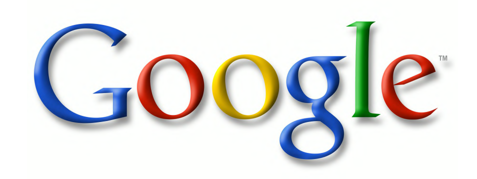
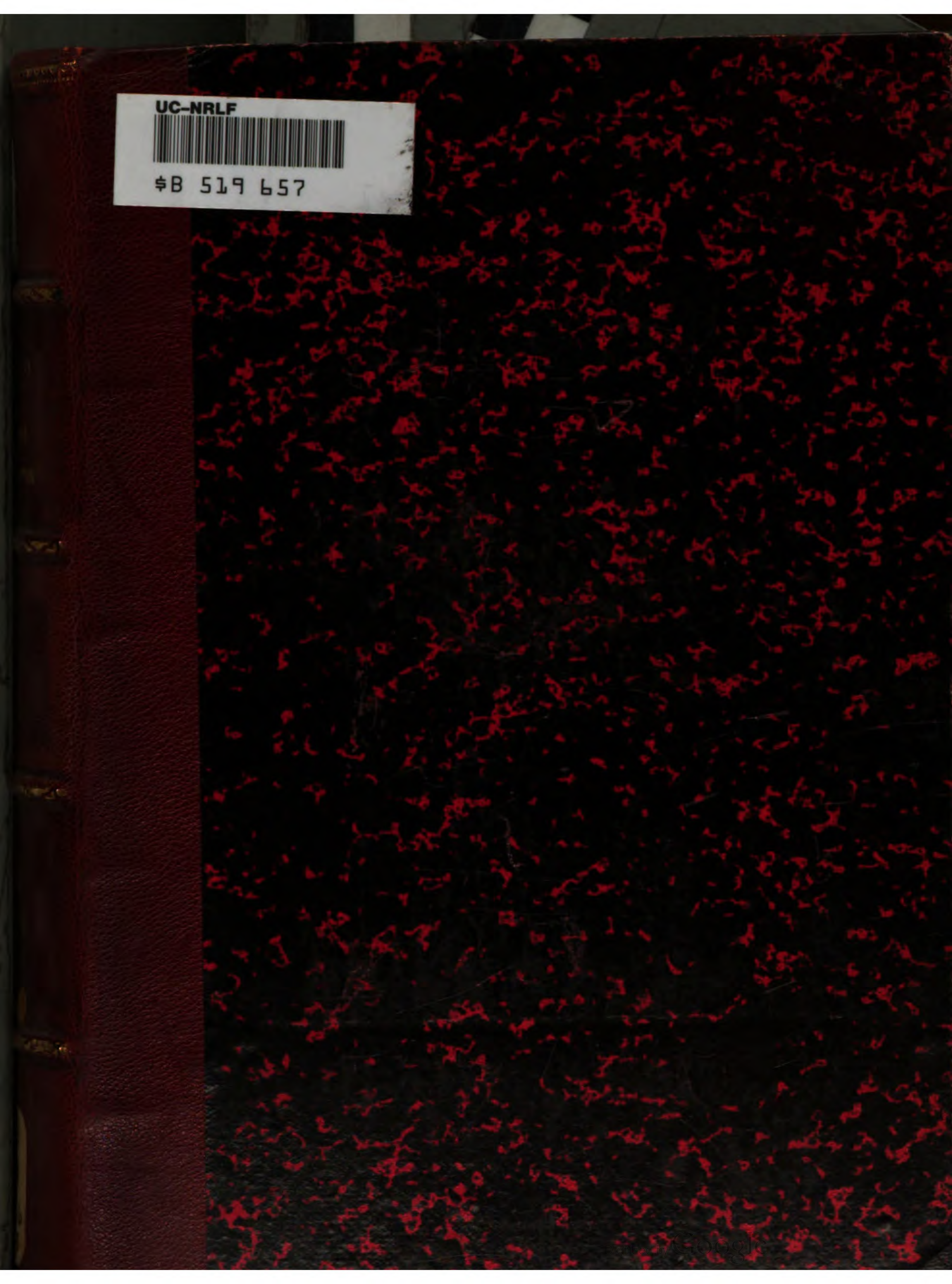
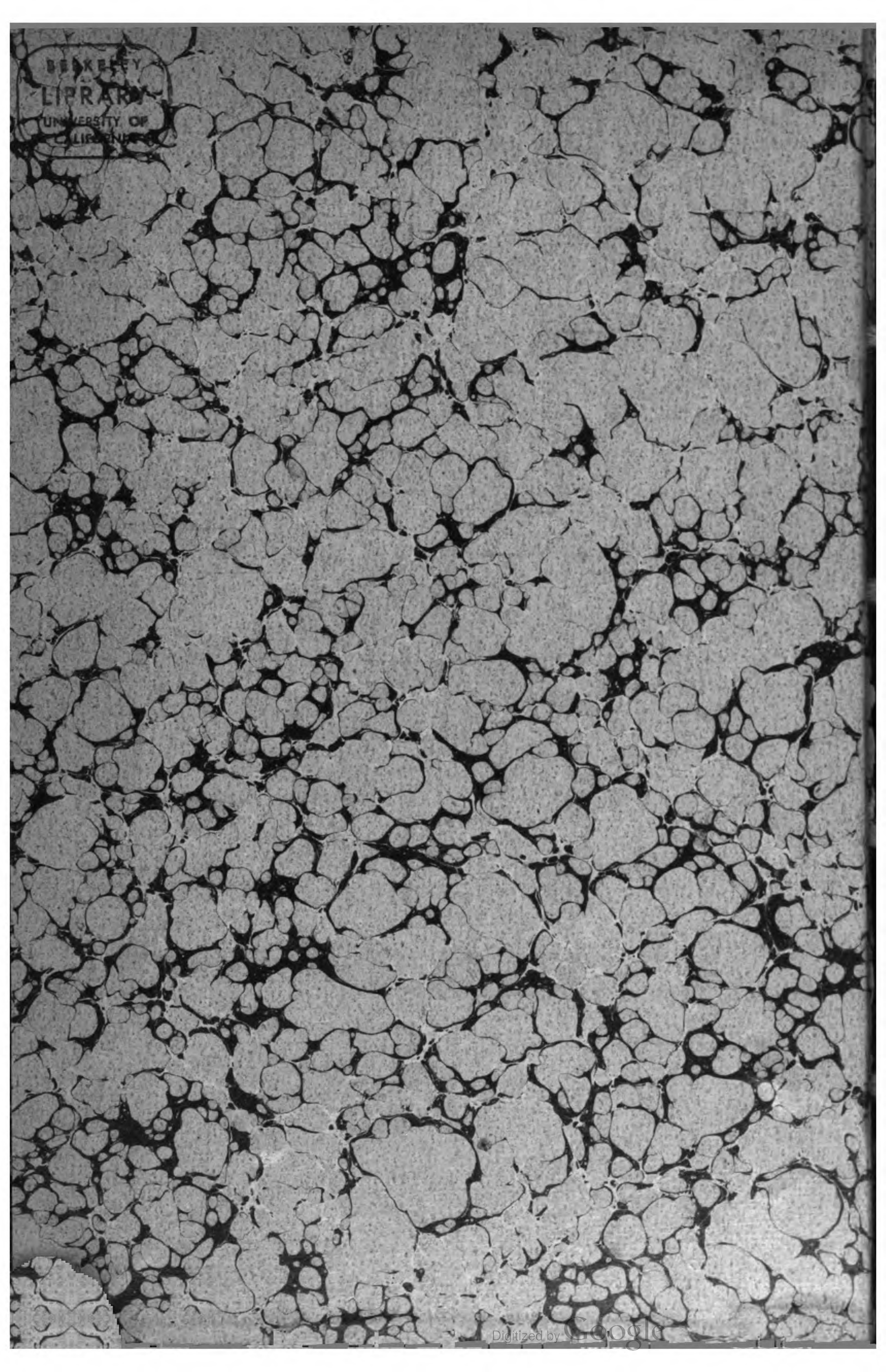
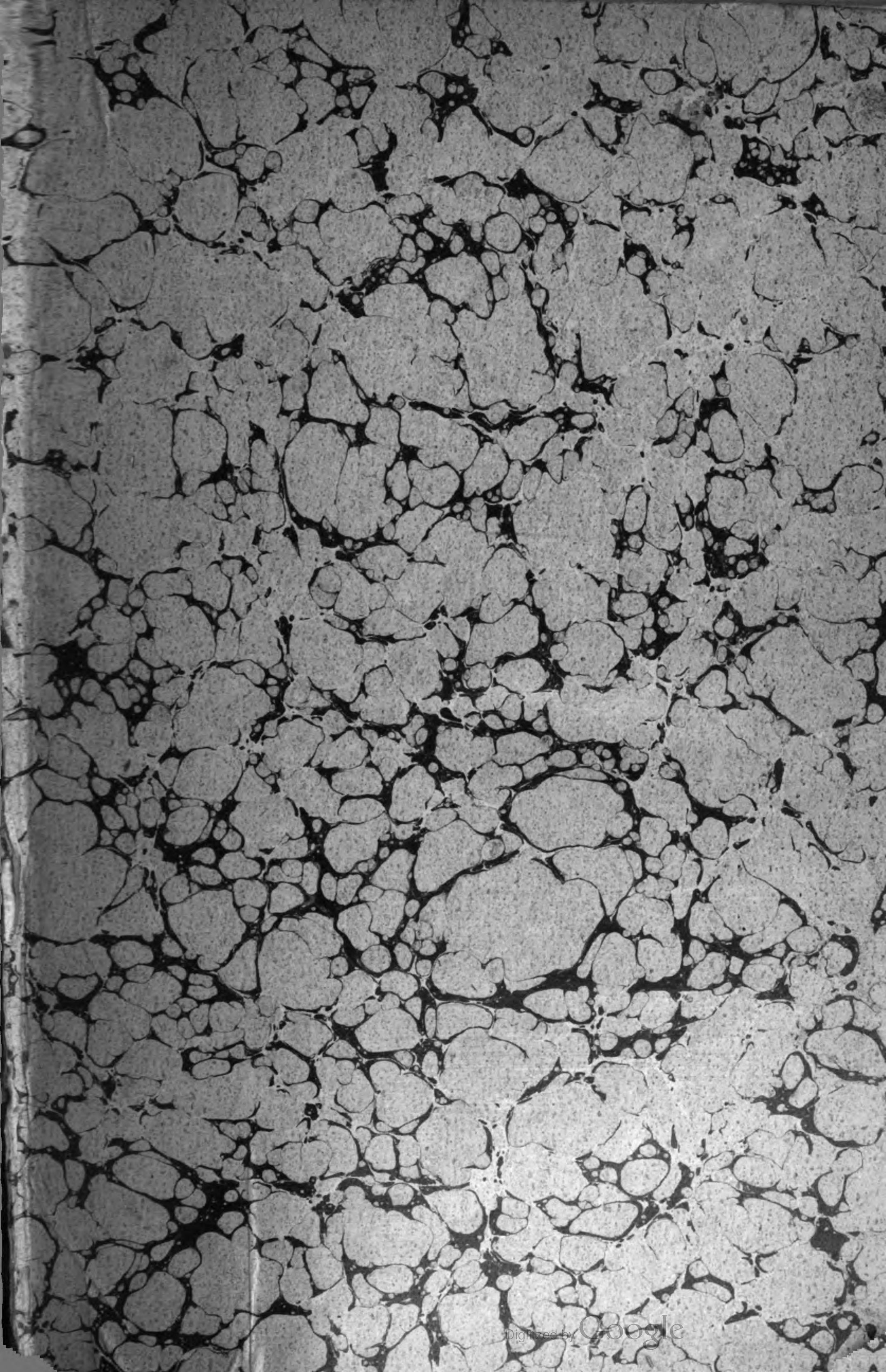



UC-NRLF
$B 519 657


BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA
Digitized by Google



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

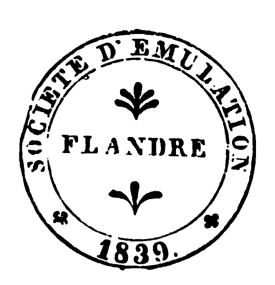
TOME LV DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1905.

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1905.


SOCIETÉ D'EMULATION
FLANDRE
1839.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, membre de la société d'histoire et d'archéologie de Gand et de la société d'archéologie de Bruxelles, au château d'Aertrycke.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. H. DEPOORTER, docteur en médecine, à Iseghem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. JULES BROUCKAERT, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, président du Mont de Piété, administrateur du bureau de bienfaisance de Courtrai, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, archiprêtre, chevalier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, conservateur en chef de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique et de la Commission royale d'histoire, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

Messieurs :

9. Le baron Arthur SURMONT de VOLSBERGHE, ancien sénateur, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, grand-officier de l'Ordre de Léopold, à Bruxelles.

10. Jean van RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron Ernest van CALOEN, docteur en droit, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron François de BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. L'abbé Henri CLAEYS, membre de l'Académie royale flamande, curé de Saint-Nicolas, à Gand.

14. Maurice HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte van den STEEN de JEHAY, à Bruges.

16. Julien van CALOEN de BASSEGHEM, membre de la Commission administrative des Hospices civils, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

17. Le baron Charles GILLÈS de PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société archéologique de Namur, à Bruges, membre du Comité.

18. Le chanoine Ad. DUCLOS, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre du Comité de la Société archéologique de Bruges, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, membre honoraire de la société d'histoire et d'archéologie de Gand, membre du Cercle historique et archéologique de Courtrai, membre étranger de la « Maatschappij der Nederlandsche letterkunde van Leiden », membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à Bruges.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Mgr. le baron Felix de BETHUNE, archidiacre de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique de Bruges, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. L'abbé Jules FERRANT, curé à Harlebeke.

23. Henri PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

Messieurs :

24. Monseigneur Gustave-Joseph WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

25. Le vicomte Albéric de MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. Jules LAMMENS, ancien sénateur, à Gand.

28. Léon de FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Bruges, Secrétaire du Comité.

29. Le comte Amédée VISART de BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

30. Le comte Thierry de LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, etc., à Bruxelles, Président du Comité.

31. VAN DE CASTEELE-GROSSÉ, à Bruges.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine Henri ROMMEL, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, Vice-Président du Comité.

34. Le R. P. Cuthbert ROBINSON, de la Congrégation des Oblats de S[t] Charles, bachelier en théologie, à Bayswater, Londres.

35. Le baron Henri KERVYN de LETTENHOVE, chevalier de l'Ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, à S[t]-Michel.

36. Eusèbe FEYS, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie héraldique italienne de Pise, professeur honoraire d'athénée, à Bruges.

37. Le chanoine Ernest REMBRY, vicaire-général de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, bachelier en droit canon, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

38. Félix de COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. L'abbé RONSE, aumônier de la Maison de Refuge, à Bruges.

40. Ferdinand van der HAEGHEN, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'université, à Gand.

MESSIEURS :

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en théologie et en philosophie et lettres, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Gand.
42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
43. CHARLES SENTROUL, docteur en philosophie, à Bruges.
44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.
45. L'abbé JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en théologie et en philosophie et lettres, professeur au grand séminaire de Bruges.
46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.
47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.
48. ARTHUR MERGHELYNCK, écuyer, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du conseil héraldique de Belgique, à Ypres.
49. L'abbé H. L. MESSIAEN, curé à Westkerke.
50. Le chanoine CAMILLE CALLEWAERT, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
51. Le baron DE BETHUNE, gouverneur de la Flandre occidentale, membre de l'Académie royale flamande, président de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem.
53. WILFRID C. ROBINSON, membre de la « Royal Historical Society » de Londres, à Bruges, TRÉSORIER.
54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.
55. Le chevalier AMAURY-JOSEPH-CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.
56. CHARLES DE FLOU, membre de l'Académie royale flamande, à Bruges.
57. RAPHAEL DE SPOT, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.
58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.
59. L'abbé JULES VAN SUYT, curé de Noordschoote.
60. L'abbé PAUL ALLOSSERY, licencié en droit canon, vicaire, à Ardoye.

Messieurs :

61. Henri FRAEYS, docteur en droit, à Bruges.
62. Le vicomte Georges de NIEUPORT, bibliophile, à Poucque.
63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de l'évêché, à Bruges.
64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.
65. J. OPDEDRINCK, curé, à Damme.
66. L'abbé Alphonse DE MEESTER, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, membre du Comité, bibliothécaire.
67. J.-B. COPPIETERS 't WALLANT, avocat, à Bruges.
68. L'abbé G. C. A. JUTEN, vicaire, au Sas de Gand.
69. Madame la Prieure du couvent des Dames anglaises, à Bruges.
70. Le chanoine SOENENS, secrétaire-adjoint de l'évêché, à Bruges.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

1. Le R. Père HENRI-MARIE IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
2. N. DE PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
3. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, chevalier de l'Ordre de Léopold, conservateur à la bibliothèque royale, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.
4. Le chanoine CAUCHIE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Confidentiel.

INSTRUCTIONS

POUR

LES COLLABORATEURS

A LA RÉDACTION DES

ANNALES

de la Société d'Émulation.

(AnÉm.)

Chap. I. Instructions pour la partie bibliographique[1].

§ 1. Objet de la Bibliographie.

La partie bibliographique de la Revue comprendra :

a) Des *comptes rendus* développés des principaux ouvrages concernant l'histoire de Flandre.

b) Une *liste méthodique de tous les ouvrages*, articles ou communications analogues, qui se rapportent en entier ou en partie à l'histoire ou aux antiquités de la Flandre.

---

(1) Ces instructions sont calquées pour la plus grande partie, sur celles qui ont été données par Monsieur le chanoine Cauchie, professeur à l'Université de Louvain, pour composer la bibliographie de la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain. Que l'obligeant et docte professeur veuille bien agréer ici l'hommage de notre sincère reconnaissance.

L'indication bibliographique sera suivie d'une courte notice, dans laquelle on fera connaître la nature et le contenu de l'étude ou de cette partie de l'étude qui est consacrée à l'histoire de la Flandre.

N. B. La Bibliographie ne s'occupera que d'ouvrages qui rentrent dans le programme de la Revue, à savoir : *l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.* Elle n'écartera pas cependant les travaux qui sont nécessaires ou utiles à tout historien de la Flandre.

c) Il y aura en outre une *chronique de nouvelles.*

CADRE DE LA BIBLIOGRAPHIE.

I. *Sciences auxiliaires :*

A. Bibliographie.
B. Paléographie, Diplomatique, Chronologie.
C. Archéologie.
D. Sigillographie, Héraldique, Numismatique.
E. Géographie, Ethnographie, Toponymie, Linguistique.

II. *Publications de sources et critique des sources :*

A. Sources monumentales. — Textes épigraphiques. (Voir Archéologie et Histoire de l'art.)

B. Sources d'archives. — Éditions et critique diplomatique.

C. Sources littéraires. — Éditions et critique d'érudition.

III. *Travaux historiques proprement dits :*

A. **Histoire profane :**

1° Histoire universelle.

2° Histoire générale :

a) Histoire générale par époques. *Ex.* Histoire du moyen âge.

b) Histoire générale par groupements géographiques et sociaux : Histoire régionale, locale et corporative. *Ex.* Histoire de la Lotharingie, de la Belgique, de la Flandre, de la seigneurie d'Oostkerke, de Charles-le-Téméraire.

3° Histoire spéciale :

a) Histoire constitutionnelle, des institutions et du droit.

b) Histoire économique et sociale.

c) Histoire des lettres, des sciences, de l'enseignement, histoire littéraire.

d) Histoire de l'art.

e) Histoire religieuse.

B. **Histoire religieuse :**

1° Histoire universelle.

2° Histoire générale :

a) Histoire générale par époques.

b) Histoire générale par groupements géographiques et sociaux : histoire religieuse nationale, locale, corporative. *Ex.* Histoire religieuse des peuples germaniques, de la Flandre, de Bruges, histoire de l'ordre Franciscain en Flandre, de Remi Drieux.

3° Histoire spéciale :

a) Histoire des institutions et du droit public.

b) Histoire des dogmes et des hérésies.

c) Histoire du culte, de la discipline et du droit privé.

d) Histoire de l'ascétisme et hagiographie.

e) Histoire des sciences, des lettres et de l'art.

f) Histoire économique et sociale (1).

IV. *Comptes rendus d'ouvrages annoncés précédemment.*

---

(1) La biographie rentre dans ces diverses rubriques d'histoire générale et spéciale.

§ 2. **Divers genres de renseignements à prendre dans les Revues et manière de les prendre.**

Observations générales.

1° En règle générale, il vaut mieux prendre trop de renseignements que trop peu.

2° Ces renseignements seront rédigés sur papier à lettres, format ordinaire in-8°. Il ne faut écrire que sur un des côtés du feuillet et lisiblement.

3° On est prié de marquer la ponctuation comme elle est indiquée dans les exemples.

I. *Articles, mélanges et autres communications analogues* rentrant dans le cadre de la bibliographie. Ces articles seront, si possible, l'objet d'une notice. Il faut indiquer :

1) L'initiale ou les initiales du ou des prénoms, le nom de l'auteur -- le tout souligné d'une ligne en zig-zag ~~~~~. Si l'auteur est un religieux, écrire avant les noms : R. P., Dom, Fr. ; après : S. J., O. S. B., O. P.

2) Le titre complet de l'article, souligné une fois. Si le titre n'est pas assez explicite, il convient de préciser dans la notice bibliographique.

N. S'il s'agit d'une publication de textes ou d'une réédition d'ouvrages d'anciens auteurs, les prénoms et nom de l'auteur précédés de *éd.* et soulignés de deux traits, doivent être placés après le titre de l'ouvrage et avant l'indication du sigle de la revue.

3) Le sigle de la revue, dans laquelle l'article en question est publié, précédé d'un trait.

4) L'année.

5) La tomaison.

6) La page initiale et finale.

7) S'il y a lieu, indiquer entre parenthèses: (à suivre), (suite), (suite et fin).

Ex. 1) **J. Cuvelier.** *Les archives.* — RBAB. 1903, t. I, p. 6-22.

2) *Documents judiciaires concernant Olivier de Wree* (*Vredius*) *et sa famille*, éd. L. GILLIODTS-VAN SEVEREN. — AnÉm. 1902, t. LII, p. 87-134.

II. *Les bulletins, courriers, revues de recueils périodiques, et autres bibliographies systématiques* qui intéressent l'histoire de Flandre et pour autant qu'ils ne soient pas une simple nomenclature de titres d'ouvrages.

N. 1) On pourra très utilement spécifier les rubriques qui regardent l'objet de la bibliographie.

2) Il faut reprendre les mêmes indications que pour les articles. Cf. I.

Ex. **C. Callewaert.** *Revue des recueils périodiques belges.* — RQH. 1904, t. LXXV, p. 673-680.

III. *Tous les comptes rendus de publications qui se rapportent à l'histoire de la Flandre et parus dans les revues qu'on dépouille.*

Manière d'indiquer :

1° L'ouvrage, objet du compte-rendu (si c'est un article voir p. h. I).

a) Les prénoms et nom de l'auteur (v. p. h. I, 1).
b) Le titre complet (v. p. h. I, 2 et *N.*).
c) L'édition, s'il y a lieu. *Ex.* 2e édit.
d) Le lieu d'impression, l'imprimeur-éditeur.
e) La date de l'impression.
f) La tomaison. *Ex.* 2 vol., t. I, fasc. 1.
g) Le format. *Ex.* in-4; in-8.
h) Le nombre de pages. *Ex.* IV-789 p.

i) Le prix. *Ex.* Fr. 3.50; M. 3; Sh. 7; Dollar 5; Fl. 2.

N. Si l'ouvrage fait partie d'une collection, indiquer celle-ci entre parenthèses, avant l'édition et le lieu d'impression.

2° Le compte rendu.

a) Le sigle adopté pour la revue qu'on dépouille.

b) L'année.

c) Tomaison en chiffres romains. *Ex.* t. II.

d) Page initiale et finale (chiffres arabes).

e) Prénoms (initiales) et nom de celui qui a fait le compte rendu, précédé de =.

Toutes ces indications doivent être mises *entre parenthèses*.

Ex. **J. Warichez.** *Les origines de l'église de Tournai.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie sous la direction de F. Bethune, A Cauchie, G. Doutrepont, Ch. Moeller et E. Remy. Fasc. 10.) Louvain, Ch. Peeters, 1902, in-8, 222 p. F. 4. (ABelges. 1903, t. V, p. 86-88 = R. P. M. Jacquin O. P.)

A. Kenis. *Eene godsdienstsecte in Belgie of het zoogezeide Stevenismus.* 2e édit., Roulers, De Meester, 1903, 182 p. F. 1.50. (B. 1903, t. XIV, p. 301-304 = P. Allossery.)

IV. *Les Nouvelles pour la chronique de la Revue.*

1) Toutes les nouvelles intéressant directement ou indirectement l'histoire profane ou religieuse de la Flandre sont à prendre. (Congrès, travaux de sociétés, fouilles, édition prochaine d'un ouvrage important, distinctions, décès etc. Voir RHE.)

2) Au sujet de *la rédaction* il est à noter :

a) Au point de vue de la toilette typographique, les indications d'ouvrages, articles, comptes rendus, qui sont

l'objet d'une nouvelle, doivent être présentées comme plus haut [1].

b) Indiquer où l'on a puisé chaque nouvelle. *Ex.* (RHE. 1900, t. ..., p. ...).

c) La rédaction doit en être soignée, pour être livrée aussitôt à l'impression. Il faut bien indiquer les alinéas; souligner les passages que l'on veut en italiques; éviter les abréviations, à moins qu'elles ne soient d'usage constant.

N. B. On est prié d'indiquer autant que possible, au bas de la feuille, la place spéciale de la publication dans le cadre de la Bibliographie, tracé plus haut, p. 2.

§ 3. Règles pour les notices bibliographiques des livres et articles.

La notice sera objective et sommaire. Pour cela il faut surtout s'attacher à donner une *idée exacte du contenu* de la publication, eu égard à son importance et à sa nature. D'où :

1° L'auteur de la notice déterminera *la nature* de la publication. S'agit-il d'un inventaire analytique ou sommaire ? d'une monographie ou d'une synthèse ? Cette synthèse est-ce un ouvrage scientifique ou de vulgarisation ?

2° L'auteur de la notice donnera *l'analyse* de la publication. Cette analyse différera d'après l'importance et la nature de l'ouvrage à recenser ; d'après qu'il s'agit d'un article, ou d'un livre ; d'un travail sur les sciences

---

(1) Les prénoms et nom à souligner deux fois; si l'on ne vise qu'un passage du livre, la tomaison et la page ou les pages visées se placent avant le lieu d'impression etc. *Ex.* H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II, du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire, p. 100 ss. Bruxelles, Lamertin, 1903.

auxiliaires, d'une édition ou critique de texte, ou d'un travail historique proprement dit.

S'il s'agit *d'une édition de texte*, il rendra compte *de l'introduction*, des questions de critique qui y sont traitées, des conclusions, des points acquis ou éclaircis par cette publication, de son importance d'après les différents points de vue de l'histoire générale et spéciale de la Flandre. Puis il donnera une description, toujours sommaire, *de l'édition elle même;* notera si le texte est exact, intelligible et utilisable grâce aux sommaires, références et notes ; indiquera le nombre des documents édités, leur caractère inédit, enfin donnera une idée précise des *tables*.

S'il s'agit *d'un ouvrage historique proprement dit*, il suffira d'en donner l'idée ou les idées principales avec les conclusions, s'il est de peu d'importance ; si au contraire c'est un ouvrage de valeur, on en donnera une description exacte et substantielle en suivant les divisions adoptées par l'auteur. On fera remarquer le ou les points de vue où se place l'historien, les solutions qu'il apporte aux questions controversées, ses conclusions, enfin de nouveau l'importance de la publication d'après les différents points de vue de l'histoire générale et spéciale de la Flandre.

3° Quant à l'appréciation, il sera toujours profitable de renvoyer aux *comptes rendus* parus dans les revues. On pourra toujours ajouter une phrase d'appréciation générale au point de vue de la méthode, des tendances etc., appréciation qui s'imposera du reste naturellement, si la notice bibliographique est exacte et objective.

Pour modèles : cf. RHE. t. V, 1904, p. 623 ss., 626, 631, 633, 661-662 etc.,
RQH. t. LXXV, 1904, p. 292-300, 673-680.

Chap. II. Méthode des travaux de la Commission royale d'histoire.

N. Nous avons cru bon d'ajouter à ces instructions, un résumé *des règles générales* tracées par la Commission royale d'histoire, pour la publication des textes, et d'y joindre les références nécessaires pour se renseigner *sur le mode de publication des différentes espèces de documents*, d'après les vues de la même Commission. Ces références ont été reprises presque textuellement du *cours autographié de Méthode historique*, donné par Monsieur le professeur CAUCHIE de Louvain.

Ce paragraphe pourra être utile non seulement pour la confection des notices et comptes rendus d'ouvrages, mais encore pour la publication éventuelle des textes.

§ 1. Règles générales pour la publication des textes. — *CRHBull.* 1896, 5e sér., t. VI, p. 5-14.

Le texte doit être d'une exactitude rigoureuse et d'une lecture facile.

Ces qualités excluent donc *A*) tout servilisme et toute témérité dans la reproduction du texte, *B*) déterminent l'emploi de certaines règles fixes.

A. 1) L'éditeur évitera de reproduire dans tous les cas les graphies *i* et *j (jbi, ibj)*, *u* et *v* (*dominvn*), *s* et *ſ*, *uu* et *vv* au lieu de *w*; mais imprimera selon l'usage moderne i, j, s, w; (pour les noms propres on peut conserver les graphies originales).

2) adoptera la ponctuation moderne, comme tous les signes de l'écriture moderne (apostrophes, accents etc.).

3) se servira des majuscules d'après l'usage moderne.

4) évitera d'imprimer en *italiques* les lettres suppléées par lui aux abréviations, qu'il résoudra d'après les règles de la paléographie et l'analogie des mots.

5) conservera les graphies caractéristiques de certaines époques ou propres à un scribe déterminé (*k* pour *c*, *ae*, *ę*, *e*); les lettres suscrites $\overset{e}{a}$, $\overset{e}{u}$.

6) fera remarquer en note les abréviations douteuses, irrégulières ou propres à un scribe déterminé.

7) annotera les particularités diplomatiques : les parties du texte en caractères *allongés* et *en capitales* seront imprimés en caractères *spéciaux* et *en majuscules* — l'éditeur indiquera aux endroits convenables la présence d'un chrisme (*C* ou *chrismon*), d'un monogramme (*M* ou *monogramma*), d'un sceau (*locus sigilli* ou *SR*, *SI.*).

8) conservera la division en alinéas conformément à l'original, à moins que l'usage contraire ne facilite considérablement les citations et les recherches : dans les *vidimus* on ira à la ligne pour l'acte inséré.

B. Les règles de publication varient suivant l'âge, la nature, la langue des documents. L'éditeur justifiera dans la préface, la méthode employée par lui — il est cependant certaines règles d'un usage constant.

Constitution du texte.

1) Les caractères italiques seront réservés pour toutes les annotations introduites *par l'éditeur* dans le corps du texte : lecture douteuse d'une abréviation, indication d'un chrisme etc.

2) Les parenthèses à crochets [ ] seront employées pour les mots ou parties de mots ajoutés au texte *par l'éditeur ;* les parenthèses brisées < > pour les interpolations ; les parenthèses rondes ( ) comme signes de ponctuation.

3) Les lacunes du texte seront indiquées par trois points . . . , ou par autant de points qu'il y a de lettres passées dans le corps d'un mot. Une note renseignera sur l'importance de la lacune, sa nature (grattage, trou, etc.).

4) Les passages omis seront marqués par une série de tirets — — —.

5) On peut remplacer les formules qui reparaissent fréquemment dans une publication sous une forme identique, par les initiales des mots ou par les premiers mots suivis de etc. (*Notum sit omnibus tam præsentibus etc.*: *n. s. o. t. p.* ou *Notum sit*, etc.).

6) Les termes techniques se rencontrant plusieurs fois par page seront abrégés : *mr* pour marcs, *l.* ou ℔ = *libra*. Pour l'époque moderne les titres (majesté, altesse, etc.) seront abrégés.

7) Les dates seront reproduites *textuellement*. Dans les textes antérieurs à l'époque moderne on s'abstiendra de résoudre les abréviations *kal.*, *non.*, *id.*

8) Dans les éditions des comptes et de pièces comptables, les chiffres romains seront remplacés par des chiffres arabes.

9) Les fautes d'orthographe, les répétitions fautives de mots seront corrigées, sauf à donner en note la version originale.

10) Les mots réunis dans le ms. seront séparés conformément à l'usage moderne, de même les mots séparés seront réunis là, où l'usage moderne l'exige. *Ex. Cet escrit* pour *cetescrit; supradictus* pour *supra dictus.*

11) Les passages empruntés par le texte publié à un autre texte seront imprimés en petits caractères.

12) Les rédactions différentes d'un même texte, qu'on juge utile de publier, seront imprimées en colonnes, en regard les unes des autres.

13) Des manchettes imprimées en marge, indiqueront le commencement du *recto* et *verso* des feuillets du manuscrit.

Analyse et annotation des mss. et imprimés.

14) Dans les cartulaires, recueils d'actes etc., chaque pièce sera précédée d'une analyse sommaire et substantielle, portant en vedette la date réduite en style moderne. Lorsque la reproduction d'un document *in extenso* est jugée inutile, on en donnera une analyse détaillée, en reprenant



textuellement la date, et les parties importantes; les caractères seront différents pour l'analyse et pour les extraits de l'acte.

15) Puis seront imprimés les manuscrits qui ont servi à établir le texte, et les ouvrages imprimés où il se rencontre: les uns et les autres classés, s'il y a lieu, par ordre de dépendance.

Autres mentions.

16) Au bas de l'acte seront imprimées, précédées des mentions *dans le pli* ou *au dos*, les diverses annotations historiques et diplomatiques présentant de l'intérêt et qui peuvent se trouver à ces endroits.

17) Les mentions relatives aux sceaux, devront comprendre au moins l'indication de la nature de l'attache, de la forme, de la couleur. La description détaillée se fera en préface.

Notes.

18) Il y aura deux espèces de notes: 1° les notes relatives à la constitution du texte: variantes, interpolations, etc. et notes critiques de l'éditeur qui y ont rapport; elles seront marquées par des lettrines *a*, *b*, etc., 2° les notes relatives à l'interprétation du texte marquées par des chiffres (1), (2), etc. et séparées matériellement des premières.

Moyens typographiques pour faciliter les recherches et les citations.

19) Chaque page d'un recueil de textes, portera en tête la date ou les dates extrêmes des documents qui s'y trouvent.

20) On imprimera en marge une numérotation de 5 en 5, des lignes de chaque page.

Tables.

21) Toute publication de texte sera pourvue de tables. Les noms de personnes et de lieux seront de préférence identifiés dans ces tables et non en note au bas des pages, à moins que ces identifications ne demandent un commentaire.

22) Les noms de personnes et de lieux seront rangés dans une table unique. Pour chaque nom on indiquera les diverses orthographes sous lesquelles il se rencontre. Il

sera utile de dresser aussi les tables des principaux termes techniques et des mots en langue vulgaire intercalés dans les documents latins.

§ 2. Règles spéciales pour la publication des diverses classes de documents.

A. Chroniques.

1° Rapport de M. Devillers, sur les chroniques inédites du comté de Hainaut. — *CRHBull.* 1899, 5, IX, p. xlvii-lxi. (Liste des chroniques du Hainaut.)

2° L. Gilliodts, Rapport sur les chroniques de Flandre. — *CRHBull.* 1899, 5, IX, p. lxix-lxxxv. (Liste des chroniques à publier ou à reviser.)

3° A. Cauchie, sur les chroniques du Brabant. — *CRHBull.* 1900, 5, X, p. xxxvii-xcii.

4° Pour Liège, cf. S. Balau. *Les sources de l'histoire de Liège au M.-A.* Étude critique. Bruxelles, 1903.

B. Cartulaires, catalogues d'actes et obituaires.

I. Cartulaires.

1° *Inventaires.* U. Berlière, *Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique.* (Commission royale d'histoire.) Bruxelles, Imbreghts, 1895; du même, *Inventaire des cartulaires conservés ailleurs que dans les dépôts de l'État*, ibid., 1897; du même, *Inventaire des cartulaires conservés à l'étranger*, ibid., 1899.

2° *Méthode. a*) U. Berlière, Rapport sur les cartulaires à publier in extenso. — *CRHBull.* 1900, 5, X, p. xciii-cl.

Indique : 1° les cartulaires à publier certainement; 2° règles à suivre pour juger des cartulaires et en guider le choix.

b) Rapport de M. Bormans et Dom U. Berlière sur la publication des cartulaires *CRHBull.* 1899, 5, IX, p. xxxviii-xliii; lxxxi-lxxxii; xciv-xcv. Indique les dépouillements et analyses à faire et la manière de faire ces analyses (p. xciv).

c) Programme des travaux de la Commission. — *CRHBull.* 1899, 5, IX, p. xciv-xcv. — Manière de faire les analyses didactiques.

II. Inventaires analytiques, catalogues d'actes.

1° *Propositions et méthode en général.* *a*) Rapport de M. Kurth sur les catalogues d'actes. — *CRHBull.* 1901, 5, XI, p. ix-xvi. Indique la liste des séries à entreprendre et la manière de rédiger ces listes. Discussion du rapport de M. Kurth. — *CRHBull.* 1901, 5, XI, p. xxi-xxvi. Décisions.

N. Instructions plus amples seront données.

b) Bibliographie des catalogues d'actes. — *CRHBull.* 1902, t. LXXI, p. viii.

2° *Propositions et décisions particulières et méthode indiquée dans chaque cas.* *a*) Rapport de MM. Bormans et Kurth sur la publication d'un inventaire analytique des actes des collégiales liégeoises. — *CRHBull.* 1900, 5, X, p. xiii-xxxi. Indique les mss. à dépouiller pour chaque collégiale; la manière (détaillée) de faire les analyses.

b) E. Vander Mynsbrugge. *Le Catalogue des actes des évêques de Cambrai.* — *CRHBull.* 1903, t. LXXII, pp. xxx-lvii. Indique, outre son plan général, les données qu'il consigne sur chaque fiche, les dépôts d'archives et bibliothèques explorés ou à explorer. Peut servir de type à l'organisation d'un travail du même genre.

III. Obituaires.

1° *Inventaires.* U. Berlière. *Inventaire des obituaires belges* (collégiales et maisons religieuses). Annexe au Bulletin de la *CRH.* Bruxelles, Imbreghts, 1899 ; Berlière. *Supplément à l'inventaire des obituaires belges.* — *CRHBull.*, 1903, t. LXXII, p. lxxxiii-cxii.

2° *Méthode.* Rapport de dom Berlière sur la publication des obituaires belges. — *CRHBull.* 1901, 5, XI, p. xxvi-xxxix.

C. Documents relatifs aux métiers.

Rapport de M. Pirenne. — *CRHBull.* 1900, 5, X, p. cxvi-cxx. 1) énumération des séries de documents se rapportant à l'histoire économique 2) indique dans quelle direction les travaux devraient être entrepris dès maintenant ; a) règlements des métiers ; b) comptes ; c) documents relatifs à la statistique ancienne ; d) documents relatifs à l'organisation du régime mercantile au XVIIe s. ; e) administration financière sous la domination espagnole. Cf. *CRHBull.* 1901, t. LXX, p. lii-liv.

D. Documents statistiques.

(Voir plus haut : lettre *C* ; on peut y rattacher les obituaires).

J. Vannérus. *Les anciens dénombrements du Luxembourg.* — *CRHBull.* 1901, t. LXX, p. 421-476 : donne 1) la liste des dénombrements ; 2) les vues sur la *méthode* de publication. La *CRHBull.* 1902, t. LXXI, p. viii-ix, détermine la méthode de publication, cf. Pirenne. *Les documents d'archives comme source de la démographie historique.* Rapport sur la XIVe question du congrès d'hygiène et de démographie. Bruxelles, 1903.

E. Documents diplomatiques.

A. Cauchie, ***Rapport sur l'organisation de missions scientifiques en vue de répertoriser à l'étranger les documents diplomatiques relatifs à l'histoire de Belgique.—CRHBull.*** 1904, t. LXXIII, p. xvi-xxxvii. Indique : 1) raisons de ces missions ; 2) manière d'organiser les missions et le travail d'inventaire, de copie et de publication.

Cf. A. Cauchie et R. Maere. *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1635).* Commission royale d'histoire. Bruxelles, Imbreghts, 1904, in-8°, xliv-287 p.

F. Textes ad usum scholarum.

Rapport de M. Vander Kindere sur la publication de textes *ad usum scholarum.* — *CRHBull.* 1899, 5, IX, p. xliv-xlvi.

G. Publication de Cartes historiques.

Rapport sur un projet de publications de cartes historiques. — *CRHBull.* 1898, 5, VIII, p. 387-392.

Sigles des principales revues à dépouiller.

AB.	Analecta Bollandiana, Bruxelles.
ABelges.	Archives Belges, Liège.
AGU.	Archiev voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht, Utrecht.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, Louvain.

AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnABAn.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAHB.	Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
AnAHT.	Annales de la Société archéolegique et historique de Tournai, Tournai.
AnAT.	Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde, Termonde.
AnAW.	Annales du Cercle archéologique du pays de Waes, St Nicolas.
AnÉm.	Annales de l'Émulation, Bruges.
ARBBull.	Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles.
B.	Biekorf, Bruges.
BBelg.	Bibliographie de Belgique, Bruxelles.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den Geschied- en oudheidskundigen kring te Kortrijk, Kortrijk.
BMHG.	Bijdragen en mededeelingen van het Historisch genootschap te Utrecht, 's Gravenhage.
BN.	Bibliothèque Norbertine, abbaye de Parc.
CAMBull.	Bulletin du Cercle archeologique de Malines, Malines.
CRABull.	Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, Bruxelles.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France.
CRHBull.	Bulletin de la commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB.	Dietsche Warande en Belfort, Gent.
EHR.	English historical Review, London.

FA.	Fédération artistique, Bruxelles.
Gids.	De Gids, Amsterdam.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gent.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
HJ.	Historisches Jahrbuch, München.
JKVA.	Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie.
K.	Kunst, Brugge.
LB.	Leuvensche Bijdragen, Leuven.
M.	Le Muséon, Louvain.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MAB.	Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MBBull.	Bulletin bibliographique du Musée Belge, Louvain.
MHLT.	Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, Tournai.
MSAM.	Mémoires, bulletins et publications de la Société des antiquaires de la Morinie.
MVB.	Maatschappij der Vlaamsche bibliophielen, Antwerpen.
NA.	Neues Archiv, Hannover.
NAKG.	Nederlansch Archiev voor kerkgeschiedenis, den Haag.
NBull.	Bulletin Numismatique, Bruxelles.
NRHD.	Nouvelle revue historique du droit français et étranger, Paris.
OK.	Onze Kunst, Antwerpen.
PPL.	Polybiblion (partie littéraire), Paris.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de Numismatique, Bruxelles.
RBAB.	Revue des bibliothèques et des archives, Bruxelles.

RGB.	Revue Générale, Bruxelles.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SEPCBull.	Bulletin de la Société des études de la province de Cambrai, Lille.
TWF.	Tijdschrift van 't Willemsfonds, Gent.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie, Gent.
VT.	Volk en taal.

A NOS LECTEURS,

Parmi les nombreuses principautés qui couvraient l'Europe au moyen âge, il en est peu qui puissent être comparées à l'ancien Comté de Flandre.

Formée des plaines les plus fertiles du monde, la Flandre a vu se développer merveilleusement et de bonne heure l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Douée du magnifique port du Swin, réputé le meilleur de l'Europe occidentale, Bruges fut pendant plusieurs siècles le rendez-vous des navires marchands du nord et du sud de l'Europe. Jusqu'à l'ensablement complet du bras de mer qui y faisait affluer les richesses de l'ancien monde, la vieille capitale de la Flandre était une cité opulente, qui excitait l'admiration de tous les peuples. Bien des écrivains ont célébré la liberté dont y jouissaient les bourgeois, les privilèges qui attiraient les étrangers dans son sein, les monuments religieux et civils dont elle s'enorgueillissait

à juste titre, le nombre de ses institutions hospitalières ou claustrales, la splendeur des cours comtale et ducale dont elle fut successivement le siège, l'admirable efflorescence des arts qui y brillèrent d'un si vif éclat, et dont une exposition récente a fait revivre, en 1902, le glorieux souvenir, en un mot cet ensemble incomparable de circonstances qui permettaient à cette fière cité de rivaliser avec les villes les plus célèbres de l'univers.

A elles seules, les archives de la vieille commune et celles de ses cinquante quatre gildes ou corporations, de ses consulats, de ses églises et chapelles, de ses couvents et hospices, etc., suffiraient à fournir pour longtemps des sujets intéressants d'études à une légion de travailleurs.

Mais le reste de ce beau pays, qui comprenait les deux Flandres d'aujourd'hui, une grande partie du département du Nord, des parties importantes des départements de la Somme et du Pas de Calais ainsi qu'une partie de la Zélande, fut également, de bonne heure, couvert de villes et de villages, autour desquels s'élevaient quantité d'abbayes et de monastères, qui formaient, avec ces centres fort peuplés, des foyers d'activité intellectuelle dont le passé est digne de tenter les collaborateurs de nos *Annales*.

Sans exclure l'étude d'aucune des autres régions de ce puissant comté, la *Société d'Emulation* de Bruges, depuis sa fondation, il y a 66 ans, s'est

surtout occupée *de l'histoire et des antiquités* de la Flandre occidentale. Elle a publié depuis 1839 sur le glorieux passé que nous venons d'esquisser :

60 grands volumes *in-quarto* ;

12 volumes grand *in-octavo* ;

54 volumes d'*Annales*, dans le format de la présente livraison.

Comme les membres de notre Société en ont été avertis, par une note annexée à la 4e livraison des *Annales* pour l'année 1903, notre publication deviendra strictement trimestrielle à partir du mois de février 1905 et prendra, plus que dans le passé, le caractère d'une Revue périodique. Nous disons *plus que dans le passé ;* nous devrions ajouter : *plus surtout que pendant les derniers vingt ans*. Il suffit, en effet, de parcourir nos tables des matières (1) pour constater que, depuis 1885, sept ou huit volumes des *Annales* ont été exclusivement consacrés à des monographies. Ces travaux, si intéressants qu'ils puissent être, nous ont jetés cependant dans une voie qui n'était plus la route suivie par nos fondateurs. Dans les réunions du Comité-directeur, certains membres ont essayé plus d'une fois de réagir contre les tendances nouvelles, nous allions dire contre une habitude, qui semblait définitivement s'introduire : celle de publier avant tout, dans les *Annales*, des œuvres fort étendues, au détriment

(1) *Annales de la Société d'Émulation*, t. XLIX, année 1898, pp. 14 à 88.

des notices et des articles dans le genre de ceux que cette publication contenait à son début. Dans une introduction à la *Table des matières* de nos 50 premiers volumes, nous avons signalé cette situation, contre laquelle nous étions pour ainsi dire unanimes à vouloir réagir. Nos lecteurs, disions-nous, « verront que nos premiers membres ont traité souvent un genre de sujets qui ne tentent plus guère nos collaborateurs de la dernière époque. Depuis quelques années, les travaux plus longs, les monographies étendues, de grandes œuvres historiques ont principalement préoccupé des écrivains féconds et infatigables. Pourquoi, cependant, ne pas revenir, de temps en temps, à ces notices succintes qui éclaircissent un fait historique moins important et dont la lecture repose l'esprit au milieu d'études plus développées ? Si la connaissance détaillée des travaux plus modestes auxquels nous faisons allusion (et que signalent nos *Tables*) avait comme conséquence une collaboration plus active de la part de ceux d'entre nos membres qui ne disposent que d'un temps restreint et qui nous fourniraient des articles peu étendus, sur des matières rentrant dans le cadre de nos publications, nous nous féliciterions d'avoir entrepris la confection de ces Tables. Espérons que nous réussirons à obtenir un peu plus de variété dans l'ensemble de nos publications, auxquelles les écrivains de talents plus modestes aussi bien que les historiens

doués des plus éminentes qualités continueront de confier, nous n'en doutons pas, des œuvres intéressantes, utiles et inspirées par le plus noble patriotisme ! » ([1])

C'est donc à la réalisation d'un vœu que nous émettions, en 1898, que tendront les modifications apportées à nos *Annales* à partir de ce jour. En agissant comme nous le faisons, loin d'introduire une innovation, nous revenons simplement aux habitudes de nos devanciers.

Ajoutons cependant qu'en nous rapprochant des traditions d'autrefois, nous tiendrons compte des nécessités nouvelles qui résultent des circonstances.

Partout autour de nous de jeunes travailleurs se sont levés; un courant intense porte l'élite d'entre eux vers les recherches historiques concernant la Flandre. Un certain nombre d'amateurs de ce genre d'études se sont groupés, depuis deux ou trois ans, sous la direction de M. l'abbé Callewaert, professeur d'histoire au Séminaire de Bruges. Nous savions que les réunions de ce cercle étaient pleines de promesses et, à certains égards, déjà

([1]) *Annales*, l. c., p. 18. — A la page 84 du même tome, nous disions que la publication de certaines œuvres étendues, dans les Annales, a eu de vrais inconvénients, « notamment la publication irrégulière des fascicules, que l'on avait l'habitude, dans le principe, de distribuer aux membres quatre fois par an. D'un autre côté, certains travaux ont été publiés de façon que leurs diverses parties se trouvent éparpillées dans plusieurs volumes. » Ces inconvénients ont engagé le Comité à publier, depuis quelques années, les travaux plus étendus dans un beau format *grand in-octavo* ; cette série comprend déjà plusieurs volumes.

fécondes. Nous voyions arriver le moment où les publications sur la Flandre allaient se multiplier. Or, pour ne point éparpiller les efforts et les productions qui devaient résulter de tant d'ardeur, nous avons fait appel à la bonne volonté de ces amis et nous leur avons offert d'ouvrir à leur science et à leur activité les *Annales de la Société d'Émulation*. Cette proposition a été acceptée; et l'adjonction de ces nouvelles recrues à nos anciens collaborateurs offrira un autre trait de ressemblance avec la manière de travailler de nos fondateurs. En effet, les articles parus pendant les premières années de l'*Émulation* n'étaient souvent autres que les textes de certaines lectures, faites dans les réunions tenues par nos premiers membres; or, à l'avenir nous aurons également, l'occasion de publier des contributions à l'histoire de Flandre qui auront été, au préalable, lues et discutées dans le cercle placé sous la direction de M. l'abbé Callewaert.

Mais, depuis 1839 il s'est produit dans les études historiques une évolution considérable: les méthodes ont été renouvelées, et la critique est devenue de nos jours, et non sans raison, beaucoup plus exigeante qu'elle ne l'était autrefois. Et puis, pour faire de la besogne vraiment fructueuse, les chercheurs ont souvent besoin d'être renseignés sur des questions pour la solution desquelles une revue spéciale, sans être absolument nécessaire, rendra pourtant des services considérables.

Le Comité-directeur de notre Société a donc jugé utile de faire des *Annales*, en même temps qu'une publication de sources et de travaux historiques, un organe périodique d'information. Cet organe cherchera à renseigner ses lecteurs sur tout ce qui pourra les intéresser et leur être utile pour la connaissance et l'étude du passé de la Flandre. On continuera à s'y occuper de toutes les branches de la science historique, dans la mesure où elles concernent l'histoire ecclésiastique ou l'histoire profane du comté dont la Flandre occidentale était le centre.

Dans une *Chronique* qui fera l'objet des plus grands soins, on s'efforcera de réunir les renseignements, les faits, les détails d'histoire locale, etc. qui, sans mériter qu'on y consacre un long article, ne peuvent point passer inaperçus. Nos lecteurs comprendront ce que nous voulons dire en songeant à la rubrique qui, sous le même nom, forme une source d'informations précieuses pour les abonnés de la *Revue de l'Instruction publique*, de la *Revue d'histoire ecclésiastique* et d'autres publications similaires.

La partie *bibliographique*, qui a été complètement négligée, dans nos *Annales*, depuis plus de vingt ans, mais à laquelle nos fondateurs attachaient beaucoup d'importance, reprendra ses droits d'autrefois. Elle comprendra des comptes rendus détaillés des ouvrages les plus importants qui

paraîtront sur l'histoire et l'archéologie de la Flandre. Nous y ajouterons un bulletin analytique, dans lequel nous nous efforcerons d'enregistrer, et même d'analyser brièvement mais objectivement, autant que faire se pourra, tout ce qui se publiera en Belgique ou dans les pays voisins, en rapport avec le but de la *Société d'Émulation*.

Dans la collection de nos *Annales*, tous les volumes n'ont pas le même nombre de pages ; si nous sommes restés parfois au dessous de 400, il nous est arrivé de donner, certaines années, 500 ou 600 pages et même au delà. A l'avenir nos souscripteurs recevront annuellement un minimum de 400 pages.

Nous espérons, par cette publication, pouvoir rendre service aux hommes cultivés qui s'intéressent aux études historiques en général, mais surtout à ceux dont l'origine, les travaux antérieurs, ou d'autres circonstances les portent à préférer, entre toutes, l'étude du passé glorieux de notre Flandre.

Pour le Comité-directeur
de la Société d'Émulation,

H. Rommel.

LES ORIGINES

DU

STYLE PASCAL EN FLANDRE

Personne n'ignore que, pendant une grande partie du moyen âge, nos ancêtres dataient chronologiquement les faits d'après le *style pascal*. Dans ce comput, le millésime de l'année changeait à Pâques, ou pour parler plus exactement, la veille de Pâques, après la bénédiction du cierge pascal (¹).

(¹) C'est l'opinion commune et elle paraît assez solidement établie. Car les actes passés le Samedi Saint sont généralement datés d'après le nouveau millésime : ils portent parfois la mention explicite " *naer twyden van der vonte* ", " ter *clocke* Paeschavondt ", " post cerei benedictionem ". D'autres cependant sont donnés encore d'après le millésime ancien et mentionnent parfois que l'acte est passé " avant le cierge béni ". Voir R. Shéridan, *La chronologie en Flandre* [AnEm., t. XLVI (1896), pp. 64 s.]; L. Gilliodts-van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, introd. p. 90.

Toutefois deux textes, d'ailleurs très clairs, du chroniqueur Tournaisien Gilles le Muisit (De Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. II, p. 292 et 338) affirment que l'année pascale aurait commencé le *Vendredi Saint après l'office*. D'aucuns en ont conclu à un usage particulier, propre au Tournaisis et à la Flandre ; ils appellent ce comput *le style de Tournai*. Voir R. P. De Buck, *Chronologie* [AnEm., t. XIV (1855-56), p. 394 ss.; *Bull. de soc. hist. et littér.*

L'année chronologique s'étendait donc de l'une fête de Pâques à l'autre. Il en résulte pour la chronologie historique une double difficulté. Pâques étant une fête mobile, qui varie entre le 22 mars et le 25 avril, l'année pouvait tantôt n'avoir pas même onze mois, tantôt en compter treize, et tous les jours compris entre le 22 mars et le 25 avril pouvaient faire défaut ou être comptés en double au commencement de l'année et à la fin. En outre, le millésime pascal qui correspondait exactement, pour la plus grande partie de l'année, au millésime calculé d'après le comput moderne, était trop

de Tournai, t. V (1858), p. 282 ss]. N'y aurait-il pas là plutôt une erreur de la part du chroniqueur de Tournai? Car Gilles le Muisit ne donne pas cet usage comme une particularité propre à nos contrées, mais comme une règle générale observée dans tous les pays où on suivait le style pascal ou gallican, en opposition avec le style romain qui commençait l'année au 25 décembre : « secundum stylum romane curie... In Francia autem et in nostris partibus... ». « Secundum stylum Romane curie... secundum vero stylum Gallic ». Le bon chroniqueur a donc cru à un usage général. Or, malgré le nombre des actes passés le Vendredi Saint, malgré les recherches faites, notamment dans nos contrées, on n'a pu relever encore qu'*un seul exemple certain* d'un acte passé le Vendredi Saint et daté déjà du millésime de l'année pascale suivante. C'est M. L. Gilliodts qui l'a signalé (*ouvr. cité*, p. 89) : « Den XXV^{en} dach van den voornoemde maent van maerte twelke was goeden vridach noene XV^{c} twee ». Or Pâques tombait en 1502 le 27 mars. M. Shéridan (*art. cité*, p. 70) relève une charte datée de 1327 « in Goeden Vridaghe vor noene » = 1 avril 1328. L'année pascale n'avait donc pas encore commencé le Vendredi Saint avant midi ; mais est-il sûr que les mots *vor noene* ont été ajoutés parce que le millésime changerait après ce moment ? M. A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, Bruxelles, 1898, t. I, préface, p. XXIX, a cru retrouver une confirmation de l'opinion de Gilles le Muisit dans une charte datée comme suit : « Datum... in vigilia Pasche, anno Domini M° CC° XL° IX°, mense aprili » = 3 avril 1249. Les exemples de ce genre, nous l'avons dit, sont nombreux. Ils montrent simplement qu'une partie du Samedi Saint — et la plus grande, puisque la bénédiction du cierge pascal se faisait dans la matinée — appartenait déjà à l'année pascale suivante. Ils ne prouvent nullement que le millésime avait déjà changé la veille, le Vendredi Saint.

petit d'une unité, pour tous les jours compris entre le 1 janvier et le Samedi Saint suivant (¹).

Il est donc de la plus haute importance pour l'historien de savoir d'après quel style les documents sont datés. Nous savons exactement à quel moment le style pascal a cessé d'être en usage en Flandre. Un édit de Phillippe II, daté du 16 juin 1575, supprime, à partir de l'année suivante, l'usage du style pascal et fixe le renouvellement du millésime au 1 janvier. Mais si nous connaissons avec précision le *terminus ad quem* de l'emploi du style pascal dans nos contrées, il n'en est pas de même du *terminus a quo*. La plus grande incertitude règne sur l'époque où le style pascal a été introduit, notamment en Flandre.

Si nous en croyons M. Giry, « l'usage de commencer l'année à Pâques remonte à une époque très ancienne : il existait en Flandre dès le IXᵉ siècle » (²). « En *Flandre*, continue-t-il plus loin (³), on rencontre dès le milieu du IXᵉ siècle, l'un des plus anciens exemples de l'emploi du *style de Pâques*. L'usage de commencer l'année à Pâques s'y conserva pendant le moyen âge, non toutefois sans que l'on trouve des exemples du style de Noël, probablement sous l'influence de l'empire. L'usage prévalut naturellement et paraît avoir été seul employé dans *l'Artois*, démembré de la Flandre au commencement du XIIIᵉ siècle. Dans le *Hainaut*, on employait de préférence le style de Noël, et lorsqu'on faisait commencer l'année à Pâques on jugeait utile de spécifier qu'on se servait du *style de France*. »

(¹) Pour réduire ces dates d'ancien style en style nouveau, il suffit donc d'ajouter une unité au millésime. Pour éviter les confusions on ajoute assez souvent entre parenthèses les lettres (a. s.) ou (n. s.), ou on indique les deux millésimes. Ainsi le 5 avril 1138 (a. s.) = 5 avril 1139 (n. s.) ou : 5 avril 1138-1139.

(²) *Manuel de diplomatique*. Paris, Hachette, 1894, p. 111.

(³) *Ibid.*, p. 113-114.

Tout cela paraît bien vague ([1]) et montre, comme l'auteur le dit lui-même » combien il importe de multiplier les recherches de ce genre... pour arriver à compléter sur ce point nos connaissances » ([2]).

En ce qui concerne la Flandre, M. Giry trouve la preuve de sa première assertion « dans une charte d'Adalard, abbé de S[t]-Bertin (Guérard, *Cart. de S[t]-Bertin*, p. 162) ainsi datée : « Actum Aria monasterio. VI kl. aprilis (27 mars) anno incarn. Dominice DCCC.L.VI. et bissextili, indict. V, sabbato ante medium Quadragesime, anno XVII regnante Karolo cum fratre Hludovico ac nepote Hlotario. En 856, le samedi avant la mi-carême tombe non pas le 27, mais le 7 mars ; l'indiction est non pas 5, mais 4 ; enfin le mois de mars 856 tombe non pas dans la 17[e] mais dans la 16[e] année du règne de Charles-le-Chauve. Tous les éléments chonologiques concordent, au contraire, si l'on date la charte de 857, et l'on est ainsi conduit à admettre nécessairement l'emploi du style de Pâques » ([3]).

Le phénomène cité est curieux sans doute ; mais il est absolument exceptionnel et jusqu'au XII[e] siècle, comme nous le verrons, on ne rencontre plus, en Flandre, un seul exemple de l'emploi du style de Pâques. On aurait donc tort, nous semble-t-il, de conclure à un *usage* assez étendu.

Aussi M. Natalis de Wailly est-il d'avis que « en Flandre, au X[e] et XI[e] siècle, on datait du jour de Noël, et l'on adopta *ensuite* le jour de Pâques » ([4]). Les chronologistes

---

([1]) L'affirmation de M. Giry concernant le Hainaut est très sujette à caution. Elle ne concorde pas avec l'opinion communément reçue, qui admet, comme règle, l'emploi du style pascal. Dès le XIII[e] siècle au moins cette règle paraît suffisamment établie.

([2]) A. Giry, *ouv. cité*, p. 112.

([3]) *Ibid.*, p. 113, note 4.

([4]) *Éléments de paléographie*. Paris, 1848, t. I, p. 249.

qui se sont occupés de la Flandre se rallient généralement à cet avis un peu vague ([1]). Le style de Pâques, ou *mos gallicanus*, aurait été introduit chez nous sous l'influence de l'exemple de la France ([2]) vers le commencement du XII[e] siècle.

Cette théorie est généralement appliquée en pratique par ceux qui éditent des documents du XII[e] siècle. Sauf preuve du contraire, ils augmentent d'une unité le

([1]) Nous l'avons nous-même reproduit autrefois : *Visite de S. Bernard à l'abbaye des Dunes le 5 avril 1139*. Bruges, 1903, p. 6. Voir d'ailleurs Shéridan, *La chronologie en Flandre*, dans AnEm., t. 46 (1896), p. 58. Le R. P. De Buck, *Chronologie*, dans AnEm., t. 14 (1855-56), p. 395 est porté à croire « qu'en 1125, on employait bien rarement l'année de la Nativité proprement dite.... Le concile de Tours de 1096 désigne ce style sous le nom de *mos gallicanus*, et puisque la Flandre était un fief de la France, il était naturel qu'elle adoptât ce style ». M. le chanoine Reusens, autographiait en 1891 (*Éléments de paléographie et de diplomatique*, in-4°, Louvain, p. 94) que « la substitution du Samedi Saint au jour de Noël, comme point de départ de l'année, se fit *au XII[e] siècle, peut-être même déjà à la fin du XI[e] siècle*, non seulement en Flandre, mais aussi dans le reste du pays ». Mais dès l'année suivante, dans son cours, il nous fit corriger ce texte en ce sens que la substitution se fit « *vers le milieu du XII[e] siècle* ». Grotefend, *Taschenbuch der Zeitrechnung*. Hanover, 1898, p. 12, et de Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, 1889, p. 18, note 3, ne fixent aucun terme initial.

([2]) « L'on admet généralement, dit M. Giry, *ouv. cité*, p. 113, que la chancellerie royale varia dans la manière de compter les années de l'Incarnation et qu'elle oscilla notamment entre les styles du 1[er] janvier, du 1[er] mars et du 25 mars. Il semble qu'elle ait adopté, dès les premières années du XII[e] siècle, le style de Pâques, mais la chose n'est absolument certaine que depuis le XIII[e] ». D'autres seraient disposés à admettre l'emploi du style pascal dès le XI[e] siècle. Un diplôme de Philippe I, roi de France, confirmant les privilèges du chapitre de Saint-Amé de Douai, a été publié dernièrement par M. Duvivier, *Actes et documents anciens*. Bruxelles, 1898, p. 186, et daté « 1076 (27 février 1077 ?) ». Cette dernière date lui est fournie par un autre diplôme daté « *anno ab Incarnatione Domini MLXXVI, indictione XIIII, epacta XII, concurrente V, sub die III kalendas martii* ». Or, l'indiction 14, l'épacte 12 et le concurrent 5 correspondent à l'année 1076. La charte n'est donc pas datée d'après le style de Pâques : elle est du 28 février 1076.

millésime de toutes les dates qui tombent entre le premier janvier et la veille de Pâques (1).

Mais, ce qui peut paraître étrange, peu d'historiens se sont efforcés de *prouver* une règle qui ne doit cependant pas passer pour un axiôme. Nous avons donc cherché à *déterminer par des preuves positives et certaines*, quel était le style suivi *en Flandre*. Nous donnerons successivement les documents qui, à notre connaissance, permettent de se prononcer pour ou contre l'emploi du style pascal. Disons immédiatement que nos conclusions diffèrent assez notablement de l'opinion communément admise.



M. Wauters a fourni plusieurs preuves qui montrent que « au onzième siècle, l'adoption du jour de Pâques, comme jour initial n'avait pas encore prévalu (2) ». Nous avons donc jugé inutile de remonter plus haut que le règne du comte de Flandre

Robert II de Jérusalem (1087, 5 octobre 1111) :

1/ Un diplôme de Robert en faveur de l'abbaye de Watten est daté : *Bruggis in plena curia, in Epiphania, anno Incarnati MXCIII, indictione prima* (3) (6 janvier 1093).

2/ Un autre acte en faveur de Saint-Martin de Tours porte : *Actum est autem Atrebati in claustro beati Vedasti, non. februarii mensis, XCVI anno, indictione IIII, regnante Philippo rege Franchorum, Roberto comite Flandrie* (4) (5 février 1096).

---

(1) Voir, p. ex. A. Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes*, Bruxelles, t. I, introd. p. LXII ; H. Coppieters Stochove, *Regestes de Thierri d'Alsace*, Gand, 1901, introduct. ; A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, Brux., 1898, t. I, préface p. XXVIII ; Ch. Duvivier, *Actes et documents anciens* (*1re série*), Bruxelles, 1898 ; et *Nouvelle série*, 1903.

(2) A. Wauters, *Table chronologique*, t. I, introduction, p. LXII.

(3) A. Wauters, *Table*, t. I, p. 579.

(4) *Ibid.*, p. 595.

3/ Le même comte fait une donation de terre, à Voormezeele : *anno Domini MCIX, indictione II* (1), *XIII kal. februarii* (19 janvier 1109).

4/ Une charte par laquelle Robert II confirme les possessions de Saint-Martin d'Ypres est datée : *Actum est hoc anno Dominice Incarnationis MCX, indictione tertia, tertio kalendas martii* (2) (27 février 1110).

Baudouin VII Hapkin (1111, juin-juillet 1119) :

1/ Atteste que Gautier a promis sa protection à l'abbaye d'Auchy : *Hec concessio facta est ab eodem Waltero in curia nostra apud Sanctum Audomarum, anno Dominice Incarnationis MCXII, indictione V, idus febr.* (3) (13 février 1112).

2/ Baudouin fait une donation à l'abbaye de Bourbourg : *Actum est autem hoc MCXV anno Dominice Incarnationis, indictione octava, quarto idus aprilis* (4) (10 avril 1115).

3/ Une seconde donation en faveur de la même abbaye est datée : *Actum est Furnis, anno Domini MCXVI, indictione VIII*ª, *III*° *idus februarii, feria VI*ª (5) (11 février 1116).

4/ Enfin une donation faite par Baudouin à l'abbaye de Voormezeele porte la date : *anno Domini MCXVII, indictione X, pridie kalendas februarii* (6) (31 janvier 1117).

---

(1) Nous donnons la date d'après l'original, conservé aux Archives de l'évêché de Bruges. Le *Chronicon Vormeselense*, Bruges, 1847, donne par erreur : anno Domini MCIX *indicat. 11.*

(2) E. Feys et A. Nélis, *Les Cartulaires de la prévôté de St-Martin à Ypres.* Bruges, 1880, n. 3, p. 4. Les éditeurs datent l'acte de 1110-1111.

(3) Ch. Duvivier, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, Brux., 1898, p. 252. L'éditeur a daté la charte par erreur du *15 février 1113.*

(4) A. Wauters, *Table chronol.*, t. II, p. 78.

(5) *La Flandre*, t. III, p. 244.

(6) F. V. et C. C. *Chronicon Vormeselense*, Bruges, 1847, p. 36.



Tous ces documents sont datés d'après le style de Noël. Dans tous, excepté dans l'avant-dernier, le chiffre de l'indiction correspond exactement à l'année dont le millésime est indiqué dans la charte, sans qu'il faille l'augmenter d'une unité, comme il faudrait le faire d'après le style pascal. Quant à la seconde donation en faveur de Bourbourg, l'indiction qui correspond à l'année 1116 est la *neuvième*, celle de 1117 serait la dixième : nous avons donc ici un de ces cas assez nombreux où le chiffre de l'indiction est fautif ([1]). Mais ce qui prouve bien que la charte a été donnée en 1116 d'après le style de Noël, et non pas en 1117 d'après le style de Pâques, c'est que le 11 février (III idus februarii) était un vendredi en 1116, un dimanche en 1117.

Si nos recherches ont été vaines pour les années de **Charles-le-Bon,** elles ont été d'autant plus fructueuses pour le règne de

Thierry d'Alsace (juillet 1128-janvier 1168) :

Ici notre travail a été facilité par la très utile publication des *Régestes de Thierri d'Alsace* ([2]) où M. Hub. Coppieters Stochove a réuni 168 actes émanés du comte Thierri ou scellés par lui. Sur ce nombre cependant, il n'y a que bien peu d'actes pour lesquels le contrôle soit possible *d'une façon directe*, au moyen des données chronologiques fournies par le document lui-même. *Aucun* de ces actes n'est daté d'après le style pascal.

1/ Charte en faveur de l'abbaye de Watten : *anno dominice Incarnationis millesimo trigesimo septimo, indictione decima quinta, quarto idus februarii* ([3]) (10 février

---

([1]) L'erreur existe dans l'*original* même, conservé aux Archives de la ville de Dixmude.

([2]) Gand, V. Van Doosselaere, 1901. Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. IV.

([3]) H. Coppieters Stochove, *Régestes de Thierri d'Alsace*, n. 43.

1137). La quinzième indiction correspond à l'année 1137. La charte ne doit donc pas, d'après le style pascal, être datée du 10 février 1138 ; M. Coppieters la date ainsi ; M. Van Lokeren (1) donne l'année 1137.

2/ Charte en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin : *Actum Brugis anno MCXLII, indict. III, concurr. II, IV idus februari* (2). Il est impossible de faire concorder les trois données chronologiques qui servent à indiquer l'année. L'indiction 3 = 1140 ; le concurrent 2 = 1141. Mais comme on le voit, l'erreur serait plus grande encore, si on voulait rapporter la charte à l'année 1143. Les éditeurs ont donc eu raison de la dater, d'après le style de Noël, du 10 février 1142.

3/ Deux chartes de Thierri en faveur de l'abbaye d'Oudenbourg : *Actum Brugis in domo mea, anno Incarnationis dominice MCLXI, decimo kal. marcii, anno comittatus mei XXXIII* (20 février 1161). — *Actum Brugis in domo mea, anno Incarnationis dominice MCLXI, in cathedra sancti Petri* (3) *anno comitatus mei* (22 février 1161). M. Coppieters, après avoir daté (p. 72) ces documents du 20 et du 22 février 1162, a remarqué lui-même son erreur et l'a signalée loyalement dans son introduction. « Thierri commençant à compter les années de son règne en juillet-août 1128, dit-il avec raison, la 33e année finit en juillet-

(1) *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, t. I, p. 134.

(2) H. Coppieters, *ouvr. cité*, n. 56.

(3) Ce serait une erreur de croire avec M. Coppieters, *ouv. cité*, p. 72, note 3, que « le 18 janvier serait la date la plus exacte ». Il est vrai que nous célébrons, depuis longtemps déjà, le 18 janvier la fête de la Chaire de S. Pierre à Rome, et le 22 février celle de la Chaire de S. Pierre à Antioche. Mais avant le XVIe siècle, la fête de la *cathedra S. Petri* n'était célébrée, au moins dans nos contrées, que le 22 février. Nous en avons pour garants tous les calendriers de missels, bréviaires, livres d'heures, martyrologes, que nous avons pu examiner. Au 18 janvier, on trouve la mention de la fête de Sainte Prisque.

août 1161 ; le 20-22 février 1161 devient la date exacte, c'est-à-dire qu'en style nouveau, il ne faut pas l'augmenter d'une unité. On ne peut donc supposer que l'emploi du style de Noël ».

Tenons-nous en à cette conclusion, sans trop nous préoccuper d'une hypothèse émise à ce propos par M. Fris [1], et d'après laquelle le scribe aurait pu avoir négligé de compter « la fraction d'année écoulée entre le commencement du règne (de Thierri) et la fin de cette année ». Pour pouvoir reporter nos documents à l'année 1162, le scribe aurait dû ne commencer la 1e année de Thierri qu'à Pâques 1129 : or nous avons deux chartes du comte datées, en 1128, de la première année de Thierri [2].

4/ Enfin deux chartes données, l'une par Thierri, l'autre par son fils Philippe, en faveur de l'abbaye de Marchiennes, sont datées : *Actum Insule (*ou *apud Insulam) anno Domini MCLXVI, XIV kal. martii, feria quarta* (16 février 1166). Bien que MM. Duvivier [3] et Coppieters [4] reportent ces actes au 16 février 1167, il n'y a pas de doute qu'il ne faille les maintenir à l'année 1166. En 1166 le 16 février était un mercredi ; en 1167 c'était un jeudi.

5/ M. Wauters [5] qui reconnaît dans ces actes l'emploi du style de Noël, se base sur la comparaison de deux autres diplômes datés de 1164 pour croire que « la Flandre oscilla tour à tour entre le système anglais, qui commençait l'année à la Noël, et le système gallican, qui préférait le jour de Pâques. »

Le premier de ces diplômes, donné par Thierri, seigneur d'Alost, en faveur de l'abbaye d'Affligbem, est daté : *Acta*

---

(1) *Archives Belges*, 1901, p. 197.
(2) H. Coppieters, *ouv. cité*, nn. 1 et 6.
(3) *Actes et documents anciens*, Bruxelles, 1898, p. 175 et 177.
(4) *Ouv. cité*, nn. 165 et 166.
(5) *Table chronologique des chartes et diplômes*, t. III, introd. p. XLVII.

sunt hæc anno dominicæ Incarnationis MCLXIIII, indictione XII, epacta XXV, concurrente III (1). L'indiction 12, l'épacte 25 et le concurrent 3 nous reportent à l'année 1164. Le second de ces diplômes est donné par Philippe d'Alsace en faveur des monastères dépendant de Clairvaux. Il est daté : *Actum est hoc Furnis anno Domini MCLXIV, indictione XIII, concurrente tercio, epacta VI, II nonas decembris* (2) (4 décembre 1164). Parce que l'indiction treizième et la sixième épacte correspondent à l'année 1165, M. Wauters en conclut que cet acte « devrait y être reporté ». Nous ne voyons pas en quoi ce changement prouverait l'emploi du style pascal, puisqu'il s'agit du 4 décembre. Mais il n'y a pas lieu de changer la date 1164. Le concurrent, qui servait pour toute l'année depuis janvier jusque décembre, reste le même que celui de l'acte précédent et correspond à 1164. Si l'indiction 13 et l'épacte 6 sont celles de l'année 1165, c'est que dans cette charte on a suivi l'usage assez répandu, de changer l'indiction et l'épacte au mois de septembre, au lieu de le faire au 25 décembre ou au 1r janvier suivant (3).

6/ Dans les *Régestes de Thierri d'Alsace*, n. 114, nous trouvons encore, daté d'après le style de Noël, un acte auquel le comte de Flandre assiste comme témoin. La charte donnée par Gautier d'Eine est datée : *Actum*

---

(1) A. Wauters, *Table chronologique*, t. II, p. 454.

(2) A. Wauters, *Table*, t. II, p. 454. Le *Chronica et Cartularium de Dunis*, Bruges, 1864, contient aux pp. 161, 162, 173, trois chartes datées du même jour.

(3) Une autre charte octroyée par Philippe d'Alsace en faveur des abbayes des Dunes et de Furnes constate ce même usage de l'indiction impériale : *Actum hoc Furnis, anno domini MCLXVI, mense novembri, indictione quinta decima* (novembre 1166) (Wauters, *Table chron.*, t. II, p. 475). L'indiction 15 = 1167. N'en concluez cependant pas que cet usage fût général dans les chartes de Philippe d'Alsace. Voir p. ex. les diplômes de ce prince en faveur de l'abbaye de Valsery (A. Wauters, t. II, p. 547) et de celle de Watten (A. Wauters, *ibid.*, p. 662).

Brugis, anno Dominice Incarnationis MCLI, indict. XIIII, mense martio, VI die mensis ejusdem (6 mars 1151). L'indiction 14 = 1151.

7/ Avant son premier départ pour la Terre Sainte, Thierri d'Alsace convoqua à Ypres une grande assemblée, en vue de prendre les mesures nécessaires pour l'administration de son comté pendant son absence et afin de consacrer la trêve ou paix de Flandre conclue entre les principaux seigneurs du pays. Dans ses *Annales Flandriæ* (1), Meyer date cette réunion : *MCXXXVIII, XI cal. martii.* Cette date, qui doit reposer sur des données diplomatiques anciennes, ne peut avoir été calculée d'après le style pascal. Car le 19 février 1139 Thierri d'Alsace était déjà en Terre Sainte.

A cette réunion assistaient, d'après Meyer, la comtesse Sibille, les évêques Milon de Térouanne, Simon de Tournai, Alvise d'Arras, et toute la noblesse de Flandre. Ces faits nous permettent de dater plus exactement certaines chartes qui portent la date de 1138.

8/ Milon, évêque de Térouanne, atteste une restitution faite par le châtelain de Dixmude à l'abbaye de Bourbourg: *Actum est hoc* YPRE, *anno Domini millesimo centesimo trigesimo octavo* (2). Cet acte ne peut être de 1139 (3). Car parmi les témoins nous rencontrons Foulques, abbé des Dunes, qui était à Clairvaux depuis le 31 mai 1138 (4), et Hilfrid, prévôt de Saint-Martin à Ypres, qui

---

(1) Ad annum 1138.

(2) IGN. DE COUSSEMAKER, *Cartulaire de Bourbourg*, p. 39; CH. DUVIVIER, *Actes et documents anciens*. Bruxelles, 1898, p. 239. Celui-ci donne par erreur: « Millo, Dei gratia *Tornacensis* ecclesie episcopus » au lieu de : « *Teruanensis* ecclesie ».

(3) Voir notre étude: *Visite de S. Bernard à l'abbaye des Dunes le 5 avril 1139*, Bruges, 1903, p. 7, n. 2.

(4) *Ibidem*, p. 5.

mourut, d'après la *Gallia christiana*, le 4 janvier 1138-1139 (1).

9/ Une charte du comte Thierri, approuvant une mutation de terre faite entre les religieux de Bas-Warnêton et Baudouin de Comines, est datée : *Actum* Ypree, *anno Incarnati MCXXXVIII* (2). Cette charte n'aurait-elle pas été donnée à Ypres vers la même date du 19 février mentionnée par Meyer ?

10/ Ne faudrait-il pas en dire autant du diplôme de Thierri approuvant la transformation du chapitre de Warnêton en une abbaye de chanoines réguliers ? Ce diplôme est daté : *Actum est hoc anno Incarnationis Christi MCXXXVIII* (3). Parmi les témoins nous trouvons Alvise, évêque d'Arras, ainsi que les deux archidiacres de Térouanne qui ont signé la charte susmentionnée de Milon, évêque de Térouanne. La rencontre de ces divers personnages, qui étaient certainement à Ypres le 19 février 1138, nous semble indiquer suffisamment le jour et le lieu au moins approximatifs de la passation de l'acte.

11/ D'après une autre charte de Thierri, datée : *Actum Arie anno Incarnationis dominice MCXXXVIII, indict. I, epacta VII, concurrente V*, nous retrouvons réunis à Aire, Thierri, Sibille, les évêques de Tournai et de Térouanne, et l'abbé de Saint-Bertin, Léon (4), qui tous avaient assisté à la réunion d'Ypres. N'est-il pas probable que ces personnages se seront transportés d'Ypres à Aire et que la charte a été donnée également d'après le

(1) Feys et Nelis, *Les Cartulaires de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*. Bruges, 1884, p. 12. La comparaison de cette date avec notre charte prouve que la date du décès est donnée par la *Gallia christiana* d'après le style pascal.

(2) H. Coppieters, *Régestes de Thierri*, n. 44.

(3) H. Coppieters, *Ibid.*, n. 47.

(4) Celui-ci est témoin de la charte précédente.

style de Noël, avant le jour de Pâques, 3 avril, de l'année 1138?

12/ Les prévôts de Saint-Donatien étaient chanceliers des comtes de Flandre. Le prévôt Roger qui fut chargé en 1147 de l'administration du comté de Flandre, pendant le voyage de Thierri en Terre Sainte, mourut, d'après le texte de son épitaphe " *anno XI^c LVII, die XIX kal. feb.* (1). Cette date est certainement donnée d'après le style de Noël : 14 janvier 1157. Car une charte octroyée par Thierri en cette même année 1157, le 7 avril, "in octavis Pasche "(2), est déjà signée par le prévôt Pierre, successeur de Roger.

Conclusion : Jusqu'à la fin du règne de Thierri, nous trouvons *dans les documents diplomatiques contemporains* (3) une série de preuves *contre* l'emploi du style pascal; nous n'en connaissons *aucune* en faveur de ce style.

(A suivre.)

C. CALLEWAERT.

---

(1) Voir E. REUSENS, *Les chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle* [AHEB, t. XXVI (1896), p. 66].

(2) H. COPPIETERS, *Ouv. cité* n. 130.

(3) Nous disons *dans les documents diplomatiques*. Il n'en est pas de même dans d'autres sources. Voir p. ex. la date du prévôt Hilfrid d'après la *Gallia christiana* (supra p. 25). Un autre exemple remarquable du style pascal se trouve dans les chroniques qui nous rapportent l'installation solennelle de Robert de Bruges comme abbé des Dunes, le 5 avril 1138-1139. Voir notre *Visite de S. Bernard*, p. 5 ss.



GRAF- EN GEDENKSCHRIFTEN

IN WEST-VLAANDEREN.

Een vijftig jaar geleden kwamen te Brugge drie lijvige boekdeelen uit, met hoofding : *Graf- en Gedenkschriften van West-Vlaanderen* ([1]), eigenlijk een verzameling van Brugsche graf- en gedenkschriften uit St-Donaas, uit O. L. V. en uit St-Walburg.

Tegenwoordig zijn dergelijke werken op 't getouw nopens Gent, Antwerpen, het Land van Waas, het Doorniksche, de omstreken van Rœulx, enz.

In 't naburige aartsbisdom van Kamerijk wordt gearbeid aan een *Epigraphie du Nord* ([2]), waarin tusschen 20 en 25 duizend opschriften zullen voorkomen en ongeveer 10 duizend wapenschilden.

([1]) J. Gaillard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occident. avec des données historiq. et généalog.*, t. I. Arrondissement de Bruges; 1e part. : St-Donat; 2e p. : Notre-Dame; 3e p. : Ste-Walburge.

([2]) Voir Th. Leuridan, *Epigraphie du Nord; armorial. Edition préparatoire* (introduction). — BSEC, 1901, t. VI, p. 105-106.

Van een meegaan in die richting verneem ik bij de hedendaagsche West-Vlamingen niets. En dit is jammer. Denkt maar aan de menigvuldige inschriften op de grafsteenen van onze kerken en kerkhoven, op onze landsche kruisen en kapellen, op klokken en uurwerken, op heilige vaten, enz.

I. Vooral bij de **grafschriften** is alle uitstel gevaarlijk.

Want de zerken verslijten. Vóór veertig jaar lag b. v. te Dranoeter een zerk, met Vlaamsche verzen op, van pastor Baetemans, oom van de vier gebroers Jennyn, over dewelke kanunnik Rembry breedvoerig handelt in zijn *Pastors van St-Gillis te Brugge* (²). Die zerk ligt nog immer te Dranoeter in den kerkvloer, maar is onleesbaar geworden. Vóór veertig jaar lag ook een lief grafsteentje uit de middeleeuwen aan het kerkportaal te Wenduine. Thans is het zoogoed als verloren.

De zerken verdwijnen ook, waar men bouwt of herstelt. Zoo zagen wij het gebeuren te Dadizeele, te Ingooigem, te Oekene, te Cachtem, te Moen. Te Snelleghem wilden wij ze een 40 jaren geleden afschrijven, maar 't werd ons geweigerd. Nu is het te laat! Te Belleghem werden witmarmeren zerken in ruitvormige steentjes gezaagd, om daarmee den choor te leggen. Te Cuerne werd de zerk van een voorvader van bisschop De Brabandere verkocht, en die zerk ligt nu onder het gootgat van een hofstede. Te Waesten doolden nog onlangs de stukken van deken Delebecque's (¹) grafsteen op het kerkhof, doch zijn door onze tusschenkomst voor ondergang kunnen bewaard

---

(²) Brugge, 1890-96, bl. 88 vlgg.

(¹) Deken Delebecque was oom van Z. H. Lodewijk Delebecque, bisschop van Gent, alsmede van Z. E. Ferdinand Vande Putte, wijlen deken van Kortrijk.

worden. Bij het vergrooten van de kerk te Ardoye kwam de zerk van pastor Van Coquelaere in een burgerhuis terecht (¹). Deken Ampe's gedenksteen te Lisseweghe vaarde al niet veel beter en ligt nu verminkt langs den buitenmuur van de sacristie.

Oordeelt nu uit de voorbeelden die we hier overdrukken, of het niet jammer en zonde is zulke grafschriften te laten aan den hals komen.

Te Waesten heet het :

D. O. M.
Monumentum
Gulielmi-Antonii-Josephi
Delebecque
Wastinensis
qui
S. T. D. in Universitate Duacena,
præses Seminarii De La Torre
Duaceni usque ad
suppressionem,
dein S. T. prof. in Seminario
Brugensi, decanus et pastor
ecclesiæ B. M. V. Cortraci,
ac tandem præses Seminarii
Gandavensis designatus,
obiit Cortraci I Decembris
anno MDCCCIII. ætat. XLVI an.
sepultus ante crucem
in hoc cœmeterio.
R. I. P.

(¹) Wij vernemen dat deze zerk weder langs den muur der kerk zal geplaatst worden.

Te Ardoye :

D. O. M.
Sepulture
van
D'Hr. Jan Bapte. Van Coquelaere
Filius D'Heer Pieter greffier deser prochie
overl. den 6 Meye 1790
ende van
Joffe. Anna Catharina Staelens
Fa. Sr. Gillis syn eerste huysv. overl. den 8 8bre
1737. hebben tsaemen gewon vier kinder te weten
Jan Baptiste overl. den 28 April 17[ ]7.
Hr en Mre Ignatius Ludovicus pastor der prochie
Ste Salvators tot Brugghe overl. den 24 Xbre 1816
Eugenius Augustinus, capucyn, overl. den
en een minderjaerigh gestorven
ende van
Joffe. Marie There. Van Wonterghem
Fa. D'Heer Louis, syn tweede huysvrouwe gestor.
den 7 February 1780 hebbende tsaemen geprocre-
eert veerthien kinderen te weten
Joanne Catharine overl. den 21 Maerte 1748
Pieternelle Judoca Victoria overl. den 9 Juny 1806
Hilaire François overleden den 11 April 1808
Louis Albert overleden tot Wingh. den 10 Januars 1781
Emanuel Bernardus overleden den 6 April 1746
Bernard Louis licentiaet in medecyn overl. den 22 Mey 1816
Marie Catharine begyne in 't groot begynhof
tot Gendt overleden den 27 Julius 1776
Bernardina Francisca overl. den 15 April 1809
Ferdinand Emanuel overl. den 21 December 1766
Augustin Joseph overleden tot Gendt den . . Meye 1785
[B]enedict Emanuel overl. den 10 Maart 1816
[Jac]obus Innocentius overl. den 14 8bre 1803
[ ]na Theresia overl. den 8 Januarius 1776
[ ] Coleta overleden den 21 Augusti 1827

Te Lisseweghe :

D. O. M.
Memorie
van den
Eerw. Heer Petrus
Franciscus Ampe
fs Pieter by Mary Catharine Van
Neste, die zoon was van Joos by
Catharine Berlamont geboortig
van Lichtervelde 1734 priester 1760
tot S. Pieters Capelle pastor 1770
Pastor en Landdeken tot Lisseweghe 1781
overl. den 12 December 1803.

II. Na de grafschriften komen de **klokken.** Deze worden immers gebroken, gesmolten, ja zelfs, zooals het gebeurde in den franschen tijd, gestolen.

De opschriften van de klokken kunnen stichten en onderrichten.

Stichten. Aldus eene St-Rochusklok in Oost-Vlaanderen :

Als God deze prochie met de peste wilt slaan
Zal ik zijne gramschap te gemoete gaan.

En op een andere bij Doornik :

J'annonce l'heure et non le tort;
Chacun se garde de la mort !

Op de klok te Oedelem staat er :

Ik loof God, beween de dooden, en doe sluiten de dronkaerds buiten.

Ze kunnen ook onderrichten; nl. aangaande den naam van pastors, peters en meters, klokgieters van alhier en uit den vreemde; aangaande de herkomst van de klok, enz. Zoo vernemen we, dat de zegeklok in den Brugschen halletoren eertijds aan Onze-Lieve-Vrouwkerk toebehoorde.

Zoo viel een klok van Oostende te Sijsseele toe; eene van Ledeghem in 't belfort te Meenen; eene van Deerlijk te Beveren a/d Lei; eene van Vijve-St-Elooi te Harelbeke; eene van Bisseghem te Vijve-St-Elooi; eene van Sint-Baafs (Gent) te Aelbeke-bij-Kortrijk; eene van Oostkerke te Dudzeele; eene van de Brugsche St-Elooiskapel te Houcke; eene van Anseghem te Kerkhove; eene van Busbeke te Voormezeele.

Uit de inschriften op de klokken leeren we ook onze voornaamste klokkengieters kennen.

Deze waren:

« De drie gebroers van Harelbeke », Jan, Willem en ...? Omstreeks 1390 goten ze twee klokken voor Damme, het Bommetje voor Veurne — zoo 't schijnt — en vier voor het belfort van St-Waudru te Bergen.

Jakob Du Mery, die te Brugge woonde, in de Boeverie-straat.

En vooral Ignaas De Cock uit Heestert [1]. die met zijn twee zoons Albrecht-Ignaas en Olivier, pastor van Lauwe, daaromtrent al de torens van Zuidelijk Vlaanderen geriefde.

In de verleden eeuw vinden we machtig veel klokken van de Drouot's uit Lotharingen, van de Van den Gheyn's en de Van Aerschodt's uit Leuven.

Van den pastor van Lauwe, die klokkengieter was, laten we hier het grafschrift volgen, omdat de zerk reeds gebroken is en aan 't verdwijnen:

Sepulture
van d'Heer ende Meester
Oliverius De Cock, f^s wylent
Ignaes gebortig der
prochie van Heestert, in syn
leven, pastor van Lauwe

(1) Z L. Claeys, *Ignatius De Cock*, in *Biekorf*, 1904, blz. 193 vlgg.

den tydt van 45 jaeren, te
vooren 4 jaeren pastor van Sweveghem, ende 2 jaeren
pastor der prochie van Gheluvelt, ende eenige
jaeren onderpastor van
Belleghem, oudt 83 jaeren
overl. den 17 Maerte 1783.
Bidt voor de Ziele.

Pastor De Cock goot een twaalftal wekkerklokjes voor St-Michiel te Roeselare in 1755; een klokje voor de proosdij van St-Amand te Kortrijk in 1761; het « Martijntje » voor den kerktoren te Hooglede in 1778 en het « Mentje » te Belleghem in 1780.

III. Ook het **zilverwerk** verdient onze aandacht. Menig stuk is versierd met wapens en opschriften en zoo kan niet zelden de navorscher er den oorsprong en de geschiedenis van achterhalen. Te Utkerke b. v. staat ergens op een kruis of een kandelaar te lezen: *toen .... pastoort was.* De woordgedaante *pastoort* (voor *pastor* of *pastoor*) hoort men in de volkstaal te Brugge en, zoover ik weet, elders in Vlaanderen niet. Gezegde opschrift te Utkerke doet het dus als heel waarschijnlijk voorkomen, dat we daar met een Brugschen zilversmid of met een Brugschen dorpsherder te doen hebben.

***

Hoe nu die duizenden en duizenden graf- en gedenkschriften uit Vlaanderen bijeengekregen?

Het spreekwoord zegt: Veel handen maken licht werk. Dit ware ook hier het geval, indien b. v. de heeren seminaristen, tijdens het verlof, te zamen met de studenten van hun dorp den slag wilden wagen en eerst onder malkander éene of meer parochiën verdeelen. Daarbij zouden ze er moeten op letten, om allemaal voor hun

aanteekeningen papier te gebruiken van gelijke grootte, zoo genomen de keerzijde van doodberichten, en om de verschillende inschriften *heel nauwkeurig* op te nemen, met andere reken, verkortingen, verkeerde spelling, gothieke letters, zoover dit alles in 't oorspronkelijk stuk voorhanden is. Somwijlen ware 't noodig middeleeuwsche steenen of koperen platen schoon te wrijven ten behoeve van de vakmannen of er een nauwkeurige beschrijving van te geven.

En wanneer hun stapel op- en inschriften volledig is, dan zenden ze hem naar weleerw. heer C. Callewaert, hoogleeraar in de geschiedenis van 't Groot-Seminarie te Brugge, die de stukken wel zou willen nazien en schiften.

Een laatste woord.

Niet één parochie, hoe klein ook, mag hierbij verwaarloosd. Overal is er iets te vinden.

Te Eessen b. v. kunt ge lezen op den toren :

In 't jaer 1501
Tot elcx bescheen
Is geleit van desen torre den eersten steen.

Te Zuidschote ook op den toren :

Ter eere vā God en zyne moeder mede... is deze trede. 1483.
Dezen torre ghemaect.... Suudt en Jacob Vanbrande heeft er de naelde op gheset. 1551.

Te Nieuwcapelle zit in de kerk een eigenaardig steentje, waarop een kindje uitgebeeld staat in den bunsel en getroffen door den schicht van den dood.

Te Oostkerke bij Veurne, aanzijds de sacristie, ligt een grafsteen van de Fockedey's, met een koddigen zandlooper boven het wapenschild.

Zestig jaar geleden haalden ze te Hulste een balk uit den toren met het opschrift: *Robertus Frisius me fieri fecit.*

Te Ste-Kruis bewaart men de zerksteenen van twee Duinheeren, alsook van Mr. De Pauw, die Vicaris-Generaal was te Brugge en tot Bisschop benoemd werd van 's Hertogenbosch.

Te Houcke ligt de grafsteen van de zuster van den vermaarden predikant De Vloo; te St-Pieterscapelle deze van Mijnheer Planckaert, één van de laatste Duinheeren en om te sluiten de navolgende met rijmreken te Westcapelle :

Aensien doet gedencken.
Als aensien gedencken doet
dan syn de zercken op de graeven goet.
Piæ memoriæ
Hier light het lighaem van Jacob Bynteyn
Die was geboore op dit terreyn
En priester synde is hier geworden cappellaen
En naer ses jaeren als pastoor is blyven staen.
Heeft in dien staet geleeft 41 jaeren
Bidt den Heere dat hy wilt syne siele spaeren.
Obijt 26 Maij 1788
ætatis suæ anno 75
Æterna requiescat in pace. Amen.
Peyst oock te sterven.

Rumbeke. L. SLOSSE.

La Collection d'objets anciens de La Panne déposée à Gruuthuuse.

Explorations et Fouilles.

La station de La Panne, décrite par notre savant confrère à la Société d'Archéologie de Bruxelles, le Baron Alfred de Loë (¹), se trouve située dans un cirque de dunes, à trois kilomètres environ au Nord-Ouest du clocher d'Adinkerke, et à trois cents mètres au Sud de la laisse de haute mer. On y voit une plaine horizontale très unie, d'où émergent, isolés les uns des autres, des monticules dont la hauteur varie de soixante centimètres à environ trois mètres.

A cinq cents mètres à l'Ouest-Sud-Ouest de cet emplacement et dans un cirque analogue, il existe une seconde station, de configuration semblable à la première.

(¹) Baron Alfred de Loë, *La Station préhistorique, belgo-romaine et franque de La Panne*. Bruxelles, Hayez, 1902.

J. Maertens, *Fouilles à la station préhistorique de La Panne.* — GOGBull., 1903. Cet auteur renvoie à une *Note* de Paul Bergmans. — GOGBull., 1897, t. IV, p. 234.

On sait que feu G. Donny, dont les intéressantes trouvailles, faites en cette station, reposent actuellement au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, publia, au sujet de l'établissement, un article dans les *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique*, 1886, t. XI, p. 559.

C'est pendant l'été de 1902, en nous promenant dans ces parages, que nous avons récolté quantité d'objets anciens; nous les avons ramassés dans les deux cirques, tant au fond de la plaine que sur les flancs des éminences, où ils gisaient mêlés aux débris coquilliers.

Dans le cirque occidental, nous trouvant fortuitement sur les lieux, au moment où l'on y faisait des recherches en profondeur, nous pûmes constater, lors de l'ouverture de plusieurs tranchées, le résultat absolument négatif des investigations, tandis qu'à la surface, les débris recueillis ne se comptent pas. Les fouilles pratiquées dans du sable, qui nous a paru appartenir à l'assise des *sables flandriens*, n'ont fourni aucun objet.

Il convenait de procéder à des recherches dans le cirque oriental. Nous avons pu les faire grâce à la très aimable intervention de Monsieur Adile de Terschueren, qui nous a obtenu l'autorisation des divers propriétaires du terrain, auxquels nous renouvelons ici l'expression de nos plus vifs remerciements.

C'est en présence de Monsieur Georges Cumont, ancien président de la Société d'Archéologie de Bruxelles, de plusieurs gardes attachés au service de la famille Calmeyn, de quelques terrassiers et de l'auteur de la présente notice, que des recherches en profondeur furent éxécutées pendant les journées des 13 et 14 Juin 1904.

Dans le fond de la vallée plane, les sondages ont donné dans une faible pellicule de dépôts détritiques noirâtres, reposant sur du sable marin ; ces investigations n'ont amené aucune découverte d'objets anciens.

Nous avons commencé alors l'exploration des monticules; ils sont uniformément composés d'un noyau de détritus noirâtres, recouvert de sables de *formation éolienne moderne*. Mais des traces d'exploration antérieure nous ont bientôt engagé à suspendre ce travail.

Notre attention fut alors attirée par une éminence, dont le sommet s'élevait de 3 m. à 3 m. 50 c. au-dessus de la base. Ici l'aspect vierge du sol semblait prouver que jamais on n'y avait pratiqué de fouilles ; telle était du moins l'impression des assistants ; un des gardes présents ne tarda pas de confirmer cette manière de voir.

A partir de la surface, nous avons rencontré trois couches :

a) dix à vingt centimètres de sables, de formation éolienne moderne ;

b) un mètre trente d'une terre noire très compacte ;

c) une couche de sable marin allant jusqu'à l'eau.

La terre noire en question est un simple terreau, produit par la décomposition, sur place, des végétaux, des restes de repas et des résidus de foyers. Quant à la couche de sable marin, nous croyons qu'il est permis de l'identifier avec le *flandrien*.

Récoltes.

Les objets recueillis à la surface du sol sont de même nature que ceux trouvés dans le sens de la profondeur. En dépit de leur dissemblance, voire de la différence d'âge présumé, c'est sur le même plan horizontal ou dans des assises d'une ancienneté identique, que l'on trouve des fragments de poteries grossières ou fines, des morceaux de bronze, de plomb, des couteaux en fer, des échantillons du *briquetage de la Seille*, des dents et ossements, des coquillages, etc. etc. Parmi les objets que nous avons trouvés nous mentionnerons les principales catégories [1].

Débris de repas. Dents et ossements de bœuf, veau, mouton, chèvre, porc ; vertèbres de poisson osseux, valves

---

[1] Ces objets se trouvent au musée de Gruuthuuse à Bruges.

de cardium, écailles de moules (*mytilus edulis*); il y a aussi des coquilles *d'helix* (1).

Pierres. Des morceaux de granit non roulés par les eaux, des silex, des fragments de lave de Niedermendig.

Divers. Des morceaux de bois carbonisés, des fragments de bois ayant résisté à la décomposition dans le sol, deux boules d'une substance poisseuse, se rayant sous l'action des ongles, des scories de fer incomplètement épuisées.

Terre-cuite. De petits sphéroïdes, semblables à des billes; (trouvés tous à des endroits différents), un nombre assez grand d'échantillons du *briquetage de la Seille*, tronconiques et parallélipipédiques, de dimensions uniformes, de petits débris de torchis.

Poteries du type dit de Hallstatt. Les échantillons appartiennent, en majeure partie, aux types décrits, par le Bon de Loë, dans divers travaux (2).

Poteries du genre ménapien (3). Les fragments présentent le même aspect que les vases exhibés sous le nom de « ménapiens » au Musée Gruuthuse, à Bruges.

---

(1) Les populations de cet établissement peuvent avoir consommé des coquillages du genre *cardium*, comme nous mangeons actuellement les *clovisses*, les *palourdes*, etc. Les espèces d'*helix*, rencontrées, dans les tas, datent-elles de nos jours? Les amas coquilliers peuvent contenir des débris ayant appartenu à des espèces éteintes depuis longtemps aussi bien qu'à des animaux ayant vécu récemment dans les dunes. A propos des habitats d'*hélix*, rappelons les données fournies par Ed. Piette, *Études d'Ethnographie préhistorique*. (*Anthropologie*, 1900, t. VII, tiré à part, pp. 6 et 7), Paris, Masson, 1901.

(2) Bon de Loë, *La station etc*. On rencontre surtout les modèles donnés pl. I, fig. 1, 3, 4, 7 et pl. II, fig. 2, 5, 6, 7. La description rentre dans celle, fournie par le même auteur dans: *Découverte de palafittes en Belgique*. (Compte-rendu du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, XIIe session, Paris, 1900, tiré à part, p. 9, § 4 et p. 11, § 2.) Paris, Masson, 1901.

(3) Pour justifier la dénomination *ménapienne*, nous renvoyons au texte du Bon A. de Loë dans *Découverte de palafittes en Belgique*, p. 9, § 6 et p. 11, § 6.



Poteries en terra sigillata (¹). En nombre proportionnellement très inférieur à celui des échantillons des types précédents, se rencontrent les débris de l'élégante poterie vernissée, rouge, noire, avec ornements en relief.

L'un des dessins en saillie représente un homme dans une attitude défensive contre un animal ; on n'aperçoit de celui-ci que les extrémités des membres ; sur un autre fragment, on distingue fort bien le tronc et l'arrière-main d'un pachyderme ; quantité d'autres tessons ont conservé d'une manière très nette l'ornementation habituelle de cette espèce de poterie.

Verre. La plupart des fragments sont petits, l'épaisseur est peu considérable ; ils sont ou verts ou incolores, et la pâte n'est pas fort translucide.

Métaux. Divers morceaux de plomb, un stylet en acier avec soudure en plomb à la tête, deux morceaux de bronze, dont le plus grand est une plaque paraissant avoir fait partie d'un objet d'orfèvrerie.

Plusieurs lames de couteaux, fort bien conservées, rattachées à la soie, et quelques lamelles de fer de

(¹) Il y a donc une grande diversité de poteries. Voici ce que M. l'abbé Claerhout relate à propos des espèces de poteries recueillies dans la station palustre de Denterghem (Flandre occidentale) : *Notice sur les objets en bronze rencontrés dans les Fouilles de la station palustre de Denterghem.* — AnAB., 1901, t. XV, p. 184 : « La couche archéo- « logique renfermait les objets les plus divers depuis l'outillage « néolithique jusqu'à des instruments et de la poterie en usage au « moyen âge ». Il est fort important de rapprocher une constatation de ce genre de la remarque ci-dessous. Marquis DE NADAILLAC, *L'art préhistorique.* (*Le Correspondant* du 10 Juin 1900, p. 940.) « Les poteries « gallo-romaines se rattachent aux poteries néolithiques, avec qui « elles offrent sinon une identité absolue du moins la plus grande « ressemblance. Peut-être la pâte est-elle plus fine; mais elle est « toujours mélangée de fragments calcaires pour augmenter la « cohésion et empêcher la fissuration ». Il n'y a dans cette remarque aucune assertion dont l'application ne puisse être faite aux poteries de La Panne.

longueurs diverses, dont la destination est difficile à établir ; l'une d'elles est recroisée par une sorte de garde métallique.

Nous avons récolté quelques kilogrammes de clous, comprenant des modèles de la plus grande diversité, comme longueur et forme de la tête.

Monnaies. Un petit bronze (probablement de COMMODE 180-192), très fruste. Voici les indications qui ont pu être déchiffrées sur cette pièce.

A l'avers : COM ...... [1] AUG. la tête de l'empereur laurée à droite.

Au revers : FORTUNA ...... MAN ...... TI. La Fortune tenant en laisse un petit cheval.

En exergue : 4 lettres difficiles à lire.

CONCLUSIONS ET CONSIDÉRATIONS.

Nous exposerons d'abord les considérations qui ont trait à des questions sur lesquelles on possède des renseignements précis ; ensuite nous formulerons celles qui se rapportent à des situations ou à des faits au sujet desquels nous n'avons que des données insuffisantes.

1. *Briquetage de la Seille.* — Il y a des échantillons tronconiques et parallélipipédiques ; les premiers sont les plus nombreux.

La base (le cas échéant la grande base) présente comme dimension maxima deux centimètres ; la hauteur du tronc de cône ou du parallélipipède est de 10 centimètres.

La grande base du tronc se raccorde à un disque faisant saillie sur la surface latérale. On peut se rendre compte, par l'examen de l'objet, que la juxtaposition a exigé chez le constructeur un effort de pression, afin d'obtenir l'expansion avant cuisson. Aussi remarque-t-on souvent

---

[1] Le pointillé ici et 2 lignes plus loin indique des caractères illisibles.

dans l'étranglement les traces laissées par les papilles des doigts de l'opérateur. Nous avons recueilli quelques disques cuits, séparés du tronc: probablement qu'à la suite d'une inadvertance du constructeur, ils s'étaient détachés du corps auquel ils étaient destinés.

Que de destinations n'a-t-on pas assignées à ces objets! Étaient-ce des matériaux de consolidation dans les assises *de palafittes?* des engins utilisés dans les salines? etc.

En admettant la première hypothèse, on pourrait voir dans la station de La Panne un établissement de *palafittes*. Les intéressantes découvertes de l'abbé Claerhout et du Bon A. de Loë, dans la Flandre Occidentale, ont prouvé que ce genre d'habitation était fort répandu dans la région (¹).

La régularité des dimensions et l'existence du rebord nous ont suggeré l'idée qu'il faillait voir dans ces objets un gabarit destiné à la confection d'engins nécessaires à une population vivant au bord de lagunes, de marais, et peu éloignée, si pas voisine immédiate, de la mer. Ces engins auraient été des filets, treillis, variétés de nasses etc., en joncs, roseaux ou matériaux autres que les substances textiles (²).

La fabrication de pareils engins, avec cette sorte de broches, eût nécessité un nombre fort considérable de ces objets; ceci expliquerait pourquoi dans les pays de marécages on a recueilli de véritables tas des dits échantillons. L'emploi de la broche en *terre cuite* eût été préférable à celui de la broche en *bois*, parce que le travail de taille, tour, lissage du bois eût été plus compliqué que

(¹) J. CLAERHOUT, *Quelques objets belgo-romains récoltés dans les fouilles de la station palustre de Denterghem.* AnAB. 1903, t. XVII, p. 252. Voir aussi LE MÊME. AnAB. 1902, t. XVI, p. 79 et Bon A. DE LOË, *Découverte de palafittes en Belgique*, o. c. p. 10, § 5.

(²) EUG. VAN OVERLOOP, *Sur une méthode à suivre dans les études préhistoriques*, p. 89. Bruxelles, Muquardt, 1884. Pour la pêche voir: PLINE, *liber* XVI, c. 1 et *liber* XIX, c. 2.

le pétrissage et la cuisson de la terre par des procédés rudimentaires.

Suivant enfoncement des broches, on eût varié la largeur des mailles et le rebord eût empêché la maille de s'échapper de la broche. L'enfoncement eût pu se pratiquer dans le sol.

2. *Origine des nombreux clous recueillis.* — Parmi les espèces de clous recueillies, deux modèles paraissent appartenir aux exemplaires utilisés dans les constructions de bateaux.

Ajoutons que ces modèles spéciaux ont été trouvés dans deux emplacements de la vallée plane du cirque oriental, respectivement à cent et à cent cinquante mètres à l'Est de celui-ci. Ils étaient disséminés régulièrement dans ces deux endroits, à l'intérieur de la projection orthogonale d'une sorte d'ellipse, à grand axe, d'une quarantaine de mètres.

Mais, pour que ces clous aient appartenu à des bateaux, il faudrait que le terrain dans lequel ils ont été trouvés eût été à un niveau tel que les bâtiments aient pu échouer ou atterrir à cette place, en admettant au besoin la hauteur d'eau des marées exceptionnelles, à une époque postérieure au début de l'invasion marine du IVe siècle de notre ère (1).

---

(1) Relativement aux invasions marines dont le littoral a été le théâtre, et à la constitution géologique des assises bordant la côte, il faut renvoyer aux très savants travaux de M. A. Rutot. En dehors des intéressantes communications faites par l'éminent géologue à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, il convient de mentionner spécialement dans l'historique du sol avoisinant la mer du Nord, en Flandre, l'*Étude des modifications du sol des Flandres, depuis que l'homme a pu y établir sa demeure.* (Compte-rendu des travaux du XIe Congrès d'archéologie tenu à Gand, 1896, t. I, p. 23.) Gand, Siffer, 1897. — Pour la superposition des couches, résultats de divers sondages, âge de certains dépôts, il faut aussi consulter le bel ouvrage de M. Ed. Jonckheere, *L'Origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges.* Bruges, De Haene, 1903.



Pendant cette période, la laisse de haute-mer se trouvait à plusieurs kilomètres au Sud de la station de La Panne ; au 17e siècle encore, la Grande Moere séparait, par nombre de kilomètres carrés, cette station de la partie émergée de la Flandre ; la Grande Moere communiquait avec la mer tant à l'Est qu'à l'Ouest de La Panne ([1]).

3. *Couche archéologique et couche sous-jacente.* — A une question posée relativement à l'épaisseur de la couche de terre noire, on peut, à la suite des constatations des 13 et 14 juin 1904, répondre qu'elle atteint au moins 1 m. 30 en profondeur.

Nous nous rallions entièrement à l'appréciation de M. G. Cumont concernant la nature de cette *terre noire*, dont la composition a été donnée plus haut ; nous croyons que les sables marins sur lesquels repose cette assise appartienent à l'étage des *sables flandriens.*

Il y a lieu, nous paraît-il, d'insister sur la nécessité d'établir d'une manière précise *le nivellement des sommets des couches géologiques antérieures à l'invasion marine du IVe siècle de notre ère*, dans la station étudiée et dans les gisements existant entre Coxyde et la frontière française, où ces vestiges d'époques anciennes ont été recueillis. Ainsi seraient déterminés les endroits qui, pendant les siècles de retours offensifs de la mer du Nord, ont éventuellement constitué des ilôts d'émersion.

4. *Confusion apparente ou réelle dans l'éparpillement de quelques objets.* — Pour ce qui concerne la réunion, sur le même plan horizontal, des trois genres de poterie étudiés et du briquetage de la Seille, il faut, avec l'ingénieuse et

---

([1]) Guicciardyn, *Belgium dat is Nederlandt.* Carte n° 66. Amsterdam, Janssonium, 1648. Sanderus, *Verheerlykt Vlaandre.* Carte de la Flandre en tête du tome I. La Haye, van Lom, 1732.

Emplacement de

Echelle

$\frac{1}{20000}$

Coupe suivant ABCD
dans un

exacte explication de M. Ed. Jonckheere [1], conclure à une confusion apparente de tous les débris enfouis ; mais relativement à ces *quatre catégories d'objets*, l'explication précitée ne doit pas, comme déduction, écarter l'emploi des dits ustensiles pendant la même époque.

Malgré une scrupuleuse attention des observateurs, nos investigations en profondeur ont tendu à conclure que l'on fit un usage simultané de ces objets.

Cette constatation ne nous paraît pas en discordance avec celles formulées dans la note relative aux trouvailles de poteries *en terra sigillata.*

La population autochtone du littoral, qui employait habituellement la poterie *ménapienne*, pouvait avoir conservé l'usage de modèles anciens du type *Halstattien*, tout en se servant des poteries fines rouges vernissées etc. Il y a lieu de remarquer qu'alors la confusion des dits débris serait réelle ; et, aucun de ceux-ci n'étant roulé par les eaux, l'éparpillement confus ne serait pas dû aux marées.

5. *Incertitude relative au genre d'habitat dans la station.* — D'aucuns prétendent que la station de La Panne fut un camp romain ; c'est possible ; mais ni la nature des objets récoltés jusqu'à présent, ni les considérations relatives à la configuration du terrain avoisinant ne peuvent étayer cette thèse ; on sait en effet que les invasions marines ont bouleversé le terrain par des érosions et des dépôts, ont modifié de fond en comble le sol ancien. D'autres ont prétendu reconnaître des traces de *palafittes* dans cette station ; cette hypothèse est admissible ;

---

(1) Ed. Jonckheere. *L'origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges*, t. I, p. 45. — Lorsque par suite de leur mobilité, les couches emprisonnant des objets sont dispersées par le vent, les débris contenus dans ces formations ne sont pas éparpillés, mais, à cause de leur pesanteur, finissent par se réunir sur un plan inférieur compact. Telle est la pensée que nous croyons saisir chez l'auteur.



toutefois nous réservons notre appréciation, parce que nos investigations en surface ainsi que nos fouilles ont abouti à des constatations en opposition avec ce qu'il aurait fallu trouver, si des palafittes avaient existé aux endroits explorés.

En admettant l'émersion de la station pendant les invasions marines, l'habitat peut s'être prolongé pendant et au delà de la période franque, ne fût-ce que par une occupation temporaire de pêcheurs.

Quoi qu'il en ait été, la nature des objets trouvés justifie la remarque de M. l'abbé Claerhout (1) : que la Flandre occidentale n'a pas échappé, pas plus que d'autres endroits du territoire belge, à l'influence de la civilisation romaine. Depuis les nombreuses et intéressantes découvertes du chanoine J. de Bast, jusqu'aux magnifiques trouvailles et aux constatations de M. Rutot, cette assertion est vérifiée. D'autres considérations relatives à l'habitat nous paraissent prématurées.

B^on DE MAERE D'AERTRYCKE.

---

(1) J. CLAERHOUT, *Quelques objets belgo-romains* etc., pp. 265 et 266. Pour des monnaies romaines voyez notamment : G. CUMONT, *Trouvailles de monnaies romaines à Wercken lez Dixmude*. — AnAB. 1899, t. XIII, p. 211. CH. VERSCHELDE, *Notice sur la route romaine de Cassel à Poperinghe par Wynendaele*. — AnEm. 1876, t. I, tiré à part, pp. 7 et ss. — Depuis 1899, on a trouvé plusieurs autres pièces romaines sur et au Nord de la ligne Wercken, Bovekerke, Aertrycke.



UNE INVASION

DE

L'ABBAYE DES DUNES

EN 1338.

—

Les deux lettres de Benoit XII que je publie font connaître un épisode de l'histoire de l'abbaye des Dunes, que ni Adrien De But ni Charles de Visch n'ont mentionné dans leurs annales de ce monastère, et qui rappelle l'équipée de Guillaume de Saeftingen à l'abbaye de Ter Doest, quelques années auparavant [1].

Un moine des Dunes, Pierre Peyt, avait un frère qui fut brûlé pour cause d'hérésie [2]. Pierre prit le parti de ce

---

[1] Voir Kervyn de Lettenhove, *Notice sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes.* (Extrait du tome XXV des *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*), p. 12 ss., 34 ss.; Le même, *Codex Dunensis*, Brux. 1875, pp. xxvii-xxviii et 236-244; C. C. et F. V., *Chronique de l'abbaye de Ter Doest*, pp. 18-19.

[2] On trouvera dans le travail de M. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323 à 1328* (Bruxelles, 1900) des détails nombreux et précis sur la révolution dont Jacques Peyt prit pendant quelque temps la direction. Celui-ci était autant hérétique qu'anarchiste; et, quand on sait que l'abbé des Dunes, Lambert, avait joué un rôle politique lors du soulèvement populaire (voir *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 193; 203; A. De But, *Chronicon Flandriæ*, p. 321),



dernier et s'enfuit en Hongrie, où il se fit recevoir à l'abbaye de Belakut ([1]). Quelque temps après, le moine flamand fut nommé abbé d'Egres ([2]). Les faits et gestes de ce prélat ne pouvaient être ignorés des autorités de l'Ordre, et les commissaires du chapitre-général de Cîteaux le déposèrent. Pierre erra à travers le monde, au grand scandale de ses supérieurs. Le chapitre-général tenu à Cîteaux en septembre 1338, lui intima l'ordre de rentrer dans l'abbaye de Belakut avant la fête de la Purification de 1339, sous peine d'incarcération. L'ancien abbé d'Egres ne tint pas compte de la menace, bien au contraire. Rentré dans son pays d'origine, il s'allie aux communes de Bruges, de Gand et d'Ypres, et accompagné d'hommes armés qui lui sont donnés, il envahit l'abbaye des Dunes, brise à coup de maillets les portes de la bourserie, de la sacristie, du cellier et des autres salles du monastère. On défonce trente pièces de vin; ce qu'on ne peut boire, on le répand à terre. Les meubles sont brisés, et le chiffre des dégâts atteint la somme de sept mille florins d'or. Une ferme du

---

on comprend les motifs qui portèrent Jacques Peyt, et plus tard son frère, à faire retomber leur vengeance sur le monastère. Le passage suivant du *Chronicon comitum Flandrensium* fait connaître Jacques Peit: « Hoc horridum igitur mortis genus adinvenit capitaneus Brugensis nominatos Jacobus *Peit* (au lieu de *Pric*), proditor callidissimus et hæreticus pessimus qui optabat non esse nisi unum sacerdotem in mundo, et illum in aere suspensum. Nam et ipse tanquam incredulus ecclesiam non intrabat, et modo inaudito atque tyrannico viros ecclesiasticos persequebatur; et ipsos omnes expulisset a patria, bonis eorum primo confiscatis, nisi justo Dei judicio fuisset in Hontscota per Furnenses occisus, et postmodum, licet fatui populares eum tanquam sanctum adorarent, diabolo ipsos seducente, per judicium prælatorum omnium vicinorum et domini Morinensis, diocesani episcopi, tanquam pessimus hæresiarcha, igne concrematus.» (Ed. J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 202). Cf. A. De But, *Chronicon Flandriæ*, ibid. p. 321.

([1]) *Belæ-fons*, diocèse de Colocza, fondation de Trois-fontaines (Janauschek, *Origin. Cisterc.*, I, p. 237).

([2]) Diocèse de Czanad, fondation de Pontigny (*ibid.*, p. 177).

monastère, d'un revenu annuel de deux mille florins, est également occupée par le moine apostat, qui la donne à ses sœurs. L'abbé des Dunes et vingt de ses religieux, objet de sa vengeance, sont chassés du monastère et, pour comble d'insolence, l'apostat se déclare élu abbé du monastère qu'il vient de saccager.

Les quatre abbés-pères de l'Ordre portèrent plainte à Avignon et le pape Benoit XII chargea l'évêque de Thérouanne, le 10 avril 1339, de faire une enquête sur les faits reprochés à Pierre Peyt et, au cas où les communes de Bruges, de Gand et d'Ypres seraient coupables de complicité, de jeter l'interdit sur ces villes. Quant à Pierre, qu'on accusait d'hérésie, il devait être saisi et jeté en prison. L'abbé Lambert devait être réintégré dans le monastère et indemnisé pour les dommages causés ([1]).

L'évêque de Thérouanne ne put exécuter l'ordre pontifical à cause de l'état troublé de la Flandre. Les supérieurs de l'Ordre de Cîteaux insistèrent auprès du pape, et celui-ci, par une nouvelle lettre du 23 décembre 1339, adjoignit l'évêque de Tournai à celui de Thérouanne pour prêter secours à l'abbé Lambert des Dunes ([2]). On ignore quelle fut l'issue de cette affaire. Un passage de la seconde lettre pontificale, *tunc vivens*, fait croire qu'à la date du 23 décembre 1339, Pierre Peyt était mort.

Le chapitre-général de l'Ordre de 1339 porta un décret contre les moines de l'espèce de Pierre Peyt, en déclarant nulle l'élection abbatiale de ceux qui auraient été envoyés en Hongrie ou en d'autres pays éloignés pour expier leurs fautes ([3]).

Rome D. URSMER BERLIÈRE O. S. B.

([1]) Annexe I.

([2]) Annexe II.

([3]) Item cum relatum fuerit capitulo generali, quod quidam monachi ad partes Hungariæ et ad alias partes remotas missi pro crimine seu



ANNEXES.

I.

Benoit XII charge l'évêque de Thérouanne de faire une enquête sur le pillage de l'abbaye des Dunes par le moine apostat Pierre Peyt.

1339, 10 avril.

Venerabili fratri episcopo Morinensi salutem etc. Significarunt nobis dilecti filii... Cisterciensis et... de Firmitate ac... de Pontiniaco et... Clarevallis, Cisterciensis ordinis, Cabilonensis, Autisiodorensis et Lingonensis diocesum, monasteriorum abbates, quod Petrus Peyt, quondam monachus monasterii de Dunis, ejusdem ordinis, tue diocesis, proprio monasterio derelicto, adhesit cuidam germano suo heretico, qui propter heresim fuit combustus, ac deinde idem Petrus se in Ungariam transferens receptus fuit ibidem in monasterio Bellifontis, ejusdem ordinis, in monachum et professum, et demum ab hiis qui ejus maleficia ignorabant monasterio de Egris in Ungaria in abbatem prefectus, qui postmodum per commissarios capituli generalis ordinis memorati, suis demeritis exigentibus, ab ipsius monasterii de Egris regimine fuit amotus,

---

pro culpa, cujus post peractam pænitentiam infamia non deletur, in abbates se curant promoveri, generale capitulum cupiens tantæ temeritatis audaciam efficaciter refrenare, sic jam promotos non abbates esse pronuntiat, strictius inhibendo ne de cetero quisquam abbas sic infamem in abbatem præsumat promovere; quodsi secus fuerit attentatum, eo ipso promovens confirmandi seu promovendi potestate sit privatus una vice. Talis quoque provisio seu electio irrita sit et inanis ipso jure. (D'après un Codex de Hohenfurt, publié par le P. PHILIBERT PANHÖLZL dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und Cistercienser-Orden,* 1885, t. VI, P. II, pp. 258-259). Dans les registres des suppliques de Clément VI, se trouve une demande du 24 août 1346 d'un certain Gilles de Rugny, cistercien du diocèse de Soissons, abbé de Ste-Marguerite de Porno en Hongrie, qui désire rentrer en France et passer au monastère de St-Médard de Soissons ou à Moutierender (Reg. 9, f. 158).

sicque vagabundus discurrit per seculum in proprie salutis dispendium et scandalum plurimorum. Propter quod generale capitulum apud Cistercium ultimo celebratum diffinivit contra dictum Petrum, quod nisi infra festum Purificationis beate Marie Virginis proximo nunc transactum ad dictum monasterium Bellifontis (¹) in Ungaria rediret et ibidem servando professionem suam sub obedientia abbatis dicti monasterii moraretur, tamquam inobediens carceri traderetur. Qui hujusmodi diffinitionem sibi intimatam contempnens adhesit communitatibus quarundam villarum de Flandria, videlicet Brugis, Gandavi, et Ipri, Tornacensis et tue Moriuensis diocesum, societatem et confederationem iniens cum eisdem, et cum non modica comitiva armatorum dictarum villarum ad dictum monasterium de Dunis se conferens ostia bursarie, sacristie, cartalagii omniumque officinarum dicti monasterii frangi fecit cum malleis [145v] ferreis violenter ac circa triginta dolia vini, vinum quod erat in eis pro magna parte bibendo et totum residuum nequiter effundendo cum dictis armatis penitus vacuavit, dictumque monasterium multis bonis mobilibus ad valorem septem milium florenorum auri ausu sacrilego, dictorum armatorum stipatus potentia, spoliavit, quandam etiam grangiam ipsius monasterii valoris annui duorum milium florenorum, prius occupatam per eum, suis sororibus secularibus assignavit; abbatem quoque et monachos et conversos dicti monasterii usque ad numerum viginti afficiens contumeliis de dicto monasterio cum eorundem armatorum potentia expulit et fugavit, qui coguntur miserabiliter extra dictum monasterium mendicare; ac nichilominus in profundum malorum demersus publice se jactat quod per communitates dictarum villarum ad ipsius abbatie de Dunis regimen est assumptus, quam quidem abbatiam propterea destruit et confundit tam in rebus dicti monasterii quam personis; propter quod dicti abbates ad nos super hoc duxerunt humiliter recurrendum. Quocirca fraternitati tue per apostolica scripta commit-

(¹) *Cod.* Bellimontis.

timus et mandamus quatenus, si tibi per facti evidentiam vel alias constiterit ita esse, communitatibus dictarum villarum, sub penis excommunicationis in singulares personas majorum regentium dictas villas et interdicti in easdem villas, quas, nisi infrascriptis monitionibus tuis paruerint cum effectu, eas incurrere volumus ipso facto, ex parte nostra precipias easque moneas et inducas ut infra certum terminum peremtorium (¹) competentem, quem ad hoc eis duxeris prefigendum, dictum Petrum, qui etiam dicitur fore respersus heretica pravitate, capiant seu capi faciant, tibique nomine nostro et Sedis Apostolice in carcere detinendum faciant assignari, ac nichilominus de dicto monasterio de Dunis personis secularibus, quas idem Petrus cum earundem communitatum favore et potentia introduxit in illud, expulsis et dejectis omnino, reducant abbatem ac monachos et conversos predictos inibi Domino servituros, dictoque monasterio de dampnis illatis et spoliis ablatis faciant plenam et debitam satisfactionem impendi, et dictam grangiam per sorores dicti Petri occupatam dimitti ab eis faciant et restitui monasterio memorato. Quod si forte communitates predicte monitionibus tuis in hac parte infra dictum terminum parere contempserint, prefatos majores dictas villas regentes excommunicatos, dictasque villas suppositas fore ecclesiastico interdicto per omnia loca ubi expedire cognoveris tam diu denunties et ab omnibus nuntiari dictosque excommunicatos ab omnibus artius evitari facias, donec super premissis monitionibus tuis devote paruerint et meruerint absolutionis beneficium obtinere. Datum Avinione IIII idus aprilis, pontificatus nostri(²) anno quinto.

Archives Vaticanes, Reg. Avin. 53, ff. 145-145ᵛ; Reg. Vatic. 127, n. 310; Vidal, *Lettres communes de Benoit XII*, n. 7430.

(¹) *Cod.* perhentorium.

(²) Le Reg. Avin. donne seulement IIII idus et les mots *pontificatus nostri* ont été raturés.

II.

Benoit XII adjoint l'évêque de Tournai à celui de Thérouanne pour mener à bonne fin l'enquête ordonnée précédemment.

1339, 23 décembre.

Venerabilibus fratribus... Morinensi et... Tornacensi episcopis salutem. Dudum significantibus nobis dilectis filiis... Cisterciensis et... de Firmitate, ac... de Pontiniaco([1]) et... Clarevallis, Cisterciensis ordinis, Cabilonensis, Autisiodorensis et Lingonensis diocesum, monasteriorum abbatibus, quod quondam Petrus Peit, olim monachus monasterii de Dunis, ejusdem ordinis, Morinensis diocesis, proprio monasterio temere derelicto, se in Ungariam transferens receptus fuerat ibidem in monasterio Belifontis, ejusdem ordinis in monachum et professum, et demum ab iis qui ejus malitiam ignorabant monasterio de Egris in Ungaria in abbatem prefectus, et quod postmodum per commissarios capituli generalis ordinis memorati, suis demeritis exigentibus, ab ipsius monasterii de Egris regimine amotus extiterat, sicque vagabundus discurrerat per seculum in proprie salutis dispendium et scandalum plurimorum, quodque propter hoc generale capitulum apud Cistercium celebratum diffiniverat contra dictum Petrum, quod nisi infra festum Purificationis beate Marie Virginis tunc transactum ad dictum monasterium [173] Bellifontis in Ungariam rediret et ibidem servando professionem suam sub obedientia abbatis dicti monasterii moraretur, tanquam inobediens carceri traderetur, et quod idem Petrus, tunc vivens, hujusmodi diffinitionem sibi intimatam contempnens, adheserat communitatibus quarundam villarum de Flandria, videlicet Brugis, Gandavi et Ipri, ejusdem Morinensis et Tornacensis diocesum, societatem et confederationem iniens cum eisdem, et cum non modica comitiva armatorum dictarum villarum, ad dictum monasterium de

([1]) *Cod.* Potiniaco.

Dunis se conferens, ostia bursarie, sacristie, cartalagii omniumque officinarum dicti monasterii frangi fecerat cum malleis ferreis violenter, ac vinum quod erat in triginta doliis vel circa pro magna parte cum dictis armatis bibendo et totum residuum nequiter effundendo, dictumque monasterium multis bonis mobilibus, ad valorem septem milium florenorum auri ausu sacrilego, dictorum armatorum stipatus potentia, spoliando, et quod abbatem ac monachos et conversos dicti monasterii usque ad numerum viginti personarum afficiens contumeliis de dicto monasterio cum eorundem armatorum potentia expulerat et fugarat, qui cogebantur extra dictum monasterium miserabiliter mendicare ; dictisque abbatibus propter hoc habentibus ad Apostolicam Sedem recursum, nos tibi, frater episcope Morinensis, per nostras litteras inter cetera commisimus et dedimus in mandatis, ut si tibi per facti evidentiam vel alias ita esse constaret, communitatibus dictarum villarum, sub penis excommunicationis in singulares personas majorum regentium dictas villas, et interdicti in easdem villas, quas nisi monitionibus tuis parerent cum effectu, eas incurrere voluimus ipso facto, ex parte nostra preciperes easque moneres et induceres, ut infra certum terminum peremptorium competentem, quem ad hoc eis duceres prefigendum, dicto monasterio de Dunis de dampnis illatis et spoliis ablatis facerent plenam et debitam satisfactionem impendi ; quod si forte communitates predicte monitionibus tuis in hac parte infra dictum terminum parere contempnerent, prefatos majores dictas villas regentes excommunicatos, dictasque villas suppositas fore ecclesiastico interdicto, per omnia loca ubi expedire cognosceres, tamdiu denuntiares, et ab omnibus nuntiari, dictosque excommunicatos ab omnibus artius evitari faceres, donec super premissis monitionibus tuis devote parerent et absolutionis beneficium meruissent obtinere. Cum autem, sicut accepimus, propter turbatum statum Flandrie, per te, sepefate episcope Morinensis, super premissis contra dictas communitates hucusque processum non fuerit, nec commode procedi potuerit

contra eas, et ob hoc iterato super hiis ad nos per dictos abbates habitus sit recursus, Nos volentes eidem monasterio de Dunis super premissis quantum cum Deo possumus salubriter providere, te, frater episcope Tornacensis, in hac parte eidem Morinensi episcopo adjungentes, fraternitati vestre per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus vos vel alter vestrum in premissorum executione procedatis juxta predictarum nostrarum tibi, prefate episcope Morinensis, directarum continentiam litterarum.

Datum Avinione X kal. januarii anno sexto.

Reg. Avin. 54, ff. 172v-173.

EEN LOFDICHT OP HET HEILIG BLOED

(1686)

—

In 1684 was het honderd jaar geleden, dat de relikwie van het Heilig Bloed, door Perez de Malvenda voor roof of vernieling behoed, aan den eeredienst der geloovigen teruggeschonken was. Die omstandigheid zou door een plechtig jubileum herdacht zijn geworden, ware 't niet geweest van den beroerden tijd en de oorlogsgeruchten, die alle feestviering onbepaald deden uitstellen. Eerst twee jaar later, in Mei 1686, werd het voorgenomen gedenkfeest gevierd met eene uitstalling van pracht en een praalvertoon, waarvan het relaas, zooals het in Gailliard's *Chapelle du St. Sang* opgesteld werd, nu nog de moeite van het herlezen loont.

Van de velerhande opschriften aan huizen, praalbogen, enz. is de tekst bekend. Niet zoo is het gelegen met onderstaand lofdicht, gedrukt op een plano-blad van 58 ctm. hoog bij 46 ctm. breed, waarvan de drukproef met de handschriftelijke verbeteringen in margine in ons bezit is.

Wie de dichter van dat stuk is, hebben wij tevergeefs nagespoord : de kenspreuk :

Door Eer, Konst en Verstandt,
Pryst-men het Vaderlandt,

indien het al eene kenspreuk is, die onderaan in eene cartouche staat, geeft ook geen bescheid in dat opzicht.

Dit blad met twee kolommen verzen werd : « Te Brugghe, « ghedruckt by Joos vander Meulen, Boeck-drucker « woonende op de groote Marckt op den hoeck vande « Breydel-straet' in 't wit Cruys. » De tekst is in gothieke letter, behalve de eigennamen, die in romeinsche letter gedrukt staan en dan ook door romeinsche punctuatie-teekens gevolgd worden, terwijl de gothieke punctuatie enkel de punt en de staafjes kent; echo-verzen worden geregeld door twee // gescheiden. Ook titel en drukkers-adres zijn in moderne letter ; de veronderstelde kenspreuk alleen is cursief.

Het gedicht is gelijst in een praalboog met dubbele kolommen op de zijden, waarboven links de Leeuw een vaantje met het wapen van Brugge en rechts de Beer een gelijksoortig vaantje met de averechts geteekende gekroonde *B* omhooghouden. Tusschen Leeuw en Beer staat middenin eene cartouche, waarin de geheele titel van het dichtgewrocht in romeinsche letters van verschillende typen te lezen is. Boven deze cartouche hangt er in de lucht eene kleinere, waarop alweder Leeuw en Beer verbeeld staan, wederzijds links en rechts van eene gekroonde *B*, die evenals een perron op den grond rust. De cartouche onderaan, waarin men de kenspreuk leest, wordt door twee grofgeteekende gevleugelde meerminnen bij geknoopte strikken vastgehouden, terwijl verderaf, al beide kanten, een masker het eindpunt van het staartig opgekruld onderlijf der zeewijven uitmaakt. De zijkolommen hebben twee vierkante blokken met open cartouchen tot onderstel ; deze cartouchen schijnen ons toe ouder te wezen dan al het overige houtsneêwerk : de teekening komt in elk geval geheel met de werkwijze der XVIe eeuw overeen. Tot op een derde harer hoogte zijn de kolommen

tors, hooger effen rond en met klimopranken omklist tot aan de kapiteelen toe.

Uit het gedicht nu leeren wij onder het lezen verschillende bijzonderheden. Zoo meldt de titel al, dat het stuk eenigen tijd op voorhand geschreven werd. De Reus uit den ommegang van 1686 draagt hier geen bijzonderen naam; maar hij heeft niet min dan zes kinderen, waarvan er vijf bij name genoemd worden : *Roos-ariaen*, *Mageleyn*, *Macharius*, *Bonefaes* en *Kinnebaba ;* een zesde werd nog « in den Ruesens sack » gedragen, zeker omdat het jongentje nog maar een « plat » kind was ! In den stoet van 1749 droeg de Reus, die toen een nieuw beeld had, den naam van *Germanus* en was hij gevolgd door zijne dochter *Floriana* en eene reuzin, die *Fidelia* hiet. Deze laatste reuzenfamilie was toen sinds 53 jaar (dus sedert 1696) niet meer voor den dag gekomen. Het moet wel zijn, dat de reuzentroep van 1686 een geheel andere was, die niet lang meer in wezen gebleven is. Het «*Rosbeyaerts-peerdt* » waarbij de zin van het woord *ros* alreeds geoblitereerd schijnt, met de vier « *Aymijns Kinders* » komt ook, evenals in 1749, in den stoet te voorschijn. De *Fortuyne*, de *Pellicaen* en andere voorstellingen volgen daarop, evenals in laatstgemeld jaar. De « Zyrillen », die toch zoo « gheestigh singhen » heeft men later niet weêrgezien.

Hoe « Peerdt en *Sadel ghebardeert* » waren, laat zich maar half meer gissen..

Den armoedigen toestand der brugsche bevolking kon de dichter niet verzwijgen ; het was toch nog altijd in den tijd toen er meest behoefte aan godshuizen was en de graveerders hun meeste werk vonden in het gieten van disch-of broodteekens :

« Hebt ghy den zeghen // van Godt verkreghen,
« Denckt op die hier in aermoe leven. »

Speeltuigen worden « instrumenten musicael » geheeten, wat niet om den wil van het rijm geschiedde, maar wel eene courante benaming was, die overigens zeer wel rijmde op « Bael », de westvlaamsche uitspraak van Bal = danspartij.

Nader bewijs dat het gedicht vóór de bezongen plechtigheid vervaardigd werd, vindt men in den laatsten regel der 4e strofe :

« Ick wou dat 't morghen moghte beginnen »

en in de twee eerste regels der 5e strofe :

« 5. Men sal u noch wat vertoonen,
Dat my niet en is gheseyt, »

alsook in de twee eerste regels der 6e :

« Siet de Ghilden als voor desen
zullen voor, *oft* achter gaen : »

De dichter had geen zekerheid deswegen : het zicht van den kerkelijken stoet zelven zou het hem eerst later leeren.

Zijn werk is niet beter, en ook niet slechter, dan hetgeen de « Dicht-konste » toen ter tijd bij feestelijke aangelegenheden opleverde : het heeft al den schijn alsof het een besteld karweitje ware geweest, waarvan de « Societeyt » zelve wellicht de kosten gekeerd heeft. Zelfs de drukproef werd niet zeer aandachtig verbeterd, als bij voorbeeld te merken is uit coupletten IV, verzen 11, 13 en 15 en VI, vers 7, evenals uit de overtollige punctuatie in het algemeen.

K. DE FLOU.

Voor-loopende Fame van het Jubilé van het Alder-heylighste Bloedt ons Heeren, Ende der Triumphe vanden Brugschen Ommeganck, Vanden Jaere 1686. Sanghs-ghewijse vertoont.

Stemme: Vanden Antwerpschen Ommegangh.

Hoort ghy Schilders, en Poëten,
By *Parnassus* op-ghevoedt,
Men laet de Lief-hebbers weten
Dat op 't Feest van 't H. BLOEDT,
Onsen Reus sal ommegaen
Met sijn grooten Partisaen,
En ses Kinders by hem wel ghefatsoeneert,
Die spreken groot en kleyn,
Roos-ariaen, en *Mageleyn*,
Tot *Macharius* vol moedt,
Bonefaes en *Kinnebaba*
Treden voor hun Grand papa (¹),
Met een Voester, Voester, Voester, wel voorsien,
En in den Ruesens sack
Noch eenen Jonghen stack,
Die daer spreeckt voor al de Lien :
Komt hem bekijcken // Aermen en rijcken,
'T is tijdt van vreden // in Dorp en Steden,
Men dient het H. BLOEDT op heden.

2. Het *Rosbeyaerts-Peerdt* vol wonder,
En vier Aymijns Kinders net,
Slaen op 't Harnas met ghedonder,
Schoon Plumagien, en Casket,
Al seer prachtigh ghemonteert,
Peerdt en Sadels ghebardeert,
Haere Wapens blincken schoon als cristalyn ;
Den Koninck met sijn raedt,

(¹) Op de proef stond eerst :
Noch een grooten *Kinnebaba*,
Siet men volghen achter-na,
De correctie werd met de pen in margine gedaan.

Spreken met hun vanden Staet,
Halbardiers en Bode sijn
Om te dienen Konincks Hof,
Dit verdiendt al meerder lof,
Daerom wille 't komen, komen, komen sien,
Hier naer *Fortuyne* draeydt,
Ghelijck de windt die waeydt,
Om een yder te bedien :
Hoe pracht en staeten // konnen verlaeten ;
Hebt ghy dan zeghen // van Godt verkreghen,
Denckt op die hier in aermoe leven.
3. Den *Pellicaen* met sijn jonghen,
Verbeeldt ons de liefde soet,
En hoe Christus onbedwonghen,
Voor ons gheeft sijn Dierbaer Bloedt,
Daer op sit een Maghet schoon,
Die met Lof-sangh soet van toon,
Haer Musycke tot den Hooghen Hemel sendt.
Den Waghen van *Parnas*
Noyt desghelijck en was
Hier, noch elders oyt bekent,
Daer *Apollo* met haer soet
Al haer *Neghen Musen* voedt,
Die met Cyther, Cyther, Cyther, snaer en spel
Ons herten maecken bly,
Met een soete melody',
Meer als ick u oyt vertel :
Parnassus Beken // siet-men daer leken,
Pegasus Vloeden // kommen ons voeden,
Godt wilt de Stadt van BRUGGHE behoeden.
4. De *Zyrillen* gheestigh singhen,
Daer *Ulysses* op verlieft.
Dat hy niet en kan bedwinghen ;
Elck kan sien, soo 't hem belieft,
Eenen Koninckliјcken dans,
Daer veel Maeghden, en Jonghmans
Balletteren op een aenghenaemen toon,
Al wonder net ghekleedt,

En konstigh toe-bereedt,
Met vercieringh' aen de Croon
Van Carôlus onsen Vorst,
Die al naer de welvaert dorst :
Instrumenten ([1]), menten, menten Musicael
Vercieren desen Rey,
Door spronghen veel derley,
'T schijnt een Koninckliijcken Bael.
Coppen, en Hansen // vlechten de Kransen,
Die d'Herderinnen // trachten te winnen;
Ick wou dat 't morghen moghte beginnen.

5. Men sal u noch wat vertoonen,
Dat my niet en is gheseyt,
Noch vijf Waghens, 't schijnen Throonen,
Door die van de Societeyt :
Eenen *Hemel* triumphant,
Met veel Maeghden seer pleysant,
Die daer singhen H. Musyck voor den Throon,
Noyt oogh' en heeft ghesien,
Noyt oor' en heeft ghehoort
Al de soete sanghen schoon :
In dit Eeuwigh vreughden Feest
Sit den Vader, Soon, en Gheest,
Met de Moeder, Moeder, Moeder eñ Maegt,
Die door ghebeden sterck,
Voor g'heel de Christen Kerck'
Soo ghetrouwe sorghe draeght.
De helsche Spoocken // vlammen en roocken
Op eenen Waghen // schrick sy aenjaeghen :
Wel hem die hier Godt soeckt te behaeghen.

6. Siet de *Ghilden* als voor desen
Zullen voor, oft achter·gaen :
Al *d'Ambachten* uytghelesen,
Met hun Keerssen swaer ghelaen,
Seer net ende fraey verciert :
De *Clergien* wel ghemaniert,

([1]) Er staat : Instrumen, menten, menten Musicael.

Met de *Biddend' d'Orders*, hun devotie doen,
Prelaeten, en *Pastoors*,
Met alle *Ses* de *Choors*,
Volghen met een goedt fatsoen.
Ons *Hooghweerdigh Heere* goedt,
Die vereert het *Heyligh* Bloedt,
Met een groote, groote, groote modesty',
Ons *Edel Magistraet*,
Gheschickt van achter gaet,
Met den *Hoogh Bailiu* daer by:
Godt wiltse gheven // langhe te leven
Die ons regeeren // in deught en eeren,
Tot wy dit Feest hier boven vermeeren.

7. Hoogh Beroemd' en Weerde Heeren
Van ons Brughsche Magistraet,
Ick moet uwen Lof vermeeren,
Want dat dit al ommegaet
Is door uw' sorghvuldigheydt;
'T is Godt die de gronden leydt,
En ons al door u soo wijselijck regeert:
Onsen Hooghweerdighst' Heer,
Bewaere Godt noch meer,
Dat hy al de Zielen stiert
In de haven vande rust,
Daer wy eeuwelijck met lust
Zullen dienen, dienen, dienen *'t Heyligh Bloedt*,
Den noyt volpresen Schat,
Waer door ons Brughsche Stadt
Menighvuldigh is behoedt.
Burghmeester, Schepen // elck onbegrepen,
Heer Thresorieren // Raeden, Greffieren,
Looft hun al die de Penne regieren.

COMPTES RENDUS

—

A. de Saint-Léger, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille. *La légende de Lyderic et des Forestiers de Flandre.* (Extrait du tome XXVI du Bulletin de la Commission historique du département du Nord.) Lille. Librairie Tallendier. 1904. 27 pp. in-4°.

On peut distinguer deux parties dans la légende des forestiers : la première qui concerne Lyderic de Buc; la seconde, les autres forestiers jusqu'à Baudouin Bras de fer. Un des récits les plus complets est dû à d'Oudegherst, qui composa, vers le milieu du XVIe siècle, ses *Annales de Flandres.* Quelle est la valeur historique de cette légende? Les érudits ne sont pas d'accord sur cette question. Les uns, considérant les épisodes merveilleux, les multiples contradictions, erreurs et anachronismes contenus dans ce récit, ont conclu que l'histoire du comté ne commence qu'avec Baudouin Bras de fer, qui est la souche de la dynastie flamande et que tout ce qui concerne ses prétendus ancêtres et prédécesseurs doit être rejeté en bloc. Les autres, constatant que les différentes versions de la légende se ressemblent dans les grandes lignes et que certains noms de personnes et certains faits se rencontrent ailleurs, dans des documents authentiques, affirment qu'avant Baudouin, les ancêtres de celui-ci gouvernèrent déjà la Flandre en qualité de forestiers. L'auteur renonce à discuter les arguments employés de part et d'autre et recourt à un autre procédé. Il recherche par la critique et la discussion des textes, comment la légende s'est formée, ce que les chroniqueurs ont emprunté à la réalité, ce qu'ils ont tiré de leur imagination.

D'après les documents les plus anciens, il est certain qu'il a existé des personnages du nom de Lyderic, d'Inghelram et d'Audacer, dont la vie a été plus ou moins mêlée à l'histoire de nos contrées. Lyderic est mentionné avec le titre de *comes* et fut enterré, disent les annales, à Harlebeke. Inghelram, *comes* lui aussi, est cité dans le capitu-

laire de Servais et était donc contemporain de Baudouin. Audacer est donné comme père de Baudouin. Mais ces trois personnages ne sont ni parents, ni administrateurs de la Flandre.

Dans les généalogies du XIIe siècle, Lyderic, Inghelram et Audacer deviennent ancêtres de Baudouin et comtes de Flandre.

Au XIIIe siècle, André de Marchiennes fait de ces prétendus prédécesseurs de Baudouin des *forestiers* du roi de France.

Au XIVe siècle, Jean d'Ypres attribue, par flatterie envers les princes flamands, une naissance royale à Lyderic et une origine bourguignonne à son épouse.

Ainsi, les chroniqueurs se copient les uns les autres; pour se montrer mieux informés que leurs devanciers et pour reporter l'origine de la dynastie de leurs comtes au delà de Baudouin Bras de fer, ils n'hésitent pas à ajouter aux renseignements qu'ils trouvent des détails qu'ils imaginent.

La légende se développe surtout dans le courant du XVe siècle. Au lieu de trois forestiers, il y en a cinq ou six ; au lieu d'un Lyderic, il y en a deux : Lyderic d'Harlebeke et Lyderic de Buc, ce dernier de nouvelle invention. Ce personnage imaginaire devient le fondateur de la dynastie et le héros d'une série d'aventures romanesques. Ce roman fut inventé de toutes pièces par un chroniqueur flamand, vraisemblablement à la fin du XVe siècle. Il eut un tel succès qu'on peut le lire en tête de toutes les chroniques du XVIe siècle.

Ainsi, de la légende des forestiers il ne reste rien ou presque rien pour l'histoire. Seuls les renseignements que l'on trouve dans les chroniques antérieures au XIIe siècle sont acquis à l'histoire. C'est à savoir que Audacer est le père du premier comte, qu'Enguerrand et que Lyderic dit d'Harlebeke ont réellement existé, mais que, pas plus qu'Audacer, ils n'ont été ni comtes, ni forestiers de Flandre. Tout le reste est du roman.

Quant à l'authenticité des peintures, des inscriptions et du tombeau de la collégiale d'Harlebeke, il en a été fait bonne justice depuis longtemps.

Cette étude ne mérite que des éloges. Elle est succinte, claire, méthodique, conduite avec une critique sûre et solide. La question des forestiers, si embrouillée, si souvent débattue, est, à notre avis, résolue définitivement.

E. Van Cappel.



Léon Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés Belges au Moyen-Age.* 2 vol. gr. in-8°. Bruxelles. Lammertin, 1902. 370 et 488 pp. Prix 20 fr.

Il n'est pas trop tard, croyons-nous, pour faire connaître aux lecteurs des *Annales*, cet excellent ouvrage du savant professeur de l'Université de Bruxelles ; il intéresse au plus haut point l'histoire de notre pays. On se rend aisément compte de son importance et de sa valeur, lorsqu'on songe combien l'absence de connaissances précises sur la géographie politique de nos provinces est parfois embarassante pour les moindres recherches. Que de difficultés à propos de la situation, de l'étendue, de la délimination d'un endroit donné, surtout pour la période médiévale ! Combien de fois ne se trouve-t-on pas arrêté devant des questions comme celles-ci : de quelle autorité, soit laïque, soit ecclésiastique, dépendait tel ou tel territoire ? Depuis quand, dans quelles limites, dans quelles conditions, en quelles circonstances ce territoire fut-il constitué, agrandi, démembré, partagé ? Passa-t-il d'un prince à un autre ? Comment déterminer la signification, l'identification d'une indication géographique ? Sans doute, il existe sur plusieurs de ces questions embrouillées et parfois inextricables, un certain nombre de monographies. Mais même dans la supposition que celles-ci soient faites d'après une méthode scientifique et rigoureuse, elles sont toujours difficiles à réunir et ne se mettent que trop souvent en contradiction les unes avec les autres. En soumettant toutes ces questions à un nouvel examen critique et approfondi, et en les groupant dans un travail d'ensemble, M. Vanderkindere a rendu aux historiens un éminent service.

L'auteur prend les anciennes principautés belges telles qu'elles se trouvaient constituées à l'époque Bourguignonne ; puis remontant à leur origine primitive, il étudie les différentes modifications que chaque territoire a subies à partir des successeurs de Charlemagne et il suit pas à pas le développement qui aboutit à leur constitution définitive à la fin du XIV[e] siècle.

Une INTRODUCTION (pp. 1-34) retrace les événements qui ont amené, dans notre pays, la ligne de démarcation entre la France et l'Allemagne. Après les partages répétés de l'empire Carolingien, on adopta finalement le cours de l'Escaut comme limite définitive. La délimitation de chaque partage est établie avec une remarquable exactitude.

Ainsi notamment, il est montré comment le pays de Waes, les Quatre-Métiers et le Cambrésis, bien que situés totalement ou en partie sur la rive occidentale de l'Escaut, furent englobés dans l'Allemagne ; tout le reste dépend de la France et forme le territoire qui deviendra le comté de Flandre.

Le tome I est consacré à la formation du comté de Flandre. Cette partie fut publiée une première fois dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire* (série 5e, tomes VIII et IX). L'auteur, dans sa 2e édition, n'y a guère apporté de changements essentiels. Outre la correction d'un certain nombre d'erreurs secondaires, il a complété quelques parties, notamment les chapitres où il est question des comtes du Ternois et de ceux de l'Ostrevant, et il a modifié ses conclusions relatives aux premiers rapports du pays de Waes avec l'Allemagne.

A l'origine le pays était divisé en *pagi*, gouvernés par des comtes. Ceux-ci, simples fonctionnaires royaux, nommés et révoqués par le souverain, étaient chargés des affaires judiciaires et administratives du canton. La région située autour de Bruges, et dont l'étendue correspondait sans doute aux doyennés de Bruges, d'Oudenbourg et d'Aerdenbourg, portait le nom de *pagus Flandrensis*. Lorsque plus tard, Charles le Chauve voulut établir dans l'angle nord-ouest de ses états, entre la mer et l'Escaut, une *marche*, une zone de défense contre les invasions normandes, il en confia le gouvernement militaire au comte du pagus Flandrensis. Baudouin Bras de Fer devint ainsi marquis et exerçait à ce titre l'autorité sur les comtes des autres pagi : Waes, Gand, Courtrai, Tournai, le Caribant, le Mélentois, la Pévèle, et peut-être le Mempisque, le Boulonnais, le Ternois. Au nord, les Quatre-Métiers (Flandre Zélandaise), formés encore de véritables ilots, faisaient partie du diocèse d'Utrecht et appartenaient avec toute la Frise occidentale à la Lotharingie.

Les comtes du pagus Flandrensis profitèrent de leur nouveau pouvoir de *marquis* et de l'impuissance du roi, pour étendre leur autorité comtale et constituer le *comté de Flandre*.

Dans l'histoire de la formation territoriale du comté, on peut distinguer trois périodes.

1. *Une période d'extension* progressive jusqu'à Philippe d'Alsace (1168-1194).

Après que les comtes de Gand et du Mempisque eurent été disgrâciés, leurs territoires furent réduits sous la dépendance directe des comtes de Flandre. La Pévèle, le Mélentois, le Caribant et plus tard le Courtraisis furent également annexés à la Flandre. Le Tour-

naisis conserva plus longtemps ses comtes. Quant au Ternois et au Boulonnais, la Flandre n'y exerça probablement que la suzeraineté. L'Artois et l'Ostrevant furent soumis par Arnoul I. Vers le nord-est, nous voyons les comtes étendre leur domination sur une partie du domaine des empereurs allemands : le château de Gand, le pays de Waes, les Quatre-Métiers, la seigneurie d'Alost, et créer ainsi la Flandre Impériale. La Zélande fut cédée à Baudouin IV (1042). Le comté de Valenciennes, qui était une marche allemande, fut cédé en fief à Baudouin IV et Baudouin V l'échangea avec Herman de Mons, qui accorda en retour la châtellenie d'Audenaerde. La châtellenie de Cambrai, sur laquelle, déjà en 1076, Robert le Frison exerçait le protectorat, fut cédée, trente ans plus tard, à Robert II par l'empereur Henri IV. A la Flandre furent rattachés encore la seigneurie de Béthune et les domaines de Bornhem et de Termonde. Ces deux derniers furent érigés en châtellenies.

2. Le règne de Philippe d'Alsace inaugure *une période de démembrement*. A son avènement il est le plus puissant des comtes de Flandre, mais à sa mort il laisse son comté humilié et amoindri. Par son mariage avec Isabelle de Vermandois, il devient maître de ce vaste territoire ainsi que du Valois, de l'Amiénois et du comté de Mondidier et son territoire touche ainsi au domaine direct du roi. Conseiller de Philippe Auguste, il maria le jeune roi à la fille de sa sœur, Marguerite de Hainaut et engagea à titre de dot une notable portion de ses états, comprenant Arras, St-Omer, Aire et Hesdin. Quelques années après, Philippe Auguste inaugura sa politique de centralisation : en 1185, il mit la main sur les domaines appartenant jadis à Isabelle de Vermandois et, deux ans plus tard, il annexa la ville de Tournai.

Après la mort de Philippe Auguste, le Hainaut fut réuni à la Flandre; mais le nouveau roi réclama et obtint comme héritage le Boulonnais, le Ternois et l'Artois sauf Douai et la partie occidentale de l'Ostrevant. Baudouin IX reprit, il est vrai, une grande partie de ce domaine, mais la paix de Melun fit passer définitivement l'Artois à la France.

Le Hainaut, tour à tour réuni et séparé de la Flandre, en fut détaché après le mariage de Marguerite de Constantinople avec Gui de Dampierre.

Philippe le Bel continua la politique de ses prédécesseurs ; il aurait réussi à s'emparer de tout le comté, si les Flamands, par leur victoire à Courtrai, n'eurent déjoué ses projets. Toutefois, en 1312, par le traité de Pontoise eut lieu le « Transport de Flandre », par lequel la

Flandre Gallicante, comprenant les châtellenies de Lille, Douai et Béthune, passa à la France.

D'autre part, Guillaume I de Hollande, devenu empereur, enleva la Flandre impériale et la donna avec le comté de Namur à Jean d'Avesnes. Adolphe de Nassau il est vrai rendit ces pays à Gui de Dampierre ; mais Louis de Névers dut, quelque temps après, abandonner la Zélande.

3. La soumission des deux derniers comtes de la maison de Dampierre au roi de France eut comme conséquence inattendue la *reconstitution de la Flandre.*

Le mariage de Louis de Crécy avec Marguerite de France et celui de Marguerite de Maele avec Philippe le Hardi amenèrent, le premier la restitution de l'Artois, l'autre celle des châtellenies gallicantes.

Ici finit la partie concernant la Flandre.

Suivent en appendice :

1. Les divisions ecclésiastiques en Flandre : les diocèses (Térouanne, Arras, Tournai, Cambrai et Utrecht), les archidiaconés et doyennés;
2. L'ancienne division du pays en « civitates » et « pagi »;
3. Les comtes de Flandre et ceux des comtés subalternes, leur généalogie et chronologie.

Voilà la charpente, le squelette de l'ouvrage. Nous avons tenté d'en retracer le sommaire pour faire connaître la nature, la conception de cet excellent travail. Mais ce résumé ne donne qu'une faible idée de sa haute valeur scientifique et de son incontestable utilité. En effet, outre que ces données, déjà connues, il est vrai, au moins en partie et dans les grandes lignes, se trouvent ici réunies et coördonnées, elles sont encore étudiées dans leur ensemble, examinées à fond, discutées dans les moindres détails. Impossible d'en faire l'analyse; celle-ci serait nécessairement incomplète et par conséquent très infidèle. Or, c'est précisément dans les détails que réside la valeur du livre. Citons toutefois, entre autres études remarquables, celles consacrées aux origines, si obscures et si souvent discutées, de la Flandre impériale, celles aussi qui concernent les rapports du Ternois et du Boulonnais (p. 48 et ss.), de la Zélande (Ch. XV, XXI et XXXI), du Tournaisis (Ch. XI, XVII et XXX), du Cambrésis (Ch. XII), de l'Ostrevant (Ch. XI et XIII), avec le comté de Flandre, celles enfin qui se rapportent à l'existence et à l'origine du *burg*, des comtes et des châtelains de Gand (p. 62 et ss.). Notons encore que l'auteur a établi ou éclairci l'existence et la généalogie des comtes subalternes,

ainsi que la dénomination et la circonscription de leur territoire. Ajoutons que dans le cours de son ouvrage et spécialement dans le III[e] appendice il a rectifié un grand nombre de dates et de noms.

D'autre part, le livre renferme une foule de détails et de renseignements de moindre importance, mais néanmoins très intéressants, comme ceux qui concernent l'existence et la situation de la fameuse fosse Ottonienne (p. 71, 73, 224), du fossé neuf ou boulonnais (p. 196, 197, 278, 281), de l'Hedensee (p. 94-95, 212-214), de la *terra infra-, juxta-, supra-, ultra Scaldim* (pp. 222-226), de Truncus ou Tronc-Bérenger (pp. 180, 240, 284), la famille et la dénomination « *de Gandavo* » (pp. 93, 112), etc., etc.

L'étude de M. Vdk. a pour objet l'histoire de la formation territoriale de la Flandre. C'est donc un ouvrage de *géographie historique*. Toutefois, il importe de remarquer qu'il s'y agit uniquement de ces transformations extérieures qui consistent en accroissements ou démembrements de territoire, résultant de successions, d'alliances, de conquêtes, de traités; en un mot de transformations d'ordre politique. On n'y cherchera donc pas la description de l'aspect physique du sol aux différentes époques de l'histoire, ni les divisions économiques ou administratives, comme la situation et l'étendue des grands domaines, des possessions comtales, des « ministeria », des châtellenies, des métiers, etc. Cela ne rentrait pas dans le plan de l'auteur et s'il traite incidemment du domaine comtal sous les Dampierre (Ch. XXV). et de l'origine des châtellenies en Flandre (p. 101 et ss.), il ne fait, pour ainsi dire, qu'effleurer ces questions.

L'auteur cite quelques étymologies pour le mot « Flandres ». Toutes sont défectueuses. Celles proposées par M. le chanoine Ad. Duclos, *De oude kuste van Vlaanderen*, Brugge, De Zutter, 1873 et par l'abbé J. Claerhout, *Biekorf II*, 1891, (p. 104 et ss.), (Cf. A. Dassonville, *Biekorf VII*, Bijblad, p. XXII), dont M. Vdk. ne parle pas, répondent bien mieux aux exigences de la philologie (¹).

Dans le chapitre I, où il est question des origines de la Flandre, l'auteur dit un mot de l'état primitif de celle-ci, avant son érection en marquisat. Nous aurions voulu ici une étude plus étendue, plus approfondie. Certes, on peut compléter ce qui est donné ici par la série des pagi, ajoutée en appendice et par l'étude de l'auteur sur

(¹) Ajoutez l'étude, parue depuis, de J. Vercouillie, *L'étymologie de Vlaming et Vlaanderen*. Acad. roy. de Belg., Bull. de la classe des lettres, 1903.



« *Le Capitulaire de Servais (853) et les origines de comté de Flandre* », étude qui a été publiée dans le *Bulletin de la Commission roy. d'hist.* (5e série, VII, p. 91-138). Pour ce qui regarde ce dernier travail, il y aurait peut-être des réserves à faire ; les hypothèses de M. Vdk. si ingénieuses soient-elles, ne permettent pas, croyons-nous, d'affirmer si catégoriquement (p. 379) qu'à cette époque Enguerrand était comte dans les pagi de Gand, de Courtrai et de Tournai.

Quant à la série des *civitates* et *pagi* de la Flandre, nous savons gré à l'éminent historien de l'avoir insérée dans son livre ; mais la division et les limites proposées, peuvent-elles être adoptées comme définitives ? Nous en doutons. L'auteur a pris comme base les circonscriptions écclésiastiques. Or, bien qu'on puisse admettre en général et pour les grandes lignes, la concordance des circonscriptions religieuses avec les divisions romaines et de celles-ci avec les démarcations des populations anciennes, il est vrai aussi qu'en mainte occasion, cette conception est démentie par la réalité. (Cf. l'intéressante discussion dans L. Warichez, *Les origines de l'église de Tournai*, 1902, p. 81-104). Ensuite, il faut tenir compte du fait que le *pagus* n'a pas toujours gardé le même sens ni la même consistance dans le cours des temps.

Ces observations s'appliquent également à « *l'organisation ecclésiastique du comté de Flandre* » (p. 274-278). L'auteur se base sur les pouillés, dont le plus ancien ne remonte qu'au XIVe siècle. Or, est-il vrai, « qu'il est permis de croire que les circonscriptions n'ont guère changé ? » Et par suite, la division proposée ici, a-t-elle été la même aux différentes époques de l'histoire ? Ainsi, le pouillé de 1331 du diocèse de Tournai, renseigne l'archidiaconé de Bruges avec les doyennés de Bruges, Oudenbourg, Aardenbourg. Or, primitivement, le diocèse d'Utrecht s'étendait jusqu'aux environs de Bruges au nord-est. (Cf. pour l'état des diocèses aux Pays-Bas au temps de Charlemagne, P. P. M. Alberdingk-Thym, *Karel de Groote en zijne eeuw*, 1867, p. 1-71). D'ailleurs, l'appendice en question n'est pas une étude *ex professo ;* on n'y cherchera donc pas le dernier mot sur les anciennes divisions ecclésiastiques en Flandre.

Au point de vue de la diplomatique, nous devons signaler le chapitre II, qui traite du « titre de marquis de Flandre ». Le 3e appendice, *Les comtes* (p. 281-337), est du plus grand intérêt pour la généalogie et la chronologie, et tout l'ouvrage contient une foule de données relatives à l'histoire politique.

Le livre de M. Vdk. est un travail de première main ; l'auteur a

travaillé directement d'après les sources. Les auteurs modernes ne lui ont fourni que fort peu de renseignements. Il est difficile de contrôler si la bibliographie est suffisamment complète ; la liste des sources et travaux consultés n'est pas donnée. Cependant on constate à première vue que les sources littéraires l'emportent de beaucoup, encore qu'on trouve les *vies de saints* à peine citées. Les sources d'archives il est vrai font très souvent défaut, surtout pour les temps les plus anciens, et leur authenticité est souvent douteuse. Aussi, l'auteur a généralement fait preuve, dans l'usage des sources, d'une sage critique. Toutefois, il lui arrive de citer à l'appui de ses affirmations, des textes, notamment des épitaphes, empruntés à des écrivains postérieurs de plusieurs siècles aux faits en question, sans en discuter et en établir préalablement l'authenticité et la valeur. D'ailleurs, il semble attacher trop d'importance à Meyer et aux autres annalistes et chroniqueurs du XVIe et du XVIIe siècle. Les sources du premier sont le plus souvent inconnues, et les chroniques postérieures à Meyer, n'en sont que des amplifications plus ou moins falsifiées [1]. L'auteur lui-même, en plus d'un endroit, s'est vu forcé de rectifier leurs dires.

Les renseignements puisés aux sources n'étaient pas toujours suffisants. L'auteur a suppléé aux lacunes par des hypothèses généralement bien fondées.

Nous aurions désiré plus de vues d'ensemble, de temps en temps un résumé synthétique sur la situation de la Flandre à telle ou telle époque de son histoire. Mais, il faut l'avouer, l'ouvrage tel qu'il était conçu par l'auteur, devait être plutôt un recueil de faits sans unité, une suite de discussions détachées, de questions de détail : il se prêtait donc difficilement à la synthèse.

Les nombreuses tables généalogiques sont d'un précieux secours et la table analytique des noms de lieux et de personnes, que M. Vdk. a bien voulu ajouter après la publication des deux premiers volumes, facilitent considérablement les recherches. Il est regrettable qu'il n'y ait pas inséré quelques cartes géographiques.

Il nous reste à faire connaitre le tome II qui expose la formation territoriale des principautés Lotharingiennes du IXe au XIIe siécle. Cette partie embrasse à la fois la Haute- et la Basse-Lotharingie. Les liens étroits qui, à cette époque, existaient entre les deux régions

(1) Cf. l'étude de M. Fris sur les chroniqueurs de la Flandre. — CRH., 5, xi, 517 et svv.

et les dynasties régnantes, ne permettent pas d'exclure la Haute-Lotharingie. Les premiers chapitres résument les faits relatifs à l'origine et à la constitution primitive des deux Lotharingies ; puis sont décrites les modifications ultérieures apportées à la Basse- (Section I) et à la Haute-Lotharingie (Section II).

Nous n'entrerons pas dans les détails ; nous nous bornerons à résumer le développement général dans la formation des principautés Lotharingiennes et à le comparer à celui de la Flandre. L'évolution suit dans ces régions une marche toute opposée. Au début, les puissants comtes de Flandre étendent sans difficulté les limites de leur territoire ; à la fin du XII[e] siècle surgit devant eux un obstacle toujours grandissant : la politique centralisatrice des rois de France. A partir de cette époque, ils ne font que reculer et ne sont plus à même d'arrêter les démembrements qui se succèdent jusqu'à la reconstitution territoriale sous les ducs de Bourgogne. Les princes Lotharingiens, au contraire, se trouvent jusqu'au milieu du XI[e] siècle en face d'empereurs puissants. Ce n'est qu'à force de luttes incessantes et de rébellions réitérées et grâce à la décadence du pouvoir impérial, qu'ils parviennent à accroître leur territoire et à établir leur autorité. Au début du XII[e] siècle, les principautés Lotharingiennes sont constituées définitivement ; elles ne subiront plus, dans la suite, des modifications essentielles ; et leur histoire future ne consistera qu'en remaniements secondaires (annexions et partages). Cette matière sera l'objet du tome suivant. Pour ces derniers siècles, il sera possible de limiter l'exposé de la formation territoriale aux principautés de la Belgique actuelle.

Il était aisé, quand il s'agit de la Flandre, de procéder chronologiquement et de suivre pas à pas le cours des événements d'après le règne de chaque comte. Pour la Lotharingie, les principautés sont multiples ; chacune d'elles a son histoire et son évolution propres. Ici, l'ordre géographique s'imposait. L'auteur traite chaque territoire séparément. Il remonte à l'organisation primitive du royaume franc, qui assignait à chaque district un comte, agent dépendant du roi ; il montre comment cette organisation devient un régime d'aristocratie foncière. Les nombreux pagi et comtés de l'époque franque s'agglomèrent entre les mains de quelques seigneurs puissants et se transforment en un petit nombre de grands fiefs laïques et ecclésiastiques. Nous signalons, comme intéressant spécialement la Flandre, les chapitres où sont traités le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, la Frise.

On ne trouve pas ici le triple appendice du tome I. Ces divers points sont développés et répandus dans le corps de l'ouvrage.

Nous félicitons et remercions M. Vdk. d'avoir abordé un sujet si aride et si compliqué. Grâce à ses laborieuses recherches, à sa méthode sûre et solide, à sa critique généralement irréprochable, nous possédons un livre, qui, dans le domaine de la géographie politique historique, peut être considéré comme primordial. Certes, il ne donne pas sur toutes les questions la solution dernière et définitive ; mais, même là, il sera le guide indispensable pour les recherches ultérieures. Qu'il nous soit permis, avant de terminer, de donner un conseil à ceux qui s'occupent de l'histoire de nos provinces. S'il leur arrive de se trouver devant une difficulté concernant la géographie ou un personnage de notre histoire politique, qu'ils consultent la *table analytique* de l'ouvrage que nous venons d'analyser; ils peuvent être sûrs de trouver, si pas toujours une solution, au moins de précieux renseignements et pourront se convaincre par eux-mêmes de l'utilité et de l'importance du travail de M. Vanderkindere.

E. VAN CAPPEL.

Charles Duvivier, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouvelle série.* (Publication de la Commission royale d'histoire.) Bruxelles, Weissenbruch, 1903, in-8°, VIII-460 pp.

M. C. Duvivier, membre de l'Académie royale de Belgique et professeur à l'Université de Bruxelles, est très favorablement connu par ses *Recherches sur le Hainaut ancien* et la première série de ses *Actes et Documents* (1898).

La nouvelle série comprend 203 documents, en grande partie inédits ou revisés d'après les originaux. Un certain nombre toutefois ont été déjà publiés sans que l'éditeur en fasse mention. Les actes vont de 887 à 1205 et se rattachent à l'histoire du Hainaut et de ses Comtes. Dans une brève introduction, l'éditeur signale l'importance de certains actes concernant le culte de Ste-Monégonde, la paix de Valenciennes (1114), l'histoire de l'instruction populaire au XIIe siècle.

ARMORIAL DES EVÊQUES SACRÉS EN BELGIQUE AU XIXE SIÈCLE.

PREMIÈRE SÉRIE.

EVÊQUES SACRÉS PAR LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.

I. ENGELBERT STERCKX.

PAX VOBIS

BOUSSEN
1
SEQUERE ME.

BARRETT
2
DEUS MEUS IN TE CONFIDO

LABIS
3
FORTITER ET SUAVITER

DEHESSELLE
4
PRO DEO ET GREGE.

DELEBECQUE
5
MONSTRA TE ESSE MATREM

FORNARI
6
DEUS ET HONOS.

MALOU
7
IN CRUCE SALUS.

DE MONTPELLIER
8
OMNIBUS OMNIA.

FAICT
9
IN FIDE ET CHARITATE

VAN HEULE
10
IHS
ARDUA VINCIT AMOR.

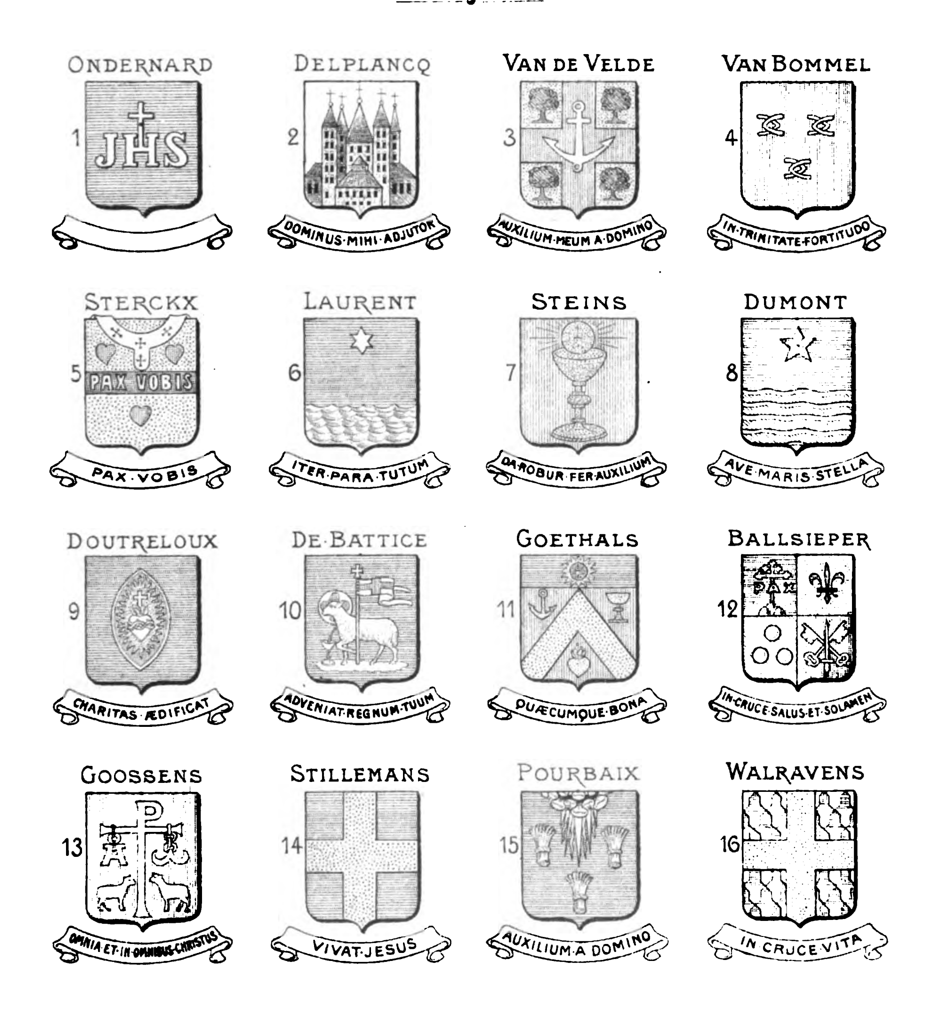
BRACQ
11
IN NOMINE DOMINI.

II. VICTOR-AUGUSTE-ISIDORE DECHAMPS.



SECONDE SÉRIE.

EVÊQUES SACRÉS PAR DES PRÉLATS AUTRES QUE LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.



BRUGES, LITH. LÉON DE HAERNE BODART

III. Pierre-Lambert GOOSSENS



BÉLIN

1

DEUS·ADJUTOR

LAMBRECHT

2

REGNET·CHRISTUS

COUPPÉ



DECROLIÈRE



VAN DER STAPPEN



DE BRABANDERE



VAN REETH



WAFFELAERT



ROELENS



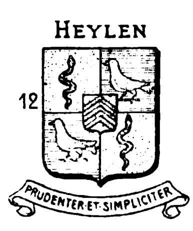
VAN RONSLÉ



VAN AERTSELAER



HEYLEN



RUTTEN



SCHELFHAUT



BRUGES. L'TH LÉON DE HAENE BODART

Notons en passant avec M. Mathieu (¹) que « *uno puero Gossuino in in scolis residente* » ne signifie nullement qu'il n'y avait qu'un seul élève à l'école de Soignies. Il relève certaines formules intéressantes que le comte Baudouin V de Hainaut ajoute à ses titres, peut-être plutôt par vanité qu'en guise de protestation contre l'usurpation dont les comtes de Hainaut avaient été victimes après la mort de Baudouin I, comte de Flandre et de Hainaut.

La nature des actes est très diverse. Bien que l'éditeur les ait réunis en vue de l'histoire des comtes de Hainaut, il y en a cependant un grand nombre qui concernent directement l'histoire de Flandre, non seulement à cause des relations qui ont existé entre Baudouin V de Hainaut et son beau-frère Philippe d'Alsace, mais surtout parce que, depuis la mort de Philippe jusqu'à celle de Baudouin de Constantinople, la Flandre et le Hainaut ont été réunis presque constamment sous un même chef. Les historiens trouveront donc là une excellente et riche source pour l'histoire de la Flandre à cette époque. L'histoire locale y trouvera aussi son compte : pour ne rien dire des villes et des abbayes de notre Flandre, citons les documents assez importants qui concernent Ardoye, Leke, Reninghe, Wevelghem, Woumen, etc.

L'édition des textes est faite avec tout le soin possible, d'après les règles de la Commission royale (CRH Bull., 1896, p. 5-14). Il est à regretter cependant que M. D. n'ait pas complété *dans le texte même* les noms dont les initiales seules sont données : cela dispenserait le lecteur de devoir recourir aux tables.

Les noms de lieux sont en général exactement identifiés : signalons une erreur, p. 93, note 1 : il ne s'agit pas de Marck au Pas-de-Calais, mais de l'abbaye de Bénédictines, fondée à *Merckem*, près Dixmude, par Clémence, comtesse de Flandre, et à laquelle Philippe d'Alsace a fait plusieurs donations.

Nous aurions plus d'une réserve à faire au sujet de la chronologie. M. Duvivier a appliqué avec trop de confiance l'opinion commune, mais erronée, que le style pascal a été introduit dès le début du XIIe siècle (²).

L'ouvrage se termine par deux excellentes tables : l'analyse, par ordre chronologique, des documents et la table alphabétique des

(¹) ABelges, 1904, p. 24.

(²) Voir plus haut notre article sur *Les origines du style pascal en Flandre*.



noms de lieux et de personnes. Elles sont faites avec beaucoup de soin et ajoutent considérablement à la valeur de cette très utile publication.

C. CALLEWAERT.

D. Ursm. Berlière, O. S. B. *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* Rome, Institut historique belge, 1904, XXVII-317 p.

De Geschiedkundige Inrichting, door het Belgisch Bewind te Rome gevestigd, moet ginder de oorkonden ons land betreffende opzoeken, vooral in de rijke Vaticaansche oorkondenverzameling. Hier hebben wij de eerste vrucht van dien arbeid en wel van de hand van den bestuurder zelf, Dom Ursmer Berlière. Deze naam spreekt borg voor de innerlijke weerde van 't werk.

Om des te beter het doel te bereiken, zijn die heeren begonnen met ontledender wijze al de oorkonden aan te stippen die ons aangaan. Daaronder zijn de breven en de smeekschriften de voornaamste. Een eerste deel is er bijna van opgemaakt.

Maar daarenboven kan de *Camera apostolica*, die over 't geldwezen het beheer had, aan de Belgische geschiedvorschers ook vele wetensweerdigheden aanbrengen. In de oorkonden van laatstgenoemde kamer berusten de *Libri obligationum et solutionum* (92 boekdeelen), die door Dom Berlière zijn onderzocht geweest betrekkelijk de bisdommen van Kamerijk, Luik, Terenburg en Doornik. Het werk waarvan de hoofding hierboven staat aangegeven, de eersteling onzer school, biedt den uitslag van de ontledende opsporingen in dit laatste slag van oorkonden.

Een meesterlijke inleiding gaat vooraf. Ze is teenemaal weerdig van de uitgebreide kennis van den geachten bestuurder. Na een enkel woord over de onderzochte oorkonden zelf, weidt schrijver wat uit over den inhoud van de *Libri obligationum et solutionum*. 't Zijn schuldbekentenissen en kwijtbrieven van verschillenden aard. In vele gevallen immers en om vele redenen moest in de middeleeuwen aan Rome geldelijke hulp geschonken worden.

Aangezien onze plaatselijke geschiedvorschers niet altijd een duidelijk begrip hebben van die onderscheiden soorten van geldelijke bijdragen, zoo willen we hier, aan de hand van Dom Berlière, wat langer bij stilhouden, langer dan een eigenlijke boekbespreking vereischen zou.

Vooreerst komt de *Census apostolicus*. In den beginne waren het de inkomsten van Rome's eigendommen ofte domaniale goederen. Later brachten ze geestelijke voordeelen mee en de hooge bescherming van den Paus. Van de XIIe eeuw voort werd die *census* meer en meer de geldelijke uitdrukking van de *exemptio*. Zoo was 't in de XIVe eeuw algemeen erkend. De betaling geschiedde soms zeer moeilijk en dikwijls waren er verachteringen : immers daardoor gingen de voorrechten niet verloren.

Het *Servitium* was oorspronkelijk niet verplichtend : het was wat bisschoppen en abten vrijwillig aan den Paus en aan zijn hof schonken bij gelegenheid van hun wijding, of van de goedkeuring van hun verkiezing. Met een woord, het was een geschenk. Maar allengerhand werd het een verplichting en 't schijnt zoo voor goed vastgesteld omstreeks het midden der XIIIe eeuw. Alwie een *beneficium* van Rome bekwam, moest de somme betalen die gelijkstond met het derde der jaarlijksche inkomsten ervan. 't *Servitium* begreep 't *servitium commune* : het deel van Paus en kardinalen, en de *servitia minuta* : 't deel der bedienden der *Camera apostolica* en der *Camera collegii cardinalium*. In den beginne waren er niet al te veel zulke *beneficia ;* maar stillekens aan werden ze talrijker, vooral in de XIVe eeuw, dank zij de uitgebreide *reservationes*. Om nu die som te bepalen, werden tafels opgemaakt : in geval van twijfel of betwisting waren de *collectores* of geldinzamelaars met het onderzoek belast. Wat onze streken betreft, kan men de som bij Dom Berlière (Inleidinge, bl. IX-X) aangeduid vinden. Alle ongewettigde en goed bestatigde vertraging had kerkelijke straffen ten gevolge. Onnoodig te bewijzen, dat het *Servitium* dikwijls schrikkelijke lasten voor de kerken meebracht, voornamelijk als de *beneficiarii* wat al te vroeg door andere moesten vervangen worden. Ook vindt men gevallen waar afslag gevraagd en bekomen werd, zoo b. v. voor Den Duine (*Inventaire*, tm. 1144) en Oudenburg (tm. 1246, nota). Stond de plaats echter tweemaal open in den loop van 't jaar, dan moest maar éénmaal betaald worden.

De *Visitatio ad limina* is een derde verplichting bijzonderlijk voor de hoogere *beneficiarii*. Dit bezoek aan den Paus bestaat ten huidigen

dage nog voor de bisschoppen, maar de oorsprong ervan is tot nu toe weinig bekend. Ofschoon die *Visitatio* geen geldelijke stortingen vereischte, was het toch een last, in onze *Libri* aangestipt.

De *Annalia* mogen hier ook terloops genoemd, omdat er eenige voorbeelden in 't werk voorkomen; maar ze zullen breedvoeriger besproken worden in een naaste uitgave der *Collectoriæ*, waar ze beter op hunne plaats zullen zijn. 't Waren de opbrengsten van 't eerste jaar van een *beneficium*, aan de *Camera apostolica* voorbehouden, die moesten betaald worden telkens als er verandering van *beneficiarius* was, onverschillig hoe de verandering geschiedde.

Het *Jus spolii* is een andere wijze van geld te ontvangen. Iedere *prælatus* of *clericus*, die *in curia* of op zekeren afstand van daar kwam te sterven en wiens uiterste-wil niets voor de *opera pia* voorzag, was aan die verplichting onderworpen. Door dat recht dus werden de erfgenamen in dergelijke gevallen van een zekere som beroofd.

De *Decimæ* of tienden zijn genoeg bekend. Ook deze zullen later door Dom Berlière en zijn medewerkers breedvoeriger behandeld worden.

Twee andere wijzen van geldheffing waren meer buitengewoon, namelijk het *Subsidium caritativum* en de *Procurationes*. Het *Subsidium caritativum* schijnt een vrije gifte te beduiden, maar 't was inderdaad een verplichting voor de christenen. Het bedrag werd niet door Rome bepaald, maar wel door de bisschoppen; en dit gedaan zijnde, hadden de *collectores* voor de inzameling dezelfde macht als voor de tienden. De *Procurationes* vielen rechtstreeks op de bisschoppen: hun oorsprong is onbekend. Die kerkvoogden zijn van ambtswege verplicht hun bisdom te bezoeken en in die omreis hebben ze 't recht door den bezochten *beneficiarius* onderhouden te worden. Die verplichting heette *procuratio*. Zoo was 't in den beginne; maar langzamerhand kwam het voor den *beneficiarius* uit op een geldelijke bijdrage door de pausen vastgesteld. Vandaar dat Rome er een deel van kreeg, zelfs wanneer de *archidiaconi* de bezoeken deden.

Het boek van Dom Berlière leert ons ook nog, hoe dikwijls bankiers en kooplieden geld verschoten voor den eenen of anderen *beneficiarius*.

Een woord over de wijze van uitgeven sluit de prachtige inleidinge: van ieder stuk wordt enkel een korte doch volledige ontleding geboden, want veel stukken zijn reeds heel en al gedrukt en daar de zegswijzen altijd dezelfde zijn was een volledige overdruk niet noodig. Maar toch heeft schrijver dertig stukken op hun geheel gegeven als aanhangsel, om zoo in het werk zelf de verscheidene

soorten van oorkonden te laten zien die in de *Libri obligationum et solutionum* bevat zijn.

Dat dit boek veel zal bijdragen tot het volmaken onzer plaatselijke geschiedenissen, daar zal niet één geschiedvorscher aan twijfelen. Luistert liever naar de woorden van Dom Berlière zelf: „ En dehors des renseignements qu'ils fournissent sur les sommes habituellement payées en curie par les prélats, évêques ou abbés, ou autres bénéficiers, ces registres permettent de reconstituer la série chronologique de ces dignitaires, de combler ainsi de grandes lacunes dans de nombreux travaux d'histoire régionale ou locale, et donnent souvent de précieux renseignements sur l'histoire des paroisses et sur la géographie des anciens diocèses „ (Préface p. I).

De ontledende opgaaf der oorkonden begint met 't jaar 1296 en eindigt met den 16n in Wintermaand 1548. Voor de groote Scheuring van 't Westen heeft schrijver twee verschillende afdeelingen genomen: Rome(tm. 887-1051) en Avignon (tm. 1052-1295). Om maar van ons hedendaagsch Vlaanderen te spreken, veel en zeer veel is daarover voorhanden. We vinden er Brugge, St-Donaas en St-Salvators, de H. Baselis kerk, Den Eeckhoutte; St-Andries-bij-Brugge; Lissewege en Ter Doest; Veurne; Den Duine; Kortrijk en Ieper; Diksmuide en Waasten; Oudenburg, Vormezeele, Zonnebeke, Loo en Eversam; Vlamertinge, Harelbeke, Zweveghem, Dottignies, Moorslede, Stalhille en Snelleghem, behalve nog melding van Vlaanderen en Vlaamsche kooplieden.

In het aanhangsel komen ook 4 stukken die ons bijzonderlijk aangaan: een kwijtschrift aan Ricanus de Gorda gegeven over aankoop van Vlaamsch laken ten profijte der *Camera apostolica*, 19n Juli 1335 (tm. I); een bevel gegeven aan den abt van St-Bertens om aan de *Camera* te laten weten hoe het staat met de geldelijke inkomsten van Vormezeele, Eversam, Loo en Watten, 20n Juli 1363 (tm. XI); gelijkdanig bevel voor St-Maartens te Ieper, 26n Juli 1363 (tm. XII); de abt van Den Duine Joannes is erkend als onderdanig aan den paus van Avignon, Clement VII, 1 Oogst 1390 (tm. XXII).

Een uitgebreide a-b-c wijze bladwijzer besluit het boek (bl. 253-317) en geeft den zoeker alle gemak.

Met een woord, Dom Berlière heeft ons een werk gegeven, dat voor den vakman onmisbaar is. Mocht onze Geschiedkundige Inrichting te Rome veel zulke meesterwerken leveren!

Uit Ardooie.

PAUL ALLOSSERY.



CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le Comité-directeur prie instamment ceux qui voudraient publier dans ses *Annales* ou dans ses autres recueils, des documents historiques anciens, de se conformer aux *Règles pour la publication des textes historiques*, dressées par la Commission Royale d'histoire (CRHBull., 1896, 5e série, t. VI, p. 5-14).

Les auteurs qui en exprimeront le désir, recevront des *Instructions* spécialement rédigées pour les collaborateurs aux *Annales*.

Sociétés savantes et Congrès.

Institut historique belge à Rome. — Cet institut a pour but de recueillir méthodiquement et de faire connaître les innombrables documents des Archives Vaticanes, qui intéressent la Belgique [1]. C'est M. le chanoine Cauchie, le savant professeur de l'Université de Louvain, qui s'est fait, depuis 1892, le promoteur de l'idée de doter la Belgique d'un établissement analogue à ceux que possédaient déjà alors à Rome la plupart des grandes nations européennes. Le Gouvernement décida la création de l'Institut en 1902 et il confia à l'infatigable Dom Ursmer Berlière la mission de l'organiser et de le diriger. Le savant bénédictin a comme assistant M. Arnold Fayen.

L'éminent directeur a déjà publié l'*Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum*, dont nous rendons compte plus haut. Il fera paraitre bientôt les *suppliques de Clément VI*. M. Fayen commencera sous peu la publication des lettres de Jean XXII et prépare un inventaire des divers manuscrits intéressant la Belgique, qui se

(1) D. U. Berlière. *Aux Archives Vaticanes*. — RBén., 1903, t. XX, p. 132-173.



trouvent à la bibliothèque Vaticane. Le 12 Janvier dernier on a solennellement célébré l'inauguration officielle du nouvel Institut. A cette occasion, le R. P. Berlière a donné une conférence sur un chanoine-chantre de St-Donatien à Bruges, Louis Sanctus de Beeringen, qui fut un des amis intimes de Pétrarque, et qui mérite à plus d'un titre d'être connu de ses compatriotes. L'étude du R. P. Berlière vient de sortir des presses : *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen*, Rome, Institut historique belge, 1905, gr. in-8°, 59 p. Nous en rendrons compte dans le prochain fascicule des *Annales*.

Documents diplomatiques concernant l'histoire de Belgique. — Il serait superflu d'insister sur l'importance primordiale qu'ont les correspondances diplomatiques pour l'étude de l'histoire. Malheureusement les documents de cette nature, qui concernent les Pays-Bas catholiques, se trouvent en grande partie accumulés à l'étranger, surtout à Vienne et à Madrid, résidences de nos souverains pendant la période moderne, et à Rome où l'on conserve les correspondances des nonces de Bruxelles. Pour qu'on puisse avoir recours à ces sources, il faudrait commencer par dresser un *inventaire sommaire des fonds diplomatiques* d'après la littérature actuellement imprimée ; ensuite organiser des missions d'archivistes éprouvés, qui iraient explorer les divers dépôts d'archives et rédiger d'abord des *inventaires généraux sommaires*, puis des *inventaires analytiques*, en attendant qu'on puisse *publier les textes* les plus importants. Ce travail pourrait être entrepris dès maintenant pour la correspondance des nonces de l'époque d'Albert et Isabelle.

Tels sont les vœux exprimés par M. le prof. Cauchie à la *Commission Royale d'histoire* (1) qui s'est ralliée à ses propositions et leur a donné un commencement d'exécution (2). M. le chanoine Cauchie a déjà rédigé en partie un répertoire des dépôts d'archives étrangers qu'il faudra explorer (3), et MM. l'abbé Laenen et H. Lonchay ont été proposés au Gouvernement pour être envoyés en mission scientifique, respectivement à Vienne et à Simancas (4).

C. C.

---

(1) CRHBull., 1904, t. LXXIII, pp. XVII-XXXVII.

(2) *Ibid.*, p. XLVI.

(3) *Ibid.*, p. LII.

(4) *Ibid.*, p. XLII.

La Société d'Anthropologie de Bruxelles, suivant l'exemple de la Société d'Anthropologie de Berlin, a projeté une enquête sur l'habitation rurale en Belgique. A cet effet, notre collègue, M. A. Flebus a rédigé un questionnaire d'enquête, que nous avons traduit en néerlandais. La société a institué une commission d'enquête, composée de M. le Dr Jacques, secrétaire général de la Société, rue de Ruysbroeck, 36, à Bruxelles, M. le baron de Loë, au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, M. A. Flebus, boulevard Léopold, 69, à Anvers et M. l'abbé Claerhout à Pitthem. *(Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, tome XXII, 1903.) Le questionnaire décrit exactement et scientifiquement les types de fermes, dont on pourrait rencontrer des vestiges en Belgique, nommément la villa romaine, le type franc, le type saxon et le type frison. Nous adresserons ce questionnaire à ceux de nos lecteurs que cette recherche peut intéresser et qui nous en feront la demande.

Cette enquête présente une grande utilité ethnographique; il est toujours avantageux pour les sciences auxiliaires de l'histoire, de noter les mœurs et les coutumes d'un peuple.

Le type de l'habitation rurale, adopté dans une région, peut-il constituer un criterium ethnologique? Peut-il fournir des renseignements sur l'origine d'un peuple, corroborer ou remplacer au besoin les témoignages historiques? La question est sujette à controverse: certains auteurs demeurent sceptiques, tandis que d'autres essaient de puiser, dans les résultats d'une enquête sur l'habitation rurale, des renseignements sur l'ethnogénie d'un pays.

Nous ne voulons pas nous prononcer, mais nous poussons à l'enquête; nous conseillons d'amasser des matériaux, sauf à dégager les conclusions quand l'enquête sera terminée.

Un fait est certain: on rencontre des types de ferme aussi intéressants que variés; il sera utile de les décrire et de les signaler dans les réponses au questionnaire, qui seront publiées sous le nom de leurs auteurs, dans les Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

J. CLAERHOUT.

Société de l'histoire du Protestantisme belge. — On sait qu'il existe, en Belgique, deux Églises protestantes: l'Église officielle, émargeant au budget de l'État, sous le nom de l'*Union des Églises évangéliques de Belgique*, et l'*Église missionnaire belge*, qui ne reçoit aucun subside des pouvoirs publics.

Leurs derniers synodes ont décidé la création d'une *Société de*

l'histoire du protestantisme belge. « C'est la première fois que les deux Églises vont travailler ensemble », écrit *La Liberté chrétienne* (15 octobre 1904, col. 477). C'est assez dire quel sera l'esprit de cette « œuvre d'intérêt commun ».

« La société publiera un bulletin, organisera une bibliothèque spéciale et tiendra chaque année, en novembre, une assemblée générale avec conférence historique. »

Par l'initiative du Gouvernement, une commission belge a été constituée avec mission d'organiser un **Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux.** Ce congrès se réunira à Liège, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance belge. L'utilité de ces reproductions n'échappera à personne. Elles permettront de suppléer, jusqu'à un certain point, aux originaux eux-mêmes, en vue de tous genres et de tous les degrés de l'enseignement. D'ailleurs le sinistre récent de la bibliothèque royale de Turin a fait voir la nécessité de la reproduction des documents précieux, pour qu'en cas de malheur, tout ne soit point perdu. Voici les sujets de rapports, adoptés après une discussion des plus sérieuses, à la seconde séance de la commission.

1° Les tentatives antérieures d'entente internationale pour la reproduction des documents historiques.

2° Rapport sur l'état actuel des reproductions en fac-similé des chartes et des diplômes, cartes, plans et autres documents d'archives.

3° Rapport du même genre pour les reproductions de monnaies et de médailles.

4° Rapport similaire pour le moulage des sceaux.

5° Même rapport relativement aux manuscrits.

6° Item pour les reproductions de miniatures.

7° Étude des procédés techniques les meilleurs et les plus économiques à recommander pour la reproduction des manuscrits, monnaies, sceaux.

8° Des papiers à employer comme supports de photocollographies, photogravures, phototypogravures.

9° Organisation des systèmes pratiques de reproduction dans les grands dépôts publics.

10° Organisation d'un bureau international d'échange des reproductions.

Le règlement du congrès a été discuté et adopté à la séance du 3 octobre dernier. On peut en lire la teneur dans la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, 1904, t. II, p. 83-85; 264-268; 360-363.

Au Congrès d'histoire régionale tenu à Arras, en juillet 1904, M. C. Enlart a fait une importante conférence sur *Nos cathédrales disparues : Thérouanne, Arras et Boulogne.* M. Parenly, dans une lecture sur *Les premiers créateurs de l'art flamand et le château d'Hesdin, berceau de la Renaissance flamande*, a cherché à faire ressortir l'existence d'une école artésienne antérieure aux primitifs flamands : Jean de Bruges notamment serait un Boulonnais !

Périodiques.

Les **Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique** ont rendu, depuis quarante ans, les plus grands services à nos historiens. Depuis la mort du regretté M. Reusens, M. le chanoine Barbier était le seul survivant de l'ancien comité. Quelques disciples et amis de M. Reusens ont formé un nouveau comité. Ce sont : MM. Balau, Barbier, Brom, Callewaert, Cauchie, Claeys-Boùùaert, de Marneffe, Dubrulle, Laenen, Maere, Nélis, Vander Mynsbrugge, Van Hove, Warichez et Wils.

Les *Analectes* resteront ce qu'ils ont été, c'est-à-dire avant tout une revue documentaire. On y publiera des documents avec introduction et notes; des études critiques des sources, aux divers points de vue de la provenance, de l'interprétation et de l'autorité. Il y sera fait une part aux sources monumentales, aux textes épigraphiques en particulier. Enfin les sciences auxiliaires y seront également représentées.

Les *Analectes* paraîtront à partir du 15 février 1905 par fascicules trimestriels, formant annuellement un volume d'environ 500 pages. Le prix d'abonnement reste fixé à 10 francs (le port en sus pour l'étranger).

La liste des travaux annoncés dans le prospectus est de nature à satisfaire les plus exigeants.

Les Annales de l'Est et du Nord. — A partir de cette année, les *Annales de l'Est*, créées en 1887 par la Faculté des lettres de Nancy, agrandissent leur domaine et prennent le titre d'*Annales de l'Est et du Nord.* Cette transformation est l'œuvre collective des Facultés des lettres de Nancy et de Lille. Ce recueil sera exclusivement une revue d'histoire régionale; mais à l'étude de l'Alsace, du Barrois, de la Lorraine et des Trois-Évêchés, elles joindront celle de la Flandre, de l'Artois, de la Picardie, du Cambrésis, du Hainaut et des seigneuries ardennaises. Ces *Annales* paraîtront tous les trois mois, par livraisons de 160 pages. Chaque numéro contiendra des articles de fond, des mélanges, une chronique et une importante

bibliographie. Le prix de l'abonnement est fixé à 12 fr. Les secrétaires de rédaction sont : pour l'Est, M. Robert Parisot, chargé de cours à l'Université de Nancy ; pour le Nord, M. de Saint-Léger, maître de conférences à l'Université de Lille.

„ **Geschiedkundige Bladen** ; tijdschrift voor de beoefening der geschiedenis, onder bestuur van A. Flament, rijksarchivaris in Limburg ; J. W. Van Heeswyk, prof. Seminarie Hageveld ; J. M. Knaapen, prof. abdij Berne en H. W. Moller, Amsterdam. „ „ Een Katholiek Nederlandsch Tijdschrift „ „ dat zal behandelen de geschiedenis in zijn vollen omgang met al de bijbehoorende hulpwetenschappen „ „ wordt uitgegeven in tweemaandelijksche afleveringen elk van minsten 150 bl. „ tegen „ g. 4.75 in het jaar. „

Dans la liste des collaborateurs nous trouvons avec plaisir le nom de M. E. Van Cappel, professeur d'histoire au collège de Courtrai.

La **Bibliothèque Norbertine** qui paraissait depuis six ans se dédouble. A la *Revue de l'Ordre de Prémontré et de ses missions*, revue religieuse et littéraire, se joindra une publication spéciale, exclusivement historique, qui sous le titre d'*Annales de l'Ordre de Prémontré*, paraitra 4 fois par an, par fascicules de 64 à 94 pages. Prix de l'abonnement : 4 frs (à l'abbaye du Parc, lez Louvain). On y publiera les archives de l'abbaye du Parc et tout ce qui a trait à l'histoire de l'Ordre de Prémontré. Les articles seront rédigés en français ou en flamand.

Notes bibliographiques.

Bibliographie de l'histoire ecclésiastique. — On peut se faire une idée de ce qui se publie actuellement sur l'histoire ecclésiastique comprise largement, en parcourant la *Bibliographie* de l'excellente *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*. Le volume de l'année 1904 ne renseigne pas moins de 8571 ouvrages et articles ! Au point de vue de l'histoire ecclésiastique c'est sans contredit la bibliographie la plus importante qui se publie.

Quelle était l'**organisation interne des divers diocèses** qui étendaient autrefois leur juridiction sur la Flandre ? Quels étaient aux différentes époques les fonctions, les droits, les privilèges, les revenus, les relations mutuelles des archidiacres, des doyens de chrétienté, des chapitres d'églises collégiales ou cathédrales, des vicaires généraux et officiaux des évêques ? Une solution de ces questions, claire, précise

et groupée en une étude relativement courte serait de nature à faciliter singulièrement l'examen d'une foule de questions concernant l'histoire interne de l'Église en Flandre. M. J. Laenen s'est appliqué avec succès à fournir cette réponse pour le diocèse de Malines, dans ses intéressantes *Notes sur l'organisation ecclésiastique du Brabant à l'époque de l'érection des nouveaux évêchés* (1). En attendant qu'on nous donne une étude similaire pour la Flandre, on pourra recourir avec fruit au savant ouvrage de M. Laenen.

C. C.

Nouvelles d'histoire locale.

Cassel. — Il résulte des fouilles faites à Cassel par M. Cantineau qu'une muraille défensive romaine a été démolie au moyen âge, puis reconstruite, pour être rasée de nouveau et rétablie encore vers la fin du XVe siècle. Cela prouve une fois de plus que Cassel a toujours été considérée comme un point stratégique important. Voir CFFBull., 1904.

Zeebrugge. — Les travaux exécutés au canal et au port de Bruges ont amené certaines découvertes intéressantes que M. le Baron Ch. Gillès de Pélichy fera connaître dans notre prochain fascicule.

Wervicq. — Le Comité Flamand de France a fait son excursion archéologique annuelle le 25 septembre dernier. Il s'est rendu à Wervicq où M. le curé Mullie a donné, au sujet de sa belle église nouvellement restaurée, une série de savantes explications qui ont fourni les matériaux d'une courte mais substantielle étude archéologique et historique publiée dans le Bulletin du Comité, 1904, p. 358 ss. Le même numéro contient une courte biographie du poète Wervicquois François Blieck (1804-1880).

Les églises déjà restaurées, ou encore en voie de restauration, de **Waermaerde, Tieghem, Rolleghem** et **Rumbeke** ont été le but des excursions du jeune mais florissant *Cercle historique et archéologique de Courtrai.* Dans les séances qui ont été tenues à cette occasion, on a présenté différentes études tant historiques qu'archéologiques sur ces communes et leurs églises. L'idée est excellente. La restauration de nos anciens monuments ne peut que gagner à voir les historiens et les archéologues joindre leurs études à celles des architectes pour rendre à nos monuments délabrés leur cachet artistique d'autrefois.

---

(1) Extrait des AnABAn. 1904, Anvers, in-8°, 124 p.

Sweveghem : broderie d'art.— Une récente exposition d'industrie locale, ouverte à Sweveghem à l'occasion de la visite officielle de M. le Gouverneur, a mis en relief la perfection et l'importance des broderies sur linge *en point de St-Gall*, exécutées dans la commune, surtout par les élèves et anciennes élèves de la florissante école d'apprentissage. A cette occasion on a fait ressortir comment cette industrie suisse s'est transplantée chez nous (1). En 1847, pour venir en aide à la détresse, causée par la mauvaise récolte de la pomme de terre et par l'introduction, dans l'industrie linière et la fabrication des toiles, de procédés mécaniques, substitués au travail strictement manuel de nos populations rurales, le gouvernement s'engagea à aider les communes à introduire de nouvelles industries. Grâce aux instances de M. le vicaire Desmedt, l'administration communale de Sweveghem accepta d'ouvrir une école de broderie. Deux brodeuses très habiles, originaires d'Appenzell, près St-Gall, Anna Koch et Maria Hassler, vinrent, dans leur pittoresque costume, s'établir dans la commune, en juillet 1847, et dirigèrent pendant quelque temps l'enseignement de la broderie.

Les débuts furent très difficiles et l'œuvre eût été, comme ailleurs, abandonnée sans le zèle et la générosité de M. Desmedt qui parvint à trouver les débouchés nécessaires. Depuis l'année 1883 l'école a perdu son caractère officiel. Sous l'habile et prudente direction de M. F. Sabbe, qui se charge de tous les dessins, elle s'est fait une spécialité de l'article de luxe et de la broderie artistique : le chiffre et l'armoirie. Inutile d'ajouter que pour les 200 ouvrières qu'elle occupe, cette industrie est une source très riche de bien-être matériel en même temps qu'un excellent préservatif contre les dangers de l'usine moderne.

C. C.

Nécrologie.

Le 24 décembre 1903, est décédé à Louvain M. le chanoine **E. H. J. Reusens,** professeur à la faculté de Théologie, ancien bibliothécaire de l'université, premier titulaire de la chaire d'archéologie chrétienne et des cours de paléographie et de diplomatique médiévales, l'un des créateurs des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, membre effectif de la Commission royale des monuments, etc. Son

(1) Voir *Journal de Courtrai* du 21 août 1904.

œuvre historique, fruit d'un vaste savoir et d'une activité débordante, est d'une importance considérable. Elle a surtout pour objet l'archéologie, l'histoire de l'art, et le passé de l'Université de Louvain.

Dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain 1903-1904*, p. xv-xxiv (Louvain, Van Linthout, 1904), M. l'abbé R. Maere, successeur de M. Reusens aux chaires d'archéologie, paléographie et diplomatique, a retracé en termes émus, la carrière de l'illustre défunt et énuméré les travaux qu'il laisse à l'admiration de la postérité. Cf. AHEB. 1904, t. XXX, p. i-xvii; RHE. 1904, t. V, p. 150-154.

Le 1er février suivant, la mort de **M. P. P. M. Alberdingk Thijm,** professeur à la faculté de philosophie et lettres, frappait l'Université d'un nouveau deuil.

Savant catholique dans toute la force du terme, professeur dévoué et infatigable, artiste délicat, M. Alberdingk Thijm était une des figures les plus originales du corps professoral.

L'histoire de l'Église aux Pays-Bas et en Belgique lui doit plusieurs publications de valeur, dont les principales sont: *S. Willibrord, l'apôtre des Pays-Bas* (Louvain, 1861); *Charlemagne et son siècle* (Louvain, 1867); *Les institutions charitables en Belgique au moyen âge, jusqu'au commencement du XVIe siècle* (Bruxelles, 1883).

Une excellente bio-bibliographie du savant et regretté professeur a été écrite par M. Lecoutere. (*Annuaire de l'Université*, 1903-1904, p. xxv-xlvii; cf. RHE. 1904, t. V, p. 396-401.)

M. Fr. de Potter, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, est décédé à Gand le 15 août dernier.

Parmi les nombreux travaux qu'il publia, nous citons spécialement les suivants : *Vlaamsche Bibliographie*, liste des livres flamands publiés en Belgique de 1830 à 1890 (4 vol., Gand, 1856-1891); *Gent van de oudste tijden tot heden.* La 1re partie du tome VIII a paru à Gand, en 1901. (Cf. ABelges, 1905, t. VII, p. 3-7 = V. Fris); *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, collection publiée en collaboration avec J. Broeckaert, et qui comprend déjà plus de soixante volumes.

Diverses notices bio-bibliographiques lui ont été consacrées : DWB. 1904, n. 11, 2e partie, p. 327-388 = A. Siffer; CFFBull. 1904, p. 362-365; RHE. 1905, t. VI, p. 209.

Question.

Cartulaires de l'abbaye de Zonnebeke. — Les archives du Séminaire de Bruges possèdent un cartulaire contenant les plus anciennes chartes de l'abbaye de Zonnebeke. Il a été transcrit, en 1632, sur deux cartulaires plus anciens, datant l'un de 1294 et l'autre probablement du milieu du XIIIe siècle. Ces deux cartulaires anciens reposaient encore, ensemble avec d'autres, dans les archives de l'abbaye, en 1792, ainsi qu'il ressort d'un *Inventaris van de pampieren deser abdije, 1792*, f° 53vo. Le catalogue des livres de feu M. le chanoine C. Carton vendus à Gand en février 1866, sous la direction de M. Ferd. Verhulst, porte au n° 2710 :

« **Zonnebeke**. Cartulaire du couvent de Zonnebeke, in-4°, vélin. De 350 pp. Écriture de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle. Ce cartulaire renferme la copie d'un nombre considérable de chartes et autres documents du XIIIe et XIVe siècle. »

Le manuscrit ainsi mentionné n'a pas été vendu, nous écrit M. le prof. De Vreese de Gand. Toutes nos recherches pour retrouver l'un ou l'autre des cartulaires indiqués ont échoué. Et quoique la comparaison du cartulaire de 1632 avec les nombreuses chartes originales encore conservées, ainsi que divers autres indices prouvent que les copies ont été faites avec beaucoup de soin, nous serions cependant très reconnaissant à celui qui pourrait nous donner un renseignement quelconque sur l'existence d'un cartulaire de l'abbaye. Nous publierons bientôt les plus anciennes chartes de ce monastère.

C. CALLEWAERT.



BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE (¹).

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 **C. Callewaert.** *Le Liber memorialis des églises du diocèse de Bruges.* — Collationes Brugenses, 1904, t. IX, p. 43-53, 265-270, 458-465; 1905, t. X, p. 55-69, 110-117.

Un décret de la Congrégation prosynodale tenue à Bruges, le 29 Mai 1900, a prescrit à tous les curés et recteurs d'églises du diocèse, la confection d'un *liber memorialis*. Celui-ci doit constituer tout à la fois un recueil de matériaux historiques pour servir à

(¹) La bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) parus depuis 1904 inclusivement et intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

La recension des livres et articles publiés en 1904 se poursuivra dans les prochains numéros.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Les titres des Revues sont indiqués par des sigles, dont l'interprétation sera donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

l'histoire des églises, et de renseignements utiles à leur bonne direction. MM. les curés sont instamment priés de consigner dans un second registre tout ce qui intéresse le passé de leur paroisse. C'est conformément aux vues de Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque, que M. Callewaert, professeur d'histoire au grand Séminaire, a écrit un commentaire de ce décret. Après avoir déterminé l'objet du *liber memorialis* et exposé son évidente utilité, il établit les règles fondamentales qui doivent présider à sa rédaction. Le rédacteur, outre qu'il doit avoir le scrupule de la vérité et l'art de se bien documenter, travaillera d'après un plan fixé d'avance, et d'après les principes d'une bonne méthode. Il consignera dans un chapitre préliminaire la bibliographie des sources et des travaux concernant l'histoire de la paroisse, en même temps que certaines généralités et certains détails géographiques, topographiques, etc. Il tiendra compte, dans la rédaction, des faits saillants et uniques comme des situations générales, dont il s'efforcera de découvrir les causes et les effets. Ces faits et situations seront classés d'après un plan que M. C. détermine d'abord d'une façon générale et qu'il développe plus loin sous forme de questionnaire-programme, pour le registre des faits contemporains. La série des réponses à ce questionnaire tout plein de renseignements pratiques et d'indications précieuses, constituerait le type d'un *Liber memorialis*.

A. De Meester.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

2 **J. Cuvelier.** *Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du royaume.* Bruxelles, Weissembruch, 1904, in-8, XXXIX-342 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 195-198 = J. Vannérus ; RHE. 1904, t. V, p. 933 = H. N.; RBAB. 1905, t. II, p. 480-481 = E. Fairon.)

Contient la description d'anciens inventaires au nombre de près de six cents, du milieu du XIVe s. jusqu'à nos jours, concernant les différents fonds conservés à la deuxième section des Archives générales du royaume. Ce sont : les *Chambres des Comptes*, les *Chartes de Brabant*, de *Flandre*, de *Namur* et de *Luxembourg*, les *Corps et Métiers*, les *Papiers d'État et de l'Audience*, les *Cartulaires et manuscrits*.

3 **Dom U. Berlière,** O. S. B. *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* Rome-Bruges-Paris, 1904, in-8, XXVI-361 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 193-194 = G. Kurth ; RBAB. 1904, t. II, p. 478-480 = J. Cuvelier ; RHE. 1905, t. VI, p. 204 = H. Dubrulle ; AnÉm. 1905, t. LV, p. 76-79 = P. Allossery.)

4 **Jean XXII** (1316-1334). *Lettres communes*, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican par G. MOLLAT, chapelain de S[t]-Louis des Français à Rome. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3[e] série. Lettres communes des Papes d'Avignon. — Premier fascicule. Paris, Fontemoing; janvier 1904, in-4, V-274 p. (RHE. 1904. t, V, p. 339-342 = Ed. Albe; ABelges. 1904, t. VI, p. 25-26 = U. Berlière.)

2817 documents de 1316 à 1317, dont une bonne part visent nos anciennes institutions religieuses : S[t]-Donatien de Bruges, les chapitres de Cambrai, Thérouanne, S[t]-Omer.

5 **A. Wauters**. *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*. (Commission royale d'histoire, in-4.) Bruxelles, Kiessling et C[ie], 1904, t. X, VIII-183 p. (RHE. 1905, t. VI, p. 205 = E. Vander Mynsbrugge).

Ce volume est une œuvre posthume; il contient l'analyse des chartes et diplômes concernant la Belgique, de 1340 à 1350. La commission a décidé que la *Table des diplômes* s'arrêterait à cette dernière date et qu'un supplément comprenant les actes diplomatiques publiés depuis 1888, époque à laquelle M. Wauters lui-même fit paraître son dernier supplément (t. VII, deux part.), ferait l'objet d'un volume séparé.

6 **R. Fruin**. *Het archief van prelaat en edelen van Zeeland*. 's Gravenhage, 1904, in-4, 312 p. (RBAB. 1904, t. II, p. 319 = H. Nélis; RHE. 1905, t. VI, p. 266-268 = E. v. d. M).

Les Archives des États de Zélande furent conservées d'abord par la ville de Middelbourg et plus tard, par moitié, par cette ville et par les deux premiers États. Elles sont surtout d'ordre financier. Le plus ancien document conservé dans les archives des États du clergé et de la noblesse, remonte au 21 avril 1420, le plus récent au 6 avril 1574. Cet ouvrage est fait sur le même plan que l'*Archief der O. L. V. abdij te Middelburg* publié en 1901, par l'éminent archiviste. Il comprend deux parties; la première intitulée *Inventaris* comprend le classement des documents d'après un ordre logique; la seconde, appelée *Regestenlijst*, donne la description plus étendue de ces pièces rangées chronologiquement.

7 **H. Dubrulle**. *Inventaire des chartes de l'abbaye de S[t]-André-du-Cateau* (1033-1300). — RBAB. 1904, t. II, p. 1-12, 124-134, 302-311, 371-388, 468-477.

Inventaire analytique d'un fonds important de pièces, reposant aux Archives départementales du Nord. « L'acte le plus ancien remonte à 1033, le premier en langue vulgaire est de 1222. On y rencontre 6 actes du XI[e] s., 50 du XII[e], 219 du XIII[e] s., — plusieurs actes des comtes de Flandre et de Hainaut; le plus ancien de Philippe d'Alsace, de 1180. Les chartes apportent d'utiles contributions à la connaissance de la topographie surtout

pour le Cambrésis et le Vermandois. Les noms qu'elles renferment permettent de compléter les données du *Cameracum christianum* de Le Glay et fixent, plusieurs fois, les liens de famille entre divers personnages. Enfin, nous y trouvons relatée la création de plusieurs paroisses ainsi que le nom de plusieurs curés » (Introd. p. 1-2).

8 **Ch. Hodevaere.** *Le Dépôt des Archives de l'État à Mons.* — RBAB. 1904, t. II, p. 268-296.

Inventaire sommaire des très nombreuses collections d'archives qui y sont conservées et qui intéressent le passé de la Flandre, aux divers points de vue de l'histoire civile et religieuse.

M. Hodevaere ajoute très utilement à cet aperçu la nomenclature des cartulaires et obituaires.

9 **E. De Breyne.** *Inventaire sommaire des archives de la chancellerie autrichienne des Pays-Bas, conservées à Bruxelles.* Bruxelles, 1904, in-8, 21 p.

10 **L. Verriest.** *Aperçu des collections des archives communales de Tournai.* — RBAB. 1904, t. II, p. 94-109.

11 **R. P. Van den Gheyn** S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. IV (jurisprudence et philosophie). Bruxelles, Lamertin, 1904, in-8, 407 p. (RHE. 1904, t. V, p. 932-933.)

12 **Alf. Poncelet.** *Quelques autographes précieux.* — RBAB. 1904, t. II, p. 349-360.

Il s'agit de certains autographes de personnes célèbres des XVIe et XVIIIe siècles, découverts par le R. P. Poncelet S. J., aux Archives du Royaume, dans un carton coté *Varia Societatis Jesu*, n° 20. Nous mentionnons 9 lettres se rapportant au célèbre exégète François Lucas de Bruges (publiées dans les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1904, t. LIII (1903), p. 225-260). D'autres se rapportent à Thomas More, Erasme, Montanus, Lessius, Bellarmin etc.

13 **P. Fredericq.** *Revue des principaux livres d'histoire et de littérature parus en Belgique de juillet 1903 à septembre 1904.* — The Atheneum, 1904, p. 295-296.

3. Archéologie.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

4. Paléographie, diplomatique, chronologie.

14 **H. Nélis.** *Étude diplomatique sur le tabellionage de Tournai au moyen âge* (1367-1521). — CRHBull. 1904, t. LXXIII, p. 1-142. (RBAB. 1904, t. II, p. 318-319 = L. Verriest.)

Excellent travail sur l'organisation du tabellionage royal de Tournai, sur les attributions des notaires (1re partie), sur la triple forme (minutes, protocoles et grosses) des actes notariés et leurs diverses parties constitutives (2e partie).

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous ajouterons à cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire*.

15 **G. Delépine.** *Contribution à l'étude géographique du littoral de la Flandre française.* — CFFBull. 1904, p. 309-320.

Les formes géographiques d'un pays et les phénomènes d'ordre naturel qui s'y produisent, conditionnent la vie des populations et influencent la répartition des habitations et le mode d'exploitation du sol.

M. D. fait l'application de ce principe à la position où s'est développée Dunkerque et à la répartition des habitations le long du littoral de la Flandre française. — Deux cartes, représentant l'une *les hauts-fonds à l'entrée de la mer du Nord*; l'autre *le littoral de la Flandre française* aident le lecteur à comprendre les explications techniques concernant *la distribution des bancs-sous-marins, la nature des sédiments* dont ils sont formés et *l'étude des courants.*

La seconde partie nous semble spécialement applicable à la *zone côtière flamande.* Nous résumons les conclusions : La zone côtière s'est accrue par bandes allongées qui sont venues s'ajouter successivement au rivage ; une addition plus ancienne est représentée par la ligne intérieure de dunes, ancien cordon littoral ; un ruban de terres limoneuses s'est accolé plus récemment. La répartition des habitations disposées en alignements parallèles donne la claire intuition de ces faits d'ordre géographique. Le mode d'exploitation revêt deux formes : sur l'emplacement du cordon intérieur des dunes, les habitations sont très nombreuses et très voisines les unes des autres, sans toutefois se toucher ; chacune est au milieu d'un jardin, généralement situé dans une dépression et protégé tout autour par une levée de terre. Au nord de cette zone, se trouvent des terrains limoneux, favorables à la culture des céréales et au développement des pâturages ; aussi la grande culture s'est emparée de ce territoire ; quelques fermes seulement, très espacées, s'y rencontrent.

J. OPDEDRINCK.

16 **A. Heins.** *Une carte de la Flandre maritime, inconnue jusqu'à ce jour, œuvre de Jacques Horenbault, vers 1620.* — GOGBull. 1904, 12e année, p. 160-162.

Cette carte fut gravée en 1620 ou 1621 ; elle porte l'inscription

suivante : *Caerte van rechte geleghenheit van Zeekuste beghinnende boven Blankenberghe tot Bereghe op Zoom met de steden, landen, polders ende wateren.* C'est une sorte de carte marine. Elle décrit surtout les îles et les territoires de la Flandre maritime, l'Escaut et ses nombreux bras, les digues, les routes qui relient les villes, etc. Les renseignements topographiques qu'elle fournit sont de la plus haute importance. E. Van Cappel.

17 **Cornet.** *Sur la signification morphologique des collines de Flandre.* (Extrait du *Bulletin de la soc. belge de géologie, paléontologie et hydrologie.* 1904, t. XIII.) Bruxelles, Hayez, 1904, in-8, 10 p., figg. F. 0.60.

18 **Rutot.** *Le puits artésien de la gare de Mouscron.* (Extrait du *Bulletin de la société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, t. XIII, 1904, janvier.) Bruxelles, Hayez, 1904, in-8, 3 p., F. 0.60.

19 **E. Bouchét.** *Causes de l'introduction de la langue française en Flandre.* — CFFBull. 1904, p. 295-297.

1° La délimitation des évêchés, qui réunit sous une même juridiction des hommes de race gallo-romaine et de race germanique.

2° L'influence des Clunisiens.

3° La nécessité qu'éprouvèrent les nobles de connaître les deux langues ; beaucoup de possesseurs de fiefs étaient suzerains ou vassaux en terre tudesque et française. L'histoire abonde de preuves d'où il résulte que les seigneurs possédaient les deux langues. Ainsi Godefroid de Bouillon est élevé au trône de Jérusalem et préféré à d'autres parce qu'il connaissait la langue des deux races qui avaient fourni le plus de soldats à la première croisade ; Baudouin IX de Flandre est préféré pour le même motif au marquis de Montferrat, comme empereur de Constantinople.

4° Les rapports politiques entre la Flandre et la France.

5° Les alliances matrimoniales entre les grandes familles des deux pays. J. Opdedrinck.

20 **J. Th. de Raadt.** *Les sobriquets des communes belges.* Bruxelles, C. Baune, 1904, in-8, ill., 580 p. Fr. 4.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir la rubrique *Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

21 **Obituaire** *des Augustins de Louvain*, *éd.* Jos. Wils. — AHEB. 1903-1904, t. XXX, p. 348-443.

Obituaire (1236-1714) édité avec soin et érudition, par le bibliothécaire de l'École des sciences politiques et sociales de l'Université de Louvain, élève formé à l'école de feu M. le chanoine Reusens. Cette publication intéresse l'histoire du couvent des Ermites de S[t]-Augustin de Bruges. Plusieurs noms, du reste, se rattachent au passé de la Flandre.

22 **De gemeenterekening** *van Kortrijk over het jaar 1391-92*, éd. Th. Sevens. — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 95-119.

Ce sont les comptes communaux les plus anciens de Courtrai. Ils constituent, comme le fait voir M. Sevens, une source importante pour l'histoire administrative, économique et sociale de cette ville à cette époque de son histoire. Afin de faciliter l'intelligence du texte, l'auteur y a ajouté le plan de la ville vers 1400 et quelques explications linguistiques.

23 **Slusana sacra,** éd. G. C. A. Juten. — AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 197-225. (ABelges. 1904, t. VI, p. 215 = J. Cuvelier).

Édition de 7 documents relatifs à l'histoire religieuse de l'Écluse en Zélande et datés de 1329 à 1560. Suit la liste des curés de l'Église de Notre-Dame en cette ville depuis 1392 à 1560, liste établie d'après les comptes de la ville et autres pièces d'archives. On peut regretter que M. Juten n'ait pas appliqué à son édition les règles établies pour ce genre de travail par la Commission royale d'histoire. A. D. M.

24 **H. Balieus.** *Rentier de la famille Vander Zickelen à Seeverghem.* — AnGOG. 1904, t. V, 3[e] fasc., p. 275-292.

Ce manuscrit, écrit vers 1400 et conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand, est intéressant pour l'histoire de cette importante famille, surtout pour l'histoire de l'évolution économique en Flandre et la toponymie de Seeverghem.

25 **Documents** *relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797)*, éd. E. Reusens †. — AHEB. 1903-1904, t. XXX, p. 5-285 (suite).

La première partie de cette publication comprend des extraits des comptes de la ville de Louvain relatifs aux traitements des professeurs de l'Université (1426-1461), aux démarches faites par le magistrat communal pour le recrutement des professeurs (1428-1461), aux gratifications accordées par le magistrat à l'occasion des promotions aux grades dans les différentes facultés (1430-1458).

La seconde partie donne la liste complète des professeurs depuis 1426-1443, avec de précieuses indications bio- et biblio-

graphiques pour chacun d'eux. L'utilisation de ces documents est facilitée par une table alphabétique des noms de personnes. Cette édition de textes d'une importance capitale pour l'histoire de l'Université contient, surtout dans la seconde partie, de nombreux détails qui ont trait a l'histoire religieuse et littéraire de la Flandre. Notons spécialement : ce qui concerne les efforts tentés par un professeur de la faculté de théologie, *Antoine de Recanati*, de l'ordre des Augustins, pour obtenir soit la translation à Bruges de l'Université Brabançonne, soit la création dans cette ville d'une seconde université pour les Pays-Bas. Il fut secondé dans ses vues par les Augustins de Bruges (p. 160-163, 450); les données sur *Jacques Angeli*, dit aussi *de Brugis* (p. 247) ; *Gilles de Bailleul* (p. 245-246) ; *Antoine Haneron* (p. 257), tous professeurs des arts ; *Siger Huutslare* de Dixmude, professeur de théologie et des arts, auteur de plusieurs ouvrages d'Écriture Sainte et de Morale p. 261 ; *Jean Varenacker* de Ruysselede p. 274-276 ; *Nicolas Vituli* de Bailleul p. 278, etc. A. D. M.

26 **Twee uitspraken** *der jaren 1467 en 1499* (*n. s.*), *van de « Camere van den Rade in Vlaenderen, in zake van draperie » tusschen Kortrijk en Harlebeke*, éd. J. Ferrant. — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 136-152.

Ces deux actes inédits proviennent des archives d'Harlebeke et se rapportent à deux procès intentés par la corporation des drapiers de Courtrai à un drapier et au magistrat d'Harlebeke. Les premiers accusaient les drapiers d'Harlebeke de contrefaire les draps dits *Bellaerts de Courtrai;* d'autre part, Harlebeke prétendait que ses privilèges lui permettaient de fabriquer et de vendre partout n'importe quels draps, sans le consentement des drapiers de Courtrai.

27 **Extraits** *de la Correspondance de Guillaume d'Orange, en 1578-79*, éd. Abbé A. De Poorter. — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 68-70.

Quelques lettres de Guillaume d'Orange, conservées aux archives communales de Courtrai. Elles furent adressées au bourgmestre J. Van Damme. En voici l'objet : le couvent des Cordeliers venait d'être confisqué, le produit des biens vendus devait servir à indemniser les personnes dont les terres venaient d'être expropriées, à cause des nouvelles fortifications au faubourg d'Overleie. E. V. C.

28 **Fr. Hyacinthus** C. D. *De Pest en het Stadsbestuur te Brugge 1600-1631.* — B. 1904, t. XV, p. 145-152.

Édition peu critique d'une ordonnance en 35 articles, prise en 1631 par les magistrats de Bruges, pour enrayer les progrès de la peste en cette ville.

29 **Documents** *relatifs au couvent des Dames Anglaises à Bruges*, éd. L. Gilliodts-van Severen. — AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 1-31. (ABelges. 1904, t. VI, p. 8).

L'histoire du couvent des Dames Anglaises à Bruges est encore à faire. M. Gilliodts y apporte une contribution importante en publiant une série de documents qui concernent cette institution.

Les deux premiers, tirés des archives communales de Bruges, donnent une idée complète des négociations (1628-1629) qui aboutirent au transfert de la propriété de l'ancien enclos de Nazareth, sis rue des Carmes, aux Dames Anglaises. Suivent quatorze pièces inédites, extraites d'une liasse de minutes du notaire Antoine de Meyer, acquise en 1908 par le dépôt des archives communales. Ces pièces datent des années 1697 à 1715 et se rapportent principalement à des recouvrements de fonds, revenus, arrérages de rentes; à des remboursements de capitaux et de rentes; à des legs, etc. au profit du dit établissement.

Enfin, cette liste est clôturée par quatre documents extraits du portefeuille du couvent Anglais, portefeuille qui fait partie des archives religieuses du dépôt communal.

La première, du 8 août 1712, dont M. Gilliodts donne seulement l'analyse, a trait à un supplément de taxe du chef de l'*huisegelt*, que le trésorier communal prétendait faire payer au couvent; la suivante, du 29 septembre 1796, soutient que la loi du 15 Fructidor an IV, décrétant la suppression des établissements religieux dans les provinces annexées, n'est pas applicable aux maisons religieuses étrangères non exceptées, en vertu d'un décret d'octobre 1790. Deux lettres adressées par nos municipaux à l'administration centrale du département de la Lys — la première est relative à l'affaire susmentionnée — révèlent bien leur état d'esprit vis-à-vis de la domination révolutionnaire.

A. D. M.

30 **A. Cauchie** et **R. Maere.** *Les instructions générales aux nonces des Pays-Bas Espagnols* (*1596-1635*). Étude sur leur nature diplomatique et leur valeur historique. — RHE. 1904, t. V, p. 16-47.

31 **A. Cauchie** et **R. Maere.** *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre* (*1596-1635*). (Publication de la Commission royale d'histoire de Belgique.) Bruxelles, Kiessling, 1904, in-8, p. 283. (RBAB. 1904, t. II, p. 392-393 = H. Nélis.)

Nous rendrons compte, dans la prochaine livraison de cette revue, de cette importante publication de documents diplomatiques. Ces instructions constituent comme autant de points de repère pour l'étude de la politique et de l'action pontificales aux Pays-Bas et elles font connaître les principaux événements qui ont fait l'objet de la sollicitude des nonces dans notre patrie, pendant la période de notre histoire qui correspond au règne d'Albert et d'Isabelle. (Introd. p. II.)

A. D. M.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

32 **G. Bruckner.** *Der Helianddichter ein Laie.* Strassburg, Trübner, 1904, in-4, 36 pp.

Cherche à prouver par de nouveaux arguments que l'auteur de l'*Heliand* est un laïque.

33 **J. Van den Gheyn** S. J. *La provenance du manuscrit n° 6439-51 de la bibliothèque royale de Belgique.* — RBAB. 1904, t. II, p. 296-302.

Il s'agit d'un volume du XIe s., très célèbre dans l'histoire littéraire et qui renferme un certain nombre de chroniques du moyen âge, entre autres les *Annales de St-Bertin et de St-Vaast, l'Historia Francorum* de Grégoire de Tours etc. Provient de la bibliothèque des Jésuites de Bruges. Avant de s'y trouver, il était aux mains de Jacques de Pamele. On peut conjecturer que ce volume est originaire de l'abbaye de St Bertin.

34 **La Chronique** *de Gislebert de Mons*, éd. L. Vanderkindere. (Commission royale d'histoire. Recueil de textes pour servir à l'histoire de Belgique.) Bruxelles, Kiessling, 1904, in-8, LI-433 p., 25 tableaux, 1 carte. (BEC. 1904, t. LXV, p. 401-405 = H. Lemaitre ; RQH. 1904, t. LXXVI, p. 657 = A. d'Herbomez ; RHE. 1904, t. V, p. 432 = Ch. M.)

35 **Jonkvr C. C. van de Graft.** *Middelnederlandsche historieliederen*, toegelicht en verklaard. Utrecht, C. van de Graft, 1904, in-8, v-250 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 113-114 = J. Laenen.)

Textes relevés de notes historiques et littéraires.

36 **F. Van den Branden.** *De spaansche Furie.* — AA. 1904, t. XXIII, p. 1-112.

Documents relatifs à la Furie espagnole. Il y est question du sac d'Alost par les soldats Espagnols en 1576.

37 **Témoignages** *inédits sur frère Corneille Adriaensz, de Dordrecht, O. S. F.*, éd. A. De Poorter. BGOK. 1903-1904, t. I, p. 16-28.

Ce sont trois rapports sur le fr. Corneille, remis à Josse Andries, jésuite en résidence à Bruges dans la première moitié du XVIIe siècle : le premier est rédigé par Mr J.-B. Van Belle, greffier démissionnaire de la ville, ami du frère ; le second par Bernard Vanderstraete, qui fut héraut d'armes des archiducs Albert et Isabelle ; le troisième, par Jean Vanderstraete, de l'ordre des Frères Mineurs, successivement gardien des couvents de Gand, Ypres et Bruges. Ces rapports, écrits en latin, sont conservés à Courtrai, à la bibliothèque Goethals-Vercruysse.

M. De Poorter, dans une introduction, fait ressortir la valeur et l'importance de ces renseignements inconnus jusqu'ici et montre comment ils contribuent à la réhabilitation du célèbre franciscain, qui, par ses prédications et son zèle pour la cause catholique, s'était attiré la haine des protestants. Cette réhabili-

tation avait été faite par M. le chanoine DE SCHREVEL dans son *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. I, 1e part., p. 277-367, Bruges, De Plancke, 1895.

38 **Dix lettres** *inédites relatives à François Lucas de Bruges*, éd. A. PONCELET S. J. — AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 225-260. (ABelges. 1904, t. VI, p. 279-280 = J. Cuvelier.)

Ces lettres, dont neuf proviennent des Archives du Royaume, et la dixième d'une source privée, ne nous procurent point des données bien nouvelles sur la carrière de François Lucas. Elles se recommandent néanmoins par le nom des correspondants: Christophe Plantin, Guillaume Estius, Juste Lipse, Lessius, Bellarmin, Olivier Manare et Cornelius a Lapide.

Outre l'introduction générale, chaque lettre se rapportant à un sujet nouveau, a son introduction spéciale. Le texte est enrichi de nombreuses notes explicatives qui rattachent ces documents aux publications antérieures relatives au célèbre exégète, surtout aux savantes publications de M. le chanoine De Schrevel (AnÉm. 1889, t. XXXIX, p. 191 ss.).

39 **H. Hosdey.** *Trois lettres autographes inédites de Sidronius Hosschius.* — AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 49-88. (ABelges. 1904, t. VI, p. 8-9.)

Les deux premières (24 avril et 20 mai 1637) sont adressées à Olivier Vredius en réponse à une demande d'informations au sujet de diplômes munis de sceaux, conservés à l'abbaye de Groeninghe-lez-Courtrai. A cette occasion, l'auteur examine certains détails de la biographie de Sidronius Hosschius et s'étend très longuement sur cinq diplômes de Baudouin IX, datés du palais impérial de Constantinople, février 1204, et dont il est question dans les deux missives. L'identification des noms de témoins fait l'objet de recherches spéciales (p. 61-77). Certains points élucidés ont trait à l'histoire de Merckem, à l'érection du collège des Jésuites à Ypres, à l'abbaye de Groeninghe, etc.

La 3e lettre (6 Janv. 1648) a pour destinataire Janus Gasp. Gevartius poète et philologue à Anvers. Il y est question de deux compositions lyriques de Hosschius, et d'une œuvre du jésuite Guillaume Hesius. Suivent en appendice les trois lettres. Étude confuse et dont les digressions forment la partie principale.

A. D. M.

40 **Duc de Choiseul.** *Mémoires,* éd. F. CALMETTE. Paris, Plon, 1904, in-8, XIX-467 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 244-245 = A. De Ridder).

Parmi divers écrits de ce ministre de Louis XV figure un mémoire justificatif de sa conduite; et ce qui s'y trouve d'intéressant pour l'histoire de Flandre perce et se résume dans la phrase: « Si vous n'êtes pas lié, Sire, avec la Cour de Vienne, il faut conquérir les Pays-Bas; car, dans toutes les situations, la

Flandre est le seul pays qui puisse vous dédommager de l'Amérique et le seul théâtre de guerre qui soit avantageux à vos troupes et à vos finances ».

41 **L. Slosse.** *Zuyd- en Noordschote.* — B. 1904, t. XV, p. 15-16.

Extrait des Mémoires de Pieter Pieters, renfermant quelques détails sur les églises de Zuyd- et Noordschote pendant le le XVIII[e] siècle.

42 **C. Looten.** *Communication concernant une collection de lettres de M. Bouchette, membre pour le Tiers-État de l'Assemblée constituante, pour la Flandre Maritime.* — CFFBull. 1904.

Ces missives (28 avril 1789-29 sept. 1791) sont une source précieuse d'informations pour apprécier les faits de cette époque tragique, et les personnages qui y jouèrent un rôle. Une seconde série de lettres dont l'analyse est annoncée, traite de la Constitution civile du clergé et des questions religieuses connexes.

43 **Général Leclaire.** *Mémoires.* — Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée française (section historique), 1904, p. 65 ss. (ABelges. 1904, t. VI, p. 245-246 = A. De Ridder.)

Leclaire, belge de naissance et de famille, y raconte entr'autres la campagne de 1792-1793 dans le Nord. Il y prit une part active, depuis le moment des premières démonstrations militaires sur nos frontières, aux environs de Menin et de Courtrai, jusqu'à la retraite de l'armée française, au retour de son invasion en Hollande.

44 **Le Congrès National** *d'après la correspondance de François-Louis du Bus*, éd. L. du Bus de Warnaffe. — RG. 1904, t. LXXIX. p. 671-705, 803-824; t. LXXX, p. 23-58.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

45 **H. Pirenne.** *Geschiedenis van België, vertaald door Richard Delbecq. II D. Van het begin der XIV[e] eeuw tot den dood van Karel den Stoute.* Gent, Samenwerkende Volksdrukkerij, 1904, in-8°, VIII-466 p., une carte. (ABelges. 1904, t. VI, p. 234-235.)

46 **J.-J.-D. Swolfs.** *Manuel d'histoire nationale, disposé pour les pensionnats et les maisons d'éducation.* 7[e] édition entièrement refondue. Louvain, Ch. Fonteyn, 1904, in-8, II-179 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 169-171 = G. Kurth.)

47 **G. Kurth.** *Abrégé de l'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires.* Namur, Lambert Deroisin, [1904], in-12, 146 p., 7 cartes, 54 gravures. Fr. 0,60., 0.75.

Le même. Partie du maitre, in-12, IV-148 p. Fr. 1,25. (MBBull. 1904, t. VIII, p. 168-170 = Gazette de Liége.)

48 **G. Kurth.** *Beknopte geschiedenis van België voor de lagere scholen.* Rousselare, J. De Meester, 1904, pet. in-8, 147 p., figg., gravv., portr. et cartes. F. 0.60.

49 **Lievevrouw-Coopman.** *Ons vaderland van in de vroegste tijden tot de 15e eeuw.* Gand, Vanderpoorten, 1904, in-8, 139 p., figg., gravv., cartes. F. 1.

50 **S. Olschewsky.** *Histoire de Belgique en tableaux méthodiques rédigés selon le programme officiel.* 2e fasc., Gand, Hoste, 1904, in-4, p. 89-204, append. XXVI p. F. 3. (RHB. 1904-1905, t. VIII, bul. bibl., p. 17 = L. G.).

51 **A. de Saint-Léger.** *La légende de Lydéric et des Forestiers de Flandre.* (Extrait du Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. XXVI.) Lille, 1904, in-8, 25 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 200 = V. Fris; AnÉm. 1905, t. LV, p. 64-65 = E. Van Cappel.)

52 **R. Giard.** *Baudouin Bras de Fer.* — Société d'Études de la province de Cambrai. 1904, t. VI, p. 112-118. (ABelges. 1904, t. VI, p. 184 — V. Fris.)

Étudie surtout l'histoire du mariage de Baudouin, en partant de documents contemporains. D'après l'auteur, nous ne savons rien de Baudouin avant 862, l'année de son union avec Judith. Il faudrait considérer comme fausse, la lettre que lui aurait adressée Ebbon, archevêque de Reims, à l'occasion de la translation des reliques de St-Donatien, de Reims à Bruges. « Le style du document, l'épithète de *Ferreus* donnée à Baudouin, qui est en outre appelé « gloriose marchio » ne laissent aucun doute à cet égard. La lettre, qui passe pour avoir été trouvée dans le tombeau du saint en 1556, est probablement l'œuvre d'un clerc de Bruges.»

Ce n'est pas le moment d'examiner à fond la question d'authenticité de cette lettre. Signalons toutefois certaines inexactitudes dans les lignes qui précèdent. Ce n'est pas en 1556, mais en 1565 que Mgr De Corte a fait la reconnaissance des reliques de St-Donatien. La lettre d'Ebbon ne peut pas avoir été fabriquée à cette occasion, comme semble le croire M. Giard et comme l'affirme assez explicitement M. Vander Kindere, *Le Capitulaire de Servais* (CRHBull., 5e sér., t. VII, 1897, p. 105). Car, nous avons devant nous un cartulaire de Saint-Donatien, datant de la première moitié du XIVe siècle : il contient le texte de la lettre de l'archevêque Ebbon, et dans ce texte, nous cherchons en vain l'épithète de *Ferreus,* dont parle M. Giard. C. C.

53 **W. C. Robinson.** *Une fille de Godwin à Bruges.* AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 31-49. (ABelges. 1904, t. VI, p. 8.)

Gunhilde, dont il s'agit dans cette étude était la fille cadette de Godwin, le puissant comte de Sussex, la sœur d'Édith, épouse

du saint roi Edouard le Confesseur, et de Hérold II, successeur de ce prince au trône d'Angleterre. Après la bataille de Senlac en 1066 et l'établissement définitif des Normands en Angleterre, la veuve de Godwin, Gytha, quitta sa patrie et se réfugia à St-Omer en Flandre. Gunhilde accompagna sa mère dans son exil. Elle passa plusieurs années de sa vie à St-Omer, puis s'en vint à Bruges où l'appelaient de nombreux souvenirs de famille. Elle y mourut le 24 août 1087 et fut enterrée à St-Donatien.

M. W. Robinson refait avec érudition l'histoire de cette sépulture depuis sa découverte en 1786 jusqu'à sa destruction en 1804 par les révolutionnaires. Une inscription gravée sur plaque de plomb échappa à ces vandales. M. R. s'en occupe tout spécialement et apporte en faveur de son authenticité l'argument de la concordance de son texte avec les faits historiques. Dans une dernière partie, la plus intéressante, l'auteur débrouille une confusion historique qui s'est établie au sujet de Gunhilde, par conjecture populaire. Gunhilde, princesse anglaise, sœur d'un roi, riche et généreuse devient par idéalisation et transfert de détails d'un personnage à l'autre, reine, impératrice, fille d'un roi d'Angleterre. On la confond avec Gunhilde, fille de Canut, roi de Danemarck et d'Angleterre, appelée Cunégonde à l'occasion de son mariage avec Henri le Noir; et avec Ste Cunégonde, femme de l'empereur St Henri II. L'inscription trouvée dans la tombe de Gunilde contient plusieurs détails qui semblent avoir donné naissance à la légende. Cette erreur fut consacrée et amplifiée par une épitaphe qu'on posa sur le mur du cloitre de St-Donatien, lors de la restauration de l'église ravagée par les Gueux. Le thèse de M. Robinson semble solidement prouvée. Plus d'une similitude dans la vie des trois Gunhilde et Cunégonde la confirment. A. D. M.

54 **Bon de Roye de Wichen.** *Voordrichten over den Gulden-Sporenslag.* Vilvorde, Verelst-Peeters, 1904, in-8, 59 p. (ABelges, 1904, t. VI, p. 163 = J. Laenen).

Exact, mais rien de neuf.

55 **E. Le Blant.** *Les quatre mariages de Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande et dame de Frise, duchesse de Touraine, dauphine de France, duchesse de Brabant, duchesse de Glocester* (1401-1436). Paris, Plon, 1904, in-8, XVII-287 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 28-29 = A. De Ridder.)

56 **A. Périer.** *Nicolas Rolin. Un chancelier au XVe siècle.* Paris, Plon, 1904, in-8, 392 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 32-33 = A. De Ridder).

Ce célèbre chancelier de Philippe le Bon, intervint plusieurs fois dans nos luttes civiles du XVe siècle.

57 **V. Vander Haeghen.** *Le procès du chef-doyen Liévin Pyn (1539).* — AnGOG. 1904, t. V, 3e fasc., p. 292-308.

Apres un examen minutieux, l'auteur a résolu négativement les questions suivantes : le doyen Gantois, Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens lors des démêlés entre la ville de Gand et la reine régente, à propos du subside demandé pour la guerre contre la France en 1536? A-t-il laissé violer le « secret » de la ville, en prêtant à ses collègues les clefs de la salle voûtée du Beffroi? A-t-il laissé enlever des chartes ?

58 **W.-P.-J. Overmeer.** *De vestiging der Vlamingen binnen Haarlem.* — De Navorscher. 1904, t. LIV, p. 140-147. (ABelges. 1904, t. VI, p. 121.)

« L'auteur signale un petit volume rarissime de la bibliothèque de Haarlem, intitulé : « *Memoriaal van de overkomst der Vlamingen hier binnen Haarlem* », et donne d'après cette source, des détails très intéressants sur de nombreuses familles de Menin qui, en 1578, allèrent se fixer dans la ville hollandaise et y importèrent divers métiers. »

59 **A. De Poorter.** *Le projet de jonction de Bruges à la Lys en 1584.* — BGOK. 1903-1904, t. II, p. 186-195.

On sait comment ce projet échoua une première fois, en 1379, devant la résistance armée des Gantois. Il fut repris en 1584, par les Brugeois, à la suite de l'ensablement toujours croissant de leur port. Un octroi fut obtenu de Philippe II, mais l'exécution en fut derechef empêchée par les Gantois, cette fois par voie juridique. A la demande des Brugeois, le duc de Parme ordonna au conseil de Flandre, de demander l'avis des magistrats de Lille et de Courtrai. Pour s'assurer une réponse favorable de la part du magistrat de Courtrai, les Brugeois s'étaient mis en correspondance avec lui. Les notables de Courtrai, en réponse à l'ordre intimé par le conseil de Flandre, stipulèrent les conditions d'adhésion au projet. Les deux pièces sont communiquées.

E. V. C.

60 **V. van der Haeghen.** *La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole en 1631.* — GOGBull. 1904, t. XII, p. 98-99 (ABelges. 1904, t. VI, p. 118 = H. Coppieters-Stochove).

Résumé d'un article paru dans les *Annales de l'Académie royale de Belgique*, 5e sér., t. VI, p. 215-323. (ABelges. 1904, t. VI, p. 93-94 = J. L.)

61 **Revt G. Edmundson.** *The Dutsch on the Amazon and Negro in the seventeenth century.* — EHR. 1904, t. XIX, p. 1-25 (suite).

On y trouve quelques détails sur les exodes des Flamands Zélandais au XVIIe s.

62 **Bn Joseph Bethune.** *Un fonctionnaire trop intéressé, le marquis Devenisch, gouverneur de Courtrai.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 166-175.

Le marquis Devonisch d'Athlone fut nommé gouverneur de Courtrai par le prince Eugène de Savoie en 1719 ; il commandait, précédemment, le régiment irlandais au service de Sa Majesté ; il s'aliéna, pour des questions d'intérêt pécuniaire, les sympathies de la population ; il mourut étant encore en fonctions, à Courtrai en 1739.

63 **C. Stryiensky.** *Le Gendre de Louis XV.* Paris, Calmann-Lévy, 1904, in-8, 493 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 210 = A. De Ridder.)
Ce gendre est don Philippe, fils de Philippe V. Longtemps il convoita les Pays-Bas Autrichiens. Un instant même il fut convenu, en 1757, de les lui donner, à la réserve de .... quelques villes, Ostende, Nieuport, Ypres, Furnes, etc... qui passeraient à la France. Louis XV en visitant Bruges après la bataille de Fontenoy, avait cru pressentir, combien favorable allait être l'accueil réservé par le peuple à cette combinaison. L'exposé de ces événements constitue le côté intéressant du présent ouvrage.

64 **K. Van Caeneghem.** *Onze Boeren verheerlijkt.* Gedenkboek der eeuwfeesten van den Boerenkrijg 1798-1898. (Uitgave van het Davidsfonds, nº 138.) Ypres, Callewaert-De Meulenaere, 1904, in-8, 437 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 163-164 = J. Laenen ; MBBull. 1904, t. VIII, p. 353 = A. De Ceuleneer.)

65 **A. Sorel.** *L'Europe et la révolution française.* Paris, Plon, 1904, t. VII, *Le blocus continental. Le grand Empire*, in-8, 606 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 91 = A. De Ridder ; RHE. 1904, t. V, p. 887-893 = A. De Ridder.)
Un chapitre consacré à la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. Sentiments de la Belgique envers la France, en 1810.

66 **A. M. Gossez.** *Le département du Nord sous la deuxième république, 1848-1852. Étude économique et politique.* Lille, Leleu, 1904, in-8, 448 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 89 = H. Dubrulle.)
Intéresse la question des « Franschmans »

67 **Bon L. de Béthune.** *Le Baron d'Anethan d'après sa correspondance.* — RG. 1904, t. LXXX, p. 593-607 ; 764-778.
Le Baron d'Anethan, substitut du procureur du Roi à Courtrai en 1826, sénateur de l'arrondissement de Thielt en 1849, est une personnalité marquante de l'histoire de la politique catholique en Flandre.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

68 **J. Calmette.** *Le « Comitatus » Germanique et la vassalité* — à propos d'une théorie récente. — NRHD. 1904, t. XXVIII, p. 501-506.

Cette théorie récente est celle de M. Guilhermoz dans son "*Essai sur les origines de la noblesse en France au moyen-âge*. Paris, Picard, 1902. M. Guilhermoz s'écarte de la doctrine classique, en faisant dériver la vassalité uniquement des *Scholae* ou compagnies des soldats du Bas-Empire, appelés *Spatarii* ou *Cucullarii*. M. Calmette dans l'article cité, émet certaines considérations sur cette nouvelle théorie.

B. Histoire économique et sociale.

69 **G. Des Marez.** *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.* — MAB. 1903-1904, t. LXV, p. 1-520. (RHE. 1904, t. V, p. 661-662 = E. V. C. ; RUB. 1904-1905, t. X, p. 71-73.)

Ce mémoire expose tout le fonctionnement de la vie corporative: les origines des métiers, la hiérarchie et la juridiction dans la corporation, la production et la vente avec tout ce qui s'y rattache ; l'artisan envisagé comme citoyen, comme membre de la corporation et comme homme religieux ; les moyens mis en œuvre pour combattre le paupérisme et enfin la lutte de l'industrie corporative contre la libre industrie.

M. Van Dromme.

70 **Albert Mockel.** *Les chalands de la Meuse.* — Les Arts de la Vie, 1904, 15 août. — W. 1904, t. XII, p. 306-309.

Comment et pourquoi les formes des chalands mosans, flamands, hollandais et picards sont si diverses.

71 **Fr. Funck-Brentano.** *Les Brigands.* Paris, Hachette, 1904, in-8, IV-330 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 6-7 = A. De Ridder).

C'était originairement, un corps de mercenaires, appelés aussi Brabançons. Ils dégénérèrent. Leurs excès désolèrent à plusieurs reprises les riches contrées de la Flandre, du XIIe au XIVe siècle.

72 **Th. Sevens.** *Het lakenweven te Kortrijk.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 163-164.

Un registre de la corporation des drapiers de Courtrai (1366-1561) conservé aux archives communales de cette ville, permet de constater la décadence de l'industrie drapière à partir de 1379. En 1405, celle-ci redevint florissante, pour décliner de nouveau une cinquantaine d'années plus tard.

73 **Bon Joseph Bethune.** *Contribution à l'histoire des damassés courtraisiens.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 71-74.

M. J. Bethune se propose de faire l'histoire de la fabrication et du commerce des toiles damassées. Cet article contient un extrait de compte se rapportant à des nappes, faites à Courtrai (fin du XVIIIe siècle) pour le roi Philippe V d'Espagne.

74 **Bon Joseph Bethune.** *Frais de garnison imposés à la ville de Courtrai pour les années 1724-25.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 176-185.

Le régiment des dragons du prince Eugène de Savoie, tenait garnison à Courtrai depuis 1722. Les *déclarations de frais et les rapports*, conservés aux archives communales, permettent d'apprécier les charges écrasantes, qui pesaient alors de ce chef sur la ville.

75 **A. De Cock** en **J. Teirlinck.** *Kinderspel en kinderlust in Zuid-Nederland* met schema's en teekeningen van H. Teirlinck. Vierde deel : VI. ambachtspelen ; VII. raadspelen ; VIII. schommelspelen. (Uitgave der K. Vl. Acad., VIe reeks : bekroonde werken, nº 29.) Gent, Siffer, 1904, gr. in-8, 360 p., figg. F. 4.

76 **Em. Van Cappel.** *Baarloop.* — B. 1904, t. XV, p. 161-170.
Étude intéressante sur un ancien divertissement populaire se rattachant aux fêtes de Mai et de la Pentecôte. L'auteur en recherche l'origine, la signification primitive, les diverses modifications, enfin les derniers vestiges dans la langue et les usages de notre peuple.

77 **Leo Claeys.** *Bijgeloovigheid over sterren.* — B. 1904, t. XV, p. 84-88.
L'auteur a collectionné une foule d'idées superstitieuses, conservées en Flandre, au sujet des astres, des étoiles filantes, etc.

78 **C. B. V.** et **A. G.** *Bijgeloof over worten.* — B. 1904, t. XV, p. 134-136 ; 170-173.
Remèdes superstitieux dont on se sert pour se défaire des verrues.

79 **C. B. V.** *Bijgeloof over tanden.* — B. 1904, t. XV, p. 188-191.
Notice folkloriste annotant plusieurs dictons populaires employés pour se préserver des maux de dents ou se faire pousser de nouvelles dents.

80 **M. V[an Dromme].** *De doode te gast genood.* — B. 1904, t. XV, p. 90-97.
Notice folkloriste, avec édition d'une ancienne chanson populaire de la Flandre française. Cf. une autre chanson l. c. p. 109-122.

C. Histoire des sciences et des lettres.

81 **G. Ruhl.** *Coup d'œil sur les anciens ouvrages fortifiés des villes de la Belgique.* — IALBull. 1904, t. XXXII, p. 45-67. (W. 1904, t. XII, p. 243-244 = D. Brouwers ; ABelges. 1904, t. VI, p. 120.)
Le vieil art militaire en Belgique, depuis la préhistoire jusqu'au XVIIe siècle ; quelques uns de ses vestiges, entr'autres à Gand, Bruges, Courtrai ; raisons techniques du démantèlement des ouvrages fortifiés.

82 **Van Neylen.** *Beknopte geschiedenis der nederlandsche letterkunde met eene bloemlezing uit schrijvers van vóór de 19e eeuw.* Tweede uitg., Lier, Tymans, 1904, in-8, XVI-368 p. F. 3.

83 **Geurts.** *Bijdrage tot de geschiedenis van het rijm in de nederlandsche poëzie.* Eerste deel. (Uitgave der koninkl. Vl. Acad. voor taal- en letterkunde, VIe reeks : bekroonde werken n° 34.) Gand, Siffer, 1904, gr. in-8, xvi-396 p. F. 4.

84 **Auctor.** *Tyl Uilenspiegel in Vlaandren* met penteekeningen van E. Walravens. Anvers, Opdebeek, 1904, in-8, 511 p., gravures hors texte. F. 5.

85 **Leo Van Puyvelde.** *Albrecht Rodenbach's handschriften van Gudrun.* — DWB. 1904, 2e part., p. 392-406.

86 **P. Denys.** *Le poète François Blieck.*— CFFBull. 1904, p. 371-377.

Bio-bibliographie de François Blieck, le *Nestor des poètes flamands,* né à Wervicq le 24 décembre 1804, et y décédé le 28 avril 1880.

87 **L. Scharpé.** *Gezelle als spoker.* — DWB. 1904, 1e part., p. 241-256; 363-379; 417-437.

88 **Aug. Cuppens.** *Ter herinnering aan Arthur-Marie-Joseph Belpaire.* — DWB. 1904, 2e part., p. 221-228.

Notice concernant les poésies du jeune ingénieur-architecte de Roulers, décédé le 20 octobre 1902.

89 **Cataloog** *der Tentoonstelling van het Boek. Catalogue de l'Exposition du Livre.* Gand, Eug. Van der Haeghen, 1904, in-8, 137 p. dont 87 chiffrées. (ABelges. 1904, t. VI, p. 242-243 = L. Goffin; RHE. 1904, t. V, p. 932 = R. M.)

Excellente introduction par M. A. Siffer, président du Syndicat des industries du livre de la Flandre orientale ; elle constitue un aperçu sommaire de l'histoire du livre depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à nos jours ; en supplément, liste des imprimeurs gantois et les marques d'impressions de plusieurs d'entre eux.

Description des manuscrits, incunables, reliures anciennes.

90 **K. Vande Woestyne.** *Tentoonstelling van het Boek te Gent.* — TBB. 1904, t. II, p. 199-202. (ABelges. 1904, t. VI, p. 259 = L. G.)

91 **P. Bergmans.** *L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace van Praet.* — AnABAn. 1904, 5e sér., t. VI, p. 230-270. (RBAB. 1904, t. II, p. 477-478 = T. Goffin.)

D. Histoire de l'art.

92 **Vincent Lenertz.** *Documents d'art monumental du moyen âge. — Architecture, Sculpture et Ferronnerie.* Bruxelles, Vromant, 1903-1904.

Quatre fascicules de relevés et croquis, dûs aux talents de M. Lenertz, architecte, chef des travaux graphiques à l'Université de Louvain : ils constituent une collection d'intéressants fragments artistiques, groupés sans ordre, mais reproduits à la perfection.

Le 1er fascicule (octobre 1903) nous donne : des vues d'ensemble et des détails, soit de sculpture soit d'ameublement (stalles), des églises de Lisseweghe, Ste-Gertrude à Nivelles, Walcourt, Hoogstraeten et St-Jacques à Liége ; une planche de sculptures romanes, une autre de ferronneries ; la reproduction d'une maison à Louvain et d'une lucarne à Lierre.

Le 2e fascicule (janvier 1904) contient : une série de détails des stalles de l'église St-Jacques à Liége, et de Notre-Dame à Louvain ; des vues et détails de l'église des Dominicains en cette même ville et de l'église abbatiale de Parc ; deux planches de ferronneries : épis, girouettes, pentures, la plupart, d'après des modèles conservés au Musée des Halles à Bruges ; une maison et des loggias à Malines.

Le 3e fascicule (avril 1904) contient : des vues et détails de l'église St-Jean à Diest (ruines) ; deux autres planches de détails des stalles de St-Jacques à Liége ; une série de ferronneries, pentures, couleuvrines, tailles ; des consoles, des manclairs, un lutrin en bois sculpté de l'église Ste-Gertrude à Louvain, une planche d'architecture civile des bords du Rhin et des détails de la clôture du chœur de l'église St-Mathieu à Trèves.

Le 4e fascicule (juillet 1904) : une dernière série de détails des stalles des églises de St-Séverin à Cologne, d'Oberwesel, de Xanten et de St-Pierre à Louvain : une croix triomphale, la loggia de l'hôtel Ravenstein à Bruxelles, l'église du grand béguinage à Louvain, des croix d'églises et de chapelles, des chapiteaux romans, des tourelles et échanguettes, des détails divers d'une maison malinoise. J.-B. Dugardyn.

93 **Ch. De Flou.** *Promenades dans Bruges,* 173 illustrations de V. De Deyne, 2e édit., Liége, Bénard, s. d. (1904), in-8, 250 p., figg. F. 4.

94 **R. P. J. Van den Gheyn,** S. J. *Contributions à l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.* — AnABAn. 1904, 5e sér., t. VI, p. 384-405.

Parmi les portraits, miniatures et dessins étudiés par l'auteur, nous trouvons mentionnés : une miniature du XVe s., représentant un chapitre de la toison d'or à Bruges, des grisailles du XVe siècle conservées au Séminaire de Bruges, un vitrail détruit de l'église Notre Dame à Bruges et les anciennes fresques de la chambre scabinale d'Ypres.

95 **J. Weale.** *Livres d'heures d'origine flamande vendus à Londres en 1903.* — AnÉm. 1904, t. LIII (1903), p. 141-149. (ABelges. 1904, t. VI, p. 215 = J. Cuvelier.)

Dans une vente aux enchères, qui eut lieu chez MM. Sotheby et Cie, le 30 Mars 1903, figuraient aux nos 19, 20, 21 trois livres d'heures, d'origine flamande. M. Weale en donne la description, les acquéreurs successifs, le prix. Dans le calendrier du troisième,

qui est du XVe s., M. Charles Van Houcke, archidiacre d'Ypres, a écrit plusieurs notes concernant Ypres et l'abbaye de Nonnenbossche, notes relatives aux années 1562 à 1608. L'auteur en donne, en grande partie la copie. M. De Saegher, l'archiviste d'Ypres, y a ajouté quelques notes explicatives.

96 **R. P. J. Van den Gheyn**, S. J. *Conférence sur la miniature à la Cour de Bourgogne.* — GOGBull. 1904, t. XII, p. 39-45.

On cite aujourd'hui les noms d'une quinzaine de miniaturistes de l'époque bourguignonne : Jean Hennecart, Jean de Pestinien, Jean Druix, Claes Spierinck, Pol Fruit, Jean Miélot, Jean van der Moere, Jean le Tavernier, Jacmart Pilavaine, Simon Marmion, Alexandre Bening, Loyset Liédet, Guillaume Vrelant et Philippe de Mazerolles.

Jusqu'à ce jour, on n'a pas retrouvé de manuscrits enluminés par les quatre premiers de ces artistes. Pour les autres, le R. P. Vanden Gheyn cite leurs œuvres et les endroits où celles-ci sont conservées.

97 **Em. Van Cappel**. *Simon Benninck, Brugsche verlichter uit de XVIe eeuw.* — B. 1904, t. XV, p. 365-366.

Le XVe siècle vit surgir une foule d'artistes peintres, miniaturistes, enlumineurs etc. Parmi ces derniers se distinguèrent les Benninck ; Alexandre, le père, qui travailla à Bruges, et surtout son fils Simon, né à Gand, et décédé en 1561. Il enlumina un missel, fait à la demande du magistrat de Dixmude et conservé en cette ville ; les Heures de N.-D. de Henessy ; un livre d'heures conservé à la bibliothèque de Munich ; quelques pages du bréviaire Grimani, de même que la généalogie des rois de Portugal.

M. Van Dromme.

98 **Gaëtan Guillot**. *Les inventeurs de la gravure sur bois.* — Cor. 1904, t. CCXVII, p. 143-152.

A propos d'une publication de M. Bouchot, « *Les deux cents incunables de la Bibliothèque nationale.....* » M. Guillot, d'accord avec le premier, revendique, pour les tailleurs d'images franc-comtois de la fin du XIVe s., l'invention de la gravure sur bois.

99 **Handzeichnungen** *alter Meister der holländischen und vlämischen Schule in königl. Kupferstichkabinet zu Amsterdam*, éd. E. W. Moes. Fasc. I. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1904. Les fasc. 1-5. M. 34.

100 **C. Dalbon**. *Les procédés des primitifs. Les origines de la peinture à l'huile* (étude historique et critique). Paris, Perrin et Cie, 1904, in-16, 228 p. F. 3.

101 **M. A. Leblond**. *Les peintres de la terre belge.* Paris, Société du Mercure de France, 1904, in-8, F. 2.

102 **C. Hasse.** *Roger van Brügge, der Meister v. Flemalle* (zur Kunstgeschichte des Auslandes. Fasc. 21). Strasbourg, J. H. E. Heitz, 1904, in-8, VII-53 p. et 8 pl. en phototyp. M. 4.

103 **J. B. Dugardyn.** *Het tweeluik van Abt Christiaan de Hondt.* — B. 1904, t. XV, p. 1-13; 17-24.

Ce dyptique intéressant, qui provient de l'abbaye des Dunes, et qui se trouve actuellement au Musée d'Anvers (collection Etborn, cat. n° 256), a été généralement attribué à Memlinc ou à l'un des Van Eyck. L'auteur de cette étude démontre la fausseté de ces allégations. Ce tableau fut peint par un maître inconnu, en 1499. Sur les panneaux de face, à droite, une admirable Vierge avec l'enfant se trouve debout, dans la nef d'une magnifique église ogivale, à gauche le superbe portrait de Chrétien de Houdt, 30e abbé des Dunes (1496-4509). Sur les panneaux du revers, on voit la représentation du Sauveur du monde, ainsi que le portrait d'un abbé des Dunes, qu'on n'avait pu identifier jusqu'ici. M. D. prouve parfaitement que cet abbé n'est autre que Rob. Le Clercq (1519-1557) qui prenait plaisir à ajouter son portrait, ses armoiries ou ses initiales, à des œuvres d'art exécutées avant lui.

M. V. D.

104 **R. Petrucci.** *Van der Weyden, Memling, les anonymes.* — Belgique contemporaine. 1904, p. 320-355.

105 **A.-J. Wauters.** *Les primitifs flamands; une ambassade flamande chez le pape Jules II, en 1508.* — Revue de Belgique, 1904, t. XXXVI, p. 290-307. (ABelges. 1904, t. VI, p. 121-122 = L. G.)

Le fait de cette ambassade, qu'accompagnait Jean Gossart, était connu. Le but, la composition, la durée en restaient ignorés. L'Auteur comble ces lacunes.

106 **L. T. A.** *De mystieke beteekenis van het gentsch Altaarstuk.* — DWB. 1904, 1e part., p. 309-328. (ABelges, 1904, t. VI, p. 120 = L. Goffin).

107 **L. Maeterlinck.** *Gerard Zegers et Frans Wouters au Musée de Gand.* — GOGBull. 1904, 12e année, p. 278-302.

M. Gustav Glück dans un travail récent: *Aus Rubens Zeit und Schule*, attribue quelques tableaux du Musée de Gand, à l'époque et à l'école de Rubens. C'est ce travail que M. Maeterlinck examine, en y ajoutant le fruit de ses recherches personnelles. Il fait connaître notamment deux Anversois de l'école de Rubens, G. Zegers et Fr. Wouters; énumère et décrit leurs œuvres et leur restitue certains tableaux perdus de vue ou attribués à d'autres artistes. E. V. C.

108 **Joseph Bethune.** *Le peintre Chrétien de Coninck.* — BGOK. 1903-1904. t. I, p. 66-67.

L'auteur donne quelques détails sur cet artiste Courtraisien (XVIe-XVIIe siècle), qui fait l'objet d'une communication publiée

par M. L. Maeterlinck dans le *Bull. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Gand*, XI[e] année, p. 163.

109 **G. Caullet.** *Le peintre Chrétien de Coninck, de Courtrai, et sa famille.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 75-90.

Cette notice renferme de nombreuses notes et d'intéressants détails généalogiques touchant le peintre de Coninck, (1560-1632) oublié jusqu'en ces derniers temps.

110 **G. Caullet.** *Omer van Ommen, sculpteur Anversois; ses œuvres à Courtrai et à Ypres, 1593-1595.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 120-136.

L'église Saint-Martin à Courtrai avait beaucoup souffert des ravages des iconoclastes (1578-1580). Dès 1593, on commença la restauration. L'exécution de la clôture du chœur et du portail intérieur, à l'entrée de l'église, fut confiée au sculpteur Omer van Ommen d'Anvers. La clôture du chœur fut enlevée au milieu du XVIII[e] siècle; le portail, dont l'esquisse est conservée (voir la reproduction p. 129), semble avoir disparu lors de l'incendie de l'église en 1862.

En la même année, van Ommen sculpta pour l'église Saint-Martin à Ypres une croix triomphale. Celle-ci fut probablement enlevée avec le jubé vers 1804.

Deux annexes terminent cette notice: 1° des extraits des comptes de l'église Saint-Martin de Courtrai, 1592-1595; 2° des extraits de la *Chronike van Yper* d'Augustin van Hernighem, t. VII (1593).

111 **E. Hosten.** *Le sculpteur Urbain Taillebert.* — CFFBull. 1904, p. 379-383.

Urbain Taillebert est né à *Béthune* et a résidé à Ypres pendant toute sa vie d'artiste. Il vivait encore dans les premières années du XVII[e] s. Ses œuvres sont très répandues dans la Flandre belge. M. H. fait suivre cette communication, d'une copie d'un procès intenté à l'artiste-sculpteur.

112 **E[rnest H[osten].** *Geschiedkundige aanteekeningen over Karel Van Poucke.* — Dixmude, Baekeroot-Capoen, 1904. 28 blz.

Le sculpteur Charles-François Van Poucke naquit à Dixmude le 17 Juillet 1740. Il suivit les cours de l'académie des beaux-arts à Bruges, puis devint successivement, l'élève de Pulinckx à Gand, et de J.-B. Pigalle à Paris. Il partit ensuite pour Rome, en compagnie des artistes Suvée et Muynck. Ses œuvres y furent très goûtées. Le grand archéologue, cardinal Albani le prit sous sa protection. Quelque temps après, il gagna l'estime de Marie-Thérèse qui le gratifia de différents subsides. Il sculpta le portrait en buste de S. M. la reine de Naples ainsi que les portraits des infantes ses filles. Il résulte d'une série de lettres inédites publiées par M. H. que ces œuvres lui valurent de

nouvelles faveurs de la part de l'Impératrice. Revenu dans sa patrie, il visita Bruges, Gand et Dixmude. Après un nouveau séjour à Rome, où il fit la connaissance du statuaire Italien, Antoine Canova, il s'établit à Gand. Van Poucke y mourut en bon chrétien, le 12 décembre 1809, à l'âge de 69 ans, après avoir été professeur à l'école centrale du département de l'Escaut, membre correspondant de l'Institut de France, professeur à l'académie St-Luc à Rome, directeur de l'académie de dessin à Gand. On compte parmi ses œuvres les plus célèbres, les statues des SS. Pierre et Paul placées à l'entrée du chœur de St-Bavon à Gand (1). La cathédrale de Bruges lui doit les médaillons de la chaire de vérité, ainsi que la statue symbolique de la religion surmontant le mausolée de l'évêque Caïmo. Dixmude possède de ce maître « la jeune fille endormie ». La dernière œuvre due à son ciseau, orne l'autel de la chapelle du doyen, à la cathédrale d'Ypres. Un mausolée sculpté par l'artiste flamand se trouve à la cathédrale St Paul à Londres.

A. Vuylsteke.

113 **J[oseph] B[ethune].** *Robert Persyn, architecte Courtraisien* († 1646). — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 28-30.

L'auteur ajoute, à la notice qu'il a publiée dans la *Biographie Nationale*, quelques détails au sujet d'un contrat passé entre Persyn et le magistrat de Courtrai pour la construction d'une série de maisons. Cet acte montre le génie d'entreprise du *meester werckman metser* et le souci des échevins pour l'hygiène et la sécurité publique, en même temps qu'il jette un certain jour sur la condition des ouvriers tisserands de l'époque. Il décrit en effet une habitation construite spécialement à l'usage de ce genre de travailleurs.

E. V. C.

114 **Leo Claeys.** *Ignatius De Cock.* — B. 1904, t. XV, p. 193-197.

Ignace De Cock et ses fils étaient des fondeurs de cloches établis à Heestert, pendant le XVIIe et XVIIIe siècle. Ils en fondirent notamment à l'usage des villes de Courtrai et de Roulers, des églises de Roulers, Waermaerde, Audenarde, Hooglede, Oostroosebeke, Gheluwe, Slyps, Sysseele, Gulleghem, l'abbaye de St Amand à Courtrai, Belleghem, Zuydschoote, Ooteghem, Moen, Anseghem et Castre.

L'un des fils d'Ignace, curé à Lauwe, en fondit plusieurs lui-même. Voir plus haut p. 32, son épitaphe.

M. V. D.

---

(1) Voir la reproduction, avec notice, de ces œuvres et de quelques autres, dans l'*Inventaire archéologique de Gand*, fiches 118, 119, 220, 318, 319.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire religieuse générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

115 **P. Kalkoff.** *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte). Halle a. S., Niemeyer, 2 vol. 1903-1904, VII-112 et VIII-119 pp. (RQH, 1904, t. LXXVI, p. 668-673 = J. Paquier; ABelges. 1904, t. VI, p. 233-234 = H. Lonchay).

Un compte rendu détaillé de cette importante publication, paraîtra prochainement dans les *Annales*.

116 **P. Kalkoff.** *Das „erste Plakat" Karls V gegen die Evangelischen in den Niederlanden.* (Archiv für Reformationsgeschichte. Texte und Untersuchungen, éd. W. Friedensburg, t. I, fasc. 3.) Berlin, C. A. Schewtschke et fils, 1904, in-8.

117 **D. J. Van Suyt.** *Eenige bladzijden uit de geschiedenis van Isenberghe.* Yper, J. Bras, 1904, in-16, IV-56 bl.

Une esquisse contenant assez bien de particularités sur 1° les curés depuis 1326; 2° les chapelains et vicaires depuis 1486; 3° les sacristains. Un supplément traite du nom, des fiefs et de la noblesse d'Isenberghe et consacre quelques lignes à trois humanistes nés à Isenberghe et qui auraient mérité une notice plus développée : Chrétien Cellarius, Paul Leopardus et François Nansius.

Voici le seul renseignement — hélas trop vague — que l'auteur nous donne sur ses sources : „De inhoud van deze bladzijden is getrokken uit de oorkonden van kerk, kapel, disch en gemeente van Isenberghe; ook nog uit oorkonden aan bijzonderen toebehoorende en uit geschiedkundige werken" p. II. C. C.

118 **Bon Joseph Bethune.** *Quelques notes au sujet de Waermaerde et de son église.* BGOK. 1903-1904, t. I, p. 38-52. (ABelges. 1904, t. VI, p. 45 = H. Van Houtte.)

Cette courte monographie retrace l'histoire de Waermaerde, pour autant que les documents, qui sont peu nombreux, le permettent. Les archives de l'église ne remontent qu'au XVIIe siècle.

Waermaerde est mentionnée une première fois en 1072; puis comme paroisse en 1185, comme échevinage en 1290. Waermaerde semble avoir appartenu aux seigneurs de Gruuthuuse de Bruges, comme dépendance de leur seigneurie d'Avelghem; et passa vers le XVIIe siècle aux *de Richardot*, qui prirent le titre de seigneurs de Waermaerde.

La commune dépendait de la châtellenie d'Audenarde. Au point de vue spirituel, la paroisse releva de l'évêché de Tournai jusqu'à la révolution française. Dans le principe elle était com-

prise dans le décanat d'Audenarde. A la suite de l'érection des nouveaux évêchés sous Philippe II, Waermaerde fut détachée du décanat d'Audenarde, qui appartient désormais au diocèse de Gand, pour demeurer sous la jurisdiction des évêques de Tournai. Son autel appartenait à l'abbaye Saint-Remy, près Reims. Celle-ci avait une prévôté à Peteghem lez-Audenarde, qui exerçait les droits seigneuriaux à Waermaerde. En 1331, l'abbé de Saint-Thierry vend aux Clarisses de Beaulieu, à Peteghem, la prévôté avec toutes ses dépendances.

Cette étude se termine par la description de l'église. Les parties les plus anciennes remontent à la dernière période romane, à la fin du XIIe siècle probablement, et sont bâties dans le style du Tournaisis. La construction a subi ensuite, dans le cours des siècles, de notables transformations.

L'auteur a inséré dans cette esquisse, le plan terrier de l'église et quelques photographies.

E. V. C.

119 B[on] **Emm. Bethune.** *Tieghem et son église.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 53-59.

Tieghem dépendait de la châtellenie d'Audenarde. Le seigneur d'Ingelmunster y avait le droit de compte. L'église, consacrée d'abord à Saint Pierre, puis à Saint Arnould, dépendait du diocèse de Tournai et son autel appartenait à l'abbaye Saint-Thierry, de Rheims.

A part ces quelques données historiques, l'étude de M. Bethune est entièrement consacrée à la description de l'église. La partie centrale renferme les vestiges les plus anciens, remontant aux origines du style ogival. La nef principale date du XIII[e] siècle; la façade occidentale est bâtie dans le caractère du gothique rayonnant. Le chevet du chœur fut réédifié au XV[e] siècle. L'église a fait l'objet d'une restauration complète, depuis 1893.

Le mobilier renferme quelques dinanderies anciennes : la cuve baptismale de la fin du XV[e] siècle, un bénitier portatif de la même époque et un porte-cierge pascal.

E. V. C.

120 **A. De Poorter.** *Premières origines de la prévôté Saint-Amand lez Courtrai, O. S. B.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 205-211.

Le collège Saint-Amand, à Courtrai, occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne prévôté de ce nom, une filiale de l'abbaye d'Elnon. La tradition rapporte que S. Amand prêcha à cet endroit et y fit construire une chapelle. L'abbaye Saint-Amand possédait en Flandre, dès les premiers temps, la villa de Bonart et deux manses à Courtrai. Quand une prévôté régulière fut-elle annexée à ce domaine ecclésiastique? Probablement déjà avant 1130. Le premier prévôt, connu de nom, est Dom *Rasse* de Bracle (première moitié du XIV[e] siècle).

121 **J. Van den Gheyn** S. J. *Jean du Fay et Jean de Masnuy.* — RBAB. 1904, t. II, p. 32-34.

Rectifications apportées à un article du Dr J. Desilve « *Note sur la vie et les œuvres de Jean du Fay, abbé de St-Bavon* » dans les *Ann. du cercle archéologique de Mons*, 1903, t. XXXII, p. 301-304. Deux traités de Jean du Fay, que M. Desilve croyait perdus, se retrouvent dans un ms. de la Bibliothèque royale. (RBén. 1905, t. XXII, p. 97 = U. Berlière.) Cfr. P. Frédericq. *Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants (3 octobre 1349) et sur le grand schisme d'Occident.* — ARBBull. 1903, nouv. sér., t. VI, p. 688-718. (ABelges. 1904, t. VI, p. 7.)

122 **Ursm. Berlière.** *Les évêques auxiliaires de Cambrai aux XIVe et XVe siècles.* — RBén. 1903, p. 7-20, 237-266; 1904, p. 46-70 et 133-160.

Ursm. Berlière. *Les évêques auxiliaires de Tournai.* — RBén. 1904, p. 265-285; 345-368.

Études très documentées donnant les noms, quelques faits de la vie et les actes épiscopaux des évêques auxiliaires.

Dans la première liste : Adrien Aernout O. Carm., évêque de Rose (1517-1536) était un religieux Carme du couvent de Bruges; Jean Van Heetvelde O. Carm. évêque d'Hiérapolis (1523-1529) fut prieur du couvent des Carmélites à Bruges, où il vint mourir, et fut enterré devant le maître-autel. La seconde étude contient, au sujet de la Flandre, outre des documents inédits (Potterie, S. Julien, Nazareth, à Bruges) une foule de détails : consécrations d'églises ou d'autels, assistances à la procession du S. Sang, visites de reliques (SS. Guthagon, Basile, Boniface, Godelive, etc.). Plusieurs de ces évêques furent enterrés à Bruges : Nicolas Maes, Gilles De Baerdemakere, Nicolas Bureau. Guillaume Vasoris y fonda, en 1459, le couvent de Béthanie, sur lequel M. le Baron Alb. van Zuylen van Nyevelt prépare une notice.

C. C.

123 **Ursm. Berlière** O. S. B. *Jean de West, évêque urbaniste de Tournai.* — CRHBull. 1904, t. LXXIII, pp. 351-388.

Au début du schisme d'Occident, les Flamands, qui adhéraient au pape de Rome, refusèrent de reconnaître le nouvel évêque de Tournai, Pierre d'Aunay, parce qu'il avait reçu ses bulles de provision du pape d'Avignon, Clément VII. Ils se rangèrent sous l'autorité de Jean de West. Mais on doutait jusqu'ici, si Jean avait été autre chose qu'un simple administrateur du diocèse. Le R. P. Berlière prouve, documents à l'appui, que Jean de West fut nommé évêque de Tournai par le pape Urbain VI. Il retrace la carrière du futur évêque et signale un ou deux autres Jean de West, dont l'un fut chapelain de Saint-Donatien à Bruges.

C. C.

124 **Chan. Henri Debout.** *Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai.* Paris, maison de la bonne Presse (Féron-Vrau), 1904, XIV-96 pp. in-8 et gravures. (ABelges. 1904, t. VI, p. 238.)

Le plan de cette étude est fort simple : dans un récit facile et aussi peu encombré que possible de textes ou de citations, l'auteur raconte les faits tels qu'ils lui apparaissent (p. 1-45) ; dans une seconde partie, il rassemble les pièces justificatives, ainsi que les discussions sur les points restées douteux (p. 47-96).

Signalons les faits les plus intéressants. Tout d'abord, M. le chanoine Debout revient sur le problème de la captivité de Jeanne d'Arc à Arras, sujet qu'il avait déjà traité en 1894 dans sa brochure : *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras.* La présence de la Pucelle dans une prison d'Arras n'a pas été aussi passagère qu'on l'a toujours cru ; arrivée dans cette ville vers la fin de Septembre 1430, elle ne l'a vraisemblablement quittée que vers la mi-novembre de la même année. On ne sait pas dans quelle prison elle a passé ces deux mois, peut-être bien à la Cour-le-Comte. — En étudiant cette question de la détention de Jeanne à Arras, M. le chan. Debout a réussi à découvrir un double fait nouveau de l'histoire de notre héroïne : d'une part, le rôle actif du duc de Bourgogne Philippe le Bon dans le marché honteux qui la livra aux Anglais ; d'autre part, une intervention de la ville de Tournai en faveur de l'illustre captive. L'auteur a eu bien raison de souligner l'intérêt religieux que portaient les Tournaisiens à la cause de la Pucelle.

Excellente monographie, qui sera suivie de plusieurs autres d'égale valeur, espérons-le.

J. Mahieu.

125 **Fernand Donnet.** *Un candidat malheureux à l'évêché de Bruges en 1689.* — AnABAn. 1904, 5e sér., t. VI, p. 278-283.

Paul van Halmale, archidiacre de la cathédrale d'Anvers.

126 **M. J. Vanden Weghe.** *Schets van het leven van pastoor Verhelst, gewezen pastoor van Ramskapelle, Poperinghe en Moorslede.* Nieuwe uitgave. Rousselare, De Meester, 1904, 47 bl.

Notice biographique d'un curé flamand du commencement du XIXe siècle. Lecture agréable mais sans caractère scientifique. L'auteur se plait à relater plusieurs traits humoristiques se rattachant à l'inépuisable charité de ce digne prêtre. En guise d'appendice, nous trouvons une liste des curés connus de Moorslede. Ajoutons-y le nom de Baudouin Scotsene, recteur de la paroisse en 1440. (Cfr. Dom Berlière. *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai,* n. 1580, p. 177. Rome, Institut historique belge, 1904.)

Paul Allossery.

b) *Histoire religieuse spéciale.*

α) HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT PUBLIC.

127 **Ch. Pergameni.** *A propos des règlements d'avouerie.* — RUB. 1903-1904, t. IX, p. 629-665. (RHE. 1904, t. V, p. 849-851 = C. Leclère; ABelges. 1904, t. VI, p. 223 = L. Goffin.)

Vue d'ensemble sur l'institution et la transformation de l'avouerie ecclésiastique en Lotharingie, suivie d'une liste des principaux règlements d'avouerie lotharingiens et flamands, où l'auteur a puisé ses données.

β) HISTOIRE DES CROYANCES ET DU DOGME.

128 **L. Ghys.** *Germaansche Heidenleer.* — B. 1904, t. XV, p. 33-46.

Cet article peut servir d'introduction à l'étude de la mythologie germanique. Il est clair, substantiel, appuyé sur des références nombreuses et de première valeur. Après avoir brièvement établi que le monothéisme fut la religion primitive, l'auteur expose les divers systèmes mis en avant pour expliquer les croyances et pratiques des religions païennes et spécialement celles de la mythologie germanique. Ce sont: l'évhémérisme, l'allégorisme, l'animisme, le totémisme, le polydémonisme, le spiritisme, le système de la mythologie végétale. Il indique leur importance et l'usage qu'on doit en faire dans l'étude de l'histoire des religions.

M. V. D.

129 **G. Dottin.** *La religion des Celtes.* (Collection *Science et Religion.*) (MBBull. 1904, t. VIII, p. 201.)

État de nos connaissances sur ce sujet.

γ) CULTE, HIÉRARCHIE.

130 **J. F. A. Kronenburg.** *Maria's heerlijkheid in Nederland. Geschiedkundige schets van de vereering der H. Maagd in ons vaderland, van de eerste tijden tot op onze dagen.* Fasc. 1. Amsterdam, F. H. J. Bekker, in-8, p. 1-96 et 4 pl. Le fasc. Fl. 0.80.

131 **J. Van de Walle, S. J.** *Du culte de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie dans la province belge de la Compagnie de Jésus au cours des trois derniers siècles.* Louvain, P. Smeesters, 1904, 93 p.

Ce petit livre ne vise pas à l'inédit: dans un premier chapitre l'auteur énumère les pratiques de dévotion et de culte que les anciens Jésuites Belges (depuis 1587) ont propagées en l'honneur de la Vierge Immaculée: celle de réciter l'office de l'Immaculée, de se vouer par serment à la défense de son dogme, de consacrer

les églises à Marie sous le titre de Mère Immaculée ; cette consécration aurait été introduite par les Jésuites en Belgique.

Ensuite l'auteur expose au chapitre 2e, l'érection des anciennes Congrégations de l'Immaculée: telle „ *la sodalité française de la Conception entre les nations* „ instituée à Anvers (1585), à Bergues-St-Winoc (1665) etc. Ces sodalités contribuèrent puissamment à populariser la dévotion envers l'Immaculée Conception.

Les œuvres entreprises par la Compagnie nouvelle (depuis 1814) pour célébrer la Vierge immaculée, sont de date récente. Viennent d'abord les fêtes de 1854, puis l'érection de grottes à Oostacker, à Louvain et un peu partout, même en pays de missions.

On pourrait désirer chez l'auteur un exposé moins confus des faits et une indication plus précise des sources et des travaux. En outre, il eût été d'une grande utilité de donner, en annexe, la liste des ouvrages composés par les Jésuites Belges concernant le dogme et le culte en question.

A. Beeuwsaert.

132 **Th. Famulus.** *Een heusch wonder uit den tegenwoordigen tijd* (met 6 platen). Amsterdam, G. Borg, 1904, in-12, 69 bl.

Une bonne étude sur la guérison miraculeuse de Pierre De Rudder, de Jabbeke, obtenue à Oostacker, le 7 avril 1875 : le fait, les preuves, la position prise par les adversaires, conclusion.

133 **E. Rembry.** *Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle.* — AnÉm. 1903, t. LII (1902), p. 32-86; 308-369; 1904, t. LIII (1903), p. 89-140; 149-197; 261-302. (ABelges. 1904, t. VI, p. 214 = J. Cuvelier; Collationes Brugenses. 1905, t. X, p. 132-134 = C. Callewaert.)

„ Notre travail comme son titre l'indique se divise en deux parties. Dans la première, nous rappelons les vicissitudes, que traversa la hiérarchie épiscopale en Belgique, au siècle dernier, et les modification qu'elle subit de ce chef; nous faisons connaitre les prélats appelés à administrer les diocèses nouvellement établis, et leurs premiers successeurs. Nous groupons autour de ces faits et de ces personnages, tous les détails propres à les mettre en lumière et à donner de l'intérêt à notre récit. La seconde partie contient la mention détaillée de tous les sacres d'évêques, dont la Belgique fut le théatre, au cours du même siècle. „ (Introd. l. c., p. 33.)

δ) Ascétisme et vies de saints.

134 **C. G. N. De Vooys.** *Meister Eckart en de Nederlandsche Mystiek.* — NAKG. 1904, nouv. sér., t. III, p. 50-92 (à suivre).

Contient en annexe la traduction thioise, du XVe siècle, de plusieurs écrits d'Eckart.

135 **H. Dubrulle**. *De l'épiscopat de St Piat d'après un livre récent.* (VILLERS. *St Piat premier évêque des Nerviens martyrisé à Seclin. Sa vie, son culte.* Linselles, 1903, in-8, xxxvi-362 p.). — Revue des sciences ecclésiastiques, 1904, 9e sér., t. IX, p. 39-43).

136 **Dr C. H. van Rhyn**. *St Walburg en de St Walburgskerk te Groningen.* — NAKG. 1904, nouv. sér., t. III, p. 102-123.

Courte et bonne biographie de Sainte Walburge qui mourut comme abbesse, au couvent de Heydenheym. Son corps fut transféré en 870 à Aichstad, par l'évêque de cette ville, du consentement du pape Adrien II. Baudouin Bras de fer, comte de Flandre fit transporter plusieurs reliques de la sainte à Furnes. Celles-ci dispersées en Flandre et dans les pays environnants donnèrent occasion à l'érection de nombreuses églises sous le vocable de Ste Walburge.

137 **Hildebrand Bihlmeyer**. *Der H. Ansgar, Benedictinermönch, Erzbischof von Hamburg-Bremen und Apostel des Nordens.* — Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser Orden, t. XXV, 1904, pp. 154-172.

Monographie sur S. Anschaire, qui résida quelque temps à Thourout.

LES ORIGINES

DU

STYLE PASCAL EN FLANDRE

(*Suite*) ([1]).

Philippe d'Alsace (vers 1167, 1 juillet 1191) :

Nous ne possédons ni un recueil spécial des actes ni les régestes de ce comte de Flandre. Les recherches sont donc moins faciles qu'elles ne l'étaient pour le règne de Thierri.

Le nombre des diplômes octroyés par Philippe est considérable, mais il en est peu qui soient datés autrement que par le simple millésime : c'est assez dire que le contrôle *direct* est presque toujours impossible.

1/ Nous avons cependant déjà signalé une charte du 16 février 1166, datée d'après l'ancien style de Noël ([2]). En voici encore quelques exemples.

2/ Le traité de paix conclu grâce à la médiation de Thierri d'Alsace ([3]), par son fils Philippe, avec le comte

---

([1]) Voir page 26.
([2]) Voir plus haut, p. 22.
([3]) Thierri est mort en janvier 1168.

Florent III de Hollande, fut signé au mois de mars *1167*. Il est daté : *actum Brugis, feria tercia post Dominicam Reminiscere... anno MCLVII* [1] (7 mars 1167). Il est donc daté d'après le style de Noël.

3/ Une charte octroyée par Philippe en faveur de l'abbaye de Marchiennes, publiée récemment d'après l'original [2], contient deux actes et deux dates : *Actum est hoc anno Domini MCLXXX, in basilica S. Martini de Henice* [Aniche], *VI kalend. aprilis, ante sacras beate Eusebie reliquias* (27 mars 1180). — *Actum Valentianis II kal. aprilis, indictione XIII^a^, regnante Ludovico VII° in Francia* (31 mars 1180). Ces actes ne peuvent se placer en mars 1181, car l'indiction 13 correspond à l'année 1180 et Louis VII est mort le 26 septembre 1180.

4/ Deux diplômes donnés par le même comte, au château de Male, en faveur de l'église de Saint-Donatien, à Bruges, sont encore incontestablement datés d'après le comput ancien : *Acta sunt hec apud Male, VIII kalendas aprilis, anno millesimo centesimo octuagesimo tertio* (25 mars 1183) [3]. — *Actum apud Male, VIII calend. aprilis, anno Incarnati Verbi MCLXXXIII, indictione I, epacta XXV, concurrente V* (25 mars 1183). La concordance de l'indiction, de l'épacte et du concurrent nous offrent ici toutes les garanties désirables.

5/ Sont datées encore d'après le même style deux chartes données en faveur de l'abbaye de Watten : *Actum est anno Incarnati Verbi MCLXXXIII, indictione I, VIII kal. aprilis* (25 mars 1183). — *Actum est anno*

---

[1] A. WAUTERS, *Table*, II, p. 479, qui donne la date erronée du 6 mars 1167.

[2] CH. DUVIVIER, *Actes et documents*, nouvelle série. Bruxelles, 1903, n. 54. Comme M. Duvivier, M. L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 134. (Brux., 1902) reporte ce document à l'année 1181.

[3] A. WAUTERS, *Table chronol.*, t. II, p. 625.

Incarnati Verbi MCLXXXIII, indictione I, VI kal. aprilis (1) (27 mars 1183).

6/ Il en est de même peut-être d'une charte donnée à Furnes, en faveur de l'abbaye des Dunes : *Actum Furnis anno ab Incarnatione Domini MCLXXXIII, undecimo kalendas aprilis* (2) (22 mars 1183).

7/ Philippe d'Alsace partit pour la croisade au mois de juin 1177 ; il semble être rentré en Flandre au mois d'octobre 1178. S'il fallait calculer son absence d'après le comput pascal, le comte n'aurait été en Flandre que pendant deux mois de l'année 1177 (3) et pendant près de six mois de l'année 1178 (4). Or, le nombre de diplômes octroyés par Philippe en 1178 doit être excessivement restreint : M. Wauters n'en signale aucun dans sa *Table chronologique*. Au contraire, le nombre de chartes datées de 1177 est assez considérable (5), même en ne comptant pas les 23 actes par lesquels il fait, à diverses abbayes, des donations pour le pain et le vin de la sainte messe (6), donations qui peuvent facilement avoir été faites presque simultanément peu de temps avant son départ. N'est-ce pas une raison de croire que le comte datait ses actes d'après le style de Noël ? Car dans ce cas, Philippe aurait été en Flandre pendant la moitié de l'année 1177 et pendant deux à trois mois seulement de l'année 1178.

8/ Une charte donnée par la reine Mathilde de Portugal,

---

(1) A. Wauters, *Ibid.* Après avoir daté exactement ces documents de l'année 1183, M. Wauters a corrigé tome VII, p. 341, ce qu'il croyait être une erreur et a reporté les quatre chartes à l'année 1184 !

(2) *Cronica et Cart. de Dunis*, p. 468, original aux archives du Séminaire de Bruges, fonds Dunes, n. 227.

(3) Du 24 avril au 12 juin, d'après M. Duvivier.

(4) Octobre 1177 — 9 avril 1178.

(5) M. Wauters, qui est loin d'être complet, en enregistre une bonne trentaine.

(6) Voir E. Reusens, *Les chancelleries*, AHEB, t. XXVI (1896), p. 101.

« comitis Flandrie et Viromandie *uxor* », pour terminer un litige existant entre l'abbaye de Marchiennes et Gérard de Reninghe, est datée : *Actum anno Domini MCXCI, VIII kalendas aprilis* (25 mars 1191). M. C. Duvivier, qui vient de publier cet acte d'après l'original ([1]), l'attribue à la « reine Mathilde, *veuve* de Philippe d'Alsace. » Comme celui-ci est mort le 1er juillet 1191, l'acte ne peut, dans cette hypothèse, être rapporté qu'à la date du 25 mars 1192, comme le fait logiquement M. Duvivier. Mais, dans le texte, Mathilde prend le titre de *femme* du comte de Flandre ([2]). L'acte doit donc être reporté à l'année 1191 et est daté d'après le style de Noël.

Certains documents émanés d'autres personnages, mais se rapportant au temps du règne de Philippe d'Alsace, nous permettent encore un contrôle direct sur le style suivi.

9/ Un acte constatant une translation de reliques faite par les soins de Betton, abbé de Saint-Bavon, à Gand : *V idus aprilis... anno Incarnationis Dominice MCLXXV, indictione VIII, concurrente II, epactis XXVI, Ludovico Francorum rege, Philippo Flandriarum comite, Everardo Tornacensium episcopo* ([3]) (9 avril 1175).

L'indiction 8, l'épacte 26 et le concurrent 2 correspondent à l'année 1175. La translation a été faite le mercredi de la semaine sainte 1175.

10/ Une charte de Berthe, abbesse de Nivelles, en faveur de l'abbaye des Dunes, est datée : *Actum est hoc Nivigelle, anno Verbi Incarnati millesimo centesimo*

([1]) *Actes et documents, nouv. série*, 1903, n. 79.

([2]) Tout comme dans l'acte de 1191, édité par M. C. Duvivier, *ibid.*, n. 77. En 1195-1196 (nn. 100, 106) elle ne prend plus que le titre de *comitissa Flandrie.*

([3]) A. Wauters, *Table chron.*, t. II, p. 553.

octogesimo sexto, indictione quarta, VI idus martii ([1]) (10 mars 1186). L'indiction 4 = 1186.

Tous les actes précédents sont datés d'après l'ancien style de Noël. Voici cependant trois documents dans lesquels on semble suivre le style de Pâques.

1/ Une donation de terres aurait été faite par Gautier d'Ysendyck, d'après les *Annales S. Petri Blandinensis* ([2]): *anno Dominicæ Incarnationis MCLXVII, domni Hugonis abbatis anno VII, eo anno quo mortuus est Theodericus Flandriæ comes et ei successit Philippus filius ejus.* Le comte Thierri est mort en janvier 1168. Malgré le millésime 1167, la charte devrait donc être de l'année 1168, ce qui ne peut s'expliquer qu'en supposant le style pascal .... si toutefois cette date n'a pas été changée ou amplifiée par le chroniqueur des *Annales*. Car nous ne connaissons pas le texte complet de cette pièce et l'autorité de l'auteur des *Annales S. Petri* n'est pas suffisante pour nous garantir l'exactitude de cette donnée chronologique. Il fait erreur en indiquant l'année 1167 ou 1168 comme étant la 7e de la dignité abbatiale de Hugues. Celui-ci n'a succédé à Gautier qu'en 1163. D'ailleurs la même année 1167 est donnée, un peu plus haut par le même chroniqueur, comme la 5e année de Hugues. D'après le texte que nous venons de citer, Philippe semble succéder à son père Thierri en 1167 ou 1168. Et d'après différents autres textes de la même chronique, Philippe gouverne déjà avec son père en 1166 ; il est à sa deuxième année de règne en 1164 et à sa troisième en 1169 ! Il n'est donc pas si téméraire de supposer que la phrase « eo anno quo... » est une ajoute du maladroit chroniqueur.

([1]) A. Wauters, *Ouv. cité*, t. II, p. 651. Original conservé au archives du Séminaire de Brugis, fonds Dunes. *Inventaire*, n. 475.

([2]) Edit. F. Vande Putte, p. 147.

Une charte par laquelle Baudouin de Bailleul a cédé des terres à l'abbaye de Clairmarais est datée : *Actum anno MCLXXII, indictione VI, concurrente VII, espacta IIII* (¹). Or, l'indiction 6, le concurrent 7 et l'épacte 4 correspondent l'année 1173. Ce serait donc encore une preuve de l'emploi du style pascal.

Enfin « Philippe, comte des Flamands et de Vermandois, *au moment de partir pour la Terre-Sainte*, fait une donation à l'abbaye de Los : *Actum anno Incarnati Verbi MCXXVI, IV idus martii.* » (²) S'il n'y a pas d'erreur et s'il ne faut pas lire p. ex. *anno... MCLXXVII, idus, martii*, il faut admettre que ce document est également, d'après le style pascal, du 12 mars 1177.

Il est singulier de constater que précisément ces deux documents, tout comme le précédent, n'ont jamais été publiés et ne nous sont connus que par des fragments imprimés dans les Histoires généalogiques de Duchesne, qui contiennent, paraît-il, un certain nombre de documents fabriqués peut-être dans un intérêt généalogique.

Jusqu'à ce que nous soyons mieux renseignés sur l'authenticité de ces chartes et l'exactitude de leurs dates, nous devons nous abstenir de les faire entrer en ligne de compte pour établir sur des bases certaines le style chronologique suivi au XIIe siècle.

(¹) WAUTERS, *Table chron.* t. II, p. 537 ; fragment dans DUCHESNE, *Histoire généalogique des maisons de Guines*, etc, preuves p. 204, et *Hist. généal. de la maison de Béthune*, preuves p. 53. Cette charte est mentionnée par H. DE LA PLANE, *Les abbés de Clairmarais*, St-Omer, 1868, (Société des Antiquaires de la Morinie, t. XII) p. 86, où l'auteur ajoute cette phrase déconcertante, que la charte de 1173 « fut ratifiée par le comte Thierry d'Alsace » qui est mort en 1160 ! En note, il déclare que le texte de cette pièce a été publiée par lui aux pièces justificatives. (*Annales de la Société des antiquaires de Morinie*, t. XI, pp. 311-407). Mais ce texte ne s'y trouve pas !

(²) WAUTERS, t. II, p. 567 ; fragment dans DUCHESNE, *Hist. généal. de la maison de Béthune*, preuves p. 40.



Finissons cette partie relative aux actes de Philippe d'Alsace en signalant une méprise assez curieuse de M. VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, p. 198, n. 361.

Un document terminant un procès qui s'était élevé entre l'abbaye de Saint-Pierre et Guillaume d'Avelghem est daté comme suit : *Actum Curtraci hoc postremum anno Domini MCLXXXIX*. M. Van Lokeren traduit cette date comme suit : « *1189, 7 Avril* (*hoc postremum*) ». Il s'est probablement imaginé que « hoc postremum » signifiait le *dernier* jour de l'année, et comme le Samedi Saint tombait, en 1189, le 8 avril, il a bravement daté son document du 7 avril 1189. Dans cette hypothèse il aurait dû prendre au moins la veille du Samedi Saint *de l'année 1190*.

Mais cet « hoc postremum » a une tout autre portée. La pièce atteste et ratifie deux jugements qui sont intervenus dans le litige : le premier à Lille et le second à Courtrai. La date finale déclare que « *ce dernier* » jugement a été rendu « *à Courtrai, l'an 1189* ».

Nous pouvons donc conclure, d'après la connaissance que nous avons actuellement des sources, que sous le règne de Philippe d'Alsace, le style de Noël a continué à être suivi en Flandre d'une manière générale, sinon exclusive.

Baudouin VIII (1191, 15 novembre 1194).

Nous n'avons pas trouvé de chartes permettant le contrôle direct, pour les années où Baudouin était comte de Flandre. Mais il était déjà comte de Hainaut (Baudouin V) depuis 1171 (¹). M. Duvivier vient de publier

(¹) Signalons en passant une charte de Baudouin IV de Hainaut qui est, elle aussi, datée d'après le style pascal. Elle porte la date, « *Actum anno Incarnationis Dominice MCLXVI, indictione quarta decima, epacta septima decima, concurrente V. Datum apud Valentianas castrum, III idus januari* ». Lindiction, l'épacte et le concurrent concordent parfaitement avec l'année 1166. Elle ne peut donc pas être datée du 11 janvier 1167, comme le fait M. Wauters, *Tabl. chron.* II. p. 758.



dernièrement deux actes de Baudouin V de Hainaut, qui sont certainement datées d'après le style pascal.

1/ Diplôme en faveur de l'abbaye de Marchiennes, contenant trois dates : *actum VI° kalendas aprilis* (27 mars). — *Hec autem actio ... est in presentia illustris comitis Flandrie Philippi et mea, II° kalendas aprilis, recitata* (31 mars). — *Actum Valentianis, kalendas aprilis, anno Verbi Incarnati MCLXXX, XIII indictione, Romanis imperante Frederico* (1) (1 avril 1180). M. Duvivier reporte l'acte à l'année 1181. Mais l'indiction 13 est celle de l'année 1180, et l'acte est contemporain de celui de Philippe d'Alsace que nous avons donné plus haut (p. 122) et qui est daté du règne de Louis VII, mort avant 1181.

2/ L'autre charte, par laquelle Baudouin V termine une contestation entre l'abbaye de Crespin et son maieur d'Harmignies, est datée d'une façon encore plus explicite: *Actum Castriloco, anno Dominice Incarnationis MC octogesimo sexto, indictione quarta, concurrente secundo, epacta XXVIII^a termino pascali, septimo idus aprilis, dominicali littera currente E* (2) (7 avril 1186). L'éditeur a eu raison, d'après le style de Noël, de dater la charte du 7 avril 1186. Car l'indiction, le concurrent, l'épacte et la lettre dominicale indiquent l'année 1186. Et c'est bien en cette année-là que le terme pascal correspond au sept des ides d'avril.

Ces constatations sont d'autant plus dignes d'être relevées que dans son *Chronicon Hasnoniense*, qui n'est en réalité que l'histoire du gouvernement de Baudouin V, avec une introduction, Gislebert de Mons suit manifestement le style pascal et désigne généralement la fin de

(1) C. Duvivier, *Actes et docum.*, 1903, n. 55, d'après l'original.
(2) C. Duvivier, *ouv. cité*, ibid. n. 63.

l'année par les mots « termino pascali » ([1]). Or, l'auteur de ce *Chronicon* était à la fois notaire du comte Baudouin (1180 à 1184) et chancelier de Hainaut (1178-1195) ([2]).

Ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'une charte de Baudouin V concernant l'abbaye de Hautmont, rédigée par le notaire susmentionné, est datée d'après l'ancien style : *Actum Montibus, Incarnationis Dominice MCLXXXI, III kal. aprilis, dominationis mee anno X. Datum per manum Gisleberti secondi notarii mei* ([3]). Ce document est bien du 30 mars 1181 et non pas de 1182. Car l'année pascale 1181 (5 avril 1181—27 mars 1182) ne compte pas de jour correspondant au 30 mars.

Baudouin IX de Constantinople (1194-1202) :

Les actes de Baudouin IX nous fournissent un plus grand nombre de documents que nous pouvons dater avec certitude et précision. Mais la difficulté vient ici de l'emploi dûment constaté des deux styles de Pâques et de Noël.

Baudouin devient comte de *Flandre* à la mort de sa mère, Marguerite d'Alsace, décédée le 15 novembre 1194 ; il ne devint comte de *Hainaut* qu'après la mort de son père, décédé le 18 décembre 1195. Durant cet intervalle il a octroyé, en s'intitulant simplement « comes *Flandrie* », deux chartes dont nous pouvons déterminer le style.

La première donnée en faveur de l'abbaye de Ninove est datée : *anno Dominice Incarnationis MCXCV, in*

([1]) Qu'on veuille bien remarquer que cette expression n'a donc pas ici le sens que les chronologistes lui donnent d'ordinaire (Voir GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 154) et qu'il a dans les formules chronologiques de certaines chartes, comme p. ex. dans la dernière que nous venons de citer.

([2]) L. VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, *Introduction*, p. XX s.

([3]) WAUTERS, *Tab. chron.* II, p. 608.

vigilia Epiphanie, principatus nostri anno primo ([1]) (5 janvier 1195). Celle-ci est certainement datée d'après le style ancien de Noël ([2]). Car au 5 janvier 1196, Baudouin était déjà comte de Hainaut et n'aurait pas manqué d'ajouter ce titre à celui de comte de Flandre ; en outre, il était déjà dans la *seconde* année de son règne ([3]).

Par contre, une charte, donnée par Baudouin « comte de *Flandre* » en faveur de l'abbaye de Nonnenbossche, est daté : *Actum anno Domini MCXCIIII mense martio* ([4]) (mars 1195). Au mois de mars 1194, Baudouin n'était pas encore comte de Flandre : il faut donc reporter la charte au mois de mars 1195 et admettre qu'elle est datée d'après le style pascal. Il en est de même d'une autre charte de Baudouin « comte de Flandre » approuvant une donation faite à la chapelle du comte à Courtrai : « *actum anno Domini MCXC quarto, mense februarii, Cortraci, in cappella nostra superiori* ([5]) (fevrier 1195).

« Cinq chartes en faveur du chapitre de Sainte-Waudru, souscrites par Baudouin comme comte de Flandre *et de Hainaut*, après la mort de son père, sont datées comme suit : *Actum mense februario anno Dominice Incarnationis*

([1]) A. Wauters, *Table chron.* III, p. 41 ; voir ibid. *introd.* p. XLIX.

([2]) M. Duvivier semble en douter dans son intéressante *Note sur l'abandon du style de Pâques dans les chartes de Baudouin de Constantinople.* CRHBull., 1901, p. 38.

([3]) Il existe, il est vrai, un acte daté du 23 novembre 1194, — huit jours après la mort de sa femme — dans lequel Baudouin V de Hainaut (VIII en Flandre) prend encore le titre de comte de Hainaut *et de Flandre*. Mais c'est, croyons-nous, le dernier : dans tous ses diplômes de 1195 il s'intitule comte de Hainaut et marquis de Namur. Donc Baudouin IX doit bien avoir compté sa première année depuis la mort de sa mère, en 1194, et non pas, comme M. Duvivier le suppose (*Note*, p. 38), depuis le décès de son père, en décembre 1195.

([4]) A. Wauters, *Table chron.* t. III, p. 43.

([5]) A. Wauters, t. VII, p. 391.

MCLXXXXV (1). Wauters les place avec raison en 1196 (2) ». Car en 1195, Baudouin n'était pas encore comte de Hainaut. Elles fournissent donc une nouvelle preuve de l'emploi du style pascal. La parfaite identité, dans ces cinq documents, de la formule initiale et de la date, prouve que tous émanent d'un même rédacteur.

Par contre, trois autres chartres qui semblent devoir être attribuées à un autre rédacteur et qui sont datées : *anno Dominice Incarnationis MCXCVI* (3) sont également données en faveur du même chapitre de Sainte-Waudru. M. L. Vanderkindere (4) les attribue au même mois de février 1196. Si cette attribution était certaine, nous aurions donc ici la preuve de l'emploi de l'ancien style.

M. Wauters (5) signale (d'après les *Annales de la Société d'Émulation*, 2e série, t. II, p. 174) une charte de Baudouin IX comme étant donnée *kalendas aprilis 1197*. S'il en était ainsi, elle devrait être datée d'après le style de Noël. Car l'année pascale 1197, allant du 6 avril 1197 au 28 mars 1198, ne compte pas de jour correspondant aux calendes d'avril. Mais l'original de cette charte, conservée aux archives du Séminaire, fonds Eeckhoutte, n. 4, porte : *Actum Dominice Incarnationis centesimo septimo, in curia nostra Malee, sexto decimo kal. aprilis.* Bien que nous croyions qu'elle fut octroyée le 17 mars 1197, elle pourrait cependant être du 17 mars 1198.

---

(1) A. Wauters, *Table chron.*, t. III, p. 53, et t. VII, p. 396. L. Devillers, *Chartes de Sainte-Waudru*, te I, 1899, nn. XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, CCI.

(2) C. Duvivier, *Note sur l'abandon...*, p. 39.

(3) L. Devillers, *Chartes de Sainte-Waudru*, nn. XXXII, XXXIII, CCCCLXXII.

(4) *La Chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, introduct. p. XIV.

(5) *Table chronol.* III, p. 655.

« Le 2 janvier fut souscrit à Péronne le traité de paix entre Philippe Auguste et Baudouin IX. L'instrument de ce traité, dressé au nom de Baudouin, est daté, comme celui du roi : *anno Domini MCIC*, *mense januario*, et les dix villes de Flandre qui confirmèrent l'accord, (1) font usage du même style. » (2) On aurait tort d'en conclure que Baudouin et les villes flamandes avaient renoncé définitivement au style de Noël (3) : ils peuvent simplement s'être conformés dans ce cas spécial, à l'usage suivi par le roi de France, le principal contractant.

Cette hypothèse est d'autant plus plausible que les susdites chartes des villes flamandes ont été rédigées toutes dans les mêmes termes. Il faut supposer que la charte rédigée la première par un clerc communal aura passé de ville en ville et aura servi de modèle aux autres letttres (4).

En ce qui concerne le comte, nous en avons la preuve dans quatre actes datés des 26 (5) et 28 (6) mars et des 1 (7) et 5 (8) avril 1200. Ces dates n'existent pas dans le comput pascal. En 1200, la fête de Pâques tombait le 9 avril ; en 1201, elle arrivait le 25 mars. En style pascal, l'année 1200, s'étendant du 8 avril 1200 au 24 mars 1201,

---

(1) A. Wauters, *Table chronol.* t. III, pp. 127-129.

(2) C. Duvivier, *Note sur l' ıbandon*, p. 39.

(3) A. Wauters, *Table chronol.* t. III, introd. p. LII.

(4) Nous devons ces renseignements à l'obligeante érudition de M. H. Nélis. Le texte des chartes se trouve dans Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I, p. 215-216.

(5) A. Wauters, *Table chronol.*, t. VII, p. 1292.

(6) Baudouin confirme à l'abbaye de Saint-Jean à Valenciennes toutes ses possessions : A. Wauters, *Table chronol.* t. III, p. 130. M. Duvivier qui dans sa *Note* citée doutait encore de l'authenticité de cet acte, l'a depuis lors publié sans réserves et en entier, *Actes et documents*, 1903, n. 141.

(7) C. Duvivier, *Actes et documents*, 1903, n. 143.

(8) A. Wauters, *Table chronol.*, t. III, p. 130.

n'avait pas de dates correspondant aux derniers jours de mars (25-31) et aux premiers jours d'avril (1-7). Les quatre chartes en question sont donc bien certainement datées d'après l'ancien style de Noël.

Pour l'année 1202, les preuves de l'ancien style de Noël abondent et s'imposent. C'est le jour même de Pâques (14 avril) — c'est-à-dire le premier jour plein de l'année *pascale* 1202 — que le comte quitta définitivement ses états, pour entreprendre la célèbre croisade qui allait le faire monter d'une façon si imprévue, sur le trône impérial de Constantinople. Avant son départ, le comte avait parcouru la Flandre et le Hainant (1) octroyant de nombreuses chartes (2) dont la plupart au moins — nous ne connaissons qu'une exception certaine (3) — sont datées de l'année 1202 et fournissent ainsi la preuve la plus manifeste de l'usage du style de Noël.

Deux chartes, données en faveur de l'abbaye de St-Martin de Tournai, l'une par le comte Baudouin le 20 février 1202 (4), l'autre par Guillaume de la Waestine, le 9 mars 1202, sont datées *anno... MCCII* INCHOATO (5). M. d'Herbomez (6) a raison de douter de l'exactitude de la date 1203 qu'il leur attribue. Mais cette curieuse manière de dater ces actes, semble indiquer que *ce doit être vers*

(1) M. C. Duvivier, *Actes et documents*, 1903. p. 305, note 2, a reconstitué une partie de l'itinéraire de Baudouin IX durant les premiers mois de 1202. Il y aurait lieu cependant de le compléter et peut-être de rectifier certaines données.

(2) Il y en a au moins une trentaine. Voir p. ex. Wauters, *Table chron.*, année 1202; C. Duvivier, *Actes et documents*, 1903, nn. 161 à 177, et la note 2 de la page 305.

(3) Donnée en faveur du chapitre de Cambrai; *Apud Buxeriam mense martio, vigilas sancti Gregorii, anno Verbi Incarnati MCC primo* (11 mars 1202). C. Duvivier, ouv. cité, n. 166 avec la note 1.

(4) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St-Martin*, n. 177.

(5) Idem, n. 178.

(6) Idem, *introduction* p. XXVIII.

ce temps que l'on a commencé à dater d'après le comput pascal. Le scribe a voulu prévenir l'erreur en déclarant explicitement que, déjà avant Pâques, l'année avait commencé pour lui.

Devenu *empereur de Constantinople*, « Baudouin reprit le style pascal, ainsi que l'attestent sept chartes où il prend ce titre, et datées toutes des mois de février et mars 1204 (1) ; elles appartiennent à l'année 1205, puisque Baudouin ne fut élevé à l'empire que le 9 mai 1204 » (2).

Quant à la femme de Baudouin IX, *Marie de Champagne*, nous avons trouvé que parmi ses chartes les unes sont datées d'après le style de Noël, tandis que d'autres le sont suivant le style de Pâques.

Une charte rapportant une donation faite à ses chapelains de Courtrai : *Actum anno ab Incarnatione MCCII mense martio* (3), doit être contemporaine de deux chartes de son mari, ayant le même objet et datées de la même manière — d'après le style de Noël (4).

Une autre charte de Marie de Champagne, en faveur de l'abbaye d'Aulne, est datée comme suit : *Actum publice Montibus in curia mea, anno Verbi incarnati MCCII, mense februario, anno vero peregrinationis comitis domini mei primo* (5). Baudouin n'étaut pas encore parti pour la croisade en février 1202, le diplôme, qui doit être de 1203, aura été daté d'après le style pascal.

La publication méthodique et complète des actes ou des regestes de Baudouin IX et l'examen chronologique des faits de son règne permettront sans doute d'ajouter encore quelques éléments pour débrouiller, peut-être, cette

(1) WAUTERS, t. III, p. 242 ; t. VII, pp. 446, 447 et 1299.
(2) C. DUVIVIER, *Note sur l'abandon*, p. 43.
(3) WAUTERS, t. VII, p. 431.
(4) WAUTERS, t. VII, p. 434. Voir aussi p. 433 in fine.
(5) WAUTERS, t. III, p. 192.

question très compliquée. Mais, dès à présent, il est clair que Baudouin IX a suivi tantôt l'un, tantôt l'autre style.

M. Wauters ([1]) et M. Duvivier ([2]) sont d'accord pour considérer l'emploi du style de Noël (ou du 1er janvier) comme une *innovation*. Nous croyons avoir montré que, très probablement du moins, le style de Noël était en possession et que c'est l'introduction du style pascal qui doit être considérée comme une innovation.

« En résumé, dit M. Duvivier à la fin de la *Note* que nous avons plusieurs fois citée, le comte Baudouin IX a abandonné, à un certain moment, le style de Pâques. Ce changement est certain pour l'année 1202 ; il ne remonte pas au début du règne, mais il paraît avoir débuté au cours de l'année 1200. »

Ce résumé ne concorde pas avec les faits que nous avons constatés, et d'où il ressort que dès le commencement de son règne, Baudouin IX a suivi tantôt l'ancien style romain, tantôt le nouveau style pascal. Il ne nous a pas encore été possible de déterminer à quelles influences il faut attribuer cette diversité assez déconcertante.



Au point de vue religieux, notre Flandre dépendait, pour la très grande partie ([3]), des évêques de Térouanne et de Tournai. Il peut être utile de savoir quel était le style suivi dans ces deux chancelleries épiscopales. Nous enregistrons ici brièvement les faits que nous avons constatés au cours de nos recherches malheureusement incomplètes.

([1]) WAUTERS, *Table chron.*, t. III, introd. p. XLIX.

([2]) C. DUVIVIER, *Note sur...* passim.

([3]) Une petite partie de la Flandre, au Nord de Bruges, dépendait de l'évêché d'Utrecht.

Pour le diocèse de **Térouanne,** nous n'avons trouvé — pour le XIIe siècle — aucune preuve en faveur du style pascal, dans les chartes épiscopales publiées par Tuchet et Giry, *Cartulaires de Thérouanne* (1). Les indications chronologiques sont d'ailleurs très maigres.

Deux chartes en faveur de l'abbaye de Voormezeele sont datées d'après l'ancien style romain. La première donnée par l'évêque Jean : *anno Domini 1107, indictione quinta decima, epacta XXV, II kal. aprilis* (2) (31 mars 1107). La seconde octroyée par l'évêque Milon : *actum est hoc anno Incarnationis Dominice MCXLIII, indictione VI, epacta III, II idus januarii* (3) (12 janvier 1143). Les indictions et les épactes indiquées correspondent respectivement aux années 1107 et 1143 (4).

Une charte de l'évêque Lambert (5) semble, elle aussi, datée d'après le style ancien : *Actum in ecclesia Beate Marie Morinensis, anno Domini MCXCIIII, kal. aprilis.* — Si nous la datons d'après le style pascal, elle coïncide, le 1er avril 1195, avec le Samedi Saint, circonstance qui, on peut le croire, aurait été notée. En tout cas, elle aurait dû être donnée avant l'office du jour, ce qui est peu probable. Nous préférons donc l'attribuer au 1er avril 1194.

---

(1) Ce cartulaire contient cependant, au numéro 145, un acte du châtelain de Saint-Omer daté : *anno 1121, mense martio, feria quarta post Ramos olivarum.* Or, le mercredi après le dimanche des Rameaux tombait, en 1121, non pas au mois de mars, mais le 6 avril ; en 1122, au contraire, le mercredi de la Semaine Sainte tombait le *22 mars.* La charte est donc du 22 mars 1122 : elle est datée d'après le style pascal.

(2) F. V. en C. C. *Chronicon Vormeselense.* Brugis, 1847, p. 32.

(3) Original conservé à l'évêché de Bruges. Le *Chronicon Vormeselense,* p. 33, donne par erreur : epacta III *II°* idus januarii.

(4) Voir une autre charte de Milon, de février 1138, plus haut, p. 24.

(5) Duchet et Giry, *Cartulaires,* p. 74.

Les evêques de **Tournai** avaient davantage l'habitude de dater leurs chartes avec une certaine précision. Aussi le contrôle en est-il rendu plus facile. Toutes les chartes dont nous avons pu vérifier la chronologie témoignent *contre l'emploi du style pascal* (1).

M. Wauters (2) signale un acte de l'évêque *Baudouin*, daté de Tournai, le 5 des calendes d'avril, indiction XVe (28 mars 1047).

Cinq chartes de l'évêque *Radbod* (1068-1097/98) sont datées d'après le style du 25 décembre ou du 1r Janvier. Elles sont datées du 18 mars 1082 (3) ; du 22 Janvier 1085 (4) ; du 22 mars 1087 (5) ; du 16 mars 1088 (6) et du 19 février 1090 (7).

Un acte de *Balderic* (1098-1113), successeur de Radbod, en faveur de l'église Notre-Dame à Bruges, est daté :

---

(1) La chronologie exacte des évêques de Tournai est encore à établir. Pour le moment nous devons nous en tenir encore à celle de la *Gallia christiana*. Le commencement des divers épiscopats n'est malheureusement ni assez sûr ni assez précis pour qu'on puisse régulièrement se baser sur la détermination de telle ou telle année de consécration épiscopale pour fixer la date précise d'un acte.

(2) *Table chronol.* t. I, introd. p. LXII.

(3) A. Wauters, *Table*, t. I, p. 530 : *Actum Tournai, XV kalendas aprilis, anno Incarnationis Dominicæ MLXXII, indictione V, regis Philippi anno XXIII, episcopante Domino Raboudo presule XV.* Aucune de ces données ne concorde avec l'année 1072, mais toutes correspondent à l'année 1082. Il faut donc lire : anno... *MLXXXII*, et dater la pièce du 18 mars non pas 1072, comme le fait Wauters, mais 1082.

(4) Ch. Piot, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges, 1881, n. 5. C'est par erreur que l'éditeur a daté l'acte du 24 janvier 1085.

(5) A. Wauters, *Table*, I p. 565.

(6) A. Wauters, *ibid.* p. 568. Publié d'après l'original par Mgr Hautcoeur, *Cartulaire de l'église collégiale de St-Pierre de Lille*, t. I. n. VI. Lille. L'année de l'épiscopat de Radbod n'est pas exacte.

(7) *Ibid.* p. 573. Publié d'aprés l'original par Mgr Hautcoeur, *o. c.* t. I, n. VII. Lille 1894. L'indiction XIII correspond à 1090. Les autres données concordent moins bien.

Actum Tornaci pridie kal. aprilis anno Dominicæ Incarnationis millesimo centesimo primo, indictione nona, episcopante domino Baldrico III (¹) (31 mars 1101). L'indiction 9 correspond à l'année 1101.

Une autre charte donnée par le même évêque, concernant Lophem, est datée comme suit : *Actum et datum Brugis anno Incarnationis Dominicæ MCVIII, indictione II, regnante rege Ludovico anno I, episcopante domino Balderico anno XI* (²).

Cet acte est rapporté par MM. Wauters et D'Hoop à l'année 1109. Effectivement l'indiction 2 est celle qui correspond à la plus grande partie de l'année 1109. Mais l'indiction *impériale* de l'année 1109 commençait déjà au au mois de septembre de l'année 1108. Or, l'indiction impériale était d'un usage assez fréquent dans nos contrées (³). Dès lors, l'acte peut avoir été passé tout aussi bien en 1108 après le mois de septembre. C'est bien notre avis. On était déjà, alors, dans la 1ᵉ année du règne de Louis VI le Gros. Et si l'on peut se baser sur la charte précédente, pour compter les années de l'épiscopat de Balderic, on constate que le 31 mars 1109 tomberait déjà dans la *12ᵉ* année de Balderic ; or, la charte en question a été octroyée dans la 11ᵉ année de Balderic.

Une charte de l'évêque *Simon* (1123-1146) est datée *Actum Brugis, 11° kal. aprilis, anno Domini MCXXX,*

(¹) MIRÆUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 955-57, « ex ms. archivis B. Mariæ Brugis ».

(²) MIRÆUS-FOPPENS, *Op. diplom.*, t. III, p. 313 ; F. H. D'HOOP, *Lophem*, in-4°, Bruges, 1873 ; WAUTERS, *Table chronol.*, t. II, p. 42.

(³) Nous en avons déjà rencontré des exemples plus haut, p. 23, note 3, nous en verrons encore plus loin, p. 139. La question de l'emploi des diverses indictions dans nos contrées mériterait d'être soigneusement examinée.

indictione 8 (1). L'indiction prouve qu'il faut reporter cet acte au 22 mars *1130* (2).

M. H. Nélis a eu l'obligeance de nous signaler une intéressante charte du chapitre de Tournai, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand. Elle est datée : *Actum anno ab Incarnatione Domini MCL°, concurrente VI°, epacta Ia, indictione XIV* (3).

L'indiction 14 et l'épacte 1 correspondent à l'année 1151. Mais, ici, il faut nécessairement admettre que l'indiction et l'épacte (4) ont changé en septembre 1550 et que l'acte doit être daté des derniers mois de cette même année. Car le concurrent, qui restait le même pour toute l'année, est 6 et correspond à l'année 1150 (5). On aurait donc tort de voir ici une preuve de l'emploi du style pascal.

En 1166, l'évêque *Gérald* (1149-1166) donne à Tournai, en faveur de l'abbaye de Ham, une charte datée *X kalendas maii* (6) (22 avril). Cet acte ne peut être

---

(1) F. Vande Putte, *Chronicon Aldenburgense majus*, Bruges 1843.

(2) Une charte de Barthélémi, évêque de Laon, approuvant en cette même année diverses fondations faites en faveur de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, est rapportée par M. d'Herbomez (*Chartes de l'abbaye de St-Martin* n. 47) au 1er février 1131, alors que l'indiction, l'épacte et le concurrent prouvent qu'il faut la placer au 1 février 1130. Elle est donc datée d'après l'ancien style.

(3) A. Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, n. 242.

(4) Dans un diplôme de 1146, donné par Anselme, évêque de Tournai (A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, t. I, 1898, n. 62, p. 67) l'épacte 17 correspond à l'année 1147, alors que la charte porte le millésime 1146. Elle aura donc été octroyée en 1146, après septembre.

(5) Une charte de l'évêque Gérald, en faveur de la même abbaye porte la date : « *anno ab Incarnatione Domini MCL, concurrente VI, epacta XX, indictione XIII.* » (A. Van Lokeren, *op. cit.*, I, n. 241). Ici l'indiction et l'épacte aussi bien que le concurrent, sont celles de l'année 1150 : la charte a donc été donnée avant le changement de l'indiction, c.-à-d. avant septembre 1150.

(6) A. d'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, Bruxelles, t. I, 1898, n. 101.



daté d'après le style pascal : car l'année pascale 1166 (23 avril 1166 — 8 avril 1167) n'a pas de jour qui corresponde au 22 avril (¹).

Une charte accordée par l'évêque *Evrard* (1172-1190) en faveur de l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés : *data Tornaci, per manum Letberti cantoris et cancellarii, anno Domini millesimo centesimo septuagesimo quinto, indictione octava, decima kalendas aprilis* (²), (23 mars 1175) ne peut être attribuée à l'année 1176, comme le croit M. Wauters, puisque l'indiction 8 correspond à l'année 1175.

L'étude comparative d'une bonne douzaine de chartes, dans lesquelles Evrard a indiqué l'année de son épiscopat, nous semble confirmer l'emploi de l'ancien style de la Nativité ou de la Circoncision. Mais le point de départ du calcul des années d'Evrard n'est pas établi avec assez de sûreté pour qu'on puisse arriver — actuellement — à une conclusion certaine.

Un acte de l'évêque *Étienne* (1191-1203) est plus important encore. Il semble préciser exactement le style suivi par les évêques de Tournai, ou du moins par Étienne. Il est daté : *Actum Tornaci, anno Incarnati Verbi millesimo centesimo nonagesimo sexto*, EODEM ANNO INCIPIENTE, KAL. JANUARII, *regnante gloriosissimo rege Philippo secundo* (³). Si nous comprenons bien ce texte, Étienne suivait non pas le style de Noël, mais le style de la Circoncision, d'après

(¹) Une charte d'Evrard, prince de Tournai, confirmant plusieurs donations faites à l'abbaye de St-Martin, est datée d'après le même style : *Factum est hoc VII kal. febr., IV feria, in foro Tornacensi... sequenti feria II, idem II kal. februarii... Actum Tornaci, anno Verbi Incarnationis MCLXVI* (26 et 31 janvier 1166). WAUTERS, t. II, p. 479, la date de 1167, mais à tort. Car c'est bien en 1166 que le 26 janvier est un mercredi et le 31 janvier un lundi. Une autre charte du même prince, également de l'année 1166, doit être, d'après M. d'Herbomez, (ouv. cité, p. XXVIII et n. 103) datée d'après l'ancien style.

(²) WAUTERS, *Table*, VII, p. 315.

(³) A. WAUTERS, t. III, p. 52.

lequel l'année commençait au 1[er] janvier. Cet acte est d'autant plus digne d'être signalé que les preuves, qui permettent de discerner entre les deux styles de Noël et de Circoncision, sont extrêmement rares (1).

D'autres documents confirment cette interprétation, au moins en ce sens qu'Etienne ne suivait pas le style pascal ou gallican. Une contestation s'étant élevée entre Etienne et l'abbé de Saint-Bertin, au sujet de l'église de Lichtervelde, Pierre, évêque d'Arras, termine transactionnellement le litige par un acte qui est daté comme suit : *Actum apud Duacum, anno Dominice Incarnationis millesimo centesimo nonagesimo septimo, IIII idus martii.* L'évêque Etienne déclare reconnaître la décision de l'évêque d'Arras et date son acte : *Actum Duaci anno Dominice Incarnationis millesimo nonagesimo VIII°, quarto idus martii.* Ces deux documents, donnés tous les deux à Douai, le 12 mars, et attestés par les mêmes témoins, doivent nécessairement avoir été donnés le même jour, c.-à-d. le 12 mars 1198. La charte de l'évêque d'Arras est datée d'après le style gallican, celle de l'evêque de Tournai d'après le style de la Circoncision. La même transaction est d'ailleurs approuvée par le chapitre peu de temps après, comme le témoigne un document dont la date n'est pas douteuse, puisqu'il est donné après Pâques : « *in ebdomada pascali, quarto nonas* » = 2 avril 1198 (2).

(1) Voir dans RBAB, 1908, pp. 240-245 un article où M. H. Nélis prouve que l'ancienne Université de Louvain commençait l'année au 25 décembre, et pas au 1[er] janvier comme on le croyait généralement.

(2) Voir ces différents documents dans F. D'Hoop, *Chartes du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*. Bruges, 1870, nn. 33, 34, 35. La publication est faite d'après les originaux. Dans diverses autres éditions la charte de Pierre porte l'année 1198 au lieu de 1197. Voir par ex. Wauters, *Table chron.*, III, p. 109; J. Desilve, *Lettres d'Etienne de Tournai*, 1893, p. 441.

L'indication des années de l'épiscopat ne semble pas fournir des résultats décisifs. Si l'on pouvait s'y fier, la charte éditée, par Van Lokeren [1], d'après l'original, « *actum anno Dominice Incarnationis MCXCVI, pontificatus nostri VI mense marcio, nonas ejusdem mensis* devrait se rapporter au 7 mars 1197, d'après le style pascal, à cause de la *sixième* année de l'épiscopat d'Etienne, tandis que le diplôme, indiqué par Wauters [2], *Datum Gandavi, apud Sanctum Bavonem, per manum Griselini cancellarii nostri anno Domini MCXCIX, consecrationis nostræ octavo, sexto idus martii*, devrait être maintenu, d'après l'ancien style, au 10 mars 1199. puisqu'elle est seulement de la *huitième* année d'Etienne.



Nous osons espérer que d'autres contrôleront et complèteront nos études et, au besoin, corrigeront nos assertions.

Il serait important que la question si embrouillée de la chronologie soit élucidée autant qu'elle peut l'être, avant qu'on dresse définitivement les *catalogues d'actes* que la Commission royale d'histoire désire publier, avant qu'on continue la publication des *regestes des comtes de Flandre*, si heureusement commencée par M. H. Coppieters Stochove [3].

Cependant nous croyons avoir réuni assez de matériaux pour pouvoir en dégager d'ores et déjà cette conclusion

---

(1) *Chartes de S.-Pierre*, t. I, p. 202.

(2) *Table chron.*, III, p. 129.

(3) Qu'il nous soit permis de rappeler ici combien ces études deviendraient plus faciles et plus fructueuses si nous possédions *les tableaux synchronistiques des dignitaires de la Flandre au moyen âge*, tableaux dont nous avons préconisé antérieurement la confection. (*Congrès archéolog. et historique tenu à Bruges en 1902*, p. 371-380).

contraire à l'opinion communément reçue : le style pascal a été une rarissime exception en Flandre jusque dans les tout dernières années du XII[e] siècle. Ce n'est que sous le règne de Baudouin de Constantinople qu'il devient d'un usage plus fréquent, concurremment avec l'emploi de l'ancien style de Noël qui semble encore prédominer.

C. Callewaert.

FRANÇOIS-JOSEPH DE MULDER

LE DERNIER ESCLAVE BRUGEOIS.

Sa captivité. Sa délivrance.
Son retour à Bruges.

C'est un nom bien populaire à Bruges, que celui de François De Mulder. En 1850, les organisateurs de la grande procession jubilaire du Saint-Sang y firent figurer un groupe rappelant sa délivrance. Nombreux encore à cette époque étaient les vieillards, qui avaient entendu de la bouche de leurs parents le récit des aventures de l'ancien captif; un neveu de celui-ci faisait partie du cortège. Depuis 1874, un groupe similaire rehausse tous les deux ans la procession de la paroisse de Saint-Gilles, et, au mois d'Août 1884, De Mulder était représenté dans le cortège historique et religieux organisé en l'honneur du Bx Charles-le-Bon. La nouvelle génération connaît donc, elle aussi, le héros de notre récit et les Brugeois aiment à en voir revivre le souvenir dans leurs fêtes religieuses.

On a peu écrit sur François De Mulder, et ce que les auteurs en racontent, fourmille d'erreurs. Le motif en est bien simple. On a négligé de consulter les archives de la confrérie de la Ste-Trinité, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Gilles, à Bruges; confrérie qui paya la rançon de De Mulder et couvrit les frais de son rapatriement (1). Les archives de la confrérie renferment sur ces faits d'amples renseignements, qui nous permettront de redresser les erreurs commises et de reconstituer, dans ses moindres détails, un épisode peu connu et cependant fort intéressant de notre histoire locale (2).

De Mulder dut sa liberté, disons-nous, à la

---

(1) Ces archives, parfaitement conservées, comprennent :

1. Les comptes de la confrérie, formant trois épais volumes in-folio, dont le premier va du 15 Juin 1642 au 25 Mai 1684; le deuxième, du 25 Mai 1684 au 17 Juin 1734, et le troisième, du 17 Juin 1734 au 15 Juin 1794.

2. Le *Resolutie-Boeck* (registre aux délibérations) de la confrérie, allant du mois de Juillet 1642 au 30 Décembre 1792.

3. Un *Copie-Boeck van brieven* (registre renfermant des copies de lettres relatives à la confrérie). La première lettre est datée du 24 Juillet 1733, et la dernière, du 26 Juillet 1781.

4. Deux registres contenant les noms des membres de la confrérie, dont le premier fut commencé le jour même de son installation solennelle (15 Juin 1642), et le second, le 28 Mai 1752.

5. Diverses pièces détachées.

A l'aide surtout des comptes et du *Resolutie-Boeck*, nous avons écrit, sous forme d'éphémérides, l'histoire de la confrérie. Cette histoire, que nous voudrions publier quelque jour, est pleine de détails du plus haut intérêt; on apprend, en la lisant, tout ce qu'un rachat d'esclave demandait d'écritures, de démarches, de voyages, de dépenses, et l'on se sent épris d'admiration et de reconnaissance pour une institution, qui, au cours d'un siècle et demi, arracha tant de malheureux à l'esclavage et au péril certain de perdre la foi.

(2) La correspondance entretenue au sujet du rachat de De Mulder ne remplit pas moins de 21 pages du *Copie-Boeck van brieven* (fol. 107-128).

confrérie de la Ste-Trinité, établie à Saint-Gilles ([1]). Disons quelques mots de cette association.

Ce fut sur les instances du curé Jean Jennyn, que Mgr Nicolas de Haudion, huitième évêque de Bruges, érigea dans l'église de Saint-Gilles, la confrérie de la très sainte Trinité, pour la rédemption des captifs; les lettres du prélat sont datées du 8 Juin 1642 ([2]). La nouvelle association ne tarda pas à devenir très florissante, et prit rang parmi les principales institutions de l'espèce, qui fleurissaient aux Pays-Bas ([3]). Cette prospérité se maintint

---

([1]) Nous avons longuement parlé de cette confrérie, de son érection, de son installation, de ses débuts, dans nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge* (Brugge 1890-96), pp. 90 ss. Nous y avons parlé en détail des nombreuses publications du savant curé Jennyn sur les confréries de la très sainte Trinité (pp. 95 sv.). Voyez aussi sur l'origine de ces confréries, qui datent de la fondation même de l'ordre des Trinitaires (1198), le R. P. Calixte de la Providence, *Vie de saint Jean de Matha, fondateur de l'ordre de la très-sainte Trinité pour la Rédemption des Captifs*, 2e édit., Paris s. d. (1883), pp. 223 sv. Sur l'ordre même, voyez Paul Deslandes, *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des Captifs*, Paris 1903, 2 vol. La *Revue d'histoire ecclésiastique*, de l'Université catholique de Louvain, consacre à ce travail un compte rendu fort élogieux (tom. V, 1904, pp. 604 sv.).

([2]) L'original sur parchemin repose dans les archives de la confrérie.

([3]) Faisant l'éloge de la confrérie, le curé Jennyn écrivait en 1653: « Soo dat dese Broederschap van Brugghe wel eene van de uytnemenste schynt te wesen: te meer sy d'eerste lossinge der Slaven (met consent van den Vicaris Generael van de Ordre) heeft te weghe gebraght, ende daer in soo voort-gegaen, dat nu den alghemeynen toevlucht van de bedruckte herten der Slaven van Barbaryen ende van hunne vrienden deser landen naer Brugghe is: ende niet zonder reden, aengemerckt dat door hun bestieringhe met het versoeck ende mede-hulpe van den voornoemden Vicaris Generael tot hedent, in thien jaeren tydts, over de vyf-en-twintich Nederlandsche Christene Slaven uyt swaere pynninghen vry ghecocht, ghelost, ende meest over-ghekommen zyn, danof eenighe nogh op den wegh zynde, haest verwacht worden. Boven een nieu ghegheven Ordre om noch achte te lossen, soo uyt Algiers als Tunes, waer onder is eenen Priester. » (*Oprechte Afbeeldinghe van het H. Broederschap der Over-ghebenedyde ende Alder-heylighste Dryvuldigheyt, vande Verlossinghe der Ghevanghenen*, etc., Brugghe, 1653, pp. 136, 137).

durant près d'un siècle et demi, c'est-à-dire, jusque vers l'époque de la révolution française, et durant cette longue période la confrérie put briser les chaînes de nombreux esclaves.

Les cotisations des membres formaient, avec quelques rentes, la principale ressource de la confrérie; il faut y joindre le produit de divers troncs, placés, le premier dans l'église même, et trois autres sur les *barges*, faisant respectivement le service entre Bruges et les villes de Gand, d'Ostende et de Nieuport ([1]). Un cinquième tronc se trouvait à l'Hôtel du Commerce *('t Hof van Commercie)* ([2]).

La confrérie célébrait sa principale fête, le Dimanche de la Ste-Trinité; elle avait en outre ses offices particuliers le quatrième Dimanche de chaque mois : la Messe solennelle, à 11 h., et, l'après-midi, sermon, salut et procession ([3]).

([1]) A dater de 1775, les troncs placés sur les *barges* et destinés à recueillir des aumônes pour la confrérie, furent supprimés : « Nota, — dit le compte du 27 Mai 1774 au 9 Juin 1775, chap. 2 des rec., — de bovenstaende bussen syn ingebragt ende den ontfanck derselve voortaen gesupprimeert, ter oorsaecke op de voorseyde bargien bussen gestelt syn in profyte van het nieuw tught-huys van Gendt ». Il s'agit ici de la Maison de Force, vulgairement appelée *Rasphuis*, érigée à Gand par les États de Flandre, en vertu de l'octroi de l'impératrice Marie-Thérèse, du 17 Janvier 1774.

([2]) Ce tronc fut maintenu jusqu'en 1784, année où l'on jugea à propos de le supprimer, parce qu'il était devenu improductif, comme il appert du compte du 13 Juin 1783 au 5 Juin 1784, chap. 2 des rec. Pendant toute cette année, le tronc en question avait rapporté 1 gros $^1/_2$, soit quelque chose comme 6 centimes de notre monnaie.

([3]) L'itinéraire de cette procession fut fixé comme suit, dans la réunion du 15 Décembre 1642 : « De processie... sal ghedraghen worden van achter de kercke door het Choorstratjen, voor by den Bergh, keerende aen de Ghoude handt door de kerck ende St Gilles straete, in den somer ofte met schoon weder, inden wynter rontsom de kercke oft van binnen de kercke naer ghelegentheyt ».



La confrérie possédait un petit manuel, qui eut quatre éditions (1); à leur entrée dans l'association, les fidèles recevaient, comme titre d'admission, une grande pancarte, dont près de la moitié est occupée par un dessin grossier, représentant la Ste-Trinité et diverses scènes rappelant l'institution de l'ordre des Trinitaires, les supplices endurés par les captifs chrétiens, etc. (2).

Den bergh était le *Mons perfectæ charitatis*, situé Quai Long, et dont les locaux sont occupés aujourd'hui par le Mont de piété. Voyez nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 70 sv. La Main d'or (*de ghoude handt*) était la maison sise en face du pont des Carmes, appelée ainsi d'après son enseigne et formant le coin de la rue à laquelle elle a donné son nom; elle est occupée aujourd'hui (Mai 1905) par M. le pharmacien Ghyssaert et marquée E 1.

La procession suivit l'itinéraire indiqué jusqu'à la révolution française.

(1) Voici le titre de cette plaquette : *Beweegh-Redenen tot de Devotie van het Arts-Broederschap der Alderheylighste Dryvuldigheydt, ingestelt in de Parochiaele Kercke van Sint Gillis binnen Brugge : daer-by gevoeght de principaelste Gratien, Privilegien en Aflaeten, waer-mede den Apostolycken Stoel van Roomen dit Arts-Broederschap begiftigt heeft, en die naderhand door meer als vyftig Pausen zyn bevestigt. — Tot Brugge, by Pieter vande Cappelle, in de Breydel-straete in 't gekroont Sweerd*, s. d. (L'approbation est du 4 Juin 1727), in-16, de 55 pp. La deuxième édition vit le jour en 1755, *Tot Brugge, by Pieter vande Cappelle, in S. Nicolaus*; la troisième en 1770 (année de l'approbation), *Tot Brugge, by Cornelis de Moor, Boekdrukker in de Philipstok-straet*; la quatrième, *Tot Brugge, by de Weduwe De Moor en Zoon, Boekdrukkers, in de Philip-stock-straet. 1808.* Nous possédons un exemplaire des quatre éditions.

L'opuscule se termine par la liste des esclaves délivrés, depuis 1602, par les confréries de la très sainte Trinité, existant en France et en Belgique; cette liste, qui s'arrête en 1780, accuse le chiffre de 2404 esclaves rachetés par ces confréries.

(2) Nous possédons un exemplaire de cette pancarte, *Tot Brugghe gedruckt by Judocus van Pee, Stadts-drucker, woonende in de Breydel-straete*, et signée par le curé C. Peemans. A en juger par les spécimens que nous connaissons, une pancarte d'admission identique avait été adoptée dans les autres confréries de la très sainte Trinité, érigées en Flandre. Au commencement du siècle passé, la confrérie fit imprimer chez C. De Moor un nouveau billet d'admission, de 4 pp. in-24.

Par son édit du 8 Avril 1786, l'empereur Joseph II supprima les confréries établies dans toute l'étendue des Pays-Bas et leur substitua une confrérie unique, sous le vocable de l'*Amour actif du prochain*, ayant pour patron titulaire le Sauveur Jésus-Christ (¹). L'édit de Joseph II, il est à peine besoin de le faire observer, était inopérant au point de vue de l'existence canonique des confréries; mais celles-ci, dépouillées de leurs biens, empêchées de recruter de nouveaux membres, de tenir leurs réunions et de faire célébrer des offices religieux, étaient supprimées de fait et mises dans l'impossibilité de poursuivre le but de leur institution. Tel fut le sort de la confrérie de la très sainte Trinité, dont les ressources allèrent enrichir la soi-disant *Caisse de Religion*, établie par l'édit impérial du 17 Mars 1783 (²). La révolution brabançonne, qui délivra nos provinces d'un joug odieux, rétablit les choses sur l'ancien pied et fit rentrer la confrérie dans tous ses droits. Elle devait, hélas! s'abîmer quelques années plus tard, avec toutes nos institutions religieuses, dans le gouffre creusé par la révolution française.

La confrérie existe encore aujourd'hui. En vertu d'un indult pontifical, en date du 12 Mai 1854, Mgr Malou la réérigea canoniquement, le 8 Juin de la même année, « en souvenir de la rédemption

(¹) Voyez *Derde deel van den zesden Placcaert-Boek van Vlaenderen*, Gend 1786, *Appendix*, pp. 1911 sv., Art. I, IX, XII. Item nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 221 sv.. et notre travail: *Le culte de saint Charles Borromée à Bruges*. Bruges 1901, pp. 77, 78.

(²) Voyez *Eerste deel van den zesden Placcaert-Boek van Vlaenderen*, Gend 1786, pp.107 sv. et nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 215 sv.



des captifs », et lui communiqua toutes les indulgences dont jouit l'archiconfrérie romaine. Puissante jadis, notre confrérie n'est plus qu'une association très modeste, dénuée de toutes ressources et ne donnant guère signe de vie. Il n'en pouvait être autrement. Le but qu'elle poursuivait, de concert avec les Trinitaires, était la délivrance des malheureux, capturés par les corsaires africains et qui gémissaient dans le plus cruel esclavage sur les côtes de Barbarie, à Alger surtout. Ce but cessa d'exister par la prise d'Alger, en 1830. En faisant la conquête de ce dernier royaume et en rétablissant la libre navigation de la Méditerranée, la France atteignit le but poursuivi, durant des siècles, par les héroïques enfants de S. Jean de Matha et de S. Félix de Valois, comme aussi par les confréries de la très sainte Trinité, fondées pour leur venir en aide dans l'œuvre si éminemment charitable du rachat des captifs (1).

Les confréries de la très sainte Trinité rentraient dès lors dans la catégorie des associations purement spirituelles, et leur existence n'est plus qu'un souvenir, l'ombre d'un glorieux passé, *magni nominis umbra*.

François De Mulder fut le dernier esclave racheté par notre confrérie; nous allons voir ce qu'il en

(1) L'ordre des Trinitaires, rétabli en France dans la seconde moitié du dernier siècle, a pris pour objectif de sa nouvelle mission l'affranchissement et l'éducation des enfants nègres; œuvre qui rentre parfaitement dans les vues des saints fondateurs de l'ordre. Fondée, en 1818, par un excellent prêtre génois, Nicolas Olivieri, cette œuvre a produit déjà les plus consolants résultats, et le concours des Trinitaires est bien fait pour lui donner une puissante impulsion.

coûta à celle-ci de peines et d'argent pour rendre son concitoyen à la liberté.



François-Joseph De Mulder, fils de Charles et de Jeanne Streeck, naquit à Bruges, le 29 Janvier 1750, et fut baptisé le même jour dans l'église de Ste-Anne. Son père, potier de profession, demeurait dans la rue Longue. Il paraît que la manipulation de l'argile n'allait guère à notre gaillard, car, bien jeune encore, il quitta la maison paternelle, pour s'enrôler dans les troupes autrichiennes; il prit service dans le régiment du marquis de los Rios, compagnie du comte de Ribeaucourt, lequel régiment passa, dans la suite, entre les mains du lieutenant-général Clairfayt.

De Mulder déserta en 1774, et, au cours de la même année, il tomba entre les mains des pïrates, qui l'emmenèrent en Afrique. Le 27 Février 1779, notre pauvre déserteur écrivit de Mascara, où il était interné, une lettre à son père, dans laquelle il faisait le narré de sa triste position, et manifestait le plus ardent désir d'être rendu à la liberté. De Mulder, père, dont les ressources pécuniaires étaient fort modiques, communiqua cette lettre au Conseil, le suppliant de venir en aide à son malheureux fils. Lecture prise de la missive, en séance du 27 Juin 1779, les conseillers chargèrent le prévôt de la confrérie, Monsieur François Serweytens, de prendre des informations au sujet de l'esclave en question, et d'en faire rapport au Conseil (1). M. Lambert de Ronquier, qui d'habitude s'acquittait de cette tâche, était décédé en 1777 (2); personne n'était plus à même de lui succéder

(1) *Resolutie-Boeck*, fol. 78 v°.

(2) M. Lambert de Ronquier avait été, durant de longues années, la cheville ouvrière du Conseil; il remplit, en 1769, la charge de prévôt.

dans cette charge, que M. Serweytens, riche négociant de la paroisse, habitué par état aux relations commerciales[1].

Monsieur Serweytens, prenant l'affaire à cœur, se mit en devoir d'écrire trois lettres, toutes trois datées du 30 Juillet 1779, et adressées, la première à M. Jean-Baptiste Curnier, à Marseille, la deuxième à M. Meifrund[2], à Alger, et la troisième à De Mulder lui-même. Cette dernière, que M. Meifrund devait remettre, après en avoir pris communication, est une espèce de réponse à la lettre, que cet esclave avait écrite à son père. M. Serweytens lui fait part du projet, qu'avait formé la confrérie de le délivrer, à condition toutefois qu'il s'efforçât de réparer, par une conduite exemplaire, les scandales de sa vie passée et les chagrins causés à son vieux père. Dans la même lettre, M. Serweytens enjoint à De Mulder de lui faire parvenir, par l'entremise de M. Meifrund, le récit détaillé de ses aventures et de ses malheurs, à dater de son départ de Bruges, avec des renseignements sur les régiments où il avait servi, les noms de leurs capitaines, etc. La lettre se termine par une recommandation faite à notre brugeois, de s'enquérir s'il ne se trouvait pas à Mascara ou ailleurs, d'autres esclaves originaires de Bruges, de la Flandre ou du Brabant.

Peu de temps après, De Mulder quitta, nous ne savons comment, la ville de Mascara, et vint se fixer à Alger,

---

(1) L'ancienne et très honorable famille Serweytens, qui compte encore aujourd'hui à Bruges plusieurs représentants, occupait, sur la paroisse de Saint-Gilles, une vaste maison, baignée par les eaux de l'ancien fossé de la ville, et qui a sa porte d'entrée sur le pont de la Tour. Cette maison, marquée E 2, est occupée aujourd'hui par M. le baron Georges de Crombrugghe de Looringhe, ancien sénateur ; la famille Serweytens l'abandonna au cours des années 1850.

(2) Ce nom est écrit de diverses manières ; on trouve, outre Meifrund, les formes Meifrend, Meyfrend, Meinfrend, Meinfrand. MM. Curnier et Meifrund étaient deux banquiers, le premier à Marseille, le second à Alger.



où il se fit passer pour chirurgien, afin d'échapper à l'extrême misère, dont souffraient les esclaves sans métier. Il porta ce fait à la connaissance de son père, et d'autre part M. Meifrund en informa M. Serweytens, par lettre en date du 14 Février 1780, où il disait que cette circonstance amènerait probablement une majoration dans le prix de rachat, lequel pourrait fort bien monter jusqu'à 4000 livres tournois.

En suite des renseignements reçus, le Conseil, dans sa réunion du 26 Mars 1780, autorisa M. Serweytens à procurer la mise en liberté de François De Mulder, et résolut de consacrer à cette bonne œuvre une somme de 300 livres de change (1). Conformément à cette décision, le fonds de caisse, montant à 111 livres 3 escalins 3 gros 3 deniers, monnaie courante, fut remis, en guise d'à compte, à M. Serweytens (2).

Ce dernier ne perdit pas son temps, et dès le 4 Avril 1780, il chargeait M. Gourdan, successeur de M. Meifrund, à Alger, de négocier le rachat de De Mulder, mettant à sa disposition, pour cette affaire, la somme de 3600 livres tournois. Il écrivit, le même jour, à Messieurs Dengallière, frères, à Marseille, accompagnant sa lettre d'un effet payable à Paris, et équivalant à la somme susmentionnée ; ces messieurs devaient se tenir aux ordres de M. Gourdan, et lui avancer les fonds nécessaires.

Le 25 Avril 1780, François De Mulder adressa à son père la lettre suivante, scrupuleusement reproduite d'aprés l'original :

« Mon tres Cher Pere,

« Tems que Cette Miserable infortune me tiendra éloigné de vous je ne perdrai aucunne occasions pour

(1) *Resolutie-Boeck*, fol. 78 v°.
(2) Note supplémentaire du compte du 12 Juin 1778 au 23 Mai 1779.

vous donner de mes Nouvelles, et quoy quel ne deveret point vous étre agreable, parceque je me suis rendue indigne de vos attentions, j'éspere pas moins par votre Bonté paternelle en obtenir Le pardon, je recue comme vous savez une Lettre de Mr Serweytens, directeur de La Confrerie de la St. Trinité, quel ma fait le plaisir le plus sensible que jamais éprouver, je été trasaillie de joyë. L'orsque je apris que dieu vous avez conservez de ce monde, et que vous étoit en Bonne Santé;

« Mais croye moy Mon cher Pere, que les souvenirs des Bontés plus que paternelle, que vous avez toujours eu pour un fils, quil ne savez pas les merittes, et l'esperansce que je et de vous revoire, et de vous honnorer le resté de ma vie, me l'incertitude, dans La quelle j'atende Les Bonheurs, forme en moi un melange des joix et des douleurs, qui me donne la mort meme et me recusite â chaque Moment;

« Monsieur Serweytens à eu la Bonté de me demande par sa lettre, s'il y avoit encore quelques enfants de la ville, au dioceese de Bruge, au de la ville de Bruxselle in Brabant, je lui et donne le nòm de Antoine fockonnier, natif de Bruxselle, et de Charles Joseph rouvain, de la meme ville, qui et de nos parents, lequel a envoyéé sa foy d'esclavitude avec la mienne dans la lettre que je écrit a Mr Serweytens, Le peauvre infortunné et toujours malade des chagrin voyent quil à écrit plusieurs l'ettres, à son cher pere, sans en avoire eu un seul reponsce, il ne scai à quoy contribuer la fautte, il reste toujours avec le pensée que son cher pere et mort, il vous prie de écriere a son cher pere, que s'il ne peu point assister par aucunne voye, pour sa redemption, quil lui fasse du moins un mot de reponsce, ce que lui serat toujours d'une tres grande consolations, L'adresse de son pere, et, A, Monsieur pierre rouvain de muraud dans La reu de jeu des pommes

à Bruxselle, et il vous salue d'une tres profond respect, de meme Mr Serweytens, au quel il se recommande pour profyter de la charité pour sa redemption ;

« Je vous prie donc Mon cher pere, par toutte les voyx de la charité humaine et particulierement par cette Bonté infinie que vous m'avez toujours comblé, de vouloire bien contribuer autems quil vous serat possible, pour moi et Charle Joseph Rouvain, notre cousin, avec Mr Serweytens, pour avenscer notre deliveranscе, et quils nous soit libre d'allers nous jetter aux pieds des nos peres et Meres, Leurs demande pardon des nos fauttes passé, vous mercier des vos Bonté presente, et vous temoiguer des notres bonne comportement à La venir, et vous dire de Boussche comme nous Les faisonts des cœurs, que nous sommes et seronts jusqua La Mort.

Les plus humbles et tres obiesants
mais Les plus repantis des vos fils,
Francois joseph Demulder
et Charles Joseph Rouvain. »

argel Le 25 d'avril
1780.

L'adresse portait :

Marseille.

VOIE DE MER
PAR MARSEILLE.

A Monsieur
Monsieur Demulder maittre
pottier dans La Longe reu
A Bruge en flandre
Cito cito [1].

[1] La lettre originale, écrite de la main de De Mulder, repose dans les archives de la confrérie. Elle leur fut rendue, en 1860, avec le *Copie-Boeck van brieven*, et quelques autres documents, la plupart relatifs au rachat de l'esclave précité, par M. Louis Serweytens († 14 Octobre 1869), marguillier de l'église de St Gilles, et petit-fils de M. François Serweytens, dont nous avons parlé. Après la suppression de la confrérie, en 1797, ces papiers demeurèrent conservés dans la famille de cet honorable négociant, et son petit-fils s'empressa de les restituer, à notre demande.

Par les bons soins de M. Gourdan, De Mulder fut délivré dans le courant de l'année 1780. La pièce ci-dessous contient à ce sujet de curieux renseignements :

« Extrait des Registres de la Chancellerie du Consulat de France a Alger.

« L'an mil sept cent quatre vingt, et le dix-septieme du mois d'Août après midy, pardevant nous chancelier du Consulat de france a Alger, soussigné, et les temoins bas nommés fut present en personne françois Joseph de Mulder, de Bruges, ci-devant Esclave du Beylik en cette ville, maintenant en liberté, lequel de son gré a reconnu et confessé avoir été rachetté d'esclavage par le Sieur jean joseph Gourdan neg^{t} françois etabli en cette ditte ville, d'ordre des Sieurs Dengalliere freres de Marseille en conformité de celui qu'ils ont reçu de M^{r} françois Serweytens Directeur de la Confraternité pour la Redemption des Esclaves a Bruges, moyenant le prix et somme de huit cents trente neuf Piastres (1), monnoye courante d'Alger employées comme suit. Scavoir Pour prix de son Rachapt, sept cents Piastres ; Doüane a dix pour cent, soixante et dix Piastres ; Caffetan du Pacha, quinze Piastres ; Droit des Grands Ecrivains, huit Piastres un tiers ; Droit des chaoux et Truchement du Dey, deux Piastres ; Droit du Capitaine et Gardes du Port, sept Piastres et un sixieme ; Droit du Bagne, dix sept Piastres ; Censerie a un pour cent au Drogman de la nation, sept

La lettre de De Mulder a été publiée par M. le chanoine Carton dans son *Album descriptif des fêtes et cérémonies religieuses à l'occasion du jubilé de 700 ans du Saint-Sang, à Bruges, précédé de l'abrégé d'un essai sur l'histoire du Saint-Sang, depuis les premiers siècles de l'Église jusqu'à nos jours*, gr. in-8°, Bruges 1850, pp. 48, 49. M. Carton a désigné M. Serweytens par l'initiale S.

(1) La piastre d'Alger valait 3 livres 7 sols 6 deniers tournois ; la livre tournois équivalait à 98 centimes $^{61}/_{81}$ de notre monnaie.



Piastres; Ecritures en Chancellerie, deux Piastres; Patente de santé, demy Piastre; Passage et nourriture d'ici a Marseille, dix Piastres; a laquelle dite somme de huit cents trente neuf Piastres, ajoutant celle de vingt cinq Piastres, et ce pour commission a trois pour cent sur la susd^{e} somme deboursee, le total monte a huit cents soixante quatre Piastres, monnoye courante d'Alger que led. françois joseph de Mulder, de Bruges a promis et promet par ces presentes de payer ou faire payer par ceux qui ont commis son rachapt aux d^{ts} s^{rs} Dengalliere freres de Marseille, ou a leur ordre, s'obligeant en outre led. françois joseph de Mulder de se rendre a Bruges aprés son heureuse arrivée a Marseille et de se representer pardevant M^{r} françois Serweytens Directeur de la Confraternité pour la Rédemption des Esclaves en lad^{e} ville, en se conformant pour cela aux ordres qu'il recevra desd. Srs Dengalliere freres de Marseille, soumettant a cet effet comme pour le payement du rachapt sa personne et tous ses biens presents et avenir a toutes cours et jurisdictions, sous dues obligations, Renonciations et serment; fait et publié dans la Chancellerie du Consulat de france à Alger, presents les Srs Bernard Paul Martin, et jean Faure, françois residants en cette dite ville, temoins requis et soussignés avec françois joseph de Mulder, et nousdit chancelier à l'original.

Collationné par nous Chancelier
du Consulat de France à Alger
soussigné.

ferrier
Ch^{er}.

« Nous Robert Louis Langoisseur de la Vallée, Consul Général de france et chargé des affaires de S. M. T. C. au Royaume d'Alger, certifions et attestons a tous qu'il

appartiendra que le S[r] jean joseph Roch ferrier qui a signé l'Extrait ci-dessus, est Chancelier de ce Consulat, aux ecritures et seing duquel foy doit etre ajoutée, tant en jugement que dehors; en temoin de quoy nous avons signé les presentes et a icelles fait apposer le sceau Royal et accoutumé de ce Consulat. a Alger le dix sept août Mil sept cent quatre vingt.

L. S. La Vallée (1). »

De Mulder était libre, mais tout n'était pas fini. Nous disions plus haut qu'en 1774, il avait déserté le régiment autrichien du marquis de los Rios, qui au moment de la délivrance de notre brugeois, appartenait au lieutenant-général Clairfayt; le farouche comte d'Alton était pour lors colonel de ce régiment et résidait à Gand. Aussitôt arrivé dans le pays, De Mulder devait subir la peine capitale, comme châtiment de son infidélité. Les directeurs de la confrérie ne connaissaient que trop bien le sort réservé à leur protégé; aussi, antérieurement déjà à la mise en liberté de ce malheureux, le 12 Juin 1780, écrivirent-ils à Son Excellence Monsieur le marquis de Voghera, général de cavalerie et commandant général aux Pays-Bas, de résidence à Bruxelles, pour lui exposer, qu'étant en train de négocier, à Alger, le rachat du nommé De Mulder, ils venaient le prier d'accorder à ce dernier son pardon, avec exemption pleine et entière de tout châtiment, vu que sans cela il était parfaitement inutile de dépenser des sommes considérables pour la délivrance de cet esclave. La lettre portait les signatures de MM. Bruno de Heere de Beauvoorde, Hergodts de Nieuw-

(1) Cette pièce, écrite sur papier, se conserve dans les archives de la confrérie. Le sceau du consulat, imprimé sur oublie rouge, est en bon état; il porte, en cartouche, les armes de France (trois lis), entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit et surmontées de la couronne royale. En exergue on lit: *Consulat de France à Algers.*

munster, J. A. Rapaert et François Serweytens. Ces messieurs écrivirent en même temps au comte d'Alton, le priant d'attester qu'aucun crime, autre que celui de désertion, n'était mis à charge de De Mulder. D'Alton leur expédia cette attestation, datée de Gand, au 1[er] Juillet 1780, ajoutant que, pour sa part, il ne s'opposait ni au plein pardon, ni à l'entière remise de toute peine, à accorder au déserteur, dès sa rentrée au régiment. Entre temps, Monsieur le marquis de Voghera accorda la grâce sollicitée.

Cette première difficulté était donc levée ; restait une autre plus sérieuse. De Mulder avait obtenu son pardon, mais non son congé. Il devait donc, à son retour, être réincorporé dans son ancien régiment, ce qui ne répondait nullement aux vues de la confrérie ; on voulait le rendre à son vieux père, complètement libre de tout engagement. Là-dessus, nouvelles démarches. MM. de Heere, Rapaert, Tailliu et Serweytens adressèrent au marquis de Voghera, sous la date du 30 Juillet 1780, une seconde lettre, contenant l'attestation du colonel d'Alton, et tendant à solliciter le congé définitif de De Mulder. Cette missive, faut-il croire, n'eut pas l'effet désiré, car, près de six mois plus tard, le 15 Janvier 1781, M. Serweytens écrivit au comte d'Alton, pour obtenir la même faveur, qui lui fut refusée. A bout d'expédients, le Conseil résolut de s'adresser à l'empereur Joseph II lui-même, ce qu'il fit, par requête rédigée comme suit et datée du 31 Janvier 1781 :

« A Sa Majesté l'Empereur et Roy,

« Remontrent en très-profond respect les Directeurs de la Confraternité pour la Rédemption des esclaves, établie en la ville de Bruges, en Flandres, que le nommé François Joseph de Mulder, natif de la ditte ville, actuellement rachepté ès-mains des barbares, fut déserteur,

l'année 1774, du régiment de ci-devant le Marquis de los Rios, actuellement du Lieutenant-Général Clairfayt.

« Le vieux père octogénaire du dit de Mulder, qui se trouve actuellement hors d'état de pourvoir à sa propre subsistance, et qui vit en languissant et fondant en larmes, à chaque souvenir de son fils, n'aspire qu'à l'heureux moment de revoir dans sa patrie ce même fils, qui par ses traveaux doit être l'unique soutien dans sa misère.

« Il y a cinq à six ans que le dit malheureux a dû subir les peines et les souffrances d'un peuple grossier et barbare à Algers, sous le titre de vil esclave, avant qu'il a pu trouver le moyen d'informer son père et la Direction de cette ville, de sa situation, afin de pouvoir exhorter les âmes pieuses à des aumônes et actes de libéralité, pour accomplir cette œuvre de charité pour sa rédemption.

« Les remontrants prennent leur respectueux recours envers Votre Majesté, la suppliant très-humblement de daigner, (vu les motifs touchants ci-dessus,) accorder au dit François Joseph de Mulder le pardon de sa désertion et sa dimission de service, afin qu'à son retour, il puisse suppléer par ses traveaux à la subsistance de son pauvre père.

« C'est la grâce, etc.

J. A. Rapaert. P. de Melgar. F. Serweytens. »

Cette requête fut expédiée à Vienne par l'entremise de Messire François-Xavier Simon de Ville, écoutête de Bruges, et reçut de l'empereur un favorable accueil. Le congé en question fut accordé, mais à condition que De Mulder fournirait deux remplaçants à son ancien régiment ; d'Alton s'offrit à faire enrôler ces deux hommes par ses propres recruteurs. La confrérie envoya donc à Gand, avec l'argent nécessaire à cet effet, De Mulder lui-même, qui déjà était rentré dans ses foyers. Nouvelle

déception ! d'Alton, peu soucieux de tenir sa promesse, répondit à De Mulder que c'était à lui de fournir ses remplaçants. Les conseillers écrivirent, le 26 Juillet 1781, à leurs collègues de Gand, de bien vouloir s'interposer auprès du colonel d'Alton, afin d'obtenir qu'il restât fidèle à ses engagements. Nous ignorons l'issue de cette nouvelle démarche, car la lettre de nos conseillers est la dernière que renferme le *Copie-Boeck van brieven.*

Entre temps, comme nous venons de le dire, De Mulder avait regagné ses pénates ; il était arrivé à Marseille, au mois de Décembre, ou tout au moins vers la fin de l'année 1780. Notre Conseil, ainsi qu'il appert d'une lettre adressée, sous la date du 11 Janvier 1781, par M. Serweytens à MM. Dengallière, frères, à Marseille, s'était proposé tout d'abord de le faire venir à Bruges, par voie de terre, et de le faire séjourner à Lille, jusqu'à ce que toutes les difficultés, concernant son remplacement, fussent aplanies. Cet avis fut abandonné, nous ne savons pour quel motif, et De Mulder prit la voie de mer. Ce fut le navire L'ACTIVE, qui l'amena à Dunkerque, où l'attendaient son père, M. Bernard Noë, chanoine de la cathédrale de Saint-Donatien, ancien vicaire de Saint-Gilles [1], et quelques membres du Conseil. De Mulder fit son entrée à Bruges, le 22 Avril de l'année 1781, et, quelques jours plus tard,

[1] Voyez une courte notice biographique sur cet ecclésiastique dans nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, p. 196, note 4.

Dans son *Album descriptif des fêtes et cérémonies religieuses à l'occasion du jubilé de 700 ans du Saint-Sang, à Bruges* (Bruges 1850, p. 49), M. le chanoine Carton écrit que le père de De Mulder, *accompagné du curé de Saint-Gilles*, alla chercher son fils à Dunkerque. C'est une erreur ; l'ecclésiastique, qui figure sur le tableau de Garemyn, est bien le chanoine Noë, et puis l'inventaire des objets d'art de l'église de Saint-Gilles, dressé par ordre des États-Provinciaux, en 1827, soit 46 ans seulement après le retour de De Mulder, dit, en termes exprès, que le chanoine Noë assista au débarquement de ce dernier.

il accompagnait la procession de l'église de Saint-Gilles, couvert de ses habits d'esclave, et portant des chaînes, que soutenaient deux enfants en costume d'anges ([1]).

De Mulder avait apporté d'Alger l'attestation suivante, émanée du vicaire apostolique Claude Cosson :

Claudius Cosson, Sacerdos Congregationis Missionis, Dei gratiâ, Sanctæque Sedis Benignitate, Regnorum Algeriensis atque Tunetensis Vicarius Apostolicus, omnibus et singulis præsentes inspecturis litteras, salutem in Domino. Fidem facimus et attestamur Franciscum Josephum de Mulder, filium Caroli et Joannæ Streeckt, natum ab annis viginti novem, in Ecclesiâ parrochiali S[tæ] Annæ, civitatis episcopalis Brugensis, in Flandriâ, baptisatum, nunc verò in Algeriensi Civitate durissimæ captivitatis jugo ab annis duobus et mensibus oppressum; omninò dignum esse cui Fidelium subveniant eleemosinæ, ut a Turcarum servitute liberetur. In quorum fidem has Litteras, nostrâ et Secretarii nostri manu subscriptas, sigilloque nostro munitas, dedimus Algerii anno Domini millesimo septingentesimo nono, Die verò mensis Decembris trigesimâ.

C. Cosson, vic. ap.
Ex mandato Reverendissimi DD. Vicarii Apostolici.
L. S. Lalau, Secretarius ([2]).

Voici maintenant le compte détaillé des frais, qu'eut à supporter la confrérie pour le rachat de De Mulder. Le tournaisien Joseph Denne, délivré en 1775, y entre pour quelque chose :

Rekeninge van den afkoop in Algiers van de Slaeve François Joseph De Mulder, door M[r] Jourdan, par ordre van F. Serweytens, daer toe behoorelyk geauthoriseert door de voordere heeren der confrerie van de H[e] Dryvuldigheyt in Brugghe, ter date 26 Maert 1780, ende gearriveert in Brugge den 22 April 1781 ([3]).

([1]) L'un de ces enfants, Pierre de Melgar, était fils du conseiller du même nom; il épousa plus tard M[lle] Sabine Coppieters, et mourut à Bruges, aimé de Dieu et des hommes, le 4 Janvier 1858.

([2]) Ce document appartient aux archives de la confrérie.

([3]) Le jour de la rentrée à Bruges de De Mulder est bien précisé, comme on voit; ce fut le 22 Avril 1781. Gailliard se trompe donc, lorsqu'il dit dans ses *Éphémérides Brugeoises*, p. 262, que cet esclave accompagna la procession publique, à la fête de la S[te] Trinité, *quatre jours après son arrivée*. Gailliard aura confondu la procession de cette

De rekeninge van de heeren D'Engalliere van Marseille bedraegt met de gonne van M. Jourdan, tsaemen in frans geldt .	lb.	3382-01-00
Brief-porten, verlies en censerie op de remise tot Marseille	„	26-00-00
frans geldt	lb.	3408-01-00
geremitteert op Paris tot 55 ½ %	Ct f.	1838-18-06
Betaelt aen M. Charvet van Ryssel ten tyde van syn verblyf aldaer om syn congés aftewagten lb. 87-12-00	„	47-05-03
Betaelt in het hof van commercie voor syn logement en aendere oncosten	„	11-19-00
idem voor het logement van de voorgaende Slaeve Joseph Denne van Doornyk.	„	5-08-00
aen den selven voor syn voyage en gratificatie . . .	„	14-07-00
voor de voyage van Tourhout om de Slaeve De Mulder te haelen	„	10-14-00
Betaelt aen het regiment van Clairfayt tot Ghendt voor syn congés	„	210-00-00
Betaelt aen de Mulder voor syne oncosten en verschotten van differente voyagen naer Ghendt	„	42-00-00
voor brief-porten van Algiers, Marseille, Ryssel, en Ghendt, en courtage van de remisen	„	12-12-00
Ontfaen uyt de Casse kiste Ct lb. 111-3-3 ½	„	666-19-09
	Ct f.	1526-04-00
Ontfaen dese nevenstaende van de heer pastor . .	lb.	254-07-01 (1)

S. E. et Obmissione.
Brugge, den 18 Xbre 1781.
Franc. Serweytens.

---

fête avec celle du quatrième Dimanche du mois, qui sortait également de l'église, et suivait l'itinéraire indiqué plus haut, p. 147, note 3. C'est dans cette dernière procession, et non dans celle du Dimanche de la Ste Trinité, qu'a dû figurer, du moins pour la première fois, François De Mulder. Une inexactitude plus grande encore s'est glissée dans le savant travail de Mgr Malou, intitulé : *Du culte du Saint-Sang de Jésus-Christ, et de la relique de ce Sang, qui est conservée à Bruges, avec une courte histoire du septième Jubilé séculaire célébré à Bruges, en l'honneur du Saint-Sang, l'année 1850*, Bruges 1851. Il y est dit, à la page 83, que « De Mulder... (fut) ramené à Bruges, au milieu de la joie publique, en *1783*. » Sa Grandeur aura probablement été induite en erreur par un étendard, porté dans la procession du St Sang, et où se lisaient ces mots : *De Mulder verlost 1783*.

(1) Cette somme figure au chap. 3 des dépenses du compte du 19 Mai 1780 au 9 Juin 1781 : « Betaelt, — y lit-on, — aen Mynheer

dese rekeninge is in alle haere deelen wel bevonden.

Quod attestamur. M. J. Gailliard Past. S. Ægidii.
C. E. F. M. J. Du Hamel, pbr.
B. M. V. Canon. Brugis.
P. Cordier.

Serweytens tot het verlossen van F. J. de Mulder, conforme syne rekeninge alhier gesien.... lb. 254-7-3 $^{1}/_{2}$. „

Le même compte relate encore le détail suivant : « Voor de solemniteyt en processie in het inhaelen van F. J. de Mulder geloste slaeve.... lb. 7-5-6. „

Les *Beweeg-Redenen* etc., édition de 1808, s'expriment comme suit, à la page 50: « 1780. Den 26 Maerte, is door de meergenoemde Confraters betaeld de somme van 300 ponden grooten wisselgeld, tot verlossinge van Franciscus Josephus de Mulder. „ Ce détail, comme on voit, n'est pas d'une exactitude rigoureuse, en ce qu'il confond le paiement des 300 livres de change avec la décision prise en Conseil d'affecter cette somme au rachat de De Mulder. (Voyez plus haut, p. 153).

Voici quelques erreurs encore concernant De Mulder, relevées dans divers ouvrages modernes. L'*Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges* (Bruges 1848) dit que De Mulder fut « ramené en 1781 entre les bras de son père, *par des religieux Trinitaires.* „ (*Église de St Gilles*, p. 11.) Ce dernier détail est erroné, en tant qu'il parait vouloir attribuer aux Trinitaires une délivrance due à notre seule confrérie. Les *Inventaires des objets d'art, qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre Occidentale* (Bruges 1852) s'expriment dans les mêmes termes, à la p. 314, mettant en outre le retour de De Mulder en 1780. Même remarque à l'endroit de l'*Album descriptif des fêtes.... du Jubilé de 700 ans du Saint-Sang, à Bruges*, par M. le chanoine Carton. Il indique également l'année 1780, et dans la description du cortège, organisé par la paroisse de St Gilles, il fait figurer De Mulder « entre deux Trinitaires, *ses sauveurs* „ (p. 50). Enfin, M. le chanoine G. Tanghe, dans son *Panorama der bekende kerkdienaers van Onze Lieve Vrouw, te Brugge* (Brugge 1864) fait honneur du rachat de De Mulder au curé de Saint-Gilles, Melchior Gailliard : « Welhaest — écrit-il, — kenmerkte de jonge pastor zyne bediening door eene heldendaed die historisch geworden is. Een jongeling van Brugge, met name Francies Joseph De Mulder, zuchtte in slaverny by de Turken; *de pastor van St-Gillis kocht hem af* voor de somme van dry honderd pond, welke betaeld wierd met de penningen des broederschaps der H. Dryvuldigheid, hetwelk in zyne parochiekerk bestond „ (p. 171). Le mérite d'avoir délivré De Mulder ne revient pas plus au curé Gailliard qu'aux autres conseillers de la confrérie. Si quelqu'un était en droit de s'en prévaloir, ce serait bien



Débarquement de François De Mulder a Dunkerque (1781). Sa rencontre avec son père.

…uction d'un tableau de J. Garemyn.
…église paroissiale de St-Gilles à Bruges.

La délivrance de De Mulder a fourni au peintre Jean Garemyn ([1]) le sujet d'une de ses plus jolies toiles. Exécutée en 1783, cette toile, mesurant 2 m. 75 c. de haut, sur 1 m. 16 c. de large, est pleine de vie et de mouvement; la phototypie ci-jointe permet d'en juger.

L'ACTIVE vient de mouiller dans la rade de Dunkerque et de débarquer son équipage. De Mulder, couvert de ses habits d'esclave, la joie et le repentir peints sur le visage, se jette au cou de son vieux père, qui, tout en larmes, l'étreint dans ses bras. M. le chanoine Noë, ayant à ses côtés un Trinitaire, contemple avec bonheur cette scène émouvante. Tout cela se passe au milieu d'un groupe de matelots, d'enfants et d'autres personnages, qui, par leurs poses et leurs costumes variés, par leurs physionomies, reflétant l'émotion ou la curiosité, impriment à l'ensemble un cachet pittoresque des plus accentués. On assure que les portraits de De Mulder, père et fils, ainsi que du chanoine Noë, sont d'une ressemblance parfaite ([2]). L'ACTIVE, amarrée près du rivage, complète la décoration; les armes de France ornent sa proue, et un pavillon flotte

---

plutôt M. François Serweytens, qui négocia et mena à bonne fin cette délicate affaire. Ainsi donc, de tous ceux qui ont parlé de De Mulder, aucun ne l'a fait exactement; les uns sont tombés dans des erreurs de date, les autres ont altéré leur récit par des détails imaginaires.

([1]) Né à Bruges, le 15 Avril 1712, Jean-Antoine Garemyn y mourut le 23 Juin 1799, soit à l'âge de 87 ans et 2 mois, avec la réputation d'un excellent peintre et de l'artiste le plus fécond de son temps; il mania le pinceau avec une étonnante facilité, durant 60 ans. Voyez, sur Garemyn, la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale*, tom. I, Bruges 1843, pp. 151 sv.; J. WEALE, *Catalogue du musée de l'Académie de Bruges*, Bruges 1861, pp. 93 sv.; *Biographie nationale*, tom. VII, Bruxelles 1880-83, coll. 485 sv., art. de Félix Stappaerts.

([2]) *Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges*, loc. cit. — Inventaire manuscrit de 1827 précité.



sur le tillac ([1]). D'autres navires se montrent dans le lointain. A terre, sur l'avant-plan, gît l'attestation de Claude Cosson ([2]), à moitié cachée par une pancarte, portant le quatrain suivant :

> Vertebam quondam mentem tergumque parenti ;
> In Turcas lapsus sex vixi ter miser annis ([3]).
> Te, Pater, ecce precor veniam, nunc parce redempto.
> Discite, vos juvenes, sectari jussa parentum.

Dans le haut du tableau, voltigent trois anges, tenant une banderole avec l'inscription : *Ex quo omnia, per quem omnia, in quo omnia ipsi gloria in secula seculorum.*

Garemyn, qui peignit ce beau morceau, à l'âge de 71 ans, l'a signé en toutes lettres. On y lit au bas : *J. Garemyn invenit et pinxit 1783* ([4]).

Cette toile, placée jadis près de l'entrée du sanctuaire, au côté de l'Épître, terminait la série des grands tableaux, ayant trait à l'institution de l'ordre des Trinitaires et au

---

([1]) Ce pavillon porte, sur un fond rouge ou de gueules, une croix d'or cantonnée de quatre croisillons de même. Le peintre a voulu représenter, nous ne savons trop pourquoi, les armes du royaume de Jérusalem, mais il l'a fait d'une façon fautive. Jérusalem portait *d'argent* à la croix potencée *d'or*, cantonnée de quatre croisillons de même ; ce qu'on est convenu d'appeler des *armes à enquerre*, parce que les lois du blason défendant de mettre métal sur métal, il est naturel qu'on *s'enquière* du motif de cette infraction aux règles de l'art héraldique.

([2]) Voyez ci-dessus, p. 162.

([3]) *Ter* se rapporte à *miser* et signifie *fort malheureux*, comme on dit, en français : *Jour trois fois heureux*, pour *très heureux*. Le rédacteur de l'inventaire de 1827 a cru que *ter* se rapportait à *sex* et en a déduit que De Mulder avait gémi dix-huit ans en esclavage !

([4]) Cela n'a pas empêché les deux Inventaires imprimés, mentionnés ci-dessus, de dire que ce tableau a été peint en 1785. Il ne fallait pourtant pas de lunettes pour lire 1783. Dans la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale* (tom. I, p. 154), O. Delepierre, parlant de ce tableau, écrit : « ...la troisième (toile), qui ne fut achevée qu'en *1782* (représente) l'arrivée à *Ostende* de *N.* De Mulder... ». Trois erreurs en une ligne !



rachat des captifs; tableaux exécutés, en 1777, par Garemyn et Paul De Cock, et enchâssés dans les boiseries du sanctuaire ([1]). Enlevés en Novembre 1873, au cours des travaux de restauration de l'église, ces tableaux se trouvent placés aujourd'hui à proximité du grand portail; le débarquement de De Mulder à Dunkerque et les deux autres tableaux de la série, dus au pinceau de Garemyn, décorent la chapelle des fonts baptismaux ([2]).

Rendu à la liberté, François De Mulder reprit son ancien et modeste métier de potier, et le continua jusqu'à sa mort. Il racheta par une conduite irréprochable les écarts de sa vie passée, et mourut célibataire, le 6 Avril 1828, à l'âge

([1]) Voyez, pour tous détails sur ces tableaux, nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 193 sv.

([2]) Outre les trois tableaux de Garemyn, dont nous venons de parler, l'église de Saint-Gilles en possède un quatrième, dû au même artiste, qui le peignit en 1750, dans l'espace de treize jours, sur l'ordre de la confrérie de la très sainte Trinité, pour la somme de cent florins, monnaie courante, encadrement non compris. Cette toile, réputée l'une des meilleures de Garemyn, d'aucuns disent son chef-d'œuvre, se trouve aujourd'hui dans le transept sud; elle représente deux Trinitaires traitant avec le Dey d'Alger le rachat de trois esclaves, agenouillés aux pieds de leur redoutable maître. Voyez, sur ce tableau, O. Delepierre, *Galerie d'artistes brugeois ou Biographie concise des peintres, sculpteurs et graveurs célèbres de Bruges*, Bruges 1840, p. 79, et A. Couvez, *Précis de l'histoire de l'art dans la Flandre Occidentale*, en tête des *Inventaires des objets d'art qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre Occidentale*, pp. 101, 102.

L'artiste a signé son œuvre; on lit au bas, dans un coin du tableau : *J. Garemyn inv. et pinx. 1750.* On se demande comment l'*Inventaire des objets d'art et d'antiquité des églises paroissiales de Bruges* (*Église de St Gilles*, p. 10, n. 25) a pu assigner à l'œuvre de Garemyn la date de 1770. Cette erreur a été copiée par les *Inventaires des objets d'art qui ornent les églises et les établissements publics de la Flandre Occidentale*, p. 313. Les multiples erreurs, qui émaillent ces Inventaires, justifient pleinement les critiques formulées à leur adresse par M. J. Weale, dans la Préface de son guide: *Bruges et ses environs*, 1re édit., Bruges 1862, pp. III sv.



de 78 ans. Nous reproduisons, à titre de curiosité, sa minuscule carte mortuaire :

✠

Isabella en Marie De Mulder, laeten weten de Dood van hunnen Broeder, FRANCISCUS DE MULDER, *voor dezen Potbakker*, overleden den 6 April 1828, 's naermiddags ten 1 uere, in den ouderdom van 78 jaeren, 2 maenden en 6 dagen.

R. I. P.

Den Lykdienst en Begraeving zullen geschieden Woensdag 9 dezer, 's morgens ten 9 ueren, in het Hospitael van den H. JOANNES EVANGELIST.

Met eene Misse voor de Vrouwen.

François De Mulder n'oublia jamais ce qu'il devait à la confrérie de la très sainte Trinité. Jusqu'à la fin de sa vie, il se fit un devoir d'assister, à Saint-Gllles, à tous les offices de la confrérie, ne laissant à aucun autre le soin de faire, pendant ceux-ci, la quête d'usage. Nous tenons ce détail d'un vénérable vieillard, M. Silvestre Tytgat, qui avait intimement connu De Mulder et dont le père avait été, ensemble avec le héros de notre récit, capturé par les corsaires barbaresques (1).



Lors du Jubilé du Saint-Sang, célébré à Bruges, avec une pompe extraordinaire, au mois de Mai de l'année 1850, toutes les paroisses de la ville voulurent concourir à

---

(1) M. Tytgat mourut à l'âge de 81 ans, le 5 Décembre 1869. Il était acolyte à Saint-Gilles, quand éclata la révolution française ; nous lui devons, sur cette époque tourmentée, de nombreux et précieux détails, que nous avons été heureux de consigner dans nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge.*

rehausser l'éclat des fêtes, par l'organisation de cortèges partiels, dont l'ensemble devait former la plus belle procession qu'on puisse imaginer. Le cortège de S[t]-Gilles se rattachait tout entier à l'œuvre du rachat des captifs et représentait, entre autres choses, la délivrance de De Mulder. Cette partie de la procession du Saint-Sang (¹), sans être une des plus riches, fixa néanmoins l'attention générale, à cause de son caractère original et saisissant. Voici du reste la description de ce cortège, telle qu'on la trouve dans l'opuscule de Mgr Malou : *Du culte du Saint-Sang de Jésus-Christ*, etc. (pp. 81-83).

« La paroisse de S[t] Gilles se fit remarquer ensuite (après celle de S[te] Walburge). Son cortège composé de 63 personnages se rattachait tout entier à la belle œuvre du rachat des captifs.... (suivent quelques détails sur la fondation des ordres de la S[te] Trinité et de Notre-Dame de la Merci).

« A ces ordres religieux se rattachaient dans presque toutes les villes du monde des Confréries, qui recueillaient les aumônes destinées au rachat des chrétiens qui étaient captifs chez les Turcs et chez les Maures. L'église de S[t] Gilles possédait autrefois une Archiconfrérie de la Merci, à laquelle s'unit en 1648 la Confrérie de la Trinité (²).

(¹) Le mauvais temps contraria malheureusement cette superbe procession. Elle ne put sortir au jour fixé, qui était le Lundi, 6 Mai, et dut être remise au lendemain ; sans être aussi mauvais, le temps n'était guère favorable, et la pluie vint déranger bien des fois le pieux cortège. Il en fut de même le Jeudi, 16, jour de clôture des solennités.

(²) Mgr Malou était mal renseigné, en écrivant ces lignes, qui renferment une foule d'inexactitudes. Tout d'abord, ce n'est pas en 1648, mais en 1642, que la confrérie de la S[te] Trinité s'établit à Saint-Gilles, et quant à sa fusion avec l'archiconfrérie de la Merci, pendant l'année susdite, c'est là un fait purement chimérique. Jamais l'église ne posséda ni archiconfrérie, ni confrérie de Notre-Dame de la Merci ; c'est la confrérie de Notre-Dame de Remède ou du Bon-Remède, que Sa Grandeur a voulu désigner, confrérie qui prit son



Vers 1780, cette confrérie eut le bonheur de retirer des mains des pirates un de ses concitoyens dont le retour fit sensation à Bruges. Voilà les faits que le cortège de la paroisse de St-Gilles devait représenter.

---

origine dans l'ordre de la Ste Trinité. Presque tous les auteurs du reste confondent les deux vocables de *Notre-Dame de la Merci* et de *Notre-Dame de Remède*, quoiqu'ils soient différents en tout point. Voyez pour plus de détails: JENNYN, *Oprechte Afbeeldinghe* etc., pp. 36-51; R. P. CALIXTE DE LA PROVIDENCE, *Vie de St Jean de Matha*, 1e édit., Paris 1867, pp. 191 sv.; 2e édit., Paris s. d. (1883), pp. 159 sv., 218, 219; ID., *Vie de St Félix de Valois, prince du sang royal de France, fondateur (avec saint Jean de Matha) de l'Ordre de la Très-Sainte Trinité pour la Rédemption des Captifs*, 3e édit., Tournai 1878, pp. 204, 205, et nos *Bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 467 sv.

La confrérie de Notre-Dame de Remède fleurit à Saint-Gilles, depuis plus de deux siècles. Quoique la dispersion de ses archives nous empêche d'assigner la date exacte de son érection, et de produire des documents à l'appui de notre opinion, nous affirmons, sans crainte de nous tromper, que les confréries de Notre-Dame de Remède et de la Ste Trinité n'ont pu être fusionnées en 1648, et cela pour le motif bien simple, que cette fusion eût été un acte parfaitement inutile. Il y avait en effet vingt-huit ans, que le pape Paul V, considérant que ces deux pieuses sociétés, établies dans toutes les villes où les religieux Trinitaires avaient des maisons et même ailleurs, se complétaient en quelque sorte l'une par l'autre, et se prêtaient un mutuel appui, crut devoir les réunir, sans leur ôter toutefois leur caractère spécial, et accorder à l'une toutes les faveurs spirituelles que l'Église avait accordées ou devait encore accorder à l'autre. (R. P. CALIXTE DE LA PROVIDENCE, *Vie de St Jean de Matha*, 1e édit., p. 192.) Écoutons encore JENNYN, l. c., p. 43: « ....Wt dit mirakel is een groote devotie tot Onse Lieve Vrauwe van Remedie opghestaen, uyt dese devotie een overtreffelicke Broederschap, die met de Broederschap van de Orden der Alderheylighste Dryvuldigheydt soo vereenight is, dat sy nu geen twee, maer een alleen schynen te wesen, alsoo dat die in d'eene is, oock in d'ander is, ende gheniet alle de gratien ende privilegien, die aen beyde de Broederschappen zyn ghegeven. Dese vereeninghe heeft naer andere Pausen oock bevestight Paulus den V in de Bulle alsoo beghinnende: *Pias Christi fidelium Confraternitates etc.*, ghedateert in 't jaer 1620, den 6 November. » — Il n'est guère possible de concilier ce qui précède avec l'opinion de Mgr Malou, ou plutôt avec celle des organisateurs du cortège, que Sa Grandeur a dû faire sienne. En présence de textes si clairs et si précis, on est obligé de reconnaître que toute la seconde partie du cortège de la paroisse de St Gilles reposait sur une erreur historique.

« La première partie du cortège mettait sous les yeux le but de l'ancienne Confrérie. On voyait une troupe d'esclaves chrétiens, la tête découverte, les pieds nus, les chaînes aux mains, suivis de pirates Maures, et de marchands d'esclaves richement vêtus à l'orientale. Les uns portaient le burnous arabe, d'autres des turbans, tous des costumes éclatants. »

« La vision de St Jean de Matha représentée formait un petit groupe à part. Le même Saint suivait, revêtu des insignes du doctorat, et accompagné de St Félix de Valois en costume d'hermite. Ensuite venait une troupe de jeunes enfants en rochets, portant les insignes et les armoiries de l'ordre des Trinitaires et de l'Archiconfrérie qui y était attachée.

« L'union des deux Confréries de la Trinité et de la Merci, qui eut lieu en 1648, était rappelée par une troupe assez nombreuse de seigneurs espagnols en costume de l'époque, qui s'associèrent alors à la bonne œuvre (1). Ces personnages étaient suivis d'un chœur d'enfants qui avaient à la main des drapeaux, des bannières et divers emblèmes. Les reliques des deux fondateurs étaient portées sur un lit de parade par deux diacres accompagnés d'un groupe de religieux Trinitaires en costume de leur ordre.

« La troisième partie du cortège représentait la délivrance de François-Joseph De Mulder, racheté à Alger, et ramené à Bruges au milieu de la joie publique en 1783 (2).

« Un enfant, neveu du captif, entouré d'enfants de son âge, portait une bannière sur laquelle on lisait : *De Mulder verlost 1783. (De Mulder délivré)* (3). L'esclave délivré

(1) Ces détails, ainsi que nous l'avons démontré dans la note qui précède, ont pour base un fait supposé ; c'est de la fantaisie et non de l'histoire.

(2) Cette date est fautive ; voyez p. 162, note 3.

(3) Id.

s'avançait ensuite entre deux religieux Trinitaires; puis venait le père du captif, vieillard respectable, témoignant sa reconnaissance par des larmes, et soutenu par le curé de St-Gilles qui avait procuré le rachat (1).

« Le capitaine de *l'Active*, qui avait ramené F. J. De Mulder à Dunkerke, entouré de ses marins, terminait le cortège » (2).

***

Un quart de siècle devait s'écouler avant qu'on songeât à mettre de rechef en scène le dernier esclave brugeois. Le 31 mai 1874, on pouvait admirer à la procession paroissiale de Saint-Gilles un nouveau groupe, destiné à remémorer la délivrance de De Mulder. Depuis lors, ce groupe a sa place marquée dans la procession biennale de la paroisse; il figura aussi dans le cortège historique et religieux, organisé, au mois d'Août 1884, en l'honneur du bienheureux Charles-le-Bon, comte de Flandre, cortège

(1) C'est une erreur; lisez notre remarque au sujet du *Panorama* de M. le chanoine Tanghe, p. 164, en note.

(2) L'inventaire manuscrit de 1827 dit que De Mulder débarqua à Ostende. La seule lecture du compte que nous avons inséré à la page 163, suffit pour prouver la fausseté de cette assertion. Il y est parlé des frais de séjour de De Mulder à Lille, et du voyage fait à Thourout, pour aller prendre cet esclave. S'il avait débarqué à Ostende, il serait venu, supposons-nous, en ligne directe à Bruges, par la voie du canal.

Ce n'est pas, du reste, la seule inexactitude qui se soit glissée dans cet inventaire; on y lit aussi que De Mulder fut délivré *par les Trinitaires*, en *1782*: deux fautes d'un coup.

Le cortège de Saint-Gilles, ainsi que toute la procession du Saint-Sang, a été chromolithographié par M. Daveluy, de Bruges, pour l'*Album descriptif*, etc., de M. le chanoine Carton, édition de luxe, format oblong, Bruges 1850. La représentation du cortège de Saint-Gilles forme les planches 15, 16 et 17; ces mêmes planches, non coloriées et juxtaposées, figurent dans l'édition, grand in-8°, du même *Album*, en regard de la page 48. Ces planches sont accompagnées d'un texte explicatif, qui se termine par l'ordre du cortège; tout n'y est pas également correct, ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire remarquer plus haut.

dont toutes les paroisses de la ville avaient aidé à rehausser la splendeur [1].

Parmi les nouvelles verrières de l'église de Saint-Gilles, il en est une, celle placée à droite, *ad cornu Evangelii*, de l'autel de la Vierge, qui, par les Saints représentés et par les inscriptions, qu'elle porte, rappelle l'œuvre de la rédemption des captifs, la fondation à Saint-Gilles de la confrérie de la très sainte Trinité et la délivrance par celle-ci de quelques esclaves, Brugeois de naissance, parmi lesquels François De Mulder. La verrière représente S. Jean de Matha et S. Félix de Valois, fondateurs de l'ordre de la très sainte Trinité, S. Pierre Nolasque, l'un des instituteurs de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et S[te] Marie *de Cervellione*, la première d'entre les femmes qui prit l'habit de cet ordre [2].

---

[1] Voici comment ce groupe est décrit, en ce qui concerne De Mulder, dans le *Programme du cortège historique et religieux organisé en l'honneur du Bienheureux Martyr Charles-le-Bon, Comte de Flandre. Bruges, Août 1884* (p. 36) :

« Bannière, matelots, pilote et capitaine du vaisseau *l'Active*, qui ramena à Bruges Demulder, dernier esclave Brugeois libéré en 1783.

« Demulder ayant à ses côtés deux Pères, ses libérateurs ».

Ces lignes ont été reprises par le P. Calixte de la Providence, dans ses *Corsaires et Rédempteurs*, Bruges 1884, p. 416. Elles renferment malheureusement plusieurs erreurs. Ce n'est pas à Bruges, mais à Dunkerque, que *l'Active* ramena De Mulder ; ensuite, la délivrance de celui-ci eut lieu en 1780, non en 1783, et les Pères Trinitaires ne méritent pas le titre de *libérateurs*, que leur donne le *Programme*. La confrérie brugeoise de la très sainte Trinité, et elle seule, procura le rachat de son concitoyen.

[2] Née à Barcelone, en 1230, S[te] Marie *de Cervellione* y fonda le premier couvent de religieuses de l'ordre de Notre-Dame de la Merci et en devint la supérieure ; elle mourut le 19 Septembre 1290. Voyez sur elle GUÉRIN, *Les petits Bollandistes*, tom. XI, Bar-le-Duc 1874, pp. 260, 261.

Cette sainte est plus connue sous le nom de Marie *de Socos* ou *de Subsidio*, pour le motif que nous font connaître les leçons de son office : « Futuras maris tempestates prænuntiabat, illasque sæpe suis orationibus sedavit : visa aliquoties super undas incedere, quo fratres

Voici les inscriptions de la verrière :

In memoriam confraternitatis SS. Trinitatis redemptionis captivorum, a Dno Dno Nicholao Epo Brugensi in hac ecclesia erectæ, VIII Junii MDCXLII.

Cujus ope vincti quamplures libertate donati sunt, quos inter T. Janssens *MDCXLIIII* (1), F. Vanderplancke

---

captivorum redemptores, aliosque in mari periclitantes servaret incolumes: unde ei Mariæ de Subsidio, vulgo de Socos, nomen est inditum ». C'est le motif pour lequel elle est représentée, tenant en main un petit navire.

La fête de Ste Marie *de Socos* est fixée au 22 Septembre; elle est propre à l'Espagne, mais se célèbre aussi dans certains pays, comme la Belgique, relevant autrefois de la couronne espagnole.

(1) Voici d'intéressants détails sur cet esclave; nous les extrayons du compte de la confrérie, de la Trinité, 22 Mai 1644, à la même fête, 7 Juin 1645, chap. III des dépenses :

« Memorie dat up den 24en July 1644, wesende den vierden Sondagh vande maendt, eenen Dieryck Janssens, inboorelinck van Brugghe uuyt Sinte Anne prochie, elf jaeren in Turckien ghevanghen ende Slave gheweest hebbende, laetst dienende upde Galleyen, alwaer hy syne handt over twee jaeren verlooren heeft, smerghens als een Christen mensch ghebiecht synde, in dese kercke publyckelick inde solemneele messe der Alderh. Dryvuldicheyt ontfaen heeft de heylighe Communie, ende naer middach inde ordinaire processie persoonelick heeft mede ghegaen draghende syne ketenen van Slavernye, die hy daer naer up den hooghen autaer met dancksegghynghe aende Alderh. Dryvuldicheyt heeft opgheoffert, als ghelost hebbende gheweest alleenlick door de aelmoessen van goede herten van Brugghe, ende van dese Confrerye, ghecost hebbende de somme van hondert vyf pont I sch. X gr. »

On conservait autrefois à Saint-Gilles le portrait de Thierri Janssens, en habits d'esclave. C'est ce que nous apprend le petit manuel de la confrérie: *Beweegh-Redenen*, etc. (édit. de 1727, pp. 51, 52): « En in het selve jaer (1644) zyn uyt Algiers noch gelost 132 Slaven, waer-onder was Dierick Janssens, geboortigh van Brugge, die op den 24 Juny (lisez: July) 1644, syne ketenen heeft opgeoffert in de Parochiaele Kercke van S. Gillis, ... alwaer hy noch is staende in portrait in zyne slaefsche kleederen ». On gardait en outre à Saint-Gilles les chaînes, que le même Janssens avait portées durant sa captivité; elles étaient fixées au-dessus du tronc de la confrérie: « Item, — dit le compte précité, chap. IV des dép., — over de ketenen der slavernye ghehecht boven de casse (tot collecte vande aelmoessen dienende) tot memorie der lossynghe van Dierick Janssens, gheloste slave, betaelt... 0-8-0 ».

O. P. MDCCXXXIII (¹), B. Gadeyne *MDCCLXXI* (²) *et* F. De Mulder *MDCCLXXX*, *cives Brugenses.*

Cette verrière est un don fait à l'église par M. le curé-doyen Frédéric Van Coillie, à l'occasion de son cinquantenaire sacerdotal, célébré le 2 Août 1877 (³). Ce détail explique les lignes suivantes, inscrites dans la bordure inférieure du vitrail :

Sacerdos Mechliniæ MDCCCXXVII.
Jubilat MDCCCLXXVII, Pastor, Canonicus, Decanus (⁴).

(¹) Le R. P. Frédéric Vander Plancke, natif de Bruges et religieux du couvent des Frères-Prêcheurs de cette ville, avait été capturé, en 1730, par des corsaires, avec tout l'équipage de *La Ville de Vienne*, navire de la Compagnie des Indes, capitaine Joseph de Gheselle, et conduit à Alger. Les Dominicains de Bruges intervinrent dans le paiement de sa rançon jusqu'à concurrence de 150 livres de change. La confrérie de la très sainte Trinité, établie dans l'église de Saint-Étienne, à Lille, et celle de Bruges payèrent le restant, chacune pour moitié. Arrivé à Lille, le 18 Août 1733, le R. P. Vander Plancke rentrait dans sa ville natale, le 2 Septembre suivant. Les cérémonies d'usage, Messe solennelle, *Te Deum*, et procession, eurent lieu à cette occasion.

(²) Barthélemi Gadeyne, né à Bruges, le 4 Janvier 1728, déserteur des armées françaises, tomba, en 1766, entre les mains des pirates, qui l'internèrent à Alger ; il fut délivré en 1770. Arrivé à Marseille en 1771, il s'embarqua, le 27 Septembre, sur la frégate *Le Silvain*, capitaine Antoine-Marie Demille, faisant voile pour Dunkerque, où il prit terre, le 7 Novembre suivant. Rentré à Bruges le 29 du même mois, Barthélemi Gadeyne fut solennellement reçu à Saint-Gilles, au chant du *Te Deum*, le Dimanche, 1r Décembre, et figura dans la procession, qui parcourut les rues de la paroisse ; il avait conservé sa longue barbe et ses habits d'esclave.

Nous lisons dans les *Beweeg-Redenen*, etc. (édit. de 1770, p. 54), au sujet de la rançon de Gadeyne, ce qui suit :

« ... in 't Jaer 1769, is provisionellyk gezonden naer Algiers door die van het Broederschap van Brugge de somme van vier hondert zes-en-dertig pond wisselgelt, tot lossen van Jacobus (*sic*) Gadeine, geboortig van Brugge, die aldaer gevangen zit ; zoo dat den zelven door de gratie Gods haest zal verlost worden zoo wy hopen ».

(³) M. Van Coillie fut ordonné prêtre à Malines, par le prince de Méan, le 2 Août 1827.

(⁴) M. le curé Van Coillie était chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges et doyen du district de Bruges (Nord).

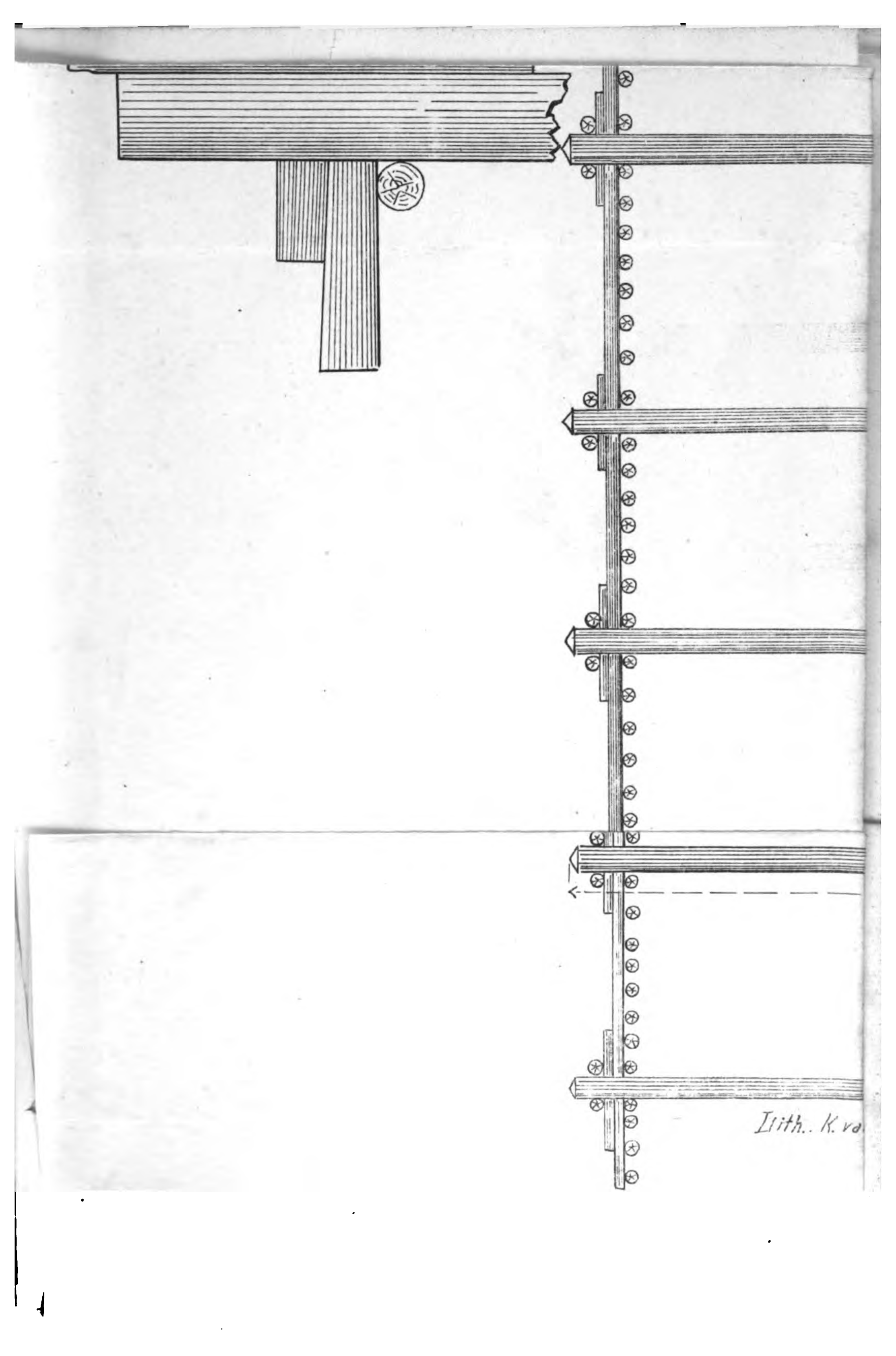
Nous sommes heureux d'avoir pu mettre en relief un épisode, tout à l'honneur de la confrérie de la très sainte Trinité. Les annales de la confrérie sont remplies de faits analogues : elles prouvent que, durant un siècle et demi, l'association fut à la hauteur de sa mission, toute de charité et de commisération envers les pauvres esclaves, et que, pour briser les chaînes de ces malheureux, elle ne recula devant aucune peine, devant aucun sacrifice pécuniaire; ces sacrifices étaient lourds, et bien souvent ils épuisèrent les ressources de la confrérie.

Accordons, en terminant, un souvenir respectueux et reconnaissant aux conseillers de la confrérie, à ces hommes modestes, qui ont bien mérité de leurs compatriotes, et qui, à une époque où l'esclavage sévissait dans toute son horreur (1), se vouèrent au rachat de leurs frères captifs avec un zèle, un courage, une constance, qu'on ne saurait assez admirer, ni assez louer.

E. Rembry.

(1) Lisez, à ce sujet, le chapitre VIII du livre Ier des *Corsaires et Rédempteurs*, du R. P. Calixte de la Providence : « Divers genres d'horribles supplices, que les esclaves chrétiens devaient endurer en Barbarie » (pp. 61 sv.)





Lith.. K. va

NOTE

SUR

L'ANCIEN OUVRAGE EN BOIS

DÉCOUVERT AU PORT DE ZEEBRUGGE

En Juin 1904, lors du creusement de la darse, que l'on voit à l'ouest du canal de Zeebrugge, les ouvriers employés par la Compagnie des Installations maritimes mirent au jour, à environ 1300 mètres de la mer, sous une couche de 2 mètres d'alluvions, une sorte d'immense radier, gisant à la cote + 2, orienté en largeur nord-ouest-sud-est.

La planche ci-jointe donne la disposition et les dimensions exactes de ce bâti gigantesque, formé de poutres de pin sylvestre, placées parallèlement à une distance de 2 à 3 mètres, sur un lit de sable rapporté et de tourbe tassée, puis reliées entre elles, sans l'aide d'aucun métal, par de simples traverses (1).

L'ensemble affectait ainsi la forme d'un immense cadre rectangulaire se prolongeant sur un espace à peu près double de celui qui fut déblayé (2) et fixé au sol par deux rangées latérales de pieux en bois de bouleau. La longueur de ces pieux était inégale ; mais il est intéressant de noter que leurs sommets, fort rapprochés, formaient une ligne parfaitement horizontale, tandis que le cadre, qu'ils retenaient au sol, s'affaissait visiblement vers l'est, suite probable d'un affouillement ou d'un tassement, mais non

(1) A remarquer sur le plan la façon toute primitive, mais pourtant ingénieuse, dont sont façonnés les joints.

(2) Ce fait a été constaté par des sondages.

d'un affaissement du terrain, comme le fait remarquer fort judicieusement M. le Baron de Loë, l'auteur des fouilles entreprises en cet endroit aux frais du Gouvernement et l'auteur d'une intéressante étude que nous avons consultée avant de rédiger ces lignes (1).

Déjà antérieurement à ces explorations, lors des premières visites qu'il fit sur les lieux de la découverte en compagnie de Mr E. Jonckheere, un de ses plus zélés collègues de la Société d'archéologie de Bruges, l'auteur de cette notice avait reçu des mains des ouvriers, de ce même côté de l'ouvrage et à quelques mètres des poutres, mais au même niveau, les fragments d'un crâne dolichocéphale, à parois fort minces, ayant été probablement celui d'une jeune femme ou d'un enfant (2).

C'est de ce côté-là également que l'on ramassa des débris de planches qui semblaient avoir été arrachées à l'ouvrage en question par les flots de la mer.

L'archéologie et la géologie sont parfaitement d'accord pour assigner une date à cette intéressante construction.

La découverte d'une petite cruche à deux anses, belgo-romaine (3), dont la partie supérieure fut retrouvée entre deux poutres, ainsi que la présence, au-dessus de l'ouvrage, d'une épaisse couche d'alluvions, dont le dépôt a commencé au IVe siècle (4), ne laissent point de doute à ce sujet.

Le bâti fut commencé vers la fin de l'époque romaine. Mais la destination de ce curieux ouvrage est moins facile

---

(1) *Découverte d'un ancien ouvrage en bois dans les travaux de creusement du port de Zeebrugge*, article du Bon de Loë qui parut dans le *Bulletin des Musées royaux des arts décoratifs et industriels*, 3e année, no 11, p. 84.

(2) Cet objet est actuellement déposé au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

(3) Conservé au même musée.

(4) Le relevé des coupes géologiques fut fait par M. l'ingénieur Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle.

à préciser ; d'accord avec M. le Bon de Loë, nous admettons « qu'il ne peut être question ici ni d'un pont, ni d'un radeau, ni d'un quai d'embarquement, mais plutôt d'une sorte de radier établi dans la plaine marécageuse (abritée alors de la marée) et destiné à supporter une construction ou un îlot artificiel (*crannoge*) (1) ». Peut-être nos ancêtres de l'ère romaine avaient-ils l'intention d'élever des habitations sur cet îlot consolidé et en ont-ils été empêchés par l'invasion subite de la mer ?... Les couches géologiques nous conservent les traces de ce cataclysme. Les habitants de la côte n'auraient fait en cela que suivre les traditions suivies déjà depuis de longs siècles par un grand nombre de leurs contemporains de l'Irlande et de la Suisse.

Sir Charles Lyell (2) ne rapporte-t-il pas, en effet, qu'au lac d'Ardekillin, comté de Roscommon, « on a observé un îlot de forme ovale, formé de lits de pierres reposant sur des massifs de charpente ». Les populations du littoral de la Flandre n'ayant pas de pierres à leur disposition les auront remplacées par du sable rapporté et de la tourbe tassée, retenus dans un encadrement de bois.

Les exemples d'îles artificielles découvertes dans les lacs d'Irlande sont trop nombreux pour que nous nous arrêtions à les décrire tous dans cette courte notice.

MM. Lyell et Wylie ne mentionnent pas moins de 46 de ces « *crannoges* » dans leurs intéressants ouvrages. Citons pourtant la découverte, faite par le capitaine Mudge, d'une cabane en charpente, dans le marais de Drumkellin, comté de Donegal, à 5 mètres au-dessous de sol. « Elle avait, dit Lyell, 1 mètre carré 1/2 de surface et 3 mètres de haut et était divisée en deux étages, ayant chacun 1 mètre 30. Le plancher était en chêne, fendu avec des

(1) Article du *Bulletin des Musées royaux* déjà cité.

(2) *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie.* Traduction de M. Chaper. Paris, 1891, p. 36.

coins de pierre, dont l'un fut trouvé dans le bâtiment même. Le toit était plat. Une enceinte de pieux avait été élevée autour de la cabane, et des restes d'autres huttes voisines ([1]) furent vus mais non explorés. Une hâche de pierre trouvée dans l'intérieur de la hutte, un morceau de sandale de cuir, puis une tête de flèche en silex, et, dans le marais tout à côté, une épée (?) de bois donnaient les preuves de l'ancienneté de cette construction ". Celle-ci, ajoute l'auteur, était le produit d'un travail exécuté avec les instruments les plus grossiers et qui avait dû coûter d'énormes peines.

Le bois des mortaises n'était pas tranché, mais bien plutôt broyé comme par un ciseau de pierre émoussé. Un instrument de cette espèce fut trouvé sur le plancher de la hutte ; et, en le comparant aux empreintes laissées sur les mortaises, on trouva " une coïncidence exacte, même avec la légère courbure extérieure du ciseau ([2]); mais les bois de la charpente avaient été coupés avec un plus grand instrument en forme de hâche ". Les fondations de cette cabane étaient faites de sable fin..... Au-dessous du lit de sable, le sol marécageux, ou la tourbe, fut reconnu, avec une sonde, avoir une épaisseur d'au moins 5 mètres.

Il importe cependant de ne point assimiler ces *crannoges* d'Irlande, assez semblables à l'ouvrage en bois de Zeebrugge, aux habitations construites sur des plates-formes supportées par des pilotis que l'on rencontre en Écosse, en France, en Italie, en Belgique ([3]) et surtout en

---

([1]) *Archeologia*, vol. XXXVIII, p. 8, 1859.

([2]) Les bois de Zeebrugge avaient été travaillés avec plus d'habileté. Des instruments de métal semblent avoir été employés pour les façonner; mais aucune trace de clous ni de métal quelconque ne se retrouve dans la construction.

([3]) L'importante découverte de Denterghem (Flandre Occidentale), faite par M. l'abbé Claerhout, se rattache plutôt à cette seconde catégorie d'habitations lacustres ou palustres.

Suisse. Déjà le Dr Keller, dans les six mémoires qu'il présenta à l'Académie de Zurich, en 1854, 1858, 1860, 1863 et 1866, distinguait deux systèmes pour la construction de ces étranges demeures : celui des « Pfahlbauten » habitations sur pilotis et celui des « Packwerkbauten » habitations placées sur des îles faites en terre et en pierre renforcées par des pieux.

Sir John Lubbock (¹) admet aussi les deux types d'habitations. « Dans le premier cas, dit-il, les plates-formes étaient simplement soutenues par des pilotis ; dans le second, outre les pilotis, par des masses solides de boue, de pierres, etc., avec des couches horizontales et perpendiculaires de pieux, ces derniers servant plutôt à supporter le tout qu'à en faire une masse compacte. Il est évident, ajoute le savant auteur, que le « Packwerkbau » est une chose beaucoup plus simple, beaucoup plus grossière que le « Pfahlbau », car, dans ce dernier cas, il fallait beaucoup d'adresse pour relier fermement ensemble les piles perpendiculaires et horizontales. Cependant les « Packwerkbauten » ne pouvaient pas s'employer dans les grands lacs, car, pendant les orages, ils auraient été détruits par les vagues qui, au contraire, passaient librement au milieu des pilotis des « Pfahlbauten ». Ils convenaient donc mieux pour les eaux sédentaires du nord de la Flandre ; c'est ainsi, continue Sir Lubbock, que nous les trouvons de préférence, dans les petits lacs et dans *les marais* » (²).

Ch. Gillès de Pélichy.

(¹) *L'homme préhistorique.* Traduction française d'après la 4me édition. Paris, Félix Alcan 1877. T. I, p. 176.

(²) Voir encore : Munro, *The Lake Dwellings of Europe.* Londres, 1890, et Gross, *Les Protohelvètes.* Berlin. 1883, p. 5.



COMPTES RENDUS

J. Warichez, *Les origines de l'église de Tournai.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie sous la direction de *F. Béthune*, *A. Cauchie*, *G. Doutrepont*, *Ch. Moeller* et *E. Remy*. Fasc. 10.) Louvain, Ch. Peeters. 1902, in-8°, 222 p. F. 4.

L'auteur étudie l'histoire du diocèse de Tournai et par conséquent celle d'une partie très notable de notre Flandre, depuis les débuts du christianisme en cette contrée jusqu'à l'invasion dévastatrice des Normands à la fin du IXe siècle. Nous croyons que la plupart des lecteurs des *Annales* ne nous en voudront pas de leur faire connaître cet excellent ouvrage dans un article bibliographique qui dépasse peut-être les limites d'un compte rendu ordinaire.

L'introduction nous fait connaître les principales sources et leur valeur historique. Les sources *diplomatiques* se réduisent à cinq diplômes, de Chilpéric, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Charles le Simple et du comte Hilduin. L'auteur examine en détail la question de leur authenticité, dans le corps de son étude, au fur et à mesure qu'il doit utiliser les documents. (Voir pp. 132 ss.)

Tandis que les quatre derniers sont, d'après l'auteur, certainement ou très probablement authentiques et lui servent à déterminer l'étendue du domaine primitif (p. 132 ss.), le diplôme de Chilpéric est sans aucun doute apocryphe. Les pages 147-157 où M. Warichez prouve la fausseté du document et cherche à déterminer positivement qu'il a été fabriqué entre 1187 et 1190, contiennent des arguments nouveaux et constituent une étude diplomatique très remarquable.

Les sources *littéraires* se réduisent presque exclusivement à quelques Vies de saints, qui constituent le fonds principal de l'historiographie de la Flandre primitive.

a/ Les vies des martyrs de la période romaine, de S. Piat et S. Chryseuil notamment, ne peuvent fournir aucun renseignement sérieux. Ce sont des écrits d'édification, de composition tardive,

faisant partie de toute une série de vies de saints, ayant pour prototype une ancienne *Vita S. Quintini*, dont elles reproduisent, avec des modifications de nom et des particularités de détails, la texture générale.

b/ La *Vita Eleutherii* ne paraît pas mériter une confiance plus grande que les précédentes. Les anciens Bollandistes, Henschenius et Ghesquière, distinguent deux vies : la première antérieure aux invasions normandes ; la seconde écrite du temps de l'évêque Heidelon (880-902). L'auteur soutient qu'il n'y a là qu'une seule biographie, dont la génèse doit être cherchée dans l'imagination d'Henri, chanoine de Tournai au XII[e] siècle. Celui-ci, à la suite d'une triple vision, aurait composé la *Vita Eleutherii*. La critique interne et externe, comme le prouve l'auteur, sont défavorables à ce document et dès lors il est extrêmement dangereux d'interroger cette hagiographie, remplie d'anachronismes, sur des dates et des faits précis (p. 10-16).

c/ Restent quatre vies de saints, qui se rapportent moins directement au sujet :

Vita Medardi. Les Bollandistes citent quatre *Vitae Medardi :* la première, métrique, composée par Venantius Fortunatus, évêque de Poitiers, presque contemporain de St. Médard. — La deuxième, en prose, est attribuée par les auteurs des *Acta sanctorum* au même auteur. A la suite de M. Krusch, M. W. rejette cette attribution comme erronée, en se basant sur des arguments dont le bien fondé vient d'être à bon droit contesté par M. Van der Essen ; celui-ci met cependant en relief plusieurs autres indices qui plaident contre l'attribution de cette *Vita* à Fortunat (1). — La troisième, du XI[e] siècle, est l'œuvre d'un religieux de Saint-Médard-lez-Soissons. — La quatrième est attribuée à Radbod, évêque de Tournai-Noyon (1068-1098). Amplification de la deuxième vie, elle contient des assertions erronées et fantaisistes, qui semblent destinées à enrayer la première tentative sérieuse de séparation entre les sièges épiscopaux de Tournai et de Noyon.

Vita Amandi : « St Amand mourut vers 579 » dit M. W., lisez : 679. Baudemont, abbé de Blandigny, écrit une première biographie du saint, l'année de sa mort ou quelques années après. — Une seconde vie est due à Philippe, abbé de l'Aumône, au diocèse de Blois, dans le courant du XII[e] siècle.

---

(1) *Séminaire historique de l'Université de Louvain : rapport sur les travaux pendant l'année académique 1902-1903*, pp. 25-32.

La *Vita Eligii*, très importante pour nos contrées, était attribuée à S. Ouen († 686), disciple et ami de S. Eloi et évêque de Rouen. A la suite de M. Krusch, et de M. Vacandard, M. W., élève des doutes sur l'authenticité de la *Vita Eligii*; il estime qu'elle n'est qu'une refonte du travail perdu de l'évêque de Rouen, faite par un moine de Saint-Eloi de Noyon, à l'époque de S. Boniface. De nouvelles études sont venues confirmer récemment ces vues, tout en établissant que la *Vita Eligii* doit être antérieure à la *Vita Lamberti*, que M. Kurth date de 718 ou même avant (1).

La *Vita* de S. Mommelin, successeur de S. Eloi, a été remaniée au XIIe siècle.

Après cet examen critique des *Vitæ Sanctorum*, on est en droit de conclure avec l'auteur: « Moins riches en réalité qu'en apparence, elles sont plus abondantes en exemples qu'en renseignements historiques » (p. 10).

Une dernière source littéraire, rappelée par M. Warichez, c'est la *Narratio restaurationis abbatiæ Sancti Martini Tornacensis*, chronique dont la première partie fut composée par Heriman, abbé de St-Martin, en 1127, et la seconde par un auteur anonyme. L'un et l'autre auteur admettent, pour l'époque des origines, des relations fabuleuses et ont fait de larges emprunts aux Vies des Saints citées plus haut.

Les autres sources et les travaux mis à contribution par l'auteur, sont cités dans la *bibliographie* qui termine son étude, pp. 208-222.

1re **Partie** : *Les origines chrétiennes.*

La Flandre tout entière fut soumise à la domination romaine; toutefois la colonisation, surtout dans la partie septentrionale, y fut très peu intense. La première notion de la religion chrétienne y est introduite par des soldats des légions romaines et par des marchands ambulants. Dans la seconde moitié du IIIe siècle, le christianisme est prêché par St Piat, St Eubert et St Chryseuil dans la région tournaisienne, par St Quentin et St Rieul chez les Viromanduens et les Ambianais, par les SS. Fuscien et Victoric chez les Morins. Des *Vitæ* de ces missionnaires la critique n'est capable de dégager que trois faits : l'existence, l'apostolat, le martyre de ces Saints. Certains auteurs ont voulu, à tort, faire de St Piat le premier évêque de Tournai. Les documents le désignent sous les noms de *presbyter* ou *martyr*

---

(1) Voir les articles de M. L. Van der Essen, dans *Séminaire historique....* pp. 32-43 et dans RHE., 1904, p. 847.



Piatus. Au IIIe siècle, suivant des documents authentiques, il n'existait que deux siéges épiscopaux, à Rheims et à Trêves.

Les Saints prénommés subissent le martyre vers la fin du IIIe siècle. St Piat et St Chryseuil comptent parmi les saints céphalophores.

Vers l'époque de leur martyre, les peuples barbares font invasion en Belgique. Les Francs occupent la partie septentrionale de la Flandre, vers 287, le nord du Brabant et la Campine, vers 341. Les Vandales, l'an 407, traversent en vainqueurs la 2e Germanie et la 2e Belgique. Rheims, Arras, Thérouanne sont détruits. De la fin du IIIe siècle à la fin du Ve, les documents sont muets sur l'histoire ecclésiastique de nos contrées. Des historiens citent le nom d'un *évêque des Nerviens*, *Supérior*. Mais tout ce qu'on en rapporte est légendaire. La *Vita Eleutherii* indique comme prédécesseur de S. Eleuthère un évêque *Théodore*. Mais cette seule mention, malgré tout le développement donné plus tard au bout de phrase qui le concerne (pp. 35-38), ne garantit absolument pas l'authenticité du renseignement. Serait-ce peut-être un évêque de *Tours*, transporté par une confusion de noms sur le siège de *Tournai*, comme l'insinue M. W. ?

L'auteur aurait pu ajouter que, vers la fin du IVe siècle, S. Victrice, évêque de Rouen, envoya des missionnaires chez les Morins et les Nerviens ; il aurait pu s'efforcer aussi de jeter un peu de lumière sur cette phase très-obscure de l'évangélisation de nos contrées.

Il conclut cette première partie préliminaire par l'observation très-discutable que voici : « Il est douteux que la conversion des Gallo-Belges eût pu jamais s'accomplir, si les Romains étaient restés les maîtres de ces barbares ».

Quoiqu'il en soit, la résurrection de l'Église de Tournai s'opère après la conversion de Clovis (25 déc. 496), grâce à l'action combinée de l'épiscopat et du monachisme.

2e Partie : *La succession chronologique des Évêques.*

On sait qu'en 1146 les diocèses de Tournai et de Noyon, qui étaient unis dans une seule main, ont été séparés pour constituer désormais deux évêchés indépendants. La plupart des auteurs admettent que cette séparation n'avait jamais existé auparavant. M. Warichez au contraire est d'avis que, au VIe siècle, Tournai a eu ses évêques propres. Il nous semble prouver suffisamment que S. Eleuthère a occupé le siège de Tournai au début du VIe siècle. Vers le milieu de de ce siècle, il pourrait y avoir eu un évêque de Tournai, du nom

d'*Agrestius*, celui qui a assisté aux conciles d'Orléans en 549 et de Paris en 552, et que les historiens rangent parmi les évêques de Tours.

Quand donc l'union des évêchés de Tournai et de Noyon a-t-elle été faite? Ici encore M. Warichez s'écarte de l'opinion commune qui attribue cette union à S. Médard au VI[e] siècle. L'auteur s'efforce de prouver que S. Médard, évêque de Noyon, n'a pas été évêque de Tournai, vu que toutes les anciennes vies de S. Médard gardent le silence sur sa dignité d'évêque de Tournai. Le premier qui, dans les sources anciennes, est qualifié d'évêque de Noyon et de Tournai est S. Achar (626/7-637/8). L'auteur en conclut que l'union des deux sièges s'est faite sous ce dernier évêque : il trouve d'ailleurs que les circonstances de temps se prêtaient parfaitement à cette union. « S'il est probable, conclut-il, p. 61, que S. Médard n'a pas opéré la réunion de Tournai et de Noyon, il est absolument certain que S. Achar a occupé les deux sièges ». Le savant auteur pourrait bien avoir raison ; mais son argumentation gagnerait à être mieux groupée et exposée plus clairement et dans un style plus sobre. Notons que Raban Maur n'a pas écrit au VIII[e] siècle (p. 59) mais au IX[e] ; il est mort en 856. La lettre du pape Anastase, citée à la page 56, est apocryphe et semble être sortie de l'atelier de Jérôme Vignier, dont M. W. parle p. 147 n. 1.

Ensuite l'auteur passe à l'examen des listes épiscopales de Touruai et de Tournai-Noyon.

Le plus ancien catalogue des évêques, datant du XII[e] siècle, contient vingt-six noms, d'Eleutherius à Heideloo (880). L'auteur les contrôle avec beaucoup de sagacité, à la lumière des documents synchroniques : actes des conciles et chartes des temps du gouvernement des évêques. Parmi ceux-ci, les noms des saints Eleuthère, Médard, Eloi et Mommelin intéressent plus spécialement la Flandre.

3[e] Partie : *Les circonscriptions diocésaines.*

Dans la troisième partie, M. W. cherche à délimiter exactement *les circonscriptions diocésaines.* Tout porte à admettre que les limites du diocèse de Tournai ont dû coïncider assez exactement avec celles de l'ancienne circonscription romaine de la *civitas Turnacensium.* Quelles étaient donc les limites de celle-ci?

D'abord, au I[r] siècle, les documents nous montrent l'existence de la *civitas Menapiorum* : mais celle-ci n'apparaît plus dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ* qui date probablement du début du V[e] siècle. Par contre, nous y trouvons pour la première fois la *civitas Turnacensium* (à côté de la *civitas Morinorum*). Convaincus

de la corrélation des civitates avec les territoires des populations anciennes, la plupart des auteurs sont d'avis que le nom de *civitas Menapiorum* a simplement été remplacé par celui de *civitas Turnacensium* et que celle-ci comprenait donc exactement tout le grand *pagus* de la Ménapie. L'ancien diocèse de Tournai se serait donc étendu primitivement à tout ce *pagus Mempiscus*. Quand on objecte que bien des territoires appartenant au Mempiscus dépendaient du diocèse de Térouanne au sud et du diocèse d'Utrecht au nord, ils répondent, avec M. Vanderkindere, qu'il doit y avoir eu des modifications plus récentes, qui ont bouleversé les anciennes circonscriptions ecclésiastiques.

A l'encontre de cette opinion commune, qui suppose que les Romains ont délimité leurs *civitates* avant tout en vue de grouper des peuplades de même origine, M. W. estime à bon droit, semble-t-il, que c'est avant tout la ville, l'agglomération urbaine, qui a servi de base à l'organisation administrative. Dans la délimitation de la banlieue, qu'ils rattachaient sous le nom de *civitas* au centre urbain (et c'était généralement une ville gallo-romaine, comme Cambrai, Térouanne, Tournai), ils n'ont pas fait attention à l'origine des peuples qu'ils associaient, mais aux limites naturelles et aux conditions topographiques. Et ainsi, tandis qu'une partie du *pagus Mempiscus* aura fait partie de la *civitas Morinorum*, une autre partie aura été rattachée à la ville de Tournai, qui aura donné son nom à la *civitas*. Le diocèse de Tournai aura eu et gardé les mêmes limites que la *civitas* civile, sans qu'il faille recourir à une série de modifications, contraires au principe généralement observé de l'immutabilité des diocèses. Les pages consacrées à cette question comptent parmi les meilleures de l'ouvrage de M. W.

Quel était le périmètre de l'ancien diocèse de Tournai ? Le plus ancien document concernant cette question est un pouillé de 1331, inséré aux *Annales de la Société d'Emulation de Bruges* (3e série, t. V, 1870). Voici, d'après l'auteur, la ligne de démarcation entre les deux diocèses de Tournai (à l'est) et de Térouanne (à l'ouest) dans le diocèse actuel de Bruges :

« Partie de la mer, la ligne de démarcation suit la rive droite de l'Yser jusque près de Dixmude, en faisant une boucle cependant pour comprendre le village de Stavinskerke (Stuyvekenskerke). En aval de Dixmude, elle quitte l'Yser pour courir le long d'un de ses affluents, le Zarrenbeek, jusqu'au nord de Staden. A partir de là, elle descend, suivant un trait ondulé, entre Staden et Clerken, Passchendaele et

Langhemark, Moorslede et Zonnebeke, Gheluwe et Zandvoorde, Hollebeke et Vormezeele et va rejoindre la Lys un peu en deçà de Warneton (p. 96).

Il est incontestable que ce document constitue une source très précieuse (p. 96). Mais les limites du diocèse n'ont-elles pas subi, du VI[e] au XIV[e] siècle, au moins quelques légers changements, dans le genre de celui que le pouillé lui-même indique pour Termonde (p. 101)? Il eut été utile, nous semble-t-il, de contrôler le pouillé du XIV[e] siècle au moyen de données plus anciennes, qu'on peut retrouver dans des documents surtout diplomatiques des siècles précédents.

L'auteur aurait pu s'assurer par ce moyen que, conformément au pouillé, Zarren par ex., dès 1112 (1), Passchendaele en 1105 (2), Becelaere en 1087 (3), Gheluvelt en 1179 (4), Gheluwe en 1146-1149 (5), dépendaient déjà de l'évêque de Tournai, tandis que Steenkerke au XII[e] siècle (6), Zonnebeke en 1072 (7), Langhemark, Zandvoorde et Voormezeele en 1102 (8), appartenaient au diocèse de Tournai. Une carte géographique aurait rendu ici de grands services.

Au nord de la Flandre, la question des limites du diocèse d'Utrecht, duquel dépendaient certainement Sysseele et Notre-Dame à Bruges, aurait pu être traitée avec plus d'exactitude.

La 4[e] **Partie** : *les institutions*, nous fait entrer dans l'histoire interne de l'église de Tournai. M. W. esquisse brièvement l'œuvre de l'évangélisation, après la conversion de Clovis, tout en montrant comment l'église de Tournai se rattache à Rome.

Les évêques Achar, Eloi, Mommelin; les moines bénédictins, disciples de St. Columban et St. Amand; le roi Dagobert deviennent les instruments les plus puissants de l'évangélisation.

---

(1) AHEB, t. II, p 11.

(2) D'Herbomez, *Chartes de l'abbaye de St.-Martin*. Brux., 1898, t. I, n. 10.

(3) C. Callewaert, *Chartes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 2 (sous presse).

(4) J. Vos, *L'abbaye de St.-Médard*. Tournai, 1873, t. II, p. 80.

(5) E. Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*. Lille, 1894, t. I, n. XXVI.

(6) A. Wauters, *Table chronol.*, t. III, p. 124.

(7) C. Callewaert, *Chartes de l'abbaye de Zonnebeke*, n. 1 (sous presse).

(8) F. V. et C. C. *Chronicon Vormeselense*. Bruges, 1847, p. 31.

Autour de l'évêque Eleuthère se range le presbyterium, quelques chrétiens d'élite; parmi eux on distingue les clercs, jeunes gens ou enfants qui aspirent au sacerdoce, les diacres qui s'occupent des ressources matérielles, de la visite des malades, de la direction de l'école épiscopale, les prêtres, chargés des fonctions du culte. Au sein de ce collège il se forme deux offices, celui d'archidiacre, le premier auxiliaire de l'évêque, et celui d'archiprêtre, le doyen du presbyterium. Dans l'église franque, dès le VI[e] siècle, apparait le vidame, vicedominus, clerc chargé de surveiller la maison épiscopale, la conduite des servi et la gestion des biens. Sous la hiérarchie féodale, la dignité de vidame fut confiée à quelque noble et influent voisin. De la sorte, les lieutenants de l'évêque, nommés avoués et prévôts à Tournai, châtelains à Noyon, se transforment en seigneurs puissants qui entrent quelquefois en lutte avec leur suzerain.

Les membres du presbyterium se nomment canonici. Ils habitent la domus ecclesiæ; dès le IX[e] siècle, ils forment un corps distinct du clergé paroissial, mènent la vie commune et suivent la règle de Chrodegang, qui fut imposée officiellement à toutes les églises de l'empire par le concile d'Aix-la-chapelle, tenu en 817. Très-probablement à cette époque fut définitivement constitué le chapitre des chanoines à Tournai. Car nous voyons Louis le Débonnaire accorder une charte (20 novembre 817), concédant certaines propriétés du fisc « ad amplificanda et dilatanda claustra canonicorum ».

Les premières églises paroissiales surgissent tout naturellement dans les vici échellonnés le long des voies romaines ou sur le parcours de la Lys et de l'Escaut. Le reste du territoire était divisé en villæ ou domaines, appartenant à des propriétaires encore payens. La villa avait son sanctuaire dédié aux divinités locales ou domestiques. L'implantation du christianisme substitue à ces sanctuaires idolâtriques des oratoires chrétiens. Comme la villa est l'origine de nos villages, ainsi le sanctuaire payen christianisé devient l'origine de l'église paroissiale.

L'action des moines, surtout dans les parties moins civilisées, l'attraction exercée par les reliques, dont le culte fut beaucoup favorisé par les évêques missionnaires, surtout par S. Eloi, et le défrichement des forêts royales, réglé par les capitulaires de 813 et 814 provoquèrent, du VII[e] au IX[e] siècle, la fondation de multiples villæ où furent construites des églises. Au VII[e] siècle la paroisse acquiert son autonomie; au IX[e] siècle les conciles et les capitulaires insistent très fort sur le groupement des paroisses en doyennés.

Le domaine, au moyen âge, était l'organe le plus puissant de la vie sociale. Les corps constitués aussi bien que les particuliers valaient par leurs richesses terriennes. Déjà Clovis, et plus tard Louis le Pieux et Charles le Chauve sont mentionnés comme donateurs de l'église de Tournai. Parmi les domaines, formant la mense capitulaire, une charte de confirmation octroyée par Charles le Chauve, énumère : une partie notable de la ville de Tournai, la *villa Lamedinius cum integritate sua*, située en Flandre (près de la mer sous Mariakerke, suivant Piot, — aujourd'hui *Lamain*, canton de Tournai, selon d'autres), *locus qui dicitur Villa* (Ville, canton de Quevaucamps, Hainaut), deux marais en Flandre, quelques vignobles dans le Noyonnais. Les biens de la mense épiscopale sont déterminés par un diplôme de Charles le Simple, en 898. Ce sont les *villa* de Quiévrain (Hainaut), de Voyennes (sur la Somme) dont on trouve ici une description détaillée, de Marquain (canton de Tournai) et d'Aertrycke (canton de Thourout).

L'évêque possédait la juridiction temporelle sur la ville de Tournai. L'opinion légendaire en attribue l'origine au faux diplôme de Chilpéric (voir plus haut p. 182) qui doit avoir été fabriqué entre 1187 et 1190, pour servir de titre écrit à un droit dont l'Église jouissait en fait depuis bien longtemps.

Le pouvoir temporel, c'est l'opinion historique, s'est établi insensiblement. Le 24 décembre 842, Charles le Chauve accorde à l'évêque Immon, à la demande de celui-ci, une charte d'immunité, l'exemptant de toute jurisdiction exercée envers lui par les fonctionnaires royaux ; parmi les droits perçus par le prince, comptait le droit de tonlieu, qui désormais échoit à l'évêque. Vers cette même époque disparait le comte qui exerçait le pouvoir administratif à Tournai, au nom du prince. L'évêque Immon, auquel le roi avait accordé les fonctions de missus dominicus et par là même une immixtion dans l'administration temporelle, se sera ainsi facilement substitué au comte. De ce même temps date l'existence de l'avoué et probablement celle du prévôt, administrant au nom de l'évêque. Le premier assurait la justice et la police de la ville, le second veillait à l'entrée des droits et des revenus. On voit du reste Immon, dès l'année 854, abondonner le produit du tonlieu au chapitre de la cathédrale. Parmi les droits dont jouissait l'évêque, comme seigneur temporel, figure aussi le droit régalien de monnayage, confirmé en 898 par un diplôme de Charles le Simple (p. 158-167).

Passant à l'exposé des relations entre l'Église et l'État, l'auteur a pu renseigner bien peu de faits propres à l'histoire du diocèse de

Tournai. Il constate qu'à partir de 830 les évêques de Tournai-Noyon remplissent les fonctions de *missi dominici* et sont parfois chargés de missions diplomatiques. Il rappelle que, bien que les règles canoniques sur l'élection des évêques par ex. ne fussent pas contestées officiellement par l'État, les rois mérovingiens ont souvent empiété en fait sur les droits de l'Église, soit dans la convocation des conciles soit surtout dans la nomination des évêques qui étaient pris tantôt parmi les gens de la cour (la schola) comme S. Eloi et peut-être S. Eleuthère, tantôt parmi les moines comme S. Achar et S. Mommelin. Ils mettaient parfois la main sur le bien ecclésiastique, comme Baudouin le Chauve, qui voulut s'emparer des domaines de Marquain et d'Aertrycke. D'autre part, l'auteur relève plusieurs faits qui témoignent d'un prosélytisme ardent, parfois outré, de la part des princes.

A partir du VIIe siècle, le mouvement monastique s'étend des provinces romanes de la Gaule jusqu'au diocèse de Tournai. L'évêque Achar, sorti de l'abbaye de Luxeuil, doit avoir largement contribué à l'épanouissement de la vie cénobitique. Toutefois, le grand fondateur de monastères, c'est St. Amand. Parmi ses créations il y a les deux abbayes fondées à Gand : celle de *St.-Pierre* ou du *mont Blandin* et le *Cœnobinm Gandavum* ou de *St.-Bavon*, ainsi que les abbayes d'*Elnone* et de *Marchiennes*. L'auteur rappelle une lutte séculaire entre les Blandiniens et les Bavoniens de Gand, au sujet d'une question de priorité d'institution et par suite de préséance : les moines des deux monastères ont recours à la fabrication de faux documents. De l'examen de ces pièces il faut très propablement conclure à la priorité des Blandiniens. L'auteur attire notre attention sur le respect profond que St. Amand professait pour l'Église romaine. Il dédia toutes les églises et monastères fondés par lui aux saints apôtres Pierre et Paul. Primitivement les abbayes et les monastères étaient soumis à la jurisdiction épiscopale. A partir du XIIe siècle, cette dépendance, établie par les conciles tend à se relâcher ; les religieux obtiennent leur exemption et sont directement soumis au Saint-Siège. On ne connaît pas l'époque à laquelle ils furent soustraits à la jurisdiction de l'évêque, parce que les documents invoqués sont apocryphes.

Sur le territoire de la Flandre occidentale, il n'existait, avant le Xe siècle, aucune abbaye, si ce n'est celle d'Eeckhout, fondée près de Bruges par St. Trond, au milieu du VIIe siècle et occupée par quatre-vingts moines.

D'après M. W. la *cella* de *Thourout* dont Louis le Pieux fit don à S. Anskar, premier évêque de Hambourg, ne fut pas un monastère,

mais une sorte de pépinière pour les missions étrangères. On sait que S. Rembert, le successeur de S. Anskar, est sorti de cette espèce de séminaire. A Ingelmunster fut fondé une sorte de monastère par des missionnaires Anglo-Saxons (*Anglomonasterium = Ingelmunster*). La dénomination « abbesul, absil » conservée de nos jours, ne serait-elle pas une forme tudesque imitée de « abbatis cella » ?

Il eut été intéressant d'examiner ici plusieurs points obscurs concernant d'autres fondations, par ex. la cella de Breedene et celle de Meunikenreede ; concernant l'arrivée à Oudenbourg du missionnaire Ursmar, abbé-évêque de Floyon, l'action du prêtre Félix à Rocashem (Roxem), etc. (1).

Quoi qu'il en soit, l'auteur attribue plus spécialement à l'influence et aux labeurs des moines les changements si salutaires opérés dans la vie religieuse et morale du peuple, adonné jusqu'alors à un paganisme qui était une sorte d'alliage de la religion sensuelle de Rome et des cultes sanguinaires de la Gaule et de la Germanie. Tout en adoucissant les caractères et en épurant les mœurs, les abbayes étaient des écoles d'agriculture et d'industrie. Les monastères étaient également des centres de vie intellectuelle.

L'auteur assure que les monastères ont surpassé au diocèse de Tournai le clergé séculier sous le rapport de l'activité intellectuelle. En termes généraux, il parle de l'institution et du développement de l'école épiscopale de Tournai et de l'établissement des écoles paroissiales. L'école épiscopale n'a eu aucun éclat avant la fin du XIe siècle. Alors, sous la direction du célèbre écolâtre, Odon d'Orléans, elle s'acquit une réputation européenne, mais éphémère. Entretemps, quelques noms illustres brillent dans les abbayes : au VIIe siècle, Baudémont, l'auteur de la *Vita Amandi*, à St. Pierre au Mont Blandin, — le célèbre Eginhart ou plus correctement Einhart, mort le 14 mars 840, abbé à la même abbaye, — Milon, moine de l'abbaye d'Elnone.

Dans *l'épilogue* M. W. expose à grands traits l'histoire et les tristes effets des invasions Normandes au IXe siècle. Ils détruisent ou dévastent successivement, en juillet 879, Térouanne, puis toute la partie septentrionale du diocèse de Tournai, au mois de novembre suivant, ils s'emparent de Gand où ils hivernent au milieu des ruines des deux monastères. L'année suivante, au printemps, Tournai est

(1) Voir notre étude *Notice concernant certains centres d'évangélisation et de civilisation au Nord de la Flandre au VIIe et en VIIIe siècle.* [*Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XVI (congrès de 1902), Bruges, 1903].

pillé et incendié, les abbayes d'Elnone et de Marchiennes sont livrées aux flammes, puis en novembre, ces barbares viennent hiverner à Courtrai. Le succès de leurs entreprises fut favorisé par le manque d'union entre les divers seigneurs et par les soulèvements des serfs, aux yeux desquels les Normands apparaissaient comme des vengeurs. Si les excès commis par ces terribles ennemis ont été probablement exagérés par les chroniqueurs, la panique cependant était générale, et de toutes parts le clergé et les moines se refugiaient en France, emportant avec eux les reliques de leurs principaux saints. La tourmente ne dura pas au-delà de l'année 897. A partir de ce moment, le diocèse émerge des ténèbres, à peu près avec sa physionomie d'autrefois.

Telle est, dans ses grandes lignes, la savante étude de M. W. L'analyse assez longue que nous en avons donnée en fera ressortir tout le mérite et tout l'intérêt. Nous espérons qu'elle engagera nos lecteurs à étudier l'œuvre elle-même. Car malgré les quelques critiques de détail que nous nous sommes permis, celle-ci est et restera une excellente étude — la meilleure que nous ayons — sur les origines de l'église de Tournai.

J. OPDEDRINCK.

La chronique de Gislebert de Mons, nouvelle édition publiée par LÉON VANDERKINDERE. (Commission royale d'histoire — Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique). Bruxelles, Kiessling 1904, gr. in 8°, LI-432 p.

La Commission Royale d'histoire a décidé de publier un *Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique*. Elle a inauguré cette collection en confiant à M. L. Vanderkindere le soin de donner une nouvelle édition du *Chronicon Hanoniense* de Gislebert de Mons. On ne peut que féliciter la Commission Royale de ce choix qui est doublement heureux.

L'auteur de la chronique, Gislebert, dont M. V. d. K. a relevé le nom dans 94 actes diplomatiques contemporains (p. VII-XIX) et dont il établit les diverses dignités, était attaché à la cour de Hainaut. Il fut le chapelain du comte dès 1175 au moins; son second notaire de 1180 à 1184; probablement son premier notaire en 1184; chancelier

du Hainaut de 1178 à 1195, chancelier de Namur en 1192. A la mort de Baudouin V (1195), il cessa de remplir des fonctions actives à la cour de Hainaut. Il s'occupa immédiatement de mettre en œuvre les nombreux documents que ses fonctions lui avaient permis de connaître et de recueillir, et sa chronique fut achevée dès 1196.

L'œuvre de Gislebert n'est ni une compilation plus ou moins adroite, ni, comme le croyait W. Arndt, une première rédaction inachevée. C'est une composition d'un seul jet, formant un tout bien coordonné, consacré spécialement à l'histoire du gouvernement de Baudouin V, avec, toutefois, une longue introduction dans laquelle l'auteur remonte jusqu'à Baudouin I, la souche de la dynastie des Baudouin de Hainaut, et au cours de laquelle on voit les informations de l'auteur se préciser, à mesure qu'on approche des temps de Baudouin V. Œuvre entièrement originale, elle ne fait d'emprunt direct à aucune autre source, mais repose tout entière sur les souvenirs et les notes de l'auteur, les documents d'archives et les traditions de la cour de Hainaut. Le lecteur devra cependant se souvenir que Gislebert est le chroniqueur officiel du Hainaut et qu'il lui est arrivé quelquefois de laisser dans l'ombre des faits qui n'avaient pas tourné à l'honneur du comte, dont il écrivait l'histoire et dans une certaine mesure le panégyrique.

Rien d'étonnant qu'une chronique de cette importance ait été publiée plusieurs fois, notamment par W. Arndt, dans les *Monumenta Germaniæ* (*Scriptores* t. XXI). Mais malgré la grande valeur de cette édition, M. V. d. K. a réussi à faire mieux. Dans le texte, il a corrigé quelques fautes et rectifié beaucoup de noms propres défigurés dans les éditions précédentes.

Mais ce qui fait l'incontestable supériorité de l'édition de M. V. d. K. sur ses devancières, c'est le riche appareil critique dont l'éditeur a encadré son texte. Une excellente introduction établit définitivement la nature et la valeur du *Chronicon*. Dans les innombrables notes où l'éditeur identifie les noms des lieux et des personnes, fixe des dates, explique des faits, donne des références bibliographiques, on trouvera rarement sa vaste érudition en défaut. Parmi les vingt-cinq tableaux généalogiques et chronologiques donnés à la fin de l'ouvrage, plusieurs (surtout le VIIIe) intéressent notre Flandre. La table analytique des noms, des lieux et des personnes et le glossaire répondent à toutes les exigences de la critique moderne et constituent une mine très riche pour tous ceux qui ont à s'occuper de l'histoire de la Flandre qui eut au XIIe siècle tant de rapports avec le Hainaut.

C. CALLEWAERT

P. Kalkoff. *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden.* (Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte.) Halle a. S. Niemeyer, 1903-1904, 2 fascicules de VII-112 et VIII-119 p. Prix M. 2,40.

L'histoire des débuts de la Réforme protestante dans les provinces méridionales des anciens Pays-Bas est intimement liée à celle du nonce pontifical Jérôme Aléandre, celui-là même qui joua un rôle si prépondérant dans la condamnation de Luther à la diète de Worms, et de l'humaniste hollandais, Erasme de Rotterdam. C'est grâce à l'énergie du premier, qu'au début du XVI[e] siècle, le protestantisme put à peine entamer nos provinces; d'autre part, Erasme y exerça une influence toute favorable aux doctrines luthériennes: son départ des Pays-Bas, en 1521, fut un évènement d'une importance capitale pour le maintien de la foi catholique. L'établissement d'un tribunal d'Inquisition spécial pour les Pays-Bas fit le reste. On comprend dès lors pourquoi M. Kalkoff attache tant d'importance à ce triple élément dans son étude, qui, il est utile de le remarquer, n'embrasse que les toutes premières origines du protestantisme dans les provinces *méridionales* des Pays-Bas. Il est à peine fait mention de la principauté de Liège et des provinces septentrionales.

Des six chapitres de cette étude, la plupart ne rentrent pas directement dans le cadre de cette Revue. Le premier étudie la situation religieuse des Pays-Bas à la veille de la réforme et les premières mesures prises par Aléandre contre l'hérésie luthérienne. Signalons l'existence en Flandre, vers 1521, d'une secte d'hérétiques qu'Aléandre appelle Sacramentaires, secte peu connue qui rejetait la présence réelle: les erreurs luthériennes lui fournirent l'occasion de manifester ses doctrines, pour la première fois en 1521. Tel est du moins l'avis d'Aléandre. Notons aussi que de 1517 à 1521, la régente des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, avait été obligée à plusieurs reprises d'urger auprès du conseil de Flandre l'exécution des placards contre les blasphémateurs. (Fascicule I, p. 27-30.) Le chapitre II concerne le mouvement luthérien à Anvers; les chapitres III et V traitent de la lutte de l'université de Louvain contre Luther et Erasme, du départ de ce dernier et de sa fuite à Bâle. Le chapitre VI enfin expose le procès bien connu des Augustins d'Anvers et l'établissement d'un tribunal spécial d'Inquisition dans les Pays-Bas. Le chapitre IV, Aléandre et l'exécution de l'édit de Worms dans les Pays-Bas, doit nous occuper davantage.

Aléandre avait été chargé par le pape Léon X de porter à la connaissance de l'empereur la bulle du 15 juin 1520, condamnant les doctrines de Luther et de la faire mettre à exécution dans une partie de l'Allemagne. Il rejoignit Charles-Quint à Anvers, à la fin du mois de septembre 1520, et obtint immédiatement de lui un édit ordonnant la destruction des ouvrages infectés de doctrines luthériennes. Cet édit, avec plusieurs variantes, fut renouvelé après la proscription des ouvrages du réformateur à la diète de Worms, au mois de mars 1521. Après avoir publié et fait exécuter cet édit à Bruxelles, Anvers et Gand, Aléandre vint dans le même but à Bruges, au mois d'août 1521, au moment où Charles-Quint s'y rencontrait avec le cardinal Wolsey envoyé par le roi d'Angleterre Henri VIII, soi-disant pour rétablir la paix entre l'empereur et la France, en fait, pour conclure une alliance entre l'Angleterre et la maison d'Espagne. La situation religieuse de la ville était bonne. Aléandre cependant la jugea avec trop d'optimisme : il ne se plaçait d'ailleurs qu'au point de vue du dogme, et négligea la réforme des mœurs qui laissaient à désirer dans les riches abbayes de la ville et des environs. Cet optimisme et peut-être aussi la présence de Charles-Quint et de plusieurs personnages de distinction, firent en sorte qu'Aléandre ne publia pas l'édit contre les ouvrages luthériens avec la mise en scène dont il avait usé à Anvers : il se contenta de le transmettre officiellement au magistrat de la ville qui se chargea de sa promulgation, et pria les ordres mendiants de faire des prédications contre les nouvelles doctrines. Il ne procéda pas non plus à la destruction des ouvrages luthériens, car une enquête sérieuse n'en avait fait découvrir aucun. Sans doute il avait rencontré quelques partisans d'Erasme qui se disaient Luthériens, mais ils ignoraient complètement la doctrine du moine apostat. En effet, la ville comptait un certain nombre de partisans d'Erasme, notamment un secrétaire du conseil, le docteur Craenefeld, ami de Geldenauer, plusieurs chanoines de Saint-Donatien et les Bénédictins de l'abbaye de Saint-André. D'ailleurs, une dispute assez violente s'était élevée à Bruges en 1520, lorsque un moine franciscain, évêque auxiliaire de Tournai, Nicolas *de Burellis*, avait vivement attaqué en chaire la doctrine d'Erasme et avait été amené à reconnaitre qu'il était incapable de lire ses ouvrages.

Aléandre ayant apprécié trop favorablement la situation religieuse de la ville, se disposait à quitter Bruges, lorsqu'il apprit que les nouvelles doctrines comptaient des partisans dans plusieurs ordres religieux : les Chartreux, les Bénédictins, et dans plusieurs communautés religieuses de femmes qui suivaient la règle de Saint Benoit

et de Saint Bernard. Le nonce pontifical arrêta le mouvement en menaçant les religieux de leur enlever leurs biens, pour les attribuer à des maisons religieuses voisines. D'autre part, les Ermites de Saint Augustin répudièrent avec éclat toute communion avec leur ancien confrère de la province de Saxe et ses doctrines : ils le firent avec des excès de langage et une ignorance déplorable : le jour de la fête de Saint Augustin, un de leurs moines parla dans un sermon des « confessions » de Saint Augustin comme d'un ouvrage applicable au sacrement de la Pénitence, et déclara que, sans le célibat ecclésiastique, la foi n'aurait pu subsister dans le monde !

Nous retrouvons Aléandre à Bruxelles, le 2 septembre 1521, confiant d'avoir exterminé en Flandre les doctrines luthériennes : il s'exagérait le résultat de son œuvre : peu de temps après son départ, un religieux était convaincu d'hérésie luthérienne et quantité d'ouvrages touchant cette doctrine furent brûlés par la main du bourreau.

Nous nous plaisons à rendre hommage au travail de M. Kalkoff : il est critique et impartial dans l'exposé des faits. On n'attachera pas d'importance à certaines réflexions, assez modérées du reste, dont il est difficile à l'historien de s'abstenir complètement dans un sujet d'intérêt toujours vivant. Mais si nous possédons les lignes générales d'une histoire des origines de la réforme dans les provinces méridionales des Pays-Bas, pour un laps de temps très court d'ailleurs, nous croyons cependant qu'il reste encore beaucoup à faire : une monographie plus étendue, pour la Flandre par exemple, qui utiliserait les résultats acquis par M. Kalkoff et les sources locales « ne comblerait-elle pas encore aujourd'hui une lacune » ? On consultera avec fruit sur le même sujet l'ouvrage de l'abbé J. Paquier, *L'humanisme et la réforme. Jérôme Aléandre, de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes.* Paris, Leroux, 1900.

A. Van Hove.

Chanoine A. C. De Schrevel. *Les gloires de la Flandre Maritime et de la Flandre Gallicante au XVIe siècle.* Lille, V. Ducoulombier, 1904, 362 bl.

Chanoine A. C. De Schrevel. *Remi Drieux, évêque de Bruges et les troubles des Pays-Bas.* Étude sur le dixième et le vingtième denier, les conférences de Breda,



la Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles et les négociations des États-généraux avec don Juan. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain II (1901) 828-839; III (1902) 36-65; 347-369; 644-668; IV (1903) 645-678.

Het zal de lezers van dit tijdschrift, aan Vlaanderens geschiedenis gewijd, niet onnuttig en niet onaangenaam zijn nader kennis te maken met bovengemelde studiën, waarin Z. E. H. Kanunnik De Schrevel eenige zijner geduldige opzoekingen heeft samengevat nopens de geschiedenis der XVIe eeuw, bijzonderlijk in Vlaanderen.

De eerste studie is eene lezing gehouden ter gelegenheid der 50ste verjaring van het *Comité Flamand de France*, gevierd te Hazebroek, 14 Sept. 1903 [1]. Zij geeft ons belangrijke en welgestaafde inlichtingen nopens de ongemeene beweging, op het gebied van kunst en wetenschap, gedurende de XVIe eeuw ontstaan in het zuiderlijk gedeelte van Vlaanderen. Twee deelen kunnen wij er in onderscheiden : het eerste geeft een korte levensbeschrijving der beroemde mannen, die tusschen 1500 en 1600 geleefd hebben en geboren zijn of ten minste het grootste deel huns levens hebben overgebracht in de zuidelijke gewesten van oud-Vlaanderen, (te weten in de huidige arrondissementen van Hazebroek, Duinkerke, Rijsel en Dowaai). Het tweede deel (bl. 205) bevat een nogal breedvoerig verhaal uit de godsdienstonlusten, wijzende vooral op de heerlijke rol daarin gespeeld door Remi Drieux, bisschop van Brugge, uit Fransch-Vlaanderen afkomstig en door de waalsche steden Rijsel, Dowaai, Orchies en Valenciennes.

Ziehier in welke volgorde ons de levensbeschrijvingen in het eerste deel gegeven worden. Eerst vernemen wij hoe in die tijden bij onze zuiderlijke broeders de schoone kunsten, de letterkunde, de geneeskunde, de geschiedenis en godgeleerdheid beoefend werden. Als vanzelf worden we vervolgens gebracht bij de Hoogescholen van Leuven en Dowaai, waar vele geleerden uit zuiderlijk Vlaanderen

[1] De voordracht van Z. E. H. Kan. De Schrevel vinden wij overgedrukt in het XXVII bd. der *Annales du Comité Flamand de France 1903-1904*, zonder den uitgebreiden bladwijzer van zaken en namen, dien de schrijver, met reden, bij de afzonderlijke afdruksels gevoegd heeft. De *Comité flamand de France* heeft beloofd die bladwijzer te voegen bij zijne *Annales*.



eervolle plaatsen bekleedden. Overgaande van Leuven naar Dowaai kan schrijver niet nalaten een omweg langs Brugge te maken, waar wij in de XVIe eeuw o. a. verscheidene Drieux uit Merckegem, en, als abt van den Duine, Campmans uit Dowaai aantreffen. Onder de geloofszendelingen, onder de magistraten, de binnenlandsche en wederlandsche staatkundigen telt Fransch-Vlaanderen ook roemweerdige mannen. Eindelijk aan die rijke kroon schitteren, als de schoonste perels, bisschoppen zooals *Vendeville* te Doornik, *Drieux* te Brugge en nog andere die hunnen geboortegrond waarlijk tot eere strekken.

Met *Remi Drieux*, zooals gezeid is, begint een tweede deel, dat van bl. 205 tot bl. 236 een beknopte en meer naar den aard van voordracht geschikte herhaling is der verhandeling in de RHE verschenen en hierboven in de 2de plaats aangeduid. Wij kunnen dus in eens van beide verhandelingen een kort overzicht geven. In de RHE. luidt het opschrift *Remi Drieux et les troubles des Pays-Bas*. Doch, zegt schrijver, niet alleen van Drieux kan hier sprake zijn. Naast den moedigen bisschop van Brugge moet ook Rithovius van Ieper genoemd worden, en Jansenius van Gent, die eensgezind met hem getracht hebben het gevaar voor ketterij en oorlog van ons land te keeren. Zoo stonden zij samen op tegen de heffing der belasting van den 100sten penning aller eigendommen, van den 10^den penning bij den verkoop van roerende, en van den 20sten bij den verkoop van onroerende goederen door den kooper te betalen; belasting waardoor ons handeldrijvende volk erg tegen den hertog van Alva verbitterd wierd (Ch. I). De vaderlandsche beweging, onder Alva ontstaan, nam toe onder de landvoogdij van Requesens; onze bisschoppen gaven haar hun volle ondersteuning. Zoo spoorden ze den nieuwen landvoogd aan tot het openen van onderhandelingen met de oproerige gouwen om den vrede met den koning te herstichten en het aangroeiende Calvinisme tegen te houden. Besprekingen vingen inderdaad aan te Breda op 5^en Maart 1575; 's konings gezanten waren er heel inschikkelijk om het verledene te vergeten; maar geen duimbreed werd toegestaan op godsdienstig gebied. Den vrede onder zulke voorwaarden wilden de hervormers niet; zij vorderden de bijeenroeping der Algemeene-Staten, zoodat de onderhandelingen onderbroken werden en de onlusten herbegonnen. 't Ging zoo ver, dat de Staatsraad, die na Requesens' overlijden (5 Maart 1576) het bewind in handen genomen had, door gewapende handlangers van Willem van Oranje verrast werd en gevangen verklaard (Ch. II).

Door die gebeurtenis stonden de verscheidene gouwen op hun eigen; Oranje meende ze in een loop te zien overkomen, maar Vlaanderen en Henegouwen bleven nog getrouw aan godsdienst en koning; afgeveerdigden wierden naar Gent gezonden, om de onderhandelingen van Breda voort te zetten onder voorwaarde nochtans « que le tout se fache avecq conservation de la religion catholicque romaine et l'aucthorité et obéyssance de Sadicte Majesté ». De nieuwe besprekingen van Gent kwamen uit op de bekende *Pacificatie of Bevrediging van Gent* geteekend den 8sten November 1576. De geschiedschrijvers zijn het niet eens in het verstaan en uitleggen der Bevrediging. Kan. De Schrevel had hier dus gelegenheid om een twistvraag te belichten. Dit heeft hij mijns dunkens meesterlijk gedaan en staat op vasten grond met zijn bewering, dat door de Bevrediging de volgende punten op godsdienstig gebied werden vastgesteld: 1) *uitsluitend* behoud van den katholieken godsdienst in de Nederlanden, buiten in Holland en Zeeland, waar het *statu quo voorwaardelijk* zou geduld worden, nl. totdat de Algemeene Staten zouden beslîst hebben; 2) ook in afwachting, opschorsing der plakkaten tegen de ketterij. Dat de Bevrediging aldus moet opgevat worden bewijzen niet alleen de oorkonden betrekkelijk de voorafgaande verhandelingen, maar gansch het vervolg der gebeurtenissen. Indien immers, zoo 't sommigen beweren (1), de Gentsche Bevrediging de godsdienstvrijheid gestaafd had, waarom kwam de Synode van Dordrecht later met de *Religievrede* voor den dag? Hoe uitgelegd, dat de Waalsche gouwen, om de *Religievrede* te verwerpen, uitdrukkelijk en voortdurend steunden op de *Bevrediging*, zonder tegenspraak van wege de Algemeene Staten te ontmoeten? Iets was toch toegestaan aan de hervormers, tegen wil en dank onzer bisschoppen; maar daar men rekende op de Algemeene Staten en de vrede nu hersticht scheen, wendde Rithovius, in zijnen naam en in dien zijner ambtgenooten uit Brugge en Doornik, pogingen aan om Don Juan het nieuw vredeverdrag te doen aanveerden; hetgeen hem ook gelukte (Ch. III).

In zijne verhandeling, verschenen in de RHE., lascht hier Kan. De Schrevel een IVe Hoofdstuk in, dat wij in *Les gloires de la Flandre, etc.*, niet terugvinden. Het is getiteld « La Pacification de

(1) Van Praat. *Essai sur l'histoire politique des derniers siècles.* Bruxelles, 1867; J. de Jonge, *L'Union de Bruxelles*, 1577. Vertaling van Laurent Deleville-Baussart. Rotterdam, 1829; G. Kurth. *L'histoire de Belgique racontée aux enfants des écoles.* Namur, 1903, bl. 123.



Gand et la liberté des cultes, jugées par les théologiens catholiques des Pays-Bas ". Nopens den inhoud van dien *excursus*, die misschien wel het beste deel en het nieuwste is, zij het ons genoeg te zeggen, dat wij bij de toenmalige godgeleerden, de hedendaagsche leer nopens de verhouding tusschen Kerk en Staat terugvinden : de leer van *stelling* en *veronderstelling*. Ofnu de omstandigheden den Staat de verdraagzaamheid toelieten was de praktische vraag, die allen ter gelegenheid van de *Religievrede* ontkennend beantwoordden.

Hoofdstuk V brengt ons tot de gebeurtenissen terug. Wij vinden ze ook wederom beknopt in *Les gloires de la Flandre*. Terwijl de bisschoppen en anderen uit de vaderlandsche gezindheid Don Juan bewilligden, werkte Willem van Oranje onder duim om alles te verijdelen. Een nieuw verbond werd gesloten, 7 Jan. 1577, bekend onder den naam van *Unie van Brussel* : de partij van Oranje had dit verbond aanveerd, alhoewel het slechts eene bekrachtiging was der Gentsche *Bevrediging* ; zij hoopte dat Don Juan nooit zou overgekomen zijn, noch de uitwijking der Spaansche troepen, die geëischt werd, zou toegestaan hebben (Ch. V). Ondanks 's prinsen tegenstreven werd nochtans door bemiddeling der bisschoppen van Luik en Atrecht een verdrag, *Eeuwig Edict* genaamd, tusschen de Algemeene Staten en den landvoogd te Marche gesloten, waardoor deze zich verbond de Spaansche troepen te doen vertrekken, de Gentsche Bevrediging aan te nemen en een Algemeene Statenvergadering samen te roepen.

De Zwijger wilde geen vrede ; hij bleef wind zaaien om uit den storm te oogsten. Don Juan, miskend, getergd, aan levensgevaar blootgesteld, nam de wapens, niettegenstaande een laatste poging van invloedrijke mannen, waaronder Drieux. De burgeroorlog was weer aan den gang. Willem van Oranje werd naar Brussel ontboden ; de weerdigheid nochtans van Gouverneur-Generaal werd door de partij der Algemeene Staten, die 't nog niet geheel en gansch eens was met de Calvinisten, aan aartshertog Matthias van Oostenrijk aangeboden.

Bisschop Drieux wilde nog een laatste maal met den bisschop van Ieper zijn godsdienst en koning voorstaan in de Provinciale Staten te Gent, 24 Oct. 1576. Het koste hun de vrijheid ; door handlangers van Oranje werden ze vier jaar lang gevangen gehouden.

Hiermede eindigt Kan. De Schrevel zijne studie in de RHE. ; in zijne voorlezing verhaalt hij (van bl. 236 voort) het vervolg der gebeurtenissen. De gevangenneming van verscheidene leden uit de Provinciale Staten was maar een begin geweest der geweldenarijen

die te Gent en ook te Brugge, Ieper en elders in Vlaanderen plaats grepen; die onlusten brachten de Algemeene Staten zoover, dat ze de bekende *Religievrede*, uitgegaan van de Synode van Dordrecht, 22 Juni 1578, tot wet verhieven; 't was een hoofdzakelijke overtreding der Gentsche Bevrediging. Een terugwerking kon niet uitblijven; Valentin Pardieu begint de tegenbeweging, Montigny van eenen anderen kant stelt zich aan het hoofd der *Malcontenten*. Het leed niet lang of de Staten van Henegouwen, van Artois en der steden Valenciennes, Rijsel, Dowaai en Orchies weigerden gehoorzaamheid aan de Staten-Generaal en sloten weldra onder elkander de *Unie van Atrecht*. Na de toenadering tusschen Montigny en de Pardieu en andere wisselvalligheden, door Kan. De Schrevel nogal breedvoerig verteld, kwam men tot het verdrag van Atrecht, dat de Waalsche Gouwen met den koning verzoende (17 Mei 1579).

Uit al die gebeurtenissen besluit Kan. De Schrevel, met recht, dat de scheuring tusschen de Noorder en Zuider Provincien, (volbracht door de Unie van Utrecht 23 Jan. 1579) te wijten is alleen aan den moedwil en de buitensporigheden der hervormers, die de Gentsche Bevrediging, bij duren eed gezworen, onder de voeten trapten en aldus het algemeen verbond verbraken der Belgische Provinciën tegen Spanje.

Dit klaar te doen uitkomen, tegenover geheel tegenstellige beweringen is een niet te miskennen verdienste van den schrijver; zijne bevestigingen zijn gesteund op eeń heele reeks oorkonden, namelijk — en dit verdient de aandacht — op onuitgegeven stukken uit het Bisdom te Brugge. Nochtans, alhoewel zijn ongemeene belezenheid bewonderenswaardig is, valt het ons soms tegen, in den overvloed van aangehaalde teksten, den draad der gebeurtenissen uit de hand, en Remi Drieux die toch — bij de de 2[de] studie ten minste — vooral de aandacht moest trekken, uit het oog te verliezen. Wat daar ook van zij, vele belangrijke punten aangaande Waalsch-Vlaanderen niet alleen, maar ook nopens geheel Vlaanderen zijn in beide studiën te vinden.

Het zou mij genoegen doen, kon dit veel te kort overzicht den lezer overtuigd hebben, dat de twee verhandelingen van Z. E. H. Kan. De Schrevel meer bevatten dan de hoofding belooft.

R. Deschepper.

Recueil des Instructions générales aux Nonces de Flandre (1596-1635) éd. A. Cauchie et R. Maere. (Commission royale d'histoire) Bruxelles, P. Imbrechts, 1904, in-8°, XLIV-282 p.

Les vœux exprimés par M. le professeur Cauchie à la *Commission royale d'histoire*, relativement à l'inventorisation et à l'édition des correspondances diplomatiques, ont rallié les suffrages de tous les membres de cette société savante et ont déjà reçu un commencement d'exécution (AnEm. 1905, t. LV, p. 81). L'éminent professeur vient de mettre lui-même la main à la réalisation du programme qu'il a tracé, en publiant, avec la collaboration de M. Maere, son collègue et jadis son élève, les instructions générales adressées aux premiers nonces de Flandre au début de leur mission, pour la période de notre histoire, qui, à parler d'une manière générale, correspond au règne d'Albert et d'Isabelle (1596-1635).

Ce travail, que nous avons l'honneur de présenter aux lecteurs de nos *Annales*, se recommande autant par l'importance de son objet, que par l'excellence de sa méthode. A ce double point de vue, il inaugure brillamment la série des volumes que comprendra la publication des papiers de la nonciature de Flandre et sera un guide sûr pour quiconque travaillera à édifier cette œuvre si méritoire pour la connaissance de notre histoire nationale.

L'édition du texte est précédée d'une introduction substantielle qui présente dans sa première partie, une étude sur la nature et la valeur diplomatique et historique des Instructions (¹). Très fréquemment au début de son ambassade, le diplomate reçoit un document émanant de son souverain et lui faisant connaître dans les grandes lignes l'objet de sa mission. Les écrits de ce genre se nomment en langage diplomatique *instruction* au sens strict du mot. Cette orientation première et fondamentale est toutefois précisée et modifiée par des notes additionnelles, la correspondance ultérieure, les conseils de l'ancien titulaire etc., renseignements qui constituent également un complément d'instruction. MM. Cauchie et Maere ne publient, à une exception près, que des instructions générales remises aux nonces au début de leur mission et ils nous donnent sur leur confection et

(¹) A. Cauchie et R. Maere, *Les instructions générales aux Nonces des Pays-Bas espagnols* (1596-1635). Étude sur leur valeur diplomatique et historique. — RHE. 1904, t. V, p. 16-46.



rédaction, ainsi que sur les moyens d'information des envoyés du Saint-Siège, des détails aussi nombreux qu'intéressants.

Il résulte de la nature de ces documents, qu'ils sont pour l'histoire d'une importance primordiale, puisqu'ils résument en quelque sorte l'état des négociations et des affaires qui se traitent entre Rome et les pays pour lesquels le nonce est accrédité. Quant à leur valeur, quelque grande soit-elle, il y a lieu de distinguer entre les conseils et les ordres qui font connaître les vues politiques et religieuses du Saint-Siège — données strictement objectives, et le simple exposé des faits — partie qui revêt un caractère strictement subjectif; il faut aussi tenir compte des soins apportés à la rédaction, ainsi que de l'ensemble de la correspondance.

Le second paragraphe indique sommairement les principales matières sur lesquelles les instructions fournissent des renseignements.

A cette époque, des signes non équivoques de restauration catholique se manifestaient aux Pays-Bas, qui toutefois restaient un centre de conflit religieux. De plus, placés dans le voisinage de la France et de l'Allemagne, des Provinces-Unies et de l'Angleterre, ils étaient le point le plus avancé et le plus vulnérable de la monarchie espagnole et tous les faits d'un caractère international, soit politiques, soit religieux, y avaient leur répercussion. On conçoit dès lors que la nonciature de Bruxelles était pour Rome un moyen très efficace pour exercer son action non seulement sur nos pays, mais encore sur une grande partie de l'Occident. C'est en vue de cette importance internationale, que la Secrétairerie d'État délivrait aux représentants du Saint-Siège le bref qui déterminait leurs pouvoirs et fixait le ressort de leur droit de jurisdiction ou de simple surveillance.

Les Instructions générales sont donc une mine extrêmement riche de renseignements relatifs à l'histoire politique et surtout religieuse de la Belgique et des pays environnants. Les faits qui y sont relatés, les vues du Saint-Siège qui s'y trouvent exposées, se rapportent à certaines divisions intimement connexes entre elles : à la conservation et l'extension de la religion catholique — objet capital de la mission du nonce; au maintien de l'autorité du Saint-Siège, de la jurisdiction et de la discipline ecclésiastique; enfin à l'affermissement et la conservation de la paix entre les princes catholiques.

Naturellement, les Pays-Bas occupent une place prépondérante dans ces documents. Le nonce devait y promouvoir la restauration catholique et prévenir le retour offensif de l'hérésie ; il devait s'assurer du libre exercice de sa jurisdiction, maintenir les droits du Souverain

Pontife et des évêques, sauvegarder les priviléges de l'Église : points délicats et sujets à maintes difficultés à cause de la tendance du pouvoir civil à empiéter sur le domaine ecclésiastique. Nombreuses aussi sont les matières qui intéressent l'histoire des pays étrangers, en particulier celle des Provinces-Unies et des Iles Britanniques. Ce sont principalement des affaires religieuses; toutefois, depuis la guerre de Trente ans, les instructions s'occupent plus largement de questions de politique internationale.

Dans une troisième partie, les savants auteurs ont très utilement condensé en quelques pages la biographie des premiers nonces permanents aux Pays-Bas. Je crois utile de citer leurs noms, et d'indiquer les dates extrêmes de leur mission : Ottavio Mirto Frangipani (1596-1606), Decio Caraffa (1606-1607), Guido Bentivoglio (1607-1615), Ascanio Gesualdo (1615-1617), Lucio Morra (1617-1619), Lucio San Severino (1619-1621), Guido del Bagno (1621-1627), Fabio de Lagonissa (1627-1634), Lelio Falconieri (1634-1635).

Dans un quatrième et dernier paragraphe, MM. Cauchie et Maere justifient le choix des documents publiés et la méthode de publication. Qu'il nous suffise de dire que cette édition, faite très judicieusement d'après les règles tracées par la *Commission royale d'histoire*, est un modèle du genre. L'exposé de leur appareil critique donne la conviction que les documents publiés concordent avec les originaux non seulement en substance, mais le plus souvent dans les détails. L'excellente analyse en tête de chaque document et l'autre plus courte en marge; les moyens multipliés pour faciliter les recherches; les notes explicatives et bibliographiques; les nombreuses données juridiques; l'index alphabétique des noms de personnes, de lieux et de choses font de ce travail un précieux instrument de travail pour quiconque étudie cette période de notre histoire et une introduction indispensable à tous ceux qui s'occupent de la nonciature de Belgique.

Il est évident que cette publication présente pour l'histoire de la Flandre un intérêt considérable. L'action des évêques et des synodes, l'application du concile de Trente, la réforme du clergé régulier et séculier, la repression de l'abus du duel, l'institution des monts de piété, la restauration du culte, la censure des livres, la lutte contre les réformés des Pays-Bas, le soutien des catholiques dans les Provinces-Unies et en Angleterre, les relations internationales de la Belgique, tous ces faits et toutes ces données relatives à l'œuvre de la renaissance religieuse, à la répression de l'hérésie et au maintien du catholicisme ont trouvé leur répercussion ou leur application dans le

passé de notre province. Il en est de même des questions touchant aux relations de l'Église et de l'État: questions de privilèges, immunités, nominations aux évêchés et aux abbayes etc. Et non seulement les instructions présentent pour la Flandre un intérêt général, mais dans chacune d'elles on rencontre des détails qui s'y rapportent directement. A titre d'exemples je cite : l'observance de la discipline ecclésiastique au chapitre collégial de Lille ; la fondation des séminaires anglais de Douai et de Saint-Omer ; les conflits entre Bénédictins et Jésuites ; la situation des monastères à Gand ; la question des prêts à usure ; l'établissement des monts de piété *flamands* protégés par les évêques, attaqués par les Universités de Douai et de Louvain ; la mission en Lorraine d'Antoine Triest, évêque de Bruges ; l'opinion de Sylvius sur l'Immaculée Conception etc.

En finissant, nous formulons le vœu que Monsieur le professeur Cauchie et ses élèves puissent en une féconde union de direction et de travail, poursuivre la publication des documents de la Nonciature de Bruxelles, pour le plus grand profit des historiens de la Belgique et de la Flandre.

A. De Meester.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le Comité-Directeur a fait distribuer aux membres de la Société, pour l'année 1904, le second volume de l'important ouvrage de M. L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, Bruges, L. De Plancke, grand in-8°, 744 p. Les documents qu'il contient (numéros 904 à 1678) vont du 15 octobre 1451 au 27 juin 1544.

Sociétés savantes et Congrès.

Société des amis des Musées de Bruges. — Au moment de la clôture de l'Exposition des primitifs, quelques personnes se réunirent au gouvernement provincial sous la présidence du comte d'Ursel, gouverneur de la Flandre Occidentale, et y jetèrent les bases d'une association en vue d'obtenir la création d'un musée digne des œuvres de Jean van Eyck, de Hans Memlinc, de Gérard David, etc. qui venaient de faire l'admiration de l'univers. Cette association prit le nom de *Société des amis des Musées de Bruges* et, outre son but primordial, se donna comme objectif l'acquisition d'œuvres d'art pour enrichir les musées de la ville et l'organisation d'expositions temporaires. Le comité provisoire fut constitué le 13 Novembre 1902 et, sans perdre de temps, il rédigea les statuts, qui furent adoptés dans l'assemblée du 28 Janvier 1903. Le comité était formé du Bon H. Kervyn de Lettenhove, président, MM. le Baron de Béthune et de Meyer, vice-présidents, MM. J. Colens, archiviste, R. Coppieters 't Wallant, trésorier, Bon A. van Zuylen van Nyevelt, secrétaire, B^on^ Ch. Gillès de Pélichy, L. Ryelandt, R. Seresia, Fl. van Acker et A. vander Meersch, membres. Dans la suite, le Baron de Béthune,

devenu gouverneur de la province, fut remplacé en qualité de vice-président par M. A. vander Meersch. La démission du Bon de Béthune et le décès de M. Seresia amenèrent la nomination comme membres du bureau de MM. E. Eeman et Alph. Meynne.

Deux exercices se sont écoulés depuis cette époque et la nouvelle société a brillamment rempli ses promesses.

Dès les débuts la question des musées fut agitée. Le 11 Décembre 1902, les Amis des Musées avaient fait un énergique appel à l'administration de la ville de Bruges en vue de l'amélioration temporaire du local provisoire, où étaient relégués les tableaux, en attendant la construction d'un nouveau musée. Lors de la séance du conseil communal du 13 Décembre, M. L. Ryelandt fit une interpellation à ce sujet et le collège échevinal répondit par un long rapport pour justifier la situation actuelle. La cause gagna bientôt du terrain. Pour l'historique de la question, nous citerons les intéressantes brochures publiées par le Bon H. Kervyn de Lettenhove, président de la Société naissante et par M. Jos. Schramme, échevin des beaux-arts:

1. *Lettre adressée au collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruges par le Bon H. Kervyn de Lettenhove. 16 Décembre 1902.* Bruges, G. Stock, 1903.

2. *Lettre adressée à M. le Bon Kervyn de Lettenhove par Jos. Schramme, échevin de la ville de Bruges. 22 Février 1903.* Bruges, G. Stock, 1903.

3. *Réponse adressée à M. Jos. Sehramme, échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruges, par le Bon H. Kervyn de Lettenhove. 9 Mars 1903.* Bruges, G. Stock, 1903.

Pendant le cours de l'année, divers projets furent présentés, parmi lesquels celui de convertir l'hôtel de Gruuthuuse en musée communal de tableaux. Tous ces projets furent écartés. Mais on décida le déplacement de la Maternité et l'établissement dans le local abandonné par cette institution, d'un temple digne des chefs-d'œuvre de l'Ecole flamande conservés à Bruges. Trois avantages ressortaient de cette décision: 1°) le musée allait être érigé au milieu du Vieux-Bruges; 2°) on restaurerait la façade si intéressante de la Maternité, augmentant ainsi le cachet artistique de la place de l'église de Notre-Dame; 3°) enfin les inestimables tableaux de Memlinc, conservés à l'hôpital St-Jean, seraient définitivement réunis à ceux de la ville de Bruges, et cela dans une annexe de cette antique institution.

Un premier projet de restauration et d'adaptation des locaux susdits fut présenté par le regretté M. Ch. de Wulf. Deux autres

suivirent, ceux de MM. Copman et Tulpinck. Un plan complet, qui semble rallier tous les suffrages, a été dessiné par M. le B[on] H. Kervyn de Lettenhove. Il doterait la ville, au point de vue pittoresque, d'un véritable joyau et créerait sous le rapport scientifique un véritable centre d'etudes de la peinture flamande depuis nos anciens maitres jusqu'à notre Ecole moderne. En effet, une heureuse innovation y serait introduite. A coté de chaque école et pour chaque période, une réunion des reproductions de tableaux des différents peintres donnerait une idée complète de leur œuvre.

Outre le brillant succès, obtenu de ce côté, grâce à l'initiative des Amis des Musées, cette association, fidèle à son but, a déjà fait don à l'administration communale d'une série de tableaux intéressants. La première remise a eu lieu au mois de Juin 1903. La ville reçut deux toiles superbes peintes par M[lle] E. Beernaert et dont M. le Ministre Beernaert avait étrenné la nouvelle société. Au mois de Décembre 1903, ce fut le tour d'un tableau de BRUNO VAN HOLLEBEKE : *Les derniers jours de la Comtesse X*, et trois primitifs, *La naissance de la Vierge* de l'Ecole de LANCELOT BLONDEEL, un *Christ couronné d'épines* et une *Mater Dolorosa*, se rapprochant particulièrement du pinceau de ROGER VANDER WEYDEN. Là ne se borne pas le zèle des membres de la société. En Mai 1904, son président remettait à M. le Bourgmestre de Bruges un splendide portrait de *Marie Faignaert*, épouse de *Jacques de Busschere*, échevin de Bruges, peint par PIERRE CLAISSENS et le magnifique portrait de *Jean Ricard*, médecin des archiducs Albert et Isabelle, exécuté par FRANCESCO POURBUS, le peintre d'Henri IV, roi de France. Enfin, au commencement de l'année 1905, elle offrit aux musées communaux une intéressante carte du *Cours du Zwyn et des travaux du canal d'Oostbourg en 1501*, probablement par G. VAN ELLEYEN, *Adam et Ève au Paradis terrestre* de l'ÉCOLE DE BRUEGHEL DE VELOURS, un sous-bois de THÉODORE FOURMOIS, une étude pour les *Trentaines de Berthal de Haze* par H. LEYS, une étude de LÉONCE LEGENDRE et un tableau de genre de J. VAN OOST, FILS. — Le *Fourmois* et le *Leys* étaient donnés à la société par M. le ministre Beernaert et M. Léon Cardon, archéologue à Bruxelles.

Deux des discours prononcés par le Baron H. Kervyn de Lettenhove, lors de la remise de ces tableaux, ont été publiés. Ils contiennent des études intéressantes sur ces divers chefs-d'œuvre et leurs auteurs.

1. *Discours prononcé le 15 Juin 1903 par le B[on] H. Kervyn de Lettenhove, président de la Société des Amis des Musées lors de la remise à la ville de Bruges de deux tableaux peints par M[lle] Beernaert,*

offerts par M. Aug. Beernaert, ministre d'État, suivi du procès-verbal dressé à la suite de cette remise par M. Thooris, secrétaire de la ville de Bruges. Bruges, Vande Vyvere-Petyt, 1903.

2. *Discours prononcé par le Bon H. Kervyn de Lettenhove, président de la Société des Amis des Musées à l'assemblée générale annuelle de la Société le 29 Janvier 1905.*

Ajoutons que les Amis des Musées se proposent de publier un bulletin relatant, outre les noms des membres et la situation de la société, les divers discours et rapports faits de 1903 à 1905. Ce bulletin contiendra la reproduction de différents tableaux.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Académie royale de Belgique; classe des lettres. — Questions de concours.

I. Pour l'année 1906 : mémoires à adresser avant le 1r novembre 1905.

— *Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines de villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis.* — Prix : huit cents francs.

— *On demande une étude sur la valeur littéraire des pamphlets du XVIe siècle, en langue néerlandaise.* — Prix : huit cents francs.

II. Pour l'année 1907 : mémoires à présenter avant le 1r novembre 1906.

— *Les classes rurales et le régime agraire aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux.*

— *Histoire des hérésies cathares en Occident, du XIe au XIIIe siècle.*

— *On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant.*

— *On demande une étude sur Zuster Hadewych.*

La valeur des médailles d'or attribuées à la solution de ces questions sera de *huit cents francs.*

III. *Prix perpétuels.* — 1° Prix de Saint-Genois de *mille francs* pour la meilleure réponse, rédigée en néerlandais, à la question :

Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

Délai pour la remise des manuscrits : 1r novembre 1907.

2° Prix Bergmann pour une monographie, en flamand, d'une ville de plus de 5000 âmes de la partie flamande du pays. Le prix à décerner sera de deux mille francs. L'ouvrage devra avoir paru avant le 21 Mars 1907 et traiter d'une ville de la Flandre Orientale.

Publication des inventaires des petites archives. — A la séance du 31 juillet 1904 du congrès tenu à Mons par la *Fédération archéologique et historique de Belgique*, on a discuté la proposition émise par M. Pirenne, de dresser des inventaires sommaires des petites archives surtout communales et privées. Les résolutions suivantes ont été prises :

En principe, les inventaires engloberont la totalité des archives de toutes nos communes, à l'exception de celles des grandes communes ayant un archiviste.

Seront répertoriés : Outre les documents du moyen âge et les fonds de chartes, les archives communales et paroissiales, les registres d'état civil, les archives des fondations charitables et hospitalières, celles des cures, des familles et des notaires.

Les inventaires seront présentés sous forme très sommaire ; ils s'arrêteront à la date de 1836, sauf dans certains cas justifiant une exception à la règle commune.

Une commission centrale a été nommée : M. Houzeau de Lehaie, président ; MM. le chanoine Cauchie, Devillers, Pirenne, membres ; M. E. Dony, secrétaire. Secrétariat : Boulevard Dolez, 187, Mons.

A mesure que le travail d'inventorisation avancera, les inventaires seront publiés par fragments consécutifs. Les diverses sociétés locales d'histoire pourront les publier comme annexes ou tirages à part de leurs *Bulletins*, *Documents* ou *Annales*. Pour garder l'uniformité nécessaire, le format des inventaires publiés sous le patronage de la Commission sera de 24 × 16 et la justification sera, autant que possible, de 14,5 × 9.5.

Voici le plan-type qui a été approuvé par la Commission.

COMMUNE DE. . . . .

—

Juridictions actuelles.
Juridictions anciennes (civile et ecclésiastique).

—

Inventaire sommaire des archives

a) *communales antérieures à 1836 ;*
b) *paroissiales ;*
d) *hospitalières ;*
c) *privées* (indication du ou des dépôts).

—

I. Chartes, octrois et règlements.
II. Cartulaires et autres recueils. — Inventaires.
III. Anciennes seigneuries.
IV. Administration (délibérations, correspondance, sceaux).
V. Voies de communication ; cours d'eau, navigation. — Plans.
VI. Comptabilité (comptes communaux ; taxes et impositions).
VII. Milice et prestations militaires.
VIII. Institutions civiles (corporations de métiers ; serments et autres associations).
IX. Registres paroissiaux. — Etat-civil. — Généalogies.
X. Statistique. — Population.
XI. Paroisses. — Institutions religieuses.
XII. Institutions charitables.
XIII. Instruction publique.
XIV. Industrie ; commerce ; agriculture. — Documents divers.

Dans une brochure spéciale qui vient d'être publiée par les soins de la Commission (*De la publication des inventaires des petites archives*, Mons, Dequesne-Masquillier, 1905, in-8°, 48 p.), nos lecteurs trouveront de plus amples renseignements, ainsi que deux modèles d'inventaires sommaires dressés par M. L. Devillers pour la commune de Bernissart, et par M. E. Donny pour la commune de Forges.

Périodiques.

Les Arts anciens de Flandre. — A la suite de la brillante exposition des Primitifs Flamands, s'est constituée, sous la présidence de M. Camille Tulpinck, à Bruges, une *Association pour la publication des monuments de l'art flamand*, qui a reçu les plus flatteuses adhésions. Afin de réaliser plus efficacement son programme, qui est, comme son nom l'indique, de faire connaître les monuments de l'art flamand, et d'en faciliter l'étude, l'association vient de commencer sous la direction de M. Tulpinck (1, rue Wallonne, Bruges), une grande publication trimestrielle, format in-folio, qui contiendra annuellement 40 planches monochromes, hors texte, et 200 pages de texte orné de dessins. Prix de l'abonnement par an : édition ordinaire, Belgique, 52 frs., étranger, 55 frs; édition de luxe, 100 frs.

Nous rendrons compte dans la *bibliographie* des articles du nouveau périodique. Le premier fascicule des *Arts anciens de Flandre* vient de paraître.

La Revue Tournaisienne (Tournai, rue Royale, 17,) est un nouveau périodique mensuel publié sous la direction de MM. Adolphe Hocquet et Léo Verriest. La *Revue* s'occupera de toutes les questions qui se rattachent à l'histoire, à l'archéologie, à la restauration des monuments, aux œuvres d'art, aux musées, au folklore, etc. de la bonne ville de Tournai, si riche en souvenirs historiques et en monuments archéologiques. Les rédacteurs entendent faire de leur périodique une revue de vulgarisation. Elle paraît le 25 de chaque mois, par fascicules illustrés de 16 pages sur deux colonnes in 4°. L'abonnement est fixé à six francs par an.

Notes bibliographiques.

Analecta Bollandiana. Indices in tomos I-XX (1882-1901). Bruxellis, apud editores, 1904. In-8, 148 pp. Prix : 5 fr.

La révolution française arrêta pour un temps l'activité des Bollandistes : après 1794, date à laquelle parut le tome VI des saints du mois d'Octobre, il faut attendre l'année 1845 pour voir un nouveau volume des *Acta sanctorum*. Le programme des Néo-Bollandistes : « De prosecutione operis Bollandiani, quod Acta Sanctorum inscribitur » est daté du 15 Mars 1838. Depuis ce temps, l'œuvre des anciens Bollandistes fut continuée d'une manière active et régulière. — Plus tard, en 1882, fut créé un nouvel organe de l'œuvre, les *Analecta Bollandiana*. Cette collection-revue était devenue absolument nécessaire : beaucoup de documents hagiographiques, se rapportant aux saints des dix premiers mois, avaient échappé aux anciens Bollandistes ; d'autres pièces présentaient un texte plus sûr, plus correct ou, tout au moins, très différent de ce qui avait été publié ; de nouvelles recherches révélaient certains détails relatifs à l'histoire ou au culte de plusieurs saints. Il fallait un organe périodique : ce fut l'origine des *Analecta Bollandiana*, qui paraissent en livraisons trimestrielles depuis l'année 1882. Outre les matières indiquées, les *Analecta* contiennent des dissertations sur des sujets hagiologiques, des descriptions de manuscrits hagiographiques, des dépouillements systématiques de bibliothèques pour la partie hagiographique, enfin des notices et examens critiques d'ouvrages ou d'articles relatifs à toutes ces matières. Depuis 1891 (Tome X), il y a une rubrique spéciale : *Bulletin des publications hagiographiques*.

La collection des *Analecta* comprend déjà 23 volumes : aussi quelle mine de renseignements, mais combien difficile à exploiter ! Les

Bollandistes ont rendu un immense service aux travailleurs en dressant un répertoire systématique des vingt premiers volumes, et surtout un répertoire si bien fait. Les *Indices* sont au nombre de quatre :

I. *Index singulorum voluminum.* C'est évidemment la table la moins importante : elle donne simplement les titres des travaux dans l'ordre où ils figurent dans les différents volumes.

II. *Index sanctorum.* C'est une table alphabétique de tous les saints mentionnés dans les vingt volumes ; elle occupe les pages 13 à 86. Les éditeurs ont eu soin d'indiquer par des lettres la nature du renseignement qu'on pourra trouver aux endroits cités : un coup d'œil suffit pour voir si le saint est simplement mentionné dans un procès de canonisation ou s'il fait l'objet d'une dissertation, etc. « Cette table, dit M. Kurth (*Archives belges*, T. VI (1904), p. 273), devra être soigneusement consultée par tous les hagiographes et par tous les historiens qui auront à s'occuper d'un saint à un titre quelconque ».

III. *Index locorum et rerum* (p. 87-96). Index alphabétique des pays, villes, monastères etc., catalogues, martyrologes, ménologes etc.

IV. *Index auctorum.* C'est une liste alphabétique des auteurs, dont les ouvrages intéressant l'hagiographie ont été mentionnés ou critiqués dans ces vingt volumes. « Comme les Bollandistes, dit encore M. Kurth, *l. cit.*, parfaitement renseignés sur le domaine de leurs études, n'ont rien laissé échapper, on peut considérer cette table comme la *Bibliographie hagiographique* des vingt années 1882-1901 ; c'est assez dire qu'elle ne rendra pas moins de services que la seconde ».

J. Mahieu.

La Biographie nationale renferme, par ordre alphabétique, les notices de toutes les personnes qui se sont distinguées à des titres divers, dans la carrière de la politique des lettres, des arts, des sciences, etc., nées en Belgique ou sur des territoires qui, à l'époque de leur naissance, dépendaient des provinces formant la Belgique actuelle. Elle admet en outre les personnages nés à l'étranger qui ont joué un rôle dans l'histoire du pays ou qui, par des fonctions publiques importantes, y ont été directement associés.

Cette publication compte déjà dix-sept tomes in-8°. Le 1er fascicule du t. XVIII, qui a paru en 1904, contient un grand nombre de notices intéressant la Flandre. Les lecteurs de nos *Annales* nous sauront gré de les leur signaler, avec les noms et qualités des personnes en question et autant que possible avec la date de leur naissance et de leur décès.

PONTANUS (*Liévin*) humaniste, professeur de droit canon; Gand XVIe siècle, † Douai 1609-1611 (Alph. Roersch). — PONTANUS (*Petrus*) ou de Ponte, ou vander Brugge, humaniste et poète latin; surnommé l'aveugle de Bruges, (*Cœcus Brugensis*), né à Bruges sous Maximilien d'Autriche, † à Paris après 1539 (Alph. Roersch). — POPPON (*saint*) né à Deynze en 978; † à l'abbaye de Marchiennes en 1048 (A. Cauchie). — PORCELLIS (*Jean*) Parcellis, Percellis ou Porsellis, artiste peintre; Gand, † Souterwoude 1632 (?) (J. Nève). — PORREYE (*Arnold*), maître d'école, voyageur, architecte, connu de son temps sous le nom d'Aernoud de Schoolmeester, et surnommé encore Baculus Jacob; Vlamertinghe 1496, † Eversam 1561 (J. Cuvelier). — PORTANT (*Jean*) ou Portantius, géographe, astrologue; gantois, seconde moitié du XVIe siècle (P. Bergmans). — PORTEMONT (*Auguste* DE) historien; Grammont 1814-1886 (V. Fris). — PORTOIS (*Augustin*) sculpteur; né à Gand en 1753 (Edm. Marchal). — POTIER (bienheureux *Louis*) chartreux; né à Gand, † en 1487 (V. M. van Caloen). — POTTELSBERGHE (*Richard* VAN) poète latin; né à Gaud à la fin du XVIe siècle (P. Bergmans). — POTTER (*Louis* DE) écrivain flamand; Rumbeke 1792, † Gand 1869 (Bon Jos. Bethune). — POUCKE (*Charles-François* VAN), sculpteur; Dixmude 1740, † Gand 1809 (E. Marchal). — POURBUS (*François*), peintre, fils de Pierre; Bruges 1545, † Anvers 1581 (H. Hymans). — POURBUS (*Pierre*) peintre et ingénieur; né à Gouda, † à Bruges en 1584 (H. HYMANS). — POURS (*Jérémie* DE) auteur et prédicateur protestant; né à Nieuport en 1580 (Ch. Rahlenbeek). — PRAET (*Joseph-Basile-Bernard* VAN) bibliothécaire, bibliographe; Bruges 1754, † Paris 1837 (P. Bergmans). — PRAET (*Joseph-Ignace* VAN) imprimeur-libraire; Bruges 1724-1792 (P. Bergmans). — PRAET (*Jules* VAN) homme d'État, historien; Bruges 1806, † Bruxelles 1887 (E. Discailles). — PRATEL (*Antoine-François* DE), ou plus exactement François Platel, philologue; Gand vers 1652, † Louvain 1734 (Em. Van Arenbergh). — PRATERE (*Edmond-Joseph* DE) peintre; Courtrai 1826, † Ixelles 1888 (L. Maeterlinck). — PRATS (*Martin*) évêque d'Ipres; Bruxelles 1603, † Dunkerque 1671 (Jos. Cuvelier). — PRÉCIPIANO (comte *Humbert-Guillaume* DE) homme d'État, évêque de Bruges, archevêque de Malines; Besançon 1626, † Bruxelles 1711 (A. C. De Schrevel). — PREINGUÉ (*Louis-Philippe*, en religion P. Jourdain), théologien; Menin 1704, † Louvain 1752. (A. C. De Schrevel). — PRÉVOST (*Hugues*) peintre; à Bruges au XVIe siècle, † Bruges 1542 (L. Devillers). — PRÉVOST (*Jean*) ou Provost, peintre; Mons vers 1460, † à Bruges en 1529 (H. Hymans). — PRIEELE (*Gilles*,

en religion *Dominique* van den) ou Prieels, en latin Topiarius, écrivain ecclésiastique, né à Aspelaere (Fl. orient.) au début du XVIe siècle, mort à Anvers en 1579 (P. Bergmans). — Priem (*Félix-Pierre-Jean*) archiviste ; Bruges 1807 † 1863 (J. Cuvelier). — Priem (*Pierre-Albert*) poète flamand ; Hooglede en 1773, † à Bruges en 1829 (L. Willems). — Proost (*Adrien* de), jurisconsulte, orateur ; Gand à la fin du XVIe siècle, † Madrid 1623 (P. Bergmans). — Proost (*Jacques*) théologien protestant du XVIe siècle ; Ypres vers 1490, † Brême 1560 (Ch. Rahlenbeek). — Prouvost (*Alexandre*) ou Pruvost, écrivain ; Tourcoing 1823, † Liége 1874 (E. Van Arenbergh). — Pruyssenaere de la Wostyne (*Eugène* de), voyageur ; Ypres 1826, † Harab-el-Dunya (Egypte) en 1864 (V. Chauvin). — Pulinckx (*Henri*) surnommé *le Vieux*, sculpteur ; Bruges 1689-1781 (E. Marchal). — Puls (*Jacques-Charles*) pharmacien et naturaliste ; né à Gand en 1827, y décédé en 1889 (P. Plateau). — Putte (*Ferdinand* van de) historien, vice-président de la Société d'Émulation de Bruges ; Rumbeke 1807, † Courtrai 1882 (Bon Jos. Bethune). — Putte (*Jean* van de) peintre et dessinateur ; Maldeghem 1828, † Bruges 1872 (H. Hymans). — Pycke (*Léonard*) homme politique ; Meulebeke 1781, † Courtrai 1842 (Bon Jos. Bethune). — Pyn (*Joachim*) conspirateur ; Gand 1600-1631 (Vict. van der Haeghen). — Pyn (*Liévin*) ou Pien, chef-doyen et échevin de Gand ; né vers 1464, mort sur l'échafaud en 1539 (Vict. vander Haeghen). — Quackelbeen (*Guillaume*), médecin et botaniste ; Courtrai au commencement du XVIe siècle, † Constantinople vers 1559 (Bon Jos. Bethune). — Quaille (*Jacques* van) théologien ; né à Bruges en 1564 (A. C. De Schrevel). — Quercu (*Laurent* a), poète et maître d'école gantois aveugle, du XVIe siècle (P. Bergmans). — Quetelet (*Lambert-Adolphe-Jacques*) mathématicien, astronome, statisticien ; Gand 1796 † Bruxelles 1874 (Em. Waxweiler). — Quicke (*Jean*) poète flamand ; Bruges 1744-1805 (Maur. Sabbe). — Quickenborne (*Charles-Félix* van) missionnaire ; né à Peteghem, † au Portage des Sioux (Amérique du Nord) (P. Bergmans). — Quynckere (*Servais* De) ou Quynckerus, VIIe évêque de Bruges ; Bruges 1569-1639 (A. C. De Schrevel).

Chauvinisme français à propos des Van Eyck. — M. H. Bouchot, conservateur du cabinet des estampes à la bibliothèque nationale de Paris, affirme gravement dans *L'art ancien et moderne* (p. 319, note 2) que : « *Van Eyck* est une traduction moderne de *De Eyck*, l'ancienne forme employée au XVe siècle » ! Le même critique prétend que « l'inventeur » du retable de l'Agneau n'est ni Hubert De Eyck,

ni Jean, ni Marguerite, ni l'autre frère; c'est Jacob de Eyck, qui est peut-être leur père et qui s'est perfectionné à Paris et à Milan; car Jacques Cone, Coene ou Coing est la traduction littérale de De Eyck (Le Coin), comme De la Pasture est la forme française de Van der Weyden !

« *La Patrie* » du 28 et du 31 Janvier 1905 relève comme il convient ces assertions absolument fantaisistes. La forme *Van Eyck* se rencontre dans des documents français de 1434, 1439, 1441, conservés aux archives du département du Nord, imprimés par De Laborde et Dehaisnes; dans des documents latins contemporains, publiés par M. J. Weale dans ses notes sur Jean Van Eyck, ainsi que dans un guide de 1631 intitulé : « Abrahami Gölnitz itinerarium Belgico-Gallicum » où le grand peintre porte le nom latinisé de *Joannes Vaneickius*.

Le peintre enlumineur dont il s'agit dans la seconde assertion de M. Bouchot ne se nommait ni Jacob De Eyck, ni Jacques Co-ène: il portait le nom bien flamand de Jacob Coene (le hardi). Cinq membres de cette famille, qui était établie à Bruges, ont vécu et travaillé en notre ville entre 1360 et la fin du XV[e] siècle.

A. VUYLSTEKE.

Nouvelles d'histoire locale.

Roulers. — Certains objets, notamment de la poterie, datant du moyen âge, ont été découverts à Roulers et sont conservés maintenant au musée Gruuthuuse à Bruges.

Dudzeele. — Des fragments de poterie médiévale et même romaine ont été trouvés à Dudzeele.

Tieghem. — M. Vital Moreels, désireux de retrouver les vestiges de la demeure des parents de Saint Arnoul, a entrepris des fouilles au mois d'avril 1904. Dans les fondements, qu'on a découverts, M. J. Claerhout a cru reconnaître les ruines d'une villa belgo-romaine, détruite probablement par les Francs. Voir BGOK. 1904-1905, t. II, p. 103.

Harlebeke. — Sous le badigeon qui recouvrait l'arc en plein cintre situé à l'entrée du chœur de l'ancienne église collégiale d'Harlebeke (actuellement à l'entrée de la sacristie), M. le curé Ferrant a retrouvé des traces de peintures qui datent du temps de la Renaissance. On y reconnaît clairement les figures en pied de S. Pierre à dextre et de S. Paul à senestre. Une étude archéologique et historique de cette ancienne église romane, conservée en partie, serait du plus haut intérêt.

Bavichove. — Au milieu d'autres archives de moindre importance, le R. M. Mavaut, curé de Bavichove, a retrouvé l'original du diplôme par lequel le roi de France, Philippe I, confirmait en 1063 la fondation du chapitre d'Harlebeke, fondation qui avait été faite par Baudouin V de Flandre et sa femme Adèle. M. l'abbé Ferrant a déjà signalé cette heureuse trouvaille au Cercle archéologique et historique de Courtrai, et le savant paléographe M. M. Prou se propose de consacrer une étude diplomatique à cet important document. Qu'on ne s'imagine donc plus que nos archives paroissiales ou communales ne sont bonnes qu'à être jetées au feu !

Bruges. — *Feuille de garde* — Que de surprises nous réserve peut-être encore l'examen des feuillets de garde de nos anciens registres ! Un parchemin, qui a servi depuis 1682 de couverture à des cahiers de géomètres et de receveurs de wateringues, a été dernièrement acquis par les archives de l'État à Bruges. Il contient le fragment inconnu du *Spiegel Historiael* de Maerlant, que M. Ch. de Flou vient de publier dans les *Verslagen der kon. Vlaamsche Academie.*

Knooke. — Pour faire saisir sur le vif l'intérêt que peuvent présenter souvent les petites archives, M. Pirenne (1) rapporte l'exemple suivant :

« Je me souviens d'avoir parcouru jadis, à Knocke, le vieux registre de la Gilde des Archers. Ce registre avait été commencé au XVIe siècle ; on y inscrit encore les membres d'honneur. En le parcourant, on constate qu'au XVIe siècle, tous les membres écrivent leur nom eux-mêmes. A partir de 1620 ou 1630, ils ne savent sans doute plus l'écrire eux-mêmes, car une croix à côté des noms sert de signature. Vers 1750-60, ils recommencent à signer personnellement.

« Eh bien, cela en dit plus long sur le degré d'instruction des populations de nos provinces à ces époques, que les plus magnifiques rapports de ministres qu'on peut trouver dans les archives de l'État. Voilà un exemple entre mille, car on en trouvera comme cela tant qu'on voudra. Ces petites archives donc, en dépit de leur âge relativement récent et de leur obscurité, renferment parmi leurs paperasses des renseignements du plus haut intérêt, de la plus grande valeur pour l'histoire moderne telle que nous la comprenons maintenant. »

---

(1) Discours prononcé à la séance solennelle d'ouverture du XVIIIe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, le 30 Juillet 1904.

Marcke. — Le 4 mars dernier a été solennellement inaugurée la plaque commémorative que la Gilde de St-Thomas et de St-Luc a fait placer dans l'église de Marcke, en souvenir reconnaissant de son fondateur et premier président M. le Baron Jean Bethune. La lame de cuivre, gravée avec art, représente la Ste Vierge assise avec son divin Enfant; à gauche on voit le portrait du maître regretté, dans l'attitude de la prière, présenté par son patron St Jean Baptiste, à l'auguste Mère de Dieu; à droite se trouvent les patrons de la Gilde, S. Thomas et S. Luc, le premier portant la maquette d'une église, le second traçant au pinceau le portrait de la Ste Vierge. Sous la scène se lit l'inscription commémorative suivante :

SODALITAS ARTIS CHRISTIANÆ PROVEHENDÆ SUB AUSPICIIS SS. THOMÆ ET LUCÆ PRÆSIDI SUO DILECTISSIMO ET DESIDERATISSIMO JOHANNI BARONI BETHUNE, DIE XVIII JUNII A. D. MDCCCLXXXXIV DEFUNCTO, PIÆ RECORDATIONIS MONUMENTUM PONI CURAVIT.

Bruges : Broderie artistique liturgique. — Grâce à la générosité d'un donateur bien inspiré, la cathédrale de Bruges vient de s'enrichir d'un magnifique ornement complet, qui ne comprend pas moins de 17 grandes pièces, en satin blanc brodé, et qui est une véritable œuvre d'art brugeois, sortie des ateliers de Mlle Antoinette Grossé. Par un heureux retour aux traditions du grand siècle de l'art flamand, tout l'ornement a été conçu et exécuté dans le style du XVe siècle, dans le genre d'une ancienne chape flamande, conservée à la cathédrale. Les fleurs et les chérubins qui ornent le manteau des chapes, les nombreuses figures et scènes historiées, représentant tout le cycle de l'œuvre de la Rédemption, sont brodés, j'allais dire sont peints sur le satin. La pureté du dessin, la chatoyante harmonie des couleurs, le fini de l'exécution de tous ces petits tableaux font rêver instinctivement aux délicates miniatures de nos manuscrits flamands enluminés. M. le chanoine A. Duclos a consacré à cet ornement un savant article qu'on lira avec intérêt dans *De Zondagbode van het bisdom van Brugge*, 1905, t. XXIX, p. 297-301.

Chandelier pascal. — Nos ancêtres — les anciens registres des fabriques d'églises en font foi — s'appliquaient avec beaucoup de soin à orner le chandelier pascal, le « paeschboom » comme ils l'appelaient. Tandis que les collégiales et les cathédrales se payaient le luxe d'un candélabre en laiton artistiquement travaillé, nos modestes églises de village donnaient à leur chandelier en bois ou en fer une ornemen-

tation moins riche, mais plus variée, que les *Annales* feront connaître un jour à leurs lecteurs. De la tige du grand candélabre sortaient très souvent plusieurs « branches » supportant des cierges allumés en l'honneur du Christ ressuscité, représenté d'une façon expressive par le cierge pascal bénit. On y attachait souvent un *legile* ou lutrin ajouré, sur lequel le diacre déposait le livre pour le chant de l'*Exultet* (¹). Ces anciennes traditions revivent heureusement dans le beau chandelier pascal en laiton que la cathédrale de Bruges vient d'acquérir et qui imite le candélabre pascal de 1442 appartenant à l'église de Saint-Ghislain. En dehors du temps pascal il supportera une statuette du Saint Sauveur, titulaire de la cathédrale.

C. C.

Westcapelle. — La Commission royale des Monuments a approuvé le projet des travaux de restauration à faire à l'église de Westcapelle lez Bruges. En dehors de la restauration proprement dite, le projet comporte la construction de nouvelles nefs. Mais d'après M. Naert, inspecteur provincial (²), les maçonneries anciennes prouveraient que si la nef centrale a existé jamais il n'y a eu de bas-cotés.

Dans cette restauration, c'est la tour qui nous paraît offrir le plus d'intérêt. La découverte de documents anciens a permis la reconstitution de la flèche telle qu'elle était projetée en 1410, après un incendie allumé en 1407 par les Anglais. A la demande des nations hanséatiques, ayant leur comptoir à Bruges, et qui s'adressèrent aux États de Flandre, trois devis furent dressés qui ont été retrouvés aux archives d'Ypres et communiqués par M. Naert le 19 décembre 1903. Grâce à ces pièces, on peut aisément reconstituer la flèche ancienne. Elle comptait 6 étages surmontés par le poinçon mesurant 27 pieds, de sorte que la hauteur totale atteignait 91 pieds, soit environ 30 mètres. L'intervention des nations hanséatiques permet de supposer que la tour servait de phare.

Notons une particularité caractéristique de l'église de Westcapelle : aux deux travées de la nef du chœur correspondent trois fenêtres dans les collatéraux; dans chaque pignon de l'église, aux façades comme au transept, sont ménagées deux baies de fenêtres.

Le projet comporte aussi la construction d'une nouvelle sacristie, le tout évalué à une centaine de mille francs.

R. v. V.

(¹) Voir Reusens. *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, p. 420 ss.

(²) Rapport adressé à M. le Gouverneur le 16 mai 1903.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE (1).

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

138 **De la publication** *des inventaires des petites archives*. Documents préparatoires publiés par la Fédération archéologique et historique de Belgique. Mons, Duquesne-Masquillier, 1905, in-8°, 47 p.

---

(1) La bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) parus depuis 1904 inclusivement et intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

La recension des livres et articles publiés en 1904 se continuera dans les numéros suivants.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses)* aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (Bruges, rue Neuve, n° 22) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés seront, d'après la nature de l'ouvrage en question, renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la bibliographie, où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

1e Partie : *Du rôle des sociétés locales dans l'étude de l'histoire moderne,* discours prononcé par M. H. Pirenne à la séance solennelle d'ouverture du XVIIIe congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, le 30 juillet 1904.

Les études historiques sont plus avancées pour l'histoire de l'antiquité que pour celle du moyen âge, pour celle-ci plus que pour l'histoire des temps modernes. La Renaissance, en orientant les esprits vers Rome et Athènes, a dirigé avec succès la critique philologique et la critique historique, sœurs jumelles, vers l'étude scientifique de l'antiquité. L'étude historique du moyen âge, commencée par les Allemands qui ne rencontraient pas l'Empire Romain sur le chemin de leur histoire nationale, ne s'est développée d'une façon vraiment scientifique que pendant le XVIIe siècle, surtout en France; négligée au XVIIIe, elle a atteint sa perfection au XIXe siècle. Et comme les documents économiques et administratifs étaient nombreux et que les esprits déjà formés à une bonne méthode, se tournaient vers les questions sociales, c'est dans le domaine des études médiévales qu'ont pris naissance l'histoire économique et l'histoire sociale, qui nous font connaître la vie, les sentiments, les intérêts matériels du peuple.

L'histoire des temps modernes s'est développée en dernier lieu ; et comme elle a été écrite surtout par des historiens-amateurs, dont l'attention était attirée vers l'histoire politique, plus amusante et plus tangible, l'histoire économique et sociale de l'époque moderne reste encore à faire. Pour la faire, il faut en rechercher les sources, qui se trouvent dans les archives, non seulement des villes, mais des communes, des paroisses, des institutions, des particuliers. Impossible de les publier toutes. Mais il faut les inventorier; car les plus petites archives contiennent à ce point de vue des trésors (voir plus haut p. 218). Le rôle des sociétés locales d'histoire consisterait à dresser des inventaires sommaires de ces petites archives.

2me Partie : La discussion de la proposition de M. Pirenne, résolutions adoptées, etc. Nous avons résumé cette partie dans notre *Chronique*, p. 211. C. C.

139 [LV, 1] **C.Callewaert.** *Le liber memorialis des églises du diocèse de Bruges.* (ABelges. 1905, t. VII, p. 27 = H. Van Houtte.)

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

140 **Henry Dubrulle.** *Bullaire de la province de Reims sous le Pontificat de Pie II.* Thèse de doctorat, présentée à la faculté des lettres de l'Université de Lille. Lille, R. Giard, 1905. In-8°, XII-260 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 53-54 = D. U. Berlière; RBAB. 1905, t. III, p. 152 = J. Cuvelier.)

Contient l'analyse sommaire de 960 bulles de Pie II (3 sept. 1458-14 août 1466), tirées des archives Vaticanes et se rapportant à la province ecclésiastique de Reims, dont toute la Flandre (diocèses de Thérouanne, Tournai, Cambrai) faisait alors partie. Des notes abondantes au bas des pages donnent de précieux renseignements sur les personnages cités. Neuf documents sont publiés in-extenso : le 1r et le 2d sont relatifs à l'excommunication de Guillaume, abbé de Saint-Bavon à Gand ; le 4e est la bulle par laquelle Pie II ordonne de mettre Martin de Mol, chanoine de Saint-Donatien à Bruges, en possession de la chancellerie épiscopale de Tournai. Deux bonnes tables des noms de lieux et des personnes complètent le volume : Bruges y figure avec 71 mentions. Nous y relevons aussi Blankenberghe, Comines, Courtrai, Coyghem, Dadizeele, Damme, Dixmude, Les Dunes, Emelghem, Furnes, Ghistelles, Harlebeke, Heule, Langhemarck, Loo, Merckem, Messines, Oudenbourg, Poperinghe, Roulers, Staden, Sweveghem, Uytkerke, Warnêton, Wenduyne, West-cappelle, Zonnebeke. Dans l'introduction (pp. I-XXXII) l'auteur décrit l'état lamentable des diocèses de la province de Reims, les principaux abus qui y régnaient et les essais de réformes qui y furent tentés. C. C.

141 [LV, 3] **Dom U. Berlière.** O. S. B. *Inventaire analytique des libri obligationum et solutionum.* (W. 1905. t. XIII, p. 98-101 = D. Brouwers ; RBén. 1905, t. XXII, p. 298-299.)

142 [LV, 5] **A. Wauters.** *Table chronologique des chartes et diplômes*, t. X. (ABelges. 1904, t. VI, p. 265-275 = E. Van der Mynsbrugge.)

143 **A. Fayen.** *Notices sur les manuscrits de la bibliothèque vaticane concernant la Belgique.* — RBAB. 1905, t. III, p. 1-11 (*à suivre*).

Cette première contribution à un inventaire des documents des Archives Vaticanes, qui intéressent la Belgique (AnÉm. 1905, LV, p. 80), a pour objet les manuscrits faisant partie du fonds de la reine Christine de Suède.

Plusieurs concernent l'histoire de Flandre. Notons : **Reg. lat. 157,** lettres d'Étienne, évêque de Tournai (1192-1203) ; **Reg. lat. 261,** fol. 152-156, traité écrit par Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai (1396-1411) ; **Reg. lat. 332,** fol. 1-72, lettres de Jean de Montreuil (1354-1418) secrétaire des finances du roi de France et prévôt de Saint-Pierre à Lille ; **Reg. lat. 339,** fol. 39-46 et **Reg. lat. 466,** fol. 101-121, plusieurs manuscrits se rapportant à St-Amand ; **Reg. lat. 508,** chronique des Pays-Bas de 685 à 1434 ; **Reg. lat. 557,** fol. 93-110, plusieurs lettres de Pie II à Philippe, duc de Bourgogne ; une lettre du même à Charles, roi de France, au sujet de l'évêque de Tournai et la pragmatique sanction, etc. ; **Reg. lat. 594,** fol. 104v à 105v, élégie latine de Corneille de Schepper ; **Reg. lat. 598,** fol. 105-102, vie de St Bertin ; **Reg. lat. 689,** t. II,

fol. 334-348, 350^v-353^v, diverses notes de Pierre d'Ailly, relatives au schisme d'Occident.

L'auteur renvoie, quand il y a lieu, aux éditions de ces manuscrits et aux travaux qui s'y rapportent. A. D. M.

144 **H. Dubrulle.** *Inventaire des chartes de l'Abbaye de St-André-du-Cateau* (1033-1300). Table. — RBAB. 1905, t. II, p. 51-62.

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux, dont il est fait mention dans cette importante publication; liste des errata. [LV, 7.]

145 **A. Fruyn.** *Les archives des églises des villes de garnison dans les Pays-Bas méridionaux.* — Nederlandsch Archievenblad, t. XIII, 1904-1905, p. 84-93. (RBAB. 1905, t. III, p. 76-77 = J. C.)

M. F. fait connaître sommairement les archives des églises réformées établies dans les villes de la Barrière et qui y furent maintenues jusqu'à la fin du XVIIIe s.

146 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Le dépôt des Archives de l'État à Bruges. Aperçu des collections.* — RBAB. 1904, t. II, p. 433-452.

Après une brève notice sur l'histoire du dépôt et sur ses accroissements, M. v. Z., conformément au plan adopté pour ce genre de travail, donne pour chaque fonds le nombre des chartes, registres et liasses, avec indication des dates extrêmes et mention des inventaires et cartulaires imprimés ainsi que des principaux ouvrages concernant les collections.

Nous signalons tout particulièrement cet excellent aperçu à ceux qui s'occupent de l'histoire de la Flandre.

147 **Th. Sevens.** *Oorkonden, Kortrijk aanbelangende. Eerste verslag.* BGOK. 1903-1904, t. II, p. 221-241.

Après un court aperçu historique, M. Sevens donne l'inventaire, plus ou moins complet, des archives conservées à Courtrai même, soit au dépôt communal, soit en d'autres endroits.

148 **Analecta Bollandiana.** *Indices in tomos I-XX* (*1882-1901*). Bruxellis, apud editores, 1904, in-8, 148 p. (ABelges, 1904, t. VI, p. 273 = G. K[urth]; AnÉm. 1905, t. LV, p. 213 = J. Mahieu.)

149 **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd.* Eerste deel (1787-1844). (Uitgave der K. Vl. Acad., IVe reeks: uitgaven der commissie voor geschiedenis, bio- en bibliographie, n° 6.) Gent, Siffer, 1904, gr. in-8, 338 p. Fr. 3.50.

Documents législatifs et de jurisprudence, articles de journaux, brochures, ouvrages, rangés par ordre chronologique.

150 **A. Tiberghien.** *Contribution à la bibliographie de M. F. Van Langren.* Documents existant à la Bibliothèque royale de Belgique. — RBAB. 1904, t. II, p. 191-205.

Cette notice apporte des matériaux importants à la bibliographie de notre cosmographe-mathématicien. Plusieurs publications de

Van Langren ont trait aux améliorations à apporter au port d'Ostende (p. 193-196); deux brochures concernent Dunkerque (p. 196-197).

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

151 **C. Callewaert.** *Les origines du style pascal en Flandre.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 18-26 (ABelges. 1905, t. VII, p. 13-26 = J. Cuvelier); ibid., p. 121-143.

Prouve que le style pascal n'a pas été introduit en Flandre avant la dernière dizaine du XIIe siècle.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnerons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire.*

152 **J. Cornet.** *Excursions de géographie physique en Flandre et en Hainaut.* — SBGBull. 1904, t. XXVIII, p. 206-224, 295-310, 358-378.

Renferme d'importants renseignements sur la formation géologique des collines et la direction primitive des cours d'eau de la Flandre.

153 **J. Cornet.** *Études sur l'évolution des rivières belges.* (Extrait des Annales de la Société géologique de Belgique, t. XXXI, Mémoires.) (SBG-Bull. 1904, t. XXVIII, p. 487-495=S.)

154 **B^{on} Ch. Gillès de Pélichy.** *Note sur l'ancien ouvrage en bois découvert au port de Zeebrugge.* AnÉm. 1905, t. LV, p. 177-181.

Sorte d'ilot artificiel, *crannoge*, formé vers la fin de l'époque romaine.

155 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *La collection d'objets anciens de la Panne, déposée à Gruuthuse.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 36-47.

156 **L. de Pauw et G. Willemsen.** *La sépulture néolithique de la Tête de Flandre.* AnAW. 1904, t. XXIII, p. 18-26, 4 pl. Description de quelques débris d'ossements et de fragments de poterie, trouvés en 1903, pendant les fouilles faites pour jeter les fondations de l'église de la Tête de Flandre. Les auteurs croient se trouver devant une sépulture de la période de transition entre l'âge néolithique et l'âge de bronze.

R. De Schepper.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

157 **Vicomte Baudouin de Jonghe.** *Un denier noir frappé à Ypres par Gui de Dampierre, comte de Flandre.* — RBN. 1905, t. LXI, p. 31-36, 1 fig. dans le texte.

La ville d'Ypres, à l'apogée de sa puissance au XIIe et au XIIIe siècle possédait un monnayage communal, dont de nombreux échantillons sont parvenus jusqu'à nous. Dans deux documents datés, l'un de la veille de l'Annonciation 1297, l'autre du vendredi après l'Épiphanie 1298, conservés aux archives d'Ypres, Gui de Dampierre annonce à l'avoué et aux échevins de cette ville qu'il a l'intention d'y battre monnaie, et déclare que ce fait ne pourra leur porter préjudice, c'est-à-dire, vraisemblablement, nuire au monnayage communal.

Seul le *gros à l'aigle* frappé à Ypres par Gui était connu jusqu'ici (Gaillard, *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre.* PL. XVII, 153). Le savant auteur de la notice fait connaître un denier noir, portant au droit dans le champ l'inscription GCOF, et la légende circulaire + MONETA • IPRENS ; au revers, une croix pattée et la légende + SIGNVM • CRVSIS.

Cette pièce rarissime fait partie du cabinet du Vte de Jonghe.

A. Visart de Bocarmé.

158 **S. Wigersma** Hz. *Iets over Wigle van Aytta van Zwichum, zijne munt- en penningverzameling en de gedenkpenningen met zijne beeltenis.* — Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1905, p. 5-44, 3 figg. dans le texte, 3 pl.

Dans cet article abondamment documenté, l'auteur nous donne des détails intéressants sur la famille de Viglius, sur son enfance et ses études, ses relations (notamment avec Jean Second, Erasme etc.), son mariage avec une bruxelloise, Jacqueline Damant ; il nous le dépeint ensuite comme savant, comme homme d'état, enfin comme prévôt de St-Bavon à Gand.

Viglius était numismate : son testament renferme plusieurs legs de monnaies et de médailles. Goltzius, travaillant à son ouvrage sur les monnaies des Empereurs, ne négligea pas de visiter sa collection.

Dans la dernière partie de son travail, l'auteur étudie les nombreuses médailles au buste de Viglius, qui sont parvenues jusqu'à nous, et établit leur classification chronologique. Les planches reproduisent un portrait de Viglius, et 14 médailles à son effigie.

A. Visart de Bocarmé.

159 **F. Alvin.** *Contributions à la sigillographie nationale.* RBN. 1905, t. LXI, p. 215-233, 1 fig. dans le texte et 1 pl.

Dans cette notice, l'auteur fait connaître plusieurs sceaux dont les matrices ou des empreintes sont conservées au cabinet des

médailles de l'État. Un seul d'entre eux concerne la Flandre: c'est celui de l'Abbaye de Ninove. Nous y voyons un édicule gothique à deux étages: à l'étage supérieur, sous une triple arcade de clochetons, Saint Corneille debout à côté de la Vierge; à l'étage supérieur, trois priants tournés à gauche. Légende: S. CONVENTUS • MONASTERII • NINIVENSIS .•. 14 • 99.

Le sceau étant daté, il est probable qu'il en a remplacé un autre plus ancien. A. VISART DE BOCARMÉ.

160 **E. Laloire.** *Médailles historiques de Belgique* (année 1903). Bruxelles, Goemaere, 1904, in-8, 24 p., 4 pl. hors texte. Fr. 2.50.

Donne les plus intéressantes médailles frappées en Belgique en 1903. Annexe à la RBN.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir la rubrique *Histoire de l'art.*

161 **L. Slosse.** *Graf- en gedenkschriften in West-Vlaanderen.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 27-35.

Un appel à entreprendre une épigraphie de la Flandre Occidentale. Transcrit plusieurs inscriptions de monuments funéraires, de cloches et d'objets d'argenterie.

162 **Th. Leuridan.** *Épigraphie du Nord. Armorial.* Édition préparatoire (introduction). — SEPCBull. 1904, t. VI, p. 105-106.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

163 **H. Nélis.** *Le diplôme original de 1056 de Baudouin de Flandre pour l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand.* — RBAB. 1904, t. II, p. 456-459.

M. N. a eu l'heureuse fortune de mettre la main sur ce précieux document, par lequel Baudouin V confirme à l'abbaye de Saint-Pierre la possession du domaine de Harnes en Artois. Il en donne la description et les éditions.

164 **Deux** *documents concernant la chancellerie épiscopale de Tournai au moyen âge*, éd. H. NÉLIS. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 41-46.

Dans la première charte du 14 août 1238, Walter, trésorier, maîtres Gérard de Marèges et Gaucher de Chièvres, chanoines de Tournai, publient un accord entre l'évêque de Tournai et son chancelier, au sujet de la garde du sceau épiscopal et des

émoluments qui y sont attachés. Dans la seconde, Bérard de Mérula, chanoine et chancelier de Tournai fait hommage à son évêque d'une dîme, située dans la paroisse de Stalhille, qu'il tenait de lui en fief, en raison de son office de chancelier, 24 juillet 1424.

165 **Documents** *relatifs à l'abbaye de Saint-Amand (France)* éd. A. De Poorter. BGOK. 1903-1904, t. I, p. 259-263.

Quatre documents du XIIIe siècle. Il y est question de droits sur les autels de Bisseghem et de Wynghene et sur des terres situées à Ardoye.

166 **U. Berlière**, O. S. B. *Une invasion de l'abbaye des Dunes en 1338.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 47-55.

D'après deux lettres de Benoit XII.

167 **Nécrologe** *de l'abbaye du Parc.* AOP. 1905, t. I, pp. 20 ss.

Nous y trouvons (p. 20-21) la commémoraison de Charles, surnommé le Guerrier, fils de Marguerite, princesse de Brabant, et de Louis, comte de Flandre, qui fut tué dans une bataille livrée près de Nancy, le 5 janvier 1477 (cf. Butkens, « *Trophées de Brabant* », t. I, l. IV, p. 550). Plusieurs opinions se sont fait jour sur la date de sa mort. On y mentionne aussi (p. 22) un Walterus de *Sottengem* » qui serait le « Walterus de *Sottingem* » dont parle P. V. Bets dans sa « *Geschiedenis van Oplinter* » p. 220 et le « Walterus de *Zotteghem* » cité dans le « *Livre Censal de 1308*, f° IV° et f° XXXIX° (Archives de Parc). A. De Wilde.

168 **Dagboek** *van Gent van 1447 tot 1470 met een vervolg van 1477 tot 1515*, opnieuw uitgegeven door V. Fris, IIe Deel. (Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen, 4e reeks, n° 12.) Gent, Hoste, 1904, 378 bl.

Le 1er volume de ce Journal de la ville de Gand a paru en 1901. D'excellentes tables analytiques et alphabétiques rendent facile l'utilisation des 2 volumes.

169 **B. Prost.** *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477).* (Collection d'Inventaires publiés par la section d'Archéologie du Comité des travaux historiques.) Paris, Leroux, 1902-1904, t. I. *Philippe le Hardi* (*1363-1377*), in-8, VIII-657, p., 20 pl. (ABelges. 1905, t. VII, p. 91-92 = G. Doutrepont.)

170 **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1632.* — B. t. XVI, 1905, p. 92-97, 125-128, 158-161 (*à suivre*).

Cet inventaire fut rédigé à la mort de Jeanne Wyts, fille de Guillaume, seigneur de Helst, président du Conseil de Flandre, et épouse de messire Jacques de Fèvre, seigneur de Labroucke, avocat, échevin du Franc. Ce document est d'une importance capitale, tant à cause du petit nombre de pièces analogues que du soin minutieux de sa rédaction. Il nous fait voir en détail ce que comprenait la maison d'une famille aisée du XVIIe siècle ;

c'est l'inventaire de tout le mobilier, des habits, des tableaux, de la lingerie, des joyaux, des livres etc. d'un homme de la haute société.

M. D.P. y ajoute des notes très intéressantes concernant l'histoire et l'usage d'une foule d'objets qui y sont mentionnés.

171 **Th. Sevens.** *Losse aanteekeningen rakende de tweede helft der XVI[e] eeuw.* BGOK. 1904-1905, t. II, p. 29-38.

Extraits de comptes, d'ordonnances, etc. relatifs aux troubles religieux à Courtrai.

172 **Rapport** *adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, sur les points devant servir de base à une note à soumettre au Saint-Siège, à l'occasion de la reprise des négociations en vue d'un Concordat avec la Cour des Pays-Bas en 1826*, éd. Ch. Terlinden. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 46-98.

Ces divers points sont: les nominations aux évêchés, les séminaires, la dotation du clergé en biens fonds, les mariages mixtes, les fêtes, les fondations, la célébration des mariages, le gouvernement indépendant des diocèses, l'abrogation des décrets du 30 déc. 1809 et du 6 nov. 1813, les lois organiques, etc.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

173 **K. De Flou.** *Nieuw fragment van Maerlant's Spiegel historiael* (Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde). Gent, A. Siffer, 1905, in-8°, 44 bl.

Donne, après une courte introduction, le texte de ce fragment (chap. 50-60 de la 1[e] partie du V[e] livre du *Spiegel Historiael*) qui diffère parfois assez notablement du texte publié par de Vries et Verwys. Le fragment retrouvé se trouvait sur une feuille de garde. Voir plus haut, p. 218.

174 **H.-G. Bellaard.** *Nieuwe fragmenten van Jacob Van Maerlant's Spieghel historiael.* — TBB. 1904, t. II, p. 219-220.

175 **A. Bayot.** *La première partie de la chronique dite de Baudouin d'Avesnes.* — RBAB. 1904, t. II, p. 419-433.

Importante contribution à l'histoire littéraire de notre pays. Cette chronique, qui tire sa principale valeur des généalogies qu'on y trouve, n'est pas l'œuvre de Baudouin d'Avesnes († 1289) mais a été préparée sous son influence immédiate. Elle eut deux recensions dues au même auteur, et subit plusieurs remaniements.

M. B. étudie le problème de son étendue. Heller avait conjecturé que la *Chronique*, dans sa seconde recension, remontait peut-être jusqu'à la création; Gachet et Kervyn de Lettenhove étaient d'avis qu'un premier volume était perdu. M. B. réforme les diverses opinions en montrant, dans 9 mss., l'existence de cette première partie, qui fait remonter l'œuvre jusqu'au com-

mencement du monde. Il apprécie l'importance de cette découverto, tant au point de vue de l'histoire littéraire, qu'à celui de la nature et de la division de la *Chronique.* A. D. M.

176 **J. Dewert.** *Les Ronds du Hainaut, d'après le chroniqueur Jacques de Guyse.* — W. 1905, t. XIII, p. 73-84.

Discussion en faveur de l'autorité du chroniqueur, à propos de cet épisode du séjour de Marguerite de Flandre dans le Hainaut.

177 **Willelmi** *Capellani in Brederode postea monachi et procuratoris Egmondensis chronicon,* éd. C. Pynacker Hordijck. (Werken uitgegeven door het Historisch genootschap te Utrecht). Amsterdam, Muller, 1904, in-8, LIV-299 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 26-27 = V. Fris.)

Présentement, la meilleure édition d'une source littéraire, en partie de première main, intéressant les événements de notre histoire au XIVe siècle.

178 **K. De Flou.** *Een lofdicht op het heilig Bloed* (1686). — AnÉm. 1905, t. LV, p. 56-63.

179 **E. Joliclerc.** *Joliclerc, volontaire aux armées de la Révolution. Ses lettres. 1793-1796.* Paris, Perrin, 1905, in-16, 256 p. (ABelges, 1904, t. VI, p. 274 = A. De R[idder].)

Deux de ces lettres datent de l'époque où leur auteur combattait sur nos frontières, dans les environs de Menin et de Courtrai. L'invasion française en Belgique pendant les années 1792 et 1793 se trouve d'ailleurs résumée par M. Fr. Funck-Brentano, dans une préface à la susdite édition.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

180 **L. Penning.** *Ons oude Nederland. De geschiedenis des vaderlands van de vroegste tijden tot op heden aan ons volk verhaald.* Fasc. 1. Rotterdam, D. A. Daamen, in-8, p. 1-32, 1 fig. et 1 pl. Le fasc. Fl. 0.50.

181 **Entretiens** *sur la Belgique d'autrefois.* Avant-propos de H. Pirenne. Bruxelles, Vve F. Larcier, 1905, in-8, 310 p. Fr. 3.50.

182 **K. Rübel.** *Die Franken, ihre Eroberungs- und Siedlungssystem im deutschen Volkslande.* Bielefeld, Velhagen und Klasing, in-8, XVIII-561 p. M. 12.

183 **Schweisthal.** *Les Francs des bords de la Moselle et leurs descendants de Transylvanie.* — AnIAL. 1904, t. XXXIX, pp. 103-142.

Il y est question (p. 128-129) des *hospites germanici* ou *flandrenses,* appelés aussi *flandrenses priores,* qui vers 1140 seraient

allés peupler le Nord de la Transylvanie; ce terme *flandrenses* ne comprend pas seulement les habitants de la Flandre proprement dite, mais encore ceux d'une grande partie de la Germanie inférieure et même de la Lotharingie. A. D. W.

184 **H. H.** *Limburg of het land van Loen in den Guldensporenslag.* — De Banier, Hasselt, 1902, t. IX, p. 103-105.

Mention de quelques Limbourgeois qui luttèrent à Courtrai.

185 **G. van Hoorebeke.** *Biographie du fameux Olivier le Dain, reprise en sous-œuvre.* („ Imprimé privé, tiré seulement à 50 exemplaires. „) Gand, Van der Schelden, 1904, in-8, 118 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 33-34 = V. F[ris].)

Entr'autres côtés intéressants de l'ouvrage, il remet en honneur la théorie de l'identité d'Olivier le Dain avec l'„ Ollevier de Neckere gheboren van Thielt „, théorie présentée par Nicolas Despars et révoquée en doute par H. Pirenne.

186 **A. C. De Schrevel.** *Les gloires de la Flandre maritime et de la Flandre Gallicante au XVIe siècle.* Lille, V. Ducoulombier, 1904, 362 p. (AnÉm. 1905, t. LV, p. 193-202 = R. De Schepper; RHE. 1905, t. vi, p. 481 = R. D.)

187 **E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'Insurrection.* Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8, XII-331 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 93-95 = H. Lonchay.)

Les événements et leurs causes : parmi celles-ci, — et c'est ce qui distinguera surtout le présent livre de tous les précédents sur la question de nos luttes religieuses au XVIe siècle, — les causes économiques sont pour la première fois, prises en considération.

188 **J. L. Motley.** *United Netherlands. History from death of William the Silent to twelve years'truce-1609.* Vol. 1, 2, 3. London, Murray, in-8°, 616, 650 et 690 p. Chaque volume :10 sh. 6 d.

189 **A. R. Villa.** *Ambrosio Spinola, primer marques de los Balbases. Ensayo biografico.* Madrid, Fontanet, 1904, in-8, 770 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 29-32 = A. Lonchay.)

Excellente biographie de Spinola qui joua un rôle si considérable dans notre pays, sous le règne des archiducs Albert et Isabelle. Beaucoup de documents nouveaux.

190 **Ch. Sadoul.** *Un épisode de la sorcellerie en Lorraine au XVIIe siècle. Antoine Grevillon, sorcier et devin au val de Ramonchamp, brûlé à Arches en 1625.* (Tirage à part du *Pays lorrain.*) Nancy, Vagner, 1904, in-8, 20 p. (AEN. 1905, t. I, p. 112-114 = R. P.)

Soldat au service de l'Espagne, Grevillon avait été au siège d'Ostende, sous les ordres de Spinola.

191 **R. du G.** *Une famille flamande protestante à Quintin au XVIIe siècle.* Revue de Bretagne. 1904, 2e sér., t. XXXII, p. 5-38. (ABelges. 1904, t. VI, p. 184.)

Il s'agit de la famille *Uzille* dont un représentant, Gaspard Uzille, passa à Quintin en Bretagne, à la suite de Charlotte-Brabantine de Nassau. C'était un descendant de Jacques Uzille, seigneur du Coing, paroisse de Quesnoy près de Lille.

192 **H. Sage**. *Don Philippe de Bourbon et Louise-Elisabeth de France.* Paris, Cerf, 1904, in-8, X-87 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 36-37 = A. De R[idder].)

On sait les projets de Louis XV, et les démarches qu'il fit faire en notre pays, pour y introduire son gendre don Philippe, fils de Philippe V. Ses manœuvres diplomatiques sont exposées ici.

193 **A. Sorel**. *L'Europe et la Révolution française.* Paris, Plon, 1904, t. VIII, *La coalition, les traités de 1815. 1812-1815*, in-8, 520 p. (ABelges. 1904, t. VI, p. 275-276 = A. De R[idder].)

Histoire internationale de notre pays durant la susdite époque. Sentiments de la France envers la Belgique.

194 **Bon de Trannoy**. *Jules Malou, 1810-1870.* Préface de M. Charles Woeste. Bruxelles, De Wit, 1905, in-8°, XVI-589 p., gravv. Fr. 8. (ABelges. 1905, t. VII, p. 118-119 = P. Poullet).

« La vie de Jules Malou se confond avec cinquante ans d'histoire parlementaire de la Belgique : retracer l'une, c'est entrer dans le vif de l'autre. Ses actes s'associent surtout étroitement aux destinées politiques, longtemps incertaines, des catholiques belges. Aussi bien, est-ce nécessairement dépasser les limites d'une biographie que de retracer la carrière de Jules Malou. Dans l'œuvre que nous avons tentée, nous nous sommes arrêtés à mi-chemin. En d'autres moments, plus opportuns, il conviendra d'exposer la période la plus connue de sa vie, celle qui s'étendit de 1870 à 1886. » *Avant-propos.*

195 **Histoire** *des élections de Bruges depuis 1830.* Bruges, Bureau de l'Association catholique, 1905, 88 p. Fr. 2.

Plaquette intéressante et suggestive, retraçant par chiffres, l'histoire des élections législatives, provinciales et communales de Bruges, depuis 1830 jusqu'en 1904. De 1830 à 1856 les luttes électorales à Bruges n'avaient pas de caractère politique très accentué et présentaient peu d'intérêt. Aussi les résultats en sont simplement enregistrés. Depuis 1857 un commentaire accompagne le relevé du nombre de voix obtenues par les candidats en présence. On peut regretter que ces quelques notes ne soient pas plus étendues. A. D. M.

196 **P. Verhaegen**. *La lutte scolaire en Belgique*, avec une préface de M. Guillaume Verspeyen. Gand, Siffer, 1905, XXI-428 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 120-122 = G. Kurth).

Contribution pleine d'intérêt, à l'histoire contemporaine de la Belgique. Les épisodes de la lutte scolaire en Flandre y sont narrés d'une façon exacte et détaillée. Nous faisons remarquer

que l'auteur ne fait pas suffisamment ressortir l'importance relative des faits qu'il rapporte, et que généralement bien informé il a trop souvent omis de documenter son œuvre. A. D. M.

197 **P. Verhaegen.** *The battle of the schools in Belgium.* — The Month, 1905, Mars, Avril, Mai.

Chapitres extraits de l'ouvrage précédent et traduits en anglais.

198 **P. P. Denys.** *Biographie de François-Joseph Deleu, instituteur en chef à Messines, professeur spécial de sciences naturelles et d'agriculture.* Comines, P. Denys, 1904, in-8°, 212 p. gravv. et portr. hors texte. Fr. 2.50.

1. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

199 **P. De Pelsmaeker.** *Des formes d'association à Ypres, au XIIIe siècle.* — Revue de Droit international et de Législation comparée. Bruxelles, 1905, 2e série, t. VII, p. 633-645. (ABelges. 1905, t. VII, p. 18-19 = H. Van Houtte.)

B. Histoire économique et sociale.

200 **H. Pirenne.** *Les villes flamandes avant le XIIe siècle.* — AEN. 1905, t. I, p. 9-32. (MBBull. 1905, t. IX, p. 178 = Dutron; RQH. 1905, t. LXXVII, p. 635 = A. Isnard.)

On connaît les vues originales de l'auteur sur la matière. Elles se trouvent exposées dans ses remarquables études : *L'origine des constitutions urbaines au moyen âge.* — RHist. 1893, t. LIII, p. 52-83; 1895, t. LVII, p. 57-98 et p. 293-327. *Villes, marchés et marchands au moyen âge.* — RHist. 1898, t. LXVII, p. 59-70. Les résultats de ces recherches furent synthétisés, vulgarisés une première fois, appropriés aux villes Belges dans l'*Histoire de Belgique* du même auteur, t. I, 2e éd., p. 169 et suiv. Les voici esquissés à nouveau, rapportés cette fois-ci aux seules villes de l'ancien comté de Flandre, d'ailleurs notablement développés et mieux appuyés.

D'après M. Pirenne, les villes flamandes ne sont nées ni d'un microcosme romain, ni d'une agglomération d'origine monastique. Elles ne remontent même pas à un « castrum » ou forteresse comtale. Les abbayes, les « castra » constituèrent tout au plus des refuges, à l'abri desquels purent librement se former deux centres d'activité marchande, l'un permanent, l'autre intermittent : les « portus » et les foires. Seuls les « portus » furent le point de départ de nos villes. Appelés il est vrai par le souci de de la sécurité au pied des endroits fortifiés, les négociants et commerçants de l'époque n'ont consenti d'ailleurs à y fonder un

„ portus „ que dans les seuls cas où ces emplacements ont pu correspondre au choix que suggérait le souci de leurs intérêts commerciaux collectifs. Dès lors, ce fut dans ces faubourgs que, parallèlement au libre épanouissement des institutions féodales du bourg, se réalisèrent la transformation du droit personnel marchand en droit local urbain, et le développement initial de tous les rouages économiques, administratifs, militaires, financiers et politiques de la ville flamande, avant le XIIe siècle.

L. De Wolf.

201 **Th. Gobert.** *La loterie à Liége dans les siècles passés.* IALBull. t. XXXIV, p. 251-291. (W. 1905, t. XIII, p. 31-32 = E. Fairon.)

Histoire générale de cette pratique dans la suite des temps. Elle est introduite pour la première fois en Belgique, à Bruges, en 1445. Elle fut connue à Liège vers la fin du XVe siècle.

202 **G. Willemsen.** *De loonquæstie in Vlaanderen op het einde der XVIe eeuw.* AnAW. 1904, t. XXIII. p. 10-17.

Le 4 Avril 1588, un placard provisionnel ordonna de faire une enquête sur le montant des salaires d'ouvrier et en général sur la cherté des fournitures ordinaires de la vie. Sur les avis reçus de toute part, le Conseil de Flandre rédigea son ordonnance du 2 sept. 1588. L'auteur de l'article cité fait ressortir, par quelques extraits, comment cette ordonnance n'établit pas seulement un maximum de salaire pour les ouvriers des villes et des campagnes, mais détermina encore les prix que pouvaient exiger les aubergistes, les cordonniers, les bouchers et les autres industriels de la petite bourgeoisie. Cette loi, faite „ tot verlichtinghe ende solaes van de ghemeene insetenen „, ne se maintint pas longtemps, comme le prouvent les comptes d'église de la ville de St-Nicolas. Cette mesure extraordinaire mériterait une étude plus approfondie; il serait intéressant de connaitre par exemple les circonstances qui ont provoqué cette loi et la manière dont elle fut reçue dans les différentes parties de la Flandre.

R. De Schepper.

203 **Emile Dilis.** *De schipbruggen als verkeermiddel in vroegere tijden tusschen Antwerpen en het Vlaamsch Hoofd.* AnAW. 1904, t. XXIII, p. 39-117.

Dans le courant du XVIIe siècle, plusieurs ponts de bateaux furent construits d'occasion et dans un but militaire, entre Anvers et la Tête de Flandre; plusieurs de ces ponts furent laissés pendant quelque temps — de 1621 à 1639, de 1640 à 1646, etc., — à l'usage des bourgeois, pour faciliter le trafic entre la Flandre industrielle et la ville commerciale. — Pièces justificatives à l'appui. R. D.

204 **Bon Joseph Bethune.** *Un soulèvement des tisserands de damassés en 1741.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 212-220.

Ce soulèvement des « sans travail » fut réprimé par le magistrat de la ville. Les principaux émeutiers prirent la fuite et s'établirent à Estaires, où ils introduisirent l'industrie des damassés. En outre, le magistrat édicta un règlement pour la corporation des tisserands, stipulant les conditions d'apprentissage et de maîtrise, de fabrication et de vente. E. V. C.

205 **Bon Joseph Bethune.** *Le service funèbre de l'empereur Charles VI à Courtrai.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 253-258.

206 **J. B[ethune].** *Comment on récompensa les « empereurs » des Gildes Saint-Georges et Saint-Barnabé.* — BGOK. 1903-1904, t. I, p. 242-247.

Cette récompense, décernée par le souverain du pays et par le magistrat de la ville, consistait en l'exemption de certains droits.

C. Histoire des sciences et des lettres.

207 [LV, 82]. **W. Van Neylen.** *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde met eene bloemlezing.* (MBBull. 1905, t. IX, p. 72-73 = H. De Voght.)

208 **Georges Monchamp.** *Pétrarque et le pays liégeois.* (Extrait de Leodium, t. IV.) Liége, Cormaux, 1905, in-8°, 20 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 122-123 = G. K.)

Cet article nous apprend (p. 14) qu'un ancien bourgmestre du Franc de Bruges, Philippe van Maldeghem a cultivé les lettres françaises. Chassé de la Flandre, durant les troubles religieux du XVIe siècle, il se réfugia à Liége où il s'occupa d'une traduction de Pétrarque. Il devait en 1600 publier à Bruxelles *Le Pétrarque en rime françoise avec ses commentaires.* Dans une épitre en vers intitulée : *L'excuse du translateur aux poëtes françois,* Philippe raconte l'histoire de la composition de son livre. Il ne réussit pas trop bien dans son entreprise et avait eu raison de dire dans son épitre :

Pourtant au moins, de grâce, ou que voirrez ma faute
Dites, pour un flamand, l'emprinse estoit bien haute.

R. D.

209 **J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland.* Groningen, J. B. Wolters, 1904, t. I, in-8°, 466 p., Fl. 5. (MBBull. 1905, t. IX, p. 36 = C. Lecoutere.)

Moyen âge, XVIe siècle, XVIIe siècle. Le travail le plus complet jusqu'ici.

210 **G. Caullet.** *Une collection d'almanachs placards (1560-1786). Essai sur l'histoire et le commerce des almanachs à Courtrai.* — BGOK. 1904-1905, t. I, p. 39-95 (ABelges. 1905, t. VII, p. 126-127 = P. Bergmans.)

M. G. Caullet vient de découvrir aux archives communales

de Courtrai une collection d'almanachs placards, qui, vu le nombre d'exemplaires (155) et la rareté de la majorité d'entr'eux (plusieurs datent du XVI[e] siècle), est extrêmement précieuse. M. C. donne d'abord la description détaillée des spécimens les plus rares ou sur lesquels il a pu recueiliir quelques notes. Ces notes, qui supposent des recherches multiples et laborieuses, présentent le plus grand intérêt pour la bibliographie et la biographie nationales; elles font connaître ou mieux connaître plus d'un de nos anciens imprimeurs, astrologues, géomètres.

Cette collection a permis à M. C. d'étudier en particulier le commerce des almanachs à Courtrai et de déterminer notamment la situation des libraires et imprimeurs courtraisiens vis-à-vis des étrangers.

L'étude de M. C. constitue une contribution importante à l'histoire de l'imprimerie en Belgique et complète en plus d'un endroit les publications de la *Bibliotheca Belgica* et l'ouvrage de MM. Zech, *Les Almanachs Belges*.

211 **Edw. Coremans.** *La littérature néerlandaise en Belgique depuis 1830.* Rotterdam, Meindert Boogaerdt, jun.; Bruxelles. L. J. Kryn, 1905. Grand in 12, 168 p.; F. 3.

212 **Edw. Coremans.** *De Nederlandsche letterkunde in Belgie sedert 1830.* Vertaald door Leo J. Kryn. Rotterdam (Revue apologétique 1905, t. VII, p. 67.)

Donne un bon sommaire de l'histoire du mouvement littéraire flamand depuis notre indépendance; plus de deux cents auteurs poètes, dramaturges, romanciers y sont passés en revue. — L'ouvrage est illustré de 40 portraits d'auteurs flamands.

213 **F. Van den Bosch.** — *Impressions de littérature contemporaine.* — Bruxelles, Vromant et C[ie], in-8°, 226 p.

M. Van den Bosch a réuni dans ce volume de courtes études de critique littéraire, parues — presque toutes — dans la « revue catholique d'art et de littérature » *Durendal.*

Parmi les écrivains dont il s'occupe, la West-Flandre est représentée par Guido Gezelle, Eugène De Groote, Cyr. Van Overbergh, Hugo Verriest et Alb. Rodenbach.

Les notices qu'il leur consacre sont franchement symphathiques et marquées au coin d'un loyal et large éclectisme. Le style, un peu « Jeune-Belgique » ne manque pas d'intérêt.

J. Vermaut.

214 [LV. 89] **A. Siffer.** *Schrijven en drukken. Beknopt Geschiedkundig overzicht* (overgedrukt uit den Catalogus der tentoonstelling van het Boek, gehouden te Gent in Juli 1904), Gent, E. Vander Haeghen, in 8°, 59 p. grav. (RBAB. 1905, t. III, p. 63 = T. Goffin).

D. Histoire de l'art [1].

215 **J. de Waele.** *L'ancien château des Comtes de Flandre à Gand.* Bruxelles, Goemare, 1904. (RAC. 1904, 4e sér., t. XV, p. 335. = Louis Cloquet.)

216 **P. Claeys.** *Les Monuments de la ville de Gand.* Gand, Vuylsteke, 1905, in-12, 472 p. Fr. 5. (ABelges. 1905, t. VII, p. 97-98 = V. F[ris].)

217 **P. Bergmans.** *Le campanile du Beffroi de Gand. Etude d'iconographie rétrospective et comparée.* Gand, Vyt, 1905, in-8, 49 p., 2 pl. (ABelges. 1905, t. VII, p. 35-36.)

Sauf ajoute des 2 planches, reproduction d'un article paru dans GOGBull. 1904, t. XII, p. 251-278. (ABelges. 1904, t. VI, p. 286 = H. Coppieters Stochove.)

218 **V. Fris.** *Lausus, de oudstgekende bouwmeester van Gent.* — GOGBull. 1904, t. XII, p. 320-325 (ABelges. 1905, t. VII, p. 125).

Lausus était un frère de Deynze. Il a construit la crypte de St-Jean à Gand dans la première moitié du XIe siècle. Il fut longtemps le compagnon de S. Poppon, abbé de Stavelot, et il n'est pas impossible qu'il ait exercé une certaine influence sur le grand réformateur du style religieux à cette époque.

219 **Bon Joseph Bethune.** *Le Pont du Broel à Courtrai.* BGOK. 1903-1904, t. I, p. 271-281.

Description et histoire de ce pont d'après les sources d'archives, les documents graphiques; ses divers modes de construction; les fondations sur lesquelles il repose datent de 1411.

220 **A. Van Houcke.** *L'ancienne maison de Templiers à Ypres.* — MABull. 1903-04, T. III, p. .

Historique du monument et critique de la restauration.

221 **C. Wybo.** *Nieuport ancien et moderne.* Guide du visiteur. Bruges, Société St Augustin, 1904, in-12 cassé, 135 fr. 62 grav. F. 2.50. (MABull. 1904-1905, t. IV, p. 128 = E[mile] G(evaert); RAC. 1904, 4e sér., t. XV, p. 422-424 = L[ouis] C[loquet].)

Deux parties composent ce charmant volume: l'histoire de Nieuport et la description de la ville moderne et de ses environs.

Le première sérieusement documentée, retrace le passé de la ville depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'auteur, sans prétendre écrire une monographie complète, nous donne d'intéressants détails sur les origines de la cité — origines conditionnées par les formes géographiques du littoral et les phénomènes d'ordre naturel; sur l'étymologie de son nom, ses sceaux

---

(1) La bibliographie de l'*histoire de la peinture* paraîtra au numéro prochain.

et armoiries ; sur les faits d'histoire générale dont elle fut le théâtre, les personnages qui l'illustrèrent ; sur ses institutions et ses coutumes. Ainsi nous y trouvons une bonne notice sur la chambre de rhétorique qui y était établie, de même que sur le *Folklore* local.

La seconde partie relève autant de l'esthétique que de l'histoire de l'art. A ce dernier point de vue, Nieuport possède une série de monuments remarquables par leur architecture et par les richesses qu'ils renferment : l'église Notre-Dame — spécimen du type de la Flandre maritime et son mobilier remarquable : les stalles, les tourelles eucharistiques, le jubé, la chaire de vérité ; l'hôtel de ville contenant un musée qui vaut une visite et dont M. W. dresse très utilement un catalogue sommaire ; la halle-aux-blés, construction bien ordonnée et originale ; le vieux phare etc. Ajoutons que le choix et l'exécution des gravures rendent cet ouvrage précieux au point de vue documentaire. On y trouve des fac-simile d'anciens plans, des reproductions de vieilles vues de la ville, d'après le retable de Lancelot Blondeel, des plans d'édifices, des détails d'œuvres d'art, etc.

Bref, un excellent guide. A. D. M.

222 **E. Gevaert.** *A Nieuport.* MABull. 1904-1905, t. IV, p. 12-22, 43-51.

Description des monuments et édifices les plus remarquables de Nieuport. Étude sur l'ordonnance et l'esthétique de la place de Nieuport.

223 **Rumbeke.** *Notes sur le château, l'église, le mobilier de l'église, etc.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 96-102.

224 **G. C. A. Juten.** *Het stadhuis van Sluis* (overgedrukt uit het *Bulletin van den Nederlandschen Oudheidkundigen Bond*) 1904, 11 bl.

Se basant surtout sur les comptes communaux, l'auteur retrace l'histoire de l'hôtel de ville de l'Écluse. En appendice, une transcription des principaux passages des comptes de la ville, qu'il utilise.

225 **E. W. Moes.** *Het Breviarium Grimani.* — TBB. 1905, t. III, p. 12-23. (ABelges. 1905, t. VII, p. 48-49 = L. Goffin.)

226 **V. Hermans.** *Livre de chant de Marguerite d'Autriche* (1507-1511), avec 4 pl. CAMBull. 1904, t. XIV, p. 211-227.

Hypothèse gratuite tendant à attribuer à Albert Dürer les miniatures de ce volume ; — les lettres historiées restent toutefois l'œuvre de Pierre Alamire.

227 **V. Van der Haeghen.** *Les relieurs gantois du XIVe au XVIIe siècle.* — GOGBull. 1904, t. XII, p. 317-319.

Résumé d'une conférence.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

228 **M. Tangl.** *Der Aufruf der Bischöfe der Magdeburger Kirchenprovinz zur Hilfe gegen die Slaven aus den Anfang der XIIe Jht.* NA. 1904, t. XXX (1. Heft), p. 183-191.

L'authenticité et la valeur de ce document ont été beaucoup discutés par les érudits allemands. M. Tangl croit que cet « appel à la guerre sainte » date bien du commencement du XIIe siècle, il en trouve la preuve dans les noms des destinataires, parmi lesquels se trouve Robert II, comte de Flandre. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce document s'explique si l'on admet que l'auteur est un prêtre flamand au service de l'archevêque de Magdebourg. Ce serait sur la délégation des évêques que la lettre aurait été écrite, mais son auteur aurait profité de l'occasion pour engager ses compatriotes à venir occuper le beau et fertile pays de la Marche du Brandebourg. Ainsi se comprendrait la sympathie de l'auteur pour les valeureux Flamands et leur comte, ainsi que l'attention accordée à certains personnages, tels que Berthulf, prévôt de Bruges, Tancrède le Philosophe, probablement inconnus à l'archevêque de Magdebourg et à ses collègues.

Ce document a donc un grand intérêt pour l'histoire de la colonisation flamande dans la Marche ; c'est, en effet, le premier témoignage que nous en avons. R. D.

229 **Ursm. Berlière,** O. S. B. *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1905, in 8°, x-178 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 29 = C.-G. Roland).

Étude qui avait paru antérieurement dans la *Revue Bénédictine* et que nous avons signalée plus haut (LV, 122). Il y a quelques corrections et ajoutes ; il y a surtout une excellente table onomastique (pp. 157-176) qui montre tout l'intérêt de cette publication pour l'histoire de Flandre. C. C.

230 **Ursm. Berlière,** O. S. B. *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen.* Rome, Institut historique Belge, 1905. In-8°, 59 pp. (ABelges. 1905, t. VII, p. 61-62 = G. Kurth.)

Sous la suggestive dénomination de Socrate se cache, dans la correspondance de Pétrarque, un ami intime et fidèle, auquel le célèbre humaniste dédia ses lettres familières comme « au plus aimé des amis » et dont il pleura amèrement la mort. Le bon Socrate était cependant resté un inconnu. Grâce aux fécondes recherches de Dom Berlière, nous savons désormais que Socrate était un Flamand Limbourgeois, né à Beeringen vers 1304 et qui s'appelait de son nom latinisé Louis Sanctus (Heiligen). Il s'était mis de bonne heure au service de Jean Colonna, dans

l'entourage duquel il se lia d'amitié avec Pétrarque, qu'il engagea à visiter la Belgique et notamment Liége. (Voir à ce sujet une piètre étude parue dans le *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie de Bruxelles*, 1904, pp. 481-482, et une excellente notice de Mgr. Monchamp ; cfr. pl. h. nº 208.) L'auteur relève les nombreux bénéfices ecclésiastiques que Louis Sanctus obtint depuis 1330 jusqu'à sa mort en 1361. Cet homme, aux qualités exceptionnelles, nous intéresse d'autant plus vivement qu'il a été chanoine-chantre de St-Donatien de Bruges, (1352-1361) et chanoine de Notre-Dame de Courtrai (1352-1361), S'il a été dispensé de résider en Flandre, il était cependant en correspondance avec ses amis de Bruges : d'Avignon, où il passa la moitié de sa vie, il leur adressa, le 27 avril 1348, une lettre contenant, sur la peste de 1348, des détails extrêmement intéressants qui ont été littéralement reproduits en grande partie dans le *Breve Chronicon Flandriæ*, publié par le chan. De Smet (*Recueil des chroniques de Flandre*, t. III, pp. 14-18, Bruxelles, 1856.) Dom Berlière publie en annexes 22 documents inédits des Archives Vaticanes. C. C.

231 [LV. 123] **Dom U. Berlière**, O. S. B. *Jean de West, évêque urbaniste de Tournai.* (ABelges. 1905, t. VII, p. 75.)

232 **Nap. de Pauw**. *L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI, et les évêques urbanistes de Gand* (1379-1395). CRHBull. t. LXIII, 1904, p. 671-702. (ABelges. 1905, t. VII, p. 76.)

Confirme dans ses grandes lignes, complète en partie et rectifie sur certains points l'article de Dom Ursm. Berlière, *Jean de West* [LV, 123]; donne le résumé généalogique de la famille gantoise *de West* ou plutôt *van West*; restitue à Philippe d'Arbois, évêque de Tournai, deux actes attribués à Jean van West; montre le successeur de Jean van West, le gantois Guillaume van Coudenberghe, évêque urbaniste de Tournai, faisant partie d'une ambassade envoyée le 17 oct. 1382 au roi d'Angleterre. L'auteur a tort de donner aux évêques urbanistes de Tournai le titre *d'évêques de Gand*. En appendice quatre documents inédits. Le premier donnant les noms et en grande partie, les sceaux des 56 paroisses du doyenné de Gand en 1360. Le second, qui est du plus haut intérêt, est l'acte par lequel la très grande majorité du clergé tant séculier que régulier de la Flandre déclare adhérer au Pape de Rome Urbain VIII. Cet acte, daté du 3 juin 1379, porte 73 sceaux ou traces de sceaux des notabilités ecclésiastiques de la Flandre. Suivent deux documents concernant Guillaume van Coudenberghe. C. C.

233 **A. Lacheret**. *L'évolution religieuse de Guillaume-le-Taciturne.* (Thèse de baccalauréat en théologie, présentée à la faculté de théologie protestante de Montauban.) Cahors, 1904, in-8, 72 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 32 = V. F[ris].)

234 **Chronologie** *de l'abbaye du Parc.* — BN. 1905, t. VII, p. 52.
« En 1636 nous trouvons l'abbé Masius (prélat de Parc) en correspondance avec *Sanderus*, qui lui adressa, le 30 janvier, une lettre datée d'Ypres, dans laquelle il le remercie de lui avoir communiqué le catalogue des manuscrits de l'abbaye, destiné à être inséré dans sa '*Bibliotheca Belgia Manuscripta*'. Il l'engage en outre à bien vouloir lui prêter son concours, en chargeant un de ses religieux de la rédaction d'une notice historique sur l'abbaye du Parc pour la '*Chorographia Sacra Brabantiæ*' qu'il se proposait d'éditer après la publication de sa '*Flandre Illustrée.*'»

A. D. W.

235 **E. Rembry.** *François-Joseph De Mulder, le dernier esclave Brugeois. Sa captivité, sa délivrance, son retour à Bruges,* avec une phototypie du tableau de J. Garemyn, représentant le débarquement de De Mulder à Dunkerque. — AnÉm. 1905, t. LV, p. 144-176.

236 **Garmyn.** *Veertien jaren in den Congo.* Rousselare en Brussel, J. De Meester, 1904, in 8, 152 p., gravv. F. 0.80.

237 **Lijkrede** *van den eerweerden pater Felix de Muelenaere van het zendelingsgenootschap der witte paters van Afrika.* Antwerpen, Afrikaansch gesticht der witte paters, 1904, in-8, 19 p. grav. et portr.

238 **The Rt. Rev. John Bapt. Brondel,** *first bishop of Helena Montana.* — The American College Bulletin, 1904, t. II, p. 76-85.

239 **Father Louis Van den Driessche.** — The American College Bulletin, 1904, t. II, p. 143-144.

240 **Sobry E.** *Father Sobry's Indian Mission.* — The American College Bulletin, 1904, t. II, p. 127-135.

a) HISTOIRE DES CROYANCES ET DU DOGME.

241 **Cumont.** *Le Dieu celtique Medros.* (Extrait de la *Revue Celtique*, t. XXV.) Chartres, Durand, s. d. (1904), in-8, 4 p., figg.

242 **E. Van Cappel.** *Joel.* — B. 1905, t. XVI, p. 73-80; 103-109.
Joel était la fête de l'hiver chez les Germains. Ceux-ci personnifiaient et divinisaient les forces de la nature; c'est ainsi qu'ils ont d'abord personnifié le vent, dont ils firent la divinité Woden; et, comme c'est surtout en hiver que ce dieu se manifeste avec le plus de rage, ce fut en cette saison que les peuples germaniques célébraient des fêtes en son honneur. Ces fêtes se nomment *Joel.* Les Germains voyaient aussi une étroite relation entre l'âme des trépassés et le vent: le cortège des âmes suivait Woden dans sa course; c'était Holda ou Perchta, qui seule ou avec Woden conduisait les âmes lorsque, dans leurs fêtes, elles parcouraient l'espace. Pour gagner leurs bonnes grâces, on

célébrait des solennités en leur honneur. Telle serait l'origine des fêtes populaires qui se célèbrent vers la Noël, mais qui subirent maintes modifications, sous l'influence des Romains et de l'Église.

M. V. D.

γ) ASCÉTISME ET VIE DE SAINTS.

243 **H. Delehaye, S. J.** (Bollandiste.) *Les légendes hagiographiques.* Bruxelles. Société des Bollandistes, 1905, in-8, XI-264 p.

Nous ferons prochainement connaître à nos lecteurs cette importante étude.

244 **S. Pruvost** (aumônier de l'hospice de Seclin). *Saint Piat, martyr, apôtre de Tournaisis, patron de Seclin. Sa vie, ses reliques et son culte.* 2e édit. suivie des *légendes piatines.* Bruges-Lille-Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, s. d. (1905), in-8, 126 p. gravv. Prix: fr. 0.50.

Ce titre indique suffisamment le contenu de l'ouvrage. C'est un bon livre, dont l'auteur a eu avant tout en vue de faire une œuvre d'édification, en s'efforçant de rester strictement dans les limites de l'histoire. Hélas! l'écrivain le reconnaît, les sources de la vie de S. Piat sont pauvres et bien sujettes à caution! (Cf. supra p. 184). Il considère à bon droit l'épiscopat et la décapitation du saint comme des « légendes piatines ». Le corps de S. Piat vénéré à Chartres n'est pas celui de l'apôtre du Tournaisis, dont les reliques reposent à Seclin.

C. C.

245 **R. P. Denifle,** *La Vie spirituelle, d'après les mystiques allemands du XIVe siècle.* Traduction et adaptation par la Ctesse de Flavigny et Melle M. A. De Pitteurs. Paris, Lethielleux. 276 pp. in-8°.

On connaît le succès qu'obtint, en Allemagne, l'Anthologie des mystiques allemands, publiée par le savant sous-archiviste du Vatican, le R. P. Denifle. La traduction française ne reproduit pas intégralement cette Anthologie. Il est permis de le regretter. Mais il convient d'ajouter que les auteurs ont été bien inspirés dans le choix des morceaux; le style fait d'ailleurs, en quelque sorte, passer dans la traduction le charme de l'original. Bien qu'il s'occupe du Mysticisme Allemand, l'ouvrage mérite cependant d'être signalé aux lecteurs des « *Annales* »: parmi les écrivains qui figurent dans l'Anthologie — et dont les œuvres sont renseignées dans la « Bibliographie » qui sert d'introduction, — nous trouvons le grand mystique flamand Jean Ruysbroeck (les Noces spirituelles) ainsi que celui dont il s'est beaucoup inspiré, maître Eckhart, qu'on peut considérer comme le fondateur de la mystique en Allemagne.

On trouvera à ce sujet des détails intéressants dans la remarquable *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au Moyen Age,* par feu A. Auger.

A. D. W.

LA RÉVOLUTION DE 1830 A BRUGES.[1]

Peu de Brugeois savent ce qui s'est passé dans leur ville lors de la Révolution belge de 1830. Presque tous les témoins des événements qui se produisirent pendant cette année mémorable ont disparu, emportant dans la tombe le souvenir des divers épisodes de cette époque troublée. D'un autre côté, les écrits contemporains sont devenus rares, et ils ne contiennent sur les faits locaux

---

(1) A consulter : *Verzameling der acten van algemeen bestuur der Provincie West-Vlaanderen*, 21ste deel ; (Collection du *Mémorial administratif.*) — *Procès-verbaux* (résolutions) *du conseil de Régence*, tomes 7 et 8 (conservés à l'hôtel de ville). — *Dossier des correspondances de la ville*, années 1829, 30 et 31 (aux archives communales). — *Dossiers relatifs aux pillages* (ibid.). — *Collection des placards de la ville* (ibid). — *Gazette van Brugge*, 1829, 1830 et 1831 (ibid.). — *Standaerd van Vlaenderen*, 1830 (Bibliothèque de la ville). — *Épisodes de la Révolution dans les Flandres*, 1829, 1830, 1831, par CONSTANTIN RODENBACH, membre de la chambre des représentants, ancien député au Congrès national de Belgique. Bruxelles, Louis Hauman et Cie, éditeurs, 1833. In-16, de XIII-266 pages. — *Documents historiques sur la Révolution Belge*, par ADOLPHE BARTELS, seconde édition, revue, corrigée, augmentée par l'auteur. Bruxelles, Th. Lejeune, 1836 ; petit in-4°, de 452 pages. — Les *Histoires de Belgique* de THONISSEN, de NOTHOMB, de l'abbé S. BALAU, etc. En citant les sources qui m'ont servi à faire le présent article, je considère comme un devoir, très agréable d'ailleurs, de remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon travail, soit en m'indiquant les documents à consulter, soit en fournissant des renseignements sur des faits particuliers, soit en me donnant d'utiles conseils ; j'adresse des remercîments spéciaux à M. le chanoine Rommel, vice-président de la Société d'Émulation, à M. Gilliodts-van Severen, notre éminent archiviste, et à M. le baron Ruzette.

et sur l'état des esprits, à Bruges, en 1830, que des indications fort sommaires. Aussi, sauf quelques vagues récits de pillages et la relation plus ou moins authentique de je ne sais quels exploits de la garde bourgeoise, le public ignore généralement quel fut le rôle des habitants de Bruges en 1830. Au point de vue général, ce rôle fut des plus modestes, et notre ville ne fut guère le théâtre d'événements dignes d'être mentionnés dans l'histoire de la Révolution.

Mais, à côté des faits marquants, dont le souvenir se conserve dans les annales d'un peuple, il y a dans l'histoire d'une ville des faits de second ordre, souvent très caractéristiques, qu'il ne faut point négliger : c'est pour les faire connaître que nous publions le présent article (1).

Les pages qui suivent contiennent le récit de certains faits, puisés à des sources assez diverses, officielles et autres, parfois même à des traditions simplement orales, mais que nous avons lieu de croire exactes. Notre but est de donner une idée générale, non seulement de la part prise par la population brugeoise aux événements de 1830, mais encore de l'attitude des autorités locales vis-à-vis du mouvement révolutionnaire.

I.

Nous laissons à d'autres le soin d'exposer les causes qui amenèrent les Belges à se séparer de la Hollande. L'opposition au gouvernement despotique du roi Guillaume ne fut pas l'œuvre d'un jour ; elle se manifesta peu à peu et ne devint générale qu'en 1828, grâce à l'*Union* des catholiques et des libéraux, prônée d'abord par le « Mathieu

---

(1) Notre travail résume trois conférences, que nous avons données à la *Concorde*, en français ; à la *Burgersgilde* et à la *Gilde der Ambachten*, en flamand.

Lansbergh » édité à Liège, par « le Catholique des Pays-Bas » qui se publiait à Gand et bientôt après par le fameux de Potter ([1]). Le but de l'*Union* était moins de faire une révolution que d'obtenir le redressement des griefs du peuple belge.

Usant de l'arme légale du pétitionnement, reconnue par les articles 151 et 161 de la loi fondamentale de 1815, l'*Union* envoya aux États Généraux, en novembre-décembre 1828, les doléances de 80,000 pétitionnaires, dont 45,000 appartenaient aux Flandres ([2]) !

Les réclamations des Belges furent appuyées aux États par beaucoup de députés patriotes, notamment par ceux de la Westflandre, et particulièrement par M. Félix de Muelenaere, procureur du Roi à Bruges ([3]).

([1]) Louis De Potter, publiciste célèbre, qui naquit à Bruges, le 26 avril 1786, fut, parmi tous les patriotes, un de ceux qui soutinrent le plus vigoureusement l'union des partis contre le gouvernement hollandais. Il passa une partie de sa jeunesse en Allemagne, où sa famille émigra en 1794 et d'où elle revint au commencement du Consulat. Louis de Potter séjourna à Rome de 1811 à 1821, et à Florence de 1821 à 1823. Après la mort de son père, il quitta Bruges pour s'établir à Bruxelles. Il collabora au *Courrier des Pays-Bas*, l'organe le plus influent du parti libéral, mais ne commença son opposition au gouvernement qu'en 1828. Le 8 novembre de cette année il écrivit, dans son journal, une lettre très aggressive, pour laquelle il fut traduit devant la cour d'assises et condamné à 18 mois de prison. Il en résulta pour lui une immense popularité. De sa prison il devint, en 1829, le plus actif promoteur de l'*Union* des partis. En avril 1830, sa polémique contre le ministère lui vaut une condamnation à 8 années d'exil. On le conduit en Allemagne (août); mais ayant appris la chute de Charles X, il se rend à Paris et bientôt à Lille. Après les journées de septembre il vient, le 27, à Bruxelles et est nommé membre du gouvernement provisoire. Après la Révolution il séjourna encore à Paris. Revenu en Belgique, il mourut à Bruges, le 22 juillet 1859, en l'*Hôtel du Commerce*, où il était de passage. (*Biographie nationale*, art. de Potter.)

([2]) Voir Bartels, chapitres II et III.

([3]) Certaines fonctions publiques ne furent déclarées incompatibles avec des mandats politiques que sous le régime de la Constitution de 1830.

Quoique notre ville fût assez éloignée des principaux centres d'agitation et que la quiétude traditionnelle de ses habitants dût y rendre les passions politiques moins vives qu'ailleurs, il est certain qu'elle ne resta pas étrangère au vaste mouvement patriotique qui se manifestait partout en Belgique. En voici une preuve. Quelques notables, voulant réconnaître les services rendus par les députés qui avaient eu le courage d'appuyer les pétitions, résolurent de leur offrir un banquet (¹). Le 21 mars 1829 un comité se forma pour organiser cette fête, à laquelle on tenait à donner un caractère nettement politique. Ce comité était composé comme suit : M. le baron de Serret, président ; M. le baron de Vrière, vice-président. Membres : MM. le docteur Rodenbach ; le vicomte de Nieulant ; d'Hanins de Moerkerke, bourgmestre d'Oostcamp ; Hermans-Lybaert, major de la *Schutterij* ; Anez ; Van Lede-Donny ; Sinaeve ; le baron de Pélichy-van Heurne ; J. B. Coppieters 't Wallant, échevin ; le vicomte de Nieuport ; Auguste Joos de ter Beerst, et l'avocat Adolphe de Vrière, secrétaire.

La date du banquet fut fixée à l'été suivant :

La liste de souscription réunit 126 adhésions de notables, appartenant à la ville et au reste de la province. Ce chiffre, qui paraîtrait minime aujourd'hui, était considérable pour une époque où les moyens de communication étaient bien lents, et où le moindre déplacement était considéré comme un voyage. De plus, le prix de la souscription, fixé à 10 florins, devait nécessairement écarter nombre de patriotes peu fortunés ; comme la menace de destitution, suspendue sur la tête de tous les fonctionnaires qui ne marchaient pas au gré du ministre van Maenen, devait rendre circonspects tous

(¹) Voir Rodenbach, *op. c.*

ceux qui dépendaient plus ou moins du gouvernement.

Tandis que la presse commentait le projet des Brugeois, et que le gouvernement s'opiniâtrait à prendre des mesures vexatoires, on annonça que le roi Guillaume allait visiter ses bonnes villes de Belgique.

L'opposition fit valoir aussitôt que ce voyage aurait pour but de préparer les élections pour la seconde chambre des États Généraux, élections qui devaient avoir lieu au mois de juillet 1829.

Comment la nouvelle de la visite royale fut-elle accueillie à Bruges ? Il est probable que les patriotes ne la considérèrent pas comme étant de bon augure. En effet, le bruit se répandait que, dans les sphères officielles, on travaillait activement en vue d'enlever son mandat au patriote Félix de Muelenaere, pour le confier à M. Sandelin, président du tribunal, hollandais d'origine et réactionnaire intransigeant ; on prétendait aussi que le gouverneur comte de Baillet-Latour employait toute son influence pour la réalisation de cet odieux projet.

Quoi qu'il en soit, le conseil de régence de la ville de Bruges s'occupa, dans sa réunion du 22 mai, de nommer une commission des fêtes ; puis, dans sa séance du 1 juin, il approuva une adresse proposée par le bourgmestre et dans laquelle on assurait le souverain du loyalisme de la population et de la reconnaissance éternelle qu'on lui vouerait pour ses bienfaits ([1]).

Remarquons, à ce propos, que la personne du souverain fut généralement laissée en dehors des discussions, et qu'à ce moment l'opposition des provinces méridionales n'avait aucun caractère antidynastique.

Le roi Guillaume arriva à Bruges le 1 juin 1829 ([2]), dans

([1]) Procès-verbaux du conseil communal, année 1829.

([2]) Voir *Gazette van Brugge*.

l'après-midi. Il fit son entrée par la porte Ste Catherine, où le bourgmestre, M. Veranneman, lui remit les clefs de la ville. Puis le cortège se mit en marche, précédé d'un groupe de jeunes gens à cheval, appartenant aux premières familles de la ville.

La foule était si compacte, qu'au dire de la *Gazette van Brugge*, il fallut une heure et quart pour parvenir à l'hôtel du gouvernement. Le soir, le souverain se rendit chez M. Kervyn-de Heere. Celui-ci, ingénieur en chef, et père du futur ministre baron Kervyn de Lettenhove, habitait, sur la Grand'place, une maison avec dôme, qui, englobée plus tard dans l'hôtel du gouvernement, fut incendiée en 1877. Le roi y assista à l'illumination et au feu d'artifice tiré en son honneur, et il rentra à pied chez le gouverneur.

Le lendemain, le souverain passa en revue la garnison ainsi que la *Schutterij* (1) dont il félicita le capitaine, M. de Crombrugghe-Custis, et il visita les principaux monuments de la cité.

La visite du roi à l'église N-D. eut pour excellent résultat de faire octroyer au conseil de fabrique, par Sa Majesté, un subside de 3000 florins, pour le placement d'un nouveau pavement en marbre (2).

Le roi fit aussi une longue visite au couvent anglais dont l'aumônier M. l'abbé De Foere, était venu l'inviter au nom des Dames chanoinesses (3).

Le roi, conduit par la supérieure et suivi des autorités, visita le cloître et le pensionnat. Il se montra très

(1) La *Schutterij*, espèce de garde nationale, servait de garde municipale et constituait en même temps un corps spécial, dépendant de l'armée, à titre de réserve.

(2) Procès-verbal du conseil de régence, du 18 août 1830.

(3) Une relation détaillée de cette visite, se trouve dans les archives du couvent anglais et nous a été communiquée par le directeur du monastère, M. l'abbé V. Vande Velde.

bienveillant ; et touché peut-être de voir les élèves parées de ceintures oranges, en son honneur, il promit d'aplanir certaines difficultés survenues entre la communauté et le gouvernement.

Après un banquet officiel, Sa Majesté termina la soirée au théâtre (1), et partit pour Ostende le 3 juin.

La *Gazette van Brugge* prétend que le Roi fut charmé de l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu à Bruges. Rodenbach, au contraire, soutient que la réception royale, respectueuse mais très froide, ne suscita d'allégresse que dans le monde officiel. Deux faits qu'il rapporte semblent lui donner raison et prouver que l'esprit d'opposition était répandu parmi toutes les classes de la population (2). En effet, M. Sandelin, qui habitait rue Ste Catherine, dans le but sans doute de se faire passer pour un personnage considéré et choyé, avait invité chez lui de nombreuses dames, et les avait priées d'agiter leur mouchoir au passage du roi. Or, deux dames seulement exécutèrent la consigne ; les autres ne bougèrent pas ! Ensuite, le cortège royal ayant dû s'arrêter assez longuement au coin de la Grand'place, la foule observa un silence glacial à l'égard du souverain.

Plusieurs incidents de ce genre se produisirent, non seulement à Bruges, mais dans d'autres villes. Ce fut probablement une de ces petites manifestations d'hostilité qui provoqua le roi, lors de sa visite à Liège, à qualifier d' « infâmes » les pétitionnaires qui avaient demandé le redressement des griefs (3). Ce mot malheureux fut colporté

---

(1) Le Théâtre était situé rue Flamande, à peu près à l'endroit où se trouve le théâtre actuel.

(2) Voir *Épisodes de la Révolution*, par RODENBACH.

(3) Voir RODENBACH et BARTELS. La médaille de « l'Infamie » avait la forme d'un livre ouvert aux articles 151 et 161 de la loi fondamentale. Au revers deux mains unies ; d'un côté la devise « Fidèles jusqu'à



aussitôt, et donna lieu à la création de l' « *Ordre de l'Infamie* » dont les chevaliers devinrent autant de propagandistes ardents contre le gouvernement hollandais.

Le docteur Rodenbach, de Bruges, fut un des instigateurs de cette protestation.

Le 7 juillet 1829 eurent lieu à Bruges les élections pour les États Généraux. Ces élections se faisaient par les membres des États Provinciaux. Le gouverneur comte de Baillet, travailla si bien, que M. de Muelenaere fut éliminé et remplacé par M. Sandelin. La nouvelle produisit en ville une fort mauvaise impression, à tel point que pendant quelques jours, plusieurs électeurs n'osèrent plus se montrer en public (¹).

Deux jours après ce scrutin, eut lieu le fameux banquet patriotique dont il a été question plus haut. C'est dans une salle de l'hôtel « de Koornbloem » situé tout près du théâtre, que se réunirent les manifestants. On remarqua parmi eux MM. Serruys, Coppieters, Angillis, Pycke, De Langhe, députés aux États Généraux. Mais MM. Veranneman et Reyphens ne s'y montrèrent point, le premier probablement à cause de sa situation de bourgmestre, et le second parce qu'il ne s'y serait pas trouvé à sa place, à en juger par l'article que publia sur lui le *Standaerd* du 3 juillet 1830 (²).

Les convives vidèrent leurs coupes en l'honneur du roi constitutionnel et de la famille royale ; on acclama aussi la loi fondamentale, les députés, etc.

---

l'Infamie », et de l'autre « Infamiam rex nobilitat ». Bartels raconte que 44 messieurs, tous des Flandres, s'inscrivirent immédiatement sur le registre de l'ordre.

(¹) Voir Rodenbach, *op. cit.*

(²) M. Reyphens y était formellement accusé « d'avoir tourné casaque » et d'être devenu ministériel.



M. Alexandre Rodenbach ([1]) porta un toast à l'union des catholiques et des libéraux, et M. Adolphe de Vrière à Félix de Muelenaere, le patriote évincé, dont le portrait encadré de noir était suspendu dans la salle. Ces deux toasts furent les plus applaudis, s'il faut en juger par le compte rendu très détaillé du banquet que fit M. Constantin Rodenbach ([2]). La sortie du festin fut signalée par une « manifestation » sympathique en l'honneur de M. de Muelenaere, à qui l'on alla donner une sérénade.

La *Gazette van Brugge* (10 juillet), parlant de ce banquet, au sujet duquel on avait, disait-elle, tant jasé et écrit auparavant, affecte de dire que la fête fut si calme qu'on ne se serait pas douté qu'il s'agissait d'une manifestation politique.

Cette appréciation fut évidemment inspirée sinon par un mot d'ordre, du moins par un désir extrême de ne pas

---

([1]) M. A. Rodenbach, devenu aveugle à l'âge de 11 ans, fut membre du Congrès, puis député de Roulers; il mourut bourgmestre de Rumbeke en 1868. Il y avait 4 frères Rodenbach, tous nés à Roulers. Ferdinand, né en 1783, organisa les premières compagnies de volontaires dans la Flandre occidentale. Il devint commissaire de district, à Roulers d'abord, puis à Ypres, où il mourut en 1841. — Alexandre, né le 28 septembre 1786, fut un actif promoteur du pétionnement pour le redressement des griefs; il obtint la signature de son curé, le doyen Moens, qui fut le premier ecclésiastique dont la participation avouée préparait l'*Union* des catholiques et des libéraux. — Constantin, né en 1791, docteur en médecine de la Faculté de Paris, s'établit à Bruges, où il fut professeur à l'école de médecine. Il fut successivement commissaire d'arrondissement à St. Nicolas et à Malines, consul général en Suisse et chargé d'affaires à Athènes, où il est mort en 1846. — Enfin, Pierre, né en 1794, servit d'abord dans l'armée impériale et devint, après 1814, capitaine des carabiniers dans l'armée des Pays-Bas. Nommé colonel de cavalerie par le gouvernement provisoire, il commanda la place de Bruxelles jusqu'en 1839. Mort le 20 janvier 1848. — Il y a peu d'années, le peuple répétait encore un chant naïf, où les noms de Rodenbach et de de Potter étaient opposés au despotisme des Nassau : *Jantje Kaas zit in den zak, vivat Potter en Rodenbach !* (*Appendice aux essais biographiques sur A. Rodenbach.* Bruxelles, E. Guyot, 1866. In-8 ; 32 pp.)

([2]) Voir les *Épisodes de la Révolution belge*.

déplaire au gouvernement, dont ce journal était à ce moment, un ami prudent et opportuniste.

Les toasts et sérénades ne furent pas les seuls hommages rendus au patriotisme de M. de Muelenaere ; le vicomte Vilain XIIII ayant subi à Gand le même sort que lui, les patriotes firent frapper une médaille commémorative, représentant les effigies accolées des deux députés éliminés; l'inscription que l'on y ajouta est fort connue : « le pouvoir les proscrit, le peuple les couronne ».

M. de Muelenaere ne s'était pas montré uniquement patriote dans l'accomplissement de ses fonctions de député ; comme procureur du roi il refusa constamment de suivre, au sujet de la presse, les instructions tracassières de M. van Maanen, et Bruges fut une des rares villes du pays où fut maintenue la liberté de la presse, inscrite d'ailleurs dans la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas.

C'est ainsi que le *Standaerd van Vlaenderen*, journal patriote et catholique, qui menait une vigoureuse campagne antiministérielle, ne fut jamais inquiété.

L'Union, qui avait rendu possible le pétitionnement de 1828, suscita une propagande active en vue d'un second pétitionnement. Dans les Flandres, MM. Rodenbach furent puisamment secondés par M. De Haerne ([1]), alors vicaire à Moorslede, et par M. Adolphe Bartels, fougueux polémiste, qui était rédacteur au *Catholique des Pays-Bas*.

Des brochures, des médailles à l'effigie de de Potter, des estampes ([2]) etc., furent autant de moyens par lesquels *l'Union* provoqua, en 1829, l'envoi aux États Généraux

---

([1]) M. De Haerne, fût peu de temps après nommé vicaire à St-Jacques à Bruges.

([2]) Bartels, ch. IX. Parmi les estampes ou images, il faut citer la lithographie du pétitionnement, représentant le Lion belgique, armé de dix dards signifiant les 9 provinces et le Brabant septentrional, écrasant, sur l'autel de la patrie, le serpent, emblème de la perfidie des Nassau.

des revendications en faveur de la liberté, appuyées par 360.000 signatures, dont 240,000 avaient été recueillies dans les Flandres (1).

Ce magnifique effort auquel toutes les classes de la société, le clergé en tête, avaient coopéré, n'eut pas les résultats espérés. Le message du roi (11 décembre 1829) prouva aux moins clairvoyants que Guillaume n'« admettait pas les moyens de violence et de résistance », ni les « prétentions inconsidérées » des Belges, et que la presse serait soumise à un régime encore plus sévère. Mais la presse ne broncha pas sous la menace. Le 31 janvier 1830 parut, dans 17 journaux, une circulaire partie de Liége (2) et prônant un projet de souscription en faveur des membres de la 2de chambre qui étaient déjà ou qui seraient destitués, à l'avenir, de leurs fonctions administratives, du chef de résistance au pouvoir.

Pour approuver et encourager ce projet, de Potter écrivit, le 3 février, dans le *Courrier Belge*, une lettre qui provoqua une veritable tempête : quantité de journalistes furent poursuivis.

Le 30 avril, de Potter fut condamné à 8 ans de banissement, Tielemans et Bartels à 7 ans. Cela n'empêcha pas la vaillante feuille brugeoise, le *Standaerd*, de continuer à revendiquer haut et ferme, les droits méconnus des Belges. Il suffit de parcourir la collection de ce journal pour se convaincre que les Brugeois étaient tenus fort bien au courant de tout qui se passait. Tous les articles

---

(1) Beaucoup d'habitants du Brabaut septentrional ayant à se plaindre, comme catholiques, des mêmes griefs que les Belges, pétitionnèrent également.

(2) Parmi les jeunes qui se distinguèrent à Liège aux côtés de Rogier et de Devaux, se trouvait un brugeois, M. Edmond de Man, qui mit généreusement sa plume et sa bourse au service de la propagande patriotique. M. Edm. de Man devint membre du Congrès national pour l'arrondissement de Furnes.

importants publiés dans les journaux belges de langue française s'y trouvent traduits. Les discours hostiles des journaux hollandais y sont cités et réfutés. Tout en proclamant qu'il fallait rester dans la légalité et ne demander que la fidèle observation de la Constitution, le *Standaerd* signalait toutes les poursuites intentées contre la presse et affirmait courageusement ses sentiments religieux et patriotiques. Et cependant le gouvernement multipliait les mesures de rigueur! Ainsi, dans son n° du 29 juillet, le *Standaerd* signale 30 poursuites intentées contre des journaux depuis le 26 juin, date de la mise en vigueur d'une nouvelle loi sur la presse. Un fait caractéristique de l'esprit de l'époque, c'est la part très grande faite dans les journaux aux événements de France, qui n'étaient certes pas de nature à apaiser les Belges.

La propagande du *Standaerd* et d'autres écrits peut-être, surtout la présence à Bruges d'hommes tels que Constantin Rodenbach, l'abbé De Haerne, l'abbé De Foere ([1]) et d'autres patriotes connus, permettent de conclure que les Brugeois étaient aussi bien dans le mouvement que leurs compatriotes des autres villes. Et pourtant, aucune manifestation publique n'avait eu lieu ici depuis le banquet du 9 juillet.

D'un autre côté, en annonçant par affiches les festivités pour la fête du roi, qui devait se célébrer les 23 et 24 du mois d'août, la régence ne soupçonnait certainement pas qu'on était à la veille d'une sérieuse émeute ([2]).

L'*Oranje-vaandel* devait être hissé sur la tour des Halles et le programme officiel comportait, en outre, un *Te Deum*, des jeux populaires, ainsi que des concerts à donner par la *Schutterij* et par la garnison.

([1]) Bartels, p. 178, etc. et S. Balau, *op. cit.*
([2]) *Collection des placards.*

Cette fête se passa, du reste, sans incident. Mais dès le lendemain, des rumeurs venues de Bruxelles provoquèrent une curiosité anxieuse au sein de la population. Ce jour-là et les jours suivants, la foule se réunit chaque soir sur la Grand'place, pour y attendre l'arrivée de la diligence de Bruxelles. Le 26, au soir, arriva la nouvelle de l'émeute qui avait suivi, le 25 août, la représentation de la *Muette de Portici*. En même temps on apprit le sac des maisons du ministre van Maenen, et du comte Libri-Bagnano, directeur du journal archi-gouvernemental *Le National*. Ce publiciste était un aventurier, considéré à bon droit comme un des mauvais génies du roi Guillaume ([1]).

II.

Pouvait-on prévoir que le peuple brugeois excité par le récit des événements de Bruxelles, poussé par l'instinct de l'imitation et animé par le souffle de patriotisme qui s'élevait de toutes parts, profiterait de la première occasion venue pour manifester, lui aussi, ses sentiments d'antipathie contre les Hollandais? Il faut croire que les autorités tant civiles que militaires ne craignaient aucun mouvement de ce genre ; car rien dans les écrits du temps ne révèle qu'on ait songé à prendre quelque mesure préventive que ce fût. Bien plus, le matin du 28 août, une partie de la garnison quitta la ville pour se rendre à Menin. Or, le soir du même jour, vers 7 heures, survint un incident qui mit le feu aux poudres ; en effet, une mutinerie se produisit à la prison, où une quinzaine de détenus désarmèrent leurs gardiens et réussirent à s'échapper ([2]).

([1]) Pour ce récit de l'émeute du 28 août, voir : le *Standaerd* du 31 août, la *Gazette van Brugge* du 30 août et RODENBACH, *l. c.* Tous ces récits ne diffèrent que par quelques détails.

([2]) Ce fait provoqua la création de gardes volontaires dans plusieurs communes aux alentours de Bruges. Ces gardes aidèrent la maré-

Ce fait, dès qu'il fut connu, provoqua un attroupement devant la prison et y attira immédiatement les nombreux curieux qui stationnaient sur la Grand'place où ils attendaient, impatients, l'arrivée de la diligence de Bruxelles.

Rapidement, ce rassemblement devint considérable et ne tarda pas à devenir tumultueux. L'occasion de « *manifester* » était toute trouvée. Quelques cris de « *Leve de Potter !* » se firent entendre, et la foule, débordant la police, se dirigea bientôt vers la Grand'place. En passant, on cassa les carreaux du « *Cercle littéraire* » qui se trouvait sur l'emplacement de la poste actuelle. Bientôt, et probablement à l'instigation de quelques meneurs, une voix cria « *Bij Sandelin !* » Ce cri trouva de l'écho et une multitude menaçante se dirigea vers la rue Ste-Catherine.

Arrivés devant la maison de Sandelin (1), quelques énergumènes, encouragés par les huées de la foule, se mirent à lancer des pierres contre la façade et brisèrent les carreaux des fenêtres ; puis ils se mirent en devoir d'enfoncer la porte. Madame Sandelin était seule chez elle, avec son enfant et deux servantes ; le président, paraît-il, était sorti.

Cependant, quelques courageux bourgeois, se rendant compte du danger, pénétrèrent dans la maison, et aidèrent les habitants à s'enfuir par la porte du jardin, donnant dans l'impasse du Nord. Cette porte était fermée à clef (2). M. Meyns, entrepreneur, parvint enfin à l'enfoncer et à conduire Mme Sandelin, rue Neuve, chez M. le substitut Knopff.

---

chaussée dans ses recherches, si bien que peu de jours après tous les fugitifs furent repris *(Gazette van Brugge).*

(1) Cette maison occupait l'emplacement où se trouve actuellement la brasserie de Mme Valcke-Braet.

(2) Renseignements fournis par des particuliers.

Le soir même ou le lendemain, M. Sandelin fut conduit en lieu sûr et échappa à l'attention de la populace, grâce au dévouement de M. le juge van Severen qui le cacha au fond de sa voiture (1).

La multitude surexcitée se rua dans la maison et la saccagea de fond en comble. Tout ce qui ne fut pas brisé, fut précipité dans un grand brasier allumé au milieu de la rue : meubles, objets d'art, effets d'habillement, etc... Les émeutiers n'oublièrent pas la cave et firent disparaître ou détruisirent, outre les tonneaux de bière, 2 pièces de médoc et 1600 bouteilles de vins divers (2).

Un certain nombre de bourgeois, qui voulaient à tout prix empêcher les désordres de s'étendre, coururent demander des armes à l'hôtel de ville, et appuyés par une compagnie de militaires, se dirigèrent vers la rue Ste-Catherine, dans l'espoir de disperser les émeutiers. Il était environ 10 heures du soir. Le bourgmestre Veranneman, accouru sur les lieux avec quelques notables, avait vainement tenté de haranguer la foule et de ramener le calme.

L'apparition de la force armée provoqua des huées et on se mit à lui lancer des pierres. En présence d'une attitude aussi menaçante, les soldats et les bourgeois tirèrent une salve : ils tuèrent quatre hommes et en blessèrent sept.

La bagarre se prolongea encore quelque temps, mais enfin, les pompiers éteignirent le brasier et la foule se dispersa. Le lendemain, dimanche 29 août, dès 5 heures du matin, les Brugeois se portèrent en masse vers la rue Ste-Catherine. Tout le monde voulait voir ce qui s'y était passé. Les scènes de la veille ne tardèrent pas à se reproduire, et des gens sans aveu, qui avaient passé la nuit à boire dans les caves, finirent par mettre le feu à la

(1) Renseignements fournis par des particuliers.
(2) Voir le *Dossier des pillages*.

maison Sandelin. La foule sachant la police impuissante, et excitée par le spectacle, empêcha les pompiers d'éteindre l'incendie, si bien que vers 1 heure, les flammes se communiquèrent au bâtiment situé en face, et qui avait servi de prison militaire. Heureusement que les pompiers purent atteindre et combattre ce nouveau foyer par la rue vieille de Gand !

Enfin, vers trois heures, la force armée put se rendre maîtresse de la situation ; les pillards s'enfuirent devant les baïonnettes, et l'on put éteindre l'incendie qui avait déjà détruit presque complètement la maison Sandelin. Le dommage était considérable, comme le démontre le chiffre de l'indemnité qui fut payée plus tard à M. Sandelin ; il fut évalué à 41,169 florins.

L'indemnité à payer aux domestiques fût arrêtée au chiffre de 377 florins. Madame Delvoye-Rembry, la voisine, dont la maison n'avait pas été respectée non plus par les émeutiers, obtint de son côté 1800 florins (1).

Ces désordres prouvent à l'évidence que si chez quelques uns le patriotisme a provoqué les « manifestations » contre Sandelin, il n'a été pour beaucoup d'autres qu'un prétexte pour se livrer à de déplorables instincts de dévastation. Il paraît d'ailleurs que le rôle de certaines personnes appartenant à la classe élevée ne fut pas à l'abri de reproches ; mais les individus compromis ouvertement, et cités comme tels, appartiennent aux rangs infimes du peuple (2).

III.

Il importait évidemment, dans l'intérêt de la ville et de ses habitants, que l'autorité prît des mesures promptes

(1) Voir le *Dossier des pillages*.

(2) Voir *Procès-verbaux*, p. 145.

et énergiques pour prévenir le retour de pareils désordres.

Le conseil de régence ne faillit point à sa tâche ([1]). Il se réunit d'urgence le dimanche 29 août, à 9 heures du matin. La situation était embarrassante. La maréchaussée était en route à la poursuite des prisonniers évadés, et une partie de la garnison s'était rendue, la veille, à Menin. Au reste la force armée personnifiait, pour ainsi dire, le régime contre lequel on s'insurgeait. Quant à la *Schutterij*, elle formait un corps assez peu sûr. Restait, pour maintenir l'ordre, l'appel au bon vouloir des habitants.

Un conseiller, M. Vermeire, proposa, comme un premier moyen de calmer l'effervescence, de promettre des secours aux familles des victimes, et de prier le clergé d'user de son influence dans le même but. Le bourgmestre, de son côté, proposa l'affichage d'un avis, invitant les bons citoyens à se rendre, le lendemain, à l'hôtel de ville, à 10 heures du matin, pour se concerter sur les mesures à prendre, et il soumit à l'approbation de ses collègues une proclamation destinée à calmer la surexcitation des esprits. Voici le texte de ce document intéressant :

Goede ingezetenen,

De rust is gestoord. Het zijn geene Bruggelingen die zulks kunnen gedaan hebben ; hunne geest van vrede is te wel gekend ; zij weten dat er daar bij niets is te winnen, en dat al de gevolgen moeten schadelijk zijn ; de

([1]) Voir *ibid.* A ce moment, le conseil de régence était composé de : MM. Philippe Veranneman, bourgmestre, Jacques De Net, A. Rapaert de Grass, J. B. Coppieters 't Wallant, José Van de Maele-Denys, échevins ; Antoine Bortier, Pierre Bouvy, François Busschaert, François van Praet, Jean-Jacques Vermeire, Charles Herwyn, Honoré d'Hanins de Moerkerke, Jacques de Crombrugghe, Jacques Roels, Joseph van Hoonacker, Charles de Peneranda, vicomte de Croeser, Eugène van Outryve d'Ydewalle, François Imbert, François Winckelman, Pierre Scourion, secrétaire.



stad alleen is verantwoordelijk voor al de schade die zoude gedaan worden. Komt dan, goede burgers, en belet die schade ; voegt u bij de burgerlijke Wacht, ten stadhuize, geeft goeden raad aan degene die zouden kunnen misleid zijn ; — en gij die door gewigtige redens belet zijt tot de bewaring der rust mede te werken, treedt in uwe woningen, neemt geen deel aan buitenspoorigheden, de andere zullen voor het order zorgen.

Wij blijven ten Stadhuize om onze pligten te kwijten en een ieder te aanhooren (1).

On trouve ensuite, ajoutée à l'encre, la phrase suivante :

De goede ingezetenen worden aanzogt dezen avond hunne huizen te verlichten (2).

Ne croirait-on pas lire les conseils d'un brave père de famille à ses enfants ? Les doux enfants, en effet, qui à cette heure même incendiaient la maison Sandelin !...

Dans la même séance, le conseil nomma une commission chargée *d'organiser* la garde bourgeoise. Cette commission était composée du général D'Hauw, président, et de MM. Hermans-Lybaert, Goupy de Beauvolers, vicomte de Nieulant, Baron de Vrière, de Muelenaere, Delaveleye, Rodenbach, van Caneghem, Joos de Ter Beerst.

Quoique cette séance eût duré fort longtemps, le conseil se réunit à nouveau, à 5 heures de l'après midi, et approuva un arrété qui défendait les rassemblements, enjoignait aux parents de garder leurs enfants à la maison, et annonçait que tout secours serait retiré aux indigents qui prendraient part à des rassemblements. En outre, défense était faite de se trouver encore dans les rues après 9 heures du soir.

---

(1) Voir *Placards*.

(2) A cette époque les rues n'étaient éclairées que par des lanternes à réverbération, suspendues à des cordes au milieu des rues.

Pour assurer le maintien de l'ordre, on organisa des patrouilles avec le concours des *Wijkmeesters* (1).

Dans cette même séance, le conseil reçut en audience le très révérend M. Corselis, curé de la cathédrale et doyen du district, qui venait rendre compte des démarches déjà faites par le clergé dans les quartiers populaires.

Il y avait à cette époque à Bruges un certain nombre de Portugais, parmi lesquels le général de Mello, qui avaient été exilés, probablement à la suite de l'abolition de la constitution libérale, en 1829, par le roi Jean VI. Le conseil reçut également, en sa séance du 29, une délégation de ces hôtes, qui sollicitèrent et obtinrent l'autorisation de patrouiller avec les Brugeois (2). Toutes ces mesures produisirent de bons effets; mais le conseil de régence ne borna pas son action aux dispositions arrêtées le 29 août. Jusque vers le 15 septembre, il se réunit tous les jours, et très souvent deux fois le même jour, édictant, au fur et à mesure que le besoin s'en faisait sentir, toutes les prescriptions que réclamait l'ordre public. Le 30 août, on décida qu'aussi longtemps que le calme ne serait pas complètement rétabli, une « permanence » composée d'un échevin et de deux conseillers resterait jour et nuit à l'hôtel de ville.

Ce même jour parut une proclamation engageant, de rechef, les bourgeois à s'inscrire sur les rôles de la garde.

Le 30 également, le bourgmestre fit afficher ses remercîments à tous ceux qui avaient travaillé à faire renaître le calme. La régence faisait une mention spéciale de

---

(1) Les *Wijkmeesters*, chefs de section, étaient un souvenir de l'ancienne organisation des *Zestendeelen;* c'étaient des notables investis de certains pouvoirs de police.

(2) *Procès-verbaux*, p. 149. Il y avait également à Bruges, un assez grand nombre d'Anglais.



MM. les curés et autres ecclésiastiques, qui avaient donné d'excellents conseils aux indigents en allant les visiter à domicile.

Le clergé s'était vraiment distingué dans l'œuvre de pacification ; car la régence adressa également une lettre fort élogieuse au très révérend M. Corselis, à la date du 31 août, avec prière d'exprimer au clergé de la ville, la gratitude des autorités communales « voor de moyenissen welke zy gedaen hebben om de bevolking te bedaren ».

Enfin, une autre lettre fut envoyée aux exilés portugais, en témoignage de leurs bons offices.

Une certaine effervescence continuait cependant à régner dans le peuple; car la régence, à la suite d'une décision prise le 30, lança une nouvelle proclamation, exhortant les habitants au calme, rappelant les recommandations faites précédemment, et engageant les gens paisibles à se tenir à distance des rassemblements, de manière à éviter, le cas échéant « het geschut voor de kwaaddoeners bestemd » (1). Enfin, nous voyons encore le Bourgmestre renouveler ses bons conseils dans un avis où il annonce à la population que les États Généraux sont convoqués pour le 13 septembre.

Mais la régence ne se bornait pas à lancer des avis et des proclamations ; elle autorisa le bureau de bienfaisance à faire, aux frais de la ville, autant de distributions de pains qu'il le jugerait nécessaire. Il permit, en outre, à M. l'échevin Vande Maele d'embaucher 70 ouvriers pour le compte de l'administration communale ; sur ce nombre 50 devaient être désignés par les maîtres des pauvres.

Aussi le *Standaerd* constate-t-il, dans son n° du 2 septembre, que la tranquillité publique continue à être

(1) *Procès-verbaux et placards.*

maintenue, que la garde bourgeoise s'organise de mieux en mieux et que, le soir, dans tous les quartiers, l'on rencontre des patrouilles commmandées par des notables. M. de Muelenaere est signalé comme ayant été vu à la tête de 140 hommes.

Le comité organisateur de la garde bourgeoise avait travaillé activement. Considérant sa mission comme terminée, il résilia ses fonctions entre les mains de la régence, à la date du 3 septembre.

Le général D'Hauw proposa, pour être placé à la tête de la garde, M. Hermans-Lybaert, ancien militaire. Le conseil de régence approuva cette nomination le 4 septembre, et pour faciliter la tâche du nouveau commandant lui adjoignit une commission, composée de MM. Charles van Severen, avocat, baron de Vrière, vicomte Goupy et van Caneghem.

A la suite du mouvement insurrectionnel qui s'était produit dans les provinces méridionales, le roi Guillaume avait adressé, le 5 septembre, une proclamation aux Belges pour les engager à attendre avec calme les décisions des États Généraux. Mais, avant cela déja, avait été répandue une proclamation, datée du 3 et signée par le baron vander Smissen, commandant en second de la garde bourgeoise de Bruxelles, annonçant que le prince d'Orange allait porter au roi son père les *desiderata* de la nation belge, à savoir la proposition de séparer administrativement la Hollande de la Belgique sous le sceptre du roi.

Le conseil de régence, obéissant à l'impulsion générale, vota à l'unanimité, dans sa séance du 6 septembre, une adresse au roi, où l'on exprimait le même souhait. Voici le texte de cette pièce (1) :

---

(1) *Procès-verbaux*, p. 158 et *Standaerd*, 7 sept.

Sire, wij kunnen ons niet onthouden te herkennen, dat de oorzaken die op desen oogenblik de Belgischen ontrusten, haren oorsprong hebben in het levendig verlangen welke men elders zoowel als hier schijnt te gevoelen onder het wetgevend, rechterlijk, administratief en financieel rapport, eene afscheidinge der noorderlijke provincien te zien met de zuidelijke, die niet te min zouden blijven onder den scepter van uwe Majesteit, en die zich daar over meer zouden gelukwenschen. In de overtuiging dat wij zijn dat deze afscheiding zoo vuriglijk gewenscht volstrekt noodzakelijk is om de gerustheid en het geluk in onze provincie te herstellen, wij supplieeren zeer ootmoediglijk uwe Majesteit onzen wensch te verhooren, en te aanvaarden enz...

Le *Standaerd* applaudit avec enthousiasme à cette nouvelle, exhortant en même temps les Brugeois à continuer de rester calmes. M. Veranneman, en annonçant par voie d'affiche, le 6 septembre, qu'il partait pour les États Généraux, ne manqua pas de réitérer ses bons conseils. « Gardez-vous surtout, disait-il, à la fin de sa proclamation, d'adopter des signes de partis, qui ne manqueraient pas de produire le malheureux effet de diviser les citoyens, tandis qu'il importe tant que nous restions unis ».

Le premier échevin, M. Rapaert de Grass, se trouvant souvent empêché, pour motifs de santé, d'assister aux séances du conseil communal, ce fut, de fait, son collègue M. J. B. Coppieters 't Wallant, patriote convaincu, qui remplit, à partir de ce moment, les fonctions de bourgmestre ; car M. Veranneman, même après son retour des États Généraux, ne parut plus guère à l'hôtel de ville et il finit par démissionner.

Le 9 septembre, la régence adressa ses remercîments à la bourgeoisie et à l'armée, pour les soins qu'elle mettait à veiller au maintien de l'ordre et elle engageait en

même temps les bons citoyens à s'enrôler tous dans la garde bourgeoise.

L'ensemble de ces proclamations prouve que la situation restait troublée à Bruges, alors même qu'il n'y avait aucune manifestation violente. Du reste, ce qui se passait en ce moment dans toutes les villes du pays, n'était pas de nature à ramener le calme. Au surplus voici quelques indices de l'état des esprits dans notre cité :

Le 14 septembre, M. Coppieters dut prendre un nouvel arrêté concernant les rassemblements. Il fit observer que des jeunes gens « poussaient souvent des cris, ou faisaient du tapage, de nature à provoquer de l'émoi ; qu'en conséquence, les mesures de police prises antérieurement, seraient strictement maintenues. Les parents étaient priés de surveiller leurs enfants, et les patrons leurs ouvriers. Ordre était donné aux maîtres des pauvres de refuser tout secours aux indigents qui leur seraient signalés par la police. »

On pria également les Portugais de ne plus se rassembler sur la Grand'place, pour ne pas donner un exemple dangereux (1). On décida en outre d'avertir le sieur Lebrun, entrepreneur du service des diligences entre Bruxelles et Ostende, de faire désormais arrêter ses voitures au *Koornbloem* pour prévenir ainsi les attroupements sur le marché (2).

Le conseil de la régence se préoccupa non moins activement de la question des sans-travail, et notamment de la situation des tisserands de toile à carreaux (3). Son

---

(1) *Procès-verbaux*, p. 169.

(2) *Ibid.*

(3) Le général D'Hauw avait proposé précédemment de baisser les eaux des canaux, pour faire curer ceux-ci et donner de l'ouvrage. De même M. Van de Maele avait proposé divers travaux de terrassement aux remparts. Voir *Procès-verbaux*, pp. 151, 163.



intervention dans cette affaire mérite d'être notée. Par suite des événements de France et de Belgique, les patrons ne parvenaient plus à écouler leurs produits, et ils avaient licencié une partie de leur personnel, si bien que sur 800 métiers, occupant chacun de 4 à 5 personnes, il n'y en avait plus que la moitié en activité.

Les membres du conseil donnèrent alors un bel exemple de générosité en faveur du bien public : ils décidèrent, en séance du 17 septembre, de verser chacun 400 florins, qui devaient servir à racheter la production des tissus faits pendant un mois. Ces fonds, prêtés sans intérêts, seraient remboursés par le produit de la vente des pièces de toiles, vente qui devait être organisée de façon à ne pas nuire aux intérêts des fabricants. Ceux-ci, de leur côté, reprendraient leurs ouvriers. Une commission composée de M. Vande Maele-Denys, échevin, Bouvy, conseiller, François Vanderhofstadt et Charles Van Steenkiste, anciens fabricants, fut chargée de règler cette délicate affaire.

Le conseil décida en outre d'écrire au roi pour obtenir une somme sur les fonds de l'État destinés à encourager l'industrie : ce que l'on fit dès le lendemain. Voilà encore un fait qui démontre qu'on ne songeait pas à un changement de dynastie.

Un autre fait prouve que le feu couvait sous la cendre : c'est la lettre adressée par le collège, le 23 septembre, au major Klump, commandant la place de Bruges, le priant de donner ordre pour que la sentinelle de la caserne des Jésuites [1] surveillât de loin l'église Ste Anne, dont on avait tenté d'enfoncer la porte pendant la nuit, dans le but de sonner les cloches et d'arborer un drapeau tricolore sur la tour [2].

---

(1) Actuellement l'Athénée royal.

(2) *Dossier des correspondances.*

La bonne volonté des autorités, et des gardes bourgeoises, empêcha certainement des désordres à Bruges. Mais, sous la poussée des événements, l'édilité ne put prévenir l'explosion, bien légitime d'ailleurs, des sentiments patriotiques que devaient amener la nouvelle des combats de Bruxelles et celle des soulèvements qui, de tous côtés, s'opéraient dans le reste de la Belgique.

IV.

Le samedi 25 septembre, notre ville présenta, dès le matin, une animation extraordinaire; citadins et campagnards venus pour le marché commentaient les événements de Bruxelles. Vers 5 heures, un cortège se forma « *In den Arend* » et parcourut plusieurs rues, précédé d'un drapeau tricolore. La garnison était sous les armes, mais aucun désordre ne fut à déplorer (1).

Le conseil de régence s'était réuni à 3 1/2 heures et il s'occupait des affaires administratives, quand le général Goethals, commandant la province, fut introduit et demanda s'il pouvait compter sur une assistance sérieuse de la part de la garde bourgeoise en cas de troubles (2). Probablement que la réponse du conseil fut évasive ; car le général déclara aussitôt qu'il se faisait fort de maintenir l'ordre avec la garnison, et qu'il ne permettrait pas qu'un drapeau « illégal » fût arboré devant ses soldats. Cela n'empêcha pas la population de continuer ses manifestations, jusque tard dans la soirée. D'après les documents officiels, il n'y eut d'autres incidents que le bris de 13 réverbères.

Le lendemain, dimanche 26 septembre, la matinée fut assez calme à Bruges. Néanmoins la régence était dans une

---

(1) Voir *Gazette van Brugge*, *Standaerd* et RODENBACH, *op. c.*

(2) *Procès-verbaux* des 25, 26, etc. septembre.

situation perplexe. Car on prévoyait qu'il y aurait encore des manifestations. Quoique favorable à un mouvement patriotique, l'administration communale craignait, et non sans raison, que la populace ne profitât des circonstances pour se livrer à de nouveaux excès, inutiles évidemment, et plutôt nuisibles. C'est ce qui poussa M. Herwyn à demander au conseil de requérir, le cas échéant, l'autorité militaire, pour veiller au maintien de l'ordre. M. Hermans-Lybaert, de son côté, fit savoir que la garde ne « s'occupait pas d'affaires politiques » ce qui voulait dire qu'elle veillerait à la sécurité publique.

Cependant, les événements marchèrent plus rapidement qu'on ne s'y attendait. En effet, des attroupements s'étaient formés de différents côtés ; vers 4 1/2 heures, quelques gamins, porteurs d'un petit drapeau, commencèrent à parcourir la Grand'place en chantant, et en narguant, au passage, les soldats qui occupaient le corps de garde, au coin du bâtiment des Halles [1]. Ils furent bientôt rejoints par quelques jeunes gens portant un drapeau de plus grande dimension. Cette bande fit boule de neige et se mit à parcourir les rues.

Vers 7 heures environ, le cortège, voulant passer par la rue aux Laines, une bagarre se produisit entre la foule et les soldats postés aux Halles. La troupe fit feu, et, d'après le témoignage du commissaire de police, qui vint raconter la nouvelle à l'hôtel de ville, trois personnes furent tuées et cinq blessées.

Le public, quoique exaspéré, se retira alors.

Rodenbach raconte qu'au cours de cette algarade un ouvrier nommé De Visch, brandissant un drapeau, fit preuve d'un courage remarquable.

La nuit fut sinistre ; malgré les patrouilles qui sillonnaient les rues, des bandes poussant des cris menaçants

---

[1] Renseignements fournis par des particuliers.

circulaient en ville, des coups de feu retentissaient de temps en temps, et l'on se demandait avec effroi ce qui arriverait le lendemain.

En prévision de troubles graves, le conseil de régence s'était réuni le 27 septembre dès 5 $^1/_2$ heures du matin. A la stupéfaction générale, M. Coppieters, qui présidait la séance, communique aux conseillers une lettre du major Klump, commandant la place, annonçant que la garnison se retirait, et priant la ville de prendre soin des objets qui seraient laissés dans la caserne !

En effet, vers 8 heures du matin, la garnison hollandaise, quitta Bruges, musique en tête, par la porte des baudets. Soit qu'elle eût craint des représailles de la part de la population, chose que quelques personnes persuadèrent, paraît-il, aux officiers comme certaine, soit qu'elle eût agi sous l'impulsion de chefs secrètement favorables au mouvement insurrectionnel, la garnison prit le chemin d'Ostende, et le général Goethals, qui était Belge, prétextant que la discipline devenait difficile à maintenir dans un corps composé de Belges et de Hollandais, parvint quelque temps après à embarquer pour Flessingue les soldats et officiers hollandais placés sous ses ordres (1). Le général Goethals se mit ensuite à la disposition du gouvernement provisoire.

Le départ des troupes était très heureux au point de vue patriotique : la ville pouvait se considérer comme affranchie; mais au point de vue de la sécurité et de la tranquillité publiques, la chose pouvait avoir des conséquences funestes.

Le premier échevin, M. Rapaert, fit donc, dès qu'il fut averti, afficher une proclamation exhortant les habitants à ne pas profiter des circonstances pour causer du désordre, et rappelant à la garde bourgeoise le but de

(1) RODENBACH, *op. cit.*

son institution. En outre, il écrivit une lettre au général Goethals, pour protester contre le départ précipité des troupes qui livraient ainsi la ville à l'anarchie.

Mais la régence fut bientôt rassurée par l'attitude des habitants, et quand le départ des Hollandais fut connu ce fut dans notre cité un immense cri de joie. Les Brugeois se portèrent en foule sur la Grand'place pour saluer le drapeau de la ville hissé sur la tour des Halles, tandis que le bourdon sonnait à toute volée [1]. Bientôt de tous côtés apparurent des drapeaux. Le conseil de régence décida, avant de se séparer, de distribuer des cocardes tricolores, et, pour prévenir les attroupements, de donner de la bière dans différentes auberges. Il ordonna aussi de remettre en liberté les gens arrêtés pour l'affaire Sandelin et pour les délits militaires [2]. La garde bourgeoise s'acquitta fort bien de sa mission ; la *Gazette van Brugge* constate qu'elle patrouilla « of liever wandelde met het volk ». Pas le moindre désordre ; la joie populaire se donna libre cours jusque fort avant dans la nuit.

V.

Le régime abattu était-il définitivement renversé ou bien une réaction allait-elle s'opérer?... Quoi qu'il en fût, il fallait assurer la continuation des services publics, maintenir l'ordre, et parer à toutes les difficultés que les événements pouvaient amener. Le conseil de régence se mit activement à la besogne, dès le 28 septembre au matin. Il multiplia ses séances et prit, au fur et à mesure des circonstances, une série de décisions, dont voici les plus intéressantes [3].

---

[1] Le drapeau tricolore fut seulement arboré le 29 septembre.

[2] Voir les journaux de l'époque.

[3] *Procès-verbaux*, 28 septembre et jours suivants.

Pour prouver qu'elle prenait part à la joie générale, la régence avait fait prescrire, le 27 septembre, aux curés et aux fabriques d'église, de faire sonner toutes les cloches de 3 à 3 $^{1}/_{2}$ heures. De plus, elle enjoignit au bureau de bienfaisance de faire procéder, dans toutes les églises, à une distribution générale de pains, aux frais de la ville. En outre, pour parer à toute éventualité, elle établit à l'hôtel de ville une garde permanente, composée de citoyens appartenant tous à des familles notables de la bourgeoisie et de la noblesse, et qui se relayaient toutes les 12 heures. Il fut décidé aussi de créer un corps de gens soldés, *stadswachten*, composé de 300 hommes, tous anciens militaires, qui seraient chargés de garder les portes et les édifices publics, en d'autres mots de faire le service d'une garnison. Une commission spéciale fut priée de s'occuper de cette question.

Estimant avec raison que le meilleur moyen d'empêcher des troubles était d'occuper ceux qui pouvaient les causer, la régence embaucha immédiatement les sans-travail, et institua, le 29 septembre, une commission spéciale des travaux publics, composée de 8 membres, sous la présidence de M. D'Hauw-Vereecke, géomètre ; M. l'avocat Vanden Bulcke en était secrétaire. Cette commission déposa, dès le lendemain, un long rapport concluant à faire approfondir et élargir le canal intérieur depuis la *capucinebrugge* jusqu'à la *goudhandbrugge* (1), et proposant d'enrôler à cette fin et sans retard, environ 800 hommes, ce qui fut approuvé.

Se rendant aux vœux d'un groupe de notables, désireux d'aider l'administration, et peut-être de suppléer à l'indifférence de quelques conseillers peu portés pour la révolution (2), la régence s'adjoignit quelques conseillers

(1) *Procès-verbaux*, p. 192.

(2) La liste des présences au conseil communal semble indiquer que trois ou quatre conseillers se tenaient à l'écart.

auxiliaires, en séance du 29 septembre. Ce furent : MM. Félix de Muelenaere, le baron de Serret, Isidore Jullien, le baron de Pélichy-van Heurne, le docteur Constantin Rodenbach, et Charles Serweytens. Nous voyons également siéger, peu après, en qualité de membres adjoints : MM. Henri Roels, J. Vande Walle-Vermeulen, Pierre Vander Ghote et Charles Van Steenkiste.

Comme l'organisation de la garde bourgeoise soldée et non soldée, et surtout les travaux publics que l'on projetait, entraîneraient à de fortes dépenses, la régence institua une commission de 12 membres, chargée de recueillir les fonds nécessaires. Cette commission s'acquitta de sa tâche avec tant de zèle, que M. Coppieters, dans la séance du conseil communal du 9 octobre, put annoncer qu'elle avait recueilli des souscriptions jusqu'à concurrence de 44,332 francs (1).

Sur la proposition du même M. J. B. Coppieters, le drapeau de la ville fut remplacé au sommet de la tour des Halles par le drapeau tricolore, le 29 septembre (2), et cet événement fut solemnisé par la sonnerie du gros bourdon. Le 30 septembre parut une proclamation, signée également par M. Coppieters, invitant les campagnards à se rendre au marché le samedi suivant, leur promettant aide et protection, ainsi que des indemnités si les circonstances l'exigeaient (3).

Enfin, on afficha que les taxes existantes continueraient à être perçues, la ville ne pouvant pas se trouver sans argent (4).

L'énumération de ces mesures, tout en faisant honneur à la sagacité et à l'activité de la régence, démontre le

(1) *Procès-verbaux*, p. 225.
(2) *Standaerd*, 30 septembre 1830.
(3) *Collection des placards*.
(4) *Ibid.*

dévoûment de quantité de brugeois au bien public. La suite des événements fournira d'ailleurs d'autres preuves de leur patriotisme.

Le 30 septembre parut une proclamation adressée aux habitants de la ville, et demandant du linge et de la charpie pour les blessés de Bruxelles. Un bureau fut installé aux Halles pour recevoir les dons. La population répondit de bon cœur à cet appel ; car nous voyons qu'à la date du 9 octobre, la régence avait déja expédié 3 ballots au comité de Bruxelles (1).

Peu après on ouvrit une souscription pour les victimes des récents évènements. M. le notaire Van Caillie, habitant au Marché aux poissons, fut chargé officiellement de recevoir les dons ; et non seulement les Brugeois, mais aussi les habitants des communes environnantes lui envoyèrent leurs offrandes.

Les manifestations patriotiques mais pacifiques du 27 septembre se renouvelèrent le 1 octobre quand on annonça l'arrivée à Bruges de Bartels, le journaliste, qui avait été banni par le gouvernement hollandais. La population entière se porta à sa rencontre, jusqu'à la Porte des maréchaux. Le publiciste patriote fit une entrée triomphale vers 7 heures du soir, et fut conduit à l'hôtel de ville en grand cortège (2).

Quoiqu'aucun désordre ne se fût produit à cette occasion, on maintint cependant des mesures de police assez sévères ; car dans la populace existaient encore des ferments de troubles, comme semble le prouver l'avis (3) adressé au commandant de la garde bourgeoise, pour le prier de faire surveiller les immeubles de

(1) *Correspondances de la ville.*

(2) Voir les journaux.

(3) *Correspondances de la ville.*

M. Delescluse, négociant, qui avait respectueusement exposé au f.f. de bourgmestre que 300 dentellières coalisées le menaçaient de pillage, si ses filles n'achetaient pas leurs dentelles !

Ces menaces ne se réalisèrent point ; car les volontaires et les *stadswachten* faisaient bonne garde. Ces derniers manifestaient même un zèle parfois excessif, à tel point que la régence dût leur adresser, le 10 octobre, un avis spécial pour leur recommander de ne pas outrepasser les ordres reçus. Il paraît que ces gardes s'étaient permis des sorties au-delà des portes de la ville, avaient fait des perquisitions domiciliaires, et amené même parfois, bruyamment, à l'hôtel de ville, de respectables citoyens (1).

Les *stadswachten*, au nombre de 400, sous le commandement de M. De Pachtere-Veys, furent passés en revue le 11 octobre au Marché du vendredi. Comme force défensive, la ville disposait aussi de 8 compagnies de volontaires (2). L'armement se complétait au moyen de deux canons, d'un obusier, et de 15000 cartouches, que MM. De Pachter et Vermeulen avaient, à la demande de la régence, été chercher à Ostende, le 7 octobre.

Il semble donc que la sécurité publique fut suffisamment garantie.

Il serait trop long d'indiquer toutes les affaires dont la régence eut à s'occuper, pendant les 15 premiers jours qui suivirent l'explosion du mouvement révolutionnaire. La question financière, et notamment le paiement des ouvriers embauchés pour le compte de la ville ; la question de la garde et de l'entretien d'un certain nombre de soldats et officiers hollandais, restés en ville, ou arrêtés lors de leur passage, que le gouvernement provisoire

(1) *Gazette van Brugge* et *Standaerd* des 11 et 12 octobre 1830.

(2) *Ibid.*



voulait retenir comme ôtages, et qui étaient gardés à l'hopital militaire ; la question du corps de volontaires levé et amené par les frères Bartels sans l'assentiment du gouvernement provisoire, et qu'on finit par licencier; d'autres préoccupations encore : tout cela absorbait l'activité des conseillers.

Notons spécialement la décision prise le 4 octobre par le conseil communal, d'envoyer à Bruxelles une députation chargée d'assurer le gouvernement provisoire de la reconnaissance de son autorité par la ville de Bruges. MM. Pierre Bouvy, Isidore Jullien et d'Hanins de Moerkerke, furent désignés pour remplir cette mission [1].

La régence avait suffisamment prouvé son patriotisme ; mais on pourrait se demander quelle fut l'attitude du gouverneur, comte de Baillet, et des États provinciaux en présence de la révolution.

Dès le début, certains tiraillements s'étaient, sans doute, déjà produits entre les deux administrations. En effet, la régence écrivit, le 9 octobre, aux États provinciaux une lettre catégorique pour savoir, si oui ou non, ils reconnaissaient le nouveau gouvernement. La réponse fut évasive. Là dessus, un rapport fut envoyé au gouvernement provisoire, avec prière de faire connaître s'il convenait que la ville continuât à correspondre avec la province [2].

Le gouvernement provisoire connaissait apparemment les dispositions orangistes de l'administration provinciale ; car il nomma, en remplacement du comte de Baillet, trois commissaires provinciaux qui furent : M. Félix

---

(1) Les envoyés brugeois furent reçus à Bruxelles par de Potter, à qui la régence envoya une lettre de remercîments le 8 octobre (voir *Procès-verbaux*). Le coût du voyage de la mission s'éleva à 173 florins. (voir *Correspondances de la ville.*)

(2) *Procès-verbaux*, séance du 10 octobre, p. 227.



de Muelenaere, ancien procureur du roi, M. Charles Herwyn, directeur des domaines, pensionné, et M. Isidore Jullien, avocat. Ces messieurs, que nous avons déjà vus mêlés activement au mouvement patriotique, signalèrent leur entrée en fonctions par une proclamation adressée aux habitants de la province, le 12 octobre (1). « Des places de cette nature, disaient-ils, la confiance les donne, le dévouement au pays les accepte ; le but de nos efforts sera de rendre aux affaires leur cours accoutumé, aux institutions, leur action trop longtemps suspendue. »

Les commissaires se mirent immédiatement à la besogne; dès le 14 ils envoyèrent aux administrations communales des instructions en vue des élections pour le conseil communal et, le 16, celles relatives aux élections pour le Congrès national (2).

Depuis les journées de septembre, la *Gazette van Brugge* et le *Standaerd*, sont remplis d'avis, de proclamations, de bulletins relatifs à l'état du pays. Ils ne relatent pendant la première quinzaine d'octobre aucun incident fâcheux concernant Bruges.

VI.

La régence n'avait cependant pas tous ses apaisements. En effet, plusieurs fois elle avait reçu, de la commission des travaux, des plaintes par rapport à l'insubordination des ouvriers occupés au curage des canaux. De même

(1) *Verzameling der provinciale acten*, p. 412.

(2) Le district de Bruges devait élire 5 représentants. Pour être électeur il fallait être belge et être âgé de 25 ans, payer en contributions directes, patentes comprises, un cens de 100 florins, (cens différentiel d'après l'importance des communes), ou bien exercer une profession libérale. L'élection des conseillers communaux devait se faire par les notables, c. à d. ceux qui exerçaient une profession libérale ou payaient un cens d'au moins 80 florins.

l'animosité que les poissonnières de Bruges manifestaient envers celles de Blankenberghe, qui venaient leur faire la concurrence sur le marché, avait obligé l'autorité à prendre un arrêté spécial, le 13 octobre, ordonnant que le poisson venant de Blankenberghe fût vendu à la minque « ce pour prévenir les désordres que pouvait occasionner la mésintelligence très prononcée entre les poissonnières » (1).

La cause la plus sérieuse de préoccupation était la question de l'approvisionnement du marché. Deux fois déjà la régence avait adressé des appels aux campagnards; ceux-ci, peu rassurés par les événements, ne venaient plus en ville qu'avec défiance. En effet, des agents orangistes, faisaient courir dans les campagnes des rumeurs destinées à effrayer les paysans (2), tandis qu'en ville ils répandaient la nouvelle qu'on accaparait les grains. Le but de ces manœuvres était évidemment de susciter des troubles, pour faire désirer par les gens paisibles le retour à l'ancien ordre de choses, ou même peut-être pour provoquer une intervention étrangère, voire la main mise par la France sur la Belgique (3).

Cette préoccupation se changea pour la régence en crainte quand on constata, au marché du samedi 16 octobre, qu'il y avait pénurie de grains et de pommes de terre. Une hausse se produisit aussitôt dans le prix du pain, et des murmures se firent entendre de toutes parts (4). Le mécontentement de la population était d'autant plus inquiétant qu'on avait remarqué que, parmi les 12 à 1500

---

(1) Voir *Procès-verbaux*.

(2) Voir les journaux et RODENBACH, *op. c.*

(3) Des troubles éclatèrent vers la même époque dans plusieurs villes.

(4) Le récit des troubles du 18 octobre est tiré du *Standaerd*, *Gazette van Brugge*, RODENBACH, du rapport de la régence aux commissaires provinciaux, des indications trouvées au *Dossier des pillages*. Toutes ces relations sont les mêmes quant au fond.

ouvriers employés aux canaux, on avait distribué de l'argent, et que quelque chose se tramait.

Or, la ville ne possédait pas encore de garnison, et le 16 octobre M. Hermans-Lybaert, en séance du conseil de régence, s'était plaint amèrement du peu de zèle que la garde bourgeoise apportait depuis quelque temps à son service.

Malgré que l'on eût affiché un avis émanant des commissaires provinciaux pour défendre les accaparements, et promettre de promptes mesures pour approvisionner le marché, le lundi 18 août, vers 8 heures du matin, les ouvriers employés aux canaux se mirent en grève, sous prétexte de la cherté du pain. Une mutinerie se produisit à la prison vers la même heure, mais les *stadswachten* en eurent facilement raison. Des rassemblements tumultueux se formèrent en plusieurs endroits, et une forte bande vint manifester devant l'hôtel de ville. La garde arrêta les meneurs (¹), mais on crut devoir les relâcher, par mesure de prudence, pour ne pas provoquer l'assaut de la prison. Peu de temps après, ou peut-être en même temps, une foule considérable se dirigea vers la porte de Damme, et saccagea l'estaminet *Noorwegen*, où, croyait-on, avait été emmagasinée une grande réserve de grains. Un chariot de blé trouvé là ou rencontré en route fut amené bruyamment aux Halles et la marchandise fut distribuée à la foule. Enhardie par cet exploit, par la timidité des nombreux curieux qui n'osaient intervenir, et par la faiblesse de la police, la foule attaqua la maison de M. Van Rolleghem, boulanger, rue aux Laines.

(¹) C'étaient les nommés Carcole, charpentier, Vervarcke, instituteur et son neveu Vandewalle, employé au cadastre. Le mouvement semble avoir été comploté par ces individus au cabaret *de Kersenboomgaard*, d'accord avec un monsieur bien mis, paraissant âgé de 50 ans. (déposition faite par les inculpés devant la régence).



Cette maison fut saccagée et pillée ; des individus secouèrent par les fenêtres du grenier des sacs de farine sur le public, ce qui, paraît-il, l'amusa beaucoup (1). De la rue aux Laines les émeutiers, suivis toujours de quantité de badauds, se rendirent Quai du miroir, devant la demeure de M. Van Rolleghem-De Zutter, marchand de grains, père du boulanger. La porte de la maison fut enfoncée, et bientôt les meubles passèrent par les fenêtres et furent précipités jusque dans le canal.

Entretemps M. Hermans, ayant pu ressembler quelques *stadswachten* et quelques volontaires décidés, tenta de de dégager la maison assaillie. Les gardes, accueillis à coups de pierres, firent feu. Ils tuèrent deux hommes et en blessèrent trois. L'attitude des émeutiers devenant encore plus menaçante, les *stadswachten*, pris de panique, jetèrent leurs armes! Elles furent heureusement ramassées et cachées avant que la populace eût pu s'en emparer, grâce à la présence d'esprit et à l'énergie du baron van Zuylen Gasbeek (2). Les gardes se réfugièrent dans une maison voisine, d'où ils tirèrent encore quelques coups de fusil; puis ils disparurent. La populace attaqua la maison, d'où l'on avait tiré, et qui appartenait à M. Descamps, marchand de chaux, et celle attenante à la maison Van Rolleghem, où habitait le capitaine pensionné Budding. Les filles de ce dernier durent s'enfuir par les toits. Ces deux maisons furent en partie pillées. Rassurés sur l'inefficacité de la répression, les émeutiers se répandirent en ville, brisant des carreaux, exigeant de l'argent, et menaçant de pillage tous les bourgeois accusés d'avoir pris part à la répression des désordres.

---

(1) Détail rapporté par un particulier.

(2) Ce fait ressort d'une lettre écrite à M. van Zuylen, le 22 novembre, par la régence. *(Dossier des correspondances.)*

Dans l'après midi, la maison de M. De Meulemeester, brasseur et marchand de grains, fut également saccagée et pillée (1) ; mais les scènes les plus violentes se passèrent rue de Cordoue, chez M. Lybaert, beau-père du commandant de la garde bourgeoise (2).

Une forte bande, accompagnée de femmes agitant des casseroles, et encourageant les hommes par leurs cris et leurs vociférations, se dirigea, vers 6 heures du soir, du côté de l'habitation de M. Lybaert. Celui-ci était un vieillard, connu pour sa générosité et très respecté par tout le monde. Il était maître des pauvres. S'imaginant que sa présence contiendrait des gens parmi lesquels il y en avait qui étaient ses obligés, il ouvrit sa porte, dans le but de parler à la foule. Mais en un clin d'œil il fut renversé et on lui arracha sa montre; puis, comme un flot, la populace avide de piller un riche bourgeois se précipita dans la maison! De la cave au grenier, tout fut saccagé ou volé; une somme de 24,000 francs en espèces disparut. M. Hermans-Lybaert, qui habitait la maison voisine, était fatalement destiné à subir le même sort. Ses fonctions de commandant de la garde bourgeoise le désignaient naturellement à la vengeance. Aussi ne l'épargna-t-on pas. Ces scènes déplorables durèrent une partie de la nuit.

Les demoiselles Brants, rue St-Jean, hollandaises d'origine, n'échappèrent que grâce, dit-on, à l'intervention d'un homme qui venait chercher journellement les cendres chez elles (3). Chez M. Dujardin, banquier, Marché aux poissons (4), on fit une tentative qui ne réussit point. Mais

(1) Le *Dossier des pillages* renseigne les objets volés chez tous ces particuliers.

(2) Maison de l'ancienne Poste aux lettres.

(3) Renseignement reçu d'un particulier.

(4) *Idem.*

déjà son voisin, le notaire Van Caillie, avait accueilli chez lui les enfants, que l'on avait fait passer par dessus la muraille de la cour ([1]). D'autres notables ne furent épargnés qu'en donnant de l'argent.

Pendant la nuit, on pilla encore la maison de M. Ignace D'Hauw, négociant et greffier de la justice de paix, dont le fils avait, disait-on, tiré sur le peuple, et celle de M. Van Damme, négociant et chef de bureau à l'hôtel de ville, accusé d'avoir adressé des observations un peu sévères à des miliciens !

Les Brugeois étaient consternés. Les familles en vue s'attendaient à être pillées tour à tour ; car les émeutiers avaient suffisamment démontré que le vol et la destruction était leur unique but, — toutes les victimes étant d'excellents patriotes, ou des gens très paisibles.

Les *stadswachten* avaient lâché pied un peu partout, les volontaires avaient concourru en petit nombre seulement à des essais de résistance ! Le dommage causé était considérable ([2]).

([1]) *Dossier des pillages.*

([2]) Le jugement contre les pillards et émeutiers du 18 octobre fut prononcé le 30 juillet 1831 ; 11 prévenus furent acquittés, et 33 condamnés : un certain Jacobs, colporteur, aux travaux forcés à perpétuité, deux à 20 ans de la même peine, les autres à des peines variant de 3 à 15 ans de travaux forcés ou de réclusion. (Extrait des notes de M. Scourion, qui m'ont été obligeamment communiquées par un de ses parents, M. Gilleman, chef du service d'hygiène).

Les indemnités à payer suscitèrent à l'administration de gros ennuis. Le Congrès national vota une somme de 350,000 florins, pour être répartie, à titre de dette nationale, en secours provisoires aux victimes de la révolution ; 150,000 florins étaient destinés aux personnes ayant subi des pertes matérielles par suite de pillages ou incendies.

En réponse à une demande de quote part, faite par la régence, le gouvernement répondit, le 7 mai 1831, que la somme votée n'était destinée qu'à remédier à des *ruines individuelles*. La régence fit alors observer que, les dommages ayant eu lieu par suite de circonstances dont toute la nation tirerait des avantages, il était équitable que le

VII.

La régence (1) se rendant vite compte de ce qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires pour réprimer les désordres, avait, dès le début des troubles, fait barricader les portes de l'hôtel de ville, où se trouvait un important dépôt d'armes, et envoyé un courrier à Gand pour demander du secours au général baron Duvivier, nommé récemment au commandement des deux Flandres.

C'est alors qu'apparut à Bruges le vicomte de Pontécoulant (2). Fils du comte de Pontécoulant, qui avait été préfet de la Dyle sous l'empire, ce personnage, à la nouvelle de la révolution, était accouru de Paris avec une cinquantaine d'hommes, et s'était mis à la disposition du gouvernement provisoire. Énergique et intrépide, il fut autorisé à augmenter le nombre de ses volontaires;

---

montant des mêmes dommages fût supporté par la généralité. L'affaire traîna en longueur, d'autant plus que les familles Mayens, Marlier, De Busschere-Marlier, qui avaient été victimes de pillages en 1814 (12 et 13 mars), lors de l'évacuation des troupes françaises, demandèrent d'intervenir dans le règlement de comptes. La somme totale à payer s'éleva à 151,894 florins, dont : 41,169 fl. pour la famille Sandelin, 31,185 fl. pour M. Lybaert, 7,845,50 fl. pour M. Hermans, 11,667,32 fl. pour M. François Van Damme, 6,263 fl. pour M. Van Rolleghem, etc. etc.

Le conseil de régence admit, en séance du 4 décembre 1832, le rapport lui présenté pour fixer la manière dont se paieraient les indemnités. (Voir *Dossier des pillages*.)

(1) Les procès-verbaux des séances du conseil pendant ces jours troublés sont assez peu explicites. M. Veranneman assista aux séances du conseil les 16, 18 et 20 octobre. Il démissionna le 22. Il est plus que probable qu'il laissa à M. Coppieters, qui s'acquittait des fonctions de bourgmestre depuis un certain temps, le soin des mesures à prendre.

(2) Le vicomte Louis-Adolphe de Pontécoulant, né à Paris en 1794, appartenait à une famille d'origine normande. Après une vie mouvementée, il s'établit à Paris et s'occupa d'études sur les instruments de musique. Il écrivit même, en 1857, un ouvrage sur cette matière. Il mourut à Bois-Colombe lez-Paris, le 20 février 1882. (*Biogr. nation.*, t. XVIII, p. 18.)

puis on l'envoya à Gand où il montra beaucoup de fermeté pendant les troubles qui y éclatèrent les 15 et 16 octobre.

Au reçu de la lettre de M. Coppieters, le général Duvivier pria Pontécoulant de partir immédiatement pour Bruges, avec 400 hommes, et il en avisa la régence.

Le 19 octobre, au matin, tandis que les pillards avinés traînaient encore dans les rues, la régence annonça qu'une force armée importante accourait au secours de la ville, que les soldats logeraient chez les habitants, et que les bons citoyens pouvaient se rassurer.

de Pontécoulant, devançant ses hommes, arriva à Bruges vers 7 $^{1}/_{4}$ heures du matin (19 octobre) et lança une proclamation dans laquelle il annonçait que, chargé par le gouvernement provisoire de rétablir l'ordre, il remplirait tout son devoir. Il finissait par ces mots : « Point de liberté sans indépendance, point d'indépendance sans ordre public. »

La légion belge-parisienne arriva de Gand l'après-midi, par bâteau. Elle se composait de 400 hommes, munis de deux canons. Après son débarquement, elle se dirigea vers la Grand'place.

Le colonel, pour bien affirmer son autorité aux yeux des Brugeois accourus en foule, et pour inspirer une crainte salutaire à la populace murmurante, prononça, dit-on, les deux seuls mots flamands qu'il connaissait : *straten vagen* (1) et il fit tirer deux coups de canon sur la place. Celle-ci avait été balayée en un instant, dès qu'on eut vu charger les pièces (2).

La nouvelle de l'arrivée de Pontécoulant avait relevé le moral de la population honnête. Les *wijkmeesters*, aidés

(1) Renseignements fournis par M. Gilliodts-van Severen.

(2) Une dame de cette ville, encore en vie, Mme Rau, se rappelle très bien avoir assisté à cette scène, qui provoqua une véritable panique. (Renseignement fourni par son parent, M. le docteur Van Steenkiste).

des gardes bourgeoises, avaient organisé de fortes patrouilles et commencé des perquisitions chez les gens suspects, dans le but de retrouver les objets volés. Pontécoulant installa son quartier général à l'*Hôtel du Commerce* et organisa de suite un service de police sévère. Le lendemain, il lança une proclamation approuvée par la régence et qui contribua certainement beaucoup au rétablissement de l'ordre.

Le texte, comme c'est souvent le cas pour les pièces similaires de l'époque, est en français et en flamand. Le voici en partie :

Gouvernement provisoire de la Belgique.

ORDRE DU JOUR.

« Le Colonel Commandant les troupes stationnées à Bruges, a vu avec plaisir la cessation du désordre à son arrivée dans cette ville; mais comme pour assurer à l'avenir la tranquillité publique, la coopération des diverses classes de citoyens sera nécessaire, il les invite à la prompte et stricte exécution de l'arrêté qui suit :

Art. 1. Tout attroupement ou rassemblement dans les rues et places est défendu ; tout citoyen est autorisé à le faire dissiper; il est ordonné à la troupe d'en surveiller l'exécution.

Art. 2. Quiconque refuserait d'obéir à un ordre des chefs de section, commissaires ou huissiers de police, sera immédiatement arrêté, conduit en prison.

Il est enjoint à tout citoyen de ne pas circuler, passé 10 heures du soir, dans les rues, sans être muni d'une lumière.

Art. 3. Tout individu trouvé porteur d'armes, bâtons ou pierres, sans autorisation des chefs de section, sera sur le champ arrêté et livré à la commission militaire, qui le jugera dans les 24 heures.

Art. 4. Toute personne qui entrera dans une maison, soit pour piller, soit pour exiger de l'argent par des menaces ou autrement, sera punie DE MORT.

Art. 5. Toutes personnes qui assisteraient ou accompagneraient ces individus dans leurs démarches seront considérées comme complices et passibles de la même peine.

Art. 6. Tout citoyen qui connaîtra un des fauteurs de la journée du 18, devra en faire la déclaration immédiate au quartier général, sous peine d'être considéré comme complice. »

Art. 7. Amnistie pleine et entière sera accordée à ceux qui viendront apporter à mon quartier général les objets qui ont été détournés dans la journée du lundi, tels que argent monnayé... etc. »

Il y avait en tout 9 articles.

Il ressort des documents que ce fut principalement dans la paroisse de Ste-Anne que le plus grand nombre de perquisitions furent opérées. L'aide de la légion belge fut sollicitée pour cerner certaines rues, pendant que la police opérerait des visites domiciliaires (1).

Quantité d'objets volés, dit le *Standaerd*, furent retrouvés, même chez des gens qui passaient pour très honorables et transportés à l'hôtel de ville, dans la salle de la bibliothèque (2).

Tous les mendiants et traînards furent arrêtés, et un certain nombre de gens compromis, 20 ou 30, furent embarqués pour Gand, dès le 20 octobre. Pontécoulant les fit exposer, avant leur départ, sur la Grand'place, au milieu d'un carré de soldats, tandis que les canons, mèches allumées, tenaient en respect ceux qui auraient voulu tenter de les délivrer.

---

(1) *Procès-verbaux*, séance du 20 octobre, p. 251.

(2) Actuellement la salle des fêtes, à l'étage.

La régence, d'accord avec les commissaires provinciaux, ne tarda pas de prendre une série de mesures administratives fort utiles. Ainsi le 19, un avis fut affiché, ordonnant aux agents de l'octroi d'inspecter minutieusement tous les colis transportés hors des portes de la ville. Le 20, on afficha que les dispositions concernant le séjour des étrangers à Bruges devraient être strictement observées. Tout logeur était tenu d'avertir immédiatement la police de la présence d'un étranger, et tout citoyen de signaler les étrangers qui lui paraîtraient suspects. Un arrêté du 24 octobre enjoignit à tous ceux qui arrivaient en ville de se présenter au commissariat de police [1].

Comme il était important avant tout, de prévenir le retour de ce qui avait occasionné les troubles, les commissaires provinciaux avaient, dès le 19, publié un avis annonçant aux fermiers qu'ils pouvaient venir sans crainte à Bruges; que, le cas échéant, ils seraient indemnisés s'ils subissaient un dommage; qu'au besoin on emploierait des mesures coercitives contre ceux qui refuseraient d'approvisionner le marché de la ville. Les Brugeois étaient en même temps invités à faciliter et à protéger la circulation des grains. Cet avis transmis à la régence fut affiché le 20 octobre.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler encore un arrêté très sage, pris par la régence quelques jours plus tard, le 27 octobre. Cet arrêté disait que : jusqu'à nouvel ordre, le marché aux grains ne serait accessible pendant la première demi-heure, qu'aux bourgeois achetant pour leur consommation personnelle, « hun eigen slete » ; que

---

[1] Ceci pour éviter la présence des agitateurs orangistes. On prétendait que Don Juan Van Halen, gagné au parti orangiste, avait été à Bruges 3 jours avant les troubles. (*Standaerd,* 23 octobre.) Rodenbach parle aussi d'étrangers suspects.



les boulangers seraient admis pendant l'heure suivante, pour acheter de quoi approvisionner leur boutique ; qu'après cela seulement l'entrée du marché serait libre.

Pour compléter l'ensemble des mesures nécessaires ou utiles au maintien de l'ordre, le conseil de régence décida encore de faire afficher un ordre du jour du colonel de Pontécoulant, en date du 21 octobre, et ordonnant aux habitants de remettre les armes, appartenant à l'État ou à la ville, dont ils pouvaient être détenteurs : ceci parce que beaucoup d'armes, remises antérieurement aux gardes bourgeoises, avaient disparu.

Vu la faiblesse que la garde bourgeoise avait montrée le 18 octobre, le conseil décida, en séance du 20 octobre, qu'il fallait modifier sa composition (¹). Il accepta la démission de M. Hermans-Lybaert, estimant qu'il ne fallait pas demander des services ultérieurs à un citoyen qui s'était montré déjà si dévoué et avait été si mal récompensé par la populace. M. Louis D'Hanins de Moerkerke-de Bie fut nommé à sa place. La chose fut notifiée à la population, de même que l'approbation de ce choix par le vicomte de Pontécoulant. La démission de M. Alexandre Beaucourt, chef en second, fut acceptée également (²).

La régence encouragea aussi la formation d'un corps spécial de volontaires, dont les membres s'engageaient à accepter une sévère discipline, et à marcher, en cas de

---

(¹) On proposa même d'incorporer dans la garde, les Anglais habitant Bruges. L'un d'eux, le colonel Cuningham, vint déclarer au conseil que, ses compatriotes, étant comme lui tous militaires au service de Sa Majesté Britannique, ne pouvaient accepter d'être gardes ; mais, qu'en cas de nécessité, leur concours serait assuré pour le maintien de l'ordre.

(²) M. Louis D'Hanins avait servi sous Napoléon. — M. Alexandre Beaucourt avait commandé en chef pendant les journées difficiles de septembre, M. Hermans étant par hasard hors ville à ce moment.

nécessité, comme de vrais soldats. Ce corps prit le nom de « *Chasseurs francs* » et fut changé plus tard en celui de « *Chasseurs éclaireurs* ». Son règlement fut définitivement approuvé dans la séance du conseil de régence, le 23 octobre.

A la même date, M. Coppieters fit connaître à la population, que quelques jeunes gens désirant former une garde à cheval, il engageait les personnes qui voulaient faire partie de ce corps, à s'unir et à présenter le plus vite possible un règlement à la régence (1).

La coopération de la régence, de la garde bourgeoise et du colonel de Pontécoulant avait produit immédiatement les meilleurs effets. Il n'y eut plus de désordres graves après le 18, quoique l'agitation dans la classe ouvrière n'eût pas cessé complètement, comme le prouve la demande faite par la régence à Pontécoulant, le 21 octobre, à l'effet de faire afficher que la légion belge-parisienne ne quitterait pas la ville avant le rétablissement complet de la tranquillité. Ce qui le prouve encore, c'est la communication adressée au conseil communal, le même jour, par M. Henri Sion, membre de la commission des travaux, et qui annonçait que les ouvriers employés aux canaux, menaçaient d'attaquer la légion belge. Cette menace n'eut pas de suite et le *Standaerd* constate, le 23, que le calme était revenu en ville, et que les quatre canons pointés sur la place, ainsi que les fortes patrouilles qui sillonnaient la ville pendant la nuit, inspiraient aux malveillants une crainte salutaire.

Pontécoulant entendait du reste remplir sérieusement

(1) La garde à cheval présenta son règlement au conseil communal le 3 novembre. Ce corps n'était pas très nombreux ; car dans une lettre que lui adressa le bourgmestre, le 12 novembre suivant, nous lisons en résumé ceci : quoique vous ne soyez que *douze*, continuez ; vous pouvez rendre des services. (*Dossier des correspondances.*)



son rôle de défenseur de l'ordre public. Une garde de 18 hommes se tenait en permanence à son quartier général à *l'Hôtel du Commerce* [1] et couchait, la nuit, sur de la paille, dans le vestibule de l'hôtel. Ces hommes avaient ordre de se porter immédiatement là où on les demanderait. Ainsi, une certaine nuit, M. van Outryve-d'Ydewalle vint avertir qu'une bande tentait d'enlever un des canons de la place. La garde y accourut aussitôt et dispersa les fauteurs de désordre.

Pontécoulant envoyait aussi ses légionnaires faire des tournées à la campagne. Le 24 octobre, un détachement alla même jusqu'à Coolscamp, pour apaiser des troubles.

Très actif et de très bonne volonté, le colonel estimait cependant que, pour le mal qu'il se donnait, la ville pouvait bien lui rendre aussi quelques services ! Il commenca [2] donc par demander pour ses hommes, qui étaient arrivés dans un état vraiment misérable, une solde de 1 franc par jour, et de 5 francs pour les officiers ! Puis, il demanda successivement des chemises, des souliers, 300 uniformes, guêtres et pantalons de l'ancienne *Schutterij*, des gibernes, et même des armes. La régence avait à s'occuper sans cesse de ses exigences ; car si Pontécoulant ne réclamait rien pour lui personnellement, il demandait cependant, sous prétexte de service, des chevaux ou voitures de poste, un jour même une barque à 6 chevaux pour aller à Gand.

La régence avait commencé par s'exécuter de bonne

---

[1] Ces renseignements ont été fournis par M. V. d. B., propriétaire de *l'Hôtel du Commerce*. Les légionnaires étaient très encombrants ; ils fumaient et épanchaient de la poudre dans leur dortoir, de sorte qu'il y avait un danger permanent d'incendie. Au surplus, ils s'amusaient fort. Il paraitrait même qu'une nuit, un officier, très ami de la bouteille, ayant été appelé, roula du bas de l'escalier, ce qui fit partir ses pistolets et provoqua un grand émoi dans l'hôtel.

[2] *Procès-verbaux du conseil communal ; correspondance de la ville.*



grâce, car la légion belge avait rendu de réels services ; mais, après peu de jours, on estima que le séjour de la légion était une charge trop lourde, d'autant plus que la caisse communale avait encore à pourvoir au salaire de 1300 à 1400 ouvriers, et à payer certaines indemnités aux boulangers, etc. De plus, le général De Mahieu avait lancé une proclamation, le 22 octobre, annonçant que, nommé au commandement de la province, il répondait de l'ordre ; enfin, un régiment d'infanterie s'organisait rapidement à Bruges. La tranquillité semblait donc assurée pour l'avenir.

Dans sa séance du 25 octobre, la régence décida d'envoyer une lettre aux commissaires provinciaux, pour exposer la situation précaire de la caisse communale et obtenir un secours pécuniaire immédiat [1]. En outre, le 27, M. van Outryve-d'Ydewalle et van de Walle, conseillers, furent envoyés au gouvernement provisoire, pour demander l'autorisation de faire un emprunt de 100,000 fls, et le départ de la troupe de Pontécoulant.

D'un autre coté, les habitants, qui avaient vu de bon œil l'arrivée de la légion belge, ne donnaient plus que malgré eux le logement à des aventuriers turbulents et indisciplinés. Des plaintes et des récriminations s'élevaient de tous côtés, si bien que Pontécoulant s'étant absenté quelques jours, pour se rendre à Courtrai, Ypres, Thielt, etc., son lieutenant Vallier, crut devoir adresser à ses hommes une proclamation ronflante, qui fut affichée en français et en flamand, et dont voici, à titre de spécimen, quelques phrases typiques :

« J'ai entendu des bruits qui me peinent.... Vous avez eu des exigences.... Sentez-vous la suite de pareilles

(1) Cette mission, qui coûta 65 florins 18 cents, fit un rapport au conseil, le 31 octobre.

demandes ? Ces mots de volontaires belges, qui aujourd'hui sont des titres d'orgueil, car Bruges nous doit son salut, ne sera plus qu'un nom d'opprobre et de honte ; car en nous voyant on dira : c'est un pillard, il est de la légion belge ! Cela ne vous révolte-t-il pas?

Pourquoi nous qui défendons la gloire nationale, souffririons-nous que notre nom soit souillé par quelques malheureux ?

Mais, me direz-vous peut-être, nous sommes mal reçus, mal traités ! Amis, partout l'on trouve des ingrats, mais sauriez-vous être le sauvage qui se venge lui-même, ou l'homme sage et fort qui a recours à la justice?

Si donc vous êtes mécontents, adressez-vous à vos capitaines, justice vous sera rendue.

VALLIER,
commandant de place. »

Dans ces circonstances, la présence de la légion belge-parisienne à Bruges devenait vraiment inutile, voire même dangereuse, à cause du mécontentement suscité par son entretien.

Une circonstance fortuite vint heureusement aider la régence à se débarrasser d'elle. Le bruit se répandit, le 29 octobre, que les Hollandais avaient débarqué en force à Breskens, et qu'ils marcheraient sur Bruges. A cette nouvelle, le premier bataillon du 6e Régiment d'infanterie régulier partit immédiatement, logea à Dudzeele, et poussa jusqu'à Westcappelle et l'Écluse, mais sans rencontrer l'ennemi.

De son côté Pontécoulant avait donné ordre à sa légion de se porter en avant; mais, toujours soucieux de son rôle, il ne voulut pas partir sans adresser aux habitants une petite proclamation, dans laquelle il rappelait que, depuis son arrivée, l'ordre n'avait cessé de règner. Étant forcé de m'éloigner un instant, disait-il, je confie

la police de la ville à la garde bourgeoise. En vain, des gens malveillants voudraient-ils profiter de mon absence; je suis près de vous, au moindre signal l'on me verrait accourir; *qu'ils tremblent alors; mon retour serait terrible!*

Craignant ce retour terrible, surtout au point de vue de la caisse de la ville, la régence s'empressa d'écrire au général Duvivier pour le prier de ne plus permettre au colonel de Pontécoulant de revenir à Bruges. Elle fit valoir la dépense énorme que la présence de cette troupe imposait à la ville [1], et les ennuis que ces soldats irréguliers causaient aux habitants.

La députation envoyée au gouvernement provisoire, avait parlé dans le même sens, de sorte que le pouvoir central fit savoir à Pontécoulant que ses services étaient nécessaires à Maestricht.

Dans l'entretemps, sa troupe s'était coguée, à Oostburg, le 31, à un détachement hollandais, et avait été forcée de se replier. Mais l'ennemi, peu nombreux d'ailleurs, n'avait pas avancé. Pontécoulant revint donc sur Bruges, où il fit demander, à la régence, le logement chez les habitants pour 560 hommes.

La régence lui répondit aussitôt que l'on mettrait à sa disposition une caserne, comme cela se faisait pour les troupes régulières, et de plus, puisqu'il devait aller à Maestricht, qu'on tenait à sa disposition deux bateaux tout prêts pour transporter la légion vers Gand.

de Pontécoulant rentra en ville le 1 novembre, suivi de deux canons et de deux chariots, contenant 11 blessés, qui furent transportés à l'hôpital. L'un de ceux-ci, appelé David, y mourut quelques jours plus tard. La caserne n'étant pas prête, M. de Peneranda engagea la régence à

[1] *Dossier des correspondances de la ville.*

faire un dernier sacrifice, et à loger les soldats chez les bourgeois, ce qui fut fait.

Le lendemain 2 novembre, à 3 heures, le colonel de Pontécoulant vint, avec son état-major, prendre congé du conseil communal, à l'hôtel de ville, non sans demander encore des habits de la *Schutterij !* (1).

Après cela il passa en revue la garde bourgeoise, les chasseurs francs et la garde à cheval, rangés en bataille sur la Grand'place. Il leur fit ses adieux, et à 5 heures, à la tête de sa légion, il alla s'embarquer à la porte Ste-Catherine.

Avant de partir, il avait fait afficher une dernière proclamation aux habitants. « Je vous ai sauvés du pillage, de l'anarchie et de vous mêmes, disait-il ; j'avais de très grands pouvoirs, je n'en ai pas usé, j'ai ramené l'ordre par la fermeté et la persuasion. Recevez mes remercîments, attendez en paix les décisions du Congrès, et lorsque, éloigné de vous, j'apprendrai que l'ordre et la liberté règnent dans cette contrée, ce sera la plus douce récompense de mes travaux et du bien que j'ai voulu faire à votre pays. »

Ainsi finit l'histoire de l'intervention du vicomte de Pontécoulant dans les affaires brugeoises, intervention qui, tant par les circonstances qui l'ont amenée, que par la composition de la légion belge-parisienne et par la personnalité de son chef, a un caractère pour ainsi dire romanesque et semble presque du domaine de la légende (2).

---

(1) La légion belge fut envoyée de Gand à Maestricht. Au moment du départ, elle refusa de marcher, et il fallut l'intervention personnelle du général Bon Duvivier, pour déterminer les volontaires à se mettre en route.

(2) Il est encore fait mention du vicomte de Pontécoulant dans la correspondance communale, à la date du 22 novembre 1830. La régence lui écrivit, à Bruxelles, une lettre, où on lui disait en résumé : « Ne soyez pas surpris que nous ayons demandé votre éloignement ;

VIII.

Le lendemain du départ de Pontécoulant, le 3 novembre, eurent lieu les élections pour le Congrès national, élections de la plus haute importance, et qui occupaient vivement les journaux et l'opinion publique. Une liste comprenant 476 noms de notables remplissant les conditions prévues pour être électeur, avait été affichée précédemment à l'hôtel de ville.

Il y avait trois bureaux de vote pour la ville et un pour la campagne ; dans chaque bureau un président, un vice-président, deux assesseurs et un secrétaire, assuraient la bonne marche des opérations.

Il n'y avait pas de liste officielle de candidats ; et il semble, à voir les journaux, que les électeurs étaient à peu près d'accord sur les noms de plusieurs citoyens, tous reconnus aptes à remplir la mission de confiance dont on voulait les charger (1).

Furent proclamés élus :

M. Coppieters Stochove, ancien membre des États Généraux ;

M. Félix de Muelenaere, ancien membre des États Généraux ;

M. le baron de Pélichy-van Heurne ;

---

vos hommes coûtaient cher, ils étaient incommodes et indisciplines, malgré tous vos efforts. Quant à vous personnellement, nous rendons hommage à votre délicatesse et à votre honnêteté ». Cette lettre constituait un certificat élogieux pour Pontécoulant, qui pouvait s'en servir éventuellement, soit pour répondre à certaines accusations, soit pour obtenir quelque faveur. Ajoutons qu'une médaille fut frappée en souvenir de son intervention en Belgique.

(1) Parmi les noms cités comme candidats possibles nous trouvons dans le *Standaerd* et la *Gazette van Brugge*: MM. Eugène van Hoobrouck de Mooreghem, le Dr Rodenbach, le Baron de Vrière, l'avocat Perneel, l'avocat Ghyselen, Goupy de Beauvolers, Sinaeve, Stochove de Buytswaele, Versluys, vicaire de N. D., van Severen, Vande Walle-Vermeulen.

M. l'abbé de Foere, directeur du couvent anglais ;
M. Jullien, avocat (1).

Furent désignés comme suppléants :

MM. Paul Devaux, avocat ;
D'Hanins de Moerkerke de Deurwaerder ;
Beernaert-Vermeire, avocat ;
Baron de Vrière ;
Goupy de Beauvolers.

Le mandat des conseillers communaux qui avaient présidé aux destinées de la ville pendant la période troublée que nous avons retracée, touchait à sa fin (2). Certaines fautes peuvent leur être reprochées peut-être, et il est possible que des mesures préventives énergiques auraient empêché l'incendie de la maison Sandelin ainsi que les pillages du 18 octobre. Mais quand on examine bien les ressources dont disposait la régence et les difficultés de la situation, on doit reconnaître que l'autorité communale, dans son ensemble, montra une activité et un dévoûment extraordinaires. Pendant deux mois et demi, le conseil communal siégea presque d'une façon permanente; et tout en parant aux difficultés spéciales, occasionnées par la révolution, il ne cessa de s'occuper cependant de toutes sortes de questions purement administratives et de la solide organisation de la garde bourgeoise. C'est peut-être en reconnaissance de l'œuvre accomplie par cette dernière que le conseil en fonction vota, en sa derniere séance, un vœu au gouvernement provisoire, pour qu'il permît à la

(1) M. Jullien refusa d'aller siéger au Congrès, alléguant que, quoique brugeois depuis 30 ans, sa qualité de français pourrait susciter des défiances à son égard, attendu qu'on ignorait quelle serait l'attitude du gouvernement de Louis-Philippe. (Voir *Correspondance de la ville.*) M. Devaux le remplaça.

(2) Procès-verbal 13 novembre 1830; voir *Resolutions du conseil de régence*, volume 8, p. 1.

garde brugeoise de conserver l'organisation qu'elle s'était donnée elle-même ([1]).

Les élections pour le renouvellement du conseil communal eurent lieu les 11, 12, 13 novembre.

Le nouveau conseil fut installé solennellement le 15, par MM. Julien, président du bureau principal, et Adolphe de Vrière, son secrétaire.

Il était composé comme suit :

Bourgmestre : J. B. Coppieters 't Wallant.

Échevins : Bon Aloys de Vrière, Jacques De Net, Jacques Dujardin, Hermans-Lybaert ([2]).

Conseillers : Isidore Jullien, Charles Doudan, Pierre Van der Ghote, Vande Walle-Vermeulen, Versavel-Noë, baron Legillon de Basseghem, Lemaire-Declercq, Louis D'Hanins de Moerkerke, Bernard Jooris, Charles de Peneranda, baron Max. de Peellaert-Steenmaere, François Perlau-Vander Heyde, Jean de Clerck, avocat ([3]), Charles Rapaert-Goemaringue, Vander Hofstadt-Goddyn.

M. Pierre Scourion fut de nouveau nommé secrétaire communal, à l'unanimité des voix, et M. Goddyn, receveur.

Le lendemain de son installation, le conseil et toutes les autorités assistèrent, en l'église S. Sauveur, à un grand service funèbre, pour le repos des âmes des défenseurs de la patrie. Cette solemnité avait attiré une foule énorme. Le produit de la quête et de l'offrande était destiné aux familles des victimes de la révolution.

La quête fut faite par quatre marguilliers ([4]) et quatre dames des premières familles, précédés de deux officiers de la garde bourgeoise. On recueillit 1160.97 fr.

([1]) Le gouvernement avait édicté un règlement uniforme pour tout le pays.

([2]) M. Hermans-Lybaert donna sa démission d'échevin quelques jours plus tard.

([3]) M. Jean de Clerck démissionne immédiatement.

([4]) Voir *Gazette van Brugge.*

Depuis le départ de Pontécoulant, la ville avait repris peu à peu sa physionomie régulière.

Dès le 4 novembre, la régence avait demandé au commandant de la garde bourgeoise d'enlever les canons qui se trouvaient sur la Grand'place et qui étaient une cause de gêne pour les marchés.

Les patrouilles et corvées extraordinaires diminuèrent progressivement. L'armée régulière s'organisait rapidement; le 24 novembre MM. Rogier et Jolly, membres du gouvernement provisoire, vinrent inspecter la garnison.

La régence cependant, instruite par l'expérience, maintint une police sévère.

Ainsi, il fut défendu de passer, la nuit, devant le magasin de poudre au *Minnewater* (1). Un peu plus tard, un arrêté de police dut être pris (2) pour défendre de tirer des coups de feu en ville, et de faire du tapage nocturne.

Plus tard même, le 1er février 1831, on crut encore prudent d'interdire les mascarades publiques.

Enfin, il convient de signaler la résolution, prise par le conseil communal, le 17 décembre, d'organiser une grande souscription au profit des indigents. A cette fin, des comités furent institués dans toutes les paroisses. L'argent recueilli devait être distribué par les maîtres des pauvres, sous la direction des commissions paroissiales. On espérait, de cette manière, prévenir les excitations dangereuses que pouvait faire naître, au détriment de l'ordre public, la misère très grande en ce moment parmi la classe pauvre.

Le dernier événement important de l'année fut, pour les Brugeois, la nomination de M. Félix de Muelenaere, au poste de gouverneur de la province de la Flandre occiden-

(1) Voir *Placards*.
(2) *Ibid.*



tale, le 21 décembre (¹). M. de Muelenaere, ayant été activement mêlé à tous les événements de la révolution à Bruges, cette nomination devait être accueillie favorablement par tous les patriotes. Le nouveau gouverneur, lors de son entrée en charge, adressa à toutes les administrations communales de la province une belle lettre, annonçant qu'il ferait tous ses efforts pour assurer le bon fonctionnement de l'administration ; il rendait en même temps un bel hommage à ses anciens collégues, MM. Jullien et Herwyn (²).

IX.

Comme complément de ce qui précède, nous croyons intéressant de signaler quelques faits, qui se passèrent en 1831, mais, qui dans la tradition populaire, sont intimement liés à la révolution proprement dite.

Personne n'ignore que les menées du parti orangiste suscitèrent, jusqu'en 1840, toute espèce de difficultés au gouvernement belge. Une des premières tentatives de

---

(¹) M. de Muelenaere, dès le lendemain de l'inauguration du roi Léopold I, il devint ministre des affaires étrangères, et fut créé comte dans la suite. « Il s'acquitta de sa double charge avec le plus grand succès, malgré les difficultés exceptionnelles de la situation internationale. Rappelé à la tête du gouvernement en 1834, M. de Muelenaere eut l'honneur de faire voter par les chambres législatives ces deux lois de 1835 et 1836, qui constituent les grandes chartes de nos institutions communales et provinciales, et où se reflètent les principes de liberté et d'autonomie qui animaient cet homme d'Etat.

« Investi de la confiance particulière du Souverain et fréquemment appelé à faire partie du ministère, le comte de Muelenaere n'en demeura pas moins, pendant 19 ans, à la tête de notre province. C'est que, selon le témoignage de son biographe, *il préférait au gouvernement de l'État, l'administration de sa chère Flandre* ». (*Discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil provincial pour 1905*, prononcé par M. le Gouverneur de la Flandre occidentale. Bruges, G. Geuens-Willaert, 4 juillet 1905. In-8, de 16 pp.)

(²) *Verzameling der acten*, page 698.

réaction en faveur du prince d'Orange fut l'équipée du colonel Ernest Grégoire. Ce personnage qui s'était d'ailleurs distingué précédemment par son zèle patriotique, se laissa-t-il acheter, ou bien obéit-il à une initiative et à des sentiments personnels ?... Il commandait à Bruges, en qualité de colonel, le 6e régiment d'infanterie. Il quitta cette ville dans la nuit du 1 au 2 février 1831, avec une partie de son régiment (environ 250 hommes) sans avoir averti ni son chef hiérarchique, ni la régence (1).

Le colonel avait évidemment mis ses principaux officiers dans le secret. Il entra à Gand, sans que personne songeât à lui faire de résistance, et il alla directement cerner le palais du gouverneur, le baron de Lamberts-Cortenbach. Pénétrant avec 2 hommes jusque dans le cabinet du baron de Lamberts, il lui mit un pistolet sur la gorge et voulut le forcer à signer une proclamation en faveur des Nassau. Le baron de Lamberts refusa énergiquement. Mais le brave commandant des pompiers, Vande Poele, avait eu vent de ce qui se passait. Rapidement il était accouru avec ses hommes et du canon et il avait tout simplement donné ordre de tirer sur le régiment de Grégoire. Ce dernier, entendant les coups de feu, sortit brusquement de chez le gouverneur ; voyant alors que sa tentative avait raté, il s'enfuit; et son régiment, après une courte résistance, mit bas les armes.

Un autre fait intéressant spécialement les Brugeois, est la part que prirent au combat de l'*Hazegras* les volontaires de la garde bourgeoise. L'armistice conclu le 7 novembre

---

(1) Voir RODENBACH, *op. cit.* Il paraît, qu'avant de partir, Grégoire donna un joyeux souper, auquel assistaient plusieurs dames habillées aux couleurs orangistes. — Le 3 février, le gouverneur M. de Muelenaere, fit afficher une proclamation dénonçant la félonie de Grégoire, et félicitant les Brugeois de ne pas avoir accordé leur appui à cette tentative anti-patriotique. En finissant il rendait hommage aux soldats restés fidèles. (Notes de M. Scourion.)



1830 entre le gouvernement provisoire et le roi Guillaume, avait été brusquement rompu par celui-ci, quelques jours après l'entrée triomphale de Léopold I à Bruxelles ([1]). En ce moment, le major Polis, avec 2 bataillons, gardait la ligne frontière, *Hazegras-Schapenbrugge-Houcke.* Le 5 août, à la nouvelle que l'ennemi s'approchait, le corps des chasseurs francs, et quantité de gardes volontaires partirent pour Westcappelle, dans le but de soutenir le major Polis.

La régence fit afficher une proclamation patriotique et annonça que les gardes encore disponibles devraient être prêts à partir le 8 août, à 8 heures du matin.

La garde brugeoise eut le 6 août, une escarmouche au *Schapenbrugge,* avec des éclaireurs hollandais ([2]). Mais le 7, il y eut sur toute la ligne un engagement, à la suite duquel les Hollandais se retirèrent au-delà de l'Écluse.

Plusieurs Brugeois se distinguèrent en cette occasion. Rodenbach cite entre'autres, MM. Roels, De Snick, Jonckheere, van Zuylen-Gaesbeek, De Ridder-Van Lede, Mamet, Colens, etc.

A son retour à Bruges, la garde fut reçue avec enthousiasme par la population, et la régence remit aux chasseurs-francs un drapeau d'honneur ([3]).

Cette expédition du *Hazegras* est restée célèbre dans les annales de la garde civique, et a donné lieu à quantité d'anecdotes ou de légendes, qui démontrent que la garde brugeoise n'avait pas le patriotisme farouche, mais

---

([1]) Une députation composée de MM. J. B. Coppieters 't Wallant, bourgmestre, baron de Vrière, baron de Pellaert, et Jullien, fut désignée par le conseil communal le 17 juillet 1831, pour aller féliciter Léopold I à Bruxelles, au nom de la ville de Bruges.

([2]) RODENBACH, *op. cit.*

([3]) Ce drapeau se trouve au musée archéologique, ainsi qu'un des canons de la garde bourgeoise.

généreux et gai, tradition qui s'est maintenue jusqu'à nos jours.

La révolution de 1830, on le conclura de ce qui précède, n'amena pas à Bruges de bouleversement considérable ; à peine se produisit-il un certain désarroi, dans le fonctionnement de la machine administrative. On passa d'un régime à l'autre sans secousse violente, et les circonstances furent plutôt l'occasion que la cause des troubles graves qui se produisirent, notamment le 18 octobre.

Un autre fait, digne de fixer l'attention, c'est le dévoûment et la bonne volonté manifestés par les dépositaires de l'autorité et par les bons citoyens en faveur de l'ordre et de la marche régulière des affaires publiques. Les élus du corps électoral, les conseillers communaux auxiliaires, les membres des commissions extraordinaires, les organisateurs de la garde bourgeoise, tous firent preuve de patriotisme.

Cette union pour le bien public fit la force de nos pères. Puissent les Brugeois suivre ces beaux exemples et se souvenir toujours de ces belles paroles du roi Leopold I : [1] « Pour le passé, c'est l'union qui a fait « notre force aux jours de triomphe de notre nationalité, « comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a « retrempé sa vigueur !

« Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le « secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre « durée. »

L. RYELANDT.

---

[1] Discours du Roi aux Chambres, en juillet 1856.

VAN

Brugge's eerstbekende geschreven Keure

('t jaar 1127)

Haar vermoedelijke geschiedenis en aard

Van Brugge's oudste oorkonden, gelijk van welken aard, blijven er weinig over. Wie 'n weet het niet?

Verschillende groote branden hebben daar mogelijks toegeholpen : deze in 1184 (1), deze in 1187 (2), nog een in 1227 (3), en alleszins deze uit 1280 (4).

Aldus zal 't minste dat men nog van oorkonden overheeft, of waarvan men 't bestaan vermoedt, belang in hebben. Welaan een van de oudste stukken dat voor Brugge vermoed wordt, is een keure uit 1127. Een keure is namelijk, niet « einzelne von den Grafen den Städten und ihren Bewohnern zugestandene Privilegien » maar « eine vom Grafen gegebene oder doch von ihm bestätigte allgemeine Stadtordnung » (5).

---

(1) *Annal. Egmundani* (XII-XIIIe e.), *Mon. germ. hist. Script.*, XVI, bl. 569⁴⁰.

(2) Miræus-Foppens, *Opp. Diplom.*, I, bl. 552.

(3) *Willelmi Chronica Andrensis* (XIIIe e.), MG. SS., XXIV, bl. 766⁴⁰.

(4) *Joh. Iperii chronic. S. Bertini* (uit 't begin der XIVe e.), MG. SS., XXV, bl. 863⁵⁰.

(5) L.-A. Warnkönig, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, Tübingen, I (1835), bl. 387.

't Is immers te weten : allerhande lieden waren toegestroomd naar onze Vlaamsche steden binnen de IXe, Xe, XIe eeuwen. Ze hoefden dan een staatkundig bestaan dat eigen was : vermits ze toch met eigen begeerten en in eigene levensomstandigheden verkeerden, dewelke onherleidbaar waren op huishoudkundig, maatschappelijk en verstandelijk gebied, met de leenroerige inrichtingen.

Onafhankelijkheid — ineens uitgemaakt — lag evenwel buiten allemans droom. Doch alleman zocht naar eenigszins eenige vrijheid. De graaf was de levende bronne van recht op wettelijk en stoffelijk gebied ; bij hem dus was 't dat zulke onafhankelijkheid moest afgevraagd worden.

Men vroeg ernaar vandaag, en men vroeg ernaar ook morgen: men vroeg datgene, wat namelijk de tijd aanwees als wenschelijk.

Men vroeg en verkreeg. 't Waren gansch nieuwe voorrechten die men verkreeg (mits daarbij, zoo deze beschreven waren, eene « chartaprivilegiorum »); of 't was de vorstelijke erkenning van reeds bestaande en nageleefde gewoonten (wier beschrijving, als er eene was, een « cora vel lex » heette, een keure). Wat men verkreeg, dat bekwam men volgens de toenmalige geplogentheden der rechtsbetrekkingen. Tot omtrent zekere tijden, waren deze rechtsplegingen anders niets als bloote uiterlijke daden geweest. Langzamerhand, sedert het einde der XIe eeuw alhier (1), begon men ze meer en meer dan bij geschrifte te herdenken. Het vaststellen der gewoonten uit 't verleden geschiedde plechtig na ondervraging van de ouderen (2). « Het geschiedde in 't wilde, in kinderlijke en overhaaste

(1) Vgl. de dagteekeningen der Vlaamsche keuren in Warnkönig, I, bl. 346-348.

(2) « Sicut ex scriptis nostris et *seniorum virorum relatibus edocti* sumus ». — *Keure van Poperinghe* (1208), Warnkönig, *ald.*, II, Urk. 2, bl. 111.

tale ; van 't toegedragene ging men weg ; niets was afgezet, uitgebreid ; 't stonden in dat geschrifte herhalingen ; daadzaken insteê van bepalingen, en de uitdrukkingen vergingen tot rechterlijke spreekwoorden. Ook veel wierd overgelaten » ([1]). In beginsel aanveerdde men zelfs dat meer ongeboekt overbleef dan geboekt was ([2]).

Dat alles is waar voor alle bewijsstukken over rechtspleging. Alzoo zijn deze geschriften en inzonderheid de keuren, als zooveel afbeeldsels van 't maatschappelijk leven uit hunnen tijd. Zooveel te belangrijker geval, daar de keuren de spille waren waarop in Vlaanderen de stedelijke inrichtingen van 't stedelijk leven droeien.

Zulke keuren hebben te Brugge bestaan vermoedelijk reeds binnen de XII[e] eeuwe. Daarover zouden we hier willen handelen : nu te minsten over de eerste keure ; later misschien over de volgende.

Kunnen we nieuws aanbrengen ?

Alleszins staat het ons voor, dat sedert Warnkönig's beproevingen over de zake veel nuttigs gevonden werd tot beteren uitleg dan de zijne ([3]). Warnkönig is tot tegen onze dagen deze geweest op wien men steunde om Brugge's, en in 't algemeen Vlaanderens rechtsgeschiedenis, uit te leggen. Echter deze geleerde had uitgezien schier uitsluitelijk naar staatkundige en rechterlijke daadzaken : benevens het belang van zulke daadzaken, ziet men nu ook meer het belang in der maatschappelijke gebeurtenissen. Hieruit, in 't bezonder over den oorsprong van middeneeuwsche stad en stadsrecht, is een heel nieuwe gissinge opgedaagd : die er meest toe bijdroeg in ons land is Hgl.

([1]) We mogen hier algemeen maken wat P. VIOLLET zegt voor de gebruiken van Touraine-Anjou en Orléanais. *Établissements de S. Louis*, 1881, I, bl. 86-91.

([2]) Vgl. de *Keure van Poperinghe* daareven vermeld : § 23.

([3]) Vgl. H. PIRENNE in *Les villes flamandes avant le XII[e] siècle.* — AEN. 1905, I, bl. 10.

H. Pirenne. In 't bezonder over Brugge's eerste stadsrecht liet hij enkele wenken vernemen in zijne uitgave van *Galbertus*: « over Karel de Goede's dood » (1). Steunende op deze uitgave, betrachtte Hgl. H. Van Houtte (2) den beschavingstoestand van Vlaanderen binnen de XIIe eeuwe, en namelijk dezen van Brugge binnen dien tijd af te schetsen. Aleventwel de toevallige pogingen van Hgl. Pirenne 'n konden, noch uit hun getal noch uit hunnen aard van samenstellinge, doorgaan als een bepaalde geschiedenisse 't zij voor Brugge's algemeen verleden, 't zij voor Brugge's bezonder rechtsverleden uit de XIIe eeuwe. Aan het hoogstverdienstelijk werk van Hgl. Van Houtte is opgeworpen geweest dat het nog meer uitgebreid had kunnen worden door meer vergelijkende werkwijze. Sedert dien ten anderen, zijn nog nieuwe geschiedkundige besluiten aangevoerd geweest, namelijk op huishoudkundig gebied : een dergelijk is de stelling van Hgl. W. Des Marez (3) aangaande de wijze waarop en waarop-niet de poorters in de nieuwe steden « huis en erve » konden verkrijgen. Dit laatste is iets waarom veel voorgaande geschiedkundigen als L. Warnkönig, A. Gheldolf, A. Wauters, J.-J. Desmedt, H. Van Houtte, en anderen, sommige onduidelijke bepalingen in Vlaanderens en vooral Brugge's rechtsgeschiedenis of onaangeroerd lieten, of onvoldoende mijnsdunkens ophelderden. Met vreemde geschiedvorschers ging het niet beter : met A. Giry (4) b. v. die, toch wel

---

(1) Nl. *Histoire du meurtre de Charles le Bon par Galbert de Bruges.* Paris, 1891. Deze uitgave is't, naar dewelke wij gestadig gaan verwijzen.

(2) In zijn *Essai sur la civilisation Flamande au commencement du XIIe siècle,* Louvain, 1898. (ABelges. 1899, I, n. 65 = J. Cuvelier.)

(3) Nl. in *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre,* Gand, 1898.

(4) In zijn *Histoire de la ville de S. Omer,* Paris, 1877. Vgl. over zijn gezag, H. PIRENNE in AEN. 1905, I, bl. 10.

in zijnen tijd het ernstigste werk leverde over de algemeene geschiedenisse van eene gezegde stad.

Dan was het ons zeker ook wel gegund eens een eigen gedacht te wagen. Bij de bovenstaande geschiedkundigen staat, in 't algemeene en onduidelijkweg, aangenomen dat Brugge in 1127 een zeker recht aanwierf dat voornaam was; enkelen gissen, naar we boven zegden, zelfs een keure; enkelen een keure die gelijkt uit- en inwendig, op deze van S. Omaars uit 1127. Daartoe steunen allen op eenige woorden uit Galbertus. Op die zelfde woorden nu, hebben wij gemeend te mogen gissen en gepoogd te bewijzen dat in 1127, Brugge niet één, maar twee voorname vergunningen verkreeg: eerst eene van voorrechten, en ten tweeden, een keure; en dat die keure zal geleken hebben inderdaad te minsten inwendig, op eene van S. Omaars, te weten deze uit 1199 doch niet deze uit 1127.

Door gissingen aan te durven en die te bespreken geraakt men tot de waarheid. Hier doen we 't eene; een ander doe 't andere, en gunne ons de eere onze gissinge ernstig tegen te spreken. We zijn vooraf gelukkig door het laten-varen onzer pogiuge tot het vinden van de waarheid te zullen medegeholpen hebben.

———

Een eerste geschreven stuk voorrechten staat vermeld bij Galb. § 55. 't Werd aan de Brugsche gemeente geschonken door Willem van Noormandiën, bij zijne intreê als graaf te Brugge, op 6[den] van April 't jaar 1127.

't Is de eerste geschreven oorkonde van dien aard die voor Brugge voorvast bekend staat. Ander verleeningen van voorrechten zullen aldaar, vanwege de voorgaande graven, wel geschonken geweest zijn; doch 't spoor is ervan verloren. 't Is ten anderen mogelijk dat ze niet

geschreven 'n waren (¹). Toen op 16ⁿ van Februari 1128, Iwan van Aalst graaf Willem aanging te Gent, en hem beriep voor een gerecht te Ieperen (²), dan wilde hij spreken in name van alle de onderdanen : dat vernemen we uit zijne handeling binnen de volgende dagen, te weten zijnen oproep tot alle de « castra Flandriæ » en ook uit de woorden die hij te Gent liet hooren. En hij kloeg : « ...pro vobis [voor den graaf] juravimus de condonato teloneo, de confirmanda pace et de ceteris justiciis quæ homines *hujus terræ* (³) *obtinuerant a predecessoribus bonis terræ consulibus*, *et maxime tempore domini Karoli*, *et a vobis...* » 't is blijkbaar : *de* vlaamsche « loci » en namelijk Gent, Brugge, Ieperen, Rijsel, S. Omaars, Atrecht die gedurig heel 't graafschap meêsleepten in den strijd van 1127-28, bezaten reeds vrijheden vóór 1127, geschrevene of ongeschrevene. Wat we voor Brugge staande hielden. Daarbij nog een bewijs : 't jaar 1127 (⁴) verkreeg Brugge in 't bezonder, voor hare poorterij onder gezamentlijken name bevat, volledige ontslaging van den « census mansionum ...infra suburbium : » 't gevolg van die afschaffinge was dat met dezen « census » ook dezes zin en zijne reden verdwenen. Hij had beteekend (⁵) dat de poorters, vrij te lijve, op 's graven staatsgoed, niet op zijn erfgoed, waren komen wonen ; dat ze daar even vrij

(¹) H. Van Houtte, *Essai sur la civilisation Flamande*, bl. 88, opm. 1.

(²) Galbertus, § 95.

(³) « Terra » is bij Galbertus altijd « het Land » te zeggen. Hier ook. Waarom niet ? Zooveel te meer daar Iwan voortgaat met te zeggen dat Willem alle deze voorrechten geschonden heeft... overal b. v., zegt Iwan, te Rijsel (Vgl. ald. § 93), te S. Omaars (§ 94) zooals hier nu insgelijks te Gent... tewege (« si potueritis » § 95). Met zijn « de condonato teloneo » bedoelt hij wellicht Willems rechtsverkrachtingen te Brugge (§ 88), terwijl het « de confirmanda pace » meer het geval van Rijsel voor 't geheugen brengt.

(⁴) Galbertus, § 55.

(⁵) W. Des Marez. *Étude sur la propriété foncière*, bl. 14.

waren blijven voortwonen; vervolgens dat zij er stonden onder 't gezag van alleen de openbare macht; en deswegen aan den vorst hunnen « census mansionum » betaalden om zijn gerechtelijke landsmacht, en enkel de zijne, te erkennen. Waarom was er nu al met eens in 1127 geene reden meer om alzoo 's graven rechtstreeksche vonnismacht door de gezamentlijke poorterij voort te doen erkennen? Enkel omdat deze poorterij zelve ten deele of geheel de openbare rechtsmacht had mogen en dus had kunnen overnemen ([1]); dus alreeds eenig onafhankelijk bestaan genoot; en dus ook deze onafhankelijkheid verkregen had door eene of meer voorgaande vergunningen, geschrevene of ongeschrevene.

Bijgevolg plechtige vergunningen van voorrechten waren alhier reeds vóór 1127 gepleegd... zonder dat ze daarom noodzakelijk bij geschrifte beschreven waren. Zooveel te liever zal de Brugsche gemeente vernomen hebben hoe ze de afschaffinge van den « census » en den tol, en de verleening van nog andere vrijheden bekwam in 1127.

Juist nu over die afschaffinge van den « census mansionum » en den tol, en over 't verleenen van die andere vrijheden loopen de twee stukken waarvan we spreken willen. 't Eene stuk is mijnsdunkens een verdrag en 't ander een keure.

Galbertus verhaalt schoon hoe Brugge aan beide stukken eenen rooverskoop deed.

Eerst de geschiedenis en de aard van het eerste.

Karel de Goede was vermoord. Een ander graaf moest gekozen worden. De koning van Frankrijk stelde Willem den Noorman voor. En de Brugsche poorters wilden wel van hem, mits een voorwaarde.

Te weten. Reeds dikwijls voordien was er geronkt en geraasd geweest over « condonatio teloneorum et census ».

([1]) W. Des Marez. *Ald.* bl. 6.

Aangaande den « teloneum », de poorters 'n zouden geen handelslieden ([1]) geweest zijn, hadden ze niet al lange over zijne afschaffinge geknezen. 't Is 't eerste wat ze overal vroegen; en 't was ook van 't lastigste en dus van 't belangrijkste dat ze vragen konden ([2]).

Over den « census mansionum » ook wierd er sedert lange gepraat. Dienaangaande was er reeds volkomene ontlasting bekomen geweest te Gent tusschen 1037 en 1120, waarschijnlijkst in 1109 ([3]). Nauwelijks ten anderen zal Brugge nu in 1127 hetzelfde verkregen hebben, of reeds zal een vrage op weg zijn uit Aardenburg, rakende eene vermindering van waarschijnlijk een dergelijken last ([4]).

([1]) « Waaronder zoowel de eigenlijke kooplieden als de handwerkslieden begrepen werden ». H. Pirenne, *Geschiedenis van België*, vert. door R. Delbecq. Antwerpen, 1902, bl. 177.

([2]) Vgl. H. Pirenne. *Histoire du meurtre de Charles le Bon, par Galbert de Bruges*, bl. 132, opm. 5.

([3]) W. Des Marez. *Ald.*, bl. 23.

([4]) « Waarschijnlijk een dergelijken » zeggen we, niet vast wetende of er spraak is van den zelfden « census » als te Brugge. W. Des Marez, *ald.* bl. 17 (Vgl. Kluit, *Codex Diplomaticus*, 473) twijfelt wel niet of 't dezelfde is. Hij sliert echter te gemakkelijk nevens de daadzaak dat er bij Galbertus § 55, enkel gehandeld wordt over eene « coemptio mansionum » die te betalen valt « post mortem patrum », en niet over de jaarlijksche storting van eenen « census mansionum ». Nu, ten besten genomen deze « coemptio mansionum » hier, blijkbaar dat wat men later noemde « verstervenesse », zou dan eene belasting geweest zijn bij en boven den gewonen « census » uit te keeren. Nochtans zoo ik het wel voorhebbe, de « census mansionum sui generis (W. Des Marez, *ald.*, bl. 16) » was lijk geëischt en geschikt : ten eersten om toch iets te vragen hoe weinig het was, ter verkenning van 's vorsten openbare rechtsmacht, en ten tweeden om te dien einde 't minste-uit te vragen (*ald.* bl. 15). « Verstervenesse » en andere rechten van overgang erbij eischen van vrije lieden, schijnt overbodig geweest te zijn ten opzichte van 't eerste doel der belasting, en tegenstrijdig met het tweede doel ervan. Was het evenwel inderdaad anders, te minsten te Aardenburg, dan is 't ermee uitgepraat. Doch 't en is uit Galbertus' woorden niet dat men deze daad besluiten zal. Zijn woorden laten even gemakkelijk veronderstellen dat er sprake was misschien niet van eenen « census » van poorters, maar van eenen van pachters: namelijk eenen « census » voor huizen die stonden op erfeigendom en niet op openbaren grond. In

Te S. Omaars ook, een goede maand later, nogmaals een gelijkluidende vrage ([1]).

Ongetwijfeld die « condonatio teloneorum et census » lag op allemans tonge.

En Schenker Walter, die op 30sten van Maart 1127, te Brugge Willems kiezinge kwam aankondigen, zei om de Bruggelingen ter erkenning van Willem over te halen : « Ceterum et si quid est quod suæ potestatis jure donari poterit, sicut teloneum et census terræ, libenter vobis condonari teloneum volentibus simul et censum mansionum vestrarum infra suburbium... condonabit [Willelmus] ([2]) ».

De Brugsche poorters 'n knikten noch ja, noch neen ; ze gingen daarover nog eens slapen. Immers ze hadden verbintenissen met de andere Vlamingen. Maar onderwijls waren ze van een dingen toch gelukkig : dat er hun toegestemd geweest was eene voorwaarde, en wel de bovenstaande, tot hun overkomen aan te brengen.

Ze spraken er nogmaals over. En, op 6n van April daaropvolgende, was 't beslist, vertelt Galbertus ([3]) : 't Zand stond vol met volk te Brugge. De koning van Frankrijk was daar, en de gekozen graaf was daar ook, hij met zijn mannen, en ridders en burgers en buitenlieden ; — de

---

dit geval verkreeg « census » hier een nieuwen zin, en verdroeg alle bovenbelasting (*Ald.* bl. 294). Uit Galbertus' woorden komt niets tegen deze gissing op. En de vermindering dezer « coemptio » 'n zou daarom niet het eenigste voorrecht zijn dat de « primates » van Aardenburg vroegen voor Aardenburgenaars die op geen openbaren grond huisden; dus voor onvrije lieden. Ze vroegen wel dingen voor hunne « viciniæ incolis » en hunne « rustici ».

([1]) Vgl. S. Omaars' keure van 14den van April 1127, § 19; A. Giry, *Histoire de la ville de S. Omer*. Paris, 1877, bl. 374. Hier kunnen we bijna 'tzelfde zeggen als dat wat we zooeven zeiden voor Aardenburg ; mits dit verschil dat er uitdrukkelijk staat « mansiones... quæ sunt in ministerio Sancti Bertini » ; deze woorden doen me nog meer twijfelen aan de volkomene eenzelvigheid van dit geval met dat van Brugge.

([2]) Galbertus, § 52.

([3]) § 55.

Bruggelingen hadden immers sedert 30sten van Maart alleman in 't ronde verwittigd. — De geestelijken waren er insgelijks met de HH. Overblijfsels der Heiligen : « Et

1. « lecta est charta libertatis ecclesiæ et privilegiorum beati Donatiani... Lecta est quoque chartula *conventionis* inter comites et cives nostros factæ *de* teloneo condonato et censu mansionum eorumdem, quatenus *pro pretio electionis et susceptionis personæ novi consulis*, reciperent a comite libertatem hujusmodi... ne... sed.., scilicet ne rex aut comes..., sed... tam privilegia canonicorum quam condonationem teloneorum et census involabiliter conservaret.

2. « Sub hac ergo conditionis compositione *juraverunt rex et comes*... in audientia cleri et populi. »

3. « *Subsequenter quoque cives* juraverunt fidelitatem comiti, sicut moris erat, et hominia fecerunt ei et securitates, sicut prius prædecessoribus suis naturalibus principibus terræ et dominis. »

4. « *Ut igitur benevolos sibi comes cives nostros redderet, superaddidit* eis, ut potestative et licenter *consuetudinarias leges suas* de die in diem *corrigerent et in melius commutarent* secundum qualitatem temporis et loci. »

5. « *Tandem sacramento* jusjurandorum *confirmatis omnibus*, reversi sunt rex et consul... »

Eerst dus las men de stukken der overeenkomste tusschen aanstaanden graaf en volk. De overeenkomste was voordien reeds besproken en gesloten, « facta », dit vaneigen bij middel van vertegenwoordigers. 't Was wel verstaan: de graaf zou in stand houden « tam privilegia canonicorum quam condonationem teloneorum et census (1), » anders zijn « persoon » 'n hoefde er niet

(1) De poging om van de « telonea » ontslegen te worden verkreeg aanstonds een gunstig antwoord, maar 'n ging dit jaar (§ 88), noch ook in-lange binnen de volgende jaren, niet blijven gelukken. (Vgl. WARNKÖNIG — GHELDOLF. *Histoire de la Flandre*... Bruxelles, IV, 1851, bl. 283.) Ziet hierboven waarom, op bl. 309, opm. 2. Van den

te zijn. De « *charta libertatis* ecclesiæ et privilegiorum beati Donatiani », en de « *chartula conventionis* inter comitem et civis nostros » moesten eerst aanveerd worden : bezonderlijk de laatste was eene voorwaarde tot alles-of-niets ([1]).

De graaf stond toe... dat kanonikken en volk ([2]) het hoorden.

« census mansionum » echter, 'n is er in 't vervolg geen sprake meer. Was en bleef hij dus sedert 1127 afgeschaft? Waarschijnlijk. De graaf kon dien gemakkelijker afstaan dan den « census de teloneo »; dat lijdt geenen twijfel. In 1302 en 1305 (Vgl. WARNKÖNIG-GHELDOLF, *ald.*, bl. 312, 353) wierd door Jan van Namen eerst en dan door Robrecht van Bethune, te Brugge een « cens op de ofsteden (DES MAREZ, *ald.*, bl. 79) lighenden binnen de scependomme van Brughe » op gewissen voet gebracht. Deze laatste « cens » 'n kan hoegenaamd dezelfde niet zijn als deze uit 1127, of liever een overblijfsel ervan op 't stedelijk buitengebied. A. GHELDOLF (*ald.*, bl. 122, opm. 2) zegt het tegenovergestelde. Maar men overdenke dat deze « cens » weegt op « ofsteden » « bede behuset ende onbehuset »...; daarbij dat er « ofsteden » zijn, die erdoor nog « niet verceinst syn, ende men nu vort an vercensen » kan; nog dat deze « cens » tot op dien dag mocht « hoogen en verdiersen », en voorts tot grond strekken van « coop » of « verstervenesse ». Blijkbaar wordt het hoe hij verschilt van den eersten « census mansionum » uit 1127, en liever een grondlast is van meer privaten en huishoudelijken aard.

([1]) Vgl. H. PIRENNE. *Histoire du meurtre*, bl. 83, opm. 5; bl. 107, opm. 2.

([2]) 't Is 't opmerken weerd dat de begeerten der kanonikken en deze der poorters nevensaan malkaar voorgesteld, en ineens toegestemd wierden. De kanonikken hadden 't zeker liefst. Het volk was hier voor hen een steun. Ten anderen, volk en geestelijken in 1127 te Brugge, waren onder elkaar lijk slot en sloterken... ja dat bleven ze, tot in den banvloek en de verwatenis (§ 113). (Vgl. H. VAN HOUTTE, *ald.*, bl. 55-63.) Natuurlijk keurden daarom de geestelijken niet alles goed wat de poorters uitrichtten (§§ 107, 116, 118), alzoo b. v. het aannemen van Diederik als graaf, in plaats van Willem, terwijl deze nog leefde (§§ 99, 103).

'k Zou denken dat de Brugsche kopstukken al eens te rade trokken bij sommige geestelijken. Het antwoord dat de Bruggelingen naar den koning zonden, over hunnen opstand later tegen Willem (§ 106), is een meesterstuk van rechtkennersklap, als ik dit woord gebruiken mag. Zou het niet door eenen geestelijke zijn ingegeven geweest? — Niettemin geven we hieromtrent geren toe aan H. PIRENNE, *Le meurtre...* op bl. 153, opm. 1, dat bij Galbertus niet de oorspronkelijke woorden van dit stuk en staan.

Deze eed van den graaf! Ik ben overtuigd dat hij, te minsten aangaande de poorterij, niet een eed en was om toe te stemmen op een inkomstkeure, een eed waaraan alsdan de eed der bevolking zou beantwoorden. Was het zoo geweest, men zou allichte wel gaan denken dat het van dit oogenblik af is, dat de vlaamsche stadskeuren begonnen een verdrag met wederhandsche verbintenisse te zijn of te schijnen. Alleen draagt hier 's graven eed op de voorloopige vraagstukken, op den grondslag van eenen aan te knoopen band tusschen graaf en poorters, (en geestelijken ?). Onzes inziens is aldus de « chartula conventionis » (eerste stuk dat hier vermeld wordt) stoffelijk hier af te scheiden van een tweede stuk, t. w. de oprechte stadskeure, waarvan, hier ook maar verder, spraak is in « superaddidit » en « confirmatis omnibus ». Deze eerste oorkonde op haarzelven gevat, is niet een stadskeure, maar een opstel van vergunningen die zelve dan in de stadskeure later misschien hebben kunnen opgenomen worden (1).

(1) Hier meenen we dus te moeten afwijken van A. Giry's uitleg (*ald.*, bl. 52), waar nochtans H. Pirenne mede instemt (*ald.*, bl. 88, opm. 5; bl. 87, opm. 1). De « charta conventionis » van S. Omaars (A. Giry, *ald.*, bl. 371 vlgg.), zegt Giry, zal gelijkstaan met de « chartula conventionis » van Brugge: blijkbaar maakt voor hem de Brugsche « chartula » één oorkonde uit met het opstel waarbij « comes superaddidit ut... » en het opstel van alle de rechten welke de graaf daarna bij eed bevestigde. Echter wij veronderstellen liever: de chartula oorspronkelijk op een handveste, en dan de twee laatste opstellen samen op één tweede handveste; deze tweede handveste was geschreven daar op dat oogenblik, of ze was het niet, en dan is ze 't achteraan geweest. Dit achterna-schrijven gebeurde meermaals (Fr. Leist, *Urkundenlehre*, Leipzig, 1893, bl. 194). Was ze daar op dien dag geschreven, 't was zonder den tekst der chartula, en op een tweede stuk. En deze handveste was oprecht een stadskeure, gelijkende min of meer voor 't uitwendig en ook voor sommige inwendige deelen op eene van S. Omaars. Neemt nu integendeel dat de keure liever maar laterhand is opgeschreven geweest; in dit geval kan in die latere dagen de inhoud van de « chartula » ook erbijgeschreven geworden

Galbertus' volgorde hier mogen we gewis aannemen zooals ze er staat, dus overeenkomstig de tijdrekening : niets stelligs komt er tegen op, en de heldere algemeene schikkinge spreekt ervoor. Eerst zweert graaf Willem, hij vóór zijn onderdanen, alsof hij aanvrager was, aleer erkend te zijn door de belanghebbenden als vorst of leenheer ; (« *pro pretio* electionis et susceptionis personae novi consulis »). Dan maar begint het zoogezeid « homagium » der leenmannen ; na welk « homagium » de nu erkende graaf (« *ut benevolos sibi...* cives nostros redderet...) superaddidit » en, « tandem sacramento jusjurandorum confirmatis omnibus », de plechtigheid der beleening voltrekt of allerminst een inkomstgifte doet.

Eene overeenkomst, laten we zeggen eene « conventio », was er dus gemaakt geweest, klaarblijkelijk in de dagen die de algemeene plechtigheid van 6den van April voorafgingen. De uitslag ervan is de « chartula conventionis »

---

zijn, en dan vaneigen mieken keure en « chartula » maar één oorkonde meer uit. Maar allerminst een eerste opstel van de « chartula conventionis » was geschreven en « lecta est » reeds op 6den van April; en we scheiden 't opzettelijk af van bovenvermeld mogelijk opstel van een stadskeure. Galbertus had wel eene reden om het eerste aan te zien als een kleine « chartula » tusschen ander groote oorkondstukken, b. v. de « charta » van S. Donaas. De « chartula » ook was eigenlijk van afzonderlijk belang : alleen liep ze over nog niet volledig bestaande doch thans te verkrijgen rechten; alleen haar inhoud is bijgevolg. ernstig te bespreken geweest, en was het inderdaad (§ 52) in de voorgaande dagen ; alleen stond ze daar als een voorwaarde-alles-ofniets voor den graaf om aangenomen te worden ; alleen misschien onder alle Stad's oorkonden is ze gelezen geweest.

Hoe was ze opgesteld? Galbertus zegt : « lecta est chartula », zonder uitdrukkelijk den inhoud weêr te geven ; maar 'n geeft hij hem niet invoudiglijk ? « Quatenus... reciperent... libertatem hujuscemodi, ne... sed perpetua illa libertate donati... sicut... conscriptum erat... juramentum... susciperent, scilicet ne... comes... sed... tam privilegia canonicorum quam condonationem teloneonum et census... conservaret. » Aan heel zulk een aaneenschakelinge van tusschenzinnen 'n is Galbertus niet al te zeer gewoon ; 't en zij juist in 't verhalen van wat ievers hier of daar op een stuk geschreven stond.

geweest die nu gelezen wierd,... en de bevestiginge : de eed des graven. Dit alles vóór het homagium en de keurverleeninge.

't Gevolg van die daad moeten we bezonderlijk inzien. Voor gevolg zal Willem, als graaf thans, nog voort de « jura » (en bijgevolg hun afschrift, de stadskeure)... van beginselswegen mogen intrekken. De graven nog na hem hebben dat zoo gemogen, en sommigen hebben het van daadswegen gedaan (1).

Doch wat Willem, als de kontraktmaker uit 1127, in 't bezonder niet meer zal mogen, metterdaad ten minsten, nu en te Brugge toch, dat is zijn voorloopigen eed verbreken aangaande de « conditionis compositio » ; en wat hij over 't algemeen als graaf nooit zal mogen, wat een graaf nooit mocht, nu niet enkel te Brugge maar heel 't land door, dat is verwaarloozen het « comitatum salvo honore » te behouden (2), m. a. w. nalaten « utilitati communiter patriae velle aut posse prodesse » (3). Misging hij hem in een van deze beide gevallen, nl. aangaande de bezondere reden of de algemeene reden, hij zou 't vorstenschap onweerdig worden, t. w. daar op die bezondere plaats, of algemeen door heel het land.

Inderdaad 't volgende jaar, namelijk in 1128, is overal in Vlaanderen opstand losgebroken ; men ga de redenen na die ertoe aandreven : deze zijn 't die we even aan-

---

(1) Zooals Gwijde van Dampierre in 1281 (WARNKÖNIG-GHELDOLF, *ald.*, IV, bl. 257. Vgl. § 31[bis]). Ook Lodewijk van Nevers in zijne « Li avis » van 1329 (*Ald.* bl. 342). Dan Filips de Stoute op 26[sten] van April 1384 (L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la ville de Bruges*, I, bl. 434). En nog Filips de Stoute in Oogst 1399 (L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, III, bl. 426 vlg.).

(2) GALBERTUS, § 95.

(3) GALBERTUS, § 51.

wezen (¹). De poorters 'n waren niet verveerd hun gedacht te zeggen, en hankerden om 't te mogen zeggen (²): welaan geenszins 'n zegden ze, te minsten uitdrukkelijk, dat 't was omdat de graaf in beginsel geen recht en had in 't bezonder een stadskeure op eigene hand te wijzigen, of omdat reeds toen een stadskeure uitteraard overeenkomstig en tweezijdig was (³).

(¹) Nl. plagerijen inrichten of toelaten (§§ 94, 96, 106), de vrede laten verbreken (§§ 95, 106), den « honorem terræ » verwaarloozen (§ 95) ... dat mag hij niet. Eens dat hij de marktvrede schendt (§ 93), dat hij onrechtveerdiglijk geld doet of laat afpertsen (§§ 95. 106) ... hem 'n verdragen in 't bezonder de kooplieden niet meer. Aanstonds zit alles scheef, want de menschen « eten hun goed op » en 'n winnen niets bij (§§ 95, 106). Misschien ook zijn de poorters opgemaakt door Engelland, zegt A. Giry (*ald.*, bl. 57). Om dat alles zal Willem wegmoeten. En om den opstand eenen naam te geven, verwijt alsdan Iwan van Aalst aan den graaf onrechtveerdigheid en eedbreuk over 't algemeen; maar niet de verkrachtinge van een of andere keure uit Brugge, of Gent, of S. Omaars (§ 95). De Brugsche poorters al schrijvende naar den koning van Frankrijk spreken in derzelfder voegen (§ 106).

(²) Galbertus, § 106.

(³) A. Giry (*ald.*, bl. 52) is ten vollen van dit gevoelen. H. Van Houtte (*ald.*, bl. 18) 'n spreekt niet heel duidelijk. Hij wijst erop dat de eed der graven vóór den eed der poorters kwam. « La conséquence, » zegt hij, « de cette antériorité du serment du prince, c'est que le serment des sujets est purement conditionnel. Si le comte rompt le contrat, le serment des sujets cesse d'être obligatoire et ceux-ci sont, par le fait même, déliés de leur devoir d'obéissance ». We zouden mogen vragen: « déliés? » Uit reden eener rechterlijke algemeene gewoonte, of uit reden van hier dit « contrat »? En van welk « contrat » is er sprake? Van een toevallige overeenkomst, als hier de « chartula », ofwel van een gewone stadskeure die voortaan een overeenkomstachtigen aard zou ingehad hebben? Dit laatste 'n wilt H. Van Houtte ongetwijfeld niet; de uitdrukkinge van zulken aard aan de keuren 'n is maar nadien, zegt hij (bl. 18-19), in 't opstel van de keuren geslopen. In dit geval later kwam dan zulke uitdrukkinge voor met het uitzicht van bepaling van dienstweigering aan den graaf, zoo ooit deze de rechten der Poort overtrad. Een dergelijke staat in S. Omaar's keure uit 1128 (A. Giry, *ald.,* bl. 377); dan ook b. v. in Gent's keure uit 1192 (Warnkönig, *ald.*, II-1, Urk., bl. 14). Lange nog nadien 'n is er verder in geen keure een nader bepalinge van verdrag te

Alleszins dus te Brugge, was 't krachtens de bezondere « conditionis compositio » dat Willem verbonden was... en als hij nu in dien zin verbonden was, toen wilden de poorters hem als vorst aannemen. Van dien stond af, « subsequenter » kon er spraak zijn voor de poorters van aan Willem hulde te brengen (¹). Daar is meenen we de aard van een eerste oorkonde uit 1127.

Volgt thans de geschiedenis en de zin van wat we gissen een tweede stuk geweest te zijn.

Wanneer het voorgaande verdragsfeit afgeloopen was, « subsequenter », vong de plechtigheid aan van het « homagium » : de poorterij deed als naar gewoonte, zooals ze placht bij de inhalingen der vorige landheeren (²). Ze legde den eed af van getrouwheid en onderdanigheid. Blijkbaar als een leenman, waaraan men geern de middeneeuwsche vlaamsche steden vergelijkt (³).

Niet waar de graaf was daar de leenheer... na zijn zooeven besproken eed? Ervóór was het de poorterij die hem onthaalde, niet hij die zooals nu de poorterij onthaalde. Echter na Stad's eed nu was hij vorst, en

---

vinden b. v. vermelding van eenen eed van beiderkanten, of ook van een onderteekeninge van de onderdanen. Altijd in beginsel is 't de graaf die vrijheden schenkt (Vgl. A. GIRY, *ald.*, bl. 52); wel is hij daartoe soms metterdaad gedwongen (Vgl. WARNKÖNIG, I, bl. 388), doch nimmer 'n mogen de onderdanen daarover met hem als gelijken en medeverdragsluiters onderhandelen. De onderdanen blijven onderdanen : hun eed draagt op hun « homagium »... — of op eene « conjuratio » onder hen —, op anders niets; en een dergelijke eed, ook enkel een dergelijke, staat alleenlijk vermeld in erkenningsstukken van « communen » (Vgl. de *Charta Pacis Valencenae* in *Mon. Germ. Hist.*, *Script.*, XXI, bl. 610⁵). Elders niet.

(¹) Hoofdzakelijk op denzelfden voet geschiedde Diederik's verkiezinge en inhalinge (GALBERTUS, §§ 102, 103).

(²) H. VAN HOUTTE, *ald.*, bl. 12-14.

(³) Vgl. WARNKÖNIG, *ald.*, I, bl. 389. H. VAN HOUTTE, *ald.*, bl. 98.

als vorst onthaalde hij nu de Stad, nu spraken samen graaf en Stad van 't leen... De leenman na zijn « homagium » deed nu ook zijn « adventum » of goedopgeving ([1]) mogen we lijk zeggen. Zoo zal 't gegaan zijn, en van 's leenmans bezittingen zal spraak geweest zijn, want de graaf vond goed er iets bij te voegen : « ut igitur benevolos sibi... cives redderet, *superaddidit* eis... » ; daartoe was hij niet verschuldigd, noch uit zijn vorstenschap noch uit een overeenkomste. Dat schonk hij ; en dan deed hij medeen daarbij als eene « investitura ». Op dit oogenblik is 't dat de ambtelijke erkenninge van Stad's bestaan moet geschied zijn, en hier of nievers moeten we zulks van Galbertus vernemen. Hier is 't, uit die beide vorstelijke daden, vermeld in « superaddidit » en « confirmatis omnibus », dat we dus mogen Stad's keure trekken... ([2]) zoo ze er eene verkregen heeft... Een keure daar nu... op perkament, of in der meeninge. Een keure, misschien eene als deze van S. Omaars uit 1127, of misschien ook wel zulk geene, 'k wil zeggen eene die ervan verschilde in sommige grondzakelijke deelen. Dit tweede geval is zelfs even waarschijnlijk, en mijns inziens nog waarschijnlijker als het eerste ([3]).

([1]) Vgl. P. VIOLLET, *Histoire du droit civil français*. Paris, 1893, bl. 650.

([2]) Vgl. wat we zegden, bl. 318, opm. 1.

([3]) Laat de keuren uit 1127 te Brugge en S. Omaars gelijk geweest zijn, dan moet men voor beide gemeenten een gelijken of eensluidenden staat van huishoud- en bewindschappelijke ontwikkeling onderstellen. Maar vanvoren wordt deze onderstelling door niets gesteund. Daarbij hier was zoozeer geen sprake van rechtsgeplogenheden die 't land-door min of meer dezelfde konden zijn, maar van huishoudkundige en rechterlijke voorrechten, die meer van verschillende omstandigheden konden afhangen en dus konden 't land-door hoegenaamd-niet-dezelfde-zijn. Oprecht Brugge schijnt op dit oogenblik ander belangen betracht te hebben, of allerminst belangen van eenigszins misschien denzelfden aard doch in andere mate. Waaruit men gissen mag dat de algemeene openbare toestand van Brugge en S. Omaars toen niet

Dit alles klaarblijkelijk ingeval die vermeende keure ooit is geschreven geworden en bestaan heeft. Dit geschreven-zijn echter is meer als waarschijnlijk (¹). En we hebben

---

dezelfde 'n was. Brugge verkrijgt van Willem in 1127, volle afschaffinge van den « teloneum ». S. Omaars bekomt die echter maar in 1128, ook maar van Willem's tegenstrever, en ja nog maar « quotannis c solidos dando » (A. GIRY, *ald.* bl. 377, § 23). Brugge bekomt volle « condonatio census mansionum » in 1127. Voor S. Omaars is daar geen sprake van, te minsten niet voor de huizen van op openbare erve noch voor heel de belastinge. (Vgl. hierboven, bl. 251, opm. 1). En wat meer den algemeenen gang en ontwikkelinge van beide gemeenten betreft: zoo er iemand Brugge's keure uit ± 1190 (GHELD. *ald.* II, bl. 417-422) vergelijkt eerst met deze van Atrecht uit ± 1180 (A. WAUTERS, *Les libertés communales. Preuves.* Bruxelles, 1869, bl. 32-34) en dan met deze van S. Omaars uit ± 1168 (A. GIRY, *ald.* bl. 387-392), dan bemerkt hij alras dat 't strafrecht van Brugge wel iets gemeens had met b. v. dat van Atrecht, maar niet met dat van S. Omaars. De strafwetten die Filips van Elzaten in ± 1168 gaf aan S. Omaars, gelijken voor den inhoud op het algemeen recht dat hij alom in Vlaanderen heeft zoeken in te richten, doch verschillen ervan in voorname deelen van schikkinge, en in zaken van min of meer.

(¹) Tot die overtuiginge zijn we gebracht eerst en vooral door het zien van dien hevigen drift die toen heerschte tot het overschrijven van alle dergelijke vergunningen: dit zien we in Galbertus'verhaal namelijk, en ook uit het aantal geschreven keuren die uit dien tijd dagteekenen. Daarbij enkel dat woord « superaddidit » wekt bij den denkenden lezer een gissinge op dat de graaf alreeds datgene vernomen had, waar hij schikte iets bij te voegen: dit vernemen echter 'n kon hij niet, 't en zij « ex scriptis.... » of « seniorum virorum relatibus » (gelijk men zegt in de vernieuwinge van Poperinghe's keure, WARNKÖNIG, *ald.*, II-2, bl. 111). En om de « seniores » daar te gaan ondervragen, daar was het toch wel op 6^den^ van April te Brugge noch de tijd noch de plaats. 't Woord « superaddidit » 'n is ook geen woord, 't eerste 't gereedste. 't Is een gewettigd woord (Vgl. GALBERTUS, § 102; dan de keurvernieuwinge van Aalst uit 1174 bij WARNKÖNIG, II (²), bl. 79; ook de keurvernieuwinge van S. Omaars uit 1199 bij A. GIRY, *ald*, bl. 401). En iedermaal daar waar, zooals hier, « libertas *meliorandi... superadditur* », wordt het gebezigd als volgt: eerst wordt toegestaan voorrechten of wetten te houden en na te leven als voordien; dan daarna « superadditur » dat men dezelve mag verbeteren, of zus of zoo breeder uitleggen. Daaruit is te besluiten dat datgene wat « superadditur » altijd van denzelfden aard zal geweest zijn als datgene waarbij het « superadditur ». Dus hier volgt « superaddidit »

reeds gezegd dat er over haar bestaan onder de geschiedkundigen niet getwijfeld 'n wordt.

Wat stond er in die keure ? En waar wilde ze naartoe ?

De vermelding ten minsten van 't bestaan van eigene « leges consuetudinariæ » kon erin komen, alsmede datzelfde voorrecht dat nu de « comes... superadidit ». Wat zou er anders in gestaan hebben ? Zoodanig dat ze aardde naar S. Omaars' keure uit 1199... Zegge wel, niet naar deze uit 1127 zooals nu aanveerd wordt, maar naar deze uit 1199 ([1]). Deze laatste meening is nogmaals een gissinge

---

niet op de « chartula conventionis », maar op een of ander woord in den zin van « consuetudinarias leges concessi observandas » ; dat woord hoeven we, meen ik, niet ver te zoeken, 't staat in « confirmatis omnibus ». En nogmaals alle deze woorden rieken teveel naar geijkte geschreven tale, om niet van een geschreven stuk afgelezen te zijn geweest. Dat « consuetudinarias (leges) » hier niet in een strengen zin van bloot levende en ongeschreven gewoonten aan te vatten 'n is, 'n hoeft zeker geen bewijs. 't Lezen van eenige keuren is voldoende om eens daarvan te overtuigen.

([1]) S. Omaars' keure uit 1199 is in de volgende omstandigheden geschonken. Tevens zal men haren aard eruit vatten.

Sedert 1190 (A. Giry, *ald.*, bl. 69) was S. Omaars in handen geweest van Lodewijk, den zoon van Philippe-Auguste. Deze had zelf de stad in naam van zijnen zoon bestuurd. Twee oorkonden staan nog bekend uit dien tijd : beide gaande over grond- en handelsvoorrechten.

1. Een bevestiginge van 't geven door Filips van Elzaten van gemeenweiden, en van handelsgemak te Grevelingen (*Ald.* bl. 382, 392, 396).

2. Een eigen nieuw afstaan door Philippe-Auguste van water en grachtvoorbrengsels uit de stad (*Ald.*, bl. 397).

Doch wat gewierd er van Stads' keuren ?

Beurtelings had ze er verkregen : eene in 1127 van graaf Willem ; eene in 1128 van graaf Diederik (*Ald.*, bl. 376) ; eene van graaf Filips in 1164/5 (*Ald.*, bl. 381), altijd de eene bevestiginge na de andere. Dan had ze nog eene verkregen later zoogezeid in ± 1168 ook van graaf Filips (*Ald.*, bl. 387-392). (L. Vanderkindere in AEN., 1905, d. I, bl. 234-238, maakt waarschijnlijk dat ze eerder zou dagteekenen van na 20sten in Zomermaand 1184. Hier voor ons komt het er niet op aan.) Deze laatste bevatte twee deelen : eerst wederom een deel

die ik waag, en waardoor we het doel en den zin van Brugge's oudst bekende keure beter misschien zullen kunnen begrijpen.

---

bevestiginge van de voorgaande; daarna een deel voorschriften over strafrecht in den aard van deze die staan in « Hæc est lex... », de beroemde strafrechtkeure door Filips aan de groote vlaamsche steden opgelegd. Wel eenmaal zullen we over deze laatste strafwetkeure kunnen handelen is 't te hopen, en namelijk laten zien dat dezelfde overal niet te best gekomen was. Den graaf 'n zag men niet geern in stad's recht tusschenkomen. (Vgl. A. WAUTERS, *Libertés communales*, Bruxelles, 1878, bl. 564 vlg.) Wel is te denken dat S. Omaars ook niet zot was van haar keure van ± 1168. Dan kwam vanwege graaf Boudewijn de keure van 1198 (A. GIRY, *ald.*, bl. 398) die terug deze van 1127, van 1128, van 1164/5, en dus 't eerste deel van zoogezeid « ± 1168 » maar niet dezer tweede deel weerspiegelde. En eindelijk, nog van graaf Boudewijn, de keure van 1199 (*Ald.*, bl. 401), nog meer geefsch dan deze van 1198.

Van de keure van « ± 1168 » 'n wierd er nooit geen sprake meer.

'n Zou Philippe-Auguste soms die keure van « ± 1168 » niet afgeschaft hebben, en 'n zou dan graaf Boudewijn die volgde, ze niet afgeschaft gelaten hebben? Dit al-of-niet op vrage van de burgers? Namelijk tot dezer voordeel. Boudewijn om niets minder te doen dan Philippe-Auguste, en deze om iets meer te verrichten dan Filips van Elzaten; beiden om hun gezag af te scheiden van dit van elk zijn vreemden voorganger? Ook in dergelijke omstandigheden handelde Philippe-Auguste aldus te Ariën: « Omnes hujusmodi consuetudines, et jura omnia quæ ill. Philippus comes Flandriæ... indulserat » (in 1188? door de keure die staat in WARNKÖNIG II, Urk. 2, bl. 21?), « eisdem... ut nostris... concedimus tenenda et observanda; *et si in hiis prædicti burgenses in aliquo scirent emendanda*, nos eisdem..., salva tamen in omnibus fidelitate regiæ majestatis *indulgemus et concedimus corrigenda* ». (*Ordonn. des rois de France*, XII, bl. 565).

In 1197 (A. GIRY, *ald.*, bl. 70) geraakte, met schrikkelijk veel moeite, Boudewijn IX wederom binnen te S. Omaars. Aanstonds in 1198 bevestigde hij de keure van 1164/5, dus deze van Filips van Elzaten, en ook alles wat bestond vóór de (afgeschafte?) keure van « zoogezeid ± 1168 ». Over de keure van « zoogezeid ± 1168 » 'n repte hij geen woord. 't Is dat de schepenen er wel van hielden dat er van deze niet meer gesproken werd. De voordeelen die Philippe-Auguste bevestigd had, bevestigde hij ook : deze der gemeenweiden (*Ald.* bl. 400) en van 't handelsbedrijf te Grevelingen (*Ald.* bl. 399). Ze waren ten anderen ook eerst van Filips van Elzaten gekomen, en Philippe-Auguste had

Om beider keuren onderlinge gelijkenis en verschil te vatten, is 't best hier Galbertus' woorden aangaande Brugge's vermeende keure nevensaan de woorden van S. Omaars' vastbekende keure te stellen. Tevens zal duidelijk wezen hoe mijn gissinge waarschijnlijk worden kan.

Te S. Omaars was 't zake voor Boudewijn IX de poorters aan te trekken nadat hij er zeer slecht gekomen geweest was.

Te Brugge insgelijks. « Ut igitur benevolos sibi comes civis nostros redderet... » De graaf zal dus vele toestaan ; hij kent die mannen met hunne voorwaarden van daareven, met hunne woelige koppen waarvoor hij reeds zooveel, teveel (¹), gaf.

---

niets meer gedaan dan ze erkend. Dienaangaande valt er op te merken dat Boudewijn in zijn bevestiginge den naam van den eerste herdenkt, en dien van den tweede verzwijgt. Nog keurde hij goed het voorrecht van 't grachtverbruik (*Ald.* bl. 399); dit, zooals we zagen, eerst geschonken door Philippe-Auguste, ... maar andermaal liet Boudewijn dezes naam verzwegen. Eindelijk in 1199 stond Boudewijn gewis voor een laatsten maar allesbeslissenden eisch van de S. Omaarzenaren. Ze vroegen wellicht dat hij nog meer zou gedaan hebben dan zijn keurbekrachtiginge van 1198, meer dan zijn uitdrukkelijke bevestiginge van de keure uit 1164/5, en dan zijn evenveelgeldende doch onderverstane afschaffinge van deze uit « zoogezeid ± 1168 »... Wat koning Philippe toch ook gedaan had. Boudewijn stemde dus toe in de keure van 1199: daarbij verleende hij hun te bewaren wat ze hadden, en zelf bij te voegen (« superaddant ») wat ze niet hadden; en nogmaals deed hij dit, al graaf Filips vermeldende en Philippe-Auguste verzwijgende.

We besluiten : dat S. Omaar's keure uit 1199 : toevallig bij Boudewijn een middel was om wel gezien te worden, en beter gegeerd te zijn dan Philippe-Auguste ; maar hoofdzakelijk bij de poorters een middel om hun onafhankelijk, rechterlijk bestaan te verzekeren, om een gewezen bemoeiinge in 't gemeenterecht door graaf Filips gepleegd te ontkomen, en nog alle dergelijke grafelijke tusschenkomste in 't vervolg te voorkomen.

(¹) H. PIRENNE, *Galb.* bl. 132, opm. 5.

Willem	Boudewijn
[1]......	« Ego... [1] concessi ut de omni excessu et forefacto, secundum quod a bona veritate intellexerint, judicia proferant, sicut tempore Philippi comitis... scabini fecerunt ;
[2] « *Superaddidit* eis ut *consuetudinarias leges suas potestative et licenter* de die in diem *corrigerent* secundum qualitatem *temporis et loci* (¹)	[2] *preterea juri suo quidquid voluerint superaddant* salvo *jure meo et ville*
Tandem... confirmatis omnibus [1 & 2]... »	Ut autem haec [duplex] concessio rata sit et firma... roborari precepi. »

Aarden die twee latijnsche zinsneden niet overdanig wel naar malkaar ? De tweede komt rechtstreeks uit een oorspronkelijken tekst, de eerste uit een verslag over, en dus onrechtstreeks uit een anderen oorspronkelijken tekst. Men zal opwerpen dat de tweede keure een zeventig jaar jonger is als de eerste ; en dat ze elk voortkomen van verschillende hand. — Wel ! antwoorden we, daarom ook 'n gelijken ze niet woordelijk de eene op de andere. Doch in de handvestentale uit de XIIe eeuwe duiden ze, meen ik, toch een eensduidige zaak aan (²).

(¹) « *Loci* » d. i. van « de plaats », bij Galbertus altijd de stad. « *Temporis* » zal de omstandigheden zijn van de uitwendige landsgeschiedenis, dus 't belang en de rechten van den graaf.

(²) A. Gheldolf (*ald.*, IV, bl. 100) heeft klaarblijkelijk misverstaan met in « *consuetudinarias leges suas* » « le mode et la quotité de l'impôt fondé sur la coutume » te willen zien.

Deze zin, tevens te nauw opgevat en toch nog onduidelijk, kan

Welnu : in S. Omaars' keure wilt Giry (¹), en terecht naar mijnen zin (²), het voorrecht verkennen voor de

---

hoogstens een afgeleide zin zijn; hij moet wijken voor den natuurlijken en meest gebezigden zin, die hier medeen gemakkelijk te verstaan is en natuurlijk uitgelegd kan worden.

Ongetwijfeld kwamen toen alle beschreven rechtsgevallen uit op bepalinge van schuld of last of boete, maar hoe meer onduidelijk men het woord opvat, hoe nader de waarheid. In alle de keuren uit dien tijd loopen « leges et consuetudines subscriptas » (te S. Omaars, A. Giry, *ald.*, bl. 371), « jura consuetudines et libertatem » (te Gent, Warnkönig, *ald.*, II, Urk. 1, bl. 14), « legem consuetudinem et libertatem » (te Ter Muyden, Warnkönig, *ald.*, bl. 60).... alle dooreen met nog andere benamingen als « judicia » (te Gent, Warnkönig, *ald.*, bl. 164, § 10), « legis justicia » (te Nieuwpoort, Warnkönig, *ald.*, bl. 87). Aan een anderen kant, niets 'n steunt hier den zin van A. Gheldolf. Integendeel, deze schrijver veronderstelt daar te Brugge een regelmatige instellinge van belastingen die toch nog zoo zeker niet 'n bestond.

(¹) *Ald.* bl. 68.

(²) Benevens « *quidquid voluerint superaddant* juri suo », en « potestative et licenter... leges suas... corrigerent *et in melius commutarent* », mogen we andere deelsgelijkende zegwijzen stellen :

« Libertas... *meliorandi omnia* jura et judicia et mores et consuetudines », zooals graaf Diederik in 1128 zeggen zal, ook te Brugge (Galbertus, § 102).

« De aliis [non prædictis] *per emendationem* semper lege servanda » (te Poperinghe in 1208, Warnkönig, *ald.* II, Urk. 2, bl. 113, § 23).

« Lex choræ semper *per meliorationem erit observanda, ita quod boni malis præferantur et bonis præjudicent meliora.* Et si dubietates aliquæ, ... secundum quod placuerit Abbati, a francis hominibus Ecclesiæ... vel a choremannis de burgo Furnensi judicium requiretur » (te Arkes in 1231, Warnkönig, *ald.* III, bl. 37, § 59).

« Si quid ... *addendum vel corrigendum* fuerit in prædictis, consilio comitis, scabinorum coratorum et aliorum proborum virorum terræ poterit *emendari* » (voor 't land van Veurne, in 1240 Warnkönig, II, Urk. 2, bl. 79, § 65).

« Si qua ... causa, quæ in præsenti scripto non continetur, *schabini* secundum conscientiam suam.... *judicabunt* » (te Gent in 1192, Warnkönig, *ald.* II, Urk. 1, bl. 18, § 32).

« De ... omni eo, ... hic non nominatum ... *erit rectius scabinatus* excepto eo quod .... » (voor 't Brugsche Vrije, omtrent 1190, Warnkönig, *ald.* II, Urk. 1, bl. 86, § 21, en bl. 91, § 65).

« Ad hæc .... nihil addere, nihil subtrahere possunt, nihil mutare,

gemeente van zelf rechter- en bestuurlijke bannen uit te veerdigen.

Waarom zou 't in Brugge anders zijn?

De algemeene zinbouw der opstellen was dezelfste. De gedachtengang is 't ook. Eerst de bestaande stadsmacht bevestigd, dan daarbij krijgt de Stad nog meer macht om namelijk bannen of wetten te maken naar beliefte. De omstandigheden die beide keuren aanbrachten, zijn ook aan wederkanten gelijkend: de stad in geweld, de graaf in nesten. Daarbij onderzoeke men alle bekende latere keuren voor beide gemeenten; nievers vindt men er nog eene waar voor een tweede maal herschonken wordt, wat hier eens voor goed gegeven is: volle macht naar beliefte te vonnissen of bannen op te stellen. Gegeven blijft gegeven (1).

Een geval is er waarom de graaf nog nadien zoekt tusschen te komen op Stad's rechterlijk of bestuurlijk wetgebied; 't is namelijk wanneer hij die bovenstaande volle macht in 't geheel of ten deele wilt afschaffen. Ten bewijze van dien: Aan den eenen kant te S. Omaars na 1199 « toutes les dispositions que nous venons de voir confirmées par le comte devenaient du ressort de l'échevinage, les confirmations de privilèges n'avaient plus besoin de s'en embarasser, et en effet, le XIIIe siècle nous fournira un grand nombre de dispositions législatives, bans, keuren, règlements de police, etc., qui n'ont pas eu la confirmation du comte (1) ». Aldus te S. Omaars na

nisi .... sed de hiis, quæ hic non sunt scripta .... justus *fiat scabinatus* » (voor de vier Ambachten, in 1242, Warnkönig, *ald.* bl. 198, § 77).

Naar men hoort, mogen de eenen alles « superaddere »; anderen alles buiten enkele zaken van algemeen recht; anderen nog alles buiten dat wat in de keure zelf beschreven is. Doch altijd komt de zin van onze bedoelde wending (« corrigere » « meliorari ») hierop uit: recht van te vonnissen en bannen uit te roepen naar enkel goedvinden, mits het altijd weze om beterswillen.

(1) A. Giry, *ald.*, bl. 68.

'tjaar 1199. 't En was zoo niet vóór 1199, b. v. na 't opleggen in « ± 1168 » van graaf Filips' strafwetbepalingen. Aan den anderen kant te Brugge 'tzelfde, maar dit reeds vóór 'tjaar 1199, enja vóór 't inbrengen, 'tjaar ± 1190, van graaf Filips' strafwetkeure. In 'tjaar ± 1190 zal Filips van Elzaten zijn beroemde strafwetkeure waarvan we hierboven handelden, te Brugge invoeren. En onderaan zal hij erbijvoegen : « Ad *hoc* (alle de bovengeschreven strafgevallen) nec scabini nec Brugenses aliquid addere, mutare vel corrigere poterunt, nisi per consilium Comitis vel illius quem loco suo ad justitiam tenendam instituerit (1). » Daarbij in dezelfde keure onder § 18 : « Si scabini gratia emendationis villae ***assensu justitiae*** comitis ***bannum in pane et vino et caeteris mercibus*** constituerint medietas eorum... comitis erit.... » enz. (2). Daar heeft men twee vakken, waarop de Brugsche gemeente reeds niet meer, in ± 1190, 'n mocht « potestative et licenter » beslissen (3). 't Tweede legde graaf Filips ook op, b. v. te Atrecht, toen hij er in ± 1180 zijn strafrecht (4) invoerde dat hij overal in zijn steden, en onder ander te Brugge in ± 1190, betrachtte.

(1) Warnkönig-Gheldolf, *ald.*, II, bl. 421.

(2) Warnkönig-Gheldolf, *ald.*, bl. 420.

(3) Dan in 1281 (vgl. de keure van 1281 §§ 29, 31, 52 bij Warnkönig-Gheldolf, *ald.*, IV, bl. 257 vlgg.) kwam Gwijde van Dampierre te Brugge het overige van het oud voorrecht uit 1127 afnemen. Hij behield voor hem het recht : stadsgeboden te herroepen, zelfs hij alleen het te zijn die dat mocht, dan een keure te mogen stellen en daar niets te laten aan veranderen, alsook alle andere onvernoemde bestuurs- of rechtsgeplogentheden af te schaffen.

Hij herstelde gelukkiglijk in 1297 wederom alles zooals het was in ± 1190 (Warnkönig-Gheldolf, *ald.*, bl. 296 vlg.).

Later werd ditzelfde herstelde recht opnieuw verder uitgebreid in 1304 door de keure van Filips van Thyëtten (Warnkönig, *ald.*, II, Urk. 1, bl. 119 vlgg. ; vgl. §§ 1, 65, 67).

En nog later was 't nogmaals dalen en rijzen onder Lodewijk van Nevers, Filips den Stoute en Maria van Burgondiën.

(4) A. Wauters, *Lib. comm. Preuves*, bl. 32-34.

Maar het verbod : « *ad hoc*.... nec addere, mutare vel corrigere poterunt » 'n stelde hij te Atrecht niet. 't Is dat het er niet noodig 'n was. Ook in zoogezeid « ± 1168 » te S. Omaars 'n stelde hij dat verbod niet. 't Is dat het er ook niet noodig 'n was. En dus dat noch Atrecht noch S. Omaars (te minsten S. Omaars vóór 1199), maar wel Brugge, die opperste rechts- en bestuursmacht 'n genoten.

Alzoo is 't, meen ik, dat we zeggen mogen dat te Brugge het « superaddidit.. ut potestative et licenter corrigerent.. » uit 1127 ([1]) wel een keure was in den aard en den vorm van deze van S. Omaars uit 1199.

't Verschil tusschen beide zal geweest zijn dat die keure van Brugge in 1127 kwam, dat is zeventig jaar vroeger als deze van S. Omaars. M. a. w. deze van Brugge was verwezentlijkt, te minsten een veertig jaar vóór dat Philips met zijne strafwet te S. Omaars zoogezeid « in ± 1168 » opdaagde; Brugge's weêrgade echter, S. Omaars' keure uit 1199, ontstond te S. Omaars een aantal jaren na dezer keure van zoogezeid « ± 1168 ». Doch de hoofdzakelijke reden van 't bestaan van S. Omaars' keure uit 1199, 'n was daarom niettemin ongetwijfeld ook de reden van Brugge's keure uit 1127. Die reden was te weten : 's graven tusschenkomst moest vermeden in Stad's bestuur. Die tusschenkomst in een vrije gemeente was alleen mogelijk in 't opleggen eener strafwet, en nog meer in 't opleggen van een eenvormige overal evenveelgeldende strafwet. Deze was de vijand : niet de vijand eigenlijk als strafwet, d. i. als een wet met rechtsbeginsels erin of liever alleenlijk met strafmisbruiken erin, doch de vijand als uitinge van 's graven begeerte om tusschen te springen in de gemeentezaken.

([1]) Bemerkt : die keure is 't volgende jaar door Diederik bevestigd geweest. GALBERTUS, § 102. Daar zullen we eens verder en later over spreken.

De macht der schepenen mocht de graaf bevestigen! gewis! Een voordeel toestaan dat de poorters hem tersluiks wisten te ontwringen; dat mocht hij ook! Dan de schepenen tegenwerken die hen hatelijk mieken aan 't bestuur; ook! zelfs dat vroegen ze hem. Maar geplogentheden vastboeken of vastklinken, en vastboeken al daarnevens schrijvende: « nu mag niemand hieraan nog veranderen »; dat moest hij liever niet doen.

En dat heeft graaf Filips betracht met zijn effenmakinge der stedelijke strafplegingen.

Maar ook dat was het wat men te S. Omaars in 1199 terug deed intrekken, en wat onze vermeende Brugsche keure van 6[den] in April 1127 van aardswegen bestemd was tegen te gaan.

Zijn onze gissingen aanneembaar? Zooniet men breke ze af! 't Is om der waarheidwille.

L. De Wolf.

COMPTES RENDUS

L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges.* Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. (Publication grand in-8 de la Société d'Emulation de Bruges.) Bruges, De Plancke, 1904, t. I, 747 p. — 1905, t. II 744 p.

Voorwaar een ontzaggelijk werk; een werk dat alleenlijk aan te durven was voor iemand, die beschikte over 't geduld, de bekwaamheid, en de ondervinding van onzen gunstigbekenden oorkondwaarder. Van nu aan, in die twee lijvige boekdeelen, staan geschaard: een deel van alle de oorkondachtige geschiedgronden, die de zeer belezene Heer Gilliodts ooit heeft tegengekomen, over Brugge's handel in 't algemeen en over zijn stapelrecht in 't bijzonder; de stukken gaan alreeds van de IXe eeuw tot in 't jaar 1544. De oorkondenverzamelingen die men te Brugge aantreffen kan, nl. deze van Stad of Staat of van andere instellingen, heeft Heer Gilliodts ten nauwkeurigsten uitgepluisd; ook te Brussel is hij, in 't Staatsarchief, naar oorspronkelijke stukken gaan zoeken; dan, uit alle de mogelijke gewesten en steden van Europa, die eens met Brugge in betrekking geleefd hebben, heeft hij nogmaals de belangwekkende handvesten alle, die hij uitgegeven vond in de tallooze boekwerken die hij kende, weten aan te wijzen. 't Zal eeuwig te betreuren vallen, dat een zoo knappe verzamelaar niet gekomen zal zijn, om zijne keus te doen, op eenen tijd, waar alles overal in 't vreemde zal uitgegeven geweest zijn, of te minsten alles in boeken zal te vinden gestaan hebben, die hij, zooals nu voor een deel, hier in de handen krijgen en samenvatten kon: want hijzelf thans optrekken om, in 't Archief van alle deze andere gewesten en zelfs binnen ons land, te gaan snuisteren naar wat tot heden nog niet uitgegeven was, ging toch alle krachten te boven. Aleventwel vooralsnu bevat dit zoogezegde nieuw « Cartularium » reeds 1678 geschiedgronden, de eenen meer belangwekkend

dan de anderen; de eenen ten vollen hier overgedrukt, de anderen ten deele maar hier uitgegeven, of enkel vermeld met aanwijzing naar het werk waarin ze te vinden, en te lezen staan; 't is er een tiental die voorkomen met twee drie trekken beoordeeling, over hunnen oorsprong of zin; van een stuk of vijf verneemt men er ten volledigsten waar ze reeds, en waar ze daar best uitgegeven werden; betreffende enkelen, zoo een acht of tien, wordt men er onderricht hoe ze door andere Uitgevers zijn begrepen en uitgelegd geweest; zelfs vier vijf stukken zijn er omlijst door 't verhaal van de geschiedkundige gebeurtenissen, waarbinnen waardoor of waarvoor ze ontstaan zijn. Zal het er alsdan op aankomen dat, in deze reuzenverzameling, dingen te wenschen overbleven? Als b. v. dat deze oordeelkundige wijze van uitgeven algemeen toegepast werd; dat de dagteekeningen ook in nieuwen stijl zouden overgebracht geweest zijn; of dat deze te minsten, samen met andere gegevens van tijd of plaats of persoon, heel en gansch uit de besprokene oorkonde overgedrukt wierden; of nog dat het uitwendig uitzicht van elk stuk nader bepaald en zijn wedervaren nauwer vermeld geweest ware? Met hetzelfde ontzag en 't zelfde genot zal men 't verschijnen van dit « Cartularium » begroeten, als deze waarmede men de verscheidene zoo kostbare « Saarterboeken » uit vroegere eeuwen behandelt. Dezelfde koele voorwerpelijkheid als in deze oude, steekt in dat nieuwe. Ook, aan den tegenovergestelden kant, straalt er dezelfde warme verzamelaarslust door in de omgezaaide glossen. Dezelfde nauwkeurigheid daarbij in 't geheel, of liever hier een meer betrouwbare. Vroeger immers is verzameld geweest uit belang, hier uit weetgierigheid. En vroeger is ook al eens vergeten geworden wat hier altijd of aangewezen of te minsten vindbaar gemaakt werd: t. w. het verblijfoord van iedere oorkonde of van haren overdruk.

Laat de verdere boekdeelen van dit werk nog uitkomen, dan ook de algemeene geschiedkundige en samenschattende studie, die nogmaals zoo voorwerpelijk beloofd wordt; laat dan daarbij, is 't te hopen, nog een tafel verschijnen van alle de boekwerken die tot deze verzameling zijn nagezien geweest, een tafel zoo zorgzaam opgesteld als deze van namen en plaatsen die thans bij elk boekdeel gevoegd staan; en de geschiedenis van Brugge's stapel- en koophandelsrecht, zal hier aan den iever en de kunde van den onvermoeibaren heer L. Gilliodts- van Severen een gedenkmaal te danken hebben, zooals het tot nu geen te bezitten of te droomen kreeg.

L. De Wolf.



Paul Bergmans. *L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace Van Praet. Notice bio-bibliographique.* Gand, C. Vyt, libraire-éditeur, 1904. In-8 de 49 pages, extrait des Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 5e série, t. VI.

Tous les bibliophiles connaissent le nom du brugeois Joseph-Basile-Bernard van Praet, qui devint conservateur de la Bibliothèque royale, à Paris, et qui donna, en partie de son vivant, en partie par testament, à sa ville natale la superbe collection des Colard Mansion, conservée dans notre bibliothèque communale. Cet homme éminent, que ses travaux bibliographiques et ses écrits sur l'histoire de l'imprimerie firent nommer membre de l'Institut de France, était le fils aîné de Joseph-Ignace van Praet, imprimeur brugeois, à qui M. Paul Bergmans a consacré une notice bien intéressante, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie.*

Fils d'un marchand de draps, ce Joseph-Ignace van Praet, né à Bruges le 22 juillet 1724, continua d'abord le commerce de son père. N'ayant pas encore vingt ans il s'occupait déjà de bibliographie (p. 20) : le fit-il au détriment de son commerce? C'est possible. En tout cas, 12 ans après son mariage avec Marie-Anne Hergosse, devenu père de famille, il demanda au gouvernement l'autorisation d'ouvrir à Bruges une librairie et une imprimerie. Dans sa requête, il constate que le commerce de draps « déclinant de jour en jour en cette ville, ne paraît pas lui promettre de grandes ressources », ce qui l'oblige à « porter ses vues d'un autre côté » et à demander de pouvoir « ouvrir une boutique de libraire-imprimeur ». Telles sont les expressions dont van Praet se servit en s'adressant au comte Cobenzl, à la date du 28 février 1762.

De ce qu'une entreprise commerciale périclite, il ne résulte point qu'une autre devienne indispensable. Aussi van Praet a-t-il soin d'ajouter : « Les motifs du suppliant sont que Bruges se trouve entre la Hollande et la frontière de France, et qu'une presse françoise, en y conservant une branche aussi prétieuse de commerce que l'imprimerie, empêcheroit nos voisins de tirer de nos païs beaucoup d'argent qui n'y revient jamais ».

Entre le 28 février et le 31 mai 1762 qui est la date des « lettres-patentes d'imprimeur et libraire pour Joseph van Praet », il ne se passa que trois mois. C'est fort peu pour qui connaît les lenteurs de la bureaucratie, surtout sous l'ancien régime.

Les enquêtes et autres pièces officielles concernant cette affaire sont fort bien analysées (pp. 7 à 10) par M. Paul Bergmans, qui publie également les pièces du dossier comme annexes (pp. 27 à 39). Le magistrat brugeois basa son avis favorable sur le motif de la concurrence, qui permettra désormais aux amateurs de se procurer leurs livres à meilleur marché.

Joseph van Praet, dispensé des conditions d'apprentissage et de chef-d'œuvre, s'établit à la place des Tonneliers, à l'enseigne *in het wapen van Oostenryck*, et il devint, dès l'année 1762, imprimeur en titre du Franc de Bruges.

Parmi les impressions qui sont sorties de son officine, M. P. Bergmans signale :

1° l'annuaire du Franc, qui parut jusqu'en 1794 ;

2° une foule de pièces de circonstance, imprimées en placards et destinées à des fêtes célébrées à Bruges, Gand, Louvain, etc. ;

3° quelques livres d'école et d'autres ouvrages, notamment une *Latynsche Grammatica*, une *Versaemelinge van eenige oude wetten ende privilegien van de stad Brugge*, la deuxième édition des *Jaer-boeken der stadt Brugge* par Custis, le *jaer-boek der keyzerlyke ende koninglyke hoofdgilde van ... Sint-Joris*, etc.

Comme libraire, J. van Praet semble avoir donné une grande extension à son commerce : témoins ses nombreux catalogues de livres d'occasion. A partir de 1771 et pendant au moins trois ans, il publia un catalogue mensuel d'ouvrages à prix marqués. Il fut également directeur de ventes publiques de livres. M. P. Bergmans mentionne les catalogues de 24 ventes. On possède entre autres le catalogue de la bibliothèque de Jean Caimo, évêque de Bruges (1776), et celui des livres provenant des 15 couvents supprimés à Bruges et à Nieuport par Joseph II, en 1785. Cette dernière vente commença le 14 mars 1785 et se continua les jours suivants, à l'hôtel de ville. Le catalogue « contient la liste des livres trouvés aux couvents brugeois des Chartreux, des Chartreuses, de Sarepte, des Annonciades, de Béthanie, des Carmélites déchaussées, des Riches-Claires, des Carmélites chaussées, des Capucines, des pauvres Claires, des Dominicaines, des Sœurs grises, des Pénitentes, ainsi que des Chartreux anglais de Nieuport et des Annonciades de Nieuport. »

Joseph-Ignace van Praet mourut, à Bruges, à l'âge de 67 ans, le 20 janvier 1792.

La plupart des livres, brochures, etc. imprimés par van Praet et que mentionne M. Paul Bergmans, appartiennent à la riche collection

du Baron de Bethune, Gouverneur de la Flandre occidentale. D'autres se trouvent à la bibliothèque de l'Université de Gand, etc.

La lecture du travail de M. Paul Bergmans a engagé des amateurs de vieux livres à chercher d'autres publications de Joseph van Praet. En voici une série que nous avons sous les yeux et dont il ne sera pas inutile de copier les titres :

Het || *Leven* || *en de* || *Dood* || *van onsen* || *Saligmaker* || *Jesus Christus* || *Rymkonstig beschreven door* M. De Swaen, || *in syn leven Prince der Reden-ryke* || *Gilde tot Duynkerke.* || Eerste Deel. || (Fleuron.) Tot Brugge || (Trait orné.) || By Joseph van Praet, drucker 's Lands || van den Vryen, op de Kuypers-plaets. || Double trait || M.DCC.LXVII. ||

In-16. 2 vol. — Vol. I. 6 feuillets non numérotés et 233 pages numérotées. — Vol. II. Faux titre et titre non numérotés, 207 pages numérotées.

Au verso de la page 207, approbation, datée du 22 mai 1767.

(Armes impériales) || *Verkoopinge* || *der* || *gebouwen* || *en grond van het* || *klooster* || *der gesupprimeerde Urbanisten* || (*gezeyd*) || *Ryke-klaeren* || *Binnen Brugge* ||

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

In fine : Uyt de Drukkerye van Joseph van Praet.

Grande affiche. Au bas se trouve écrit, de la main de van Praet : *Ontfaen joncker de Colnet de la gloriette de somme van acht guldens over het drucken van een hondert en vyftigh van de Bovenstaende affichen den 17 januarii 1787.* J. van Praet.

Catechismus || *ofte* || *Christelyke Leeringe* || *verdeelt in vyf Deelen en een-* || *en veertig Lessen,* || *voor de* || *Catholyke Jonkheyd* || *van het Arts-Bisdom ende alle andere* || *Bisdommen der Provintie* || *van* || *Mechelen* || (Armoiries épiscopales de Mgr Brenart.) || Tot Brugge, || by Joseph van Praet, Drukker der stad || en Lande van den Vryen. ||

Encadrement d'un double filet orné. In-.... 59 pages numérotées + 5 non numérotées.

Approbation du 28 avril 1781.

Grande planche gravée par Norbert Heylbrouck, *graveur de la monnaie de Bruges, donnant la composition du magistrat de la ville de Bruges, renouvelé le 24 novembre 1767.*

Cette planche portait au bas l'adresse de l'imprimeur Pierre de Sloovere. Elle est recouverte d'une bande de papier, sur laquelle nous lisons, en caractères italiques :

Tot Brugge, by Joseph van Praet,
Stads-drucker, op de Kuypers-plaets.

Reglement || *voor de* || *Leerlingen zoo in de Figure* || *als in de Architecture* || *van de koninglyke* || *Academie* || *der* || *Schilder-Beeldhouw-* || *en Bouw-konsten* || *Binnen de Stad Brugge.* || (Fleuron.) || Tot Brugge, || (Triple trait.) || By Joseph van Praet, Drukker der Stad, || en Lande van den Vryen. ||

In-4°, 8 pages, sans date au titre.

Ce règlement a été fait en 1775.

Polityke || *Ordonnantien* || *ende* || *Reglementen* || *uijtgegeven* || *Door edele, weerde ende voorzienige* || *Heeren* || *Burgmeesters,* || *Scepenen ende Raed* || *der stad Brugge,* || *Zedert den 19 Meye 1766, tot den 23 Juny 1784.* || (Armoiries de Bruges.) || Tot Brugge || By Joseph van Praet, Drukker der Stad en || Lande van den Vryen. || (Triple trait.) || M. DCC. LXXXIV.

In folio de 392 pages, plus le titre et la table (2 feuillets).

Autre recueil identique, du 16 août 1784 au 13 avril 1791 ; date de M. DCC. XCI.

In folio 127 pages ; le titre non paginé ; la table est au verso de la page 127.

Criminele || *Sententie,* || *Uytgesproken in gebannen Vierschaere 's Lands van den* || *Vryen* || *door* || *Burgmeesters* || *en* || *Schepenen* || *van den zelven Lande, ten laste van* || *Theodor, Guiliame,* || *en* || *Jan Schoonvaere,* || *Livine Monstrée,* || *en* || *Isabelle Schoonvaere,* || *geëxecuteert den 28 junii 1777.* || (Armes du Franc.) || (Triple trait.) || Tot Brugge, by Joseph van Praet, Drukker der Stad, || en Lande van den Vryen. || Met permissie van myn Heeren van het Magistraet 's Lands van den Vryen.

In folio. 8 pages.

Ordonnantie || *van de* || *Interne Policye* || *der* || *stad Brugge* || (Trait) || *van daten den 12 meye 1790.* || (Trait.) || (Armes de la ville de Bruges) || Tot Brugge, || By Joseph van Praet en zoon, Drukker der Stad || en Lande van den Vryen. ||

In-4°. 10 pages.

Règlement || *pour* || *l'administration* || *du pays* || *et territoire du Franc* || *de Bruges.* || De l'imprimerie de Joseph van Praet; imprimeur de la ville || Pays et territoire du Franc. ||

In folio, 14 pages.

(Aux archives de l'État à Bruges.)

Dank-offer || *aen den uytmuntenden konst-schilder* || *Mijnheer Petrus Goddyn,* || *gewesen primus der koninglyke academie van Parma in Italien,* || *ter gelegentheyd als hy zijn konst-stuk vereerd aen de keyzerlyke academie;* || *toegevoegt door den zeer eerweerden heer,* || *Mauritius Éleiraut,* || *abt der oud-vermaerde en wydberoemde abdye van S*t*-Andries bij Brugge* || *President* || .... *etc. etc.*

|| Binnen Brugge den XVIII. November M. DCC. LXXXVII. ||

|| Tot Brugge, by Joseph van Praet en zoon, Drukker der Stad en Lande van den Vryen.

Pièce de circonstance: 1 feuillet, entouré d'un encadrement orné.

Catalogue || *de* || *Livres* || *de la bibliothèque* || *de feu monsieur* || *Carryl Gerard,* || *docteur en theologie,* || *et ancien directeur des Dames Augustines Angloises à Bruges* || *Dont la vente se fera au dit Bruges à l'Hôtel du Com-* || *merce le 26, 27 et 28 Octobre 1779, à 10 heures* || *du matin, et à 2 heures de relevé* || *sous la direction de Joseph van Praet.* || Fleuron. || A Bruges || *(ligne ornée)* || chez Joseph van Praet, imprimeur de la ville, || & du Pays & territoire du Franc. || De•catalogen worden uytgegeven mits betaelende eenen stuyver || voor den aermen. ||

62 pages.

Reglement || *voor den* || *Cipier* || *ende de* || *Gevangene* || *Binnen de* || *Vangenisse* || *der Stadt* || *Brugge.* || (Armes de la ville.) || (Triple trait.) || Tot Bruege, *(sic)* by Joseph van Praet, Drucker der || Stadt, ende Lande van den Vryen. ||

In-4°, sans date (1777), 12 pages.

Il y aurait sans aucun doute d'autres volumes à mentionner; mais le temps et l'espace dont nous disposons rendent impossible la continuation de ces intéressantes recherches.

H. R.



CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Par suite de diverses circonstances, les *Annales de la Société*, tome LIV, n'ont pas encore paru. Elles seront distribuées avant la fin de l'année aux membres de la Société pour l'année 1904.

Les membres de la Société pour 1905, recevront dans le courant du mois d'Octobre le troisième volume du grand ouvrage de M. L. Gilliodts-van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, dont les deux premiers volumes font l'objet d'un compte rendu dans le présent fascicule, p. 329.

Sociétés savantes et Congrès.

Académie royale — classe des lettres. — A la suite de la manifestation qui a eu lieu en l'honneur de M. Ch. Duvivier, celui-ci a fondé, à l'Académie royale, un prix d'histoire, qui portera la dénomination : *Prix Charles Duvivier*. Il sera d'une valeur de 1200 frs. et sera décerné tous les trois ans, dans le but d'encourager l'étude 1° du droit belge ou étranger, et 2° de l'histoire des institutions politiques, judiciaires ou administratives de la Belgique. Un arrêté royal du 28 février 1905 approuve la fondation et le règlement qui la régit. La question suivante a été proposée pour la période triennale 1905-1907 :

On demande une étude sur les conditions dans lesquelles s'est réalisée, dans une région déterminée de la Belgique, l'extinction du servage.

« Le mémoire indiquera ce qu'était le servage dans l'un des anciens territoires de la Belgique. Il mettra en relief les efforts accomplis pour l'adoucir et le faire disparaître. Il insistera particulièrement sur les droits et prestations successivement établis, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, en remplacement ou en représentation de la servitude. Le mémoire mentionnera également les mesures qui furent prises

pour arriver à la suppression de ces droits et prestations lors de l'application, en Belgique, des lois abolitives de la féodalité. »

—

Ne seront admis au concours que des auteurs belges. Les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus.

Les mémoires envoyés en réponse au sujet précité doivent être inédits ; ils peuvent être écrits en français, en flamand ou en latin.

Le prix sera de 1,200 francs.

Les manuscrits ne peuvent être signés. Ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, renfermant les noms, prénoms et adresse de l'auteur. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme.

Les réponses, affranchies, devront être adressées, avant le 31 décembre 1907, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies.

Commission royale d'histoire. *Publication des documents relatifs aux corporations de métiers.* — La Commission royale d'histoire dans sa séance du 7 novembre 1904 a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport publié par M. H. Pirenne, sur la publication des documents relatifs aux corporations de métiers. M. Pirenne préconise le système du groupement régional des documents et la méthode monographique. Les actes anciens, c'est-à-dire antérieurs au milieu du XVe siècle environ, seraient publiés intégralement. Les autres seraient analysés ou inventoriés et seulement, en cas d'intérêt spécial, imprimés in extenso.

Cette publication rendra à l'histoire nationale les plus grands services. Tout en montrant, sous ses divers aspects, la vie intense de nos anciennes corporations si imprudemment supprimées par le législateur de la Révolution, elle contribuera à préciser l'influence qu'exerça le facteur économique dans la marche générale de notre histoire, à l'époque médiévale et moderne.

A. CAMERLYNCK.

La Société Dunkerquoise a l'intention d'organiser, pour le mois de juillet 1907, un congrès des sciences historiques. Le domaine de ses recherches serait limité aux anciennes provinces de Flandre, Artois, Picardie, Cambrésis et Hainaut. Il y aurait cinq sections : I. Organisation du travail historique (archives, bibliothèques, publications périodiques, sociétés savantes, etc.); II. Histoire générale; III. Archéologie et histoire de l'art; IV. Histoire des littératures française et flamande; V. Histoire du droit et des institutions; VI. Géographie; sciences économiques et sociales.

Congrès des sociétés savantes à Paris. (Avril 1904). (Cf. le *Journal officiel*, 6-10 avril). M. A. Dodanthun y traita de la *Fabrication de la dentelle à la main dans le département du Nord.* « L'origine de cette industrie dans les Flandres remonte à la fin du XV[e] siècle. Les produits de Valenciennes eurent surtout de la vogue à la fin de 'ancien régime. A Lille, on faisait de la fausse valenciennes. A partir de la Révolution, cette industrie périclita et aujourd'hui la fabrication de la dentelle à la main a disparu, excepté dans la petite ville de Bailleul ». — AnEN. 1905, t. I, p. 150.

Expositions.

Une exposition rétrospective concernant la Révolution belge, s'est ouverte, le dimanche 28 mai, à Gand, dans la salle du premier étage, à la bibliothèque de l'Université, rue Baudeloo. L'exposition comprend des tableaux, gravures, imprimés, manuscrits, portraits, costumes, armes et une foule d'objets remémorant des faits relatifs aux années 1830-1832, à Gand et dans les Flandres. Les collectionneurs et antiquaires ont très bien répondu à l'appel du comité, qui a pu organiser une exposition des plus intéressantes. (RBAB. 1905, t. III, p. 250.)

Exposition d'art ancien à Gruuthuuse. — A l'occasion du 75[e] anniversaire de la proclamation de l'Indépendance nationale, le comité provincial des fêtes a décidé de perpétuer ce jubilé par un souvenir durable et de rendre à l'Hôtel de Gruuthuuse un ameublement digne de ses anciens possesseurs, en un mot, de ressusciter en cet endroit une habitation de seigneur du XV[e] siècle. Ces réminiscences d'autrefois sont au goût du jour. Nous ne devons plus aller jusqu'à la capitale de la France où se trouve le remarquable musée de Cluny ; dans notre Belgique nous avons le Musée Plantin et la maison Mayer-van den Bergh à Anvers, l'Hôtel Merghelinck à Ypres et la maison de M. vanden Peereboom à Anderlecht.

Le projet du comité qui fut institué dans la Flandre occidentale, en vue de célébrer les fêtes nationales de 1905, plut dès le premier abord ; une longue liste d'objets fut dressée, comprenant les meubles les plus intéressants, les tapisseries, les objets d'orfèvrerie et les sculptures remarquables de notre province. Malheureusement les plus grands élans sont parfois paralysés par des questions budgétaires. On dut donc se résigner à ne choisir que des objets brugeois et à puiser uniquement dans les collections des musées de la société archéolo-

gique et des hospices civils, ainsi que dans les trésors artistiques qui sont le patrimoine de nos nombreuses familles brugeoises. La circonstance qui semblait devoir annihiler les premiers efforts du comité organisateur de l'exposition, fut un véritable bonheur; car ce qui a été fait est appelé certainement, à moins de complications, à rester définitif, en grande partie du moins.

En parcourant, lors de l'ouverture de l'exposition, les salles de l'hôtel de Gruuthuuse, qui semblait renaître à la vie et n'attendre plus que le retour de ses maîtres, les visiteurs étaient unanimes, non seulement pour louer les membres du bureau, qui avaient réuni dans ce palais un ameublement si bien en rapport avec son ancienne destination, mais aussi pour demander que cette belle demeure seigneuriale restât dorénavant dans son état actuel — ce qui n'aurait certainement pas été le cas si l'on avait dû recourir aux fabriques d'églises et aux administrations communales de la province.

Dès l'entrée, au rez-de-chaussée, nous nous trouvons en présence des souvenirs de nos anciennes gildes brugeoises. Anciens arbalétriers, arquebusiers, escrimeurs ont de tout temps invité les hôtes princiers de notre ville à leurs fêtes et à leurs festins. Deux tableaux de Jean Van Meunincxhove rappellent ici la réception de Charles II, roi d'Angleterre, en 1656. Aux parois de la muraille, ce ne sont qu'épées, hallebardes et bannières. Citons aussi les beaux lustres, notamment celui de l'église Ste Anne qui fut exposé à Dinant, en 1904.

Dans les salles de droite et de gauche, dans les offices et les salles à manger ont été réunies d'intéressantes sculptures : Nous y voyons le retable de l'église de Deerlyck, représentant le baptême, la vie et le martyre de Ste Colombe, travail du XVe siècle; deux anges thuriféraires de la même époque; Jésus au jardin des oliviers, fragment de retable en pierre blanche; la magnifique statue équestre de St Georges, provenant de l'église de St Georges-au-Chardon. Il y a là également plusieurs tableaux de premier ordre: la déposition de la croix, des Hospices civils, rappelant singulièrement le Maître du St Sang, les portraits de Pierre Dominicle et de Barbe Ommejaeghere par P. Pourbus, celui de Fovin de Hasque, par J. van Oost etc. etc. Notons encore les magnifiques manuscrits du séminaire de Bruges, parmi lesquels le Valère Maxime du XVe siècle est certainement une œuvre capitale. Nous ne pouvons non plus passer sous silence les intéressants coffrets en cuir ciselé et gauffré, produits d'une industrie Brugeoise, florissante aux XVe et XVIe siècles et qu'on pourrait facilement ressusciter dans notre cité.

La cuisine est une saisissante reconstitution du passé et fait l'admiration de tous les visiteurs.

Au premier étage, outre la superbe collection de dentelles, qui vient d'être augmentée récemment — grâce à l'inépuisable générosité du Baron Liedts — se trouve une salle contenant une série d'objets de la période de la Renaissance : une belle tapisserie du XVI[e] siècle représentant la dernière Cène, une suite de tapis représentant les miracles de Notre Dame de la Poterie, œuvre du XVIII[e] siecle, un tableau de P. Claeyssens, exécuté en 1608, où l'on voit la Vierge des miracles, ainsi que les portraits de Frans Janssens et de Jean van de Vyvere, peints par J. Van Oost, provenant de la société médico-chirurgicale de Bruges.

Dans cette salle se trouvent de nombreuses porcelaines de Chine et de Japon, données par Madame Bouvy, à la ville de Bruges, ainsi que plusieurs pièces en porcelaine fort rares, appartenant à M. vanden Poel, archéologue à Bruges. Nous en avons rencontré également, dans les salles à manger et dans les offices, série intéressante, soit dit en passant, mais qui ne se conçoit pas fort bien à l'hôtel de Gruuthuuse et détonne un peu dans ce milieu sévère.

Au second étage il y a deux chambres à coucher refaites d'une façon originale et non sans cachet.

Au même étage arrêtons-nous un instant aux nombreuses vues de l'ancien Bruges, rassemblées ici, et qui nous font songeusement rêver à la belle Venise du Nord d'autrefois, à ses splendeurs, à son aspect particulièrement poétique et pittoresque, à sa vie publique, ses mœurs et coutumes. Les « *Septem mirabilia civitatis Brugensis* : la Maison de sept tours, l'Hôtel des Orientaux, le Beffroi, la Waterhalle, la Poorterslogie, la tour de Notre Dame et le Waterhuus, offrant, à côté de ces merveilles, la vue des scènes les plus variées mêlées aux ruines amoncelées de toutes parts, — avec son personnage rêveur assis sur quelques briques, sous un toit menaçant de crouler, — fait penser aux *Lamentations de Zegher Van Maele.*

Les vues du Minnewater, de la Grand' place, du Bourg, du Braamberg, de la Poorterslogie et surtout celle du Marché du vendredi sont des plus curieuses et des plus instructives. On peut y étudier les modifications qu'ont subies le Beffroi, l'ancienne Académie et nos places publiques. Voilà pour nos architectes une mine des plus utiles, un champ fécond d'investigations pour les restaurations futures de nos anciennes maisons et de nos monuments publics. On pourrait y recueillir les documents necessaires en vue du plan d'une complète

reconstitution de la Grand' place et de la place du Bourg de Bruges, ce qui permettrait à notre ville de rivaliser avec la Grand'place de Bruxelles, laquelle est peut-être la plus belle du monde.

Espérons que les nombreux efforts faits pour réunir ces intéressantes collections ne seront pas infructueux. N'est-il pas désirable que tous ces objets, qui ont trouvé si bien leur place, qui ne se gênent pas mutuellement et, qui par là même, peuvent être appréciés à leur juste valeur, restent dans le palais de Gruuthuuse? Ne serait-ce pas bien regrettable de détruire cet ensemble si harmonieux? Certes, certains objets provenant de personnes particulières et d'institutions conventuelles retourneront à leurs propriétaires. Mais la majeure partie pourrait rester. Le vœu de tous est que ce qui a été amené ici soit laissé en place et fasse le noyau d'un nouveau musée, comprenant toutes les collections du musée de la Société archéologique. C'est du reste dans ce but que l'hôtel de Gruuthuuse a été acquis par la ville de Bruges, en 1875. Ce serait le triomphe de 1905 d'avoir réalisé cet objectif et de faire de plus en plus de *Bruges la Belle, la relique du moyen âge et le confluent de l'art.*

X.

A Bonne-Espérance se tiendra, en septembre 1905, un Congrès de l'enseignement moyen. A cette occasion sera organisée une *Exposition des Realia pour l'enseignement du flamand*, c'est-à-dire d'ouvrages et d'objets utiles se rapportant à l'histoire ou à la littérature flamande, et à un enseignement bien organisé du flamand.

Notes bibliographiques.

Nos théologiens d'autrefois. — La *Revue des sciences ecclésiastiques*, de Lille, publie, depuis 1879, d'intéressantes notices historiques sur les *Théologiens de Douai*. Plusieurs de ces études bio-bibliographiques ont une réelle importance pour l'histoire des opinions et des études théologiques en Flandre. La série a été commencée par le regretté M. Th. Bouquillon; elle est continuée dignement par le savant bibliothécaire des Facultés Catholiques de Lille, M. le chanoine Leuridan. Le premier a consacré des notices à MATHIEU GALÉNUS (1879, t. II, p. 235) et à MATHIAS BOSSEMIUS (1880, t. II, p. 238). Le second a fait connaître: FRANÇOIS SYLVIUS (1894, t. II, pp. 193 et 289); FRANÇOIS RICHARDOT (1895, t. I, pp. 59, 301, 434); GUILLAUME ESTIUS (1895, t. II, pp. 120, 326, 481); THOMAS STAPLETON (1896, t. I,

pp. 331 ; 1898, t. I, pp. 193, 327) ; Georges Colveneere (1898, t. II, pp. 308, 481) ; Gaspar Nemius (1900, t. I, p. 1), et dernièrement Richard Smith (1904, t. I, p. 481 et t. II, p. 97).

Le savant et regretté professeur qui a inauguré cette intéressante collection, a caressé bien longtemps le projet de faire, après qu'il aurait publié bien des monographies, une étude synthétique résumant l'histoire de la théologie en Flandre et indiquant l'influence des théologiens flamands sur les études théologiques dans les pays environnants. « Cette influence, notamment sur l'Allemagne, nous a-t-il dit plus d'une fois, a été bien plus considérable qu'on ne le croit. Faire connaître ce côté de l'histoire de Flandre, serait ajouter une nouvelle perle à la couronne scientifique déjà si riche de notre patrie. »

Espérons que cette excellente idée ne sera pas perdue et que ce beau projet n'aura pas été enterré avec l'éminent théologien qui l'a conçu. Des monographies comme celles que nous venons de signaler, comme celles qu'on peut trouver dans la *Biographie Nationale,* dans *Les Hommes remarquables de la Flandre*, dans le récent ouvrage de M. le chanoine De Schrevel, *Les gloires de la Flandre maritime et de la Flandre Gallicante au XVI*[e] *siècle* (voir plus haut p. 197 ss.) constituent de très précieuses contributions à l'exécution du projet signalé.

C. Callewaert.

H. Delehaye, S. J., Bollandiste. **Les légendes hagiographiques.** Bruxelles, Société des Bollandistes, 1905. In-12, XI-264 p. Prix : 3 fr.

L'auteur n'a pas voulu écrire un traité d'hagiographie ; exposer sommairement dans quel esprit il faut lire les textes hagiographiques, indiquer la méthode à suivre pour discerner les matériaux que l'historien peut y trouver, mettre en garde contre l'entraînement des formules et des systèmes préconçus, tel est le but de son travail (p. X).

Tout d'abord, le P. Delehaye précise certaines notions, moins familières qu'on ne croirait à première vue : notamment ce qu'il faut entendre par document hagiographique, par roman, mythe, conte, légende. Puis, et c'est une partie capitale dans son étude, il cherche à établir comment le peuple d'une part, les hagiographes de l'autre, ont élaboré la littérature hagiographique, principalement celle du moyen âge. De là deux chapitres : *Le travail de la légende* (p. 14-67) et *Le travail des hagiographes* (p. 68-120). La lecture de ces pages est particulièrement suggestive ; elle est à recommander surtout à ceux, qui, nombreux encore, se montrent émus de certaines conclusions

inspirées, pensent-ils, par l'esprit révolutionnaire qui souffle même dans l'Église : ils verront que ces « dénicheurs de saints » ne font qu'appliquer à la vie des saints les règles élémentaires de la critique historique ou, si l'on veut, de la logique.

Le chap. IV est un essai de classification des textes hagiographiques, d'après le degré de sincérité et d'historicité de chaque document; par manière d'application le savant Bollandiste examine la collection justement célèbre des *Acta sincera* de Ruinart : tout le monde se trouve d'accord pour demander des textes mieux établis, d'après la stricte méthode philologique ; mais on semble moins préoccupé de la nécessité d'un travail de classement à opérer dans les pièces choisies par Ruinart : on a tort de leur attribuer en bloc une autorité absolue.

A signaler, aux amateurs d'études de rites ou de religions comparées, le chap. VI : *Réminiscences et survivances païennes*. Ce sujet a défrayé et défraie encore une critique trop ingénieuse, préoccupée de rattacher aux croyances et aux pratiques du paganisme certains phénomènes religieux qui sont particulièrement du ressort de l'hagiographie. Par le moyen d'une exégèse subtile, appuyée souvent sur une érudition très étendue, on essaie de découvrir, sous l'écorce de la légende chrétienne, des restes de la vieille mythologie et des attaches aux vieux cultes; l'on signale, entre les religions rivales, des analogies ou des similitudes qu'on prétend ne pouvoir expliquer que par des emprunts. L'auteur ici se montre franchement conservateur : il prémunit, à bon droit, les folkloristes contre le raffinement dans les rapprochements et contre la légèreté dans les conclusions.

Le dernier chapitre nous a paru particulièrement utile : il traite *de quelques hérésies en matière d'hagiographie*. Il n'est aucun genre de littérature que l'on aborde plus fréquemment sans préparation que celui qui nous occupe. A ces travailleurs d'occasion surtout, il est bon de signaler certaines erreurs fort répandues : 1. *Rapport direct établi entre l'histoire du saint et sa légende :* on admet un récit parce qu'il se rapporte à un saint authentique; on met en doute l'existence d'un saint parce que les histoires qui le concernent sont peu croyables, voire même ridicules. 2. *Confiance exagérée dans les hagiographes :* on semble reporter sur les biographes quelque chose du respect qu'on a voué aux saints eux-mêmes. Outre la question de l'authenticité, il y a la question de l'autorité d'un récit. Le P. Delehaye signale ici en passant l'illusion de ceux qui ont pris la fâcheuse habitude de citer le recueil des *Acta Sanctorum* comme

parole d'évangile : « Le fait est admis par les Bollandistes ! » 3. *Appel inconsidéré à la tradition locale :* on croit pouvoir se dispenser de peser la valeur de cette tradition populaire, qui s'établit souvent plusieurs siècles après l'événement en faveur duquel elle est appelée à témoigner. 4. *Confusion entre un récit vraisemblable et un récit véridique.* 5. *Importance excessive attribuée à l'élément topographique :* parce que la topographie est reconnue exacte, on conclut à l'historicité du récit. A ce compte, les romans de Bourget pourraient devenir de l'histoire réelle. 6. *Mépris absolu de la légende.*

Nous voudrions que ces indications engagent nos lecteurs à lire en entier cet excellent petit livre : excellent et pour le fond et pour la forme.

J. Mahieu.

Société de l'histoire de France. — In de 2de aflevering van het *Annuaire-Bulletin* van 1904 (bl. 82-115) vinden wij de redevoering overgedrukt door den heer *de Kermaingant*, voorzitter van bovengemeld genootschap, gehouden in de algemeene vergadering van 8en Mei laatsleden. Die redevoering, die veleer eene studie is van diplomatische geschiedkunde, is niet zonder belang voor de geschiedenis van ons land en bijzonderlijk voor de geschiedenis van Vlaanderen, binst de XVIIde eeuw.

De spreker is van gedacht dat de meening door de huidige geschiedschrijvers uitgesproken, over de houding van Lodewijk XIVe tegenover Holland en diens oorlogsverklaring van 1672, al te streng is. Om die houding en dit feit uit te leggen moet men opklimmen tot het tijdstip der godsdiensttwisten in de Nederlanden « wanneer de Vlamingen, vroeger zoo vijandig aan Fransche heerschappij, genoodzaakt waren Frankrijks tusschenkomst te vragen. » En zoo worden ons beurtelings de verschillige bemoeienissen herinnerd van Frankrijk met onze landzaken ; die bemoeienissen waren niet zonder doel, de Hollandsche Republiek immers om Frankrijks ondersteuning te verzekeren, had hem de zuidersche provincien aangeboden.

Doch « het vraagstuk der Nederlanden » veranderde van aard wanneer de Hollandsche Staten hun 's zelfs begonnen te worden, wanneer tezelvertijde ook de roemgierige Lodewijk de XIVe meer dan ooit het werk, door zijne voorgangers ontworpen, wilde voleindigen. En hoe kon het anders zijn ? Holland had liever geenen machtigen vorst aan de deur ; Frankrijk zag met leede oogen zijne noordergrens, ontbloot van alle natuurlijke verdediging, den weg

openen naar de hoofdstad, naar het herte des Vaderlands zooals de ondervinding geleerd had. Lodewijk de XIVe ging dan ook recht naar zijn doel; eerst zocht hij voorwendsel in het erfrecht zijner vrouw; en later, toen hij gewaar wierd dat de Staten Generaal voortdurend zijne ontwerpen op de Spaansche Nederlanden zouden dweersdrijven, aarzelde hij niet de bondgenooten van vroeger den oorlog aan te doen.

Zoo was ons land de twistappel, die, binst de ongelukseeuw (1633-1713) om zoo te zeggen eenen gedurigen oorlog deed ontstaan, waarvan Vlaanderen eerst en meest te lijden had: Frankrijk immers kon niet vergeten dat Vlaanderen eens de schoonste leen zijner kroon was!

Hetgeen Mijnheer de Kermaingant houdt staan, bewijst hij door aangehaalde uittreksels uit briefwisselingen en gedenkschriften (*Mémoires*) uit dien tijd; jammer is het, dat ons de juiste plaats niet aangeduid wordt waar wij die belangrijke bronnen kunnen vinden. Meest voorzeker heeft de voorzitter van de « Société de l'Histoire de France » de belangrijke uitgaven van zijn genootschap geraadpleegd.

Het zal misschien aan de lezers van ons tijdschrift niet onaangenaam en onnuttig zijn eenige inlichtingen te hebben over die belangrijke uitgaven, die niet zelden Vlaanderens geschiedenis aangaan.

De « Société de l'Histoire de France » spijts haren zeventigjarigen ouderdom geeft nog blijken van jeugdige kracht: Alle jaren zend zij hare leden 5 boekdeelen: 1 Annuaire-Bulletin en 4 uitgaven van geschiedkundige bronnen: Kronijken, Briefwisselingen of Gedenkschriften.

Onder deze uitgaven zijn verschillige kronijken voor onze geschiedenis van allereerste belang, wij vinden ze daarom ook in Pirenne's Bibliographie aangehaald: de uitgave van « *Froissart* » door *S. Luce* en *G. Raynaud* in 1869 begonnen, wordt als de beste aangewezen. Verders verschenen nog in de zelfde verzameling *Gestes des Evêques de Cambray de 1092 à 1138* 1 Bd. bezorgd door *P. Ch. de Smedt* in 1880. — *Chronographia Regum Francorum* uitgegeven door *Fl. Moranvillé* in 3 Bd. 1891-97. (¹) en meer andere nog bij Pirenne aangeduid.

De « uitgaven van Briefwisselingen zijn min talrijk en voor ons min belangrijk: misschien kunnen de brieven van en met den

(¹) Zie Pirenne, *Bibliographie*, cl. 170.

Franschen Koning Lodewijk XI, onder toezicht van *Vaeren* en *Charavage* uitgegeven van eenig nut zijn. In nader verband met onze geschiedenis staan de « *Correspondances de l'Empereur Maximilien I et Marguerite d'Autriche sa fille* (1507-1519) uitgegeven in 2 Bd. door *Leglay* in 1889.

Min gekend onder ons zijn de zoogenaamde « *Mémoires* » die het grootste deel der uitgaven uitmaken van de « *Société de l'Histoire de France* » Die « *Mémoires* » verhalen, dagboeken, levensbeschrijvingen, behooren tot de Nieuwe Tijden ; ze zijn geschreven meestendeel door mannen die werkelijk aan de vermelde daadzaken deel namen, met een of ander doel, 't is waar, dat soms hunne weerde verminderen en de voorrang doet geven aan de bronnen van officieelen oorsprong. Nogthans, kritisch onderzocht, doen zij ons niet zelden verassende openbaringen : benevens onbeduidende uitweidingen over kleinere feiten zullen wij dikwijls inlichtingen vinden over de inzichten die de groote daadzaken der geschiedenis bereid en teweeggebracht hebben, over de geheime werking der diplomaten en de ingewikkelde staatkunde der XVIe en XVIIe eeuw.

Daar Vlaanderen in die tijden, zooals uit hooger studie reeds blijkt, maar al te dikwijls het tooneel en bijna altijd het doel was der wederlandsche geschillen, kunnen de schriften door staatkundige of krijgsmannen nagelaten voor onze geschiedenis zeer nuttig zijn. Enkele wezen hier als voorbeeld aangehaald.

« *Mémoires inédits de Michel de la Huguerye* » 3 Bd. bezorgd door *de Ruble* 1877-80.

Michel de la Huguerye was geheimschrijver van Coligny-Lodewijk van Nassau en den prins van Condé. (1570-1588).

« *Mémoires de Duplessis-Besançon. — Correspondances et documents inédits*. 1 Bd. door *Harric de Beaucaire* 1892.

Eigen levensbeschrijving van eenen diplomaat onder Richelieu en Mazarin.

« *Mémoires de St. Hilaire* » komen te verschijnen in 1904. Zullen 5 Boekdeelen beslaan handelende over de Fransche Oorlogen van 1661 tot 1715.

« *Mémoires du Maréchal de Villars* » bezorgd door de *Vogué*, sedert 1809 zijn reeds 5 Bd. verschenen. De schrijver verhaalt de groote daadzaken van het einde der XVII^{de} of begin der XVIII^{de} eeuw waaraan hij deelnam als opperbevelhebber van het Fransch leger, en gevolmachtigde des Franschen Konings bij de vrede van Rastatt en Baden.

« *Mémoires du Chevalier de Quincy* » door *Lecestre* in 3 Bd. 1898-1901, bevatten een uitgebreid verhaal over de Fransche oorlogen in Italie, in Vlaanderen en op den Rhijn van 1698 tot 1713.

Het springt in 't oog dat dergelijke bronnen met vrucht geraadpleegd worden ; wij zullen, als 't nood doet, de lezers op de hoogte houden der nieuwe uitgaven.

R. D.

Nouvelles d'histoire locale.

Furnes. — A la fin du mois d'avril de cette année, on a découvert sur les voûtes et sur une partie des murs de la chapelle de la Ste-Croix, en l'église de Ste-Walburge, à Furnes, des peintures décoratives hautement intéressantes. L'examen minutieux que nous en avons fait, nous permet de conclure que les voûtes ont reçu, à trois reprises différentes, un décor polychrome, dont le premier fut appliqué presque entièrement sur la brique apparente. Voir la description, avec croquis, qui paraîtra dans la *Revue de l'art chrétien*, livraison de septembre. Il est désirable que des recherches méthodiques soient faites dans le reste de l'église.

H. Hoste.

Thourout. — Une bonne quantité d'archives ayant appartenu à l'église paroissiale de Thourout ont été retrouvées dans une maison particulière. Dans combien d'autres localités ne pourrait-on pas faire des trouvailles analogues ?....

Zonnebeke. — La plus grande des trois cloches de l'église paroissiale, autrefois abbatiale, de Zonnebeke — pesant de 1200 à 1300 kilogr. — vient d'être refondue. Elle provenait de l'ancienne abbaye de Zonnebeke et avait été consacrée en 1753 par l'abbé Jean-Baptiste De Vos (1751-1778), comme le rapporte l'inscription commémorative : ALMÆ CONSECRABAT DEIPARÆ IOANNES BAPTISTA. Cette inscription, de même que plusieurs documents conservés aux archives du séminaire de Bruges, prouve que c'est par erreur que M. l'abbé Van de Putte a appelé cet abbé *Benoît* De Vos dans *Histoire du diocèse de Bruges*, (Bruges, grand in-folio, p. 129). Sous ce chronogramme se trouvent l'écusson aux armes parlantes de l'abbé De Vos, ornées de la crosse et de la mitre, et entourées d'une couronne de laurier, avec la devise : *Terris foveatur et astris*. Notons, en passant, que ces mêmes armoiries sont reproduites sur un tableau de la

confrérie du Saint-Sacrement, en l'église paroissiale de Zonnebeke. Plus loin sur la cloche se voyait une image de la patronne de l'abbaye, la Ste-Vierge, portant son divin Enfant. Cette image était en tout semblable à celle qui se trouve au-dessus du maître-autel avec l'inscription :

16 — monstra te esse matrem — 62.

D'un troisième côté de la cloche se trouvait un très beau Christ crucifié : S. Marie Madeleine à genoux, enlace de ses bras le pied de la croix. Enfin, le quatrième côté porte l'inscription : *Claude et Raimont Gouvenot m'ont fait.* Les Gouvenot étaient des fondeurs de cloches de Douai ou des environs.

C. C.

Bruges. — Dans un article consacré à l'intéressante *Note* de M. le baron Ch. Gillès de Pélichy (AnÉm. t. LV, p. 177) la *Patrie* du 20 juin rappelle que « lorsqu'il y a une trentaine d'années, on construisit un tronçon d'égout dans la rue des Pierres, depuis le local de la société *la Concorde* jusqu'à la Grand'place, on mit à découvert une rangée de pilots en bois de chêne en bon état de conservation et un ouvrage qui semblait être un débarcadère, longeant un ancien cours d'eau dont on retrouva la vase desséchée. »

L'auteur de l'article demande quel était ce cours d'eau.

La reconstruction de Gruuthuse (1). — On a commencé à démanteler l'hôtel de Gruuthuse. Tant mieux : les habitants de la rue de Gruuthuse cesseront de rêver « mitraille » et retrouveront leur sommeil paisible.

C'est la seconde démolition à laquelle nous assistons cet été : pour qu'on pût se faire une idée de l'hôtel princier dégagé, les murs longeant la rue de Gruuthuse et la délicieuse petite porte gothique avaient dû céder la place à des talus et à des canons.

Les résultats de cet essai ?

D'aucuns se montraient très satisfaits : « Comme l'hôtel de Gruuthuse est beau, opinaient-ils, maintenant qu'il est dégagé. Il ne reste plus

---

(1) Voir Pierre Detaille. *Gruuthuuse. La Patrie*, 1-5-05. — Idem. *Bulletin des métiers d'art.* Juin 1905. Avec illustrations. — *Esthétique des villes. XXme siècle*, 4-6-05. — Z. *A Gruuthuuse. La Patrie*, 24 et 25-6-05. — Ad. D. *Gruuthuse. Burgerwelzijn*, 19-6-05.

qu'à abattre l'ignoble petit bâtiment qui sépare la cour du cimetière Notre-Dame. Alors seulement Bruges aura fait valoir sa belle propriété. »

D'autres ne partageaient nullement cet enthousiasme : « Il est établi par des expériences comme par l'étude des formes architecturales et par les principes de l'esthétique, que les monuments de notre ancien art national donnent toute leur expression à courte distance. Dans les styles mediévaux du Nord (où la verticate est dominante) les lignes architectoniques sont faites pour une lecture plus ou moins rapprochée. » (XXme siècle, 4-6-05).

Remarquons en outre que les défauts de la façade principale apparaissent beaucoup plus, maintenant que le champ de vue s'étend jusqu'au côté Nord de la rue de Gruuthuse. Primitivement (voir le plan de Marc Gheeraerts) la partie principale de l'aile Sud (vers 1465) se composait du rez de chaussée, de l'étage et des combles éclairés par de belles lucarnes. Vers 1630, quand l'immeuble fut approprié à sa nouvelle destination, celle de mont de piété, un étage fut ajouté. A cet effet on abaissa le linteau des fenêtres inférieures, et on releva le seuil des fenêtres supérieures, de telle manière que les lucarnes devenaient plus grandes que les fenêtres du dernier étage. La restauration consacra malheureusement cette disproportion, que les dernières démolitions nous laissent admirer (?) à l'aise. Pour ce motif aussi il convient de resserrer le plus possible la vue sur cette aile.

Tout cela est subjectif, disaient d'autres encore. « A Bruges surtout, nous devons restaurer objectivement, c'est-à-dire d'après l'ancien état des choses. Une seule question est à résoudre : Quelle était la disposition des anciens bâtiments ? Il en résulte la conclusion : Reconstruisons les comme ils étaient primitivement. » (Ad. D.).

MM. Ad. D. et Pierre Detaille expliquent ce mot primitivement en écrivant : ne nous occupons pas des bâtiments qui ont pu exister « sur le site de Gruuthuse antérieurement aux constructions actuellement debout. »

Négligeons donc pour la restauration les fondations d'une tour et de deux murs mis à nu en février 1901. Retenons seulement que ces vestiges n'ont jamais appartenu à un ouvrage de défense : l'épaisseur des murs de la tourelle est d'une trentaine de centimètres seulement, — et dans le mur ouest (vers Notre Dame) existe encore une baie de fenêtre (et non une baie de porte comme le dit M. Pierre Detaille) dont la battée intérieure et le ravalement inférieur regardent le cimetière Notre-Dame. Ces murs et la tourelle nous donnent donc

l'alignement vers la cour de certains bâtiments, dont on n'a pas recherché, croyons nous, le mur extérieur.

Suivons plutôt les diverses étapes de la construction de l'hôtel, tel que nous le montrent le plan peint de la ville au musée des halles ([1]) et celui de Marc Gheeraerts, et dont nous avons conservé les parties principales.

Le bâtiment qui longe la reie et qui contient la cuisine et d'autres dépendances fut édifié vers 1420. Quelques années plus tard, vers 1465, la reconstruction de Gruuthuse continua. De ce temps datent l'aile sud, (le corps de logis proprement dit) et les salles présentant un petit pignon sur la reie — les bâtiments sur le pont, (propriété actuelle de Mr Arents de Beertegem), dont il existe encore dans le mur vers la cour, un linteau de fenêtre avec la devise « Plus est en vous » et surmonté d'un superbe réseau en briques.

Le long de la rue de Gruuthuse, « Louis de Gruuthuse fit élever vers 1479 des écuries et d'autres dépendances, ainsi qu'une « loove » ou galerie couverte ». (Z. *La Patrie* 24-5-05).

Ces travaux étaient achevés en 1482, puisque le 26 décembre de cette année, le magistrat accorda à Louis de Gruuthuse l'autorisation de construire à ses frais trois « aleyen », les deux premières à l'extrémité Est et Ouest de la rue de Gruuthuse et la troisième dans la rue de Groeninghe actuelle.

Voilà ce que nous disent les bâtiments existants, et les extraits d'archives cités par Mr Z.

Nous nous trouvons donc en présence d'un projet de réédification complet réalisé méthodiquement. Le plan général conçu de prime à bord et exécuté par étapes était celui d'une cour intérieure, bordée de bâtiments de deux genres bien distincts :

1) les salles d'habitation, la cuisine etc.

2) les écuries et leurs dépendances.

***

En 1596 l'hôtel de Gruuthuse fut vendu à Philippe II, roi d'Espagne, et en 1628 on y aménagea le mont de piété, ce qui fut l'occasion de changements assez considérables que nous montre la gravure de Sanderus (*Flandria illustrata*). La poterne gothique démolie et le petit bâtiment qui sépare actuellement le cimetière Notre-Dame de la

([1]) Actuellement à Gruuthuse.

cour de Gruuthuse remontent à cette époque. Alors aussi furent remaniés (¹) les bâtiments longeant la rue de Gruuthuse.

En 1879 le monument fut désaffecté et acheté par la ville, à l'effet d'y installer le musée archéologique.

***

« Le problème à résoudre est celui de rendre à ce palais sa physionomie de demeure princière avec toutes les dépendances que comportait le train de la maison de Louis de Bruges, mais en le rendant accessible aux yeux d'un chacun. Il faut que notre population, après avoir contribué de ses deniers à la *reconstitution* du monument, soit appelée à en jouir librement, sans devoir payer de redevance à qui que ce soit. La solution... parait fort simple. » (Z. *La Patrie*, 25 mai 1905).

M. Ad. D. nous la donne.

« Que faire à Gruuthuuse ?

Restaurer le bâtiment adossé au cimetière Notre-Dame, quoiqu'il date de 1630, — mais il remplace une bâtisse antérieure, — et le rattacher à l'aile sud au moyen d'un mur, tel que c'était en 1562. Reconstituer les constructions du côté de la rue de Gruuthuuse, telles que les donne Marc Gheeraerts, mais rétablir la poterne avec ses reliefs et son inscription pour commémorer la destination du bâtiment pendant un siècle et demi et pour conserver à la postérité ce petit bijou de l'architecture brugeoise. Doter ces bâtiments d'une *love*, ou galerie couverte du côté de la cour d'honneur dans le style des fenêtres existantes du mur sud de l'hôtel Arents.

Reconstituer la porte et les bâtisses du pont de Gruuthuuse et au coin de la rue de Groeninghe, ainsi que le mur avec la tourelle du coin et la porte donnant dans la rue de Groeninghe, d'après Marc Gheeraerts dans le style des fenêtres susdites de l'hótel Arents ; mais consulter Sanderus pour les parties reproduites à grande échelle et qui se trouvent chez Marc Gheeraerts à une échelle plus réduite.

Alors seulement on pourra dire : nous avons restauré l'hôtel Gruuthuuse » (²).

(¹) Ou plutôt abattus et reconstruits : en effet, les restes des fenêtres et de la porte du rez de chaussée démolis en avril 1905, étaient du même style et avaient exactement les mêmes caractères que la lucarne encore existante (maison du concierge, vers la cour) qui date du commencement du XVIIme siècle.

(²) Cité par *La Patrie* de 21 Juin 1905.

Quand tout cela sera fait, on installera dans la cour intérieure quelques bancs, on ouvrira toute large la grande porte, et on laissera l'entrée de la cour libre à tous les Brugeois qui voudront admirer non plus un lambeau de l'hôtel des seigneurs de Gruuthuse, une demi résidence seigneuriale, aménagée à l'encontre des données historiques et archéologiques et des principes esthétiques, mais un véritable palais princier.

Ce sera un petit béguinage d'art, et combien visité !



Et qu'on ne profite pas des travaux à exécuter, pour élargir la rue de Gruuthuse. Je disais le 21-1-05 [1] : « Cette rue doit garder les dimensions actuelles ; si on l'élargissait, le Dyver, la rue de Gruuthuse, le cimetière Notre-Dame ne formeraient plus qu'une immense artère, sans caractère, se heurtant contre les pignons de la maternité et leur enlevant en grande partie leur effet. En outre, le pont de Gruuthuse ferait dos d'âne au milieu de cette rue et il serait démoli tôt ou tard pour faire disparaître les effets fâcheux de cette disposition. Le danger est plus grand qu'on ne le croirait à première vue. »

J'ai eu le plaisir de voir P. Detaille et Ad. D. entrer dans ces vues.

28-7-05. H. Hoste, architecte.

Épitaphes. — Nous applaudissons des deux mains à la proposition faite par M. L. Slosse dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 1905, p. 27. Relever les anciennes inscriptions est un travail intéressant et nécessaire. Mais, de grâce, faisons — le complètement et méthodiquement. Pour les dalles tumulaires, p. e., indiquons — en d'abord la position, l'état de conservation et les dimensions ; la nature : cuivre, cuivre et pierre, pierre bleue ou blanche, marbre blanc etc. ; décrivons-la ensuite ; notons s'il vaut la peine d'en faire un frottis et s'il y a moyen de le faire ; — puis, transcrivons l'inscription et n'oublions pas de dessiner un échantillon des lettres.

Les archéologues seront contents d'apprendre que le musée royal d'art monumental du cinquantenaire à Bruxelles, forme une collection de reproductions des dalles funéraires de la Belgique, intéressantes au point de vue artistique. Ayant été chargé de ce travail pour ce qui regarde la Flandre occidentale, nous avons déjà pris des frottis de

[1] Conférence au Davidsfonds de Bruges.

cuivres funéraires à Bruges, Damme, Ypres, Nieuport, Reninghe (1) et Crombeke. Qui en connait d'autres ?

H. HOSTE.

Quand M. James Weale vint pour la première fois à Bruges, en 1849, pour y assister au sacre de Mgr Malou, en compagnie du futur cardinal Wiseman et du futur lord-maire de Londres, Sir John Stuart Knill, son attention fut attirée par le trottoir de la place de la gare, entre la rue Nord et la rue Sud du Sablon. Ce trottoir se composait d'une longue série de pierres tumulaires, provenant de l'ancien pavement de l'église S. Sauveur. Nous savons que M. Weale releva les inscriptions, encore lisibles, de ces dalles tumulaires ; mais il eut le tort de se dessaisir du carnet où il les avait inscrites et ne parvint plus jamais à retrouver l'indélicat emprunteur.

Le même archéologue, établi quelques années plus tard à Bruges, ne manqua aucune occasion de « frotter » toutes les dalles ou cuivres qui présentaient quelque intérêt. Il réunit ainsi environ 600 « frottis », dont quelques-uns se trouvent aujourd'hui au *Musée archéologique* de Bruges ; d'autres furent données à l'École de S. Luc à Gand ; d'autres, enfin, font partie des collections du musée de South-Kensington, à Londres. Ce musée possède un total d'environ 2000 pièces de ce genre. Mais la *Société des antiquaires* de Londres en a environ 3000, presque exclusivement d'origine anglaise.

H. ROMMEL.

Questions.

Armoiries de l'ancienne abbaye de Wevelghem. — Quelles sont elles ? L'abbaye s'appelait le *Mont d'or*. D'après Sanderus, les armoiries ne portaient qu'un seul meuble : une montagne. D'après la *Carte armoriale de Flandre* (1610), elles portent d'azur à la montagne d'or. D'autres prétendent avoir rencontré, en outre, en pointe une terrasse de sinople. Enfin, d'après BOREL D'HAUTERIVE, *Armorial de Flandre*, l'écu de l'abbaye était varié d'or et d'azur.

A quel auteur faut-il donner la préférence ?

C. CALLEWAERT.

---

(1) A Reninghe deux belles dalles comprenant des parties en cuivre, se trouvent dans le pavement sous la tour, à l'unique entrée de l'église. Une de ces dalles est fortement endommagée : il est donc à souhaiter qu'on le déplace, p. e., dans le pavement d'une chapelle latérale.



BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE [1].

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

246 **A. Habets.** *Nieuwe banen in het geschiedenis-onderwijs.* — DWB. 1905, P. II, p. 19-36.

Excellent plaidoyer, solidement documenté, en faveur de la thèse que l'enseignement de l'histoire doit être intuitif. A ce prix

---

[1] La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) parus depuis 1904 inclusivement et intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

La recension des livres et articles publiés en 1904 se poursuivra dans les prochains numéros.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation sera donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés seront renseignés sous les diverses rubriques de la division adoptée. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe en caractères gras. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

seulement, le professeur d'enseignement moyen pourra donner à son cours les qualités pédagogiques nécessaires. Les atlas, albums, photographies appartenant au professeur, même les visites de musées etc. ne suffisent pas; il faut un manuel illustré, des projections lumineuses, des tableaux, des cartes murales. On peut se demander toutefois si un manuel « met weinig, *zeer weinig* tekst, en veel, zeer veel platen » serait l'idéal. C. C.

247 **H. Van Houtte.** *Compte rendu* de 2 articles parus dans le *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte.* — ABelges. 1904, t. VI, p. 124.

Rapide et intéressant coup d'œil sur la méthode économiste de synthèse historique, principalement en matière de vie urbaine.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

248 **A. Fayen.** *Notice sur les manuscrits de la bibliothèque vaticane concernant la Belgique.* — RBAB. 1905, t. III, p. 234-243 (suite et fin).

La première partie de cette importante contribution à notre historiographie nationale a été annoncée précédemment [**LV, 143**].

Parmi les manuscrits relevés par M. F., les suivants concernent l'histoire de Flandre: **Reg. lat. 1323**, — XVe s., fol. 260-262^{v}, relatif à la mort de Charles le Téméraire tué devant Nancy; **Reg. lat. 1478.** — XVe s., fol. 47-91, deux traités de Pierre d'Ailly; **Reg. lat. 1692,** fol. 178-187, *Exhortatio super kalendarii correctionem a Petro de Alliaco, Cameracenci episcopo*; **Reg. lat. 1709.** — 9e s., poème attribué à Milon, moine de St-Amand au IXe siècle; **Reg. lat. 1942.** — XIVe s., somme théologique de Henri de Gand; **Reg. lat. 1964.** — XVIe s., testaments de Pierre d'Ailly; **Reg. lat. 2023.** — XVIe s., fol. 80, lettre de François Lucas de Bruges à Balthasar Ansidei, bibliothécaire de la vaticane; fol. 273, lettre de Christophe Plantin au pape Grégoire XIII, par laquelle il lui fait hommage de la seconde édition de la Bible dite de Louvain; **Reg. lat. 2037.** — XVIe s. ex., fol. 202-224. *Relatione in modo di compendio delli Stati et governo di Fiandra etc.* A. D. M.

249 **H. Dubrulle.** *Documents tirés des archives de l'État à Rome et concernant le diocèse de Cambrai* (Extrait de la Revue de la Société d'Études de la province de Cambrai, 1904). (RBAB. 1904, II, p. 481 = H. N.)

Nombreux documents d'ordre financier, relatifs à l'organisation ecclésiastique de l'ancien diocèse de Cambrai; plusieurs concernent nos anciens diocèses de Thérouane et de Cambrai. Dans la première partie M. D. dresse la liste des bénéficiers établis dans les limites actuelles du diocèse de Cambrai, ayant payé à la chambre apostolique les annates etc., ou ayant résigné leurs bénéfices; la seconde partie contient une série d'analyses

d'actes de même nature, concernant les paroisses ayant appartenu autrefois au diocèse de Cambrai.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE, TOPONYMIE.

Nous donnerons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire.*

250 **E. Moritz.** *Die geographische Kenntniss von den Nord- und Ostseeküsten bis zum Ende des Mittelalters.* T. I. (Wissenschaft. Beilage zum Jahresb. der Sophienschule zu Berlin, Pâques, 1904.) Berlin, Weidman, 1904, in-4, 29 p. M. I.

251 **M. Boule.** *Les invasions marines historiques du Nord de la France et de la Belgique.* — L'Anthropologie. 1905, t. XVI, p. 241.

Le jeu des marées, exposé dans le mémoire de M. E. Jonckheere, suffit à expliquer les vicissitudes subies par notre côte et la plaine maritime, sans recourir aux affaissements et aux exhaussements, invoqués par M. Rutot.

252 **P. Anri.** *Waar Kerelen en Clauwaerts woonden.* Gand, A. Hoste, s. d. (1904), gr. in-8, 24 p., gravv. Fr. 0.50.

253 **D. Schäfer.** *« Sclusas » im Strassburger Zollpriviley von 831.* — Sitzungsberichte der kön. preussischen Akademie der Wissenschaften. 1905, t. XXVII, p. 578-582.

« Le mot « Sclusas » a été appliqué à l'Écluse, dont on a fait le grand « Emporium » dans le Nord. C'est à tort cependant, qu'on y a vu la localité flamande de ce nom. *Sclusas* ou *ad Clusas* signifie un passage des Alpes, et, dans le cas présent, doit s'appliquer au Mont-Cenis. » (ABelges. 1905, t. VII, p. 161.)

254 **J. Claorhout.** *Considérations sur l'Anthropologie de la West-Flandre.* — AnSS. 1904-1905, t. XXIX, p. 91-92.

Le type caractérisé par des yeux et des cheveux foncés, a laissé, dans la population de la West-Flandre, plus de traces que le type qui associe les yeux clairs aux cheveux blonds.

255 **F. Münch.** *Grammatik der ripuarisch-fränkischen Mundart.* Bonn, F. Cohen, 1904, in-8, xvi-214 p. M. 4.

256 **Bon A. de Loë** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice 1903.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 129-188. (ABelges. 1905, t. VII, p. 146-147 = A. de Loë.)

Recherches, entr'autres à Rolleghem-lez-Courtrai, La Panne, Wercken, Zarren, Staden, Clercken, le Vrijbusch, Thielt.

Fouilles, entr'autres à Zonnebeke, à Roulers et à Pitthem.

257 **A. Rutot.** *Sur la cause de l'éclatement naturel du silex.* — Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles. 1904, t. XXIII, I.

M. Rutot expose la question des éolithes. On recueille les éolithes dans le cailloutis qui forme l'assise inférieure du quaternaire dans certaines terrasses de la vallée, des fleuves et des rivières. M. Rutot croit reconnaître, dans ces silex, des traces d'utilisation par un être intelligent. Ces vestiges sont la retouche d'avivage des arêtes tranchantes et la retouche d'accommodation par l'abatage des aspérités qui empêchent la bonne préhension. Ces silex s'appellent *reutéliens*, du nom du hameau *Reutel* de la commune de Becelaere, où M. Rutot en a ramassé une grande quantité, dans les mines de cailloux. Suivant M. Rutot, l'époque reutélienne, qui a précédé le chelléen aurait duré 25000 ans, pendant la période d'avancement du premier Glaciaire quaternaire. Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur la valeur des éolithes, comme produits du travail d'un être intelligent. Disons seulement que la plupart des archéologues français les rejettent et que M. Boule fait observer, qu'il faut diviser par 30 tous les chiffres fournis par M. Rutot, pour les périodes de progression et de recul des Glaciaires quaternaires. (*L'Anthropologie*, 1905, p. 69.) J. Claerhout.

258 **A. Lissauer.** *Die Sammlung der Tertiär. — Silex des Hrn Klaatsch.* — Zeitschrift für Ethnologie, 1904, p. 299-321.

La Société d'anthropologie de Berlin admet sans réserve les silex reutéliens comme produits du travail humain.

259 **J. Claerhout.** *L'habitation des néolithiques.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 79-91. (ABelges. 1905, t. VII, p. 145 = A. de Loë.)

État actuel de la question en général et bibliographie allemande du sujet.

260 **J. Claerhout.** *Fouilles à Pitthem. Stations néolithiques.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 170-171.

Station de la colline de la Turquie : pointe de flèche à pédoncule. *Mont de Pitthem :* pointe de flèche à pédoncule et à barbelures verticales. *Station de la route de Wynghene :* lames et grattoirs, tranchet, pointe de flèche triangulaire, pointe de flèche à barbelures obliques.

261 **J. Claerhout.** *Recherches et fouilles à Zulte.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 172-173.

Découverte d'une belle station néolithique à Zulte.

262 **J. Claerhout.** *Fouilles à Roulers.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 169-170.

Un bassin traversé par la Mandel, à Roulers renfermait des vestiges d'habitations palafittiques, des os longs fendus pour en extraire la moelle, un squelette dont l'indice céphalique était 81,92 et un anneau en bronze, ressemblant aux bronzes lacustres.

263 **J. Claerhout.** *La Station palustre de Denterghem.* — RQS. 1905, 3e sér., t. VII, p. 342-346.

Aperçu sommaire des récoltes de l'âge néolithique, de l'âge du bronze, du premier âge du fer et de l'époque romaine, qui ont été faites dans cette palafitte, qui a été occupée depuis l'âge de la pierre polie jusqu'à l'époque franque.

264 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Nouvelles recherches à La Panne, commune d'Adinkerke.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 136.

Courte notice sur les explorations faites à La Panne en 1903, dont les résultats ont été longuement analysés dans notre revue. Mention d'un denier d'argent de Commode, récoltée dans le même gisement.

265 **J. Claerhout.** *Le gisement côtier de la Panne.* — AnSS. 1904-1905, t. XXIX, p. 150-154.

L'auteur développe l'hypothèse suivante : la station primitive de la Panne, située plus au large et occupée par les néolithiques et les Belgo-Romains fut submergée à l'époque franque. L'envahissement marin de cette époque fut lent et continu : on ne trouve pas de traces d'actions violentes et de ravinements profonds. Quand la station put émerger vers la fin de l'époque franque, des tribus germaniques purent la visiter ou s'y établir : quelques menus objets ainsi que des monnaies mérovingiennes et saxonnes témoignent de leur passage. L'irruption violente de la dernière invasion marine rejeta les vestiges de cette station primitive sur la nouvelle ligne des côtes et lui attribua le caractère de certains *Kystfundene* du Danemark.

266 **J. Claerhout.** *La motte de Zonnebeke.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 166-169.

Il y a deux catégories de mottes féodales. Les plus récentes contiennent des substructions de châteaux ; les plus anciennes, comme la *motte-aux-renards* à Langemarck et la motte de Zonnebeke étaient surmontées de demeures en clayonnage, entourées de palissades ; on connaît leur destination par la description qu'en a laissée le chroniqueur Jean de Colomieux et par un dessin de la tapisserie de Bayeux. On y récolte d'ordinaire quelques tessons de poterie du haut moyen âge.

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE.

267 **Bon de Maere d'Aertrycke** et **G. Cumont.** *Découverte de monnaies romaines à Wercken-lez-Dixmude.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 136-139.

Sur les 18 pièces, 14 sont de Postume. Grand bronze d'Antonin le Pieux. Grand bronze de Marc Aurèle. Grand bronze d'Hadrien. Quelques pièces de Postume ne se trouvaient pas dans la première trouvaille de 86 pièces récoltées à Wercken en 1898 : il y en avait alors 64 de Postume.

268 **J. Simonis.** *L'art du médailleur en Belgique.* Nouvelles contributions à l'étude de son histoire (seconde moitié du XVI[e] siècle). Jemeppe-sur-Meuse, chez l'auteur, 1904, in-4, 230 p. et 34 pl. (ABelges. 1905, t. VII, p. 8-10 = F. Alvin.)

269 **G. Bigwood.** *Notes sur les mesures à blé dans les anciens Pays-Bas. Contribution à la métrologie belgique.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 5-55. (ABelges. 1905, t. VII, p. 143-144 = H. Van Houtte.)

L'ouvrage s'étend, sous forme d'une suite de tableaux comparatifs, depuis la fin du XVI[e] siècle jusqu'à l'introduction du système métrique dans le pays.

7. GÉNÉALOGIE.

270 **D. G. van Epen.** *Jaarboek voor den Nederlandschen Adel.* La Haye-Bruxelles, fasc. pour 1903-1904, in-8, 349 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 101-102 = A. De R[idder].) (Cf. *Ibid.* p. 104-105 = L. Naveau.)

On y trouve une généalogie d'une branche de la famille van Zuylen van Nyevelt.

II. PUBLICATION DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales voir la rubrique *Histoire de l'art.*

271 **Th. Leuridan.** *L'armorial de la châtellenie de Lille.* Mosaïque de la chapelle de Saint-Charles-le-Bon, comte de Flandre, en la Basilique de Notre-Dame de la Treille à Lille. — SEPCBull. 1904, t. VI, p. 177-244.

Quatorze planches accompagnées d'une notice destinée à les expliquer, comprenant « quelques notions historiques et topographiques sur la châtellenie de Lille; puis les explications nécessaires pour comprendre les dessins et les termes employés dans la lecture des blasons de la mosaïque; enfin, en regard de chaque planche, la lecture même de ces blasons et les observations auxquelles un certain nombre d'entre eux fournissent l'occasion. »

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

272 **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* (Publications in-8 de la *Société d'Émulation de Bruges.*)

T. I et II, Bruges, De Plancke, 1904 et 1905, in-8°, 747 et 744 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 25-26, p. 127-138 = J. Cuvelier; AnEm. 1905, t. LV, p. 329 = L. De Wolf.)

273 **L. Vanderkindere**. *A propos d'une charte de Saint-Omer.* — AnEN. 1905, t. I, p. 234-238.

Il s'agit de la keure concédée par Philippe d'Alsace à la ville de St-Omer, et inscrite à l'année 1168 par de Givenchy et par Giry qui l'éditèrent (respectivement dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*. 1837-1838, t. IV, p. 13; et dans l'*Histoire de la ville de St-Omer*, Paris, Vieweg, 1877, p. 387-392).

S'appuyant sur des raisons de critique interne, M. Vanderkindere prouve que cette keure est historiquement et logiquement postérieure à la confection du Grand Privilège, donné par Frédéric Barberousse à Cambrai le 20 juin 1184; même elle n'en serait qu'une copie immédiate, d'ailleurs très peu correcte. Ce dernier fait porte le sagace critique à douter de l'authenticité de cette keure,... n'était que Giry en a vu l'original scellé.

Nous acceptons volontiers une partie de la première de ces conclusions, notamment la grande probabilité de la postériorité de la keure, et la certitude de sa parenté avec le Grand Privilège. Mais parenté n'est pas toujours filiation directe. Or, précisément ce qui pousse l'auteur à douter de l'authenticité de l'acte, c'est la supposition gratuite de la filiation; « c'est, de son aveu, d'une part, la composition bizarre d'un document qui copie [directement] quinze articles d'une charte absolument étrangère au pays et ne les copie pas toujours avec intelligence; de l'autre, le silence inexplicable des princes qui suivent » (p. 238).

Remarquons cependant que, grâce à une combinaison de circonstances jusqu'à cette heure inconnues, la copie peut s'être faite par l'intermédiaire d'une autre keure et partant ne pas être directe. Le fait de la bizarrerie de sa composition, pour n'en être pas plus explicable, en deviendrait toutefois plus possible. Il en est de même du fait de son incorrection de style. Justement l'ensemble des quinze articles en question se retrouve, de certaine façon, dans une série d'autres chartes de Philippe d'Alsace. C'est ce qui suggère et établit la vraisemblance de notre supposition. Attendons donc que le jour se fasse sur l'histoire de cette fameuse matière d'articles, avant de conclure ici à un cas de filiation et à toutes les conséquences qui en découlent pour l'authenticité de notre keure. Quant au silence des princes, qui dans « les confirmations postérieures très nombreuses des privilèges de Saint-Omer n'ont jamais rappelé cette charte si importante, (mais) toujours ont pris pour modèle la charte de 1164-1165 (p. 238) », qualifions ce silence d'« inexpliqué » et non d'« inexplicable ». Nous croyons d'ailleurs avoir trouvé une hypothèse

plausible aux fins de fournir l'explication de ce silence (AnÉm. 1905, t. LV, p. 320, n. 1). Notre explication paraîtrait inavouable voire même inadmissible, que l'argument de M. Vdk., comme en effet aucun argument du silence, ne suffirait pas par lui-même à nous ébranler.

Voilà comment, tout en admettant la partie négative des conclusions du savant auteur, nous nous permettons de ne pas souscrire à sa partie positive : cette keure de S.-Omer n'est pas nécessairement une copie directe du Grand Privilège de Cambrai ; et puis M. Vdk. n'a lui-même jusqu'ici que des raisons qui le portent à douter de l'authenticité de cette keure, n'était l'autorité de Giry.

L. De Wolf.

274 **Deux bulles** *inédites d'Honorius IV et de Nicolas IV*, éd. L. Verriest. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 255-257.

La 1re, du 15 juillet 1285, accorde l'autorisation à Gui de Dampierre de faire célébrer par ses propres chapelains, et d'entendre les offices divins, dans les lieux frappés d'interdit ; la 2de, du 22 septembre 1288, autorise Gui de Dampierre à se choisir un confesseur particulier.

275 **Fournier.** *Quelques pages du bullaire des évêques d'Arras* (1306-1418). Arras, Presse populaire, 1904, in-8, 29 p. (ABelges, t. VI, p. 108 = H. Dubrulle.)

276 **Fondation** *d'une lampe à Notre-Dame des malades à Saint-Amand en 1334, par Jeanne de Valois*, éd. A. M. Broutin. — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 15-34.

277 **Lettres** *du chapitre de Cambrai relatives à la mort et à l'élection de quelques archevêques*, éd. P. Debout. SEPCBull. 1905, t. VII, p. 24-34.

Elles témoignent des efforts constants mais infructueux du Chapitre de Cambrai pour mettre fin à l'ingérence du pouvoir civil dans la nomination de l'archevêque, à l'époque d'Albert et Isabelle.

278 **The flemings** *in Oxford, being documents selected from the Rydal papers in illustration of the lives and ways of Oxford men*, 1650-1700, éd. J. R. Magrath, T. I, 1650-1680. Londres, Oxford histor. Soc., in-8°, XXI-591 p.

279 [LV, 170] **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1632.* Bruges, De Plancke, 1905, in-8, 38 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 138 = P. Bergmans.)

280 **Cahiers** *des doléances de la Flandre maritime*, éd. Achte. — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 61-83.

Publication hautement intéressante pour l'histoire fiscale du XVIIIe siècle.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

281 **Das Niebelungenlied.** *Nach der Lachmannschen Handschrift A im Auszuge m. Wörterverzeichnis, erläut. Anmerkgn. u. e. Kurzen Grammatik des Mittelhochdeutschen*, éd. BIEGER. Leipzig, O. R. Reisland, 1904, in-8, XXXIX-199 p. M. 1,60.

282 **K. Hildebrand.** *Die Lieder der älteren Edda* (*Saemund ar Edda*). Zweite, völlig umgearbeitete Auflage von H. GERING. Paderborn, F. Schöningh, 1904, in-8, XX-484 p. M. 8. (MBBull. 1905, t. IX, p. 173-174 = F. Wagner.)

Excellente édition critique des chants eddiques, due à la science de M. Gering, l'éminent recteur de l'université de Kiel.

283 **Het oude** *Nederlandsche Lied. Wereldlijke en geestelijke liederen uit vroegeren tijd.* Teksten en melodieën verzameld en toegelicht door FL. VAN DUYSE. La Haye-Anvers, Nijhoff-Smeding, 1901-1904, les 27 premiers fascicules des 35 fasc. promis, 1728 p. F. 1.90 le fasc. (ABelges. 1905, t. VII, p. 68-68 = V. Fris.)

284 **L. Halphen.** *Le manuscrit latin 712 du fonds de la reine Christine au Vatican et la « lamentatio de morte Karoli comitis Flandriæ ».* — Mélanges d'archéologie et d'histoire. Rome, 1905, t. XXV, p. 107-126. (ABelges. 1905, t. VII, p. 160.)

Contient entr'autres une nouvelle édition critique de ce poème. La critique interne, au dire de l'auteur, reste insuffisante pour prouver l'origine brugeoise du poète.

285 **Marc van Vaernewyck.** *Mémoires d'un patricien Gantois sur les troubles religieux en Flandre*, éd. H. VAN DUYSE-M. DE SMET DE NAEYER. T. I. Gand, Heins, 1905, gr. in-8, 618 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 114-115 = V. Fris.)

286 **Un historien** *de Lille en 1655 : Jean de le Barre, religieux de Loos*, éd. EDM. LECLAIR. — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 48-57.

Les textes rapportés par le bulletin sont extraits d'un ouvrage de Jean de le Barre intitulé « L'Héraclée Flamen et catholique » (Bibl. comm. Lille, n°s 560 et 561). Au dire de l'éditeur, cet ouvrage contient de curieux détails sur les événements survenus en Flandre et en Artois vers le milieu du XVIIe siècle. La publication débute par quelques pages qui peuvent être considérées comme un essai de l'histoire de Lille.

H. CALLEWAERT.

287 [LV. 40] **F. Calmettes.** *Les mémoires du duc de Choiseul.* (RHE. 1905, t. VI, p. 413-417 = A. De Ridder.)

288 *Von Ossegg nach Ostende und zurück i. J. 1780*, trad. et éd. E. SCHENK. — Cistercienser Chronik. 1905, t. XVII, p. 92-94, 121-124, 149-159, 179-183, (à suivre). (ABelges. 1905, t. VII, p. 153.)

Récit de voyage.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

289 **E. Galland.** *Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopel. — I. Teil: Geschichte der kaiser Balduin I und Heinrich. 1204-1216.* (Beilage zum Jahresberichte für 1903 des Kaiserin-Friedrich-Gymnasiums zu Homburg v. der Höhe.) Homburg, 1904, in-8, 33 p. (les 4 premiers chapitres). (ABelges. 1904, t. VI, p. 201).

290 **P. Kalkoff.** *Das Wormser Edikt in den Niederlanden.* — HVJS. 1905, t. VIII, p. 69-80.

291 **J. Lothrop Motley.** *Life and death of John Barneveld, advocate of Holland. With a view of the primary causes and movements of the thirty years' war.* T. I et II. Londres, Murray, in-8, 412 et 430 p. Le vol. sh. 10.6.

292 **J. Lothrop Motley.** *The United Netherlands. A history from the death of William the Silent to the twelve years' truce, 1609.* T. IV, Londres, Murray, in-8, 728 p. Sh. 10.6.

293 **W. F. F. Nuijens.** *De Nederlandsche republiek gedurende het twaalfjarig bestand,* 1598-1625. Nouv. édit. [De Geschiedenis der Nederlandsche beroerten]. 2 parties. Amsterdam, van Langenhuysen, 1904, in-8, VII-290 et II-350 p. Fl. 1.80.

294 **G. F. Gijsberti Hodenpijl.** *Napoleon in Nederland.* Haarlem, De Erven F. Bohn, 1904, in-8, IV-314 p. avec pl. et portr. Fl. 3.90.

295 **J. Morvan.** *Le soldat impérial (1800-1814).* Paris, Plon, 1904, 2 vol., in-8, VII-520 et 525 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 124 = A. De Ridder.)

Quelques détails importants sur l'histoire de la conscription militaire en Belgique.

296 **V. Deprez.** *Petit cours d'histoire de Belgique.* 3me édition. Bruxelles, Castaigne, 1904, 176 p. Fr. cartonné 0.75.

Fait avec clarté et de nature à intéresser les élèves, ce manuel s'est inspiré des principes d'une bonne méthode: vient d'abord l'exposé détaillé du fait ou de l'institution, en petits caractères; puis le résumé succinct, complet par lui-même. On constate que l'auteur s'est tenu au courant des derniers travaux historiques. Toutefois on peut relever certaines lacunes et erreurs. Ainsi pas un mot de la Belgique préhistorique; l'histoire de l'invasion des Francs (p. 17) n'est pas achevée; pourquoi parler encore de la bataille de Clovis à *Tolbiac* (p, 18)? On dit Tertry et non pas Testry (p. 24 et 25); aux pages 51 et 52, confusion dans l'emploi de : Lotharingie et de Lorraine; à la page 64, erreurs dans l'exposé

de l'origine des communes, notamment des échevinages; la Pacification de Gand n'a pas proclamé la liberté de conscience (p. 132).

Une remarque pour finir. L'auteur parait ignorer la nature et le but de l'emploi des références bibliographiques. Que signifient des renvois comme ceux-ci: Namèche (p. 9), Kurth (p. 22), Kurth: les origines de la civilisation moderne; Esmein: Histoire du droit français (p. 41) etc.? E. V. C.

297 **Maurice Marichal.** *Récits et entretiens familiers sur l'histoire de Belgique*, à l'usage du degré moyen des écoles primaires et des sections préparatoires des écoles moyennes. Namur, Picard-Balon, s. d, 64 p. Fr. 0.25.

Généralement bien choisis et simplement exposés, ces récits ne manqueront pas de plaire aux enfants et leur permettront de se faire quelque peu une idée de la vie et des mœurs de nos ancêtres. Le livre est illustré de 110 cartes et gravures, malheureusement fort rudimentaires.

298 **Léon Van Neck**. *Fastes Belges illustrés*. Bruxelles, O. Lamberty, 1905, gr. in-8, 168 p., figg. gravv. et portr. Fr. 2.

299 **L. Marteau.** *Geschiedenis van Belgie van 1780 tot heden, ten gebruike van lagere en adultenscholen*. Gent, J. Vuylsteke, 1905, in-8, 36 p. Fr. 0.75.

300 **Hubert Melis.** *Onafhankelijk België, 1830-1905*. Anvers, Opdebeek, 1905, 186 p. F. 3.50. (ABelges. 1905, t. VII, p. 117 = J. Laenen.)

Contenu: I. De Troonbeklimming van Leopold I. Het ontstaan onzer onafhankelijkheid. II. De eerste ijzerwegen. Hunne verdere ontwikkeling. III. Handel en nijverheid. IV. Onderwijs. V. De vlaamsche beweging. De vlaamsche letterkunde. Het vlaamsch tooneel. VI. De fransch-belgische letterkunde. VII. De toonkunst. VIII. De beeldende kunsten. IX. Levensbeschrijving van Leopold I. Zijne aanvaarding van den troon van België. X. De Risquons-tout. XI. Leopold II. De Congo. 's Konings regeering.

Ce livre n'est donc point une histoire de la Belgique indépendante; mais plutôt cette histoire comprise dans ses grandes lignes et accompagnée de quelques considérations sur notre développement national, au point de vue matériel et principalement intellectuel. Ces considérations, rapidement écrites, sont incomplètes et superficielles. Pas un mot ne s'y trouve au sujet de notre situation sociale, de nos institutions religieuses, morales, et charitables; dans la description des progrès matériels faits en Belgique l'agriculture est laissée dans l'ombre, comme l'est la science dans le tableau de notre développement intellectuel. On pourrait même se permettre quelques réflexions à l'endroit de certaines lacunes, du silence de l'auteur relativement à certains noms, du plus au moins d'intérêt qu'il attache à d'autres.

Le livre de M. M. n'est donc point un ouvrage complet ni solide. Il répond néanmoins à l'intention de l'auteur, qui dans un sentiment d'admiration et d'amour pour son pays a voulu esquisser à grands traits l'histoire de notre prospérité. Compris en ce sens, l'ouvrage fera aimer et admirer la Belgique.

E. V. C.

301 **L. Mercelis.** *België van 1830 tot 1905.* Lierre, J. van In, 1905, in-12, 60 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 117-118 = J. Laenen.)
Suffisant pour l'école primaire.

302 **A. Martinet.** *Léopold Ier et l'intervention française en 1831.* Bruxelles, Société belge de librairie, 1905. In-8, 315 p.

303 **Arth. Verhaegen.** *1830.* Bruxelles, A. Dewit, 1905. In-8, 32 p.
De la vulgarisation telle qu'on la souhaite : résumé exact, clair et vivant des causes et des faits de la révolution belge ainsi que de l'œuvre du Gouvernement provisoire et du Congrès.

C. C.

304 **P. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814). Louis Fruchart, dit Louis XVII, d'après des documents inédits.* Paris, A. Pedone, in-8. Fr. 7.50.

305 **Peeters.** *Oostendiana. Roemrijke bladzijden uit de geschiedenis van Oostende.* Anvers, Devreeze, s. d. (1904), in-8, 96 p. et 1 pl. hors texte. Fr. 0.60.

306 **Cte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil.** *Notes pour servir à l'histoire de Rolleghem-lez-Courtrai, de Rolleghem-Capelle et des trois fiefs de Rolleghem dans Ypres ainsi que de la famille qui en porte le nom et des familles Pulinx et Déventer.* Tournai, Vasseur, 1904, in-8, xii-133 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 63-64 = A. De R[idder].)

307 **V. Fris.** *La conspiration de Pierre Tyncke, à Gand, en 1451.* GOGBull. 1905, t. XIII, p. 121-126.
Conspiration préparée par les partisans de Philippe le Bon, dans le but de susciter une révolte contre le magistrat de Gand, qui s'opposait à la politique contralisatrice et anti-communale du duc.

308 **H. Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIe siècle).* Lille, Lefebvre, 1903-1905, in-8, xxix-457 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 273-286 = Ch. Petit-Dutaillis; MBBull. 1905, t. IX, p. 287-288 = J. Laenen).
Cet ouvrage est le fruit de dépouillements considérables; mais fait avec trop de précipitation, il n'est point exempt de certains défauts de méthode. Le compte rendu de M. Petit Dutaillis en sera le complément obligé.

309 **V. Delille.** *Ontwerp van een historischen stoet : 1830 te Maldeghem, met een voorwoord* [n° 51 van Duimpjesuitgave]. Maldeghem, V. Delille, 1905. In-12, 24 p. grav.

Pour motiver le projet, la préface retrace avec une charmante simplicité quelques faits historiques : le drapeau belge hissé dès le 19 septembre 1830 ; la triste expédition du fameux colonel Grégoire contre Oostbourg (29 Octobre 1830), qui nous aliéna les sympathies de nos voisins de la rive gauche de l'Escaut ; enfin, durant la campagne des 10 jours, l'invasion hollandaise par le Nord arrêtée à Stroobrugge, le 21 août 1831, grâce à la vaillance des habitants de Maldeghem. C. C.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

310 [LV, 199]. **P. De Pelsmaeker.** *Des formes d'association à Ypres au XIIIe siècle.* (RUB. 1904-1905, t. X = G. Des Marez.)

Étude faite sur une demi douzaine de contrats de société, contenus dans une collection de 8000 chirographes des archives de la ville d'Ypres (allant de 1249 à 1291). Trois de ces pièces concernent des opérations de commerce, les trois autres des opérations industrielles d'artisans. Les documents sont publiés en appendice.

B. Histoire économique et sociale.

311 **V. Fris et A. Heins.** *Les granges monumentales des anciennes abbayes des Dunes et de Ter Doest dans la Flandre maritime, XIIIe siècle.* — GOGBull. 1905, t. XIII, p. 65-109. (ABelges, 1905, t. VII, p. 140-141 = P. B[ergmans].)

Voici une étude qui mérite d'être signalée d'une façon spéciale ; elle présente un grand intérêt pour l'histoire économique et l'archéologie de la Flandre. Dans une notice historique, M. Fris donne d'abord une description sommaire de la côte et de la plaine maritime et expose les travaux exécutés par les moines cisterciens pour défricher les landes et dessécher les marais. L'abbaye des Dunes possédait d'immenses étendues de terres dans la Flandre maritime ; l'auteur les énumère en indiquant l'endroit où elles sont situées et l'époque à laquelle elles furent acquises. L'expansion domaniale alla toujours croissant jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Vers cette époque, deux grands maux affligeaient l'abbaye : les inondations et l'usure. L'allocation des terres à des fermiers laïcs, moyennant un cens élevé, releva pour quelque temps la prospérité financière. Bientôt de nouvelles inondations et les guerres flamandes du XIVe et du XVe siècles ruinèrent en grande partie les possessions des Dunes. L'histoire de l'abbaye de Ter Doest suit une marche parallèle à celle de son aînée. Enfin M. Fr. esquisse rapidement la décadence et la fin des deux abbayes. Cette courte notice est richement documentée ; les sources et travaux publiés ont été consultés.

Dans la deuxième partie, M. A. Heyns donne la description archéologique des fermes et granges encore existantes ; à savoir : la ferme de Bogaerde à Coxyde, la ferme d'Allaertshuizen à Wulpen, la ferme de Hemme près de Pervyse, celle de Ter Doest à Lisseweghe. L'auteur a inséré plusieurs plans et dessins dans son travail. E. Van Cappel.

312 **E. G[avelle].** *Notes pour servir à l'histoire de la Flandre à la fin du XIVe siècle.* — AnEN. 1905, t. I, p. 84-98, 244-252. (ABelges. 1905, t. VII, p. 72.)

Relevé systématique et sommaire de tous les passages d'un livre récent, qui peuvent intéresser l'histoire économique et sociale de la Flandre Bourguignonne. Le livre mis à contribution est de M. B. Prost. *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477);* t. I, *Philippe le Hardi;* 1er fasc. *(1363-1371).* Paris, Leroux, 1902. 2e fasc. *(id.).* 1903. **[LV, 169].**

Autant prendre le livre lui-même.

313 **P. Boyé.** *Le butin de Nancy (5 janvier 1477).* Extrait des Mémoires de la Société d'archéologie lorraine). Paris et Nancy, Berger, 1905, in-8, 100 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 258-260 = Chr. Pfister.)

L'ouvrage peut intéresser nos historiens de la Flandre : en effet parmi les pièces du butin recueillies à Nancy, il s'est trouvé des produits de nos industries flamandes.

C. Histoire des sciences et des lettres.

314 *Leven en werken der zuidnederlandsche schrijvers.* Tweede aflev. (Uitgave der K. Vl. Acad. voor taal- en letterkunde, IVde reeks : uitgaven der Commissie voor geschiedenis, bio- en bibliographie, nº 4). Gent, Siffer, 1904, in-8, p. 89-176 à 2 col. Fr. 1,25. (ABelges. 1904, t. VI, p. 66-67 = V. Fris.)

315 **L. Lefebvre.** *Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours.* Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904, in-8, 384 p.

316 **P. P. Denys.** *Biographie de François-Joseph Deleu, instituteur en chef à Messines.* Comines, Paul Denys, 1904.

A l'occasion de l'érection, à Messines, d'un monument en mémoire de cet homme de mérite, M. D. nous fait connaître sa brillante carrière d'instituteur et ses nombreuses conférences sur l'agriculture. **[LV, 198].**

D. Histoire de l'art.

317 **L'ancienne Flandre.** *Recueil de vues pittoresques et de documents graphiques inédits. Gand et le pays environnant.* Publication archéologique sous la direction de A. Heins. Gand, N. Heins, 1904, Livraisons A et B, in-folio, 23 p. et pl. 1 à 60 hors texte.

Cette publication de luxe comprendra 120 planches tirées en noir et en couleurs, reproduisant des documents graphiques relatifs à la ville de Gand et à la Flandre orientale, et accompagnées d'un texte explicatif, auquel collabore M. Prosper Claeys. Elle paraîtra en 4 livraisons. L'ouvrage complet, tiré à 160 exemplaires coûte 25 frs. Il a été tiré 10 exemplaires sur papier de Hollande, à 50 frs.

318 **H. Floerke.** *Studien zur niederländischen Kunst und Kulturgeschichte. Die Formen des Kunsthandels, das Atelier und die Sammler in den Niederlanden vom 15-18 Jahrhund.* Munich, G. Müller, 1905, in-8, VIII-232 p. M. 7.60.

319 **V. Vander Haeghen.** *Les exhibitions et les ventes de tableaux et objets d'art à la foire de la mi-carême à Gand, XVIe-XVIIIe siècles.* GOGBull. 1905, t. XIII, p. 119-121.

Résumé d'une communication.

320 **P. H. van Moerkerken.** *De satire in de Nederlandsche kunst der middel-eeuwen.* Amsterdam, S. L. van Looy, 1904, in-8, 213 p. Fl. 2,50.

321 **Charles Moreau-Vanthier.** *Les chefs-d'œuvres des grands maîtres,* nouvelle série, XVe-XVIIIe s., 48 magnifiques planches accompagnées de notices explicatives. Paris, Hachette, s. d., in-fol.

322 **Les Primitifs français.** Album de 25 planches. Héliogravures et burins reproduisant des peintures, miniatures et sculptures des maîtres français des XIVe, XVe, XVIe siècles. Paris, Gazette des beaux-arts, in-8. Fr. 10.

323 **Meisterwerke** *der holländ. und vläm. Schule,* éd. Moes. Fasc. 1. Leipzig, Hiersemann. Le fasc. M. 34.

324 **Handzeichnungen** *alter Meister der vlämischen Schule. XIV., XV. u. XVI. Jahrh.* 1e série, fasc. 1, Haarlem, Kleinmann et Cie, 1905, 8 pl. M. 4.

325 **P. de Mont.** *De paneelschildering in de Nederlanden gedurende de XIVe, XVe en de eerste helft van de XVIe eeuw.* Naar aanleiding van de in 1902 te Brugge gehouden tentoonstelling, gezeid *Vlaamsche Primitieven.* Haarlem, H. Kleinmann et Cie, in-fol., VI-84 p. et 20 pl. Fl. 6.

326 **P. de Mont.** *L'évolution de la peinture néerlandaise aux XIVe, XVe et XVIe siècles et l'exposition de Bruges.* Trad. par C. Huysman. Haarlem, Kleinmann et Cie, in-fol. Le fasc. F. 20.

20 fascicules ont paru de 1903 à 1905; les nombreuses planches hors texte sont accompagnées d'un texte explicatif.

327 **Ch. Dalbon.** *Les Procédés des Primitifs. Les origines de la peinture à l'huile, étude historique et critique.* Paris, 1904, Perrin et Cie. (MABull. 1904-1905, t. IV, p. 123-127 = J. B. Dugardyn.)

Livre marqué au coin d'une vaste érudition et d'une saine critique. Travaillant sur les sources, le savant auteur fait l'histoire des origines, du perfectionnement et de l'expansion du procédé de la peinture à l'huile.

Le procédé de la peinture à l'huile existait avant les Van Eyck. M. D. le prouve par les témoignages des anciens techniciens et historiens de l'art de la peinture et par les documents d'archives.

Ces textes établissent l'ancienneté d'un vernis oléo-résineux, propre à être étendu sur les peintures, soit à la détrempe, soit à l'huile, dans le but d'en raviver l'éclat ou de les conserver.

Le principal perfectionnement apporté à la fabrication des vernis huileux par les Van Eyck fut la fluidité par addition d'une huile essentielle. D'après la tradition, c'est ce vernis, rendu plus coulant et plus limpide, que Van Eyck amalgama plus tard aux couleurs.

Dès les premières années du XVe siècle, une pléiade d'artistes flamands peignaient à l'huile, d'après un procédé mixte de peinture en détrempe et à l'huile. M. Dalbon examine longuement et savamment le « *procédé brugeois* » afin de le distinguer de celui qui était employé antérieurement.

La dernière partie a pour objet la diffusion du « *procédé brugeois* » en Allemagne, en Hollande, en Espagne et Portugal, en Artois, en Bourgogne, en France et en Italie.

J.-B. D.

328 **L. Gillet.** *Mystiques et primitifs. — L'ancienne école de Cologne.* — Cor. 1905, t. CCXVIII, p. 353-367

Établit certains rapports entre l'école flamande et l'école de Cologne.

329 **J. Mesnil.** *Over de betrekkingen tusschen de Italiaansche en de Nederlandsche Schilderschool ten tijde der Renaissance.* — OK. 1902, I, p. 113-117 ; II, p. 41-51 ; 1904, I, p. 1-18, p. 165 ss.

L'auteur étudie l'influence flamande sur l'école italienne au XVe siècle, et l'influence italienne sur l'école flamande au XVIe. Une comparaison entre diverses œuvres lui permet d'établir les caractéristiques de chaque école, ce qu'elles avaient de commun, ce qui donna de l'avantage et du succès tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Ainsi au XVe siècle, les Flamands primaient par l'unité de sentiment, la force, l'éclat et la richesse du coloris et par la perfection du détail. L'école italienne triompha par la grâce de ses lignes, la perspective mieux comprise et par une mise en scène plus vivante.

J.-B. D.

330 **M. Poëte.** *Les primitifs parisiens. Étude sur la peinture et la miniature à Paris, du XIVe siècle à la Renaissance.* Leçons d'un cours d'introduction à l'histoire de Paris, professé à la bibliothèque de la ville. Paris, Champion, 1904, in-8, 79 p. et grav.

331 **H. Bouchot.** *Les primitifs français (1292-1500). Complément documentaire au catalogue officiel de l'exposition.* 1re édit. Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-8, 349 p.

332 **P. Vitry.** *Les primitifs français. La peinture en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles.* Melun, impr. administrative, 1904, in-8, 24 p.

333 **Tableaux** *oubliés des collections françaises.* — Revue archéologique de Paris. 1904, 4e sér., t. III, p. 317-321.

334 **G. Busken-Huet.** *De tentoonstelling van fransche « Primitifs » te Parijs.* — TBB. 1904, t. II, p. 136-138, 182-186.
Description de l'exposition.

335 **J. Martin.** *L'exposition des primitifs français.* — Revue du clergé français. 1904, t. XXXVIII, p. 600-604.

336 **C. Benoit.** *Les primitifs français.* — Revue de Paris. 1904, t. III, p. 189-214.

337 **H. Bouchot.** *L'exposition des primitifs français.* — Revue des deux mondes. 1904, 5e sér., t. XX, p. 420-443.

338 **P. Suau.** *Les primitifs français.* — Études. 1904, t. XCIX, p. 814-826.

339 **L. Riotor.** *Les primitifs français.* — Grande Revue. 1904, t. XXXI, p. 568-586.

340 **H. Hymans.** *De schilderkunst op de Tentoonstelling der Fransche Primitieven.* — OK. 1904, II, p. 33-43, 63-72.
Étude impartiale.

341 **Georges Lafenestre.** *Les Primitifs à Bruges et à Paris, 1900-1902-1904; vieux Maîtres de France et des Pays-Bas.* Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1904, in-12, 281 p. Fr. 3.50.
Cet ouvrage comprend six études historiques et critiques sur les vieux peintres de France et des Pays-Bas, parues à diverses époques dans la *Revue des Deux mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts* et la *Revue de l'Art ancien et moderne.* En 1897 M. G. Lafenestre avait parlé avec admiration du *Buisson ardent, triptyque de Nicolas Froment à la cathédrale d'Aix* (p. 17). Son étude très complète sur *le musée d'Haarlem* date de 1885 (p. 181). L'exposition universelle de 1900 lui donna l'occasion de parcourir et d'embrasser d'un large coup d'œil l'histoire de l'art Français: *La Peinture ancienne à l'Exposition universelle, 1900,* (p. 29).
De la même année date une étude sur *les Primitifs Hollandais au Musée du Louvre,* (p. 231). *L'Exposition des Primitifs Flamands; 1902* (p. 91), fut l'objet d'une étude sérieuse et impartiale; nous y remarquons surtout les questions de l'influence des Van Eyck et de l'œuvre d'Hubert, touchées avec sagesse et modération. L'exposition des *Primitifs français au pavillon de Marsan,* (*Palais du Louvre, 1904*), fut l'occasion d'un nouvel article, qui servit d'introduction au catalogue officiel. J.-B. D.

342 **Georges Lafenestre**. *L'exposition des primitifs Français.* Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1904, in-8, illustré, 118 p. Fr. 20.

M. G. Lafenestre commence par l'historique de l'idée même de l'exposition de Paris. Il indique toutes les péripéties de la lutte pour le triomphe de cette idée, lutte couronnée de succès après un demi siècle d'efforts. Le résultat fut l'exposition des primitifs français en 1904.

L'auteur, en décrivant minutieusement l'exposition, suit l'ordre chronologique: les origines de l'art Français au XIIIe siècle; la diversité des écoles aux XIVe et XVe; plus spécialement l'école de Paris et la Renaissance sous Charles V, au XIVe siècle. Les influences flamandes ne sont pas dissimulées. Les peintres au service du roi, des ducs de Berry, de Bourgogne etc., leurs œuvres magistrales: toute l'école franco-flamande en un mot est passée en revue. Viennent alors les différentes écoles françaises du XVe siècle: les écoles du Midi comprenant celles d'Avignon et de Provence; les écoles de la Loire et du Centre. L'auteur, continuant son examen critique, s'occupe des peintres du XVIe siècle, sous Charles VIII, Louis XII, François I et les derniers Valois.

Ce volume fait pendant à l'ouvrage édité par la Gazette des Beaux-Arts en 1902: *L'exposition des Primitifs flamands* par H. Hymans. J.-B. D.

343 **Paul Durrieu** (le Comte). *La Peinture à l'Exposition des Primitifs Français.* Paris, Librairie de l'art ancien et moderne, s. d., in-4, 37 reproductions et 10 pl. Fr. 15.

Un ouvrage de maître, remarquablement illustré.

L'auteur s'attache surtout à l'histoire du développement de l'art français aux XIIIe et XIVe siècles. Il essaie de préciser la signification de l'expression: « *Primitifs Français* ».

Cette signification, claire et nette, est néanmoins discutable. La voici brièvement: En cette matière, on ne peut attacher au lieu de naissance des artistes qu'une importance secondaire. Ce qu'il importe de noter avant tout, c'est le milieu dans lequel l'artiste est venu travailler, où il s'est formé et perfectionné, et l'influence prépondérante qui a agi sur son talent. Quant à la France, au XIVe siècle, l'influence des peintres de Florence et de Sienne est indéniable. Nombreux aussi sont les peintres venus du Nord. Trois éléments se sont donc amalgamés: le premier purement français est prépondérant, le second est dû à l'influence italienne, le troisième à l'action directe de peintres flamands, artésiens et lotharingiens. J.-B. D.

344 **Olympe Gilbart**. *Autour des Primitifs. Le Bluff flamand.* — W. 1904, t. XII, p. 181-186 (MABull. 1904-1905, t. IV, p. 282-284 = J.-B. Dugardyn.)

Après quelques notes au sujet de l'exposition parisienne,

l'auteur essaie de prouver 1°) que les expositions de 1902 et de 1904 ont procuré aux savants et spécialistes l'occasion de modifier certaines attributions téméraires et de remettre ; dans beaucoup de cas, les choses au point; 2°) que le temps est passé où les Flamands pouvaient s'attribuer bénévolement la plupart des peintres français et wallons ; que toute la gloire des expositions revient aux Français et surtout aux Wallons. C'est la fin des prétentions envahissantes des *Flamingants* (sic). J.-B. D.

345 **E. Baes.** *L'art primitif français et le style de Flandre et de Bourgogne.* Bruxelles, Havermans, 1904, in-8, 59 p. Fr. 2.

346 **L. Gillet.** *Nos maîtres d'autrefois.* — Cor. 1904, t. CCXV, p. 231-257.

Ce qu'on appelle l'École flamande n'est qu'un débris de l'École de Paris, en pleine florescence vers 1400, mais anéantie par les terribles événements qui suivirent cette date.

347 **J. B. Dugardyn.** *Le geai paré des plumes du paon, à propos de l'exposition des primitifs français.* — MABull. 1904-1905, t. IV, p. 83-87 ; 110-114.

Réfutation de l'article précédent de M. L. Gillet.

348 **G. H[ulin] de Loo.** *L'Exposition des Primitifs français, au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale.* — GOGBull. 1904, t. XII, p. 163-205 (MABull. 1904-1905, t. IV, p. 280-285 = J. B. Dugardyn).

L'auteur fait connaître l'art franco-flamand au début du XVe siècle et la révolution artistique due aux frères Van Eyck. Déjà au cours du XIVe siècle, les artistes venus des Pays-Bas, prennent en France une situation de plus en plus prépondérante. Au XVe siècle, cette influence devint plus grande encore. A cette époque, grâce au faste de la Cour de Bourgogne, grâce aux perfectionnements apportés à la technique de la peinture par les frères Van Eyck et à la célébrité de leurs œuvres, les Pays-Bas étaient le plus grand foyer d'art en dehors de l'Italie. Par sa position géographique, par ses rapports traditionnels avec les Pays-Bas, la France devait être des premières à subir cette influence. Pour prouver ce qu'il avance, M. Hulin passe successivement en revue les principales œuvres 1° de la région de la Loire, 2° de la Provence et du bassin du Rhône.

« Une conclusion générale à tirer de cette rapide revue, c'est que, au milieu du XVe siècle, il n'y a en Europe que deux types de peinture tout à fait originaux et doués d'une puissance d'expansion : celui de l'Italie centrale, et celui des Pays-Bas. De ces deux centres de pression maximale s'échappent des courants qui se répandent et se croisent dans toutes les autres régions: l'Allemagne, la France, la Provence, l'Espagne, les deux Siciles. »

« A la suite du renouvellement de la peinture par les frères Van Eyck, le courant flamand prédomina d'une façon marquée,

sinon exclusive. Plus tard, ce fut le courant Italien qui prit le dessus, et qui finit, au XVI[e] siècle, par l'emporter jusqu'au sein même des Pays-Bas.

« L'analogie de situation des pays intermédiaires entre ces pôles, est cause que souvent on est exposé à confondre entre elles certaines de leurs productions, quoique chaque région ait ses traditions et son caractère national propres » (p. 204-205).

E. VAN CAPPEL.

349 **J.-B. Dugardyn.** *Het tijdvak der van Eycks.* — B. 1904, t. XV, p. 244-255, 264-271, 273-279.

L'auteur se pose la question : comment les Van Eyck sont-ils arrivés à une si haute perfection dans l'art de la peinture? Il répond que l'art flamand existait, mais que ces maîtres ont atteint cette perfection grâce surtout à leur génie. Il est difficile de déterminer quelle est la part de l'influence étrangère sur les peintres; mais il est incontestable que la présence de nombreux artistes flamands en France, loin de démontrer que notre école serait « un débris » de l'école française (les princes, au service desquels ils travaillaient n'auraient pas accepté des élèves) prouve que les peintres néerlandais étaient alors les plus renommés.

M. V. D.

350 **M. Dvorak.** *Das Rätsel der Kunst der Brüder van Eyck.* (Jahrbuch der kunst-historischen Sammlungen des alterhöchsten Kaiserhauses. T. XXIV, fasc. 5.) Vienne, P. Tempsky, 1904, in-4, p. 161-317. M. 36.

351 **R. Koechlin.** *Les van Eyck et l'Art français du XIV[e] siècle.* — RAC. 1905, 5[e] sér., t. I, p. 280.

L'auteur rapporte l'opinion du Dr. Max Dvorak (voir n° précédent) sur la genèse de l'art des Van Eyck. Les origines de leur art ne peuvent être cherchées que dans l'art du XIV[e] siècle, qui, dans tout le Nord, était français dans son esprit et dans ses traditions. M. Dvorak examine également quelles parties du retable de l'*Agneau* doivent être attribuées à chacun des deux frères. Il est d'avis que les parties les plus belles et les plus complètes sont l'œuvre de Jean.

352 **S. R(einach).** *Cône et Van Eyck* (seraient deux formes du nom d'un même peintre). — Revue archéologique de Paris, 1905, 4[e] sér., t. V, p. 138-139.

Le mot allemand Ecke signifie coin; le mot allemand Eiche, en vieux flamand Eyck, signifie chêne. C'est la seule réponse à opposer à la thèse de M. R. Voir AnEm. LV, p. 216.

353 **Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence. La crucifixion de Florence.* — AAF. 1905, t. I, p. 11-36.

Il est évident que l'œuvre et l'influence d'Hubert ont été beaucoup plus considérables que ne l'ont cru jusqu'ici les critiques

d'art. Reconstituer l'œuvre d'Hubert, faire connaître son génie propre, son influence, telle est la tâche à laquelle se sont dévoués MM. James Weale, et le comte Paul Durrieu. M. Durand-Gréville suit résolûment l'opinion présentée par M. Weale et tire de celle-ci toutes les conséquences qu'elle comporte. Bien des critiques cependant n'acceptent pas l'hypothèse de M. Weale. Celle-ci se basse sur l'authenticité, discutable, de deux tableaux : *la visite des Trois Marie* et *le Saint Antoine* du musée de Copenhague. Si ingénieuses et vraisemblables que soient les assimilations de M. Weale, la preuve définitive n'est pas faite ; il faudrait trouver une œuvre datée, antérieure à la mort d'Hubert et offrant nettement les caractères du groupe Weale.

Un commencement de preuve positive a été apporté par le comte Paul Durrieu. Il est d'avis que plusieurs miniatures des *Heures de Turin* présentent d'évidentes accointances avec les œuvres des Van Eyck. De plus, il a pu classer chronologiquement les miniatures en trois groupes correspondant a trois ateliers, auxquels il ajoute un groupe intermédiaire, de beaucoup le plus important : le groupe « Bavière-Hainaut » exécuté pour Guillaume IV et sa fille Jacqueline. Les miniatures de ce dernier groupe ont dû être faites de 1416 à 1419. Les points de comparaison entre ces miniatures, le retable de Gand et les œuvres attribuées aux Van Eyck sont multiples. Ces miniatures constituent le document le plus précieux à invoquer dans l'état actuel des choses, relativement au problème des débuts des Van Eyck.

Des miniatu res que M. Durrieu place dans le troisième groupe et attribue en bloc à un atelier flamand, M. Durand-Gréville détache un sous-groupe, manifestement conçu par Hubert, quoique exécuté d'après un tout autre système. Jean aurait employé des modèles dessinés par Hubert — modèles en tout semblables au groupe « Bavière-Hainaut » mais les aurait exécutés d'après son genre particulier.

Dans toutes ces miniatures genre Hubert, on reconnait les architectures, les têtes, les types, les draperies des tableaux du groupe Weale. On y retrouve les paysages, les figures, les groupes qu'Hubert devait utiliser pour le retable de Gand.

Donc ces tableaux du groupe Weale furent exécutés par Hubert antérieurement au retable de Gand. Ce grand ouvrage, en effet, ne pouvait pas laisser aux deux frères le loisir d'exécuter parallèlement tant d'ouvrages isolés.

Voilà donc, à défaut de documents d'archives, la détermination d'un certain nombre d'œuvres de l'aîné des deux frères, établie sur un faisceau de preuves, qui lui donne une solide probabilité.

L'auteur se basant sur la comparaison d'un autre portrait de Jean Van Eyck (*L'homme au Turban* de la National Gallery à Londres) avec le portrait de Jean, qui figure au retable de Gand,

fixe la date de la naissance de Jean en 1386 et celle d'Hubert en 1366. Ce dernier chiffre est précisément celui donné par Karel Van Mander. L'opinion de M. Weale fondée sur des indices sérieux, vient corroborer l'avis de M. Durand-Gréville.

L'auteur passe ensuite en revue les tableaux attribués à Hubert par M. Weale, et opine généralement dans le sens de l'éminent critique. Enfin, le résultat de ses propres recherches l'autorise, croit-il, à refuser à Jean la paternité de certaines autres œuvres, en tout ou en partie.

Ce savant article sera continué dans une prochaine livraison.

J.-B. D.

354 **Frances C. Weale.** *Hubert and John Van Eyck :* number eight of the artist's library edited by Laurence Binyon and published at de sign of the Unicorn, VII Cecil court St Martin's Lane, London. 32 p. 21 gr. hors texte. (MABull, 1904-1905, t. IV, p. 316 = J.-B. Dugardyn.)

Après un premier chapitre : *Bibliography,* l'auteur au chap. II, *The Gent Alter-piece*, entame la question brûlante : A qui devons-nous attribuer la part prépondérante du retable de l'adoration de l'agneau ? Melle Weale opine, non sans raison, en faveur de Hubert. Au chap. III, *Other pictures by Hubert,* elle s'efforce d'attribuer à Hubert une série de tableaux, qui, jusqu'ici, ont été considérés comme l'œuvre de Jean, son frère, ou même d'autres peintres. Aux chap. IV, V, VI, elle examine l'œuvre de maître Jean et des Van Eyck, *Dated pictures by John Van Eyck* ; *other pictures by John Van Eyck ; pictures ascribed to Van Eyck.* J.-B. D.

355 **G. J. Kern.** *Die Grundzüge der linear-perspektivischen Darstellung in der Kunst der Gebrüder van Eyck und ihrer Schule*, I. *Die perspektiv. Projektion.* Leipzig, E. A. Seemann, 1904, in-8, v-37 p. et 14 pl. M. 6.

356 **Der Meister** *der Van Eyck-Schule auch genannt der unbekannte Meister von 1480.* Fasc. 1-12, Haarlem, H. Kleinmann et Cie, 1904, in-fol., pl. 41-60. Fl. 7.60.

357 **Jules Helbig.** *L'Adoration des bergers du musée de Dijon.* — RAC 1904, 4e sér., t. XV, p. 93-102.

M. J. H., traduisant une étude approfondie de M. von Tschudi, directeur des Musées de Berlin, donne une description minutieuse du tableau et en attribue la paternité au maître de Flémalle, anciennement maître de Mérode, identifié aujourd'hui par M. G. Hulin avec Jacques Daret de Tournai, élève de Robert Campin. L'auteur tâche ensuite de reconstituer l'œuvre du maître ; commençant par l'inventaire des pièces attribuées au maître de Flémalle, il termine en déterminant les caractères particuliers des tableaux de ce peintre. J.-B. D.

358 **E. Gavelle.** *Le maître de Flémalle et quatre portraits lillois.* Lille, Lefebvre, 1904, in-8, 12 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 128-130, trad. du *Burlington Magazine*, 1904, livr. décembre = W. H. J. Weale; ABelges. 1905, t. VII, p. 98).

Nouvelle étape dans l'œuvre de décomposition du « Maitre de Flémalle » en différents peintres que son nom semble couvrir (selon la théorie de James Weale). L'auteur étudie les tableaux nos 73 et 74 du Musée de Bruxelles qu'il attribue, contrairement à l'opinion de MM. Wauters et Hulin, à Antoine de Succa, peintre d'Anvers.

359 **Respleu.** *Un problème d'art.* — Petit Bleu, 1904, 5 juillet. — W. 1904, t. XII, p. 304-306.

De quelques considérations à propos de l'exposition récente des Primitifs français à Paris, l'auteur conclut que « l'anonyme de Mérode (ou de Flémalle) est de la même école que Maelewael et les frères de Limbourg, et que les frères Van Eyck ont vécu dans les lieux voisins de ceux où lui-même apprit son art. »

360 **J. K. Huysmans.** *Trois primitifs. Les Grünewald du musée de Colmar. Le maître de Flémalle et la Florentine du musée de Francfort-sur-le-Mein.* Paris, A. Messein, in-8, avec grav. Fr. 5.

361 **R. Vander Weyden** (Rogier de la Pasture). 1400?-1464. Kgl. Museum Brüssel, National-Museum, Prado, Escurial Madrid. Fasc. 7. Haarlem, Kleinmann et Cie, 1905, 2 p. avec 5 phot.

362 **Médard Verkest.** *Hans Memlinc.* Tongres, A. Demarteau, 1905.

Dans la première partie : *Levensschets van den schilder en gissingen nopens zijne geboorteplaats*, l'auteur expose successivement l'opinion de MM. Weale, A.-J. Wauters et A. Ronse sur le lieu d'origine de Memlinc. Après avoir parlé de la légende attachée à la vie du peintre, il tâche de déterminer les faits historiquement exacts, et ajoute un mot au sujet du portrait de Memlinc. Dans la deuxième partie : *Memlinc's werken te Brugge*, M. Verkest décrit les tableaux conservés à l'hôpital S. Jean et au musée communal. La troisième partie constitue une étude sur la caractéristique de l'art de Memlinc : Memlinc comparé aux gothiques qui le précèdent ; Memlinc poète, idéaliste, mystique, paysagiste et portraitiste. J.-B. D.

363 **W. H. J. Weale.** *Gerard David, painter and illuminator.* « Portfolio » monographs (re-issue). Londres, Seely, in-8, 72 p. Sh. 3.6.

364 **W. Cohen.** *Studien zu Quinten Metsys.* Ein Beitrag zur Geschichte der Malerei in den Niederlanden. Bonn, F. Cohen, 1904, in-8, IV-91 p. et fig. M. 3.

365 **D. W. Valentiner.** *Œuvres satiriques de Quentin Metsys.* — AAF. 1905, t. I, p. 40-43.

L'esprit de la civilisation, à l'époque de la Réforme, a exercé son influence, sur la presque totalité des artistes néerlandais et

et bas-rhénans. Il s'estt raduit diversementse lon le tempérament de l'artiste et le caractère de sa race. Chez les Flamands il est plus animé et plus extravagant que chez leurs voisins ; mais ils subit partout le même effort pour exprimer une sensibilité extrême et une élégance raffinée. Plus qu'à personne ce faire semble propre à Quentin Metsys. Comment alors ne pas s'étonner de voir apparaître tout-à-coup dans son œuvre des scènes satiriques sauvages et grossières qui brisent d'un seul coup cette atmosphère de sensiblerie exaltée ? Un parallèle entre Q. Metsys et Léonard de Vinci est possible ; l'italien possédait une noblesse innée et le sentiment de la mesure. Q. Metsys au contraire avait de la peine à s'approprier l'une et voilà pourquoi il perdit souvent la notion de l'autre. Les satires de Metsys sont pleines d'esprit et de finesse satanique, elle n'ont pas l'humour bourgeoisement grossier et sain de Dürer. Q. Metsys est à Dürer comme Erasme est à Luther ; un intellectuel, un être sensible, aristocratique à côté d'un artiste d'une rudesse encore primitive, sentant profondément, grave et simple dans sa force, la force du peuple qu'il incarne. J. B. D.

366 **René van Bastelaer** et **Georges H(ulin) de Loo.** *Peter Bruegel l'Ancien, son œuvre et son temps,* étude historique suivie d'un catalogue raisonné de son œuvre dessiné et gravé, par René van Bastelaer, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale de Belgique, et d'un catalogue raisonné de son œuvre peint, par Georges H. de Loo. Fasc. 1. Bruxelles, Van Oest et Cie, librairie nationale d'art et d'histoire, in-4, p. 1-24 et contenant 18 planches hors texte.

367 **K. M. Pol de Mont.** *Pieter Breughel, dit le Vieux. L'homme et son œuvre.* Fasc. 1. Haarlem, Kleinmann et Cie, 1904, in-fol., titre et 5 pl. Fl. 3.60.

368 **A. L. Romdahl.** *Pieter Brueghel der ältere und sein Kunstschaffen.* (Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlung der Allerhöchsten Kaiserhauses, t. XXV, fasc. 3). Vienne, Tempsky, 1905, in-4, 169 p. avec fig. et pl. hors texte. Fr. 55.

369 **J.-B. Stockmans.** *Le Retable de Lierre.* MABull. 1903-1904, t. III, p. 243.

Description du tableau, recherche de l'auteur. M. J.-B. S. n'a pas trouvé jusqu'à présent le nom du peintre, qu'il croit être originaire de Lierre ; il opine, jusqu'à preuve du contraire, pour Martin de Beer. J.-B. D.

370 **Max Rooses.** *De teekeningen der vlaamsche meesters.* — OK. 1904, I, p. 65-74, 137-152.

371 **A. Delstanche.** *Un incunable de la xylographie imprimé sur une reliure.* — RBAB. 1905, t. III, p. 171-196

Rarissime épreuve, sur cuir, d'un bois gravé en taille d'épargne

et employée, par une fantaisie d'un homme du métier, à la décoration d'une reliure.

Elle représente une véritable scène de genre, la communion d'un pélerin. L'étude archéologique des vêtements portés par les personnages et de l'autel avec les objets qui le garnissent, permet à l'auteur de conclure que ce bois fut gravé antérieurement à 1425. M. D. recherche ensuite dans les monuments figurés du premier quart du XVe s. les manifestations du style que cette xylographie révèle, notamment dans deux estampes datées : le St Christophe de 1425 et la Vierge de 1418. Par voie de comparaison il établit que notre bois est d'une époque rapprochée, mais antérieure à celle du St Chistophe : tandis qu'il présente une notable différence avec l'estampe de 1418 : les vêtements de la Madone et de ses compagnes sont à plis anguleux, ceux des personnages de notre bois se dessinent en lignes mollement arrondies. Cette constatation amène l'auteur à examiner la question de l'origine et des manifestations de ces mouvements des plis. L'opinion reçue attribue à Van Evck l'introduction des plis brisés dans le tracé des draperies. M. D., en étudiant les draperies dans les œuvres des écoles bourguignonne et franco-flamande constate la coëxistence des deux styles dans le 1er tiers du XVe s. C'est Sluter qui crée le style bourguignon ou purement flamand des draperies, tandis que le procédé des plis ondulants est repris de l'école italienne par l'école franco-flamande et se maintient jusque vers 1440.

La rapprochement s'impose entre le style des draperies de *notre communion* et la manière des artistes de l'école franco-flamande de la fin du XIVe s., spécialement de celle des frères Limbourg. Mais là s'arrête l'analogie. Le graveur de notre bois, par le caractère réaliste des physionomies et attitudes des personnages, est un pur flamand qui travailla vers 1420.

Une observation que ne fait point M. D., c'est que la planche qui accompagne son travail contient plusieurs erreurs liturgiques : le prêtre communie le pélerin avant la communion de la messe et présente la sainte hostie non de la main droite mais de la main gauche, le missel (et non l'évangéliaire) se trouve sur l'autel à droite du célébrant, alors qu'il devrait être à sa gauche. Pour avoir la scène telle qu'elle doit être, il suffit de regarder la planche sur le revers en la présentant à la lumière.

A. D. M.

372 **E. Beissel**, S. J. *Exposition de l'Histoire de l'Art à Düsseldorf*, 1904, I. *Les manuscrits Flamands*. — AAF. 1904, t. I, p. 49-51 (à suivre).

L'auteur passe en revue une série de miniatures flamandes du moyen âge, exposées à Düsseldorf en 1904, et appartenant à S. A. S. Monseigneur le duc d'Aremberg. J.-B. D.

373 **L. Dimier.** *Un manuscrit flamand de l'atelier des Benning.* — AAF. 1905, t. I, p. 37-39.

Il s'agit d'une pièce conservée à Munich, que personne jusqu'ici n'a décrite et dont personne, à Munich même, n'avait étudié la provenance. Nul doute que ce manuscrit n'émane de la même officine et ne soit de la même main que les *Heures de Notre Dame de Hennessy*, cet ornement exquis du cabinet des miniatures de Bruxelles, attribué à Simon Benning. J.-B. D.

374 **H. Martin.** *Les miniaturistes à l'exposition des primitifs français.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. Paris, 1905, p. 57-71 ; 119-125 ; 185-192 (à suivre).

375 **Louis de Farcy.** *Une chape flamande à la cathédrale de Gubbio.* — AAF. 1905, t. I, p. 44-48.

La Flandre fut toujours justement renommée pour ses belles et fines broderies historiées, qui se vendaient par tout le monde connu. Ainsi chaque année, à la foire de Médina del Campo, les marchands flamands allaient échanger leurs produits contre le bel or de l'Espagne. L'Italie aussi est riche en œuvres flamandes. La chape de Gubbio en est un spécimen remarquable. Celle-ci est peut-être inférieure, comme composition et finesse d'exécution, à la chape de S[t] Liévin de Gand et au parement de l'abbaye de Grimbergen du musée des arts décoratifs de Bruxelles. A cause de sa grande valeur artistique, elle mérite néanmoins un examen détaillé. Cet examen, l'auteur le fait judicieusement, dans le but de faire apprécier à sa juste valeur ce beau et fin travail flamand.

J.-B. D.

376 **E. Gevaert.** *La ferronnerie d'art à Bruxelles.* Bruxelles, 1905, in-4, 33 p. VIII pl. hors texte.

Du même. *La vitrerie d'art.* Bruxelles, 1905, in-4, 29 p.

Deux rapports succints, présentés au gouvernement dans le but de faire connaître la situation actuelle des ferronniers et verriers de la capitale. Nous mentionnons ces deux études dans notre partie bibliographique, parce qu'elles contiennent un aperçu général, clair et précis, de l'histoire et de la technique de ces deux métiers d'art si prospères au moyen âge, et menaçés de nos jours de décadence. J.-B. D.

377 **E. J. Soil de Moriamé.** *L'habitation Tournaisienne du XI[e] au XVIII[e] siècle.* (1[re] partie, architecture des façades). Tournai, Casterman, 1904, in-8, 476 p. Fr. 7.50. (MBBull. 1905, t. IX, p. 286-287 = Dutron).

Réservant pour un travail ultérieur, l'étude de la distribution intérieure et du mobilier des anciennes maisons de Tournai, l'auteur traite de l'architecture des façades, comme aussi de la disposition des maisons le long des rues et, par conséquent, de l'aspect général de la ville aux différentes périodes de son histoire, depuis le XI[e] jusqu'au XVIII[e] siècle.

Il distingue cinq périodes: romane (XIe et XIIe s.), gothique (XIIIe au XVe s.), espagnole (1521-1667), française (1667 à 1709) et autrichienne (XVIIIe siècle). Un intérêt exceptionnel s'attache aux 1er, 3e et 4e groupes. « La période gothique (p. 353) nous a dotés de maisons curieuses, certes, mais moins remarquables et moins nombreuses — relativement — que celles de l'époque romane ; tandis que l'art de la renaissance classique, si fécond en d'autres villes, n'a presque rien produit dans la nôtre. »

Étude bien conçue, solidement documentée et illustrée d'une centaine de planches et gravures. R. Cauwe.

378 **A. Van Werveke.** *Van wanneer dagteekent « dbewerp van den beelfroete? » Was het Belfort oorspronkelijk bestemd om een uurwerk en een klokkenspel te bevatten?* — GOGBull. 1905, t. XIII, p. 131-150.

Les recherches de M. V. W. permettent de répondre affirmativement à cette dernière question. Quant au « *bewerp* », l'ancien plan du beffroi il date des premières années du XIVe siècle.

379 **Dreger M.** *Künstlerische Entwicklung der Weberei und Stickerei innerhalb des Europaïschen Kulturkreises von der spätantiken Zeit bis zum Beginne der 19 Jahrh., mit Ausschluss der Volkskunst.* hrsg. vom *K. K. österr. Museum für Kunst u. Industrie.* Wien, Hof — u. Staatsdrückerei, xx-366 s. mit 348 Tafeln. M. 95.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

380 **D. Ursm. Berlière, O. S. B.** *Causes belges en cour de Rome,* 1259-1263 [Extrait de CRHBull. 1905, t. LXXIV, 28 p.].

Le *Registrum causarum Alexandri IV* (1257-1263) contient des rapports sur les procès engagés devant la cour de Rome. Nous avons ici ce qui se rapporte aux causes *belges*. Parmi elles une seule nous intéresse : c'est celle d'Alide, fille de Philippe de le Wastine contre Mathilde de Wulveringhem (*Wulvringe*).

C. C.

381 **J. Schleihl.** *Glaubensflüchtlinge aus Spanien, Niederlanden, Italien und Frankreich seit dem Jahre 1500.* Linz, Marcis, in-8, 59 p.

382 **L'Abbé Thonon.** *Un Évêque d'Ypres de la Hesbaye wallonne, Guillaume Delvaux de Blehen. 1681-1761.* — L. 1905, t. IV, p. 41-48, p. 53-64.

Cet article est le resumé d'une biographie complète à laquelle l'auteur travaille.

Guillaume Delvaux qui devint, en 1730, le 16e évêque d'Ypres,

naquit le 22 juillet 1681 d'un modeste maréchal. Il fit de brillantes études à Louvain, y devint curé de Ste Gertrude et professeur à la faculté de Théologie et s'y distingua, surtout pendant son double rectorat, dans la lutte contre le Jansénisme. Ses travaux à Ypres doivent nous intéresser davantage, l'auteur ne fait que les énumérer ; notons cependant qu'en 1737 cet évêque provoqua à Rome la discussion sur la validité et la licéité des mariages mixtes ; grave et épineuse question, malheureusement pratique dans le diocèse d'Ypres, à cause de la présence de militaires hollandais dans les forts de la Barrière. C'est grâce à l'initiative de Delvaux que Benoît XIV posa l'un des actes les plus importants de son glorieux pontificat, la *declaratio „Matrimonia „*. Il intervint encore en 1744 dans la capitulation de la ville d'Ypres devant l'armée de Louis XV. Soucieux de l'instruction chrétienne à donner aux enfants, il fit quelques changements au Catéchisme de Malines. „ Nous avons cru, dit-il qu'il serait utile de joindre au Catéchisme un appendice contenant la pratique des actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition et ce qui est nécessaire pour se préparer à recevoir dignement les sacrements... etc. „ Cet appendice comprend 8 leçons. Ne serait ce pas là, l'origine de notre *Communieboek ?*

Notons que le portrait de Guillaume Delvaux de Blehen se trouve dans la série des portraits des évêques d'Ypres, possédés par le séminaire de Bruges.

Le résumé de la biographie de l'évêque Delvaux, dans lequel l'auteur donne des preuves d'une bonne érudition et de soigneuses recherches, nous permet d'espérer une monographie qui ne manquera pas d'intérêt pour l'histoire religieuse de la Flandre, mais qui demandera à être complétée par beaucoup de documents conservés à Bruges. R. D.

b) *Histoire spéciale.*

β) HISTOIRE DES CROYANCES ET DU DOGME.

383 **Jos. Laenen.** *Oude tooverij en modern bijgeloof* [n° 72 de la collection *Hooger onderwijs voor 't volk.* Antwerpen, katholieke vlaamsche hoogeschooluitbreiding]. Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1905, in-12, 34 p. Fr. 0.25.

γ CULTE, HIÉRARCHIE.

384 **Z. H. Turton.** *The vedast Missal or Missale parvum, a XIIIth century ms. probably flemish, but containing the germ of the subsequent English uses.* Londres, Parker, 1904. In-12, VIII-104 p. Sh. 3.6. (RHE. 1905, t. VI, p. 187 = Dom P. de Puniet, O. S. B.)

385 **Th. L. et Edm. L.** *Faits miraculeux advenus en 1488, en la chapelle de la Conception Notre Dame, à Lille.* — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 9-15

A remarquer : l'introduction de cet article. — Fondation de plusieurs orphelinats à Courtrai pour les enfants délaissés à la suite de la guerre.

386 **[LV. 133] E. Rembry.** *Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIX[e] siècle. Rectifications et ajoutes.* — AnEm. 1904, t. LIII (1903), p. 261-302. (ABelges. 1904, t. VI, p. 280 = J. Cuvelier; RQH. 1905, t. LXXVII, p. 651 = C. Callewaert.)

c ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

387 **[LV, 243] H. Delehaye,** S. J. *Les légendes hagiographiques.* Bruxelles, Société des Bollandistes, 1905, in-8, XI-264 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 138-139 = S. Balau ; De Katholiek, 1905, juni, p. 500-507 = B. Kruitwagen ; RHE. 1905, t. VI, p. 612-616 = A. Dufourcq ; AnEm. 1905, t. LV, p. 312 = J. Mahieu).

388 **H. Bremond.** *Le bienheureux Thomas More* (1478-1535). (Collection Les Saints). Paris, Lecoffre, 1904, in-12, p. VIII-193. Fr. 2. (MBBull. 1904, t. VIII, p. 202).

389 **Dom Bruno Destrée,** O. S. B. *Une mystique inconnue du XVII[e] siècle. La Mère Jeanne de Saint-Mathieu Deleloë.* Bruges, Desclée, 1905. In-12, 327 p. Prix : 3.50. (ABelges. 1905, t. VII, p. 32-33 = U. Berlière).

A ne considérer que les événements extérieurs qui la composent, cette vie tient en quelques lignes. Jeanne Deleloë, née en 1604 à Fauquembergues, en Artois, y entre en religion, à l'âge de 16 ans, chez des Sœurs Bénédictines ; la guerre entre la France et l'Espagne force la communauté à émigrer en 1635 ; Mgr Gillot, prélat de l'abbaye de Saint-Bertin, met à la disposition des sœurs une maison qui lui appartient à Poperinghe. Elue prieure peu de temps après, la Mère Jeanne de Saint-Mathieu meurt à Poperinghe, le 13 Avril 1660. Rien de marquant jusqu'ici.

Et cependant, cette vie mérite d'attirer l'attention : car sous les dehors de cette existence, ordinaire en apparence, se cache une vie peu ordinaire, mais tout intérieure. Celle-ci nous pouvons la connaître et la pénétrer, grâce au *Journal* intime, que cette sainte âme redigea sur l'ordre formel de son directeur. Dom Bruno Destrée a voulu être l'intermédiaire entre la Mère Deleloë et le public : sa « Vie » n'est qu'un arrangement du Journal, à l'intention du public.

Ce journal constitue un nouveau chapitre dans l'histoire de la mystique chrétienne : il nous montre l'humble Bénédictine

s'élevant graduellement, à travers les épreuves et les souffrances, à ce bonheur des noces mystiques, à partir desquelles elle ne vivait plus que pour son Bien-Aimé : « Je l'aimais souvent sans y penser », dit-elle. Le Bien-Aimé est Jésus, se manifestant principalement dans son Sacré-Cœur, et ainsi la Mère Deleloë nous apparaît comme un précurseur de la B. Marguerite-Marie dans son rôle de propagatrice de la dévotion au Sacré-Cœur.

Le livre de Dom Bruno Destrée est avant tout un ouvrage de spiritualité : rarement il nous a été donné de lire quelque chose de plus attachant et de plus instructif. Il sera permis cependant de regretter que l'auteur n'ait pas fait la part plus large à l'histoire : il aurait pu, sans trop de travail, nous retracer ce qu'on est convenu d'appeler le cadre historique. Ainsi l'on serait heureux de trouver quelques renseignements sur les personnages qui sont mêlés à cette vie, notamment sur cet homme qui a joué un rôle important dans la réforme monastique du XVII[e] siècle, Dom Martin Gouffart, abbé de S[t]-Denis-en-Brocqueroye, près Mons, le directeur spirituel de la Prieure de Poperinghe. On lira avec plaisir les lettres publiées en appendice : neuf lettres de la Prieure à Dom Gouffart, cinq réponses de ce dernier, et une lettre du moine Robert de Saint-Bertin à la même. J. M.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

390 **F. P. Lorreins Mz.** *Nota's over en tot de geschiedenis der Nederlandsche Bijbelvertaling (1513-1518)*. — DWB. 1904, P. II, p. 10-26.

Excellente contribution à l'étude des traductions néerlandaises de la Bible, à l'époque anté-Luthérienne. A vrai dire, ce ne sont pas des traductions plus ou moins littérales de la Bible entière, mais des compositions sur un texte glosé, qui ne représente que certains livres bibliques. Le Nouveau Testament n'y figure même pas, si l'on excepte la double édition de 1518, où l'on trouve les Actes des Apôtres (moins les chap. 16-17) et l'Apocalypse.

L'auteur décrit très exactement la structure interne des éditions de 1513 et 1516, sorties des presses de Claes de Graeve, à Anvers. Mais la partie la plus importante de son article, celle qui lui donne sa valeur d'originalité, est consacrée à l'édition de 1518, parue chez le même éditeur. M. Lorreins établit, contrairement à l'opinion courante, que cette édition fut double. Les deux impressions se distinguent par l'emploi rare ou fréquent des abréviations, et surtout par leur dialecte — ce qui suppose une assez large diffusion de cette Bible. Le texte de la première impression semble trahir un dialecte qui se rapproche de la Flandre, tout en restant Brabançon. Dans la seconde impression, ce texte fut sans doute remanié par un vrai Brabançon, habitant

plus à l'Est du pays. — On sait que la Bibliothèque de l'Université de Louvain possède les deux exemplaires de l'édition de 1518.

M. Lorreins a fait précéder son article d'une bibliographie très complète et judicieusement critique. J. V.

391 **E. H. Ebbinge Wubben.** *Over Middelnederlandsche vertalingen van het Oude Testament.* Bouwstoffen voor de geschiedenis der Nederlandsche Bijbelvertaling. La Haye, Nyhoff, in-8, 250 p.

L'ouvrage comprend deux grandes parties : 1° de Bybel van 1360 ; 2° overzicht der andere vertalingen. Cette partie constitue une espèce de catalogue, où sont énumérées et décrites les traductions partielles de la Bible, qui virent le jour au moyen âge.

La Continuatio Valcellensis

DE LA

Chronique de Sigebert de Gembloux.

—

FRAGMENTS ET NOTES.

—

La célèbre *Chronica* de Sigebert de Gembloux, arrêtée à l'année 1111 par la mort de l'auteur († 1112), fut copiée et continuée bientôt dans différents monastères, notamment à l'abbaye cistercienne de Vaucelles ([1]). D'après L. C. Bethmann, qui a publié, dans les *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores* ([2]), la chronique de Sigebert avec la plupart des *Continuationes* et *Auctaria* qui la complètent, l'œuvre du moine de Vaucelles aurait peu d'originalité et ne serait pas une continuation proprement dite. Le scribe se serait contenté de copier, à la suite de l'œuvre de Sigebert, la *Continuatio* de l'abbaye d'Anchin — ou peut-être celle de l'abbaye de Bourbourg — en y intercalant des extraits tirés de la *Vita Norberti*, de la

([1]) Vaucelles, France, Nord, arrond. de Cambrai, commune de Crèvecœur.

([2]) MGH. SS. t. VI, pp. 268-474.

Continuatio Praemonstratensis — peut-être de celle de Bourbourg — ainsi que des morceaux trouvés ailleurs.

L. Bethmann a dû se borner à donner de la *Continuatio Valcellensis* une édition très fragmentaire ([1]). Le codex B[2] ([2]) qui contenait cette œuvre du moine de Vaucelles est perdu. Miraeus l'appelle *codex Ortelianus*. Il nous apprend que le précieux manuscrit avait appartenu à Abraham Ortelius, cosmographe du roi, et que de là il avait passé à la bibliothèque du collège des Jésuites à Anvers ([3]). C'est là qu'il a été consulté et utilisé par Le Mire, Malbrancq ([4]), Knuyt ([5]) et Henschenius ([6]).

Le Mire s'est servi de ce codex pour son édition du *Chronicon Sigeberti Gemblacensis* ([7]), à la suite duquel il a ajouté une série d'extraits de la *Continuatio Valcellensis*, en notant toujours : « ex ms. Orteliano ». Ce sont ces fragments que Bethmann a réunis et publiés, tout en reconnaissant que cette *Continuatio* devait contenir bien plus que les passages donnés par Le Mire dans son *Chronicon Sigeberti*.

Malheureusement Bethmann n'a pas remarqué que Miraeus a utilisé le codex Ortelianus pour d'autres ouvrages encore et qu'il en a même cité des extraits plus développés que ceux qu'il avait insérés dans sa chronique de Sigebert.

([1]) MGH. SS. p. 459-460.

([2]) Les *Monumenta* désignent le codex en question par le sigle B[2]. Le Mire l'appelait *Ortelianus*.

([3]) Miræus, *Chronicon Sigeberti Gemblacensis*. Anvers, Verdussen, 1608, p. 218 ; Idem. *Chronicon Cisterciensis Ordinis*, Cologne, 1614, p. 85 et 99.

([4]) *De Morinis*, t. III, p. 188, Tournai, 1654. L'auteur ajoute en marge « in bibliotheca nostrae Societatis Antverpiae ».

([5]) MGH. SS. t. VI, p. 288.

([6]) *Acta Sanctorum Maii*, t. VII, praef. p. XI (année 1678).

([7]) Anvers, 1608.

Nous avons rencontré, dans le *Chronicon Cisterciensis Ordinis* de Miraeus ([1]) quelques unes de ces citations et il nous a paru utile de les signaler et de les reproduire ici, afin de combler — d'une façon encore bien incomplète — les lacunes de l'excellente édition des *Monumenta* et d'établir ainsi sur une base plus large le jugement à porter sur cette chronique de Vaucelles ([2]).

Les nouveaux fragments se rapportent exclusivement aux deux abbayes cisterciennes des Dunes et de Vaucelles.

Nous plaçons entre crochets [ ] les mots qui ne se trouvent que dans le *Chronicon Sigeberti* de Miraeus et par conséquent dans l'édition des MGH. Nous imprimons en *italiques* les textes qui sont fournis uniquement par le *Chronicon Cisterciensis Ordinis* de Miraeus. Enfin, nous ajoutons les variantes de quelque importance, en négligeant celles qui consistent à remplacer p. ex. *dominus* par *domnus*, *beatus* par *sanctus* ou *S.* et vice-versa.



1128. *Anno millesimo centesimo vicesimo octavo*, coenobium de Dunis [in Flandria] construi coeptum est (*a*) a Domino Fulcone, primo ipsius loci abbate ([3]).

1131. *Anno millesimo centesimo trecesimo primo*, incoeptum est monasterium S. Mariae Valcellensis ecclesiae [in agro Cameracensi].

1132. *Anno millesimo centesimo tricesimo secundo venit* conventus monachorum, cum abbate suo *nomine* Radulfo

Variantes : (a) MGH. : cepit.

([1]) Cologne, 1614.

([2]) On pourrait comparer de même, avec moins de profit peut-être, la *Continuatio Praemonstratensis* (MGH, SS, t. VI, p. 447-456) avec quelques passages du livre de A. Miraeus, *Ordinis Praemonstratensis Chronicon*. Cologne, 1613, p. ex. : pp. 89, 90, 107-108, 116.

([3]) A. Miraeus, *Chronicon Cisterciensis Ordinis*, p. 99.

[ex Anglia oriundo venit] ad locum qui vocatur Valcella, die prima kalendarum augustarum (*a*), *qua die celebrabatur festivitas sancti Petri ad Vincula. Hic Radulfus primus abbas hujus cœnobii, de Anglia oriundus, vita, moribus et fervore religionis omnibus exemplo fuit.* Hos adduxit *beatae memoriae* S. Bernardus, *primus* abbas Claravallensis *coenobii* ([1]).

1137. *Anno millesimo centesimo septimo* [abbas Fulco] domum suam de Dunis et domum de Claromaresch ([2]), quam simul incohaverat, in capitulo Claravallensi, sub manu Domini Bernardi, ordini Cisterciensi, die [sanctae] Petronillae virginis, tradidit ([3]).

1138. *Anno 1138* abbas Fulco (*b*) officium abbatis *in Claravalle* dimisit, et dominus Robertus [Brugensis] Dunis abbas (*c*) constituitur *Non. aprilis, lecto illo die Evangelio de caeco nato et illuminato, pulchro quodam prognostico, quod ejus vita et verbo, tanquam de saliva Domini luto facto, tam humili collirio, scilicet humillimi viri exemplo, multi ab innata mentis caecitate illuminandi praemonstrarentur* ([4]).

1149. *Anno millesimo centesimo quadragesimo nono* consecrata est ecclesia B. Mariae Valcellensis coenobii a Sampsone (*d*) Remorum archiepiscopo, VII kal. Junii.

1151. *Anno millesimo centesimo quingentesimo primo*, Radulfus [primus abbas hujus coenobii Valcellensis, 3 kal. Jan.] migravit e mundo. Cui successit *vir venerandus*

Variantes : (*a*) *MGH. :* kalendis augusti ; (*b*) *MGH. :* Fulco abbas Dunensis ; (*c*) *Chronicon :* abbatis ; *Malbrancq :* abbas ; *MGH. :* abbas Dunis ; (*d*) *MGH. :* Samsone.

([1]) A. Miraeus, *Chronicon Cisterciensis Ordinis*, p. 86.

([2]) Abbaye de Clairmarais près de Saint-Omer.

([3]) Ce paragraphe ainsi que le suivant sont reproduits dans C. De Visch, *Compendium chronologicum abbatiae de Dunis*, pp. 17 et 19, Bruxelles, 1660.

([4]) *Chronicon Cisterc. Ordinis*, p. 99-100. Le paragraphe se rapportant à l'année 1138 est rapporté dans J. Malbrancq, *De Morinis*, III, p. 188, intégralement et d'après le manuscrit conservé au collège des Jésuites à Anvers.

Riquardus *nomine*, et ipse de Claravalle sumptus, moribus maturus, *discretione praecipuus*, *hilaris vultu*, *affabilis in colloquiis*, *statura decorus*, temperatus in omnibus ([1]).

1153. *Anno millesimo centesimo quinquagesimo tertio, Bernardus ille Claravallis toto orbe nominatissimus abbas transiit ad aeterni luminis claritatem. Cujus successor factus est dominus Robertus Dunensis*, ab ipso praeelectus *et praenominatus*, *et a Claravallensibus violenter impulsus ; episcopis etiam et abbatibus pedibus ejus provolutus* (*a*). Tunc domus de Dunis (*b*) quatuor mensibus absque pastore vacabat, donec *dominus* Albero, ab ipso *domino* Roberto transmissus, [ipsi] in regimine successit, quod duobus annis tenuit ([2]).

1158. Anno millesimo centesimo quinquagesimo octavo [domnus] Robertus [Brugensis], secundus Dunensis et Claravallensis (*c*) abbas e mundo migravit. Viginti annis praefuit : quindecim annis et poene quinque mensibus Dunis (*d*), quatuor annis et octo mensibus Claravallensibus (*e*). Cui dominus Fastradus, Camberonensis [in Hannonia] abbas in regimine successit ([3]).

1161. Anno millesimo centesimo sexagesimo primo, post generale capitulum, Lambertus abbas Cistercii, officio cedens dimisit abbatiam, et Cistercienses dominum Fastradum Claravallensem fecerunt sibi patrem, et Claravallenses acceperunt dominum Gaufredum Ignicensem (*f*) abbatem.

Variantes : (a) Pour tout ce qui précède, les MGH ont simplement : Bernardo in Claravalle successor datus est Robertus Brugensis, abbas Dunensis in Flandria, ab ipso praeelectus. *Mais il faut remarquer que la mort de S. Bernard était annoncée dans le texte de l'*Auctarium Affligemense *auquel Miræus a ajouté des extraits de la* Continuatio Valcellensis; (*b*) *MGH. :* Dunensis; (*c*) *MGH. :* secundus Dunis et in Claravalle; (*d*) *MGH. :* Dunensibus; (*e*) *MGH. :* Claravallensibus. *Ajoutons que dans toute cette phrase les MGH. ont partout l'accusatif de temps ; (f) Il faut lire avec MGH.:* Igniacensem.

([1]) *Chronicon*, p. 86.
([2]) *Chronicon*, p. 100.
([3]) *Ibid.*

1163. Anno millesimo centesimo sexagesimo, XIV kalend. Junii, Fastradus abbas [Cistercii] Parisiis obiit, Cistercium translatus ante Ascensionem. Cui subrogatus est dominus Gislebertus, abbas Visicampi (a) [post concilium Turonense] (¹).

1179. *Anno millesimo centesimo septuagesimo nono. III kalend. Junii, feria tertia levata sunt ossa abbatum hujus loci de capitulo, in quo a principio positi fuerant, videlicet domini Radulfi primi abbatis, et domini Riquardi secundi, et domini Nicolai, qui loco tertio successerat, sed prae nimia corporis infirmitate, ipsam abbatiam dimiserat, et posita sunt a domino Alelmo, qui regimen quinto loco susceperat, condigno honore infra maceriam novae ecclesiae, quae est intra ostium ipsius ecclesiae et armarium, ad septentrionalem plagam, in locis honorifice praeparatis, cunctis ministris albis indutis, adstante etiam copioso conventu tam conversorum quam monachorum et multitudine sæcularium plurimorum. Ista autem abbatum translatio facta est per concilium quod ipso anno sub Alexandro papa tertio Romae celebratum est* (²).

Le lecteur pourra se convaincre que les ajoutes à faire à l'édition des *Monumenta Germaniae* ont une certaine importance pour l'histoire des premiers temps des abbayes des Dunes et de Vaucelles. Aussi en avons-nous largement profité dans notre étude sur la *Visite de S. Bernard à l'abbaye des Dunes le 5 avril 1139* (³).

Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur l'authenticité des passages ajoutés. Ils ont été tirés par Miraeus, du même manuscrit Ortelianus conservé alors au collège des

Variantes : (a) *C'est évidemment* Ursicampi *qu'il faut lire comme le donne MGH.*

(¹) *Chronicon*, p. 100.
(²) *Chronicon*, pp. 86-87.
(³) Bruges, L. De Plancke, 1903.

Jésuites à Anvers, d'où il avait tiré les extraits qu'il a ajoutés à son édition de la chronique de Sigebert de Gembloux (1).

Les variantes qu'on constate dans les parties qui se trouvent dans les deux éditions s'expliquent en partie par la négligence du copiste, en partie par des ajoutes ou des suppressions qui ont été faites dans l'une ou l'autre édition pour rendre le sens plus clair ou l'adopter mieux à ce qui précédait. D'une manière générale, on peut constater que dans son édition de la chronique de Sigebert de Gembloux, Miraeus a cherché à raccourcir le texte tout en conservant les idées fondamentales.

Dans l'édition des *Monumenta*, la *Continuatio Valcellensis* s'arrête après l'année 1163. Miraeus lui-même ajoute la note suivante à l'année 1163 (2) : « Explicit Auctarium Affligemense, itemque codex ms. Ortelianus ... ceterum Orteliani codicis appendicem scripsit monachus quidam Valcellensis, instituti Cisterciensis, in agro Cameracensi : quem his ipsis temporibus vixisse crediderim ». Et cependant Miraeus extrait de ce même codex (3) des notices sur l'histoire de l'abbaye de Vaucelles se rapportant

(1) Le paragraphe concernant l'année 1138 tel que nous le donnons, offre même plus de garanties d'authenticité que le texte tronqué des MGH. : car nous pouvons invoquer les attestations indépendantes mais concordantes de *deux* témoins, Le Mire et Malbrancq, alors que l'édition des MGH. ne se base que sur le seul témoignage de Le Mire. Dans une bienveillante critique de notre étude précitée *Visite de S. Bernard*, le R. P. E. Hocedez (*Analecta Bolland.*, XXIII, 1904, p. 505-506) semble douter de l'authenticité du paragraphe en question. « Il faudrait avant tout que le texte de la *Continuatio Valcellensis* de la chronique de Sigebert tel que le donne M. Callewaert, fût parfaitement établi ». Nous espérons que pleine satisfaction est donnée maintenant au vœu du R. P. Hocedez.

(2) *Chronicon Sigeberti Gemblacensis monachi*, p. 218, Anvers, 1608.

(3) C'est après la citation se rapportant à l'année 1179 que Miraeus, *Chron. cisterc. ordin.* p. 87, dit : « Hactenus ex Valcellensi appendice a nobis edita cum Sigeberti chronico ».



à l'année 1179. Il faudrait donc croire qu'un scribe plus récent a ajouté encore certaines notes à l'œuvre primitive du moine de Vaucelles. Nous savons d'ailleurs par le temoignage des Bollandistes que le manuscrit contenait les chroniques d'Eusèbe, de Prosper et de Sigebert de Gembloux, « denique *inter alia quaedam*, leguntur etiam nomina et origo regum Francorum » jusque vers l'année 1250 (1).

Enfin, L. Bethmann est d'avis que le *Chronicon S. Bavonis* (2) a transcrit « presque en entier » le codex de Vaucelles (B2) (3). Cette opinion n'est pas confirmée par la comparaison du *Chronicon S. Bavonis* avec les nouveaux extraits que nous venons de signaler. En effet, le *Chronicon* ne contient aucune des notices concernant l'abbaye de Vaucelles, et les deux phrases qu'il renferme au sujet de l'abbaye des Dunes (4) ne sont pas transcrites de la *Continuatio Valcellensis*.

D'une façon plus générale, il semble ressortir de ces nouveaux fragments que l'œuvre du moine de Vaucelles fut plus originale et plus personnelle qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

C. CALLEWAERT.

---

(1) *Acta Sanctorum Maii*, t. VII, praef. p. XL.

(2) Publié par J. DE SMET. *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 455-588, Bruxelles, 1837.

(3) MGH, SS, VI. p. 288.

(4) Anno 1137... « Monasterium de Dunis, relicto habitu Saviniacensi ad Ordinem Cisterciensem transit ».

Anno 1138.... « Beatus Bernardus in Flandriam venit, Dunis Robertum de Brugis abbatem stabilivit et privilegia Dunensi monasterio a Theoderico, Flandriæ comite, impetravit ».

NOG BRUGSCHE KEUREN

Vermoedelijk geschonken in 1128 en ± 1168.

—

I. Eene in 't jaar 1128.

Brugge's eerst- of waarschijnlijk eerstgeschreven keure, nl. eene uit 1127, hebben we onderscheiden van eene « chartula conventionis » uit 1127 ([1]); we zagen ze tevens aan, als eene toestemming des graven aan de burgers, om zelf voortaan bannen en vonnissen te maken, te wijzigen, op te stellen « salvo jure comitis et ville ».

Dit afzonderlijk opstel, en dan deze bijzondere aard van de Keure uit 1127, waren twee nieuwe opvattingen, waarvan we getracht hebben de waarschijnlijkheid te laten gevoelen. 't Bestaan zelf van eene welkdanige Keure uit 1127, was ten anderen reeds, door de geschiedkundigen, als een zedelijke gewisheid aangenomen.

Verder spreken nog de hedendaagsche geschiedschrijvers van eene bevestiging van die Keure. Deze bevestiging zou gepleegd geweest zijn door Diederik van Elzaten, op 30sten Maart 1128 ([2]). Men steunt daartoe op Galbertus § 102.

([1]) Vgl. AnÉm. 1905, bkd. LV, bl. 313, opm. 1.

([2]) Vgl. H. Pirenne, *Galb.*, bl. 148, opm. 2.

Wij ook, we nemen de daadzaak dezer bevestiging volgeren aan ; doch meenen niet, dat ze zal geschied zijn op dien aangewezen dag. En we steunen evenzeer op Galbertus § 102.

Inderdaad ! En medeen zullen we ook pogen, meer bepaald dan iemand tot heden, de omstandigheden dezer bevestiging voor te stellen.

Diederik werd tot graaf verkozen te Brugge, op 't Zand : «... tam principes quam populus convenerunt... ibique elegerunt Theodoricum ex Elsatan in consulem totius Flandriæ. »

't Was eene omwenteling. Graaf Willem leefde nog. Ook Galbertus is daarom nijdig, en noemt Willem voort « consulem », Diederik echter « consulem Gendensium et Brudgensium et complicum eorum solummodo... »

Niettemin verhaalt hij oprecht, hoe de zaken erop toegingen. Na de stemming van Diederik, deden hem manschap Iwan van Aalst en Daniël van Dendermonde. Immers de twee beruchte « pares » van 't Land, en die alles opleidden. Aanstonds wierd eene wet uitgeroepen « *lex* data est omnibus, qui pro traditione comitis Karoli proscripti habebantur » dat ze mochten hunne zaak komen doen klaartrekken (¹). Alsdan « *superaddita est a consule* principibus suis et populo terrae *libertas de statu rei publicae et honore terrae meliorandi omnia jura et judicia et mores et consuetudines ipsorum terram inhabitantium.* »

Des anderendaags, op Zaterdag 31sten Maart 1128, was 't wederom te doen op 't Zand. En de graaf « super

(¹) Zooals later in de bevrediging van Brugge in 1361 (3 Sept.), (Gilliodts-van Severen, *Cout. de Bruges*, I, 419) Lodewijk van Maele de bannelingen terugroepende, zeggen zal : « omme dat vele goede ende paisivele lieden, bi vreesen, bi atien ende bi messeliken anderen occoizoenen, dickent ute onser vorseide stede van Brucghe ende lande gheroepen ende ghebannen hebben ghesijn, de welke wy bi consente van onser vorseide stede van Brucghe in ghebrocht hebben... »

feretrum sancti Donatiani *juravit... sicut prediximus*, et dati sunt inter consulem et clerum et populum *obsides...*, *illa omnia consulem adimplere et scienter non fraudare quae juraverit.* Deinde Gendenses fidelitatem jurabant, et deinde Brudgenses consuli et hominia fecerunt... „

Met ander woorden. Op den 30sten, is Diederik tot graaf verkozen, en dadelijk erkend geweest door de « pares „ van 't Land.

Het eerste dat de graaf doet, is, door een enkele daad, eensdeels de regeering loochenen van Willem van Normandieën, en anderdeels hem stellig den volke aangenaam maken.

Trouwens. We weten hoe of, thalven 't jaar 1127, een onderzoek ingesteld geweest was, om alle dezen te vinden, die plichtig waren aan 't vermoorden van Karel, en aan 't bijstaan zijner moordenaars ([1]). Na 't vertrekken van den koning, was aan Willem alleen de taak overgebleven, de bestraffing voort te zetten. Op 16sten September 1127, had graaf Willem te Brugge de rechters, bij eede, de lijst van aangeslegen namen doen aangeven ([2]), en had dag gesteld om naar Ieperen te gaan 't gerecht houden ([3]).

't Ging inderdaad zoo ([4]). Dan 't volk spande

([1]) Vgl. *Galb.* §§ 87, 88; alsook de *Chroniek van Henegouw zoogezegd van Baldewijn van Avesnes* (in 't deel dat door een gezaghebbend man, tusschen 1278 en 1281, geschreven werd; MG. SS. XXV, 416^{30} = J. Heller), MG. SS. XXV, 441^{30}-443^{10}, naar een afschrift van een ambtelijk stuk.

([2]) *Galb.*, § 87.

([3]) *Galb.*, § 88.

([4]) Waarom doet Heer H. Pirenne (*Galb.*, bl. 132, opm. 1) de *Chroniek* in strijd komen met *Galb.* § 87? Reden is er niet. Het onderzoek heeft te Brugge plaats gegrepen: zooals uit de woorden van *Galb.* te besluiten valt. Maar niet te Ieperen: en de *Chroniek* zegt het tegenovergestelde niet. Immers, de onderzoekers waren, volgens *Galb.*, « ex unaquaque vicinia circa nos et civibus Brugensibus meliores et magis fideles simulque castellanum Gervasium „. Dat is blijkbaar om een onderzoek in te stellen in de « vicinia „ van Brugge, en nievers

tegen (¹). Menige stap werd er gesteld, en menig woord verlegd, zoodat er scheen als tegenstand te zullen komen; waarom dan ook (²), Graaf Willem zijne uitspraak wijzigde, en slechts verbande en van hun goed beroofde, die lieden alleen, met ouder en kind en kindskind, die van

elders; 't is niet minder, volgens de Chroniek, een « enqueste... faite par le conseil de preudoumes de la terre », sedert den tijd dat de koning nog in Vlaanderen was. En dan op 16sten September, vraagt de graaf naar den uitslag. Hij doet de onderzoekers den eed afleggen; in 's graven huis maken ze hunne lijst op. Daarna « li quens Guillaumes mist jour a Ypre auquel il ajourna tous les accuses ke il venissent pour faire l'amende, chascuns selonc chou ke il avoit mesfait. » Nietwaar, het opzoeken was al de kanten van Brugge, en de RECHTSPRAAK was te Ieperen? Beide, *Galb.* en de *Chroniek*, laten 't besluiten, zonder dat de een de andere tegenspreekt?

Ik vraag me ook af, nog tegen Heer H. Pirenne, of hier, in deze « enqueste », werkelijk eene « dorgingha » voorhanden is (of « stille waarheid »), — te minsten zooals deze beschreven staat bij (WARNK., III, 332-349, en) WARNK-GHELD., IV, 381-384, en 411-414. Het staat me voor, van neen! Ingeval zulke rechtspleging alsdan nog in Brugge, stad en omliggende, bestond (WARNK., III, 341), moest al 't volk er naartoe van uit stad en omliggende, niet eenigen; dan begonnen ze met eenen tocht (WARNK.-GHELD., IV, 382), en deden daarna de « stille waarheid » en de « purgatio » medeen. We zien hier echter den graaf eenige mannen maar vergâren; aanwijs geven voor onderzoeking over een enkel buitengewone zaak in 't bezonder; we zien diezelfde onderzoeking maanden aanslepen; we zien dan eene lijst opgemaakt worden over mannen die, nopens deze één welbestaakte zake, verdacht worden, en niet eene lijst van bannelingen die den ban overtreden hebben; we zien de beschuldigden dan naar Ieperen gedaagd worden, in buitengewone zitting, om daar gerechtigd te wezen volgens een buitengewoon « edictum ». Daarbij 't volk in den grond trekt tegen; maar niet omdat het, hier in dit geval, tegen eene « dorghingha » zoekt te werken (zooals Heer H. PIRENNE, *ald.*, opm. 2 er eene wilt veronderstellen); neen, omdat het aan zijn eigene rechters en aan zijn gewoon recht onttrokken wordt (vermits Diederik, in § 102, ieder naar zijn eigen recht zal verzenden); ook omdat het vond « que trop seroit grans delours, ne chou ne lor sambloit pas raisons que cil qui estoient ou menour crieme fuissent pugni d'autretel com cil qui estoient dou plus grant crime. » MG. SS. *ald.*, 441³⁰.

(¹) *Galb.*, § 88. — *Cron.*, in MG. SS. *ald.*

(²) « Pour ceste tumulte et ceste noise abaissier ». *Chroniek*... MG. SS. *ald.*, 441³⁰.

hoofdzakelijken staat waren of hoofdmisdaden gepleegd hadden (¹).

Niettemin was het nu ongetwijfeld aangenaam te hooren, voor velen, dat door Diederik, den nieuwen graaf, eene « lex » verleend was aan allen, die, om graaf Karel te verraden, verbannen waren; eene « lex » waarbij ze mochten terugkeeren, om te minsten voor eigen recht en natuurlijke rechters, en niet meer voor een willekeurige krijgswet gevonnist te worden (²).

Velen zegden gewis: « Nu hebben we een beteren graaf! » of « nu is er hoop op leven! »

Wat vroeg Diederik beters? 't Was tegen Willlem's wil ingegaan dat, en 't was de kleine lieden aanhoord.

't Was ook alleman in de hand gewrocht, die naar vrijheid stond; en alleman d. i. bezonderlijk de gemeenten.

Dat moest Diederik van staatkundeswege voort betrachten, en dat deed hij.

Toen hij vroeger, den 25sten van Maart 1128 (³), geschreven had « ad Brugenses nostros tam ad clerum quam ad populum viciniae nostrae », om hunne genegenheid, ondersteuning en stemme te winnen, had hij gezegd : « Quicquid a predecessoribus nostris consulibus legitime possidetis *et per me firmius obtinebitis*, si quidem me in comitatum subrogatis ».

Nu kon hij niets minder doen dan zijn woord houden. Ten anderen medeen zou hij daar nog eens als een middel vinden, om aftrekking te plegen van de regeering van Willem van Normandieën.

Dit zat hem in den kop : hij heeft het bewezen te S. Omaars, met de keure van Willem af te schrijven

(¹) *Galb.*, § 88.
(²) *Galb.*, § 102.
(³) *Galb.*, § 99.

(uitgeweerd wat kleine deelkens), en ze uit te geven, alsof ze eigenlijk van hem kwam ([1]).

Met dit gedacht was het dus dat hij een woord « bijvoegde » ; hij gaf « principibus suis et populo terrae », aan alle zijne onderdanen, de « *libertas* », de gelegenheid het recht voor thans een keer ([2]), « *meliorandi omnia jura* et

([1]) Vgl. A. Giry, *Hist. de la ville de S. Omer*, bl. 60.

([2]) *Libertas meliorandi? Meliorandi*, naar we boven (AnÉm. *ald.* bl. 324, opm. 2) besloten, is: recht van te vonnissen en bannen uit te roepen naar enkel goedvinden, mits het altijd weze om beterswillen; nl. om derwijze bestaande keuren duidelijker, d. w. z. meer konkreet, te maken. Een afgeleide zin voor « meliorari » was dan gemakkelijk gevonden = het bijschrijven en bevestigen (Vgl. Du Cange, *Gloss.* op 't w. *meliorari*) der konkreet opgestelde rechtsgevallen en uitgeroepen bannen.

Alleszins gebeurde de « melioratio » met of zonder de tusschenkomst van den graaf. Daarin was zelfs de mindere of meerdere graad van rechter- en bestuurlijke onafhankelijkheid gelegen. En, over 't algemeen, een grafelijke toelating « meliorandi omnia jura », zou dan blijkelijk voor gevolg hebben dit-hier: dezen die reeds voordien, zelf en zonder 's graven tusschenkomst, hunne keurbepalingen mochten wijzigen, mochten dit nu nog voort; en de anderen konden nu de bepalingen, die ze bijwenschten, ineens « ad emendationem » der keure, tot bijvoeging voorstellen.

Welnu, op 30sten van Maart 1128, werd door Diederik geschonken zulk eene « libertas meliorandi ». Voor Brugge dus, krachtens de onafhankelijkmakende keure van 1127, ging dat beteekenen: enkele bevestiging van deze, (of liever enkele herhaling van de woorden uit de keure van 1127, mits vaneigen weglating van graaf Willem 's naam, als om te zeggen dat de keure oorspronkelijk van Diederik kwam).

Men houde verder in 't oog, dat Diederik, op 30sten van Maart, nog geen erkende graaf was; ook, dat hij, op 30sten, eene « *libertas* meliorandi » schonk, niet een « melioratio » deed, noch eene « lex » stelde als een bepaalde uitspraak over bepaalde rechtsgevallen; daarbij nog dat hij deze « libertas » verleende « principibus suis et populo terrae », aan leenmannen en gemeentevolk allen dooreen; eindelijk dat hij slechts 's anderendaags, in zijne inhulding, « *juravit* » en dus bepaald schonk, wat hij, op 30sten, alleenlijk in 't algemeen te beloven had.

Dus, op 30sten, was zijne « libertas meliorandi » liever te zeggen in 't algemeen: bevestiging *tewege* van bestaande rechtsmacht, 't zij onafhankelijke, 't zij afhankelijke.

judicia et mores et consuetudines ipsorum terram inhabitantium. „

Het grafelijk woord, de „ lex „ over de bannelingen, was het feit geweest; het voorrecht, de vrijheden te mogen laten zien en bevestigen, ging de thesis huldigen.

Diederik staat dus toe aan alle de heerlijkheden, enkelvoudige en samenvattende, hunne rechten en bannen, geplogentheden en wetten opnieuw te laten vastestellen.

In deze maat kunnen we ook voor Brugge eene bevestiging, of liever herschrijving, van de Keure van 1127 aannemen, eenigzins zooals A. Giry dat veronderstelt ([1]).

Ten anderen, bevestigen, in kloekeren staat brengen, is ook „ meliorari „ of betermaken; hier bezonderlijk, na de inbraak door Willem gepleegd tegen alle de vrijheden (§ 95). — In dien algemeenen zin van „ te zullen bevestigen „, beantwoordt het woord „ meliorari „ meer aan de belofte van 25sten in Maart (§ 99), „ *quicquid* legitime *possidetis... per me firmius oblinebitis* „. — Die zin volgt ook beter op de „ lex „ aangaande de „ proscripti „, waardoor ieder naar zijn eigen gerecht mag trekken, om gerechtigd te worden. — Daarbij in de bekende keure van S. Omaars, uit 1128, (eene toepassing van de „ libertas meliorandi „ van 30sten Maart,) zien we inderdaad eene bevestiging (vgl. A. Giry, *ald.* bl. 376-378), maar niet een meerdere onafhankelijkmaking. — Voor overal, was „ zullen bevestigen „ reeds genoeg, en 't was meer voorzichtig. Sprekende aan verschillende staten, met ieder min of meer vrijheid, was het beter te zeggen: „ Ge zult allen uwen staat mogen bevestigen „, dan te zeggen: „ Ge moogt allen binst mijn leven, aan uwe keuren veranderen wat ge wilt „. Zooals we boven aanmerkten, die reeds dit laatste recht bezat, behoefde enkel daarin bekrachtigd te worden. — Ook is hier, in 't zeggen „ libertas meliorandi... „ enz., het opstel, over 't algemeen, anders als dat aangaande de Brugsche keure uit 1127 (§ 55), waar alleenlijk ten anderen over Brugge spraak was. Het lood in 1127: „ potenter et licenter... *de die in diem corrigerent, et in melius commutarent* „, en hier „ *libertas meliorandi* „, zonder aanduiding van wie of wat of wanneer. Nochtans eenigerhande maat en terughouding blijft bij, en deze is dezelfde als in 1127: „ *libertas de statu rei publicæ et honore terræ* „ beantwoordt aan de eenige beperking van vroeger, „ *secundum qualitatem temporis et loci* „. Doch uit deze gelijkenis van beperkingen kan tegen onze gissing niets opgeworpen worden.

([1]) *Ald.*, bl. 59.

Daarom valt het niet noodig te denken, dat die vermoedelijke Keure op 30sten van Maart zou gezworen en geteekend geworden zijn, en op geen anderen dag.

Op 30sten, spreekt de graaf tot alle zijn volk, en zijn algemeen zeggen geldt er wederom als maar eene voorloopige « conditio », zooals in 1127 de, evenwel meer konkrete, « chartula de teloneo et censu » te Brugge (§ 55).

Gewis stond ieder stedelijke eenheid daar ook niet met haar keuren.

Alleenlijk op 31sten (1), daags daarna, is 't dat de plechtigheid van 's graven inhuldiging plaats grijpt.

Alsdan zijn de geestelijken erbij, die, alhoewel ook weleer door Diederik uitgenoodigd (2), gisteren op 't Zand afwezig waren. Gisteren immers was Diederik nog opstandeling. Nu, na zijne verkiezing, komen ze met de rijve van S. Donaas. De graaf doet zijnen eed; hij zweert, thans als graaf, te zullen houden 't woord, dat hij gisteren gaf als aanvrager. En waarom zou 't nu niet geweest zijn, dat hij de bovenbesprokene bevestiging van Brugge's Keure schonk (3)? Nu, op dit oogenblik, als eerste verwezentlijking van de voorloopige voorwaarde, ofwel nu, binnen deze plechtigheid, maar na den eed zijner onderdanen? — Als graaf staan hem borgesprekers nabij, die over zijnen eed verantwoorden. Als graaf krijgt hij ook den eed van getrouwheid en manschap van de bijzijnde onderdanen; d. i. van de Bruggelingen; ook van de Gentenaars, zelfs eerst van dezen, misschien omdat ze de kopstukken waren van de beweging om zijne verkiezing.

---

(1) *Galb.*, § 103.

(2) *Galb.*, § 99.

(3) « *Juravit... sicut prediximus* ». Bij eed dus verleende hij nu wat hij daags voordien beloofde. En in 't bezonder, nl. in 't bezonder voor de belanghebbende omstanders, dus voor Brugge, wat hij daags voordien voor heel het land beloofde: 't is te weten, de bevestiging van de Keuren.

Daarna volgen de gewone inhalingsplechtigheden (1).

Op dezen tweeden dag, in 1128, zal dus Brugge's keure van 1127 bevestigd, vernieuwd onder Diederik's name, geweest zijn, te minsten te woorde, en, zooniet nu dan later, bij geschrifte.

II. Na 1128.

Was er dan nog een keure omtrent 1168, 't jaar van Diederik's dood en Filips' alleenheersching ?

't Viel in de gewoonte, zouden we meenen, dat ieder nieuwe graaf op zijne beurt, de stadskeuren vernieuwde of bekrachtigde. Naar onze wete komt die daad regelmatig voor, zoodat ze zelfs, in 't vervolg, als een recht in de keuren is aangezien geworden (2).

Ja, ook binnen de XIIe eeuw, zal iemand zeggen, kunnen we, na Diederik van Elzaten, evenzoo zijnen zoon Filips, op 22 van Januari 1165, S. Omaars'keure zien teekenen (3).

Evenwel A. Giry ligt toch met achterdocht nopens de reden van deze gebeurtenis (4). Hij bedenkt immers dat Filips slechts na Diederik's dood († in 1168), van rechtswege alleenheerschende graaf was; ook, aan een anderen kant, dat hij reeds vóór 1165, namelijk sedert 1157, aan 's lands bestuur aandeel had. We mogen daarbij voegen dat Filips, op dit tijdstip in 1165, evenmin van daadswegen alleenheerschende was, 't geen namelijk maar toevallen mocht wanneer Diederik — zooals toen niet, — ter herevaart optrok.

Om die drie beschouwingen is 't inderdaad wonderlijk

(1) Vgl. H. Van Houtte. *Essai sur la civilisation Flamande au commencement du XIIe siècle.* Louvain, 1898, bl. 13 en 14.

(2) Vgl. de Keure van 1304 te Brugge, § 1. Warnk., II, *Urk.* 1, 120.

(3) A. Giry, *ald.*, bl. 381.

(4) *Ald.*, bl. 66.

dat S. Omaars' keure, in 1165, door Filips is bevestigd geweest. Om een gewone reden was het niet. Zooveel te wonderlijker als ge den aard dier bekrachtiging inziet. Algemeene bevestiging is ze maar, en meer niet. Terwijl juist, van het oogenblik dat Filips alleen en naar eigen goeddunken handelen mocht, hij overal liever zijn persoonlijk stelsel invoerde: nl. van keuren met uitgebreide strafbepalingen.

Op die bevestiging van S. Omaars'keure, den 22sten van Januari 1165, mogen we dus niet steunen, om te gissen dat er te Brugge, omtrent denzelfden tijd b. v. van sedert 1157 voort, ook een zulkdanige zou verwezentlijkt zijn geworden.

Laten we ten anderen indachtig blijven dat, in 1127 (en 1128), Brugge hoogstwaarschijnlijk eene keure zal gekregen hebben, in den aard van deze van S. Omaars in 1199 (1), nl. eene met volle macht voor schepenen zelf hunne gewoontewetten toe te passen naar goedvinden (2); en nog indachtig blijven dat, in de strafwetkeure « Haec est lex » uit ± 1190, eene soort keure te herkennen valt gelijk die van S. Omaars uit ± 1168 (3), te weten een eerste wettelijke inbraak op Brugge's onafhankelijke bestuursmacht; dan komen we tot het besluit:

dat het waarschijnlijk is, dat, van 1128 voort tot ± 1190, Brugge geen algemeene keuren van den graaf meer zal gekregen hebben; uitgenomen misschien, bij Filips' inhuldiging in 1168, een enkele bevestiging in den aard van deze van 1165 te S. Omaars.

Zou er niet eene andere geweest zijn vóór ± 1190, eene naar den zin van Brugge's strafwetkeure uit ± 1190, en van

(1) A. Giry, *ald.*, bl. 401.
(2) A. Giry, *ald.*, bl. 68.
(3) A. Giry, *ald.*, bl. 387, vlgg.

S. Omaars' uit ± 1168? Neen, van het oogenblik af dat Filips voorhad, overal eene zulkdanige soort strafwet te stellen, zal hij niet te Brugge eerst eene gegeven hebben vóór ± 1190, en dan nog eene in ± 1190, de herhaling van de eerste.

Ondertusschen mogen we als zeker aanzien, dat, te Brugge, stedelijke verordeningen voorkwamen, bannen, neringkeuren, ordewetten.... in volle vrijheid, zonder de gestadige en gewone tusschenkomst van den graaf, of van den kastelein, of van den « justiciarius » (1). Ook als zeker, dat heffing van « talliae » en « assisae », velling van « judicia, protractiones » van de stedelijke macht uitgingen, waar, zelfs nog in 1178, de baljuws niet hoefden bij te zijn (2).

Was dit alles geschreven?

Daaraf weten we niets. Alleszins zat het aktenschrijven reeds voorgoed in de zeden sedert 1127. 't Is gemakkelijk te verstaan: tusschen kooplieden die heele dagen met rekeningen, betrekkingen op den vreemde, doende waren. Ook bij *Galbertus* hebben we vernomen dat, in 1127, waarlijk de « chartæ » en « chartulæ » niet gespaard werden. Dus waarschijnlijk van ja.

En die geschriften?

Daar hebben de branden kort spel mêe gemaakt, zooals we weleer zegden, en betreurden.

L. De Wolf.

---

(1) Vgl. Warnk., I, 299.
(2) Warnk., I, *Urk.*, 37. « Hæc sunt puncta », § 4.

Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles de Visch, prieur de l'abbaye des Dunes.

—

Il y a une cinquantaine d'années, Alphonse Dantier fut chargé par le gouvernement français de recueillir en Suisse, en Allemagne et en Belgique, la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur. Bruges fut la dernière étape de son voyage scientifique. Voici comment M. Dantier raconte sa visite à notre ville flamande : « Quant à la célèbre abbaye des Dunes, supprimée depuis longtemps, elle ne pouvait plus me fournir aucune pièce de la correspondance que ses religieux avaient entretenue avec Mabillon et d'autres membres illustres de la congrégation de Saint-Maur. J'en cherchai vainement les traces à la bibliothèque de Bruges qui a reçu les débris de la riche collection du monastère des Dunes » (1).

M. Dantier aurait cependant pu trouver à Bruges même quelques-unes de ces lettres, si avidement cherchées : une partie des manuscrits de l'abbaye est conservée au Grand Séminaire. Parmi eux se trouvent quatre volumes que Ch. de Visch écrivit de sa propre main et qu'il intitula, non sans raison, *Varia curiosa* (2). Dans le

---

(1) ALPH. DANTIER, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*. Paris, 1857, p. 63.

(2) Voir dans *Annales de l'Émulation*, t. 4 (1842), p. 204-208, une étude de M. l'abbé F. Van de Putte sur Charles de Visch, et t. 22 (1870), p. 229-266, un article bio-bibliographique de M. A. ANGILLIS, *Charles de Visch, historiographe et prieur des Dunes*. L'auteur donne p. 254-263 le contenu des *Varia curiosa*.

dernier volume (ms 142/109 ff. 110, 143v et 144, j'eus le plaisir de trouver la copie de quatre lettres de Mauristes.

D'autre part, mon savant confrère, D. Ursmer Berlière, a eu l'obligeance de me communiquer la copie qu'il a prise de sept lettres adressées par Ch. de Visch, prieur des Dunes, aux Bénédictins de St-Germain-des-Prés et conservées à la Bibliothèque Nationale de Paris ms. français n° 17685. Ici nous avons les originaux eux-mêmes, ils forment les folios 193, 203, 205-207, 229 et 233. L'adresse n'était pas conservée ; j'ai pu cependant, par la comparaison avec les lettres conservées à Bruges, découvrir sans peine à quels personnages elles furent adressées.

La correspondance entre de Visch et les Mauristes n'a sans doute pas commencé avant 1664. Le 10 septembre de cette année, Simon Guillemot, religieux de Saint-Ghislain, demanda au prieur des Dunes, pour dom Luc d'Achery, des renseignements sur les manuscrits de Pierre de Blois (1).

Dans la lettre que nous publions sous le n° I règne le ton d'une respectueuse politesse ; on n'y sent pas encore la chaleur de l'amitié. La correspondance se termina probablement en 1665. Vers la fin de cette année, cet homme si actif, si curieux, se désintéressa tout à fait de l'étude. Les *Varia curiosa* sont remplis de

(1) Cette lettre est copiée ms 142/109 f. 143. D. Ursm. Berlière veut bien me communiquer encore sa copie d'une lettre non datée, de Simon Guillemot à Luc d'Achery : « J'avoy demandé au R. P. prieur du monastère de Dunes à Bruges en Flandre qu'il m'escriveroit touchant les œuvres de Petrus Blesensis qui se trouvoit entre leur manuscript. Il m'a respondu trop tard pour vous l'envoyer avec le sermon. Donc à cette occasion je vous envoye sa response. Il est fort curieux des antiquités, il a mis en lumière plusieurs œuvres et homme sçavant et pieux et pour faire plaisir en cas que on auroit besoin de luy ». (Bibl. Nation. ms. franç. 12702, f. 307).

notes écrites à différentes années de sa vie à partir de 1629 ; je n'en ai trouvé aucune de 1666 ; la dernière en date se trouve ms 140/107 f. 246 : *sub finem anni 1665 desii scribere, successoribus meis relinquens continuationem.*

Nous n'avons plus la correspondance complète ; cinq lettres sont perdues ou du moins sont encore cachées dans les manuscrits ; parmi elles, il y en a deux de de Visch, deux de Mabillon, une de L. d'Achery.

Quelques mots suffiront, pour justifier cette publication. Les lettres des Mauristes sont des documents de premier ordre pour l'histoire de l'âge d'or de l'érudition et de la critique ? Aussi plusieurs recueils de ces savantes lettres ont déjà été publiés. Celles que nous éditons sont parmi les plus anciennes. Luc d'Achéry était dans tout l'éclat de son talent. Celui qui devait un jour le surpasser, Jean Mabillon, venait d'être appelé à Paris ; son premier ouvrage fut l'édition de S. Bernard ; les notes qui l'accompagnaient témoignaient de tant de goût, de sagacité, d'érudition, que le jeune moine « fut compté parmi les savants du siècle » (1).

Ces lettres offrent aussi un intérêt local. Elles nous donnent quelques renseignements sur la bibliothèque de l'abbaye des Dunes et sur notre compatriote, Charles de Visch, qui laissa un nom distingué dans l'histoire littéraire ; sans être précisément de la taille de ses correspondants de Paris, s'il avait été placé dans un milieu plus favorable à ce genre d'étude, il aurait fait, je crois, un bon Mauriste.

Maredsous. D. DONATIEN DE BRUYNE O. S. B.

---

(1) HAURÉAU, dans la *Nouvelle biographie générale*, XXXII, p. 446.



I.

L. d'Achéry à Ch. de Visch.

1 Octobre 1664.

Réponse à une lettre perdue. Il a envoyé une lettre de de Visch à Cîteaux. Demande des renseignements au sujet des écrits de Gerardus Belga.

Admodum R[do] Domino, Domino Carolo de Visch, religioso abbatiæ B. Mariæ de Dunis, Brugas.

Pax Christi.

Admodum Reverende Domine,

Epistolam R[tiae] tuæ Domino Jacobo de Lannoy (¹) Cistercium quantocyus potui transmisi. Alia in re si mea opella egeas, velim significes, imo et jubeas; meum tibi studium et obsequium lubentissime præstabo : optatius enim mihi accidere posset nihil quam cum religiosis æque ac doctis viris inire amicitiam ac commercium litterarum, tecum præsertim sui sum ex animo

admodum R[de] Pater,
obsequentissimus in Christo servus,
f. LUCAS DACHERIUS m. b.

Parisiis e monasterio Sangermano die 1[a] octobris 1664.

Scire optarem an opuscula cuiusdam Gerardi, ordinis Benedictini (²), extent edita in Flandria et an comparari

---

(¹) Jacques de Lannoy était bibliothécaire à l'abbaye de Cîteaux; en cette qualité il était en fréquentes relations avec Saint-Germain-des-Prés.

(²) Dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Bened. und dem Cist. Orden*, VII (1886), II, p. 84-91, Lindner a donné une petite notice biographique sur Gabriel Bucelin avec une liste très soignée de ses ouvrages imprimés ou manuscrits. J'y trouve que Bucelin édita à Augsbourg en 1632, d'abord *Gerardi cujusdam Belgæ monachi O. S. B. opuscula*, en quatre petits volumes : *Meditationes anni totius, de tempore, de passione, de sanctis. — Ructus psalmorum Davidis. — Commentarius in ss. P. Benedicti regulam. — Explicatio Sacrificii Missæ ;*

possint, ea nimirum quæ in sequenti pagina reperies :

Gerardi Belgæ monachi meditationes de tempore et de sanctis.

Ructus psalmorum Davidis seu brevis versuum unius aut plurium cuiusque Psalmi masticatio.

Dicta et facta Gerardi monachi Belgæ et Exercitium passionis Dominicæ.

II.

L. d'Achéry à Ch. de Visch.

4 Décembre 1664.

Réponse à une lettre perdue. Félicite de Visch pour sa *Biblioth. script. ord. Cist.*; a reçu la Vie de S[te] Julienne, désire recevoir la dissertation au sujet de la profession de cette Sainte, est chargé de continuer l'édition des œuvres de S. Bernard.

Au reverend Pere,

Le R. P. Charles de Visch, religieux, prestre et professeur en theologie, dans l'abbaye de Dunes en Flandre

à Bruges.

---

ensuite *Gerardi Belgæ, Mancipatus Deiparæ,* un minuscule volume. Dans les additions de Bucelin qui accompagnent ce petit livre, il décrit comment Gérard remplissait lui-même ce service envers Marie. Ces livres ont été très goûtés, mais la personnalité de l'auteur a été peu étudiée et n'est pas sans mystère. ZIEGELBAUER, *Historia rei litterariæ Ord. S. Benedicti.* 1754, II, p. 215 ; IV, p. 285 parle sommairement des écrits de Gérard; IV, p. 178, il avoue ignorer en quel siècle cet écrivain a vécu. FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, 1739, p. 344 en parle en termes laconiques et vagues : il rapporte que Gérard a été abbé en Allemagne, mais sans dire où et quand. La *Biographie nationale*, VII (1880), c. 644, reproduit à peu près Foppens. A lire les additions dont l'auteur a accompagné les écrits de Gérard, on dirait que celui-ci a été abbé d'un monastère, que Bucelin l'a connu personnellement, bien que parfois il s'en rapporte au témoignage d'un *discipulus familiaris*. Mais quand on voit combien le style de Gérard ressemble à celui de Bucelin, on peut se demander si notre Gérard n'est pas un personnage fictif. En ce cas, pourquoi Bucelin en fait-il un belge, pourquoi l'appelle-t-il Gérard ? N'y a-t-il pas quelque relation avec l'abbaye de Saint-Gérard à Brogne ? Ce n'est point ici le lieu de poursuivre ce petit problème de critique littéraire et historique.

Pax Christi.

Admodum reverende Pater,

Petis a me ut scriptorum Cisterciensis ordinis, qui in *Spicilegio* meo extant, indicem contexam et ad te transmittam; at cum nihil hactenus in lucem emiserim id genus auctorum, impar sum ac impotens hac in re votis tuis facere satis: quod sane mihi doloris ac molestiæ non parum adfert; percuperem enim operis nonnihil studiis, quibus Ordinem, immo et Ecclesiam tam utiliter tamque gloriose illustras, conferre.

Et quidem oppido me delectavit abs te publici juris factam *Bibliothecam scriptorum ordinis Cisterciensis* (1), quam ut sibi emerem mitteremque rogaverat R. P. domnus Jacobus de Lannoy, sed prius (utpote mihi antea ignotam) sedulo revolvi atque improbum laborem non modo, verum et eruditione singularem deprehendi. Perge, rogo, in eruendis huiuscemodi veteribus scriptis operam ac studium adhibere; de me, de viris potissimum eruditis optime mereberis. *Vitam S. Julianæ* accepi, eamque servavi, ut ipse præcepisti, dum responsum ab eodem domino Jacobo accipiam, cuius ecce litteras tibi inscriptas mitto.

Interim gratias ago quam maximas. Deus te nobis incolumem diutissime servet.

Admodum reverende Pater,
tuus addictissimus in Christo servus
f. LUCAS D'ACHERY, m. b.

Parisiis ex monasterio
Sangermano die 4 Decembris
1664.

En marge: Velim mihi indices an praelo subieceris dissertationem pro S[tae] Julianæ religiosa professione, de qua in litteris agis; et utrum comparari possit. D. Claudius Chantelou sodalis meus curabat corrigere ad mss. codices, edereque opera melliflui doctoris S. Bernardi, iamque

(1) La première édition fut donnée à Douai, chez J. Serrurier, en 1649; la seconde parut en 1656 à Cologne, chez Jean Buyse.

tomum Im (in-4°, ut vocant) publicaverat, sed cum Christus illum ad se evocaverit, onus istud meis humeris est impositum (1). Quare si quæ animadvertenda cognoveris, me moneas obnixe precor.

III.

Ch. de Visch à L. d'Achéry.

7 Janvier 1665.

Réponse à la lettre précédente. Demande une liste de vies de Saints Cisterciens; parle de ses opuscules hagiographiques; en vue de l'édition des œuvres de S. Bernard, recommande la *Biblioth. Patrum Cist.* de Tissier.

Admodum Reverende Domine,

Ignoscat mihi R. Vestra quod alias tam confidenter petii, quia *Spicilegium* vestrum non videram, sed solummodo suscriptionem eius legeram in *Bibliotheca Bibliothecarum* R. P. P. Labbe Soc. Jesu, qui mihi dictæ *Bibliothecæ* exemplar transmiserat. Saltem quia scripsit mihi D. Lannoy R. Vestram habere penes se insignem supellectilem vitarum utriusque sexus sanctorum, nec dubito quin inter tot vitas aliquæ saltem sint personarum ordinis nostri Cisterciensis, confidenter iterum rogo, ut cum otio colligere dignetur seriem illarum, quæ sunt dicti ordinis Cisterciensis mihique mittere, addendo singulis earum authores, aut saltem ex qua bibliotheca receperit, etc. ut vel sic materiam habeam nomen quoque vestrum in *Auctario* (2) meo celebrandi.

---

(1) Chantelou mourut le 28 novembre 1664, le premier volume de l'édition projetée avait paru en 1662. On n'avait pas encore noté, je crois, que d'Achéry avait été un moment chargé de la continuation, mais bientôt elle fut confiée à Mabillon. Cf. lettre de Ign. Philibert à A. de l'Escale du 12 décembre 1664. (DANTIER, *o. c.*, p. 252.)

(2) Il s'agit du supplément que de Visch se proposait de publier à sa *Bibliotheca Scriptorum Ord. Cisterc.* et qui est resté en manuscrit aux Archives du Grand Séminaire de Bruges, n. 143/104. Cf. A. ANGILLIS, art. cité p. 251.

Mitto R. Vestræ hic exemplar dissertationis meæ pro religiosa professione B. Julianæ. Credo R. Vestram etiam habere *Vitas BB. Eberardi de Commeda et Richardi de Aldwherdt*, quas ab annis aliquot edidi, una cum *Vita ven. P. Adriani Cancellier* (1), qui cum summa sanctitatis opinione apud nos obiit, cuius etiam sanctitatem Deus non obscure indicavit, luce cœlitus emissa in eius morte ut ibidem etiam narravi. Si in alio quopiam R. Vestræ inservire valeam, præsto semper ero.

Quoad opera S. Bernardi, necessarium est ut R. Vestra sibi comparet saltem commodato *Bibliothecam Patrum Cisterciensium* editam per R. et eximium D. Bertrandum Thissier, præsertim tomos 3, 4 et 5, ubi reperiet plures libros, tractatus et sermones hactenus S[to] Bernardo adscriptos et modo aliis authoribus attributos. Nominatim videri debent sermones Nicolai Clarævallensis, opera Guillelmi quondam S. Theodorici et postea monachi Signiacensis ac tandem etiam opera S. Aelredi Rievallis. Venditur hæc *Bibliotheca* D. Tissier Parisiis in collegio Bernardinorum et apud Edmundum Couterot sub signo boni pastoris, in via S. Jacobi. Cæterum non dubito quin R. Vestra ex hac recognitione operum S. Patris Bernardi laudem reportabit non vulgarem. Ego certe, aliis studiis immersus, non possum modo vacare illis.

Age ergo, vir eruditissime, sic nominis clarissimi æternitas emitur, quam ut feliciter assequaris, Deum per maximum rogo.

Admodum R[de] Domine,

R. V[rae] officiose addictus
in Christo famulus
CAROLUS DE VISCH rel. Dunensis.

Raptim Dunis 7[a] jan. anni 1665, quem R. V[iam] opto per omnia felicissimum.

Si contingat R. Vestram mihi adhuc scribere, noverit me non habere gradum doctoris, sed solum baccalaurei

(1) Ces trois Vies ont été publiées par Ch. de Visch à Bruges, *typis Nicolai Breigelii*, en 1655.

formati. Verum quia iam olim a 33 annis in Germania theologiam professus sum, nomen professoris mihi adhæsit, et quia nuper per 12 annos continuos hic prioratum administravi, et iam senio (utpote qui 69 annorum sum) et diversis infirmitatibus fractus absolvi debui, abbas meus titulum prioris emeriti et Theologiæ professoris mihi concessit. Hæc R. Vestrae scribo, quia titulus doctoris videtur designare gradum universitatis, licet in re idem sit cum nomine professoris [1].

IV.

Ch. de Visch à L. d'Achéry.

23 Mars 1665.

Réponse à une lettre perdue. Demande de nouveau la liste de vies de Saints.

Admodum Reverende Domine,

Desideratissimas vestras cum adiunctis quatuor quaternionibus nuper recepi eodem adhuc die quo R. Vestræ scripseram, ex quibus sufficienter collegi R. Vestram alias recepisse dissertationem nostram de religiosa professione B. Julianæ Corneliensis. Porro, quia R. Vestra scribit se prae frigore et adversa valetudine non potuisse colligere vitas quas postulavi, noverit me non postulasse nec etiamnum postulare ullas vitas, sed simplicem catalogum vitarum quas R. Vestra penes se habet et intendit publicare, adiunctis nominibus authorum ubi sciuntur. In iis vero quorum authores ignorantur, sufficerit annotare ex qua bibliotheca aut a qua persona R. Vestra eos receperit; quare si R. Vestra pro commoditate sua advertere et transmittere dignetur, rem longe gratissimam præstiterit.

Quod ad me attinet, completo iam ætatis meæ anno 69, sentio me ita debilitari, ut impar sim ferendis laboribus

(1) L'adresse de la lettre II conservée dans la copie de Ch. de Visch, porte *professeur en théologie*. Je crois qu'on peut conclure de ce post-scriptum que l'adresse originale portait ***docteur en théologie***.

ad gravia studia requisitis, cogorque omnino studia mea moderari, et forte etiam brevi iis valedicere cogar. Interim R. Vestræ collata mihi beneficia quoad vixero non obliviscar, Deumque rogare non desistam quatenus R. Vestræ plurimos et vegetes concedat annos ad universi Benedictini ordinis illustrationem et honorem.

Vale, doctissime Domine.

Dunis, 23 Martii 1665, manu debili et tremula.

Adm. R. dñe,
R. V[rae] humilis et obligatissimus
in Christo servus
CAROLUS DE VISCH, rel. Dunensis.

Adiunctam ad De Lannoy pro commoditate placebit destinare.

V.

Ch. de Visch à J. Mabillon.

4 Mai 1665.

Réponse à une lettre perdue de Mabillon du 24 Avril.

Admodum R. Domine,

Gratissimas vestras ad me datas 8 cal. maii currentis recepi, quarum tenori ut satisfaciam, respondeo imprimis editionem illam operum S. Patris nostri Bernardi quam ab annis aliquot moliebatur Malachias religiosus Campi liliorum in Austria (¹) hactenus non prodiisse, et, ut credo,

(¹) Malachias Rosenthal naquit en 1614, fit profession le 6 janvier 1631 à Lilienfeld, mourut en avril 1667. *Xenia Bernardina.* Vienne, 1891, P. III, p. 279. Au sujet de l'édition projetée des œuvres de S. Bernard, cf. *Xenia*, P. IV, p. XXXIV ; DE VISCH, *Bibl. Scr. O. Cist.*, p. 43 et 245. A l'un ou à l'autre endroit, il doit y avoir une faute d'impression. Au premier de Visch rapporte d'après une lettre de Caramuel que Malachie avait rassemblé plus de 500 pages inédites de S. Bernard, au second il parle de plus de 5000 pages. Les éditeurs des *Xenia* donnent ce dernier chiffre. A priori l'autre était le plus probable, la lettre que nous publions rend la chose certaine. Ces matériaux accumulés ont disparu, et il ne faut pas s'en désoler. Je croirais volontiers qu'on n'y trouverait pas une seule page authentique inédite.

non proditurum, præsertim quia D. Caramuel eius præcipuus fautor in Italiam profectus, ibidem promotus est ad episcopatum, non reversurus ultra in Germaniam. Ego autem nullam notitiam habeo in Austria adeoque nihil certi habere queo de 500 foliis de quibus mihi scripserat Caramuel. In qua re melius vos iuvare poterit D. Jacobus de Lannoy, communis amicus noster, qui ad illas partes subinde scribit et vicinior est me.

Quo ad expositionem in Apocalypsim, in quodam antiquo codice nostro ms. (1) post opera aliquot S. Bernardi sequitur immediate : *Expositio cuiusdam in Apocalypsim*, ubi D. Caramuel dum nobis hic cohabitaret, pro *cuiusdam* legit *eiusdem*. Scripsitque Domino Horstio hic extare talem expositionem in Apocalypsim sub titulo S. Bernardi quod verum non est, quia expositio hæc nullius authoris nomen profert. Alias in *Bibliotheca* mea non omisissem illum adnotare. In psalmos quoque nihil unquam vidi, uti nec etiam scriptum illud de 7 psalmis pœnitentialibus. Omnia illa quæ in *Bibliotheca* mea scripsi apud nos extare, ibidem adhuc reperiuntur, nihil enim ibidem adnotavi quod ipsemet non vidi et examinavi. Et pro singulari affectu meo erga sanctissimum patrem nostrum Bernardum, et etiam erga reverendum patrem d'Acherium tam eximie meritum de universo ordine Benedictino, libenter ipsemet describam singula, vobisque transmittam. In similibus enim nemini fido. Requiritur tamen tempus aliquod, quia satis multa scribenda sunt. Ante omnia tamen describam librum 3um de amore Dei. Hunc librum hactenus non vidi impressum et codex noster in quo habetur, sub inscriptione S. Bernardi valde antiquus est, in pergameno descriptus (2). Priores tamen duo libri de amore Dei habentur in Horstio et nuper etiam prodierunt sub nomine Guillielmi abbatis quondam Sti Theodorici nulla facta mentione alicuius libri tertii. Habet quidem Horstius aliquem 3um librum, sed ille omnino alius est a nostro. Interim mitto nunc soliloquium

(1) Il s'agit du manuscrit de la ville de Bruges 126.
(2) C'est le ms. de la ville 128.

aliquod, quod in antiquo codice nostro ms. sub titulo S. Bernardi instar præfationis præfigitur his tribus libris de amore Dei, ubi vos etiam illud poteritis reponere, si dictos libros recudatis. Mihi sane videtur opusculum valde pium nec a spiritu Bernardi alienum ; iudicium tamen vobis relinquo.

Quod reliquum est, affectuosam mitto salutem adm. R[do] Domino Dacherio, cui pariter cum R[tia] V[ra] opto in bona sanitate longissimos annos.

Adm. R[de] D[ne],
R. V[rae] humilis in Christo famulus,
CAROLUS DE VISCH, relig. Dunensis.

Raptim, Dunis 4[a] maii 1665.

VI.

Ch. de Visch à L. d'Achéry.

8 Mai 1665.

Envoie un écrit inédit de S. Bernard : le 3[me] livre *de Amore Dei*; enverra plus tard deux autres écrits.

Adm. Reverende Domine.

En mitto R. V. tertium librum *De amore Dei* S[to] Bernardo adscriptum in codice ms. bibliothecæ nostræ valde antiquo. Librum hunc nusquam adhuc vidi impressum, nec ulli alteri authori attributum et omnino convenit cum iis quæ S. Pater habet *In Cantica*, capitibus 8, 9, 10, 12 et 15, quare non video illum subtrahendum eidem Sancto Patri, adeo ut sit saltem collocandus inter opera dubia, si forte non videatur ponendus inter certa. Tamen R. V. iudicium de hoc relinquo. Rogo ut verbulo mihi rescribat quid de illo sentiat, et utrum eum edet cum cæteris eiusdem operibus. Distuli adhuc mittere restantia opera, scilicet Sententias et Orationem dominicam, quia nondum excripsi et præterea tabellarii non libenter recipiunt magnos fasciculos. Mittam tamen brevi, Deo favente, cum responsum recepero de hoc.

Interim R. V[rae] opto omnia felicia, meque sanctis eius precibus commendo.

Adm. R. Pater,
Reverentiæ vestræ addictissimus
in Christo famulus,
CAROLUS DE VISCH, Relig. Dunensis.

Raptim 8[a] maii 1665.

VII.

J. Mabillon à Ch. de Visch.

15 Mai 1665.

Réponse à V et VI. Remercie de Visch pour son double envoi; admet l'authenticité de l'écrit.

Admodum Reverendo Domino Carolo de Visch, priori emerito et theologiæ professori clarissimo, religioso monasterii Dunensis.

Pax Christi.

Admodum Reverende Pater et Domine,

Accepi officiosissimam epistolam tuam 4[a] maii datam, simulque cum illa *Soliloquium* D. Bernardo adscriptum. Sed et per manum d'Acherii nostri, luculentissimum illum *Tractatum de triplici statu amoris*, seu potius brevem expositionem in duo priora Cantici Canticorum capita, et, quod gratiam mire commendat, propria manu descriptum. Hunc maxima cum voluptate perlegi, nec tantum S. Bernardo æstimo non indignum, quin etiam genuinum ss. doctoris fœtum esse facile adducor, eumque esse indubitanter credo, de quo mentionem facit Guillielmus S. Theodorici abbas (cui subtrahendum esse stylus manifeste convincit) libro 1° Vitæ S. Bernardi, cap. 12, unde non dubium quin certis SS. Patris operibus accenseri debeat, nimirum post *Sermones in Cantica Canticorum* habiturus locum (¹), ubi non solum præteret nomen

(¹) En 1667, quand il donna sa première édition des œuvres de S. Bernard, Mabillon rangea encore cet opuscule parmi les écrits

authoris, sed etiam tui ipsius, cuius cura et labore primum e tenebris vindicandus est. Interim quantas possum gratias refero, nomine inprimis d'Acherii nostri, qui plurimam tibi salutem cum humili gratiarum actione dicit, tum pro liberali concessione, tum etiam pro ipsa scriptionis opera, quam impendere ipsemet non es dedignatus. Istud quidem gravate fero, sed id facile tribuo eximiæ qua erga SS. Bernardum affectus es devotioni. Et siquidem ea quæ penes vos restant opuscula, ad nos, ut ipse liberaliter promittis, transmittere velis, commodius poteris fasciculum tuum dirigere Bruxellas ad bibliopolam quemdam Foppens, Parisios ad Leonardum, istius urbis itidem bibliopolam transferendum, per quem ea quæ ad nos mittere dignaberis fideliter consignabuntur. Interim oro divinam majestatem, ut te communis S. Patris nostri meritis diu servet incolumem. Hoc votum facit tuæ R^tiae^,

admodum R. Pater,
humillimus et addictissimus in Christo famulus,
f. JOANNES MABILLON
monachus Benedictinus.

Parisiis, Idibus maii
1665.

---

authentiques. En 1690, dans la nouvelle édition, il retracta ce jugement : « Re attentius expensa nihil aliud esse existimamus quam breve compendium priorum LI Bernardi sermonum in Cantica a quodam homine studioso et pio concinnatum. Quam vero designat Guillelmus ipsa esse videtur quae sub ejus nomine edita est in tomo IV *Bibliothecae Cisterciensis* ubi attendenda sunt haec verba : *Non autem profundiora illa mysteria quae in eo continentur, attentamus de Christo et Ecclesia, sed cohibentes nos intra nos.... sensum tantummodo moralem aliquem perstringimus.* Quae verba recte praemissis ex vita Bernardi conveniunt, cum ait Guillelmus se a Bernardo expositionem in Cantica petiisse *moraliter tantum intermissis mysteriis scripturae illius.* Haec ratio nos movit ut sequentem expositionem inter Collectanea ex Bernardi operibus facta referremus et quidem post superiores duos Guillelmi libros quibus subjicitur sub nomine S. Bernardi in codice Dunensi ; cui Guillelmo si quis étiam sequentem commentationem tribuere velit, non repugnabimus, maxime cum stilus ejus satis ad Guillelmi stilum accedat ».

VIII.

Ch. de Visch à J. Mabillon.

22 Mai 1665.

Réponse à VII. Envoie deux autres écrits de S. Bernard ; s'informe de l'édition qu'on prépare.

Admodum Reverende Domine,

Epistolam tuam idibus maii ad me datam recepi. Gaudeo plurimum tam insigne opus tandem authori suo restituendum, et quidem inter genuina alia : ad quod ego iam pridem anhelavi, sed proprio iudicio non satis fidens, prius alios consulere volui : mitto nunc duo alia opuscula(¹), quorum etiam memini in *Bibliotheca* mea, et nuper etiam vobis addixi, quæ etiam iudicio vestro committo. Porro ego istius semper fui opinionis quod S. Pater Bernardus multiplicibus infirmitatibus pressus plura viva voce suis dictaverit quæ ipsemet scribere non valebat; quodque discipuli eius cum eadem postea chartæ committerent, et non per omnia stylum ipsius assequerentur, factum sit, ut viri docti illa postmodum legentes et viri sancti stylum in aliquibus non reperientes, illius non esse iudicaverint, quæ tamen vere ab ipso promanarant. Verum hoc etiam prudentissimo iudicio R. Domni D'Achery relinquo.

Cæterum opto scire in qua forma editio vestra sit proditura, quotque tomi iam impressi sint, et intra quod tempus ceteri putentur prodituri, ac cuius typographi opera, etc. ut possim mihi statim exemplar aliquod comparare.

Interim, valete et si in alio quopiam vobis inservire valeam, præsto semper ero,

adm. R^de D.

in quantum valetudo permittet,

R. V. officiocissimus in Christo famulus,

Carolus de Visch, relig. Dunensis.

Adm. R. D'Acherio affectuosam mitto salutem.

Raptim, 22ª maii 1665.

(¹) Il s'agit de l'*Expositio orationis dominicae* et du *Liber sententiarum* dont il parle dans sa *Bibliotheca*, p. 44 et qu'il avait promis d'envoyer (lettre VI).

IX.

J. Mabillon à Ch. de Visch.

3 Juin 1665.

Réponse à VIII. Remercie pour l'envoi ; donne des détails sur la prochaine édition.

Admodum Reverende Pater et Domine,

Accepi tua extrema munera pretiosiora super aurum et topazion, cum epistola tua gratissima data 22 maii, perlegi utrumque opus tua manu dignanter exaratum ; et quidem in *Libro sententiarum* suspexi genium et acumen S. P. N. Bernardi [1], quo quidem nec indignam arbitror *Expositionem in orationem dominicam* licet ipsius vim et energiam non undequaque assequi mihi videatur ; in nostra tamen editione locum suum Deo dante obtinebit [2].

Quod spectat ad formam et statum ejus, partior cum Horstio S. Doctoris opera in 5 tomos [3], ex quibus quidem duo jam valde promoventur (duobus quippe typographis in id operis incumbentibus), scilicet *Sermones per annum* et *Sermones in Cantica*. Porro, non ante novem vel decem menses absolutum erit integrum opus, quod emendatissimum fore arbitror, utpote ad septem vel octo mss. fideliter recognitum. Quidquid sit, ut primum expeditum fuerit, Vestræ Reverentiæ significare curabo typographi

---

[1] Il existe plusieurs écrits attribués à S. Bernard et intitulés *Sententiae*. Celui que de Visch avait envoyé, commence par les mots : *Templum Dei sanctum est*. Mabillon a imprimé cet opuscule dans le tome III, p. 1241 en indiquant en marge *Ex bibliotheca Dunensi*.

[2] Plus tard Mabillon éditait cet opuscule parmi les écrits apocryphes avec cette note : *Prodiit nuper ex bibliotheca Dunensi. Ejusdem est auctoris ac praecedens tractatus* [*de statu virtutum*] *cujus hic mentio fit num. 3.*

[3] En réalité, Mabillon divisa son édition en 6 tomes, réunis dans l'édition in-folio en 2 volumes, repartis, dans l'édition in-8°, en 9 volumes. L'ouvrage parut en 1667.

et bibliopolæ nomen. Fredericus Leonard, qui vestras est, Bruxellensis scilicet, vir industrius, hoc nostrum opus in duplici forma edit, in folio et in-8°, cujus exemplar vobis acceptum precor et meæ erga te observantiæ sinceram professionem.

Utere quæso mea opera, si in aliquo tibi me posse usui esse existimes. Noster d'Acherius paucis abhinc diebus valde fuit infirmatus, convalescit, gratias Deo, teque humiliter et amice salutat.

Vale, optime Pater et clarissime Domine,

tuus humillimus et addictissimus famulus,
f. JOANNES MABILLON
mon. Benedict.

Parisiis.
3° nonas Junii 1665.

X.

Ch. de Visch à J. Mabillon.

31 Août 1665.

Réponse à une lettre perdue de Mabillon du 3 août. Donne quelques détails au sujet de deux écrits attribués à S. Bernard; demande comment il pourrait envoyer à Paris son manuscrit du second volume des œuvres de Alain.

Admodum Reverende Domine,

Vestras datas 3ª huius recepi 12ª, cum adiuncto fasciculo D. Jacobi de Lannoy. Postridie autem scripsi R. Domino Priori Laudensi qui statim mihi humanissime transmisit epistolam S. Bernardi expetitam a Rdo D. Lannoy, quæ eadem prorsus est cum illa quam habetis a Joanne Bona ut clare evincunt verba omnia a Reverentia vestra in epistola sua annotata, priora scilicet et ultima. Porro ipse Laudensis prior, vir doctissimus et ex præcipuis quos ordo noster habet in Belgio, iudicat non esse epistolam Sancti Bernardi, sed solummodo ordinationem seu decretum capituli generalis quo commendatur nova editio anti-

phonarii nostri ordinis, quod decretum ipse S. Bernardus commendat abbatibus suæ lineæ, id quod ego etiam iudico, adeoque non suaderem eandem pseudo-epistolam inseri operibus Sancti Bernardi (1). Transmitto hic una epistolam ipsius Laudensis prioris ubi R^tia vestra videbit ipsius rationes.

Quo ad tractatum *In psalmum Afferte*, iam a 36 annis, dum in Germania habitarem, transiens aliquando per monasterium Veteris Campi, vidi illum ibi (2), sed ne vel verbulum inde descripsi, nec ab eo tempore quidpiam de eo audivi, quia nullam ibi habeo notitiam. Unde R^tiam V^ram hic iuvare non possum. Non credo tamen esse genuinum S^ti Bernardi fœtum, alias non potuisset latere Horstium qui bibliothecam dicti monasterii lustravit et quædam alia ex eadem publicavit. Si quid aliud esset in quo R^tiae V^rae inservire valerem, libenter me impenderem, non obstante debilitate mea. Gaudeo *Tractatum de triplici statu amoris* iam esse impressum. Unde, quam primum totum opus absolutum erit, peto certior fieri, quatenus mox mihi comparare valeam exemplar et forte adhuc aliqui alii ex nostris. Libenter adhuc idem opus viderem ante obitum.

Cæterum quia R^tia V^ra iam aliquoties vicissim operam suam mihi obtulit, iam eandem audeo implorare in negotio aliquo, redundante ad honorem sacri ordinis nostri, quod tale est. Habeo iam a longe tempore prælo paratum a me recognitum tomum secundum operum Alani magni de

---

(1) A la fin du tome second, Mabillon édite le traité *de Cantu seu correctione Antiphonarii* précédé d'une petite lettre. Dans son avertissement au lecteur il dit : « Librum de ratione cantus Bernardo adscriptum mihi quondam suppeditavit piæ ac suspiciendæ memoriæ Johannes Bona, tunc congregationis suæ abbas generalis, postmodum S. R. E. Cardinalis. Libro præmissa est epistola quam Bernardi esse existimavi ; at tractatum ipsum eis assignandum quos hujus operæ subsidiarios adscivit ». L'écrit que Ch. de Visch désigne par *epistola* comprend sans aucun doute la lettre et le traité.

(2) Il est question du traité *In psalmum Afferte Domino filii Dei* dans *Biblioth. Script. Ord. Cist.*, p. 42 et dans le ms. 139/106 du séminaire de Bruges, f. 181.

Insulis, doctoris universalis (1). Cum autem non viderem apparentiam quod possem illum hic typis mandare, ubi typographi nimis care elocant operam suam, scripsi hoc ipsum domino Iacobo de Lanoy mihi iam a multis annis per epistolas familiari, qui nuper in postremis suis a R^tia^ V^ra^ transmissis, scribit, si velim illi transmittere scripta mea, se omnem adhibiturum conatum ut imprimantur Lugduni, ubi nuper recusus est prior tomus eorumdem operum a me (ab annis aliquot) in lucem datus. Libenter itaque illi dicta scripta transmitterem, si scirem qua via eadem possem mittere et paratus etiam sum solvere pretium translationis Parisios usque, modo mihi assignaretur mihi (*sic*) aliquis Bruxellis vel Antverpiæ cui dictum pretium numerare possem ; quia ut immediate mittam Parisios, nullam habeo commoditatem. Credo autem hoc posse fieri per typographum vestrum Leonard. Prius tamen volui scribere D. Lannoy, ad quem diriguntur hæ adiunctæ quas placebit R^tiae^ V^rae^ illi prima omnino commoditate transmittere. Scripta hæc non sunt valde ponderosa, curavi illa compingi in duobus voluminibus in-4° quæ simul iuncta non pertingunt nisi ad crassitudinem quatuor digitorum. Spero R^tiam^ V^ram^ hic non detrectaturam conferre operam suam, maxime ubi idipsum etiam requisierit D. Lannoy, communis amicus noster.

Admodum Reverendum Dominum d'Acherium ore vestro affectuossissime saluto, meque precibus et sacrificiis vestris obnixe commendo, vestri quoque non immemor futurus.

Adm. R^de^ Domine,
R^tiae^ V^rae^ studiosissimus in Christo famulus,
CAROLUS DE VISCH, relig. Dunensis.

Dunis, ultima Augusti 1665.

(1) En 1653 Ch. de Visch avait édité à Anvers typis Guil. Lesteini, in-folio, plusieurs écrits d'Alain. Cf. *Bibl. Scr. O. Cist.*. p. 13-15.

XI.

Ch. de Visch à J. Mabillon.

16 Septembre 1665.

Il n'enverra pas son manuscrit des œuvres d'Alain et renonce à cette publication.

Admodum R. Domine,

In postremis meis datis ultima augusti scripsi de quibusdam scriptis transmittendis ad D. Jacobum de Lannoy. Verum, re maturius examinata, mentem mutavi decrevique dicta scripta hic retinere, quia omnino iudico, dictum D. de Lannoy nullum reperturum typographum qui illa volet typis suis excudere, nisi certus sit de distractione notabilis quantitatis exemplarium, aut saltem in eorumdem compensationem recipiat summam aliquam pecuniæ, quod onus ego subire nolo. Quo casu deberent mihi eadem scripta remitti sumptibus meis, quibus malo parcere. Quare iam compacta in duobus voluminibus apponam cæteris mss. codicibus nostris, ibidem remansura donec fortasse Deus aliquando suscitet aliquem qui illa assumat publicanda, quod ego iam ætate et laboribus fractus præstare non valeo. Scribo hoc ipsum Domino Lannoy per epistolam hic adiunctam, quam placebit ipsi destinare. Pseudo-epistolam S. Bernardi de ratione cantus denuo relegi mihique semper magis adhuc displicet, intantum ut omnino indignam iudicem quæ eidem S. Patri attribuatur. Quod tamen Reverentiis Vestris iudicandum relinquo. Interim, cum bona patientia expectando novam editionem vestram post aliquot menses prodituram, manebo semper,

adm. R^{de} D^{ne},
Reverentiae Vestræ addictissimus in
Christo famulus,
CAROLUS DE VISCH, relig. Dunensis.

Dunis, 16 septembris 1665.

Adm. R. Domno D'Acherio, vobiscum pariter opto longam et vegetem sanitatem.

COMPTES RENDUS

—

O. Bled. *Regestes des évêques de Thérouanne*, 500-1553. (Société des Antiquaires de la Morinie.) — St-Omer-Paris, Champion. Tome I, in-4° de XLVII-408 p. Prix : 15 frs.

En publiant les *Regestes des évêques de Thérouanne*, la Société des antiquaires de la Morinie a rendu un service sérieux aux études d'histoire locale. Les trois fascicules qui composent le premier volume et qui nous mènent en 1414, comprennent 2482 numéros. S'il est peu de pièces précédant le XI[e] siècle qui ne soient connues, il n'en est pas de même à partir de cette date. Les consciencieuses recherches de l'auteur dans les archives de St-Omer, d'Arras, dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, lui ont permis de signaler beaucoup de faits inconnus et de préciser notamment les dates de deux évêques, Henri de Murs et Enguerrand de Créqui.

L'auteur avait commencé son travail avant la décision de la Commission royale d'histoire de Belgique, de publier les Regestes ou Catalogues d'actes. Il s'en excuse dans sa préface et regrette de n'avoir pu mettre à profit les précieuses indications données par cette Société. Aussi, nous ne le chicanerons guère sur ce point. Ce que nous lui reprocherons, c'est qu'il ait cru devoir borner ses recherches presque exclusivement aux seuls fonds des archives françaises. Le diocèse de Thérouanne s'étendant en grande partie en Belgique, il est évident que beaucoup d'actes intéressants doivent se trouver dans les fonds religieux de ce pays. Même en France, quelques pièces lui ont échappé. Je lui signalerai à ce sujet le travail de M. Jacquemin sur les actes de Josselin, évêque de Soissons, paru dans le 4[me] *Mélanges d'histoire du moyen-âge* de M. Luchaire.

M. Bled a eu une heureuse inspiration en faisant effectuer des recherches aux Archives Vaticanes. Les bulles du pontificat d'Innocent VI notamment, étaient en partie inconnues. Mais pourquoi

n'a-t-il pas épuisé les renseignements fournis déja, dans la publication de M. Vidal par exemple ?

En tête du volume, l'auteur a donné une liste des dignitaires de la cathédrale. Cette liste comme il l'indique dans une note du troisième fascicule, devra être complétée à la suite de la publication de l'*Inventaire sommaire des Libri obligationum et solutionum* du P. Berlière, ainsi que de celle qu'ont entreprise les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*

Il nous resterait à demander à M. Bled un peu plus de précision dans ses références. Une table bibliographique à la fin du volume sera la bienvenue.

Ces critiques n'enlèvent d'ailleurs rien à la valeur de cette œuvre et l'étendue de ce compte rendu montre l'importance que nous y attachons. L'auteur se défend d'avoir voulu faire un travail définitif. Ceux qui connaissent la difficulté de ces sortes d'ouvrages ne sauraient s'étonner de certaines lacunes (1). Tel qu'il est, le livre est une excellente préparation à la publication qu'a décidée la Commission royale d'histoire et fournira, en attendant, un utile recueil aux érudits.

Rome. HENRY DUBRULLE.

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden. Opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door **Dr. S. Cramer** en **Dr. F. Pijper.** 's Gravenhage. Martinus Nijhoff.

1ste deel : *Polemische geschriften der hervormingsgezinden* bewerkt door DR. F. PIJPER, 1903, in 8° IX-658 blz.

2de deel : *Het Offer des Heeren* (de oudste verzameling doopsgezinde martelaarsbrieven en offerliederen) bewerkt door DR. S. CRAMER, 1904, in 8° XII-638 blz.

Te lang reeds bleven de slechts weinige geschriften vóór en tegen de zoogenaamde godsdienstige hervorming op Nederlandschen

(1) J'ai moi-même à remercier M. le chanoine Bled des addenda qu'il m'a indiqués pour mon *Bullaire de la province de Reims.*



bodem, die ons nog resten uit 't groot aantal boeken in de 16[de] eeuw in het licht gegeven, verborgen in het stof van bibliotheken en archieven. Slechts enkele bevoorrechten, die noch op tijd noch op geld hadden te zien, konden ervan kennis nemen. Daarom is het een hoogstverdienstelijk werk door twee noord-nederlandsche universiteitsprofessoren, Dr Cramer van Amsterdam en Dr Pijper van Leiden, ondernomen, om door een duidelijken herdruk de meest zeldzame en belangrijkste van deze ons nog bewaarde geschriften in handen te stellen van alle beoefenaren der nederlandsche geschiedenis. Maar ook de niet-geschiedkundigen mogen deze herdrukte schriften ter hand nemen, daar de eenvoudige lezers, die zich weinig tehuis gevoelen in de geschiedenis van de eerste eeuw der hervorming, in de inleiding, aan elk herdrukt geschrift voorafgaand, inlichtingen vinden over den schrijver, den aard, het doel van elk geschrift. Daarenboven zullen de verklarende noten aan den voet der bladzijden hun den zin van duistere woorden ontsluieren. Het behoeft geen betoog, dat verschillende dezer te herdrukken stukken den naam dragen van vlaamsche schrijvers, terwijl andere, door niet Vlamingen geschreven, betrekking hebben op de hervorming in Vlaanderen.

Aan een kort overzicht van deze twee soorten van geschriften, dunkt ons, komt eene plaats toe in dit tijdschrift aan Vlaanderens geschiedenis gewijd. Wij zullen daarom den lezers deze stukken aanduiden in de twee deelen der *Bibliotheca Reformatoria Neerlandica* tot nu toe verschenen.

Het eerste deel bewerkt door D[r] Pijper, geeft een herdruk van elf polemische geschriften van hervormingsgezinden volgens de aloudste uitgave, waarvan een of meer exemplaren tot ons zijn gekomen.

Slechts drie ervan verdienen onze aandacht, namelijk het zesde en de beide laatste. De inhoud hunner respectievelijke inleidingen komt hierop neder :

De schrijver van het eerste stuk getiteld « *Van den Propheet Baruch* » (blz. 259-272) is ons onbekend. Dat het evenwel oorspronkelijk in de nederlandsche taal werd opgesteld, blijkt uit de bijzondere vereering, die het aan den H. Hubertus toekent. Inderdaad was het een gewoonte in de Nederlanden, zoo iemand door een dollen hond gebeten was, op diens voorhoofd een draadje te bevestigen van den stool afkomstig van den heilige en bewaard in het Ardennenklooster aan hem toegewijd; nu beschouwt de schrijver deze vereering als eigen aan zijn landstreek.

In hoofdzaak bestrijden de weinige bladzijden van het werkje — waarschijnlijk een brokstuk eener homilie over I Cor. 12.2. — de aanroeping der heiligen en de vereering der beelden.

De ware heiligenvereering bestaat volgens den schrijver in het weldoen aan de « levende » heiligen d. i. de armen. De beeldendienst dankt zijn ontstaan aan de tusschenkomst des duivels, die verschillende ziekten in de menschen werkt, waarvan dezen genezing gaan zoeken bij de beelden.

Het taaleigen en de druk doen denken aan het jaar 1524 als jaar van de eerste uitgave; een nieuwe uitgave verscheen te Wezel in 1558.

Over het tweede geschrift « *Een claer bewijs van het recht gebruyck des Nachtmaels Christi ende wat men van de Misse houden sal. Door Marten Mikroen* » is ons meer bekend. De schrijver, eigenlijk Marten de Cleyne geheeten, was Vlaming van geboorte. Hij is een der eerste predikanten, die in 1550 te Londen de Kerk der gevluchte nederlandsche Calvinisten inrichtte. Groot is zijn letterkundige arbeid geweest; hiervan getuigen een aantal schriften van zijn hand. (Zie hierover de inleiding van Dr Pijper blz. 424-427.; alsmede blz. 423 de boekbeschrijving over M. Mikroen in de noten 1 en 2). In 1552 deed hij het werk « over het nachtmael en de misse » te Londen het licht zien. Aanleiding gaf hem daartoe de terechtstelling van verscheidene ketters in Brabant, de Vlaanderen en Henegouwen, gevangen om het wederspreken der Roomsche leer over de Mis. In de drie deelen van zijn boek, handelt de schrijver achtereenvolgens over de natuur, het doel, het aantal der Sacramenten, over hen, die ze moeten ontvangen (eerste deel); over het heilig avondmaal en de wezensverandering van brood en wijn in de H. Mis (tweede deel); over de plechtigheden van het avondmaal en het karakter van de Mis (derde deel). De oudste uitgave, welke herdrukt is pp. 437-563, dagteekent van 1552. Bij de tweede uitgave zijn op het titelblad de volgende woorden bijgevoegd: « wederom neerstelick overzien doer den autheur. Ghedruckt buyten Londen bij Collinus Volckwinner anno 1554 »; een exemplaar van die uitgave bevindt zich in de bibliotheek van de Leuvensche hoogeschool. Verschillende veranderingen zijn aangebracht in de schrijfwijze der eerste uitgave; de verwijzingen op den rand der bladzijden naar schriftuur-plaatsen zijn vermeerderd.

Het laatste der drie geschriften is getiteld: « *D. Ruardi Tappart Enchusani Lovaniensis Academiæ quondam Cancellarii etc. Apotheosis. Dialogi inter locutores: Ruardus, Genius, Petrus, Cerberus, Chorus inferorum.* » (blz. 579-636).

Dit letterkundig kunstwerk is vol sarcasme, in altijd nieuwe en verrassende vormen. Ook als geschiedkundig werk heeft het zijn waarde. Het geeft ons niet zoozeer geschiedkundige feiten, dan wel de indrukken door de gebeurtenissen teweeg gebracht bij den schrijver. Wie deze is, hebben ook de allerlaatste nasporingen, gedaan door Dr P. J. Blok in 1902 niet met zekerheid kunnen bepalen.

Voorloopig blijve daarom een zekere Henricus Geldorpius doorgaan voor den schrijver. Bevreemdend is het politieke standpunt door den schrijver ingenomen tegenover de roomsche hierarchie. Paus en kettermeesters dragen de schuld van de vervolging in de Kerk. De leden van het Hof van Holland in den Haag zijn slechts figuranten in de ketterprocessen, op wie evenwel het hatelijke in deze processen neêrkomt.

De politiek van keizer Karel V vindt bij den schrijver instemming; de pauselijke partij daarentegen is in zijn oog een groot nationaal gevaar. Om 's pausen macht te doen standhouden wijkt deze partij voor niets terug, al ware ook de val van het rijk van Philips II ermede gemoeid. De oudste hier herdrukte uitgave van dit werk is zonder jaartal; een latere verscheen te Bazel in 1567.



De geschriften vervat in het tweede deel bewerkt door Dr Cramer dragen geen polemisch karakter zooals die van het eerste deel; integendeel zij vormen een bundel geestelijke lezingen onder den titel « *Het Offer des Heeren* ». Deze titel is de eigenlijke titel van het eerste deel van dit werk, welk deel een verzameling bevat van de oudste doopsgezinde martelaarsbrieven in de Nederlanden.

Deze brieven — slechts een derde deel der ons bewaarde wordt hier herdrukt, de rest komt in latere deelen — geven ons nu eens de geloofsbelijdenis der doopsgezinde « martelaren », dan weder hunne laatste wilsbeschikkingen, hun afscheid van- en vermaningen aan familieleden. De verzamelaars voegden hieraan nog toe de verslagen van de gerechterlijke verhooren door de « martelaren » ondergaan, alsmede liederen over den inhoud der voorafgaande brieven gedicht. « *Een lietboecxken tracteerende van den offer des Heeren* » vormt het tweede deel van dit werk en bezingt de folteringen en terechtstelling der martelaren. Klein van omvang, rijk aan afwisseling in toon en stof (beschrijvingen, vermaningen, vertrouwelijke samenspraken volgen elkander op) vol van bekende zangwijzen, zich bepalend bij een beperkt aantal martelaren, is dit boek, volkomen beantwoordend

aan het doel der zamenstellers, een volksboek geweest. Het legt ons de innigste gevoelens der doopsgezinde martelaren bloot in de onvervalschte taal der nederlandsche burgerij in de zestiende eeuw. Een oppervlakkige lezing zelfs doet ons zien, dat de « martelaren » niet tot de armen — zooals Dr Fruin wil, — maar tot den middenstand behooren.

Beide boekjes zijn, te zamen vereenigd, herhaalde malen gedrukt; wij bezitten heden nog exemplaren van elf onderscheidene uitgaven tusschen de jaren 1562 tot 1599.

Bladz. 6-19 geeft Dr Cramer verschillende wetenswaardige bijzonderheden over deze uitgaven; de weetgierige lezer wordt daarheen verwezen. Van meer belang is het voor ons het antwoord te vernemen op drie vragen door Dr Cramer in zijne inleiding gesteld op het eerste gedeelte « Het Offer des Heeren ». Vooreerst, waar moeten de verzamelaars der brieven en liederen gezocht worden? Men denkt aan Emden, maar de gegevens om deze vraag beslist te beantwoorden ontbreken ons ten eenemale.

Wat de bronnen echter betreft der verzameling, hier hebben wij de zekerheid, dat de uitgevers gedeeltelijk de oorspronkelijke brieven, gedeeltelijk een letterlijk afschrift of afdruk ervan onder de oogen hebben gehad. En kan het wel anders met een uitgave, die zoo kort na het verschijnen dezer brieven werd bezorgd én dat door geloofsgenooten én dat voor hen, die de brieven hadden gelezen in hun oorspronkelijken vorm of zelfs nog bezaten? Niet alle brieven zijn in hun geheel in de verzameling opgenomen, maar het verzamelde geeft toch het oorspronkelijke letterlijk terug; waarom anders op den rand der bladzijden de verklaringen van duistere woorden in den tekst?

Het doel eindelijk, waarmede de verzamelaars het werk ondernamen, is het vertroosten en versterken van alle liefhebbers der waarheid. De « martelaren », van wien spraak is, zijn eensgezind in denken en gevoelen en nergens vinden wij duidelijke sporen van den strijd, die sinds 1566 of 1567 de vlaamsche en friesche doopsgezinden verdeelde over den ban, het bestuur der godsdienstige gemeenten, en de menschwording van Christus. Sommigen hunner zijn meermalen gedoopt, anderen echter nooit, zoodat zij veeleer een gemeenschap van « goeden » dan van « gedoopten » vormen.

Een uitgewerkt stelsel van samenhangende leerpunten vinden wij hier niet; zelfs niet een bepaalde leer over het martelaarschap, waarvan de meeste brieven zoo vol zijn.

Van de Roomsche Kerk is slechts spraak in de gerechtelijke ver-

hooren; zij vertegenwoordigt voor de doopsgezinden « de wereld » die behagen schept in onschuldig bloed te vergieten en predikers aan te stellen, uit wier mond de woorden des H. Schrifts ons als leugens tegenklinken.

Met betrekking tot de menschwording van het Woord, leeren zij een geboorte van Gods Zoon in Maria, maar niet uit Maria; daarenboven was een God-mensch voor hen een onding, daarom moest de vóórbestaande Christus bij zijn geboorte opgaan in een mensch.

Het « lietboecxken » biedt in zijn inhoud veel overeenkomst met het « Offer des Heeren ». (Over de zangwijzen daarin voorkomend geeft Dr Cramer een boekbeschrijving blz. 38.)

Eenige liederen zijn opgesteld door de « martelaren » zelf, anderen zijn het werk van ooggetuigen hunner folteringen of van tijdgenooten. Zij bezingen ons in rederijkers poëzie de martelingen door doopsgezinden onderstaan, alsmede de indrukken, die deze folteringen bij de ooggetuigen te voorschijn riepen. Meesterschap over vorm en taal verraden deze liederen bij hunne zamenstellers niet; maar toch, dringt een levendige, dramatische voorstelling en een warm gevoel den lezer steeds tot aandachtig verder lezen. Dat het den dichters niet gelukt is kunstwerk te scheppen, is alleszins te vergoeielijken; eenerzijds wilde men de woorden, door de martelaren gesproken in hun eersten vorm opnemen, anderszijds dichten op bekende zangwijzen, want vóór alles waren de liederen bestemd om in de vergaderingen der broeders te worden gezongen, hetgeen ook feitelijk is geschied.

Een groot aantal martelaren, van wien gehandeld wordt in de twee deelen van het « Offer des Heeren », zijn Vlamen van afkomst. Wij bepalen ons tot het opsommen hnnner namen met aanduiding der bladzijden, waar over hen in Dr Cramer's werk wordt gesproken.

Hans van Overdam te Gent verbrand blz. 98-120 *Jannijn Buefkijn* (*Hans Keescooper uit Wervick*) id. te Gent blz. 121-125. *Jeronimus Seghers* en vrouw id. te Antwerpen blz. 126-176. *Peter Bruynen* (met vier anderen) gedood te Antwerpen blz. 177-186; blz. 521-526. *Peter van Wervick of van Olmen* id. te Gent blz. 187-194; blz. 594-603; *Jooskint* te Cortrijk id. blz. 219-237; *Claes de Praet* te Gent id. blz. 238-255; *Adriaen Pan* (en vrouw) id. te Antwerpen blz. 342-347; *Hans de Vette* (met nog elf anderen) id. te Gent blz. 348-357; blz. 556-559. *Hans van der Maes of Vermeersch* id. te Waesten blz. 358-366. *Lenaert Plouier* te Antwerpen verdronken blz. 367-371. *Van vier vrome Christenen* uit Lier te Gent gedood blz. 516-521. *David Van der Leyen en Levina Ghyselins* te Gent verbrand blz. 531-35; *Gillis von Gusseme*

en *Lysbette Piersins* id.-id. blz. 535-537 ; *Janneken Eghels van Haerlebeke* bij Kortrijk te Antwerpen verdronken blz. 553-556 ; *Ghooris Leerse van Lier en Joachim Ooms* (*Janssens*) *van Curingen* te Antwerpen idem blz. 560-562. *Van vier Vlaamsche Christenen te Lier* verbrand blz. 568-577 ; *Kalleken Strijngs* te Yperen verbrand blz. 591-593 ; ten laatste blz. 603-607 een lied « van sommige vrienden hoe si gevangen worden tot Yperen » onder deze vrienden komt o. a. voor *Kaerl* (*Lauwers van de Walle*).

Aan deze misschien wat lange beschouwingen moeten wij nog een enkel woord toevoegen over de methode door Dr Cramer en Dr Pijper gevolgd bij het bezorgen dezer herdrukken. Uit het voorgezegde blijkt den lezer voldoende, dat de bij tekstuitgaven behoorende inleidingen en aanteekeningen in beide deelen tot nu verschenen der Bibl. Reform. Neerl. niet ontbreken. Wellicht zijn de beide professoren wel wat karig met hunne aanteekeningen.

In het eerste deel zijn de geschriften — waarvan een zestal te zamengevoegd zijn in een band, toebehoorend aan de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden — een letterlijken herdruk van de oudste uitgave, ons heden bekend ; afwijkende lezingen in latere uitgaven voorkomend zijn erin niet opgenomen.

Het tweede deel geeft ons de lezing van het Offer des Heeren naar de uitgave van 1570 ; met recht kiest Dr Cramer deze vierde uitgave voor zijn herdruk, daar deze uitgave aan het boek zijn blijvende vorm heeft geschonken. De in voorgaande en volgende uitgaven bijgevoegde stukken zijn bijna allen herdrukt aan het eind van Dr Cramer's boek ; hier en daar bracht hij kleine veranderingen in den tekst ; zij worden eendeels gerechtvaardigd in noten aan den voet der bladzijden, anderdeels kan men de oorspronkelijke tekst vinden in een bijvoegsel bladz. 665 ; eveneens worden afwijkende lezingen gegeven uit de « groote offerboeken » en het boek van Van Braght. Aan het slot van beide boekdeelen is een alphabetische lijst van personen en zaken geplaatst ; in het eerste deel gaat hieraan nog een lijst der aangehaalde bijbelplaatsen vooraf. Hiermede meenen wij genoegzaam te hebben gewezen, op hetgeen in de besproken werken belangrijks voorkomt voor de geschiedenis van Vlaanderen. Wij hoopen weldra kennis te maken met het derde deel der Bibl. Ref. Neerl. dat geschriften brengen zal van de oudste der Nederlandsche tegenstanders der hervorming ; een gedeelte ervan is reeds door Dr Pyper ter perse gelegd.

Leuven. TH. H. VAN OPPENRAAY.



Dr K. de Gheldere. *De Oude Thorhoutsche kamer van Rhetorica, met kenspreuk: Door Geest en Arbeid.* Gent, Siffer, 1905, 8°, 110 bl.

Ter gelegenheid van de wereldtentoonstelling in 1905, moest, benevens zoovele andere zaken, ook naar Luik het vaandel van de oude Thorhoutsche kamer: « Door Geest en Arbeid », « om mede te dingen in een vreedzamen kamp »; en het behaalde er werkelijk « den tweeden prijs in de klasse der zijden wapperende vaandels van vóór 't jaar 1830. »

Dit vaandel zou zijnen kerstenbrief meêkrijgen naar 't Walenland, en daartoe schreef Dr K. de Gheldere bovenvermeld werkje: een werkje van toewijding, van genegenheid voor zijne geboortestad; een vastzetten tegen 't verloren gaan, van wat schrijver « met voorliefde heeft afgeluisterd, afgeschreven en verzameld; » een te boeke stellen van « wat hij weet en schier alléén nog weet, » nopens de letterkundige bedrijvigheid van Thorhout's rederijkkamer.

Veel is er niet, maar 't weinige dat gegeven wordt is daarom niettemin kostelijk, immers kan het uitstekenden dienst bewijzen aan deze die eensdaags de geschiedenis zal opmaken van de rederijkers in Vlaanderen.

Een eerste hoofdstuk geeft een algemeen overzicht van 't ontstaan en den groei der rederijkkamers in ons Vlaamsche land, en med'een den oorsprong van het Vlaamsche tooneel. Bij ons, zoo veelal elders, komt het tooneel uit de mysteriespelen, het aanschouwelijk maken van de mysterien van ons geloof in de kerkplechtigheden; de kamers van rhetorica, door invloed van den vereenigingsgeest binst de latere middeneeuwen, binst den gemeententijd, te weten, ontstaan uit en om het tooneel. — Daarna wordt in zijn groote lijnen de geschiedenis geschetst van de Thorhoutsche kamer, en dat zoo wel als 't mogelijk was, met het weinige dat schrijver te zijner beschikking had. Zoo moet hij een of tweemaal zich bij loutere gissing bepalen of bij een kreupel bewijs, of voortdoen met algemeene historie waar hem de noodige stukken ontbreken om zijne eigene Thorhoutsche geschiedenis op te maken.

Eerst in de 14e en 15e eeuw, vindt hij eene degelijke oorkonde, bevestigend 't bestaan, in dien tijd, van eene confrerie ofte gilde der klerken; wat nog geen rederijkkamer is. Het eerste historisch bewijs van 't bestaan eener rederijkkamer te Thorhout ontdekt hij in 1562. Met eene nieuwe gissing tracht schrijver daarna uit te

maken of vóór dien tijd iets dergelijks daar zou bestaan hebben, en hij besluit ja; doch, ons dunkens komt het zijn besluitsel weinig te bate, wat hij daarop laat volgen: immers dat bij al de landjuweelen in de eerste helft der 16e eeuw de kamer van Thorhout „ uitscheen door hare afwezigheid „. Zouden we dus niet met evenveel recht mogen vermoeden dat ze misschien niet bestond? Ze verschijnt aan het landjuweel te Thielt in 1562, en blijft dan haar duister leven rekken honderd jaar lang zonder den voet buiten Thorhout te zetten. Van 1662 tot 1778 geeft ze volstrekt geen teeken van leven meer en gaat werkelijk dood. In 1778 wordt door de Thorhoutnaars met vergunning van Balliu, Burghemeester en Schepenen, eene gansch nieuwe rederijkkamer gesticht, de oude was vergeten met name en kenspreuk. In 1817 wordt haar bloed vernieuwd door jongere bijtreders en in 1821 houdt ze op te bestaan.

Volgt een tweede hoofdstuk, de bijlagen namelijk, of documenten, als: vergunningen, uitgeschreven prijsvragen en wedstrijden, met de bekroonde antwoorden en opstellen, op rijm. Onder andere komen daarbij de namen van niet onverdienstelijke dichters, zooals een Van Damme van Brugge, Liebaert van Oostende, Van de Wiele van Kortrijk, en van den hekeldichter Joosje Koolman, geboren Thouroutnaar.

Het derde hoofdstuk is gansch dien laatsten dichter en zijn hekeldicht gewijd.

En 't vierde hoofdstuk meldt ons hoe de vlagge van „ Door Geest en Arbeid „ te Luik heeft prijs gewonnen. We kunnen ons ten slotte de woorden van den schrijver eigen maken en besluiten dat zijn werkje voorzeker „ een stukje is dat, bij het oprichten van den tempel onzer Lettergeleerdheid, „ wel zal te passe komen.

Kortrijk. CÆS GEZELLE.

E. Vacandard. *Saint Bernard* (Collection: La pensée chrétienne; textes et études). Paris, Bloud et Cie, 1904, in-12, 304 p. Prix: 3 frs.

La nouvelle collection, dont cet ouvrage fait partie, cherche à présenter la *pensée* des grands maitres dont s' honore la littérature *chrétienne* en donnant de longs *textes* extraits de leurs œuvres,

encadrés dans de substantielles *études* qui en facilitent l'intelligence et en montrent la connexion et la portée.

S. Bernard avait sa place marquée dans cette galerie; et personne n'était mieux à même de nous faire connaître exactement les idées de l'abbé de Clairvaux que M. Vacandard, l'auteur de la magistrale *Vie de S. Bernard* (Paris, Lecoffre. 1897, 2e édit. 2 vol, in 12).

Judicieux choix de textes, traduits avec l'exactitude voulue; courts mais savants commentaires qui replacent les extraits dans leur milieu historique et en font comprendre le vrai sens; groupement systématique sous diverses rubriques générales qui présentent les idées du *Doctor mellifluus* dans un ordre logique tout en les maintenant, dans la mesure du possible, dans leur évolution historique; bonne table analytique: telles sont les qualités maîtresses de cette excellente œuvre qui intéresse à plus d'un point de vue l'histoire de la Flandre.

S. Bernard en effet a eu des relations spéciales avec Thierry d'Alsace dont il a plaidé la cause auprès du roi de France (p. 95); il a visité le sud de la Flandre vers 1130 et y a trouvé plusieurs de ses meilleurs disciples et collaborateurs; en 1139 il a installé personnellement comme premier abbé cistercien des Dunes le B. Robert de Bruges, qui est devenu son successeur à Clairvaux; il a parcouru toute la Flandre en 1146 et a laissé en beaucoup d'endroits des souvenirs de son passage. Considérable surtout a été l'influence qu'il a exercée par ses prédications, ses lettres et ses traités, sur les nombreuses abbayes cisterciennes qu'il a fondées lui-même en Flandre ou qui y ont été érigées par ses disciples, et qui furent comme autant de centres de diffusion des idées de l'abbé de Clairvaux.

Il peut donc être utile, à ce point de vue, de connaître exactement les doctrines théologiques du Saint Docteur, (ch. IX) ses idées sur la vie religieuse et l'esprit de l'ordre de Citeaux, sur les rapports entre Cisterciens et le clergé séculier ou régulier des autres ordres (ch. II-III), ses opinions sur les croisades (chap. VII) ou la décoration des églises (p. 58-59); ses sentiments de grande dévotion envers la S. Vierge (p. 8 ss., 226 ss.) etc.

C. CALLEWAERT.



CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le Comité-Directeur a fait distribuer aux membres de la Société pour 1905 le troisième volume de l'ouvrage de M. L. Gilliodts-van Severen, *Cartulaire de l'ancienne Estaple de Bruges*, Bruges, L. DePlancke, 1905, grand in-8°, 740 pp. Prix : 15 fr. Dans ce troisième tome, l'infatigable archiviste de la ville de Bruges a réuni le texte ou le sommaire de 620 documents (nn. 1679 à 2317), presque tous inédits, concernant le commerce de Bruges. Les pièces sont classées chronologiquement et vont du 30 juin 1544 à 1721. (Voir au sujet des deux premiers volumes AnÉm. 1905, t. LV, p. 329.

Sociétés savantes et Congrès.

— Académie royale de Belgique ; classe des lettres et des sciences morales et politiques.

I. *Questions de concours pour l'année 1908.* Mémoires à adresser avant le 1er novembre 1907 :

— *On demande une étude sur les principaux rhétoriciens néerlandais du XVe et du XVIe siècle, notamment : Jan Van Hulst, Anthonis de Roovere, Cornelis Everaert, Mathijs de Casteleyn, Edouard de Dene et Jean-Baptiste Houwaert.* — Prix : six cents francs.

— *Faire l'histoire de la grande peste du XIVe siècle et exposer ses conséquences religieuses, morales et sociales.* — Prix : six cents francs.

— *On demande une étude sur la bourgeoisie foraine* (buten- *ou* haghe-poorterie) *dans les provinces belges depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.* — Prix : six cents francs.

— *On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIXe siècle dans une région de la Belgiqae, autre que la Campine.* — Prix : six cents francs.

II. *Prix perpétuels.*

1° Prix de Stassart. Notice sur un Belge célèbre.

Conformément aux volontés du fondateur, un prix de *six cents francs* est offert à l'auteur de la meilleure notice sur JEHAN BOUTILLIER, AUTEUR DE LA SOMME RURALE.

Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du bailliage de Tournai-Tournaisis.

Indiquer les sources auxquelles il a puisé.

Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. — Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er **novembre 1910.**

2° Prix de Stassart. Histoire nationale.

Conformément aux volontés du fondateur, un prix de *trois mille francs* est offert à l'auteur du meilleur mémoire en réponse à la question suivante :

On demande une étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er **novembre 1907.**

Les mémoires peuvent être rédigés en français, en néerlandais, en allemand ou en latin.

Voir AnÉm., t. LV, pp. 210 et 336.

Koninklijke Vlaamsche Akademie voor taal en letterkunde. Wedstrijden.

De mededingende handschriften, in het Nederlandsch geschreven, moeten vrachtvrij ten lokale der Academie, Koningstraat, 18, Gent, ingezonden zijn *vóór 1 Februari van het jaar des wedstrijds*, ten ware een andere datum daartoe bepaald ware.

Er zal bij al de prijsvragen, behalve bij de woordenboeken, *eene tamelijk uitvoerige alphabetische inhoudstafel gevoegd worden.*

I. **Voor 1906** :

— *Repertorium der geschriften* over de *Nederlandsche Letterkunde der* 16e, 17e, 18e *en* 19e *eeuw.*

Prijs : 600 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

(Deze vraag vervangt gedeeltelijk de voor 1904 uitgeschrevene :

Bibliographie der Nederlandsche Taal- en Letterkunde in de 16e *en de* 17e *eeuw*, omdat deze vraag, naar ingekomen inlichtingen, op verschillende belangstellenden den indruk heeft gemaakt, dat er van hen verlangd wordt : Eene bibliographie van alles wat onze schrijvers in de 16e en de 17e eeuw geschreven hebben, — terwijl bedoeld wordt : Wat *over* onze schrijvers en hunne geschriften geschreven werd.)

— Eene verhandeling over : *Aantal, invloed en beschaving der Nederlandschsprekenden buiten Vlaamsch-België en Nederland, voorheen en thans.*

Prijs : 600 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

II. **Voor 1907** :

— *Repertorium der Nederlandsche Taalkunde.*

Prijs : 750 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

(Met de voor 1906 uitgeschrevene vraag : *Repertorium der geschriften over de Nederlandsche Letterkunde*, vervangt deze vraag die betreffende de *Bibliographie der Nederlandsche Taal- en Letterkunde in de* 16e *en de* 17e *eeuw*.)

— Men vraagt een zoo volledig mogelijk geographisch *Sagenboek* (met inbegrip der *Legenden*) *van Vlaamsch-Brabant* (Arrondissementen Brussel en Loven).

Prijs : 600 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

(N. B. Voor de andere provinciën worden later prijsvragen gesteld.)

— *Geschiedenis, van zuiver pedagogisch standpunt, van het onderwijs in de drie graden, in België, tijdens de Fransche overheersching en onder de regeering van Willem I.*

Prijs: 600 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

— *Geschiedenis van België, ten dienste van het middelbaar onderwijs* (eerste graad, hoogste klasse.)

(Op groote objectiviteit wordt aangedrongen.)

Prijs: 600 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

III. Voor 1909 :

— Men vraagt: *de Geschiedenis van het huisgezin in Vlaamsch-België.*

Hoofdzakelijk wordt verlangd: een levendig beeld van ons zedelijk leven in het verleden: de ontwikkeling van het huisgezin; zijne rol in de samenleving; zijn invloed op onze letterkunde; zijn strijd om het dagelijksch brood op economisch gebied; zijne rechten bepaald in « Costumen en keuren »; de plaats en de invloed der vrouw; de opvoeding van het kind; eigenaardige gebruiken en zeden, feesten enz. — (Zie o. a.: Fr. de Potter's proeve: *Huiselijk leven onzer voor-*

vaderen; — Ribbe: *La Famille*; — Letourneau *Evolution de la Famille.*)

Prijs : 750 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

— *Geschiedenis van de Vlaamsche Schilderkunst te Brugge.*

Prijs : 750 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde. (Het met goud bekroond werk zal de Koninklijke Vlaamsche Academie laten illustreeren naar de aanwijzingen van den Schrijver.)

IV. Voor 1910 :

— Men vraagt : Een Volksboek over de *Geschiedenis der Beschaving in Vlaamsch-België.*

(De Schrijver zal de verdiensten onzer vaderen op het gebied der beschaving doen uitschijnen ; hun geestesleven : godsdienst, kunst, letteren ; hunnen strijd voor de vrijheid en voor het stoffelijk bestaan in het licht stellen. — Het verlangde boek moet derwijze opgevat en bewerkt zijn, dat het een voortreffelijke leiddraad wezen kan voor de Leeraars van het Middelbaar Onderwijs.)

Prijs : 1000 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

V. Voor 1912 :

— Eene zoo volledig mogelijke verzameling en nauwkeurige beschrijving van de *oude en hedendaagsche « Volksspelen » in Vlaamsch-België*, met aanteekening der daarbij gezongen liederen (woorden, en in zoo ver het mogelijk is, de muziek).

Prijs : 800 fr., of een gouden gedenkpenning van gelijke waarde.

(Zie, als voorbeeld, het werk : *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland*, door A. DE COCK en IS. TEIRLINCK.)

Tot leiddraad wordt navolgende, niet verplichte, indeeling aanbevolen :

I. LOOPSPELEN : eierenrapen, zeerloopen enz., enz.; SPRINGSPELEN : hinkspelen enz.; DANSSPELEN : volksdansen, dansliedjes enz. — II. WERPSPELEN : bolspelen, balspelen, paletspelen, kegelspelen enz. — III. GEZELSCHAPSSPELEN : ambachtspelen, raadspelen, kaartspelen, domino-, bak-, schaakspel enz. — IV. SPELEN MET SPEELTUIGEN : wapens (boog, geweer enz.), slinger enz. — V. MENSCH EN NATUUR : Dier (te paard rijden enz.); jagen ; visschen ; winterspelen (schaatsen enz.). — VI. MENSCH EN KALENDER : kermisspelen; Driekoningen, Nieuwjaar enz., enz. — VII. MENSCH EN MUZIEK : blaasinstrumenten, snaartuigen enz. — VIII. TERGSPELEN enz., enz.

— **La Commission royale d'histoire** a décidé de commencer la publication des Obituares belges par ceux de la province de Liége.

Cabinet des médailles de Bruxelles. — M. le baron Surmont de Volsberghe, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, ancien bourgmestre de la ville d'Ypres, et sénateur pour l'arrondissement de cette ville, vient de faire don au Cabinet des médailles de Bruxelles de ses collections numismatiques comprenant près de 8000 monnaies, médailles, jetons, méreaux, décorations et insignes, belges et étrangers.

Ces séries métalliques, d'une richesse incomparable, sont entre autres : une collection de 600 décorations d'ordres chevaleresques, militaires et religieux ; une suite unique de médailles concernant les villes d'Ypres, Courtrai, Gand et Bruges, où se recontrent des pièces d'une très grande rareté, telle la médaille d'or frappée par cette dernière ville, à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold d'Autriche, fils de l'empereur Charles VI, et la médaille en or également que la châtellenie d'Ypres fit graver par Roettiers, en l'honneur de l'empereur, en 1720; une nombreuse série de médailles relatives à l'histoire de nos anciennes provinces.

M. le Baron Surmont a exprimé le désir de voir sa collection servir à combler les lacunes du médaillier national et à jouer le rôle le plus efficace au point de vue scientifique. (RBAB. 1905, t. III, p. 287-289).

Le Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des sceaux et des monnaies s'est réuni à Liége, du 21 au 23 août dernier. Le programme de ces assises avait été arrêté à la septième séance de la commission préparatoire belge tenue à Bruxelles, le 3 juillet, sous la présidence de M. Kurth.

Le Congrés présidé par M. Omont, membre de l'Institut de France, inspecteur général des bibliothèques, conservateur des manuscrits à la Bibliothéque nationale de Paris, a été brillamment suivi. Outre la Belgique, dix Etats s'y sont fait représenter officiellement, et parmi les nombreux adhérents belges et étrangers se trouvaient beaucoup de notabilités des archives, des bibliothèques et de l'enseignement.

Les multiples rapports qui y furent lus, les savantes discussions auxquelles ils donnèrent lieu, les vœux qui y furent adoptés, permettent de présager des résultats pratiques pour l'étude de l'histoire et de ses branches auxiliaires.

La Revue des bibliothéques et des archives de Belgique (t. III, 1905, p. 326-339) a publié un excellent compte rendu sommaire des séances, dû à la plume de M. Stainier et qui donne le texte intégral des divers vœux émis. Nous y renvoyons nos lecteurs.

A. De Meester.

Expositions.

A l'Exposition de Liége, — section des sciences, salon de l'anthropologie, — on pouvait voir le plan d'une ferme frisonne de Dudzeele, plusieurs beaux instruments en silex, provenant de Pitthem et de Denterghem et les objets en bronze provenant de la station palustre de Denterghem.

Périodiques.

Une nouvelle revue générale flamande a paru cette année. **De Vlaamsche Gids**. Algemeen tweemaandelijksch tijdschrift onder redactie van M. H. De Hoon, Pol de Mont, Prof. P. Fredericq, Dr A. Ley, Dr M. Rooses, M. Const. Stoffels, Prof. J. Vercouillie.

Dans le premier numéro, nous relevons un article de J. A. De Cock, *Kerstening van heidensche zaken, vooral in verband met Boom- en Bronvereering in Belgie.*

Notes bibliographiques.

L'intéressant article de M. L. Ryelandt sur la révolution de 1830 à Bruges (AnEm. 1905, LV, p. 243-302) nous donne l'occasion de signaler un fait relatif à cette période de l'histoire de notre ville et qui a été mis en vedette par M. l'abbé Fl. De Lannoy, dans ses études sur les origines diplomatiques de l'Indépendance belge (1).

Après que les ambassadeurs russes à Londres eussent signé, le 20 Décembre 1830, le protocole reconnaissant l'indépendance belge, l'empereur Nicolas continua à leur recommander d'insister sur le choix du Prince d'Orange pour le trône de Belgique. Lord Palmerston proposa au plénipotentiaire russe, le prince de Lieven, d'envoyer à Bruxelles un agent sûr qui put juger des sympathies que le Prince d'Orange avait conservées dans les provinces révoltées. Le baron de Krudener, un diplomate russe en congé, fut chargé de se rendre en Belgique, à l'effet de procéder, en simple voyageur, à cette enquête.

---

(1) *Origines diplomatiques de l'Indépendance belge. La conférence de Londres* (Thèse de doctorat en sciences politiques et diplomatiques). Louvain, 1903, p. 180, n. 1; *La Russie et la révolution de 1830.* (Extrait de la *Revue générale*, juin, juillet, août 1905.) Bruxelles, Goemaere, p. 17.

Arrivé dans notre pays, au commencement de Février 1831, le voyageur russe, qui du reste était complètement sourd, ne vit partout, à Bruxelles, Gand, Anvers que des partisans d'une réforme orangiste. Bruges seule faisait exception ; le baron avait trouvé cette ville « sous la domination de prêtres fanatiques et la population animée d'une haine profonde à l'égard du Prince d'Orange » (Rapport du baron de Krudener à l'empereur Nicolas, 26 février 1831 dans MARTENS, *Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères*, t. XI, p, 452).

A. D. M.

— M. l'abbé Osw. Robyns vient de traduire en flamand l'ouvrage bien connu de M. G. Kurth : Les origines de la civilisation moderne. *De wording der hedendaagsche beschaving*, eerste deel, Brussel, O. Schepens ; Rousselare, J. De Meester, 1905, in-8°, XLI-333 p. (fr. 3).

— M. le doyen Van de Pitte, ancien aumônier des Frères de la Monnaie à Lille fera paraître incessamment un ouvrage en deux volumes *Notre vieille Flandre depuis ses origines*. M. le chanoine Salembier, professeur d'histoire aux Facultés de Lille, a écrit une lettre-préface que la *Revue de Lille* publie dans son num. de juillet 1905.

Nos archives.

Miniatures. — Les milliers de visiteurs qui ont parcouru, cet été, les salles de l'hôtel de Gruuthuuse, ont pu admirer les magnifiques miniatures d'un des volumes de Valère Maxime manuscrit qui appartient au Séminaire de Bruges. On sait assez généralement qu'une main indélicate a coupé un jour la moitié supérieure d'une page enluminée, emportant la grande miniature qu'elle contenait. Ce qui est moins connu, c'est que déjà antérieurement à ce vol, avant la confection de notre inventaire des manuscrits (1857), une page enluminée entière a été enlevée. Elle était analogue à celle qui est reproduite dans C. DE FLOU et V. DE DEYNE, *Promenades dans Bruges*, 1e éd., p. 102. La partie supérieure était occupée par une grande scène ; les larges bordures enluminées portaient au bas les armoiries et, sur le côté, les initiales entrelacées de l'abbé des Dunes, Jean Crabbe, (1457-1488), qui fit écrire le précieux manuscrit. Des neuf miniatures que l'ouvrage contenait primitivement, il n'en reste plus que sept et demi.

C. C.

Les petites archives. Tel est le titre d'un excellent article, paru dans la RBAB. (1905, fasc. 3), dans lequel MM. H. Pirenne et J. Cuvelier présentent des considérations trop justes et donnent des conseils trop utiles pour que nous n'en fassions pas profiter nos lecteurs.

Personne n'ignore que les petites archives, surtout celle des administrations communales, se trouvent dans le plus triste état. Si celles des fabriques d'églises et des communautés religieuses sont dans de meilleures conditions de conservation, le travail de classement et d'inventorisation n'a généralement pas été fait. Et cependant l'importance de ces petites archives est souvent considérable. (Voir AnÉm. t. LV, pp. 218, 222.) Les efforts tentés par les pouvoirs publics pour faire dresser les inventaires des archives communales n'ont eu guère de succès. Il faut donc recourir à l'initiative privée qui nous fait espérer de bons résultats. (Voir plus haut p. 211.)

Nous ne suivrons pas les auteurs parcourant les divers pays de l'Europe pour nous exposer ce qui a été fait dans ce but. Ecoutons plutôt ce qui devrait être fait chez nous : 1) comment et 2) par qui pourraient être rédigés les inventaires des petites archives ?

La réponse à la première question ne peut pas être un plan *ne varietur :* il faut se contenter de quelques indications et règles générales.

Les auteurs rejètent absolument les inventaires dressés par *ordre alphabétique* de noms propres ou de matières ; ils désapprouvent en règle générale le classement *purement chronologique*, et insistent à bon droit sur la supériorité d'une inventorisation et d'un classement systématiques basés sur *la provenance des documents et l'organisation primitive des fonds qu'il s'agit de classer.* « Partout où la chose est possible, il faut classer les archives comme elles le furent à l'époque où existèrent les corps et administrations dont elles proviennent et l'inventaire doit refléter ce classement ». Pour retrouver ce classement primitif, on peut surtout s'aider *a*) des anciens inventaires s'il en existe, *b*) des annotations consignées au dos des documents.

On peut d'ailleurs suivre certaines règles générales.

« Les dépôts d'archives communales, par exemple, se composent généralement 1° des archives de l'ancienne administration communale, 2° de celles de l'administration communale présente, 3° de celles des administrations, collèges ou personnes dont les droits ou fonctions ont été transportés à l'administration communale, 4° de celles des collèges ou personnes ayant fonctionné sur le territoire actuel de la

commune et qui, par mesure administrative, ont été déposées aux archives communales (1).

« Si dans les archives des villages, il suffit généralement de deux ou trois grandes divisions correspondant à l'administration, à la justice, aux affaires ecclésiastiques, dans les villes, les divisions pour être plus nombreuses, s'indiquent tout aussi facilement : Administration de la ville en général, privilèges, législation, composition de l'administration urbaine, finances, etc., dont respectivement les registres aux résolutions, aux privilèges, aux chartes, les séries de lettres contenant l'installation des échevins et les comptes constituent le noyau. »

Quant aux subdivisions, il n'est pas nécessaire de suivre servilement l'ancienne organisation et on peut introduire ici des rubriques qui n'ont jamais existé dans les anciens classements.

L'inventaire « doit donner un aperçu du contenu d'un fonds d'archives non le contenu des documents mêmes. » « En règle générale, il sera utile aussi de consacrer aux documents anciens une description plus étendue qu'aux pièces modernes. »

« Chaque numéro de l'inventaire doit comprendre *a*) l'ancien titre, s'il existe, *b*) une description génerale du contenu, *c*) l'année ou les années sur lesquelles le numéro s'étend, *d*) l'indication si le numéro se compose d'un ou de plusieurs volumes, paquets, liasses, documents ou chartes, *e*) une énumération des documents que l'on y rencontre et qui n'ont aucun rapport avec le reste du contenu, *f*) Les indications non prévues ici peuvent figurer en note (2).

« On emploiera de préférence des lettres capitales pour indiquer chacun des inventaires des divers fonds paraissant dans un volume, des chiffres romains pour les grandes divisions de chaque inventaire, des chiffres arabes pour les divers numéros d'un inventaire et enfin de petites lettres cursives pour les analyses des numeros (3).

« Les cartes, plans, chartes, documents avec sceaux, etc., doivent évidemment être *placés* à part dans le dépôt, mais, dans l'inventaire, ils doivent se trouver près des pièces auxquelles ils se rapportent ou avec lesquelles il sont arrivés dans les archives. »

« Inutile de dire que tout bon inventaire doit être pourvu de tables

---

(1) *Handleiding voor het ordenen en beschrijven van Archieven* door Muller, Feith en Fruin.

(2) *Handleiding*, etc., § 48.

(3) *Ibidem*, § 62.

alphabétiques des noms propres et de matières et même des sceaux [1]. „

MM. Pirenne et Cuvelier sont d'avis que ces inventaires ne pourraient être dressés que par des archivistes, „ des candidats-archivistes ou des érudits qui sans appartenir à la corporation, se sont familiarisés depuis longtemps avec les archives et qui ont donné des preuves de leur savoir faire. „

Admettons qu'à cette condition seule on aura toutes les garanties voulues pour un travail rigoureusement scientifique. Mais n'est-ce pas un idéal qui n'est pas facile à atteindre ? Combien de dizaines d'années ne seront pas écoulées avant qu'on puisse le réaliser, nous ne disons pas partout, mais dans la moitié de nos communes! Et dans l'entretemps, beaucoup de petites archives ne seront-elles pas totalement négligées? Et ne laissera-t-on pas s'égarer ou se détruire bien des pièces précieuses? Le proverbe nous dit que le mieux est souvent l'ennemi du bien. Dans beaucoup de localités on rencontre des hommes et des jeunes gens, prêtres ou laïques, qui prennent goût aux choses du passé, surtout aux faits de l'histoire locale. Pourquoi ne s'efforcerait-on pas de les intéresser plus directement au sort des petites archives ? Pourquoi ne pourraient-ils pas tenter de dresser un inventaire convenable des archives de leur localité ? Ils ne manquent ni de certaines aptitudes, ni de bonne volonté : ce qui leur fait défaut, c'est d'abord une impulsion et une sage direction, c'est ensuite la connaissance suffisante de la méthodologie historique, la préparation scientifique spéciale à l'archiviste. S'il ne leur est pas possible de fréquenter des cours où s'enseignent ces branches, ne peuvent-ils pas y suppléer par l'étude et la lecture d'ouvrages et d'articles qui chercheraient à vulgariser ces données? Que des archivistes compétents comme M. Cuvelier nous donnent souvent des articles dans le genre de celui que nous venons de résumer ; que les sociétés d'histoire et d'archéologie insistent, dans leurs réunions et leurs publications, sur les principes de la vraie méthode historique et se montrent disposées à aider les travailleurs ; qu'enfin les revues locales, qui sont souvent seules à pouvoir atteindre les amateurs des environs, profitent de toutes les circonstances pour inculquer les règles de l'heuristique, de la critique, de l'archivéconomie, etc. Et bientôt dans la plupart des localités, on aura formé des hommes capables de dresser des inventaires convenables qui — en attendant l'œuvre définitive et vraiment

---

[1] Pour tous les cas non prévus, nous engageons les travailleurs à recourir à la *Handleiding* des archivistes hollandais.

scientifique — auront le double avantage de préparer celle-ci et d'assurer entretemps d'une manière efficace la conservation des trésors contenus dans les dépôts de nos petites archives.

C. CALLEWAERT.

Nouvelles d'histoire locale.

Ghistelles. — M. l'abbé J. Van Seynhaeve, directeur du Prieuré de Ste-Godelièvе à Ghistelles, a fait une découverte bien intéressante. On raconte dans la vie de Ste Godelieve, qu'elle se rendait à la messe, dans un endroit du voisinage, appelé *Ten Snipgate*. M. l'abbé J. Van Seynhaeve vient de retrouver cet endroit, situé sur le territoire de la commune de Snaeskerke; nous y avons vu une motte, avec des vestiges d'une demeure féodale du moyen âge. Si nous obtenons les autorisations nécessaires, nous espérons bien fouiller cette motte.

Une autre fouille qui s'impose, c'est celle du curieux tertre qui s'élève à côté du Prieuré de Ghistelles.

J. CLAERHOUT.

Ghistelles. — L'on vient de reconstruire en maçonnerie la flèche et les tourelles d'angle de la *tour de l'église paroissiale.*

L'ancienne flèche se terminait par une construction informe en bois, qui, munie d'une lanterne, servait jadis de phare; mais cet éclairage avait été supprimé en 1772, depuis la construction d'un phare sur la dune à Ostende.

La tour de Ghistelles carrée à sa base, a l'apparence d'une construction ogivale; en réalité elle appartient à la période romane. Elle est percée à chacune de ces faces de fenêtres en plein cintre, mais on a, apparemment au XVe siècle, surmonté chaque cintre d'un tore simulant une ogive tiers point qui l'entoure jusqu'à mi-hauteur et de là va se relier en ligne horizontale aux tores des fenêtres voisines. Un autre tore droit contourne tout le bâtiment autour des fenêtres. Il en résulte que la base de la tour, de romane qu'elle était primitivement, est devenue ogivale. (Voir *la Patrie* 10 Novembre 1905.)

Oostkerke. — Le culte rendu autrefois à *Saint Guthagon*, en l'église d'Oostkerke-lez-Bruges est rémémoré dans le texte suivant du compte de l'église de l'année 1512/13 : « Betaelt van ghelaghe ten daghe als myn heere den soufergaen van Doornyck, midschaders mervrauwe van Arthoys, mervrauwe van Crubeke haer suster, meester Jan Blockeel ende meer ander, als zy quamen visentheeren den fierter van myn heer Sinte Gutago en der kercke als den ommeganc ghestelt

was... 6 p. p. ». De nos jours, il n'existe plus aucune relique du Saint à la dite église.

J. Opdedrinck.

Dixmude. — Le 28 décembre 1903, M. le baron Henri Kervyn de Lettenhove, président des Amis des Musées de Bruges, remettait à l'administration communale quatre primitifs. L'un du XVe siècle, représente la naissance de la Vierge. Comme le disait l'honorable président lors de la remise : « C'est un tableau fort important sous différents rapports. Et d'abord, c'est la seule œuvre connue d'un peintre qui tenait de bien près à Bruges, puisqu'il y a certainement cherché cette grâce, cet abandon, ces gestes alanguis, ce calme et cette douceur dans les expressions, que nous retrouvons dans les Vierges et les Saintes de Gérard David. Et après avoir subi l'influence de G. David, n'a-t-il pas influencé à son tour Lancelot Blondeel? Ne forme-t-il pas ainsi l'anneau précieux d'une chaine artistique ?

Ce tableau, avec ses scènes multiples, est encore un document de très haute valeur par la conscience que le peintre a mise dans tous les détails de l'ajustement, des toilettes, des coiffures, des parures des nombreux personnages représentés. Enfin, c'est la seule œuvre connue de ce peintre, que nous pourrions appeler le maitre de la Naissance de la Vierge. Ni M. Weale, ni M. Friedlander, ni M. Hulin, n'ont jamais, dans leurs nombreux voyages artistiques, rien rencontré du même maitre. »

Le tableau se composait du panneau central et du volet de droite d'un triptyque qui avait orné l'église de Dixmude. L'administration fabricienne de cette église avait cédé ces restes vénérables aux *Amis des Musées*, à condition notamment, d'en obtenir une copie en même temps que la reconstitution du volet de gauche, égaré au cours des temps ou détruit par le vandalisme des siècles. Cet important travail fut confié a M. le professeur Charles Rousseau de Bruges, qui s'est acquitté avec grand succès de sa tâche si difficile. (Voir *La Patrie* du 29 Juillet 1905.)

Nécrologie.

L'Abbé **René Flahault**, chanoine honoraire de Cambrai, membre de la Commission historique, Vice-président du Comité flamand de France, est décédé à Bailleul le 4 mars 1905. Il fut l'historien érudit et diligent des dévotions et du culte des Saints dans la Flandre française. Une notice bio-bibliographique lui est consacrée dans le *Bulletin du Comité flamand*, 1905, p. 417.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE (1).

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

392 **J. Cuvelier** et **H. Pirenne.** *Les petites archives.* — RBAB. 1905, t. III, p. 196-216. (ABelges, 1905, t. VII, p. 236-237 ; AnÉm. 1905, t. LV, p. 442-445 = C. Callewaert).

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) parus depuis 1904 inclusivement et intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

La recension des livres et articles publiés en 1904 se continuera dans les numéros suivants.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation sera donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés seront renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie, où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

393 **A. de Saint-Léger.** *De l'organisation du travail historique dans la région du Nord.* — CFFBull. 1905, p. 457.

Considerations très pratiques, dans le but de remédier à l'inorganisation du travail historique, provenant du défaut de solidarité des sociétés entre elles et du manque de ressources bibliographiques.

J. O.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

394 **O. Bled.** *Regestes des évêques de Thérouanne* (500-1553). T. I (500-1414). Paris, Champion, 1903-1904, in-4, 408 p. F. 15. (AnÉm. 1905, t. LV, p. 424-425 = H. Dubrulle.)

395 **A. Diegerik.** *Les archives de l'État à Gand et le château de Gérard le Diable.* — RBAB. 1905, t. III, p. 267-281.

La Revue des bibliothèques et des archives poursuit très utilement ses inventaires sommaires des dépôts d'archives de l'État. (Voir AnÉm. **LV, 8, 146.**)

Le dépôt des archives de l'État à Gand est établi dans l'ancien château de Gérard le Diable. M. D., en guise d'introduction, décrit les superbes et pratiques installations des archives; il dresse ensuite le tableau synoptique des nombreuses collections, en indiquant en regard de chaque fonds le nombre de documents (registres, liasses, chartes) et les dates extrêmes de ceux-ci. Il mentionne également les inventaires imprimés se rapportant aux différents fonds, le nombre des ouvrages contenus dans la bibliothèque, et celui des pièces de la collection sigillographique.

A. D. M.

396 **Th. Sevens.** *Oorkonden, Kortrijk aanbelangende, in het Archief van het Noorderdepartement te Ryssel.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 146-152.

397 **Th. Sevens.** *Rekeningen van St. Martenskerk.* — BGOK. 1904-1905, t. II, 241-243.

Inventaire des comptes de l'église St. Martin, conservés aux archives de l'église et de la ville.

3. Archéologie.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

4. Diplomatique, Chronologie.

398 [LV, 151] **C. Callewaert.** *Les origines du style pascal en Flandre.* (suite et fin). — AnÉm. 1905, t. LV, p. 121-143. (ABelges, 1905, t. VII, p. 224-225 = J. Cuvelier.)

399 **H. Nélis.** *La mention redde litteras dans les chartes du moyen âge.* [Extrait de RBAB, 1905, t. III, p. 296-321.

Une savante étude diplomatique dont voici les conclusions qui nous semblent bien étayées : La formule *redde litteras* est d'origine ecclésiastique ; née dans les chancelleries épiscopales, elle date du début du XIII[e] siècle ; elle a le sens de la formule moderne : « *prière d'accuser la réception* » ; vers 1250, son emploi se généralise et passe dans les actes d'autorités laïques ; elle disparaît totalement à la fin du XVI[e] siècle. C. C.

5. Géographie, ethnographie.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire*.

400 **Carte du district de Gand,** gravée par H. Hontius (1641). Notice historique et explicative par V. van der Haeghen. Reproduction lithographique exécutée sous la direction de A. Heins. (Publication de la Commission des monuments de Gand.) Gand, N. Heins, 1904, in-fol. 9 p. à 2 col., 14 vignettes, grav. et 1 pl. hors texte. F. 8.

401 **Sanderus et Hontius.** *Le grand plan de Gand* (1641). Texte historique et explicatif par V. van der Haeghen. Reproduction lithographique exécutée sous la direction de A. Heins. (Publication de la Commission des monuments de Gand.) Gand, N. Heins, 1904, in-fol. 10 p. à 2 col. et 1 plan en VIII feuilles in plano. F. 20.

402 **A. Rutot.** *Le préhistorique dans l'Europe centrale. Coup d'œil sur l'état des connaissances relatives aux industries de la pierre en 1903 à l'exclusion du néolithique.* — AnAHB. 1904, 1[e] part., p. 3-269. [Compte rendu du Congrès de Dinant du 9-13 août 1903]. (ABelges, 1905, t. VII, p. 221 = A. de Loë.)

403 **A. Thieullen.** *Eolithes et autres silex taillés.* — Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 1905, 5[e] sér., t. VI, p. 112.

L'auteur admet la taille intentionnelle des silex reutéliens, sans admettre toutes les formes mises en avant par M. Rutot.

404 **J. Claerhout.** *La question des éolithes.* — RQS. 1905, 3[e] sér., t. VII, p. 660-662.

L'auteur expose la question des silex reutéliens avec les réserves qu'elle comporte.

405 **Marcellin Boule.** *L'origine des éolithes.* — L'Anthropologie, 1905, t. XVI, p. 257-267.

M. Boule prouve que dans une fabrique de ciment aux environs de Mantes, des cailloux, soumis au mouvement tourbillonnaire de

l'eau, revêtent des formes tout à fait semblables à celles des éolithes, des silex reutéliens et il conclut comme suit : « Comme paléontologiste, je crois fermement à l'existence de l'homme tertiaire ; je ne doute pas qu'on trouvera un jour ses traces sur quelque point du globe ; mais pour être irrécusables, ces traces devront avoir une valeur tout autre que celle des éolithes. »

J. Claerhout.

406 Dr **Hugo Obermaier**. *Zur eolithenfrage.* — Archiv für Anthropologie, 1905. Neue Folge, t. IV, p. 75.

L'auteur combat la valeur des éolithes avec les mêmes arguments que M. Boule.

407 **A. Rutot**. *Notions préliminaires sur le Néolithique.* — SABBull. t. XXIV, 1905, p. XXIII-XXVI.

Dans le Néolitique on distingue le Tardenoisien, le Campignien et le Robenhausien. M. Rutot propose d'y introduire plusieurs nouvelles subdivisions et d'établir la classification suivante : le Tardenoisien, le Néolithique à facies éolithique, le Campignien, l'Omalien caractérisé par les fonds de cabanes de la Hesbaye, le Robenhausien a facies industriel et le Robenhausien à facies défensif. Jusqu'à nouvel ordre, nous préférons les distinctions des préhistoriens du Nord : le Néolithique à tranchets et le Robenhausien. A Pitthem, nous trouvons la plupart de ces facies réunis dans une seule station. J. Claerhout.

408 Bon **Ch. Gillès de Pélichy**. *Notes sur les foyers et fonds de cabanes de la vallée de la Mandel.* — AnAHB. 1904, 1e part., p. 451-459. [Compte rendu du Congrès de Dinant du 9-13 Août 1903]. (ABelges. 1905, t. VII, p. 228 = A. de Loë.)

Description des gisements à Iseghem, Inghelmunster, Emelghem. Inventaire des trouvailles.

409 [LV, 154]. Bon **Ch. Gillès de Pélichy**. *Note sur l'ancien ouvrage en bois découvert au port de Zeebrugge.* (ABelges. 1905, t. VII, p. 225 = J. Cuvelier.)

410 **A. de Loë**. *Découverte d'un ancien ouvrage en bois dans les travaux de creusement de la darse ouest du port de Zeebrugge.* — SABBull. t. XXIV, 1905, p. XIX-XXI.

L'ouvrage en bois, découvert à Zeebrugge, date de la fin de l'époque romaine et représente probablement un crannoge.

J. Claerhout.

411 **A. Rutot**. *Note géologique sur la découverte de l'ouvrage en bois de Zeebrugge.* — SABBull. t. XXIV, 1905, p. XXI.

Sur les sables grisâtres stratifiés du Flandrien marin, d'une épaisseur de près de 10 mètres, terme supérieur du terrain quaternaire, repose une couche de tourbe de 1 à 2 mètres. L'ouvrage en bois était construit sur le sommet de la tourbe. Dans les couches modernes superposées, d'une épaisseur de 4 à 5 mètres,

on rencontre en partant de haut en bas, la série suivante : argile supérieure des Polders, alluvion marine supérieure, argile inférieure des Polders, alluvion marine inférieure.

J. CLAERHOUT.

412 **V. Jacques.** *Note sur le crâne trouvé à Zeebrugge.* — SABBull. t. XXIV, 1905, p. XXII-XXIII.

L'indice céphalique est de 74.85. Cet indice céphalique semble éloigner ce crâne de la race brachycéphale, qui a occupé de bonne heure la région. J. CLAERHOUT.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

413 **W. J. Ch. Moens.** *Register of Baptisms in the Dutch Church at Colchester.* (Publications of the Huguenot Society of London, t. XII.) Lymington, 1905, in-4°, XLI-177 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 168 = H. Van Houtte.)

Intéressant pour l'onomastique et la généalogie West-flamandes des XVIIe et XVIIIe siècles.

414 **V. Bouton.** *Gelre, héraut d'armes* 1334-1370. Wapenboeck ou armorial contenant les noms et armes des princes chrétiens, ecclésiastiques et séculiers, suivis de leurs fondataires selon la constitution de l'Europe et particulièrement de l'empire d'Allemagne, conformément à l'édit de 1356, appelé la Bulle d'or. Précédé de poésies héraldiques avec la traduction du thiois en français. T. VI (8e vol.). Le Brabant, les Flandres, la Hollande. Paris, N.-V. Bouton, in-fol., 500 p. 67 pl., 300 sceaux et 4 miniat. Le vol. F. 500.

II. PUBLICATION DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir la rubrique *Histoire de l'art.*

415 **Th. Leuridan.** *Les études d'épigraphie dans la région du Nord.* Revue de Lille, t. XVI, 1905, pp. 908-941.

Cet article forme l'*introduction* du grand ouvrage, *Epigraphie du Nord*, dans lequel la Société d'études de la province de Cambrai recueille toutes les anciennes inscriptions, funéraires et autres, de la région du Nord. L'auteur expose successivement l'utilité de ce recueil pour l'histoire générale et locale, pour l'histoire de l'art

et la philologie ; il montre l'urgence de ce travail, en trace le plan et indique les principales sources où les collaborateurs doivent puiser. A tous ceux qui s'occupent d'épigraphie, nous recommandons vivement la lecture de ces pages instructives, dues à un spécialiste expérimenté.

Ajoutons que l'*Epigraphie du Nord* est arrivée à la page 1024. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur cette publication d'importance exceptionnelle. C. C.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

416 **J. Ferrant.** *Un diplôme du roi Philippe I de France, pour le chapitre d'Harlebeke.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 244-250.

Il s'agit de la pièce originale retrouvée récemment par M. le curé d'Harlebeke. M. Ferrant en donne le texte et y ajoute quelques notes explicatives. Puis, il examine à quel titre Philippe intervint pour confirmer la fondation du chapitre d'Harlebeke; et quel fut le motif qui poussa le comte Baudouin V à ériger le chapitre et à demander pour lui des privilèges particuliers. Pour expliquer le premier point, il faut prendre en considération que Baudouin était le tuteur du roi et que son épouse Adèle était la propre tante de Philippe. Quant au second, l'auteur avance la conjecture suivante : N'est-ce pas le titre d'ancienne nécropole des prédécesseurs des comtes de Flandre, qui recommandait d'une façon toute spéciale l'église d'Harlebeke à la sollicitude de Boudouin V? E. VAN CAPPEL.

417 **Félix de Coussemaker.** *Comptes du domaine de Bailleul du 1er Août 1384 au 1er Août 1385, et des accises de la ville de Bailleul du 1er Août 1385 au 1er Août 1386.* — CFFBull. 1905, p. 434.

Ces comptes fournissent des détails nombreux et intéressants sur les possessions domaniales du Comte de Flandre, sur la perception de ses droits seigneuriaux et des droits d'accise lui revenant en la châtellenie et la ville de Bailleul. J. O.

418 **Hansisches** *Urkundenbuch.* T. VI, 1415-1433, éd. K. KUNZE; t. IX, 1463-1470, éd. W. STEIN. Leipzig, Duncker et Humblot, 1905 et 1903, in-8, 666 p. et 751 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 166-168 = V. Fris.)

L'importance capitale de ces publications est relevée par le fini de l'édition, par la présence d'une étude sur la situation économique de Bruges à cette époque, notamment dans la préface du tome IX, enfin par l'état fouillé des tables.

419 **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancien estaple de Bruges.* (Publications grand in-8 de la *Société d'Émulation de Bruges.*) T. III. Bruges, De Plancke, 1905, in-8°, 740 p. F. 15. Voir *Chronique*, p. 435.

420 **Deux documents** *concernant Dominique de Pradt, archevêque nommé de Malines* (1808-1815) éd. J. Laenen. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 321-339.

Ces documents adressés au S[t] Siège et émanant de chanoines du chapitre de Malines sont importants pour la réorganisation de l'église de Belgique, principalement de l'archidiocèse, après la Révolution. Une série de desiderata clôt le premier rapport. L'un d'eux a trait à la réérection des évêchés de Bruges et d'Ypres.

3. Sources littéraires et critique d'érudition.

421 **Jonae** *vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis* (Collection: Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum ex monumentis Germaniae historicis separatim editi) éd. B. Krusch, Hanovre et Leipzig, Hahn, 1905, in-8, xii-366 p. M. 5. (AB. 1905, t. XXIV, p. 490 = A. P[oncelet]).

Ces vies, surtout celles de S. Colomban, abbé de Luxueil et de S. Vaast, évêque d'Arras, sans se rapporter directement à la Flandre, sont importantes au point de vue de l'évangélisation du Nord de la Gaule. L'éditeur est d'avis que Clovis aurait été baptisé non pas à Rheims mais à Tours.

422 **L. Halphen.** *Le manuscrit latin 712 du fonds de la reine Christine au Vatican et la Lamentatio de morte Karoli comitis Flandriæ.* — Mélanges d'archéologie et d'histoire, Rome, 1905, t. XXV, p. 107-126.

Le but de l'Auteur est de compléter les notices antérieures sur le manuscrit en question et d'indiquer le parti qu'on en peut tirer pour une édition critique de la « *Lamentatio de morte Karoli comitis Flandriae.* »

La description externe, l'origine et l'histoire du volume nous sont retracées en quelques mots. Suit l'indication sommaire des œuvres contenues dans le manuscrit et que toutes sont éditées, sauf un catalogue épiscopal de Vermandois et Noyon.

Le chapitre 12[e] du volume « *Lamentatio de morte Karoli comitis Flandriae* » est l'objet d'une étude spéciale.

M. Pirenne, en grande partie faute de n'avoir pas connu le manuscrit du Vatican, a dû se contenter d'établir son texte d'une manière quasi empirique; néanmoins son commentaire n'aura besoin d'aucun changement substantiel. Voilà pourquoi M. Halphen se borne au classement méthodique des divers manuscrits et à la publication du texte du Vatican. Cinq manuscrits se trouvent en présence.

1° Celui du Vatican.

2° Celui du manuscrit 832 de la Bibliothèque de Douai, fol. 135 r° et v° (fin du XII ou début du XIII[e] s.).

3° une copie du XVII[e] s. (Paris, Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 43, fol. 258 r°, 259 r°.).

4° une copie du XIII[e] s. provenant de Saint-Martin de Tournai et reproduite par Martène et Durand, *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. VI, col. 1133-1138.

5° une copie de Jacques Sirmond, insérée dans les *Acta Sanctorum*. Mars, t. I, p. 218-219.

Seul le texte Martène et Durand (n° 4) présente une différence notable, en ce qu'il contient une amplification de douze strophes, addition peu importante du copiste.

Quant à la parenté de ces documents, la comparaison des textes permet à l'Auteur d'établir la conclusion suivante :

a) 1°, 2° et 3° sont seuls indépendants l'un de l'autre.

b) Ces trois textes dérivent soit directement soit indirectement du manuscrit original.

Pour finir, M. Halphen se refuse à reconnaître avec les écrivains de l'*Histoire littéraire de la France* et M. Pirenne, le poète Blittero, chanoine de Bruges, comme l'auteur du poème.

H. Callewaert.

423 **C. Callewaert.** *La Continuatio Valcellensis de la chronique de Sigebert de Gembloux. Notes et fragments.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 385-392.

Les fragments à ajouter à l'édition des *Monumenta Germaniæ* se rapportent aux abbayes des Dunes et de Vaucelles et permettent de se faire une idée plus exacte de cette *Continuatio.*

424 **Chronique** *de Jean le Bel*, éd. J. Viard et E. Deprez (Société de l'Histoire de France). Paris, Renouard, tome I, 1904, in-8, 356 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 165-166 = A. Doutrepont.)

425 **Bibliotheca** *reformatoria Neerlandica.* — Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door D[r] S. Cramer en D[r] F. Pyper.

1[e] deel: *Polemische geschriften der hervormingsgezinden*, bewerkt door D[r] F. Pyper. 2[e] deel : *Het Offer des Heeren* (de oudste verzameling doopsgezinde martelaarsbrieven en offerliederen), bewerkt door D[r] S. Cramer. La Haye, M. Nyhoff, 1903 et 1904, in-8, IX-658 et XII-683 pp. (RHE. 1905, t. VI, p. 634-643 = Th. van Oppenraay ; AnÉm 1905, t. LV, p. 425-431 = Th. van Oppenraay ; Studien, 1905, t. LXV, p. 83-94 = H. J. Allard ; RBén. 1905, t. XXII, p. 617-618 = D. U. B.). 3[e] deel : *De oudste roomsche bestrijders van Luther*, bewerkt door D[r] F. Pyper. Ibid., X-644 pp.

426 **Marc van Vaernewyck.** *Mémoires d'un patricien gantois sur les troubles religieux en Flandre*, trad. par F. van der Haeghen et H. van Duyse, éd. M. de Smet de Naeyer. T. I. Gand, N. Heins, 1905, in-4, 618 p. F. 30 (ABelges, 1905, t. VII, p. 113-115 = V. Fris.)

427 **F. J. Van den Branden.** *De spaansche Furie.* — AA. t. XXIII, p. 113-224 (suite). Voir AnÉm. **LV, 36.**

428 **C. Looten.** *Communication concernant une collection de lettres de M. Bouchette, membre pour le Tiers-État de l'Assemblée Constituante, pour la Flandre Maritime.* — CFFBull. 1904, p. 386 et 1905, p. 469. (Voir AnÉm. **LV. 42**).

D'après les lettres de Bouchette, M. Looten rappelle les principales mesures prises par la Constituante contre les institutions ecclésiastiques : 1° l'abolition des ordres et des vœux monastiques ; 2° la Constitution civile du clergé ; l'obligation du serment civique imposée aux prêtres ; et l'attitude du clergé de la Flandre maritime en face de ces lois d'oppression. Deux lettres de Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres, précisent la conduite énergique du prélat dans la défense de ses droits de juridiction contre les agissements du gouvernement persécuteur et d'un petit nombre de prêtres assermentés. J. O.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

429 **Dr G. Grupp.** *Kultur der alten Kelten und Germanen.* Mit einem Rückblick auf die Urgeschichte. Munich, Allgemeine Verlagsgesellschaft, 1905. M. 5.80. (MBBull. 1905, t. IX, p. 383-384 = J. P. W.)

Tableau général de la civilisation des anciens Celtes et Germains. Description fouillée des divers aspects de leur vie privée et publique, sociale, économique, politique, religieuse, — précédée d'un aperçu sur la civilisation des habitants de l'Europe aux époques de pierre et de bronze, et d'un premier chapitre sur la vie et l'état social de la race Indo-Européenne.

430 **E. De Saeyer.** *Ons Vaderland.* Algemeene geschiedenis, land, volk en taal, handel en nijverheid, kunsten, letteren, wetenschappen. Ten dienste van huis en school. 2 vol. Aalst, De Seyn-Verhougstraete, 1905, in-8°, 176 et 174 pp. F. 1.25.

431 **A. Vermast.** *Album-manuel d'histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement moyen.* Nouv. édit. Gand, J. Vanderpoorten, 1905, in-4°, 98 p. avec grav. et cartes. F. 2.

432 **Bon M. de Maere d'Aertrycke.** *Mémoire sur la guerre de Flandre de 1302 à 1304.* Bruges, De Plancke, 1905, in 8°, 112 p. 3 plans hors texte. (Belgique militaire, 15 Octobre 1905.)

Publication technique militaire. Deux parties : I. Théorie. Remise en leur vrai jour des errements en vigueur lors de cette

campagne (p. 11-47). II. Application. Conséquemment à ce premier exposé, le narré des événements: relation raisonnée, mais très abrégée, accompagnée d'ailleurs de cartes topographiques. Opérations successives, en particulier les batailles de Courtrai, d'Arkes, de Zierikzee, et de Mons en Pévèle (p. 48-107).

L'auteur s'est défendu d'entrer dans les discussions de l'historiographie. Restant dans le domaine exclusif de la science militaire, il a réussi à donner l'exemple le plus intéressant et le plus suggestif, de l'appui que peut fournir à l'exercice de la critique, la connaissance approfondie d'une des branches auxiliaires de l'histoire. L. DE WOLF.

433 **J. Hérent.** *La bataille de Mons-en-Pévèle* (*18 Août 1304*). Lille, Lefebvre-Ducrocq. 1904, in-8, 79 p., 2 cartes. (ABelges. 1905, t. VII, p. 27 = V. F[ris].)

Ouvrage de vulgarisation. L'auteur y expose : dans les quatre premiers chapitres (p. 3-47), l'état de la Flandre à la fin du XIII[e] siècle, et l'histoire des campagnes de 1297-1300, 1302-1303, 1304; dans le 5[e] chapitre (p. 52-77), les péripéties de la bataille de Mons-en-Pévèle, et l'ensemble de ses résultats. La première partie est tirée, d'une manière confuse et de bonne foi, de quelques auteurs modernes : BOUTARIC, BRASSART, DELPECH, KERVYN DE LETTENHOVE, KÖHLER, LE GLAY, FR. FUNCK-BRENTANO, surtout de ce dernier. La seconde est faite de conclusions de KÖHLER, étayées et rendues intéressantes, — procédé bien dangereux, — par des emprunts directs à la *Chron. Artésienne*, aux *Annales Gandenses*, et à la chronique rimée de *Guillaume Guiart*. La discussion de ces dernières sources vise presque uniquement le point de vue géographique. Cette réserve de la part de M. l'abbé Hérent fera le mérite de l'ouvrage; l'auteur aura compris, que c'est seulement sur le terrain géographique, qu'il peut utilement se croire en pays connu. L. DE WOLF.

434 **G. Six.** *La bataille de Mons-en-Pévèle (18 Août 1304).* — AnEN. 1905, t. I, p. 210-233. (ABelges. 1905, t. VII, p. 179.)

L'auteur essaie de reconstituer scientifiquement et objectivement la série des événements; à cette fin, il s'efforce de trouver la vérité « au milieu des contradictions que présentent si fréquemment les sources françaises (*Chronique Artésienne* et poème de Guillaume Guiart : *La Branche des royaulx lignages*) et la source flamande la plus autorisée. les *Annales Gandenses* ». Il s'est rencontré parfois avec le livre (peu concluant) de M. l'abbé J. HÉRENT, *La bataille de Mons en Pévèle*, et l'ouvrage (tendanciel) de M. FR. FUNCK-BRENTANO, *Philippe le Bel en Flandre.* Ailleurs il se sépare du premier auteur dans quelques considérations d'ordre géographique, et soutient contre le second certaines vues personnelles en matière d'interprétation de chiffres chronologiques ou statistiques. Le ton est calme, la critique soutenue;

en particulier les estimations sont pondérées... mais restent quelquefois courtes de preuves. L. De Wolf.

435 **J. Calmette.** *Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477.* — Bulletin hispanique, Bordeaux, 1905, t. VII, p. 34-35.

436 **Morel Fatio.** *La vie de Luis de Requesens y Zuniga, grand commandeur de Castille* (1528-1576) — Bulletin hispanique, 1904, t. VI, n. 3.

437 **D. A. Salcedo Ruiz.** *El coronel Cristobal de Mondragon.* Madrid, Tabares, 1905, in-8, 200 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 206-207 = Lonchay.

Officier espagnol qui s'est distingué plusieurs fois dans nos luttes religieuses du XVIe s., nommément aux sièges de Goes et de Zierikzee.

438 **R. Fruin.** *Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog, 1588-1598,* 6e édit. La Haye, M. Nijhoff. in-8, II-345 p. Fl. 3,60.

439 **A. Morel Fatio.** *El cronista Antonio de Herrera y el archiduque Alberto.* — Revista de archivos, bibliotecas y museos. Madrid, 1905, 3e sér., t. XII, p. 55-56.

440 **Fr. C. Wittichen.** *Preussen und die Revolutionen in Belgien und Lüttich, 1789-1790.* Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1905, in-8, VI-122 p. M. 2-80. (ABelges. 1905, t. VII, p. 208-210 = F. Magnette ; MBBull. 1905, t. IX, p. 395-396 = J. Laenen.)

441 **H. Pohl.** *Die Entstehung des belgischen Staates und des norddeutschen Bundes.* Eine staatsrechtliche Studie. (Abhandlungen aus dem Staats - Verwaltungs - und Völkerrecht, éd. P. Zorn et F. Stier-Somlo. T. I, fasc. 1.) Tubingue, J. C. B. Mohr, 1905, in-8, x-54 p. M. 1.60.

442 **M. Damoiseaux.** *Les origines de la Révolution belge de 1830.* — RG. 1905, t. LXXXI, p. 552-561, p. 682-694 (à suivre).

443 **Colenbrander.** *De Belgische Omwenteling.* (Met gebruikmaking van onuitgegeven bronnen.) La Haye, M. Nyhoff, in-8, 1905, v-211 p. Fl. 1.90.

444 **La Belgique.** *Institutions. Industrie. Commerce. 1830-1905.* (Publications du Ministère de l'Industrie et du Travail. Imprimé par le commissariat général du gouvernement près de l'Exposition universelle et internationale de Liége, sous la direction de J. Mommaert). Bruxelles, J. Goemaere, 1905, in-8, xx-870 p. F. 15.

445 **La patrie** *belge (1830-1905).* Ouvrage illustré publié par *Le Soir*, sous le direction de E. Rossel, à l'occasion du 75e anniversaire de l'indépendance nationale. Bruxelles, E. Rossel, in-4, 480 p. et fig. Fr. 7.50.

446 **G. Kurth.** *75e anniversaire de l'indépendance nationale. La Patrie Belge.* Namur, Picard-Balon, 1905, in-8, 12 p.

« C'est la réimpression d'un article paru en 1898 dans la Revue Mauve et remanié à l'occasion des fêtes jubilaires. L'auteur y montre, par l'exemple de la Belgique, que la thèse de la supériorité du protestantisme sur le catholicisme, comme facteur de civilisation est une légende. On y trouvera un résumé rapide et coloré des titres de la Belgique au respect du monde. » (ABelges, 1905, t. VII, p. 169, 171).

447 **E. Van den Berghe.** *Dédié à la jeunesse belge. 1830-1905. Nos souverains. Pourquoi la nation leur est profondément reconnaissante.* Namur, Wesmael-Charlier, 1905, in-8°, 180 p., avec grav. et portr. hors texte. F. 1.75. (ABelges, 1905, t. VII, p. 169-171 = [G. Kurth].)

Tableau objectif des deux règnes.

448 **[LV. 303] A. Verhaegen.** *Soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance nationale. 1830.* (Publié aussi en flamand). (ABelges, 1905, t. VII, p. 169, 171 = [G. Kurth].)

449 **S. Olschewsky** et **J. Garsou.** *Léopold II, roi des Belges. Sa vie et son règne. 1865-1905.* Bruxelles, Van der Linden, 1905, gr. in-8, illust., 200 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 169-170 = [G. Kurth].)

Un coup d'encensoir. Au reste, exposé très étendu d'événements, documents, discours... etc.

450 **[LV, 196] P. Verhaegen.** *La lutte scolaire en Belgique.* (RHE. 1905, t. VI, p. 891-894 = E. Matthieu).

451 **Louis Legougeux.** *Blankenberghe. Histoire et souvenirs.* Blankenberghe, Laga, 1905, in-12, 296 p.

Ce sont les *Souvenirs Blankenbergheois* (pp. 127-256), illustrés d'une dizaine de dessins, qui sont la partie la plus originale de cette œuvre. Dans la partie historique donnée sous forme d'annales (pp. 17-125 ; 259-281), et pour laquelle l'auteur nous fournit une précieuse bibliographie de 7 pages (119-125), M. L. n'a pas voulu « écrire un ouvrage méthodique et scientifique » ; ce sont des « pages composées en grande partie d'extraits, augmentés de quelques notes ». Mais si la critique et la méthode laissent beaucoup à désirer, « les futurs écrivains de l'histoire de Blankenberghe », dans l'intérêt desquels M. L. a collectionné ses notes, y trouveront réunis en très grande partie les matériaux qu'ils auront à mettre en œuvre. C. C.

452 **G. C. A. Juten.** *Sluis 1. Oudheid en stichting dezer stad. 2. De twee oudste oorkonden.* — GB. 1905, t. I, p. 149-175.

Lamminsvliet, ancien nom de l'Écluse, a reçu les droits de franche ville et de ville de loy, de Guy de Dampierre avant 1290. L'auteur se ralliant au mémoire du D[r] Schaefer « *Sclusas* » (AnÉm. **LV. 253**) prouve que les auteurs qui prétendent l'Écluse plus ancienne, ont confondu cette ville avec l'Écluse près de Douai.

Dans la seconde partie, l'auteur étudie la charte du 25 Nov. 1290, qui règle les droits et devoirs municipaux de la ville ; il examine surtout, à la lumière des documents juridiques, les droits que comportait l'attribution de chefsens, reconnue à Bruges par rapport à l'Écluse. La seconde charte de 1293, fournit à M. J. l'occasion de déterminer les limites territoriales de la compétence de la ville. A. D. M.

453 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Quelques notes sur l'hôtel de Gruuthuuse et ses possesseurs*. Bruges, De Haene, 1905, in-8, 24 p.

C'est l'introduction du *Guide du visiteur* à l'exposition d'art ancien, organisée à l'hôtel de Gruuthuuse (voir **LV, 477**). Notes précieuses, peu abondantes sur la maison seigneuriale et les premiers sires de Gruuthuuse (p. I-III), beaucoup plus développées et intéressantes quant à la figure captivante de *Louis de Bruges*, dont l'auteur trace une biographie presque complète, dans laquelle le rôle politique du sire de Gruuthuuse et ses demêlés avec l'ordre de la Toison d'or sont surtout mis en relief. C. C.

454 **L. Ryelandt.** *La Révolution de 1830 à Bruges*. — AnÉm. 1905, t. LV, p. 243-301. (ABelges, 1905, t. VII, p. 225-226 = J. Cuvelier.)

Récit des faits qui se sont passés à Bruges pendant la Révolution de 1830, basé sur des sources officielles et privées, écrites et orales. L'article si net de M. R. rectifie et ramène à leur juste valeur ces autres sources orales, publiées autrefois dans *Biekorf*, 1901, t. XII, p. 177-182, 200-205, 299-302.

455 **G. Willemsen.** *Les événements de 1830-1831 à St-Nicolas*. (Extrait des AnAW. 1905, t. XXIV, liv. 1.) St-Nicolas, J. Edom, 1905, gr. in-8, 56 p.

L'exposé de ces événements — quasi sous forme d'éphémérides — nous montre que le conseil de régence et les industriels étaient nettement orangistes : la pression exercée par eux, les chants anti-révolutionnaires et les estampes satiriques — reproduites par M. W. — n'eurent que peu de résultats et, sous la pression du peuple, le conseil fit arborer le 3 octobre 1830 le drapeau tricolore, tout en le tenant bien longtemps encore en suspicion. Mais tout se passa assez paisiblement. Il n'en fut plus de même en 1831, surtout au mois d'août. Les Hollandais inondèrent une partie du pays de Waas, ils tuèrent et incendièrent à Calloo, mais furent arrêtés, grâce à l'énergie de Constantin Rodenbach, commissaire du district de Saint-Nicolas depuis le 1^r^ mai 1831. La lecture des pages de M. W. ne nous a pas révélé « le caractère nettement dessiné d'une lutte économique » (p. 56) que l'auteur y trouve. A ce point de vue, comme à d'autres, il eut été avantageux de nous faire connaître les tendances de Van Aelst, à la chronique manuscrite duquel l'auteur a emprunté beaucoup de détails. C. C.

456 **J. Ferrant.** *Benige bijzonderheden nopens het leggen binnen Harlebeke van de groote baan van Kortrijk naar Gent.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 226-229.

Il s'agit d'une chaussée construite en 1717. Ces notes sont tirées d'un manuscrit conservé aux archives de l'église d'Harlebeke et dont le titre est : *Monumenta et documenta Curae Harlebecensis.* L'auteur en est J.-B. Rebs, curé à Harlebeke de 1695 à 1732.

457 **L. Van Dorpe.** *Het strafgeding om knevelarij van burgemeester Pycke (te Kortrijk) in 1822.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 129-145.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

458 **L. De Wolf.** *Van Brugge's eerstbekende geschreven keure ('t jaar 1127).* — AnEm. 1905, t. LV, p. 302-328. (ABelges, 1905, t. VII, p. 226-227 = H. Van Houtte.)

Avec M. H. Pirenne et M. H. Van Houtte, l'auteur suppose que la commune de Bruges reçut, au 6 avril 1127, une charte constitutionnelle écrite (la première qu'avec quelques garanties de sûreté, l'on puisse distinctement admettre jusqu'ici). Puis, se séparant des dites autorités, M. De Wolf prétend faire reconnaître cette charte, non dans les mots « chartula conventionis... » de Galbert de Bruges, § 55 (éd. Pirenne), mais dans les mots « Superaddidit ut ... consuetudinarias leges suas ... corrigerent ... etc. », du même § 55. La « chartula » n'aurait été qu'une charte purement privilégiaire; l'autre concession au contraire serait une charte réellement constitutionnelle. Quant à la substance de celle-ci, elle équivaudrait à celle de la charte identique de St-Omer, datant de 1199 (Giry, *Hist. de St-Omer*, 401).

459 **Rapports** du R. P. De Smedt et de MM. Lameere et Descamps sur le mémoire de M. **E. Laloire** : *Les coutumes et la législation du duel, principalement en Belgique.* — ARBBull. 1905, p. 319-322.

B. Histoire économique et sociale.

460 **H. Van der Linden.** *Note sur les coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer.* — MA. 1905, 2e sér., t. IX, p. 34.

La seule copie manuscrite de ces coutumes est assez défectueuse. L'auteur introduit une correction à la fin du § 2.

Au lieu de : « Si quis gildam non habens aliquam waram vel vestes vel corrigia vel aliquid hujusmodi taxaverit et aliquis gildam habens supervenerit, *eo nolente*, *mercator quod ipse taxaverat emet* » ; il propose : « Si quis.... supervenerit, *eo volente*, *mercatum quod ipse taxerat emet* ».

461 **H. Pirenne.** *Une crise industrielle au XVIe siècle. La draperie urbaine et la nouvelle draperie en Flandre.* — ARBBull. 1905, p. 489-521. (ABelges, 1905, t. VII, p. 178-179.)

462 **H. Van der Linden.** *Un projet de création d'une faculté commerciale au XVIIIe siècle* [aux Pays-Bas catholiques]. — RIPB. 1905, t. XLIII, p. 96-106.

463 **A. Flébus.** *Scènes agricoles du XIIIe siècle.* — SABBull. 1904, t. XXIII, p. ccxix.

L'auteur décrit quelques scènes de la vie rurale et quelques instruments aratoires, représentés dans un « Vieil Rentier » d'Audenarde, manuscrit datant de la fin du XIIIe siècle.

J. CLAERHOUT.

464 **Baudet F. E. S. M.** *De maaltijd en de keuken in de middeleeuwen.* Geïllustreerd met authentieke afbeeldingen. Leiden, Slythoff, 1904, x-164 p., 4 pl. Fl. 1,60.

465 **G. Caullet.** *Un concours de tir-à-l'arc à Tournai en 1510. Relation extraite d'un manuscrit contemporain.* — BGOK. 1904-1905. t. II, p. 169-177.

C. Histoire des sciences et des lettres.

466 **Dr J. te Winkel.** *Inleiding tot de geschiedenis der Nederlandsche taal.* 2 vol. Culemborg, Blom et Olivierse, 1905, in-8, xx-510 pp. Fl. 5. (MBBull. 1905, t. IX, p. 387-388 = C. Lecoutere).

Introduction générale à l'histoire du néerlandais. 3 chapitres: I. Du langage en général (p. 1-56). II. De l'origine et de l'évolution du langage (p. 57-342). III. Histoire des langues principales classées géographiquement. Arrivé au groupe indo-européen, l'auteur s'arrête aux langues germaniques, dont il poursuit l'histoire jusqu'aux idiomes modernes.

Livre érudit et original, profond et clair.

467 **G. Boekenoogen.** *De Nederlandsche Volksboeken.* — TBB. 1905, t. III, p. 107-142. (ABelges, 1905, t. VII, p. 181 = L. G[offin].)

Description illustrée des différentes éditions imprimées de quelques vieux romans, genre : « den droefliken strijt van Roncevale; historie van Floris ende Blancefleur; historie vanden ridder metter Swane... » etc. L'on sait que voilà autant de « volksboeken, » dont G. Boekenoogen et Cie publient depuis 1902, l'édition critique, à la librairie Brill de Leiden.

468 **L. Lefebvre.** *Les origines du théâtre à Lille aux XVe et XVIe siècles.* Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905, in-8, 46 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 175 = P. B[ergmans].)

Étude qui met en lumière l'importance du théâtre dans la vie du peuple, à la fin du moyen âge. Dans une première partie, l'auteur s'occupe des compagnies de joueurs; principalement de

la division administrative de la ville en quartiers, des maîtres de place, des réjouissances publiques du quartier et des représentations théâtrales auxquelles celles-ci donnaient lieu. Peut-être aurait-il pu, dans cette première partie, faire ressortir plus nettement les différences existant entre les organisations dramatiques permanentes, telles: les confréries et sociétés de sots, et d'autres temporairement instituées p. ex., à l'occasion de fêtes de quartier.

La seconde partie traite plus spécialement des joueurs et rhétoriciens et des représentations. Nous aurions désiré quelques détails sur les occasions de ces fêtes dramatiques, sur « les monstres » qui précédaient les représentations. Comment réunissait-on les acteurs ? Où jouait-on ? Comment la scène était-elle constituée et décorée ? Quels étaient les caractères des pièces jouées ? Ces questions ne sont pas résolues. Les questions au contraire qui concernent le droit des pauvres, la réglementation du théâtre, la censure, l'interdiction de pièces, et les conflits qui en résultaient souvent au XVI[e] siècle, entre le magistrat, les acteurs et l'autorité ecclésiastique, sont heureusement traitées et abondamment documentées. ALFRED DE MEESTER.

469 **Eugène Cortyl.** *Notes et documents concernant les sociétés de rhétorique de Steenvoorde et d'Hazebrouck.* — CFFBull. 1904, p. 395 ss.

Contribution précieuse à l'histoire des anciennes Chambres de Rhétorique, si nombreuses en Flandre aux XV[e] et XVI[e] siècles. La société St-Pierre de Steenvoorde, avec devise « *Ontsluyters van vreugden* » reçut son octroi de la société-mère « *De Fonteyne* » de Gand. Ces lettres de reconnaissance sont insérées dans le corps de l'article. La société Ste-Anne d'Hazebrouck avec devise « *Obedientig in 't werk* » obtint sa reconnaissance de la gilde principale « *Alpha et Oméga* » d'Ypres. Un épithalame flamand, œuvre d'un rhétoricien d'Hazebrouck, termine la notice. Une traduction française de cette poésie, faite par M. Cortyl, prouve que pour lui la devise du Comité flamand « *moedertael en vaderland* » n'est pas un vain mot. J. O.

470 **Les examens** *d'entrée aux Universités belges.* — Revue pratique de l'enseignement à l'usage des établissements d'éducation du diocèse de Bruges, 1904-1905, t. IX, p. 175-258; 1905-1906, t. X, p. 82-86. Tiré à part chez Dehaene, Bruges; vol. in-8° de 90 pages.

Ce chapitre de l'histoire de l'enseignement moyen en Belgique rend compte, d'après les documents officiels, des projets de lois élaborés et discutés et des lois promulguées, depuis 1830, au sujet de l'admission des jeunes gens aux études supérieures dans les universités de notre pays.

Cette étude met principalement en relief la haute compétence de M. le chanoine de Haerne, député de Courtrai depuis 1844 jusqu'à sa mort en 1890, dans toutes les questions relatives à

l'enseignement, et la part importante qu'il a prise dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet, à la chambre des Représentants.

471 B[on] **de Bethune.** *Erasmus Causse een Kortrijksche schrijver en kunstenaar. 1660-1738.* (Koninkl. vlaamsche Academie voor taal en letterkunde). Gand, Siffer, 1905, in 8°, 33 p.

472 B[on] **Joseph Bethune.** *Un botaniste Courtraisien, Guilaume Quickelbeen.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 112-127.

473 [**LV, 91**]. **P. Bergmans.** *L'imprimeur-libraire brugeois Joseph-Ignace Van Praet* (AnÉm. 1905, t. LV, p. 331-336 = H. R.)

474 **Th. Sevens.** *De dichter F.-J. Blieck (*van Wervick) *en zijne familie.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 178-190.
Voir AnÉm. **LV, 86.**

D. Histoire de l'art.

475 **A. v. Wurzbach.** *Niederländischen Künstler-Lexicon.* Fasc. 1-5. Vienne, Halm et C[ie]. Le fasc. M. 4.

476 [**LV, 320**] **D**[r] **P. H. van Moerkerken.** *De Satire in de Nederlandsche kunst der Middeleeuwen.* (MA. 1905, 2[e] sér., t. IX, p. 97 = G. Huet.)

477 **Hôtel de Gruuthuuse.** *Exposition d'art ancien. Guide du visiteur.* Bruges, De Haene, 1905. in-12. XXIV-116 pp. 4 phototypies. F. 1.
Catalogue descriptif des objets exposés, cet été, à l'hôtel de Gruuthuuse. Contient une savante introduction qui a été publiée en brochure spéciale (voir **LV, 453**), des notes instructives sur les grès (p. 62 et 109), les vitraux (p. 114) etc., des descriptions détaillées de plusieurs tableaux, notamment des vues de l'ancien Bruges. Pour les objets qui resteront en permanence à Gruuthuuse, il y aura lieu de compléter ou même de rectifier certaines notices que le manque de temps a rendues forcément incomplètes. C. C.

478 **Fierens-Gevaert.** *La Renaissance septentrionale et les premiers Maîtres des Flandres. Les origines. — Le XIV*[e] *siècle. — Les Van Eyck.* Bruxelles, Librairie nationale d'art et d'histoire, G. Van Oest et C[ie], 1905, gr. in-8, cent reprod. dont 24 pl. hors-texte F. 10.
Table des matières : I. Le rôle de l'art flamand dans la Renaissance septentrionale. Considérations d'ensemble. II. Œuvres conservées en Belgique (XII[e], XIII[e], XIV[e] siècles) et apparition des principes nouveaux. III. Le rôle des Flamands dans la 1[e] renaissance des Valois. IV. L'École de Dijon. Les chefs-d'œuvre de Claes Sluter. V. l'École de Dijon (suite). Sculpture et Peinture. VI. Les débuts des Van Eyck. VII. Lambert,

Marguerite et Hubert Van Eyck. VIII Jean Van Eyck. IX. Le retable de l'adoration de l'Agneau.

479 **Fierens-Gevaert.** *La Renaissance.* Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1904-1905, in-8°, 80 p. F. 2,50

480 **L. Rosenthal.** *Primitifs flamands et primitifs italiens.* (Extraits de Mémoires de la société bourguignonne de géographie et d'histoire.) Dijon, Darantière, 1905, in-8, 42 p.

481 **Exposition** *des primitifs français au Palais du Louvre (Pavillon de Marsan) et à la Bibliothèque nationale. Catalogue rédigé* par MM. Henri Bouchot, Léopold Delisle, J.-J. Guiffrey, Frantz-Marcou, Henri Martin, Paul Vitry. Préface de M. Georges Lafenestre. Imprimé par la *Gazette des Beaux-Arts,* Paris, 1904, F. 2. (Voir AnÉm. LV, 331.)

482 **Durand-Gréville.** *Hubert van Eyck, son œuvre et son influence.* (2e article). — AAF. 1905, t. I, p. 64-79.

Indication des peintures qui restent l'œuvre de Jean ; une douzaine de tableaux dont la plupart sont d'incomparables chefs-d'œuvre. Étude critique de ces peintures. (Voir AnÉm. LV, 353.)

M. Durand-Gréville — qui poursuivra ses études — a tenté d'achever, dans l'œuvre commune de Jean et d'Hubert van Eyck, le travail de « blutage » si bien commencé par M. Weale.

J.-B. D.

483 **C. Hasse.** *Roger van der Weyden und Roger van Brügge mit ihren Schulen.* (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. Fac. 30.) Strasbourg, J. H. E. Heitz, 1905, in-8, x-84 p., 15 pl. M. 6.

484 **E. v. Bodenhausen.** *Gerard David und seine Schule.* Munich, F. Bruckmann, 1905, in-4, x-238 p., 56 fig. et 29 pl. M. 40.

485 **Camille Tulpinck.** *Un tableau flamand du XVe siècle.* — AAF. 1905, t. I, p. 92-94.

Un document inédit, une œuvre ignorée : la Vierge entourée de Saintes, appartenant à M. A. Benziger de Glutz à Soleure. — Auteur inconnu. L'œuvre rappelle le mariage mystique de l'hôpital St-Jean de Bruges. L'influence italienne s'y perçoit.

J.-B. D.

486 **Peter Bruegel** *der Aeltere im Kunsthistorischen Hofmuseum zu Wien.* Berlin. Photographische Gesellschaft. (OK. 1905, t. II, p. 25.)

Une superbe collection de photographies comprenant onze reproductions artistiques des magnifiques Brueghel conservés au musée de Vienne.

487 **H. Hoste.** *L'église de Notre-Dame à Bruges.* — RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 339-343.

Conçu il y a vingt-cinq ans, le projet de restauration de la façade occidentale de cette église est à la veille d'être réalisé. M. H. H. rapporte les remaniements qu'ont subis les plans proposés par M. l'architecte Dela Censerie, grâce aux découvertes

faites en ces derniers temps. Quelques détails intéressants quant à la nature des matériaux et la restitution du porche viennent compléter cette étude. Des gravures sont intercalées dans le texte.

A. VUYLSTEKE.

488 **Chan. Ad. Duclos.** *L'Hôtel de Gruuthuuse, à Bruges.* — MABull. 1905-1906, t. V, p. 16-21 ; 44-52.

Projet de reconstitution. Voir AnÉm. 1905, p. 348-352.

489 **A. Heins.** *Le manoir féodal de Laerne près de Gand.* Monographie artistique et pittoresque ; plans, vues et textes explicatifs. Gand, N. Heins, 1905, gr. in-fol., 17 planches. (ABelges, 1905, t. VII, p. 172-173 = V. F[ris].)

Spécimen unique de l'architecture militaire en Flandre au haut moyen âge.

490 **A. Heins et V. Fris.** *Excursions pittoresques aux anciennes granges monumentales de la Flandre maritime.* Gand, N. Heins, 1905, in-8, 81-VIII p. avec figg. (ABelges, 1905, t. VII, p. 140-141 = P. B[ergmans]; RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 212-213 = L. Cloquet.)

Après un court exposé historique de M. Fris, M. A. Heins fait la description archéologique des granges et fermes monumentales, existant encore en Flandre. Ce sont celles de Bogaerde près de Coxyde; d'Allaertshuizen près de Wulpen, de Hemme près de Pervyse, de Ter Doest à Lisseweghe.

L'auteur conclut que les gigantesques débris des constructions étudiées sont suffisamment curieux en eux mêmes, et permettent de nous rendre compte de l'étonnante entreprise agricole dont nos abbayes étaient le centre.

L'étude est complétée par de nombreux croquis à la plume, dûs à l'auteur. La même étude, accompagnée de notes historiques a paru dans le GOGBull. 1905, t. XIII, p. 65-109 (AnEm. LV. 311).

R. CAUWE.

491 **Henry Rousseau.** *Les Retables Flamands en Allemagne.* — AAF. 1905, t. I, p. 57-63.

La seconde moitié du XVe siècle et la première moitié du siècle suivant forment la période du « siècle du retable ». Sans doute l'invention de ce meuble est antérieure à cette époque ; dès la fin du XIVe siècle, Jacques de la Baerze de Termonde avait acquis, en ce genre de travail, une réelle réputation. Ce ne fut pourtant qu'une soixantaine d'années plus tard que l'industrie de ce meuble d'art atteignit son plein développement. D'autre part, cette industrie artistique reçut une première atteinte dès le second quart du XVIe siècle. Anvers et Bruxelles étaient, parmi un certain nombre d'écoles régionales, des centres de production renommés.

L'auteur passe en revue quelques spécimens flamands de cet art : tels, le retable d'Elmpt, le retable de Hulshout, le retable de St-Géréon à Cologne.

On remarque, sur des œuvres d'époques différentes, une répétition des mêmes sujets, ce qui témoigne d'une tradition suivie.

J. B. D.

492 **E. G[evaert].** *Anciennes statues de la Vierge.*—MABull. 1905-1906, t. V, p. 111-117.

Un type de Vierge remarquable entre tous et marqué particulièrement d'un cachet de grandeur, c'est la Vierge assise en reine, tenant l'enfant debout sur ses genoux. La Belgique possède encore un bon nombre de ces statues que notre art décoratif d'autrefois avait revêtues d'une couche d'or bruni. En ces derniers temps, beaucoup de ces statues ont été rétablies dans leur état primitif. A Bruges, la statue de N. D. de Spermalie datant probablement du XIII[e] siècle et conservée dans l'église du Béguinage; et celle connue sous le nom de N. D. des Aveugles, œuvre du XIV[e] siècle, ont été parfaitement restaurées et décorées en 1903 par M. Léon Bressers de Gand. A. V.

493 **A. Heins.** *Oude Vlaamsche Haarden.* — OK. 1905, t. II, p. 1-15, 91-98, 117-129.

Savant article accompagné de nombreux dessins. Description et reproduction de plusieurs foyers flamands, datant des temps les plus reculés jusque vers le 16[e] siècle. Documents trouvés dans les musées, les anciens monuments, les vieilles maisons. La visite au musée archéologique de Bruges fut des plus fructueuses pour l'auteur. J.-B. D.

494 **Hyac. Lippens.** *Anciens ornements sacerdotaux de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand.* — MABull. 1905-1906, t. V, p. 62-68.

Étude très intéressante sur le fameux ornement dit de Saint-Liévin, provenant de l'abbaye de Saint-Bavon et conservé aujourd'hui à la cathédrale de Gand. Il est du XVI[e] siècle. L'abbé Huguenois en fut le donateur. Le dessin est attribué à Gérard Horenbout, peintre enlumineur, né à Gand, mort en Angleterre vers 1540-1541. La bille de la chape figure depuis quelque temps au musée du Louvre. Quant à l'étoffe de la chape, c'est un épais damas de soie et d'or. Des autres parties de cet ornement il ne reste plus que les orfrois. Ils ont subi une mauvaise restauration partielle. La chasuble fort intéressante porte la croix large et en forme de ψ grec. On y voit des sujets bibliques. Les orfrois de la dalmatique et de la tunique représentent une série de saints. Quelques illustrations très soignées accompagnent cette étude.

A. V.

495 **W. Nyhoff.** *L'art typographique dans les Pays-Bas.* Fasc. 16. Leipzig, Hiersemann. M. 12. 50.

496 **G. Caullet.** *Une nouvelle reliure de Pierre Caron.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 229-240.

Étude fouillée et solide comme toutes celles du savant auteur; contribution à l'histoire de la reliure flamande, comprenant

d'abord une description de la reliure en question, conservée à la bibliothèque Goethals-Vercruysse à Courtrai ; puis, quelques données sur la famille Caron et sur l'historique du livre ; enfin l'étude de la reliure elle-même. Un travail de comparaison avec d'autres œuvres du relieur Caron, permet à l'auteur d'interpréter comme suit le monogramme PE. C., qui se trouve dans la légende : PE(trus) C(aron). Pierre Caron travaillait à Gand vers 1525. A noter qu'un des deux panneaux de la reliure de Courtrai se retrouve sur une reliure conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Bruges et signée Jean Van der Lende. Ce dernier pratiquait à Bruges de 1459 à 1493. C'est « qu'il existait au XVI[e] siècle des ateliers de graveurs, qui faisaient commerce de plaques destinées à l'estampage des reliures et qu'ils multipliaient, suivant les demandes, par un procédé de clichage. » E. V. C.

497 **L. Quarré Reybourbon.** *Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois. 1572-1638.* Lille, Lefebvre, 1905, in-8. 80 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 213-214 = E. M[athieu].)

498 **J. Justice.** *Le graveur P. J. J. Tiberghien. Sa vie et ses œuvres.* — La Gazette numismatique, 1905, t. IX, p. 123-140, 161-168. (ABelges, 1905, t. VII, p. 234. = A. de W[itte].)
Tiberghien était né à Menin, le 30 juillet 1755.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE GÉNÉRALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

499 **Rapports** de MM. Fredericq, Vanderkindere et du R. P. De Smedt sur un mémoire anonyme et intitulé : *L'origine et le rôle des béguinages dans les Pays-Bas.* — ARBBull. 1905, p. 323-331.

500 **E. De Gryse.** *Prochie Kortrijk.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 191-212.
Histoire de la paroisse St-Martin à Courtrai, l'unique paroisse de la ville jusqu'en 1784 ; à cette date fut érigée la seconde : St-Michel. L'A. expose la délimitation primitive de la paroisse, et les tentatives faites, mais en vain, notamment en 1285 et en 1434, en vue d'ériger de nouvelles paroisses. De tout temps, il y a eut à St-Martin deux curés, ayant chacun leur portion, ce qui donna lieu à de fréquents conflits. E. V. C.

501 **Ad. Duclos.** *Onze Lieve Vrouwe van Blindekens te Brugge.* Brugge, Vande Vyvere-Petyt, 1905, in-8°, 48 bl.
Al is Brugge rijk aan monumenten, historische gebouwen, gestichten en kunstwerken van allen aard, toch is die stad arm

aan behoorlijk bewerkte monographiëen, die ons voldoende kunnen inlichten over het verleden, het hoe en waarom en al de bijzonderheden, die een kunstvriend of een historicus zoo gaarne verneemt, en bij gemis van welke ook de belangrijkste zaken min of meer onverdiend in het duister moeten blijven.

Nu onlangs heeft de Eerw. kanonik Ad. Duclos ons begiftigd met een boekje over O. L. V. van Blindekens, waarin nagenoeg alles wat er nopens de kapel van Blindekens, het Blindenliedengasthuis, de O. L. V.-beelden van Blindekens en van de Potterie, de gelofte der brugsche vrouwen van 1304, den veldslag van den Pevelberg, de jaarlijksche processie, enz. kon achterhaald of vermoed worden, te vinden is en breedvoerig, bij plaatsen critisch, behandeld wordt.

Het werkje beslaat maar 48 blz.; doch men zal er stof genoeg in voorhanden vinden om er, mits de uitgave van de ongedrukt gelaten oorkonden en bewijsplaatsen, een zwaar boekdeel uit te maken. Spijtig is het, dat de Schrijver haast geene oorspronkelijke teksten geeft : zoo blijft er nog onzekerheid wegens het ontstaan der processie van devotie, ja zelfs wegens het schipje, dat in de kapel aan de vout hangt en het vermoeden niet wegneemt dat het iets gemeens kan hebben met de gedachtenis van Catharine tScheeps, al is dat schipje ook een gewrocht van veel lateren tijd (1588 ?).

Het boekje van den Eerw. Kan. Duclos is heel bevallig gedrukt bij Van de Vyvere-Petyt en opgeluisterd met zes photogravuren van V. de Deyne en J. de Coninck. K. de Flou.

502 [LV, 230] **Dom U. Berlière.** *Un ami de Pétrarque* (MBBull. 1905, t. IX, p. 384-385 = A Delatte.)

503 [LV, 235] **E. Rembry.** *François-Joseph De Mulder, le dernier esclave Brugeois.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 144-176. (ABelges, 1905, t. VII p. 225 = J. Cuvelier.)

504 **Karl Cherry.** *Father Verbiest : Missionary and Mandarin.* — The Month, 1905, t. CVI, p. 251-260.

Rien de neuf dans cette notice biographique du célèbre jésuite, qui, au XVIIe siècle exerça une influence aussi heureuse que considérable à la cour de l'empereur de Chine. L'auteur de la notice utilise comme source les « Mémoires et observations » du P. Le Comte et nous rapporte quelques épisodes dramatiques de la carrière du Père Verbiest. Une biographie de l'illustre missionnaire écrite par E. Rabbaey a paru en langue flamande à Bruges en 1903, sous le titre de : *Zendeling en Sterrekundige of E. P. F. Verbiest, S. J. van Pitthem.* On y trouve soigneusement consignés, avec indication des sources, tous les renseignements que contient l'article du Month.

A. Soetaert.

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE.

505 **Th. Sevens.** *Openbare vereering van O. L. Vrouw en van Heiligen in de Middeleeuwen.* — BGOK. 1904-1905, t. II, p. 220-225.

506 **A. Van Werveke.** *Het verhuren van Reliquieën in de XVe en in de XVIe eeuw.* Volkskunde, 1904, p. 33-39; 69-76. (AB. 1905, t. XXIV, p. 495-496 = A. P[oncelet].)

La coutume de louer à d'autres églises des reliques de saints a existé aussi dans notre pays avant le Concile de Trente. L'auteur ignore quand cet usage a pris naissance, mais au moyen des documents qu'il fournit, il est à même de montrer que cette coutume était ici en vogue, certainement dès le commencement du XVe siècle.

Notre pays fut souvent ravagé aux XVe et XVIe siècles par des maladies contagieuses, telles que la peste et la lèpre. Le peuple eut recours aux remèdes surnaturels avec d'autant plus de ferveur, que la science était impuissante à combattre efficacement ces terribles fléaux. Aussi, le culte des saints et la vénération des reliques prirent-ils une extension considérable.

Mais il était bien difficile de voyager et de visiter les sanctuaires, à une époque où les moyens de communication étaient peu nombreux et très imparfaits. On loua donc les reliques à des personnes de confiance, qui les exposèrent dans différentes églises : ces personnes assumèrent ainsi « den dienst, boodschap of queste van de(n) heilige ».

Suivent les documents extraits des archives de Gand, et relatifs à la location des reliques de St-Hermès, St-Hubert, Ste-Gertrude d'Axel et d'Appelterre, St-Corneille de Menin et de Ninove, St-Antoine (Belle), — de la croix du miracle d'Assche, — de plusieurs reliques de la Très Sainte Vierge, provenant des églises de l'Écluse, de Lede, de Hal, de Meere.

Cet usage fut aboli par un décret du Concile de Trente.

L. Ghys.

δ) VIES DE SAINTS.

507 **G. Boulmont.** *Nos Anciens Ermites de la Belgique et du Nord de la France.* Tournai. Lechante et Van Geebergen, 1905, in-8°, 312 p. 8 grav. Fr. 5.

Travail de vulgarisation et d'édification, basé sur les récits des hagiographes les plus estimés et destiné à faire mieux connaître et apprécier quelques anciens ermites de la Belgique et du Nord de la France.

Voici le plan de l'ouvrage: la première partie compte trois séries. *Première série*: saints ermites proprement dits: St-Thibaut dans le Luxembourg; le bienheureux Guillaume près de Binche; St-Gerlach près de Maestricht; Sts-Cunibert et Hélier à Tongres; St-Monon dans le Luxembourg; St-Maur près de Huy; St-Gomer à Lierre; St-Venant près d'Aire et St-Gordaine près de Douai. *Deuxième série*: saints reclus: St-Bavon à Gand, St-Druon près de Valenciennes, St-Aubert près de Condé. *Troisième série*: saints stylites: St-Walfroy à Cariguan en Ardenne. Une deuxième partie donne les vies merveilleuses de saintes solitaires du moyen âge: Ste-Ermelinde aux environs de Louvain, la bienheureuse Marie près de Bruxelles et Ste-Yvette ou Juette à Huy.

L. G.

TABLES

I. Sigles des revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch archievenblad, Anvers.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta bollandiana, Bruxelles.
ABelges.	Archives belges, Liége.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnABAN.	Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnAHB.	Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique (Congrès de Dinant, 9-13 août 1903).
AnAW.	Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, St-Nicolas.
AnEm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
AnIAL.	Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, Arlon.
AOP.	Analectes de l'Ordre des Prémontrés, Parc (Louvain).
ARBBull.	Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
AnSS.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Bruxelles.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BN.	Bibliothèque norbertine, Parc (Louvain).
CAMBull.	Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
Cor.	Le correspondant, Paris.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Bailleul.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB.	Dietsche warande en belfort, Anvers-Gand-Haarlem.
EHR.	English historical review, Londres.
GB.	Geschiedkundige bladen, Amsterdam.

GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
IKVA.	Jaarboek der koninklijke vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde, Gand.
L.	Leodium, Liége.
LB.	Leuvensche bijdragen, Louvain.
MA.	Le moyen-âge, Paris.
MAB.	Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MBBull.	Bulletin bibliographique du Musée belge, Louvain.
MHLT.	Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, Tournai.
NA.	Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde, Hanovre.
NAKG.	Nederlandsch archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
NRHD.	Nouvelle revue historique du droit français et étranger, Paris.
OK.	Onze kunst, Anvers.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et des archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RG.	Revue générale, Bruxelles.
RHB.	Revue des humanités en Belgique, Malines.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SABBull.	Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Bruxelles.
SBGBull.	Bulletin de la Société belge de géographie, Bruxelles.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Anvers.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde, Gand.
W.	Wallonia, Liége.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie [1].

[1] Les derniers chiffres, précédés de la lettre p. désignent la *page de la Chronique*; les autres renvoient au *numéro de la Bibliographie*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Expositions.

Sociétés savantes et Congrès.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nouvelles d'histoire locale.

Nécrologie.

Questions.

---

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

5. TABLES.

